Stéphanie Claisse

# Ils ont bien mérité de la Patrie !

## Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)

## TOME 2

Thèse présentée en vue de l'obtention
du grade de Docteur en Histoire

Université Catholique de Louvain
Faculté de Philosophie et Lettres
Louvain-La-Neuve 2005

« Et nos descendants regarderont ces mémoriaux [de 1914-1918] pour y découvrir un reflet de notre état d'esprit, et non pas une libre création de l'imagination... »[1]

# IV. Monumentales représentations

Dès le début des années trente, le critique d'art belge Sander Pierron[2] avait pressenti que l'intérêt des monuments aux morts de 14-18 était moins artistique que « psychologique et pathologique ». Il constatait aussi combien, dans l'après-guerre, il était difficile d'exprimer un réel jugement sur les monuments aux morts : « La critique se contente, quand on les inaugure, de les signaler, en évitant de les soumettre à une analyse sérieuse. On aurait peur de manquer de respect aux défunts en s'en prenant aux vivants qui ont prétendu les immortaliser dans les monuments de marbre ou de bronze. C'est pourquoi les populations croient que nos sculpteurs ont peuplé la patrie de merveilles, alors que ces centaines de figures, de groupes, de bas-reliefs, plus ou moins allégoriques ou réalistes, dressés dans villes et villages, ne valent pas, sans doute, dans leur ensemble, un seul chef-d'œuvre de jadis... »[3]

Si les historiens n'ont découvert que récemment les (res)sources que constituent les monuments aux morts, c'est sans doute grâce à une nouvelle manière de concevoir la guerre[4] mais aussi qu'une « désacralisation » du monument a permis d'en pousser plus loin l'analyse. Ceux qui les construisaient ne le considéraient-ils pas comme une chose sacrée ? En 1919, le comité du monument de Tournai s'inscrit dans cette vision : « (...) cette œuvre est sacrée, elle est sainte et n'est pas une entreprise dont la fin excuserait les moyens, le monument qui doit symboliser toutes nos fiertés et nos deuils. »[5] Quelle que soit la forme qu'ils revêtent, les monuments aux morts n'en sont pas moins, comme le souligne Eugénie De Keyser, le type de sculpture le plus populaire d'une époque. « Ces images répondent à un besoin très profond, celui de voir réaliser

---

[1] S. PIERRON, *La sculpture en Belgique 1830-1930*, Paris-Bruxelles-Courtrai, 1932, p. 151.

[2] Sander Pierron (Molenbeek-Saint-Jean, 1872-1945). Peintre, dessinateur, homme de lettres, critique d'art. Professeur d'histoire de l'art à l'Académie de Liège. Il a écrit plusieurs études sur l'art et les artistes.

[3] S. PIERRON, *Ibidem*, p. 151. Comme nous le verrons à la fin de ce chapitre, certains ont pourtant exprimé des critiques contre l'esthétique de ces monuments comme *Le Soir* en 1920 et *La Gazette de Charleroi* en 1921, mais ces critiques restent rares face aux formules stéréotypées des comptes-rendus d'inaugurations.

[4] K. S. INGLIS, *Sacred places. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne University Press, 1998, p. 7.

[5] *Le Courrier de l'Escaut*, 4/11/1919. Cette déclaration du Comité pour le monument de Tournai témoigne bien de ces sentiments mêlés (gloire et tristesse) que nous avons pu déceler dans le chapitre II. Ces sentiments évolueront durant l'entre-deux-guerres, notamment dans les années trente où une certaine désacralisation est perceptible.

l'imaginaire, abstraction faite de tout ce qu'implique la condition humaine. »[6] Comme l'augurait Sander Pierron, les historiens actuels s'intéressent davantage aux représentations sociales que véhiculent ces monuments qu'à leurs dimensions esthétiques[7].

Tout individu a besoin des représentations sociales pour vivre. « Nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons des représentations. (...) Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre. »[8] Aussi, comme le souligne Laurence van Ypersele : « il ne s'agira pas tant de retrouver les faits et de s'interroger sur leur réalité ou leur vérité factuelle, mais bien de voir comment ces faits réels ou imaginaires ont été vécus et pourquoi. »[9]

Les monuments aux morts s'inscrivent dans cette optique car ils « se révèlent des documents particulièrement riches pour comprendre, non pas la réalité de la guerre, mais les représentations que s'en sont faites ou ont voulu s'en faire les contemporains après la guerre. »[10] En construisant ces monuments, ceux qui ont survécu à la guerre veulent non seulement raconter la manière dont ils l'ont vécue, ce qui les a frappés, mais aussi dire leurs visions des choses, leurs sentiments, leurs espérances au moment où le conflit est officiellement terminé : « Ces monuments doivent dire aux générations futures quels furent nos sentiments, quelle âme vivait chez nous au lendemain de la guerre. Ils doivent nous montrer tels que nous étions et symboliser le geste tendu de nos aspirations et de notre gratitude. »[11] Par là, les monuments aux morts témoignent des représentations de la guerre –la manière dont les survivants veulent la raconter– dans l'après-guerre et participent ainsi à la « culture de guerre » (ou plutôt aux cultures de guerre) définie par Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau.

Comment les Belges des années vingt et trente ont-ils raconté la Grande Guerre sur les monuments ? Ces histoires sont-elles différentes d'une province à l'autre, d'une région à l'autre, d'une communauté à l'autre ? Sont-elles fonctions des vécus différents de la guerre ? Quels héros, quels martyrs, quelles allégories sont représentés et de quelle manière ? Peut-on dégager des évolutions ? Telles sont les questions que l'on peut se poser en contemplant les monuments.

---

[6] E. DE KEYSER, *La sculpture contemporaine en Belgique*, Bruxelles, 1972, p. 39.
[7] Cette manière de concevoir le monument s'inscrit dans le mouvement de l'Histoire culturelle. Voir à ce propos la synthèse présentée par P. ORY, *L'histoire culturelle*, Paris (*Que Sais-je ?*), 2004.
[8] D. JODELET, « Représentations sociales : un domaine en expansion. », in D. JODELET, *Les représentations sociales*, Paris, 1989, p. 47.
[9] L. VAN YPERSELE, « La vérité relative, L'histoire des mentalités », in *La Revue Nouvelle*, avril 1996, p. 94.
[10] L. VAN YPERSELE, « Inleiding », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 9.

« Il n'était guère utile, dans l'entre-deux-guerres, d'épiloguer sur la signification des monuments aux morts, tant elle était immédiate pour les contemporains (...) »[12] N'en déplaise à Antoine Prost, l'interprétation de ces représentations ne va pas forcément de soi. Dans la région de Halen, le journal *Nieuws der Week* décortique, à l'intention de ses lecteurs, les moindres détails du monument d'Herk-de-Stad, comme si sa signification n'était pas évidente : « Naar bevoegde getuigenis waren onze soldaten onder de dapperen de dapperste : daarom rijst, met zegenlauwer omkranst, de Limburgse Leeuw... Waar hebben ze hun heldenmoed geput ? Vooreerst in hun standvastig geloof... Dat geloof was hun sterkte en deed ook, in de donkerste dagen, voor hunne oogen de rijzende zon der overwinning stralen. Uit dit geloof onstond voor hen de hoop op den einduitslag van den strijd, de hoop ankervast. Hun heldenmoed sproot vooral uit de liefde van hun hart tot God, Vaderland en Vrijheid. »[13] Comme le souligne Samuel Rotsaert, le journaliste local explique soigneusement toutes les représentations « afin que les lecteurs de l'hebdomadaire ne se trompent pas dans leur interprétation ! Une manière de donner du "prêt à penser" à l'imaginaire, en somme. »[14]

Bien que la plupart des statues et symboles semblent lisibles et soient bien compris par les populations de l'entre-deux-guerres, force est de constater que certaines représentations demeuraient, même pour leurs contemporains, quelques peu ambiguës ou énigmatiques. Ainsi, en décembre 1921, les délégués du comité provincial des Monuments de Flandre occidentale, chargés de juger le monument d'Harelbeke réalisé par le sculpteur local Arsène Matton[15], ne peuvent définir clairement le personnage principal : s'agit-il d'un ange ou d'une jeune femme agenouillée ? Ces deux experts, pourtant habitués à observer des œuvres d'art, ne peuvent trancher[16]. Leur seule certitude est, comme souvent[17], que ce personnage qui tient d'une main le drapeau national et qui de l'autre dépose des fleurs sur le socle manque vraiment d'ampleur et que

---

[11] *Le Courrier*, 24/10/1920.
[12] A. PROST, « Préface » in H. MOISAN, *Sentinelles de pierre. Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans la Nièvre*, Nevers, 1999.
[13] *'t Nieuws der week*, 2/7/1921, p.1.
[14] S. ROTSAERT, *Les monuments aux morts de 1914-1918 dans les communes de Halen, Herk-de-Stad et Lummen. La spécificité de la mémoire de la « bataille des Casques d'Argent » du 12 août 1914. Contribution à l'étude de la « culture de guerre » et à l'évolution des commémorations jusqu'à nos jours*, Mémoire de licence en Histoire UCL, inachevé, p. 82-83.
[15] Arsène Matton (Harelbeke, 1873-Bruxelles, 1953). Sculpteur. Il crée des compositions allégoriques, des statues inspirées par la musique de Wagner, des médailles et le monument aux morts d'Harelbeke.
[16] Or, le fait que le personnage soit un ange ou une jeune femme change le sens du monument qui est alors, soit religieux, soit patriotique. En réalité, la commande qui a été passée par le comité à l'artiste est une statue de bronze représentant la Belgique AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 1822 Harelbeke, lettre du comité, le 11/8/1921.
[17] Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, les experts ont pris, la plupart du temps, le parti de dénigrer les projets de monuments aux morts de la Grande Guerre. A ce titre, ils se trouvent généralement en décalage par rapport à la population qui désire, plus que tout, ériger son monument.

l'ensemble est « d'une banalité désespérante »[18]. Sur d'autres monuments comme à Bever ou Boortmeerbeek, il n'est pas aisé de distinguer entre un Ange et une Victoire. La représentation semble amphibologique. Peut-être cette indétermination n'est-elle pas fortuite, la victoire étant, en quelque sorte, accordée par Dieu ; l'ange –être intermédiaire entre Dieu et le monde, associé à l'éternité– apportant la victoire aux vivants et accompagnant les morts vers la terre promise.De même, la jeune femme du cimetière de Marcinelle[19], réalisée par Léon Van den Houten[20] reste énigmatique. Habillée d'un léger drapé flottant au vent, elle lève le regard et les deux bras vers le ciel. Danse-t-elle, rend-t-elle grâce à Dieu ou aux héros, s'élance-t-elle vers l'avenir ? Il est difficile de dire ce que symbolise exactement cette jeune femme. Ni laurier, ni couronne, ni casque évoquant la gloire ou le combat. Seule l'inscription « Aux Marcinellois morts pour la Patrie 1914-1918 » et les noms gravés rappellent qu'il s'agit bien de la Grande Guerre[21].

Certains projets évoluent, comme le monument d'Ichteghem conçu par Josué Dupon. Le projet présenté en septembre 1920 à l'Administration des Beaux-Arts est ainsi décrit par le fonctionnaire en charge du dossier : « Le projet qu'il a conçu –voir les photographies jointes– est une sorte de monument funéraire surmonté d'un lion blessé qui se redresse en rugissant. (...) La face principale du monument serait ornée d'un médaillon représentant une figure de femme déposant une couronne sur le cadavre d'un héros. »[22] Cette première esquisse n'a plus grand-chose à voir avec le monument effectivement réalisé par Josué Dupon : dans une niche de pierre, un soldat en bronze, debout, le casque recouvert de lauriers, tient devant lui le blason national, montrant pourquoi il s'est battu[23]. Son visage placide ainsi que le terme « pax » au-dessus de sa tête donnent à l'ensemble du monument une impression de sérénité. Le projet du monument de Jodoigne présenté par l'architecte Jean Hendrickx et le sculpteur Marcel Wolfers a, lui aussi, subi de profondes modifications[24]. La « Victoire ailée dominant les figures du soldat et du civil opprimé » va être remplacée par la statue d'un homme nu debout, tête levée vers la droite, portant un glaive dans la main gauche et le bras droit en angle droit, joignant en l'air l'index et le majeur

[18] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 1822 Harelbeke, rapport des délégués du Comité provincial des Monuments, 29/12/1921.
[19] AGR, Anc Fds des B-A, 100A, dossier 195 Marcinelle.
[20] Léon Van den Houten (Molenbeek-Saint-Jean, 1874-1944. Peintre, dessinateur, sculpteur, céramiste. En 1903, il fonde le « Cercle Libre » et le cercle « Pour l'Art » à Charleroi où il travaille durant la plus grande partie de sa vie.
[21] Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, l'article 3 du règlement du concours pour le monument commémoratif de Marcinelle rédigé en 1920 demandait « Le monument sera symbolique ou allégorique, il répondra bien à sa destination et cadrera avec son emplacement. » Une fois le projet choisi, aucune précision n'est donnée sur la signification de cette allégorie. En outre, cette statue a reçu un subside de l'Administration des Beaux-Arts. Cela confirme l'impression que cette institution souhaitait davantage récompenser une œuvre artistique qu'un monument commémorant 14-18. Ou peut-être, comme nous l'avons mentionné plus haut, cette intervention financière du ministère des Sciences et des Arts s'explique-t-elle par les liens entre le ministre Jules Destrée et sa ville natale.
[22] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 1333 Ichteghem, Note pour M. le ministre, 5/9/1920.
[23] Voir illustration dans M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 134.

de la main droite[25]. Ce second monument, qui « peut être considéré comme l'un des très rares célébrant dignement l'héroïsme de nos soldats »[26], honorait au départ la Victoire ainsi que les morts militaires et civils. Il a donc changé de signification.

Un autre exemple montre combien vouloir déduire une tendance politique ou religieuse d'une commune à l'aune de ce qui figure sur son monument peut être approximatif. En novembre 1919, la commune de Wezembeek choisit Frans Huygelen[27] pour réaliser son monument. Le sculpteur présente son projet : il s'agit d'un soldat casqué brandissant un drapeau dans la main droite et tenant un fusil à la main gauche. Ce projet, en raison de son caractère artistique, obtiendra un subside de l'Administration des Beaux-Arts. Toutefois, ne pouvant récolter les 30.000 francs escomptés, la commune décide de changer d'artiste et de projet. En effet, le sculpteur louvaniste Uytvanck[28] ne demande que 15.000 francs pour son monument. Il s'agit d'un Christ en croix au milieu d'un tableau d'honneur où figurent les noms des soldats de Wezembeek. Alors que le projet de Huygelen pouvait être qualifié de civique et glorieux, le second se caractérise par le sacrifice et le religieux. Ce second choix –qui semble uniquement guidé par le prix à payer– bouleverse les représentations pour lesquelles la commune avait d'abord opté[29].

Le cas singulier de la commune de Torhout dévoile qu'un symbole allemand peut être repris et détourné pour devenir… flamand ![30] En effet, le monument réalisé originellement pour orner le cimetière allemand de Roggeveld représentait une infirmière soignant un officier allemand nu[31]. Après la guerre, la commune de Torhout décide de « recycler » le monument en remplaçant les éléments allemands par des flamands (notamment le blason sur le bouclier du soldat) et d'y faire graver les noms de ses morts. Cette situation provoque le courroux du journal *Le Soir* : « Les Allemands ont abandonné à Thourout une statue en ciment représentant une Bertha quelconque offrant une coupe à un guerrier nu et agenouillé, qui tient à la main un glaive. C'est une pièce de

---

[24] Aucune raison n'étant énoncée dans le dossier de Jodoigne, ce changement reste énigmatique.

[25] « A la demande du Comité du Monument le glaive a été déplacé vers la gauche et se trouve dans l'axe du corps. » AGR, Anc Fds des B-A, 99A, dossier 1925 Jodoigne.

[26] *Idem*, Lettre de la Ligue Nationale du Souvenir au ministère de l'Intérieur, 13/12/1922.

[27] Frans Huygelen (Antwerpen, 1878-Uccle, 1940) Sculpteur, peintre, dessinateur. Formation à l'Académie d'Antwerpen. Prix de Rome pour la sculpture en 1900. Professeur de sculpture en 1930 à l'Institut supérieur d'Antwerpen. Auteur des monuments de Reckheim, de la frise sur le monument de Rossignol, du mémorial de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, du monument de Péruwelz, du monument commémoratif de Dinant. Voir J. CONRARDY, *Frans Huygelen*, Bruxelles, 1930.

[28] Nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet.

[29] L'administration des Beaux-Arts, jugeant le second projet « d'une banalité décevante », retirera sa promesse de subside à la commune de Wezembeek. AGR, Anc Fds des B-A, 100B, dossier 1299 Wezembeek, Note pour M. le ministre, 3/3/1922.

[30] Le monument de Saint-Josse-ten-Noode aurait été élevé sur le socle, « œuvre aujourd'hui rasée d'un Allemand ». *Le Patriote illustré*, 1/8/1920, p. 361. De même, d'après Raymond Pirotte, il semblerait que le monument aux morts allemand de la guerre de 1870 de Malmédy ait été transformé en monument à la mémoire des Malmédiens morts en 1914-1918 pour la Belgique. R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 85.

[31] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 395.

l'art boche le plus pur – c'est-à-dire de l'art le plus grossier. On n'a rien trouvé de plus patriotique que de la placer sur un piédestal où figurent les noms de tous les enfants de Thourout tombés à l'ennemi ! A gauche se trouvait un canon boche. On a fait rechercher un semblable pour le placer à droite. Cette exposition de camelote garnit la plus jolie place de Thourout et orne le square devant le Palais de Justice. Un coup de balai, s.v.p. et d'urgence ! »[32] Cette injonction ne sera pas suivie par la commune qui, malgré les demandes des anciens combattants, refusera obstinément d'ériger un autre monument.

Ces cas de figure, s'ils trahissent l'importance que revêt le financement dans le choix d'un artiste et d'un projet, doivent surtout nous inciter à une certaine prudence dans l'interprétation des représentations monumentales. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte bien particulier dont il faut tenir compte. Par exemple, un Christ en croix, s'il témoigne d'une certaine religiosité de la population, peut aussi représenter le martyre des civils massacrés d'Hastière-par-delà ou le calvaire des déportés de Mechelen. De même, la palme représente tantôt l'héroïsme des soldats, tantôt le martyre des civils. C'est pourquoi, comme le remarquait Annette Becker, le monument doit être (com)pris dans son ensemble, inscrit dans son contexte.

Enfin, il arrive que les interprétations de l'époque soient différentes de celles avancées aujourd'hui, même par une licenciée en Histoire de l'Art et d'archéologie spécialisée en sculpture funéraire. En témoignent ces deux descriptions divergentes du monument réalisé par Marcel Wolfers pour Woluwé-Saint-Pierre (inauguré en 1923). En 1920, le monument est ainsi décrit par la commune : « Un soldat s'en revient de la guerre meurtri mais glorieux, heureux et fier d'avoir sauvé la Belgique. A ses pieds il déposera la dépouille de l'aigle boche tandis que la Victoire baise au front et couronne de lauriers la mère, la Patrie. »[33] A propos du même monument, Cécilia Vandervelde écrit, en 1997 : « Un jeune homme, torse nu, le visage résolu, est sur le point de tirer son glaive. Une femme âgée, image de la Mère Patrie, attristée, se tient debout derrière lui, l'enveloppant dans sa cape et le serrant étroitement de ses deux bras. Mais le génie de la mort lui donne déjà le baiser mortel. »[34] Le baiser de la Victoire se transforme, septante ans plus tard, en baiser de la mort, changeant radicalement la signification du monument puisqu'un monument de gloire devient un monument de deuil. Or, il suffit de contourner le monument pour apercevoir ses ailes, c'est bien la Victoire qui a été sculptée par Wolfers.

---

[32] *Le Soir*, 26/10/1923, p. 1.

[33] AGR, Anc Fds des B-A, 100A, dossier 1441 Woluwé-Saint-Pierre, Lettre de la commune au ministère des Sciences et des Arts, 27/11/1920.

[34] C. VANDERVELDE, *Les champs de repos de la région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. Inventaire*, Bruxelles, 1997, p. 300. Cécilia Vandervelde mentionne que ce monument qui depuis 1923 s'élevait sur l'avenue de Tervueren a été transféré au cimetière de Woluwé-Saint-Pierre.

**Le baiser de la Victoire, par Marcel Wolfers**

Comme nous l'avons déjà expliqué dans l'introduction, différentes sources (presse illustrée, fonds de cartes postales, bases de données iconographiques, etc.) ainsi que nos nombreuses pérégrinations à travers toute la Belgique nous ont permis de repérer et de sélectionner des monuments intéressants en veillant à ce que toutes les provinces et les différents vécus de guerre soient pris en compte.

## *Inscriptions et symboles*

Les inscriptions se déclinent-elles en français ou en néerlandais ? En Wallonie, les inscriptions en langue française sont majoritaires. Les monuments dédiés en français et en néerlandais au cavalier Fonck à Thimister ainsi que celui dédié aux agents de renseignements fusillés à Masnuy-Saint-Pierre constituent des exceptions. Nous n'avons pas rencontré d'inscription en wallon. Dans la région bruxelloise, le bilinguisme est généralement de rigueur[35]. En Flandre, la plupart des inscriptions sur les monuments sont rédigées en néerlandais. En recensant dans l'inventaire de Mariette Jacobs les inscriptions des monuments aux morts belges érigés en Flandre occidentale, nous avons dressé le graphique suivant.

[35] Cfr. P. DEROM (sous la dir. de), *Les sculptures de Bruxelles. Inventaire des sculptures publiques en ronde-bosse en plein air dans la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des monuments funéraire, religieux et monuments liés à l'architecture*, Bruxelles, 2002.

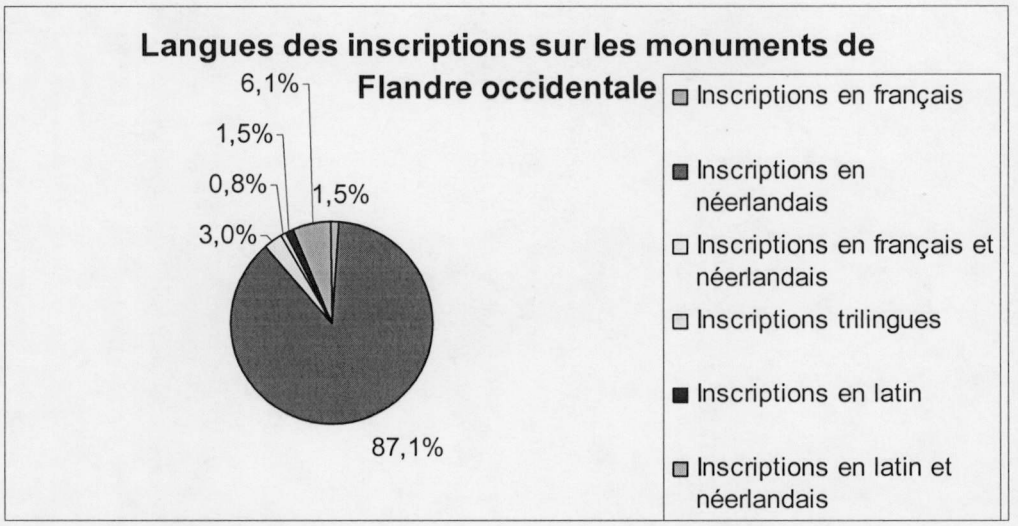


La majorité des dédicaces (87,1 %) sur les monuments de Flandre occidentale sont rédigées en néerlandais. On rencontre également des inscriptions bilingues : 6,1% néerlandais et en latin tel le monument de Menen (« In memoriam in spem ») ; 3 % en néerlandais et en français, tel la plaque commémorative à la mémoire des membres du personnel des Postes de Flandre occidentale morts pour la Patrie érigée à Brugge. Les inscriptions uniquement en français telles « Pax. La ville de Messines à ses enfants morts pour la patrie »[36], « La commune de Reckem à ses victimes de la guerre »[37] ou « Espierres à ses héros »[38] sont aussi rares que celles rédigées uniquement en latin, comme sur le mémorial du Collège Saint-Louis de Brugge[39]. Au centre des finances de Brugge, le texte du monument inauguré en 1921 est également rédigé uniquement en français. Repris sous la rubrique « autre » sur ce graphique, deux cas constituent des exceptions : le mémorial des anciens élèves de l'Institut St-Franciscus Xaverius de Brugge, rédigé en latin et en français et le mémorial trilingue (néerlandais, français, latin) des anciennes élèves de l'école moyenne de l'Etat à Brugge[40].

Dans la région de Leuven, sur les monuments dédiés aux soldats ou aux civils morts, les inscriptions sont en néerlandais[41], bilingues[42], en français[43] ou en latin[44]. La plupart des plaques commémoratives placées dans les églises sont rédigées en néerlandais car c'est la langue véhiculaire. La langue latine est principalement choisie pour les monuments dédiés à des membres

[36] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 245.
[37] *Idem*, p. 333.
[38] *Idem*, p. 374. Au centre des finances de Brugge, le texte du monument inauguré en 1921 est également rédigé uniquement en français.
[39] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 76.
[40] *Idem*, p. 65 et 73.
[41] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 263, 271, 272, 273, 284, 286.
[42] *Idem*, p. 259, 261, 266, 267, 270, 275.
[43] *Idem*, p. 276, 278, 279, 283.

de l'université ; c'est la langue du savoir. Plusieurs monuments communaux, sis sur des places publiques, sont à la fois rédigés en néerlandais et en français, comme pour montrer que le message s'adresse à tous.

En Flandre orientale, les monuments de Ronse, de Zottegem rendent hommage aux morts en néerlandais et en français. Sur les vingt-et-un monuments dédiés aux morts belges confiés à la ville de Gent, huit comportent des inscriptions bilingues, en néerlandais-français ; deux reprennent des inscriptions latines[45]. Celui de l'Athénée royal de Gent est orné d'un « Pro Patria » ; la porte monumentale à l'entrée du parc proclame « Dulce et decorum est Pro Patria mori » et deux plaques en bronze rappellent en néerlandais et en français qu'il s'agit du « lieu d'exécution des fusillés 1914-1918 ». Dans la province d'Antwerpen, le monument de Puurs érigé par Mademoiselle Orianne est bilingue. Le monument au centre du carrefour de Berchem comprend la même inscription en néerlandais et en français. Cependant le « Aan onze helden » à l'avant du monument est écrit en plus grand que le « A nos morts » qui figure sur la face arrière. Dans ce cas-ci, les deux langues ne sont pas sur le même pied ; elles sont néanmoins toute les deux présentes.

Une inscription en français sur un monument flamand peut poser problème. En mai 1923, une polémique naît suite à une inscription en français sur des croix érigées par Mademoiselle Orianne[46] sur des tombes flamandes : « (...) Elle avait fait exiger une croix sur la tombe des soldats ensevelis dans un village flamand. L'inscription était rédigée dans le plus pur *moedertaal.* Mais, par malheur, trois mots en français figuraient au revers de la croix. Cette circonstance, commentée de la pire manière par les énergumènes du lieu, souleva contre Mlle O.... (sic) de violentes récriminations et lui valut les pires calomnies. »[47]

Lorsque les deux langues coexistent comme sur les monuments de différents régiments, il s'agit souvent de traduction. Mais pas toujours. Ainsi, au bas du monument communal placé devant le cimetière de Bossuit, dont les dédicaces sont rédigées en flamand (« Bidt voor uwe broeders die streden en sneuvelden voor 't vaderland » ; « Aan onze medeburgers voor 't vaderland gestorven 1914-1918 »), un autre message est adressé en français : « Passant, n'oublie jamais le sacrifice de tes enfants ». Les lieux désormais nationaux (voire internationaux) où des

---

[44] *Idem*, p. 276, 277, 280, 282, 286. La langue latine est principalement choisie pour les monuments dédiés à des membres de l'Université.

[45] *Inventaire des monuments sous la propriété de la ville de Gent dressé par le Departement Facility Management Dienst Gebouwen de Gent*, Gent, s.d.

[46] Comme nous l'avons vu dans les chapitres 1 et 3, Mademoiselle Orianne, habitante de Londerzeel, fonda dès le début de la Grande Guerre, l'*Oeuvre pour l'exhumation et l'identification des soldats belges*. Après l'armistice, cette femme s'occupe de recueillir des fonds pour ériger des monuments aux morts et offrir des drapeaux à des associations d'anciens combattants.

[47] *L'Horizon politique, économique, littéraire et colonial*, le 12/5/1923, p. 1.

Belges (Wallons et Flamands confondus) mais aussi des Français et des Anglais ont été fusillés par les Allemands, déclinent généralement les inscriptions des monuments dans les deux langues nationales, comme à Gent ou à Brugge. Au Tir national de Bruxelles, l'inscription est inscrite non seulement en néerlandais et en français mais aussi en anglais, en mémoire de la nurse anglaise Edith Cavell, fusillée là par les Allemands.

Quelques édilités ou responsables de comité font inscrire leurs noms sur le monument mais ce cas est plutôt rare[48]. Le nom du baron Kerckove d'Exaerde, bourgmestre de Wuustwezel, figure au verso du monument de cette localité anversoise. Sur le socle du soldat de Wijnegem, sont gravés les noms du gouverneur, du bourgmestre, des échevins et du secrétaire communal. Le bourgmestre et le secrétaire communal de Ganshoren font graver leurs noms sur le monument érigé par souscription publique. Les noms du bourgmestre et des échevins de Turnhout ont été gravés sur le monument. Les noms des membres du comité du monument de Petit-Rechain sont inscrits au verso de celui-ci. Les noms du parrain et de la marraine du monument de Battice sont inscrits sur l'édifice.

Les dédicaces faites par une commune (« Hulde van Cappellen aan zijn gevallen zonen »), une population (« Het Bisseghemsche volk » ou « De contische bevolking aan hare heldaetige zonen die stierven voor Recht en Vaderland »[49]) une association ou un groupe particulier sont, le plus souvent, généralistes : « Aan onze helden », « A nos héros », « A nos morts », « A nos martyrs » « à ses enfants morts pour la Patrie ». « Gedenkt uw Broeders die stierven voor het Vaderland »[50]. L'institut Saint-François-Xavier de Brugge rend hommage « A nos Anciens, morts pour la Patrie » La *Nationale Srijdersbond* dédie la plaque de l'église de Blankenberge à ses compagnons morts pour la Patrie (« Aan onze makkers voor het Vaderland gevallen »). Les monuments « professionnels » ou « associatifs » mettent bien entendu l'accent sur l'appartenance des morts à telle profession, à telle association. Ainsi, à Brugge, les agents de cette administration reçoivent l'hommage du personnel des contributions, cadastres, douanes et accises ; deux policiers morts pour la Patrie en 1915 et 1918 sont honorés par la ville ; les membres du personnel de la R.T.T[51], des chemins de fer[52], ou encore de la Poste[53] de toute la Flandre occidentale sont honorés, etc.

A l'instar de la loi du 14 juillet 1919 voulant glorifier les militaires et les civils, la plupart des communes qui ont vu une partie de leurs habitants fusillés ou déportés vont inscrire leurs

[48] En Flandre occidentale, Mariette Jacobs ne recense que 4 cas. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 72.
[49] Inscription de l'obélisque (orné d'un drapeau, d'une palme et d'une croix) situé dans le parc de Kontich.
[50] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 71. Monument de l'église Sint-Jacob à Brugge.
[51] R.T.T. est l'abréviation de « Régie des téléphones et des télégraphes ». M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 56.
[52] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 74.

noms à côté de ceux des soldats, sur les monuments[54]. Cette volonté d'honorer tous les héros et martyrs de la commune est martelée à plusieurs reprises : « Nous tenons à commémorer par l'érection d'un monument l'horrible tragédie par laquelle les Allemands se sont lugubrement rendus célèbres en septembre 1914 dans la commune de Lebbeke. Nous désirons glorifier nos héros tombés au champ d'honneur, nos déportés morts en Allemagne est aux fronts Sud Est et Sud Ouest et nos victimes massacrées par les hordes teutonnes. »[55] Tel le monument de Bessegem : « Ten eeuwigen dage rijze deze steen als hulde aan onze dappere strijders en betreurende slachtoffers ». Pourtant, comme nous le verrons plus loin, même lorsque le monument est dédié aux soldats et aux civils, il représente généralement le soldat, sauf dans les entités où les civils ont été massacrés en août 1914. Les civils du front ont été victimes indirectement des combats, à part la guerre, cela ne va pas à l'encontre de l'ordre des choses (tandis que les massacres de civils choquent les habitants). Le monument de Franc-Waret, inauguré en 1920 est dédié « à la mémoire de ses enfants victimes de la guerre ». Ce mot « victimes » n'est pas innocent, il s'adresse aux habitants « fusillés innocemment par les Allemandes à Franc-Waret le 20 août 1914 ». Car si les soldats ont « choisi » leur sort, la mort brutale de ces civils choque la population et laisse leur cœur blessé, comme en témoigne le cœur percé par un sabre qui surplombe le monument.

L'ordre des noms, le plus souvent alphabétique ou chronologique (classés par année du décès comme à Lanaeken ou comme sur la plaque commémorative de la Rijksmiddenschool de Brugge) peut également être hiérarchique pour les soldats mais aussi pour les civils puisque, comme nous le verrons plus loin, les notables seront, à plusieurs reprises, mis en avant sur des monuments. Parmi les soldats, le statut des volontaires de guerre, n'est pas souvent précisé sur le monument mais peut faire l'objet d'un discours lors de l'inauguration. Des différences peuvent être établies entre les officiers, les sous-officiers, les soldats, et même les brancardiers[56] ou entre les soldats et les prêtres et séminaristes de la paroisse St-Sauveur de Brugge[57]. Sur une école communale de Laeken, une plaque commémorative est dédiée au brancardier Jean Torfs, mort au champ d'honneur mais cette précision du statut de brancardier est plutôt rare[58]. Le monument de Sclayn, s'il cite les sous-officiers en premier, rappelle aussi le surnom donné au soldat Félicien

---

[53] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 66.
[54] Si les monuments sont généralement dédiés à plusieurs morts, il arrive qu'un monument ne reprenne qu'un seul nom comme Crisnée qui dédiera son monument à « François Gilon tombé pour la Patrie à Morslede le 28 septembre 1918 » AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 899 Crisnée.
[55] AGR, Anc Fds des B-A, 99 A, dossier 1671, Lebbeke, lettre du bourgmestre au ministère des Sciences et des Arts, le 12/5/1921.
[56] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 71.
[57] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 72-73.
[58] *Le Soir*, 6/3/1920, p. 1.

Lignon « Le Brave des Braves » mort le 8 août 1916. Certains monuments, comme celui de Rutten, mentionnent le lieu et la date de la mort, parfois celle de naissance ou l'âge du soldat. Bien que les monuments symbolisent la guerre de 14-18, certains reprennent les noms des soldats morts après le conflit. Sur celui de Varsenare sont inscrits les noms des soldats morts jusqu'en 1920. Le monument de Thon-Samson précise que Joseph Hologne, 36 ans, soldat au 13e de ligne, a disparu le 23 août 1914 ; celui d'Edegem donne les noms des morts et des disparus (« vermisten »).

Les circonstances de la mort des soldats sont précisées sur la stèle commémorative apposée sur le mur de l'église d'Outer : quatre soldats sont morts aux champs d'honneur (« gesneuveld op het veld van eer ») ; quatre autres sont morts de leurs blessures (« gewond overleden »). Un prisonnier est mort dans sa geôle (« In krygsgevangenschap gestorven), deux autres sont morts de maladies (« door ziekten overleden »), un quatrième a succombé en exil (« in ballingschap bezweken »). La commune de Rothem précise sur son monument qu'un soldat a été porté disparu (« Vermist ») le 15 avril 1915. A Bois-de-Lessines aussi un soldat est porté disparu. Le monument de Pailhe indique qu'un de ses héros est « mort pour la Patrie des suites de ses blessures à l'hôpital 1915 ». Sur une face du monument d'Estaimpuis ont été gravés les noms des combattants et déportés « morts après leur retour ».

Sur le monument de Gits, près du front, on a tenu à préciser davantage les circonstances des morts des civils : civils assassinés, civils morts à cause du travail obligatoire, civils tués par des bombes, civils morts « par accident » (« door ongeluk gedood ») et ceux tués par les gaz ennemis[59]. En Flandre orientale où le régime d'Etappengebiet a été particulièrement pénible pour les civils, la mort des civils enrôlés de force dans les Z.A.B. est mise en avant. Dans cette province, plusieurs monuments distinguent les Z.A.B. (zivilarbeiterbataillone) ou opgeeischten (réquisitionnés) des weggevoerden (déportés) morts en Allemagne. Ainsi, le monument de Dendermonde distingue-t-il : « burgers doodgeschoten bij de inname der Stad » (4 noms) ; « Weggevoerde burgers in krijgsfevangenschap gestorven » (2 noms); « Burgers gedood in dienst van het Leger aan het front » (2 noms); « doodgemartelde opgeeïschten » (5 noms); « gedode burgers » (8 noms). Cette extrême précision reste exceptionnelle.

Dans la province du Hainaut, le monument d'Anvaing signale, sous la liste des soldats et des déportés, les noms des « victimes des bombardements », deux femmes tuées à Anvaing le 30 octobre 1918, peu avant la libération. De même, à Peruwelz, se trouvent les noms de 5 civils « tués par bombardement ». Le monument de Thon-Sansom précise la date du départ forcé vers

[59] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 112.

l'Allemagne (23 novembre 1916), l'âge, le lieu et la date de la mort de ses deux déportés. La plaque commémorative de Sart-Saint-Laurent reprend les noms de 2 soldats et 3 déportés dont le dernier est mort en 1925. Celui de Lodelinsart rendant « Gloire à nos héros et martyrs 1914 1918 » énonce sous le mot « Patrie » les noms des militaires, sous le mot « Liberté » ceux des soldats français et sous le mot « Honneur » les noms des « Personnes assassinées » suivis de ceux des « déportés décédés ». Comme nous le verrons plus loin, lorsque des femmes ont été fusillées en août 1914, leurs noms sont parfois repris en premier, comme pour insister sur l'horreur de ce crime perpétré contre des femmes.

Quant au nom du poète Emile Verhaeren[60], il a été ajouté, à la suite des noms de soldats, sur le monument aux morts de Roisin, alors que le poète n'est pas mort à la guerre : « Le 17 septembre prochain (1922), la commune de Roisin (Hainaut) inaugurera le monument aux enfants de la communes morts pendant la guerre au front ou en captivité. Dans une pensée touchante, la commune de Roisin a décidé d'ajouter le nom d'Emile Verhaeren à celui des citoyens de Roisin morts pour la cause de l'indépendance nationale. On sait que le grand poète a vécu longtemps au Caillou-qui-bique, à Roisin, à deux pas de la frontière française. Il a été tué dans un accident de chemin de fer, à Rouen, après une conférence donnée dans cette ville au profit de nos œuvres de guerre. On a considéré, avec raison, qu'il est tombé au champ d'honneur. »[61] On peut s'interroger sur cet ajout ; peut-être l'intention de la commune de Roisin est-elle de relever le prestige de son monument de la Grande Guerre par un nom célèbre.

Le millésime 1914-1918[62] se retrouve sur le commun des monuments, parfois en chiffres romains. Exceptionnelle est la précision du monument d'Herseaux, sur lequel sont gravées les dates précises du début de l'occupation du village (« Occupation 23 août 1914 ») et de sa libération (« Libération 18 octobre 1918 »)[63]. Le monument de Battice indique que le massacre de ses habitants a eu lieu « Sous le règne d'Albert 1er le Roi vainqueur guerre 1914-1918 ». Le monument de Beernem indique, quand la décision de l'ériger fut prise : « Gedenkteeken opgericht bij beslissing van de gemeenteraad in algemene vergadering van 31 maart 1919 ».

Quelle que soit la région, la date de l'inauguration peut être gravée sur le monument lui-même comme à Aarschot (« opgericht bij openbare inschrijving den 1 juli 1923 »), Biesmes (« Monument inauguré le 14 août 1923 »), Bissegem, Dendermonde (« ingehuldigd ten jare 1924

[60] Emile Verhaeren (Sint-Amands, 1855-Rouen, 1916). Après des études de droit à l'Université catholique de Leuven, il devient critique d'art et poète. Il a notamment écrit *Les ailes rouges de la Guerre*, paru en France en 1916.
[61] *Le Soir*, 15/8/1922, p. 1.
[62] Sur le monument d'Heffen, on peut lire « 1914-18 » mais cette abréviation est rare.
[63] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 256. Comme pour compenser cet excès de "localisme", les autres inscriptions figurant sur le monument s'adresse non aux habitants d'Herseaux, mais à la nation belge : « Belge souviens-toi », « Belge glorifie tes jass ».

den 27 juli »), Edegem (« opgericht door de orgen van den Nationale Strijdersbond en bevolking van Edegem 1922 », Grivegnée (« Fédération nationale des combattants et administration communale, le 27 juin 1926 »), Heist-op-den-Berg (« Opgericht door de gemeente Heist O/D Berg in't jubeljaar 1930 »), Lanaeken (« Opgericht den 18 juli 1920 »)[64], Wijnegem (« Dit gedenkteken werd opgericht ten jare MCMXXI, tijdens de regering van Koning Albert I »), etc. Le monument provincial de Namur mentionne également les circonstances de l'inauguration : « Remis par la Province à la ville de Namur le 15 juin 1924 sous la présidence de nos souverains ». Plus atypique est l'inscription à l'envers du monument de Petit-Rechain qui, précisant quand la décision fut prise de le créer, donne la parole au monument lui-même : « Mon érection fut décidée par l'administration communale et le comité du ravitaillement local en 1920 »[65].

Les symboles tels que la palme (symbole amphibologique puisque la palme peut à la fois honorer les héros et les martyres), l'épée[66], le drapeau, les différents blasons, la couronne funéraire, la couronne funéraire ou de laurier, la croix[67] sont les plus fréquents et se trouvent dans toutes les régions du pays. Le casque Adrian, sur lequel est représenté la figure d'un lion, symbolise évidemment le soldat belge[68]. Porté par le *jass*, il incarne l'invulnérabilité. Tombé à terre à côté du soldat, il montre que ce dernier est blessé ou mourant. Seul, au pied d'une croix, ou recouvert de lauriers, il incarne l'absence ou l'hommage pieux rendu aux combattants morts. Principalement dans le Hainaut, les déportés peuvent être symbolisés par deux haches croisées sur l'obélisque de Froidmont, des chaînes brisées comme sur la plaque commémorative scellée sur la maison communale de Wauthier-Braine, sur l'obélisque sur la place communale de Braine-le-Château, par des chaînes et des boulets sur le monument de Gaurain-Ramecroix ou par des boulets dont les chaînes sont cassées comme sur le monumental caveau de Soignies. De même, des chaînes, des boulets et deux fouets croisés ornent le côté gauche de l'obélisque où sont écrits les noms des déportés de Mourcourt. Les combats sont évoqués par des armes en tout genre : épées, fusils, cartouchières, affûts de canon, obus et même, par un masque à gaz, comme sur le

[64] De même, l'obélisque de Rothem reprend l'inscription « Opgericht den 3 mei 1920 » ; sur le monument de Dilsen (un village proche de Lanaeken et de Rothem), est indiqué « Opgericht in 1921 ». Il est fort probable que les trois obélisques ont été réalisés par le même auteur resté anonyme.

[65] Si le CNSA a mis un terme à son activité à la fin de la guerre, des services de ravitaillement ont été mis en place en Belgique après l'armistice. Voir à ce sujet : *Rapport général sur l'activité des Services du Ravitaillement du 11 novembre 1918 au 1er septembre 1921*, Bruxelles, 1921.

[66] Symbole de l'état militaire et de la bravoure, l'épée peut également symboliser le maintien de la paix et de la justice. Selon Raymond Pirotte, « La baïonnette peut en être considérée comme un substitut prolétaire. » R. PIROTTE, *Op. cit.*, annexe 13/2.

[67] La croix est parfois le seul ornement d'un monument comme sur l'obélisque du cimetière de Vorst, « herinnering aan den Wereldoorlog 1914-1918 ».

monuments d'Herenhout et celui de Graty. A Aulnois-Quévy, le monument en forme d'un obus orné du blason belge, d'une palme et de la croix de guerre, était, à l'origine, entouré de deux canons. Sur le singulier monument de Mignault, la guerre elle-même est symbolisée par un canon stylisé moderne dédié « Aux morts pour la Patrie »[69]. Quant à la Croix de Guerre, elle est, avant tout, une récompense[70]. Elle constitue un signe équivoque où le chrétien retrouve sa foi et le combattant un honneur officiel accordé par la collectivité. La Croix de Guerre figure comme symbole au centre de l'ancien monument de Templeuve[71], sur les obélisques de Lodelinsart, de Melles, de Mourcourt au verso du monument de Schoten, sur les faces latérales de l'obélisque de Zandberg surmonté d'une croix chrétienne, sur le monument d'Estaimpuis, sur celui de Beauraing, de Laplaigne, au sommet du monument de Mellet, etc. Elle est portée sous forme de médaille par le soldat en bronze d'Herenhout qui brandit joyeusement une couronne de laurier[72] et par les *jass* de pierre de Comines, La Reid, Neuville en Condroz et Villance.

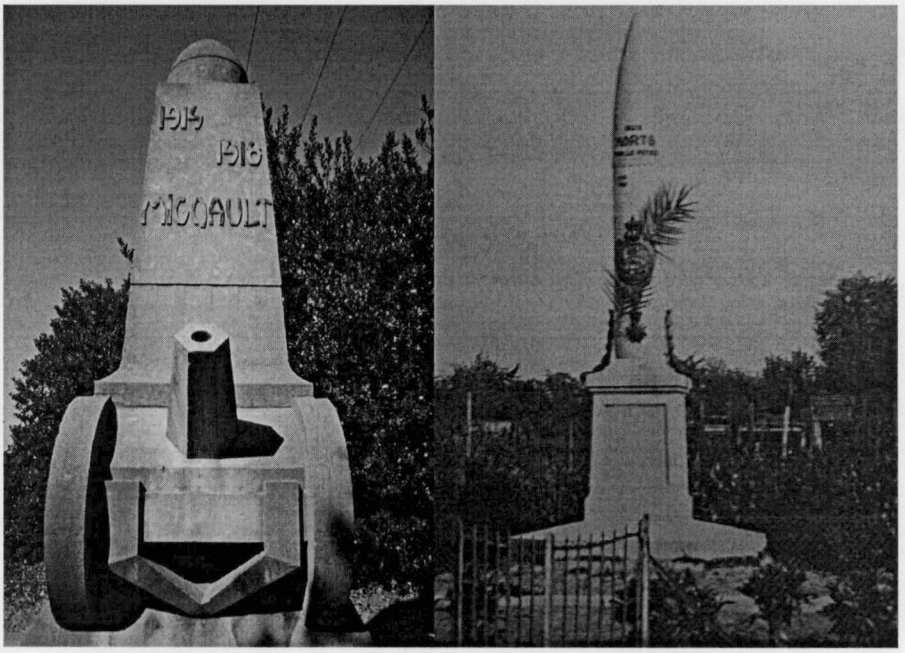

**Canon stylisé de Mignault  Obus commémoratif d'Aulnois-Quévy**

[68] A propos de la symbolique du casque sur les monuments aux morts français, voir D. J. SHERMAN, *The construction of memory in Interwar France*, Chicago, 1999, 183-185.

[69] Ce monument signé Fr Bougart, sculpteur entrepreneur, comporte l'étrange inscription « reproduction réservée » comme si ce monument ne pouvait être copié.

[70] La Croix de Guerre est créée par l'Arrêté-Loi du 25 octobre 1915. Elle est conférée par le commandant de l'armée pour acte de bravoure devant l'ennemi et pour récompenser le dévouement. « Le bijou est en bronze florentin à quatre branches, avec entre les branches, deux épées croisées ; les pointes de chaque branche sont terminées par des perles. La Croix est surmontée de la Couronne Royale. Le centre représente à l'avers le Lion Belge et au revers l'initiale royale. » A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Guide de l'invalide. Encyclopédie des questions intéressant les mutilés, invalides de guerre et anciens combattants belges*, Bruxelles, s.d., t. 2, p. 549.

[71] Vu son état de vétusté, ce monument a été remplacé par un autre plus moderne en 1979. C. BAUSIERS, « A la découverte des monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Grand Tournai », in *Société Royale d'Histoire et d'archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires*, 1998, p. 55. Vu son état de vétusté, ce monument a été remplacé par un autre plus moderne en 1979.

[72] Ce monument a été réalisé par l'entreprise Rombaux Roland d'Ecaussines.

Sur bon nombre de monuments et de plaques commémoratives belges, se trouve une simple croix. Contrairement à la France laïque interdisant la croix chrétienne sur ses monuments publics (la croix est autorisée uniquement dans les cimetières ou les églises), la législation belge laisse toute liberté dans ce domaine. En 2000, lors d'une première synthèse portant sur environ 300 monuments aux morts wallons, Axel Tixhon et Laurence van Ypersele avaient relevé l'importance de la croix. Ce symbole est en effet présent sur plus d'un tiers des monuments wallons[73]. Cette proportion est encore plus élevée en Flandre occidentale puisqu'une recension des symboles dans l'inventaire de Mariette Jacobs révèle que 61% des monuments comportent une croix[74].

La croix ne se retrouve pas uniquement près des églises ou dans les cimetières ; elle orne également des monuments de guerre érigés sur les places publiques : près du soldat sonnant le clairon à Aubel, sous le soldat et le civil barbu du monument d'Audenarde, sur le monument d'Anseremme érigé devant l'école communale, etc. Sur la place communale d'Henri-Chapelle, sous un lion rugissant (représentant la Belgique) une croix côtoie l'inscription : « Pour Dieu, le Roi et la Patrie. Sont tombés au champ d'honneur (...) Priez pour eux ». Dans certaines localités, la croix fait l'objet de controverses entre les partis. Ainsi, en 1922, le parti catholique de Kessel-lo, dans une lettre ouverte à la population, dénonce l'absence de croix sur le projet du monument aux morts. Plus loin, les catholiques appellent carrément au boycott : « Geen kruis, geen eerbied voor onze gevoelens, dans ook geen centen »[75]. Bref, pas de croix sur le monument, pas d'argent de la part des habitants. Finalement, après quelques discussions animées au sein du conseil communal, le monument sera inauguré le 14 mai 1922... sans croix.

Outre la croix, différents symboles présents sur les monuments expriment le désir de la résurrection. Comme le constate Annette Becker : « Depuis les épis de blé plus ou moins discrètement présents[76], jusqu'au Christ lui-même représenté à côté ou au-dessus du poilu, toutes les formes symboliques que pouvaient prendre l'idée de résurrection ont été déclinées par les sculpteurs. »[77] En Belgique, figures (Christ en croix, Sacré-Cœur, Vierge, etc.)[78] et symboles religieux ornent non seulement les monuments aux morts des églises ou des cimetières mais se retrouvent également sur les places publiques. Et ce, aussi bien sur les monuments dédiés aux

[73] A. TIXHON ET L. VAN YPERSELE, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie » in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 102-104.
[74] Outre la grande religiosité de la Flandre, ce nombre élevé de croix s'explique peut-être aussi par le fait que cet inventaire recense moult monuments érigés dans les églises.
[75] M. CEUNEN ET P. VELDEMAN (ed.), *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Peeters, Leuven, 2004, p. 264-265.
[76] Ces épis de blé se retrouvent par exemple sur le monument de Stavelot réalisé par le sculpteur français Maxime Réal del Sarte. Sur ce sculpteur, voir A. BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire*, Paris, 1994, p. 24-29.
[77] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 120.
[78] Nous nous attarderons sur les figures religieuses plus loin dans ce chapitre.

combattants que sur les monuments dédiés aux civils. Comme nous le verrons plus loin, la dimension religieuse peut s'exprimer davantage sur les lieux où les victimes civiles ont été massacrées. La croix rappelle alors l'endroit du supplice qui s'apparente désormais à un Golgotha. Là s'élève parfois une immense croix de bois qui s'apparente aux croix de bois élevées pendant la guerre en mémoire des soldats tombés sur les champs de bataille ou au calvaire érigé sur le lieu de l'explosion au fort de Loncin[79].

Toutefois, la présence ou non d'un symbole ne peut pas nécessairement augurer des convictions ou des sentiments d'une population. Lors de la construction du monument, entrent en jeu des considérations financières, politiques, religieuses mais aussi esthétiques, tel le monument de Neufchâteau qui suscitera plusieurs polémiques ou encore le monument de Surice sur lequel la Commission royale des monuments et des sites demandera d'enlever les croix, pour une raison esthétique[80]. En 1922, la même commission demandera aux auteurs du monument d'Hasselt d'ajouter une croix et deux blasons supplémentaires[81]. Une croix, des blasons de la Belgique et d'Hasselt sont donc rajoutés sur ce monument qui, au départ, ne comportait que le blason limbourgeois[82]. Dans ce cas particulier, ni la présence du blason belge, ni celle de la croix chrétienne ne relèvent des choix des acteurs locaux et ne préjugent donc en rien de leurs sentiments d'identité nationale et locale ou de leur religiosité. Ces symboles insérés *a posteriori* sur le monument traduisent davantage les soucis esthétiques de la Commission royale des Monuments et des Sites, trahissant le caractère conservateur et national de cette commission. Le monument étant le résultat de réflexions de nombreux acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes priorités (budgétaires, esthétiques, politiques, etc.) et qui tentent donc de donner des sens différents aux monuments, l'interprétation des symboles doit être quelque peu nuancée. S'il est rare de pouvoir suivre l'élaboration d'un monument dans toutes les phases de sa conception, il faut néanmoins avoir en tête que le monument est parfois le résultat de compromis.

---

[79] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 106 : « Dès les premiers morts de l'été 14, les tombes de fortunes, celles que l'on pouvait prendre le temps de creuser dans les offensives et les retraites ont été marquées de croix de bois. Ces dernières sont devenues non seulement le symbole de la mort mais le symbole de la mort dans la Grande Guerre et bientôt celui de la guerre elle-même, comme dans le roman de Dorgelès. »

[80] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXIII[e] année, 1921, Bruxelles, 1921, p. 21. A propos du monument de St-Gilles-lez-Termonde, la même commission note : « changer la forme de la croix; elle ressemble trop à la croix de fer allemande » *Idem*, p. 23. Quant au monument à placer dans l'Eglise St-Jacques-sur-Coudenberg, la Commission propose d'y ajouter une statue de Saint-Georges. *Idem*, p. 38.

[81] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXI[e] année, 1922 (janvier-juin), Bruxelles, 1923, p. 48.

[82] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXI[e] année, 1922 (janvier-juin), Bruxelles, Hayez, 1923, p. 47-48.

## *Formes, figures et chronologie*

Les quatre grands types de construction sont les plaques, les stèles, les obélisques et les monuments à statuaires[83]. S'il semble facile de distinguer ces monuments *de visu*, il n'est pas toujours évident de les classer d'après les descriptions faites dans la presse. La presse mentionne sous l'appellation « mémorial » tantôt une plaque commémorative, tantôt une stèle. Parfois ce mot est également compris dans un sens plus global, comme peut l'être le terme « monument » et recouvre alors les quatre types de monuments.

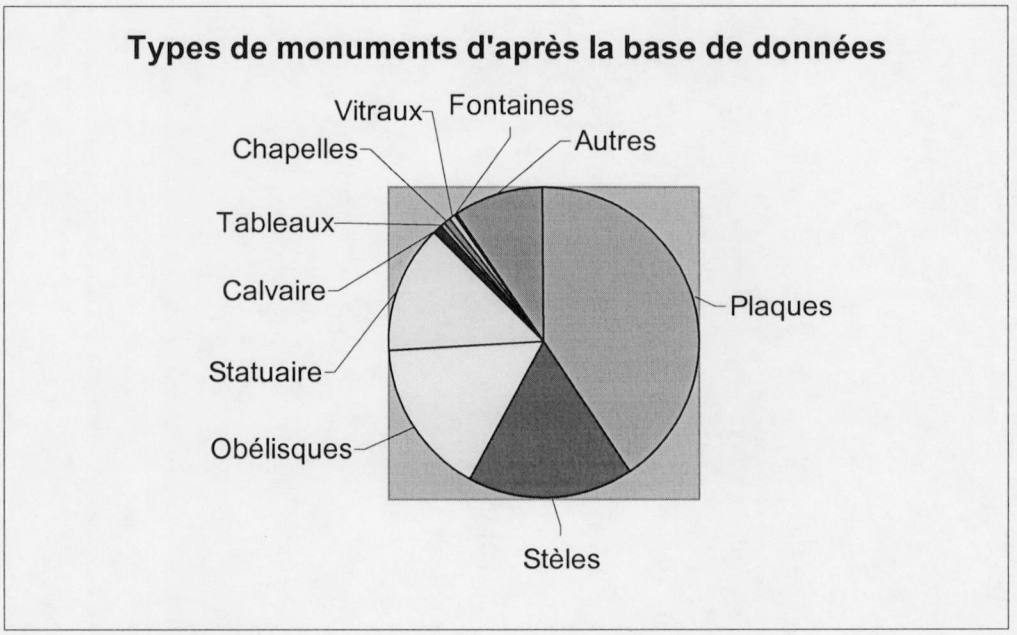


Dans son étude sur trois communes du Limbourg, Samuel Rotsaert remarque que la proportion de monuments « simples » est plus importante que celle relevée pour la Wallonie par Laurence van Ypersele et Axel Tixhon : « La construction la plus simple, la plaque, se classe première, avec pas moins de 57%, alors que la plus sophistiquée, à statuaire, arrive en deuxième position avec 29%. Ces résultats sont tous les deux plus élevés que ceux révélés par l'étude portant sur l'échantillon wallon, qui donne respectivement 40 et 26 %. Additionnés nos deux premiers types de construction donnent 20% de plus que l'échantillon wallon (86 contre 66%). On voit en somme que ces deux constructions occupent la très large majorité de l'espace commémoratif de l'entre-deux-guerres. Ensuite viennent les obélisques et les stèles (tous deux avec 7%). »[84] Et l'auteur d'expliquer cette différence par le peu d'argent dont disposent ces communes limbourgeoises et par les emplacements choisis[85]. Laurence van Ypersele et Axel

[83] A côté de ces constructions, existent des tableaux commémoratifs, des vitraux, des chapelles, etc.
[84] S. ROTSAERT, *Op. cit.*, p. 78.
[85] « Nous avons vu qu'à cette époque nos communes limbourgeoises ne comptaient pas une population abondante, ni de riches industries. Cela explique sans doute la prépondérance très marquée des plaques commémoratives. (…) Mais

Tixhon, avaient déjà montré combien le choix de l'emplacement et les ressources disponibles influencent les différentes types de monuments[86]. Le facteur « temps » joue aussi certainement dans la mesure où une communauté qui désire disposer vite de son monument peut choisir une formule moins compliquée, plus vite réalisée.

Les formes monumentales varient-elles avec le temps ? Qui glorifie-t-on d'abord et pourquoi ? Les apparitions de ces figures s'inscrivent-elles dans un contexte particulier ? Malgré des contraintes matérielles évidentes pour le réaliser, un monument évolue-t-il physiquement en fonction des visions de la guerre (notamment la question des réparations) et de ses acteurs qui changent sensiblement ?

Pour les observations suivantes, nous avons dépouillé de manière exhaustive le journal *Le Soir* entre novembre 1918 et décembre 1924 afin de recenser tous les monuments belges érigés dans notre pays durant cette période[87]. L'ensemble de la Belgique est-il couvert par ce journal ? S'il semble évident que *Le Soir*, dont le siège se situe dans la capitale, dispose plus facilement d'informations sur la région bruxelloise, il reçoit également –dans une moindre mesure[88]– des informations de la part d'autres provinces. En 1919, huit monuments sont signalés à Bruxelles, quatre dans le Brabant, trois dans la province de Namur, un dans les provinces de Liège, Antwerpen, Luxembourg et Hainaut. En revanche, aucun monument n'est mentionné pour les provinces de Limbourg, de Flandre orientale et occidentale. Probablement parce que ces provinces sont trop éloignées, les moyens de communication n'étant, par ailleurs, pas encore tout à fait rétablis.

La recension du *Soir* pendant six années permet également de cerner une évolution quant au traitement de l'information. A partir de 1922, les photographies de monuments, sobrement commentées, commencent à apparaître dans *Le Soir*, tant à titre d'illustration que d'information. Tandis que certaines photos viennent renforcer le texte (évitant ainsi aux correspondants de devoir fournir une description du monument), d'autres vont se substituer carrément aux articles, reléguant les comptes-rendus détaillés de cérémonies patriotiques aux oubliettes. De novembre 1918 à décembre 1924, ce sont quelque 479 monuments de tous bords (communaux,

---

il y a encore un second facteur : en effet l'emplacement choisi influence fortement le type de monument. Sur une place par exemple on élèvera généralement un monument à statuaire. Ainsi toutes les places choisies pour ériger un mémorial sont ornées de monument à statuaire : Halen, Herk-de-Stad et Lummen. Dans la maison communale ou dans l'église, soit à Halen, Zelem, Meldert et Linkhout, c'est la plaque qui s'impose. » *Idem*, p. 78-79.

[86] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 96.

[87] Nous aurions souhaité réaliser, parallèlement, le même traitement du *Standaart*, mais faute de temps, nous avons décidé de ne pas le dépouiller systématiquement. Par ailleurs, un tel travail, s'il est intéressant, ne permet que d'esquisser des tendances, aucun journal ne couvrant totalement l'ensemble de la Belgique.

[88] Ces renseignements « provinciaux » sont d'autant plus difficiles à obtenir qu'après la guerre, les moyens de communication ne sont pas tout de suite complètement rétablis.

communautaires, paroissiaux, etc.) qui sont évoqués par *le Soir*. En définitive, si *Le Soir* ne reprend évidemment pas toutes les inaugurations de monuments belges[89], il permet néanmoins de dégager quelques tendances quant aux éventuelles évolutions des formes et des figures monumentales.

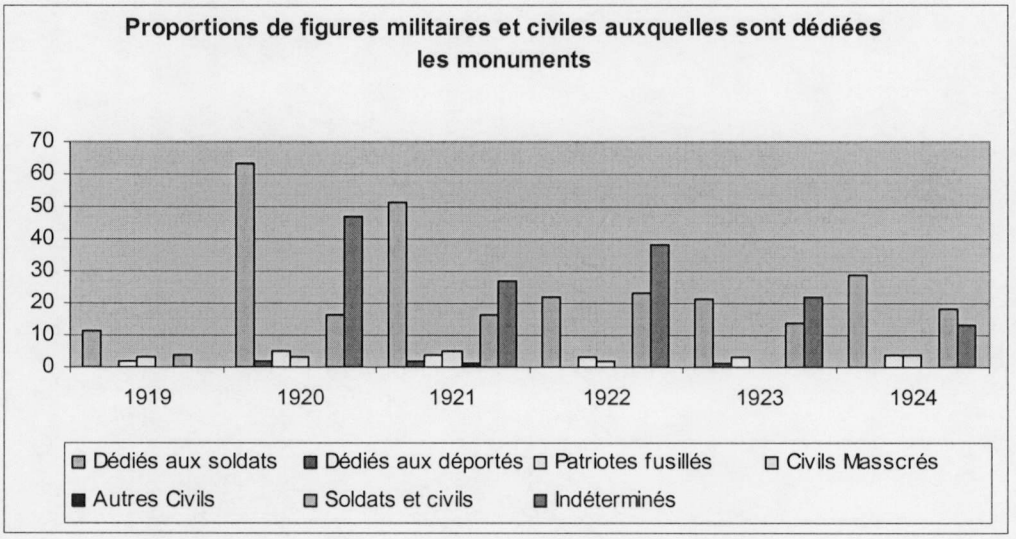


Après les monuments éphémères dressés pour fêter l'armistice et la Joyeuse rentrée de la famille royale à Bruxelles le 22 novembre 1918, les cénotaphes et catafalques dressés lors du retour des soldats ou des célébrations des morts en 1919 et autres monuments provisoires voient le jour[90]. Les premiers monuments « définitifs » inaugurés sont souvent des plaques ou des monuments simples comme une stèle ou un obélisque. Les monuments à statuaires demanderont plus de temps pour être sculptés. La première inauguration relatée par *Le Soir*, en mai 1919 est celle de la pierre commémorative érigée par la commune d'Auderghem[91]. Ce monument est d'une composition fort simple puisqu'il s'agit d'« un monolithe de granit bleu, portant ces mots "Aux soldats d'Auderghem, morts pour la Patrie, 1914-1918" ». Lors de l'inauguration en présence d'Adolphe Max et des autres bourgmestres de Bruxelles, le sénateur de Ro félicite le bourgmestre M. Hermann en « émettant l'espoir que l'exemple donné par Auderghem sera suivi par toutes les communes belges ».[92] Indubitablement, ce vœu sera exaucé.

---

[89] Pour l'année 1919, *Le Patriote illustré* ne recense que dix monuments ; contre vingt-et-un cités par *Le Soir*. Cette différence s'explique par le fait que le *Patriote illustré,* traitant l'actualité par l'image, cite essentiellement les monuments dont il peut publier la photographie. Le *Patriote illustré* ne cite pas les mêmes monuments puisque pour 1919 il reproduit le calvaire de Lembeck-lez-Hal « qui commémorera la part prise à la grande guerre par les enfants de Lembeck. » (*Le Patriote illustré*, 7/9/1919, p. 330) et publie les photographies des monuments de Buyzinghen, Londerzeel, Beersel, Koekelberg, Stroombeek, Hevillers.

[90] Cfr. chapitre II.

[91] *Le Patriote illustré* du 25/5/1919 rapporte la même cérémonie pour la première fois. Le monument d'Auderghem serait donc le premier monument définitif inauguré en Belgique après l'armistice.

[92] *Le Soir*, 20/5/1919, p.1.

En tout, vingt inaugurations sont mentionnées par *Le Soir*, entre mai et décembre 1919[93]. Les initiatives émanent essentiellement des autorités communales[94]. Seul deux monuments « communautaires » (Bourse de Bruxelles, Administration des douanes) et la plaque érigée par la Ligue des Patriotes sont signalés. La plupart des monuments inaugurés sont des plaques (9), des stèles ou pierres commémoratives (5)[95]. Sur six « monuments » inaugurés, deux sont indéfinis[96] deux sont funéraires (il s'agit probablement d'obélisques), deux sont clairement à statuaires.

La première commune à inaugurer un monument à statuaire en 1919 est Thon-Samson. Cette célérité s'explique aisément : le monument a été commencé durant l'occupation allemande par le sculpteur local Gaston François qui utilisait les pierres des carrières Michel et Pirlet à Samson[97]. Après l'armistice, les divers éléments du mémorial (qui avaient été cachés au fur et à mesure de leur composition) ont été ressortis et le mémorial a été parachevé. Couché au pied d'un obélisque de six mètres de haut, un lion, « la tête tournée vers l'Orient, semble défier les hordes des Barbares ».[98] Son inauguration, le jour de l'ascension sera un véritable succès de foule. Grimbergen inaugurera le sien le 28 septembre 1919. Réalisé par l'architecte Wasseige et le sculpteur Jules Pire, « Il représente la Belgique tenant fièrement le drapeau national, que ses fils ont si vaillamment défendue. Un groupe de trois adolescents personnifie la jeune génération exaltant les vertus patriotiques de leurs devanciers et jurant de suivre leur exemple. »[99]

Sur ces vingt œuvres commémoratives inaugurées en 1919, onze sont dédiées uniquement aux soldats[100], trois sont dédiées aux soldats et aux civils[101], les autres uniquement aux civils[102].

---

[93] Aucune inauguration n'est signalée par *Le Soir* avant mai 1919.

[94] Cette rapide prise en main par les communes s'explique d'autant plus aisément que, durant l'occupation allemande, le pouvoir communal était le seul resté en place.

[95] Ces chiffres ne prennent pas en compte les autres plaques ou monuments ont été érigés en l'honneur de soldats français ou anglais. A Arlon, le monument, surmonté d'un coq en bronze, à la mémoire des soldats français est inauguré le 15 août 1919. Le monument d'Herchies aux soldats anglais est inauguré au cimetière communal le 12 octobre 1919. Par ailleurs, un monument des internés belges et français est inauguré à Montreux (Suisses) le 26 octobre 1919.

[96] Le terme « monument » pris à titre générique, peut recouvrir diverses formes. Il peut s'agir aussi bien d'une simple plaque ou stèle que d'un monument plus élaboré. En l'absence de description précise, on ne peut conclure qu'il s'agit d'un monument à statuaire. D'autant que ceux-ci sont généralement décrits.

[97] M. WIDART, *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 dans la commune d'Andenne*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 20.

[98] *Le Soir*, 31/5/1919, p. 2.

[99] *Le Soir*, 29/9/1919, p. 2.

[100] Monument d'Auderghem, plaque commémorative de Meysse ; monument à neuf membres du Barreau de Liège morts devant l'ennemi ; plaque au cimetière militaire d'Eppeghem ; plaque de l'hôtel de ville de Walcourt dédiée aux soldats belges et français, plaque à Buysingen, monument de Grimbergen, monument funéraire de la commune de Neder-over-Heembeek, plaque commémorative au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean, plaque à Mechelen ; Le mémorial de la Bourse de Bruxelles porte les noms des boursiers morts pour la Patrie.

[101] Le monument de Thon-Samson est dédié aux soldats, aux prisonniers et aux déportés. La plaque de Kampenhout est dédiée aux soldats et aux fusillés ; celle de l'administration des douanes porte les noms des 21 membres du personnel, soldats morts au champ d'honneur ou déportés morts en captivité. Le monument de Saint-Ghislain est dédié à la mémoire des soldats et des déportés.

Parmi ceux-ci, figurent des habitants massacrés lors de l'invasion d'août 1914 ainsi que Gabrielle Petit, fusillée pour espionnage par les Allemands[103]. La mémoire de Gabrielle Petit sera d'ailleurs rapidement revendiquée, après ses funérailles solennelles en juin, par la Ligue des Patriotes et la ville de Tournai. L'engouement pour cette héroïne s'insère dans les vagues de réinhumations, en grandes pompes, des agents de renseignement fusillés durant la guerre par les Allemands[104]. Les monuments dédiés aux massacrés d'août 1914 s'inscrivent dans le mouvement de cérémonies de commémorations organisées –pour la première fois librement– par les villes de Tamines en juin 1919, Dinant, Leuven, Aarschot, Saint-Gilles-Termonde en août 1919[105], etc. Parallèlement, la plupart des villes fêtent leurs combattants et leurs civils survivants avant de pouvoir inaugurer leur monument.

L'année 1920 marque le véritable essor des inaugurations puisque leur nombre se multiplie par 6,5 (on passe de 20 à 136 monuments). Parmi ces 136 monuments, on compte 31 plaques commémoratives. Quatre plaques sont inaugurées dans des administrations publiques[106]. Les médecins et pharmaciens ainsi que les avocats glorifient également les leurs en apposant des plaques commémoratives[107]. Les simples plaques ne constituent pas forcément la forme définitive de commémoration puisque quelques-unes sont placées en attendant qu'un monument plus imposant puisse être élaboré. Ainsi, en janvier, une plaque est placée à l'entrée du bâtiment principal du ministère des colonies à Bruxelles « en souvenir des membres du personnel de la colonie et de l'administration centrale qui sont tombés au champ d'honneur pour la défense de le Belgique et du Congo belge ». Cette plaque en marbre clair, dont « l'inauguration a été tout intime », n'est qu'un premier signe commémoratif puisqu'il est prévu qu'un monument plus important soit élevé quelques mois plus tard, en grandes pompes, au Musée de Tervueren[108]. Ici, la plaque commémorative joue en quelque sorte les hors-d'œuvre, en attendant un plat monumental plus consistant. D'autres choisissent la plaque commémorative pour pouvoir semer les marques du souvenir dans différents lieux symboliques. Le 25 juillet, Ath inaugure six plaques commémoratives : sur l'école des filles pour rappeler l'endroit d'où sont partis les déportés ; en

[102] Le vingt-et-unième monument est une pierre commémorative inaugurée à Namur. Le journal ne précise pas à qui cette pierre commémorative est dédiée.
[103] A Thibessart, une plaque est dédiée à la mémoire de 3 habitants victimes de la barbarie allemande. Le 25 août, un monument funéraire est inauguré dans le cimetière d'Eppeghem à la mémoire des 19 civils tués en août 1914. A Bruxelles, une plaque commémorative est apposée dans le préau de l'Ecole primaire n°1 d'une institutrice tuée à Esneux lors de l'invasion allemande. Deux plaques sont dédiées à Gabrielle Petit, une à Bruxelles (placée par la Ligue des Patriotes) en juillet, une à Tournai, en septembre 1919, sur sa maison natale.
[104] L. VAN YPERSELE et E. DEBRUYNE, *Op. cit.*, p. 120-134.
[105] *Le Patriote illustré*, 7/9/1919, p. 331.
[106] Ministère des Colonies à Bruxelles, ministère des Contributions, douanes et assises du Hainaut, administration des douanes d'Antwerpen et ministère des Finances à Namur.
[107] Les forestiers optent quant à eux pour un monument sobre inauguré en mai dans la forêt de Soignes.

mémoire de Léon Trullin fusillé par les Allemands ; à la mémoire de Gabrielle Petit ; les trois dernières sont dédiées aux frères Descamps, à Arthur Dubois et à Célestin Wauters « fusillés par les Teutons pour espionnage »[109]. Quant à la Ligue ouvrière catholique de Gent, elle fera réaliser cinq grands panneaux figuratifs en granit fixés dans la cour d'entrée. Seulement deux monuments strictement militaires sont signalés à Wulpen et à Schiplaeken.

Quoique les circonstances des inaugurations ne soient pas toujours mentionnées dans la presse, il ressort que plusieurs monuments érigés par les communes sont inaugurés durant les fêtes organisées pour le retour des soldats (et des déportés). Ces inaugurations s'accompagnent souvent d'une remise de drapeau, de diplômes, de médailles commémoratives à des anciens combattants, anciens déportés ou familles de morts[110]. Outre un vin d'honneur ou un banquet offert aux combattants, ces journées patriotiques peuvent comporter un défilé de chars allégoriques, un concert, etc.

Sur 136 plaques ou monuments inaugurés en 1920, 30 le sont dans des établissements scolaires[111]. Ces monuments scolaires sont généralement des plaques commémoratives en marbre dont l'auteur est rarement mentionné[112]. Ils peuvent également prendre la forme de stèles assez dépouillées. Telle la stèle que l'Institut Sainte-Marie de Schaerbeek inaugure en mai à la mémoire de ses 63 anciens élèves morts pour la Patrie : « Sur trois marches de granit, une stèle en pierre blanche, surmontée de la croix. Les côtés de la stèle portent les noms des soixante-trois héros et sur la face antérieure se détachent en relief un casque et une épée, qu'enlacent les branches de lierre et de chêne, symbole de force et de victoire. »[113] Seuls deux monuments scolaires sont plus complexes. Inaugurée en juillet à l'Athénée royal de Gent, une statue en bronze de deux mètres de haut représente un jeune homme s'élançant au combat. De la main droite, il tient une épée, de l'autre un drapeau. Sur le socle est inscrit « Pro Patria ». Ce monument témoigne moins de la guerre elle-même que du sentiment de « devoir » qu'elle doit inspirer à la jeunesse. « Le sculpteur

---

[108] *Le Soir*, 22/1/1920, p. 3.
[109] *Le Soir*, 26/7/1920, p. 2.
[110] Des drapeaux sont remis après l'inauguration du monument communal aux anciens combattants de Warsage (23 mai), de Hal (25 juillet), de Court-Saint-Etienne (15 août), de Pamel-lez-Ninove (29 août), Frasnes-lez-Gosselies (19 septembre), etc. Une médaille commémorative est remise aux anciens combattants après l'inauguration du monument à la Reid (5 avril), Saint-Servais (20 juin) ; un diplôme est remis aux combattants et déportés de Graty (15 août), aux combattants et aux parents des morts à Hermée (22 août), des décorations commémoratives sont remises aux mères des soldats morts de Mainvault (19 septembre), etc. Sur les circonstances de ces cérémonies, voir chapitre II.
[111] Qu'ils appartiennent aux réseaux officiel ou catholique, ces établissements scolaires veulent ériger leur mémorial. Tous les degrés d'enseignements sont représentés : aussi bien l'école primaire que les collèges (à Herve, Tienen, Turnhout, ...), les athénées (Gent, Antwerpen), les instituts supérieurs comme l'Institut supérieur de commerce d'Antwerpen ou l'institut agronomique de l'Université de Leuven, etc.
[112] Le sculpteur Stoffijn est mentionné pour la plaque commémorative de l'Ecole normale de Bruxelles.
[113] *Le Soir*, 1/6/1920, p. 1.

Carl De Cock[114] s'est inspiré du cri : "Petit Belge, debout !" pour symboliser avec maîtrise le mouvement spontané de la jeunesse belge, pour courir au secours de la patrie en danger. »[115] L'autre monument à statuaire est celui de l'école des infirmières de Bruxelles, dédié à la mémoire d'Edith Cavell et de Marie Depage. Réalisé par Paul Dubois, il représente une femme – l'Immortalité– qui répand des fleurs sur la pierre où sont inscrits les noms des deux héroïnes[116]. Si ces deux monuments à statuaire constituent une exception dans les établissements scolaires, c'est probablement que la forme du monument et son iconographie comptent moins que les mots et les noms des anciens présents sur ces monuments. Aux yeux de certains commanditaires de ces œuvres commémoratives, l'important est moins de créer un lieu où se recueillir que de faire passer un message. Aux yeux du corps enseignant, le monument a des visées pédagogiques. Il s'agit surtout de créer une « référence patriotique », d'inciter les jeunes élèves à imiter l'exemple de leurs glorieux aînés.

A côté de deux monuments strictement militaires, une plaque[117] et un monument à la caserne des Chasseurs de Charleroi dédiés au caporal Trésignies[118], une plaque est érigée à Visé en l'honneur des gendarmes Bouko[119] et Thill[120], « tombés les premiers pour la défense de nos foyers et de la civilisation. »[121] Bien que la presse ne le précise pas systématiquement, force est de constater que la plupart reprennent les noms des soldats belges « morts au champ d'honneur ». A ceux-ci s'ajoutent, selon les événements qui ont frappé la communauté, les noms des déportés, des prisonniers politiques ou de guerre, des fusillés. Ainsi, la plaque du Palais de Justice de Bruxelles est dédiée aux avocats combattants mais également à ceux qui ont été faits prisonniers en

---

[114] Carl De Cock (Gent, 1879-Laethem-Saint-Martin, 1965) Sculpteur, créateur de médailles. Professeur à l'Académie de Gent de 1909 à 1940, il est l'auteur du monument de l'Athénée royal de Gent.

[115] *Le Soir*, 14/7/1920, p. 2.

[116] Ce monument a bénéficié d'un retentissement assez large puisqu'il a été inauguré en présence de la Reine Elisabeth, du ministre Janson, du bourgmestre Adolphe Max et de ministres de Grande-Bretagne et des USA. *Le Soir*, 17/7/1920, p. 1.

[117] Léon Trésignies (Bierges,1886-Pont-Brûlé, 1914). Ouvrier aux chemins de fer de l'Etat, il est mobilisé en août 1914. Le 25 août, le 2e chasseurs à pied est engagé à Eppeghem ; dans la soirée, le 3e bataillon est dirigé sur le Pont-Brûlé, hameau situé à 3 kilomètres au nord de Vilvorde, sur le canal de Willebroek. C'est là que se trouve le seul pont permettant de gagner Grimbergen. Abaissé par les Allemands, ce pont empêche l'armée belge d'avancer. Le soldat Trésignies se portera volontaire pour aller descendre le pont. Après avoir nagé jusqu'à celui-ci, il tentera de l'abaisser. Tournant la manivelle dans le mauvais sens, ses efforts se révéleront vains et il sera abattu par l'armée allemande. Tombé au champ d'honneur à Pont Brûlé à l'âge de 28 ans, le soldat Trésignies, nommé caporal en hommage posthume, sera élevé au rang de héros national. La plaque inaugurée à Bierges sur sa maison natale porte l'inscription : « Au caporal Trésignies né à Bierghes le 26 mars 1886 Hommage et reconnaissance. »

[118] En 1920, la figure des Trésignies semble fort en vogue, d'autant que le journal *La Nation belge*, soutenue par *Le Courrier de l'Armée* a lancé une souscription pour ériger un monument au héros du Pont-brûlé.

[119] Auguste Bouko (Limerlé, 1863-Visé, 1914), Gendarme, domicilé à Forêt, tué à Visé le 4 août 1914, route de Mouland. D'après U. DODEMONT, *La quinzaine tragique d'août 1914 à Visé*, Visé, 1933, p. 144.

[120] Jean-Pierre Thill (Tontelange, 1883-Visé, 1914), Gendarme, domicilié à Gemmenich, tué à Visé le 4 août 1914, route de Mouland. D'après *Idem*.

[121] *Le Soir*, 20/9/1920, p. 2.

Allemagne[122]. A Grand-Rieux, le monument de 3 mètres de haut, orné d'une couronne traversée par une palme, est dédié aux soldats, fusillés et déportés de la commune[123]. Herchies inaugure son monument aux soldats, déportés, tués par les Allemands ou victimes des bombardements[124]. Peronnes-lez-Binche commémore ses civils fusillés, soldats morts (dont les soldats anglais et français) déportés morts en exil. Le monument à l'entrée du collège Marie-Thérèse d'Herve reprend les noms des 39 élèves tombés au champ d'honneur et des 13 autres fusillés par les Allemands[125]. L'association libérale d'Andenne inaugure un tableau commémoratif à la mémoire de ses membres qui ont été massacrés en août 1914 ou sont morts « pendant les événements de guerre »[126]. A Braine-l'Alleud, une plaque est inaugurée en l'honneur de tous les habitants de la ville, morts au front ou dans la déportation. Les monuments de Graty, Ecaussines-Lalaing, Neder-Oeteren, du gouvernement provincial d'Arlon, d'Anseroel, etc. sont élevés en l'honneur des soldats et déportés. Hastière-par-delà inaugure le monument à la mémoire des habitants massacrés par les Allemands le 23 août 1914. A Forêt-Trooz, des plaques sont inaugurées à la mémoire des civils massacrés par les soldats allemands. Un monument est élevé à la mémoire de l'avocat Emile Laude, « lâchement assassiné par les Boches en août 1914 ». Les monuments dédiés aux seuls civils « fusillés pour espionnage » sont les plaques commémoratives d'Ath. La plaque commémorant le départ des déportés d'Auvelais, inaugurée le 5 septembre, constitue une exception.

Si leurs noms sont écrits, les civils sont rarement représentés sur ces monuments. Par exemple, le monument d'Anseroel, perpétuant la mémoire de 10 soldats et 6 ouvriers déportés, morts de privations, est surmonté d'un soldat belge en tenue de campagne. Il faut remarquer également, que sur 136 monuments, une vingtaine de monuments à statuaire, seulement, sont plus ou moins décrits. Parmi eux-ci, les soldats, les figures allégoriques (souvent non précisées) ou religieuses dominent largement.

Sur 106 monuments[127] mentionnés par *Le Soir* en 1921, on décompte seulement 11 plaques commémoratives et 27 mémoriaux[128] dont la plupart sont inaugurés dans des établissements

[122] *Le Soir*, 8/3/1920, p. 2.
[123] *Le Soir*, 24-25/5/1920, p. 2.
[124] *Le Soir*, 1/11/1920, p. 2.
[125] *Le Soir*, 29/6/1920, p. 1.
[126] Le tableau commémoratif de l'association libérale d'Andenne subsiste-t-il aujourd'hui ? Le travail réalisé sur *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 dans la commune d'Andenne* par Marie Widart en 1999 dans le cadre du séminaire d'histoire et de politologie de l'UCL ne fait aucune mention de ce tableau.
[127] Ce chiffre comprend la maquette du monument inaugurée en juillet à l'Ecole moyenne de l'Etat à Furnes.
[128] A cela, il faut ajouter bon nombre de monuments que, faute de la moindre description, il est impossible de classer dans une catégorie.

scolaires. Au total, 23 monuments simples (plaques ou mémoriaux) et une maquette[129] sont inaugurés dans des écoles. Sept monuments sont érigés par des associations ou des corps de métier[130]. Quant au monument érigé à la mémoire des membres du Cercle sportif Brugeois morts pour la Patrie, son inauguration est mentionnée dans la rubrique sportive puisqu'elle est suivie par un match de foot. Seuls deux monuments paroissiaux sont mentionnés. Sur ces 106 monuments (*Le Soir* ne précise pas à qui sont dédiés 27 d'entre eux), presque la moitié sont dédiés seulement aux combattants morts (51)[131] ; 16 mentionnent à la fois les soldats et les civils[132]. Cinq monuments sont dédiés exclusivement aux civils massacrés en août 1914[133]. Quatre sont consacrés aux agents de renseignements fusillés : le 10 avril 1921, a lieu l'inauguration, au Tir national de Bruxelles, du mémorial érigé à la mémoire des civils fusillés pour espionnage par les Allemands. Un mois plus tard, la ville d'Antwerpen célèbre ses fusillés en apposant des plaques commémoratives sur leur demeure. Duffel appose une plaque commémorative sur le logis de Louis Heidt, fusillé pour espionnage par les Allemands. A Flobecq, un monument est érigé à la mémoire d'Arthur Dubois fusillé par les Allemands pour espionnage. Seuls deux monuments sont édifiés à la mémoire de déportés[134] et une plaque est érigée à Bruxelles à la mémoire de Marie Depage.

---

[129] La maquette du mémorial est inaugurée dans la cour de l'Ecole moyenne de l'Etat à Furnes en présence d'une foule nombreuse. *Le Soir*, 8/7/1921, p. 1. Peut-être cette plaque a-t-elle été inaugurée en attendant de pouvoir réunir des fonds et d'avoir parachevé l'œuvre de reconstruction dans une région qui a été littéralement dévastée par la guerre.

[130] Mémorial de la Cour des Comptes, monument aux Forestiers, mémorial médical au parc Léopold, monument au garde forestier Cozier à Rossignol, mémorial des Etablissements Delhaize frères et Cie, monument des gendarmes à Bruxelles, personnel communal de Saint-Gilles.

[131] Parmi ceux-ci, le monument d'Haine-Saint-Pierre est dédié aussi aux soldats français.

[132] Le monument de Pepinster représente un soldat debout et une patrie soutenant un déporté. Le monument de Beloeil dédié aux soldats et aux déportés, est surmonté d'une victoire. Celui de Braine-l'Alleud est dédié aux soldats et déportés. Le monument d'Ath reprend les noms des tués aux front, des fusillés, des morts en déportation et des tués au cours de raids aériens. Le monument d'Auvelais est dédié aux soldats, fusillés et Français. A Boussu, il est dédié aux 35 soldats morts et 27 civils massacrés mais représente un *jass*. *Idem* pour Habay-la-Neuve qui malgré la présence de 2 fusillés et 5 déportés a mis un *jass* sur son monument. A Deerlijck : 20 soldats, 2 déportés et un fusillé pour espionnage. Le Mémorial médical du parc Léopold à Bruxelles est dédié aux membres du corps médical belge tombés au champ d'honneur ou victimes de la barbarie allemande. A Hoesselt, à 9 soldats et à Louis Somers fusillé à La Chartreuse. A Gouvy, il est dédié aux morts de mauvais traitements, d'inanition ou massacrés. A Waregem, en mémoire des soldats et civils, à Baulers, à ses combattants et déportés morts pour la Patrie. Nismes dédie à ses héros et à ses martyrs. Le monument de Sottegem représente le soldat, mais reprend aussi, en médaillon, le portrait de Léonce Roels, fusillé par les Allemands. A Bailleul, au pied de la croix, se trouvent un soldat et un déporté. Ce monument est le seul qui représente le déporté sous forme de statue.

[133] En août 1921, le monument d'Ethe et Latour est dédié aux 211 hommes, femmes et enfants massacrés par les Allemands en août 1914. Celui d'Anloy, à la mémoire des 50 habitants massacrés, de 2 soldats belges est inauguré le 2 octobre. Le monument d'Ansart reprend les noms des civils massacrés. En avril 1921 est érigé le monument au forestier Cozier de Rossignol fusillé à Arlon en août 1914. Le mémorial diocésain de Namur est dédié à la mémoire des 27 prêtres et religieux victimes de la sauvagerie allemande en août 1914 (et des autres tombés au champ d'honneur).

[134] Le monument de Mechelen, inauguré le 18 septembre est le premier à statuaire uniquement dédié aux déportés. Un monument est érigé à la mémoire de Victor Delhaye, un déporté évadé, abattu par un soldat allemand.

En 1922, 88 monuments sont inaugurés, dont au moins 32 sont à statuaire[135]. Neuf plaques commémoratives et 17 mémoriaux sont inaugurés, pour la plupart dans les écoles. Un vitrail, une lanterne des morts et un autel sont mentionnés. Parmi ces monuments, au moins 22 sont dédiés uniquement aux soldats[136], 18 sont dédiés aux soldats et aux civils, 5 aux soldats et aux déportés. Sur plusieurs monuments reprenant soldats et civils massacrés en août 1914, ces derniers captent davantage le souvenir comme à l'Institut Saint-Perpète à Dinant, à Battice, à Spontin, à Sempst. A la papeterie de Leffe et sur les plaques de l'hôtel de ville de Leuven, les civils massacrés sont les uniques dédicataires. Charles Simonet, les patriotes fusillés de Brugge et ceux de la caserne de Charleroi (Belges et Français) reçoivent également un hommage particulier. *Le Soir* cite seulement 3 mémoriaux paroissiaux. Huit associations ou corps de métier inaugureront un monument à leurs membres[137].

En 1923, sur 61 monuments, plus de la moitié (31) sont à statuaire[138]. Les mémoriaux et les plaques commémoratives ne représentent plus qu'un sixième des productions. Bien que ces chiffres soient relatifs, puisque 17 monuments ne sont pas décrits, la proportion de monuments complexes, à statuaire, est de toute façon plus grande que celle des monuments simples. Les plaques sont surtout érigées dans des écoles (3) et dans une église (1). Cinq mémoriaux sont inaugurés dans les gares de Namur, Brugge, Arlon, Bruxelles-Midi et Tamines. Quatre monuments sont érigés sur des champs de bataille[139]. Bien que *Le Soir* ne précise pas à qui sont dédiés 22 monuments, le soldat se taille la part du lion puisqu'il est honoré seul (21 monuments) avec les civils (12 monuments) ou en même temps que les déportés (2 monuments). Parmi ces monuments dédiés aux soldats, trois se distinguent car ils sont dédiés à un seul soldat : Léon Schreurs, le lancier Fonck et le caporal Trésignies. Tandis que Gabrielle Petit et Charles Simonet se verront ériger un monument, Omer Lefèvre se retrouvera au centre du monument de La Louvière. Une plaque honore les seuls déportés à Ciney.

En 1924, sur 68 monuments, on dénombre 30 monuments à statuaire, 8 plaques, 7 mémoriaux, 3 stèles, un vitrail et une peinture[140]. En tenant compte des 8 monuments sur lesquels nous ne disposons d'aucune précision, force est de constater que les monuments à statuaire

---

[135] La nature de 19 monuments n'est pas précisée par *Le Soir*.
[136] *Le Soir* ne précise pas à qui sont dédiés 29 des 88 monuments recensés.
[137] Monument du Racing Club de Bruxelles, mémorial de la Ligue vélocipédique belge, mémorial du Cercle artistique de Bruxelles, mémorial des Télégraphes, Monument aux Avocats morts pour la Patrie, Stèle de l'administration des contributions et cadastres, des douanes et accises du Limbourg, plaque commémorative de l'hôpital-sanatorium de Jumet en l'honneur de l'infirmière Rosa Bourgeois décédée là en 1918, mémorial aux Journalistes morts pour la Patrie.
[138] Il faut ajouter à ces monuments complexes deux caveaux. Un vitrail et une peinture ont également été recensés pour 1923.
[139] Sart-Risbart, Loncin, Hauthem-Ste-Marguerite, Marchovelette.
[140] Les autres monuments ne sont pas décrits par *Le Soir* et restent donc indéterminés.

constituent la moitié des œuvres inaugurées en 1924. Si les soldats restent des héros incontournables (29 monuments leur sont uniquement ou en partie dédiés), ils laissent la place, sur 8 d'entre eux aux déportés et sur 10 aux civils[141]. Dix ans après le début de la guerre, des monuments commémorent les batailles de Halen, Chaudfontaine, Sart-Tilman ; d'autres rappellent les massacres de civils à Tamines, sur la place du XX août à Liège, à Latour et un monument est érigé à la mémoire de Joseph Delsaut bourgmestre de Cuesmes fusillé en août 1914. Si les patriotes –agents de renseignements et passeurs d'hommes– ne sont pas oubliés, les initiatives les concernant sont essentiellement privées : la Ligue nationale du Souvenir fait poser une plaque pour Louis Bril, le second monument à Gabrielle Petit est érigé par ses amis de Tournai, la plaque à Philippe Baucq est apposée par la Phalange musicale dont il faisait partie et le monument qui lui est érigé Place Jamblinne de Meux a été surtout porté par ses collègues architectes. Si plusieurs monuments aux morts de métier sont érigés[142], seuls trois monuments paroissiaux le sont et aucun monument scolaire n'est mentionné.

Ces données concernant 479 monuments, si elles doivent bien sûr être considérées avec prudence vu la sélection d'informations opérée par *Le Soir* permettent néanmoins de dégager certaines tendances. A commencer par la chronologie des inaugurations sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

Les écoles érigent très vite des mémoriaux, principalement entre 1920 et 1922. Durant ces trois années, 70 monuments scolaires seront mentionnés dans *Le Soir*. Il s'agit généralement de monuments simples comme des stèles ou des plaques commémoratives. Seules les écoles plus importantes et les universités ont les moyens de faire appel à des sculpteurs renommés. D'autres se contentent d'une simple plaque. Nous poserions l'hypothèse que ces monuments sont édifiés d'autant plus rapidement que leur composition est généralement élémentaire (l'iconographie est réduite voire inexistante) et que les projets émanent souvent d'un groupe homogène (l'initiative revient à une association d'anciens ou à des membres de l'école) où il est sans doute plus aisé de trouver rapidement un consensus. Peut-être existe-t-il moins de tensions (politiques, religieuses) et la question de l'emplacement, par exemple, ne se pose guère puisque le mémorial est érigé dans l'enceinte de l'école. Cette promptitude et cette simplicité des mémoriaux scolaires s'expliquent peut-être aussi par le fait que la collecte de dons se fait dans un cercle restreint, parmi le personnel enseignants, les élèves et les parents des morts. Si la collecte de fonds peut se faire rapidement,

[141] *Le Soir* ne précise pas qui sont ces civils. Parmi ceux-ci, il est probable que se trouvent des déportés qui n'ont pas été signalés. Par ailleurs, ce journal ne précise pas à qui sont dédiés 13 monuments sur 68.

[142] Des monuments sont érigés aux forains ; aux agents des tramways bruxellois ; aux cheminots de Tournai, aux postiers dans 5 endroits ; aux pompiers de Namur, aux officiers et marins belges à Antwerpen. Une plaque est dédiée par ses collègues au soldat Henri Gyselinck (avocat-stagiaire) dans la salle des pas perdus du Tribunal de Tournai.

elle est aussi limitée. Dans cette optique, un établissement accueillant de nombreux étudiants ou bénéficiant d'une certaine renommée peut espérer recueillir davantage d'argent qu'une petite école primaire pour élaborer son monument.

Une trentaine de monuments corporatifs sont signalés par *Le Soir*. Des cheminots et des postiers aux avocats ou médecins, toutes les couches de la société semblent représentées dans plusieurs provinces (aux marins anversois, aux pompiers namurois, aux membres l'administration des contributions et cadastres, des douanes et accises du Limbourg, etc.). A peine une dizaine de monuments paroissiaux sont signalés par *Le Soir*, tous dans la région de Bruxelles. Or, nous savons par ailleurs que des mémoriaux paroissiaux sont érigés un peu partout[143]. Ce silence du *Soir* ne s'explique pas seulement par la ligne éditoriale du journal, mais par le fait que les inaugurations au sein d'une paroisse sont bien moins visibles, que le journal manque peut-être de relais ou de place pour mentionner toutes ces petites inaugurations et que, potentiellement, elles intéressent un nombre plus réduit de lecteurs. *Le Soir* mentionne donc les monuments paroissiaux les plus importants, essentiellement dans la région bruxelloise.

En ce qui concerne les formes de monuments, on peut constater que les plaques commémoratives et les mémoriaux, inaugurés en masse en 1919 et 1920 font ensuite place à des stèles et des monuments à statuaires plus élaborés. Dès 1921, la tendance semble s'inverser. En effet, l'échantillon du *Soir* pour 1921 compte moins de plaques commémoratives que de monuments à statuaires. Peut-être le temps pour fabriquer des monuments aux morts plus complexes explique-t-il cette évolution. Cependant, il faut remarquer que cette réduction de monuments simples n'est peut-être pas seulement due à une complexification des monuments mais aussi à une sélection de la presse face aux monuments qui se multiplient et qui ne cite probablement que les plus intéressants.

Au niveau des représentations, les soldats restent incontestablement la figure la plus présente sur les monuments. A côté de ceux-ci, les habitants massacrés en août 1914 et Gabrielle Petit sont les premières figures civiles à émerger[144]. Après Gabrielle Petit, des monuments ou des plaques sont érigés, au niveau local, à des belges fusillés pour espionnage par les Allemands : Arthur Dubois, Charles Simonet, Omer Lefèvre, Philippe Baucq, etc. Remarquons qu'aucun agent

[143] Voir notamment le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1918-1924 et M. JACOBS, *Op. cit.*

[144] Cette émergence rapide se remarque également dans les récits hagiographiques. L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 113-120. Notons qu'à Huy, le monument à Oscar Lelarge (attaché au service d'observation des armées alliées, fusillé par les Allemands le 7 juin 1915) est inauguré le 24 juillet 1919 mais ce fait n'est pas rapporté par *Le Soir*. Sur Oscar Lelarge et sa mémoire, voir E. BIEVEZ, *La mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments aux morts dans les communes de Huy, Tihange et Ben-Ahin*, Mémoire de licence en histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 92-107.

de renseignements flamand n'est mentionné par *Le Soir*[145]. Il faut attendre 1920 pour que les figures militaires individuelles comme le caporal Trésignies ou les premiers gendarmes tués par l'ennemi aient leur plaque ou leur monument. Le caporal Trésignies se verra d'ailleurs ériger un second monument en 1923. Juste après l'armistice, les déportés ne sont guère évoqués sur les monuments ; on se contente de graver leurs noms après les noms des soldats. Si une plaque commémore le départ des déportés d'Auvelais en 1920, il faut attendre 1921 pour qu'un monument à statuaire leur soit spécialement dédié à Mechelen[146]. Cette première approche du mouvement commémoratif en Belgique esquisse un panthéon où diverses figures militaires et civiles coexistent.

## *Typologies*

Différentes approches typologiques ont été proposées pour classer les monuments aux morts. L'approche formelle se penche, comme son nom l'indique, sur la forme du monument en distinguant la croix, la plaque commémorative, le cénotaphe, la stèle, l'obélisque, l'arc de triomphe, etc. A ce propos, remarquons que, exception faite du fronton au lion offert par la province de Liège aux communes qui le désiraient, il nous semble que le monument « de série » est relativement limité en Belgique[147]. Quoique Catherine Leclercq signale le catalogue de monuments aux morts de l'entreprise Rombaux-Roland publié en 1922, le «*jass* » de série ne semblait pas répondre aux souhaits des différents comités locaux[148]. Si certains monuments, dans une même région, peuvent se ressembler, nous n'avons pas relevé de phénomène comparable aux soldats « stéréotypés » de Charles-Henri Pourquet ou d'Eugène Benêt qui peuplent la France[149]. Quoi qu'il en soit, adopter uniquement le critère formel ne permet pas de comprendre les conditions de constructions d'un monument ni ce qu'il représente pour ceux qui l'érigent.

Une deuxième approche géographico-économique considère que les ressources des communes dépendent souvent de leur taille et des activités que permet leur situation géographique et que ces ressources peuvent influer sur le choix du matériau et du type de monument. En 1981, le journaliste Jean-Marie De Busscher considère que l'importance des localités crée les

[145] Ce phénomène a déjà été signalé par Laurence van Ypersele à propos des espions de la Grande Guerre : « En outre, le culte qui les entoure ne perdurera que dans la partie francophone du pays » L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 226.

[146] La plaque commémorative d'Auvelais, inaugurée en 1920, rappelle uniquement le départ forcé des déportés, elle ne mentionne pas leurs noms.

[147] En Flandre occidentale, nous avons relevé l'exemple du sculpteur L. Bresseurs de Gent qui a réalisé (au moins) 9 bas-reliefs identiques, placés dans ou à l'extérieur d'églises. Il est difficile de savoir si ce sculpteur a également « sévi » dans les autres provinces.

[148] C. LECLERCQ, *Op. cit.*, p. 206.

« conditions du matériau, de la mystique, de la munificence ou de la pauvreté de chacun des monuments. »[150] Il propose ainsi une typologie découpée en six catégories : village, chef-lieu, petite ville, grande ville, champ de bataille, ossuaires et nécropoles. Si ce critère peut effectivement influer sur la taille du monument (certains villages ou hameaux ne disposant guère de moyens financiers), il est tout de même à relativiser. Comme l'avaient remarqué Axel Tixhon et Laurence van Ypersele, les productions commémoratives peuvent varier selon la taille de la localité, selon l'existence d'institutions en son sein (écoles, administrations, casernes, etc.) mais aussi selon son statut d'après guerre[151]. Ainsi, certains petits villages ayant vu leurs civils assassinés par les Allemands, vont élever des monuments prestigieux comme le village de Rossignol (qui bénéficie d'une souscription nationale et internationale) ou comme le petit village de Houdemont qui érigera un grand monument à la mémoire de ses habitants fusillés. En outre, comme le montre le cas de Rossignol, les souscriptions publiques permettent parfois d'ériger un monument sans que les finances de la commune soient lourdement grevées. Quant à Derek Boorman, il propose de distinguer les monuments individuels, militaires, scolaires, d'église, de club, d'entreprise, les fondations et les dons étrangers[152]. Cette typologie, si elle permet de se pencher sur les commanditaires de l'œuvre, n'est pas suffisante puisqu'elle ne se penche pas sur l'œuvre elle-même.

Une troisième approche, sémio-sociologique a été proposée dès les années septante par Antoine Prost. A l'aide de diverses informations (localisation, nature et iconographie, inscriptions, financement), il dresse la « carte d'identité du monument ». Antoine Prost distingue monument patriotique, monument civique, monument funéraire et monument funéraire-patriotique. Cette typologie a été critiquée et revue par Annette Becker en 1988 qui insiste sur son caractère relatif. Selon elle, certains monuments peuvent être à la fois civiques et funéraires[153]. Le monument est conçu comme une interaction entre les soldats et les civils, entre les morts et les vivants. Annette Becker montre surtout l'importance du contexte dont il faut tenir compte (ainsi l'expérience de guerre d'un sculpteur peut-elle influencer son œuvre) et l'existence de rares monuments pacifistes[154].

A ces cinq types, Raymond Pirotte, qui étudie les monuments français et du Brabant wallon sans tenir compte des spécificités des deux régions, propose, en 1995 d'ajouter le monument

---

[149] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 29-30.
[150] J.-M. DE BUSSCHER, *Les folies de l'industrie*, Bruxelles, 1981.
[151] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 88.
[152] Cité par R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 33.
[153] A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, 1988, p. 22.

religieux public (comme le Sacré-Cœur) et les curiosités comme le monument animalier de Nivelles, où deux dragons et deux phoques alimentent une pièce d'eau[155].

En 1995, Mariette Jacobs, s'inspirant des travaux d'Antoine Prost pour les critères de l'emplacement, des inscriptions, etc., classe les monuments selon leurs destinataires : les monuments officiels collectifs, les monuments paroissiaux, les monuments militaires, les monuments d'une institution ou d'un groupement, les monuments privés. L'ouvrage publié par les AGR sur les monuments aux morts du Brabant flamand, reprend la typologie de Mariette Jacobs, basée sur les destinataires[156]. Toutefois, cette typologie n'est pas utilisée dans l'ouvrage puisque les monuments sont uniquement classés par ordre alphabétique des communes et aucune analyse n'est sur ce point esquissée.

En 2004, Piet Veldeman dresse pour les monuments de Leuven, une typologie qui prend en compte les spécificités de cette ville. L'auteur classe les monuments selon une typologie tenant à la fois compte des dédicataires, des lieux où se situent les monuments mais aussi de leurs visées. Ainsi dans la première catégorie, les monuments dédiés aux soldats et aux civils morts, l'auteur distingue les monuments communaux, les monuments paroissiaux, les monuments des écoles, de l'université, etc. La deuxième catégorie concerne les monuments militaires. La troisième, les monuments des personnages ou institutions « méritants » tels que le bas-relief dédié au soldat Léon Schreurs[157] ou le monument funéraire dédié à Isidore Uyttebrouck[158]. La quatrième catégorie dégagée par Piet Veldeman est liée au contexte particulier et à l'image de « martyre » de Leuven durant la guerre puisqu'elle reprend les monuments rappelant l'incendie de la ville et ceux évoquant sa reconstruction[159].

Si toutes ces typologies ont l'avantage de mettre l'accent sur tel ou tel aspect du monument ou sur les acteurs qui l'ont réalisé, elles doivent, pour être efficaces, être prise simultanément en considération et, surtout, être adaptées aux contextes des différents belligérants. Or, comme l'ont montré Henri Pirenne puis Sophie de Schaepdrijver, la Belgique –ayant été occupée dans sa quasi-totalité par l'ennemi– possède, sur le front occidental, des expériences à la fois plurielles et

---

[154] Nous reviendrons sur la question des monuments pacifistes plus loin dans ce chapitre. Pour une comparaison systématique des typologies d'Antoine Prost et d'Annette Becker, voir S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 22-25.

[155] R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 35. Notons que ce monument un peu loufoque a été constitué après la Seconde Guerre mondiale et n'entre donc pas en considération dans cette étude-ci.

[156] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002, p. 6-7. Toutefois, cette typologie n'est pas utilisée dans l'ouvrage puisque les monuments sont uniquement classés par ordre alphabétique des communes et aucune analyse n'est sur ce point esquissée.

[157] Léon Schreurs, soldat belge du 6e régiment de Ligne, tué lors de l'invasion allemande, le 19 août 1914, est surnommé « le dernier défenseur de Louvain ». Son monument est inauguré en juin 1923.

[158] Isidore Uyttebrouck, agent de renseignements aux services des armées alliées, est fusillé par les Allemands au Tir national de Bruxelles en décembre 1916. Son corps sera rapatrié à Leuven en 1919.

singulières de la guerre. Ce que John Horne résume en ces termes : « Bref, la Belgique vit un spectre d'expériences –invasion, occupation, collaboration, exil, combats et libération– qui est plus complet que celui des pays qui dominent habituellement l'historiographie de la guerre mais qui, pour la même raison, est atypique. Ce qui est vrai pour la guerre doit l'être également pour l'après-guerre (...) »[160]

Un premier examen des monuments belges mettant en exergue ces spécificités belges, fait apparaître la nécessité d'une nouvelle typologie pour la Belgique. En se basant sur les critères élaborés par Antoine Prost (lieu, inscriptions, symboles, etc.) et en apportant une attention particulière au contexte souligné par Annette Becker, cette typologie prend en compte diverses expériences (invasion, défense de l'armée belge sur l'Yser, occupation, déportation...) qui ont donné naissance à différentes catégories de « héros et martyrs ».

Cette typologie, que l'on pourrait qualifier de « protagonistique » et « contextuelle » est fondée essentiellement sur l'analyse de(s) sujet(s) du monument et distingue les différentes catégories issues de la guerre que sont le soldat, le civil assassiné par les Allemands en août 1914, le déporté (dont les Z.A.B.), le prisonnier politique fusillé par les Allemands. Ces figures bien réelles de la guerre peuvent être associées à d'autres figures réelles (représentant les autres civils) religieuses ou allégoriques. Qui est représenté sur le monument ? Dans quelles attitudes ? Quelles sont les interactions qui existent entre les différentes figures ? Telles sont les questions que l'on peut se poser en contemplant les monuments aux morts belges.

## A. Analyse « protagonistique » : Soldats et civils belges sur les monuments

Si bon nombre de statues de *Jass* apparaissent, à première vue, assimilables aux statues de tommies ou de poilus français, l'analyse de celles-ci doit néanmoins être fonction du contexte propre à chaque pays. Comme les autres pays, la Belgique a vécu la guerre, la mort et la gloire du soldat. Mais en plus de cela, elle a aussi enduré les massacres de civils lors de l'invasion allemande, le calvaire des Z.A.B., ces civils employés par les Allemands pour creuser des tranchées sur le front, celui des civils déportés pour travailler en Allemagne, l'exécution des agents de renseignements, etc. Comment ce contexte d'occupation est-il ou non mis en avant ?

---

[159] *Idem*, p. 258.

[160] J. HORNE, « Contentieux » in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 445.

Ces vécus des civils sont-ils ou non racontés dans la pierre et le bronze ? Telle est la question spécifique que posent les monuments aux morts en Belgique. Contrairement aux autres belligérants qui, généralement, mettent sur leurs monuments uniquement le soldat en évidence[161], la Belgique a également représenté ses civils. Cette différence s'explique par l'occupation quasi totale de son territoire par l'armée allemande. Cette occupation n'a pas été uniforme. Comme l'a démontré Sophie de Schaepdrijver, les conditions de l'occupation ont varié géographiquement – les populations des zones d'étapes ont été véritablement emprisonnées dans leur propre ville– et chronologiquement ; le début des déportations de civils belges marque en quelque sorte un point de non retour dans l'opinion belge.

La Belgique compte bon nombre de monuments uniquement consacrés aux militaires. Tels ceux qui sont dédiés à des régiments ou à des groupes particuliers. Rien qu'à Bruxelles, on compte, par exemple, le monument des blindés, celui des carabiniers, le monument des aviateurs et aérostiers tombés pendant la guerre, celui aux artilleurs de tranchées ou encore, le monument au génie. A Liège, le monument érigé sur l'esplanade de la Chartreuse est dédié aux morts des 1er et 21e de Ligne. De nombreux monuments sont consacrés aux soldats d'une même commune comme par exemple, à Assesse, Ouffet, Bovigny, etc. Des mémoriaux sont aussi érigés au sein d'une communauté particulière, d'une paroisse, d'une profession[162], dans les écoles ou au sein d'un club sportif, tel le monument élevé à la mémoire des membres du Royal Tilleur Football Club qui sont morts durant la Guerre 14-18.

A côté de ces mémoriaux militaires, des monuments sont aussi dédiés aux civils morts durant la Grande Guerre. Ceci est une spécificité belge[163] puisque les monuments français (sauf exception) sont généralement dédiés aux seuls « poilus ». Parmi les civils représentés sur les monuments belges, on peut distinguer plusieurs catégories : les civils massacrés en août 1914, les déportés économiques morts dans les camps allemands et les agents de renseignements fusillés par les Allemands[164]. Les monuments consacrés aux soldats ainsi qu'aux civils belges comportent –outre les figures des héros et des martyrs– diverses figures allégoriques.

---

[161] De ce point de vue, le Nord de la France, également occupé par l'armée allemande, constitue une exception (un des exemples les plus célèbres est le monument de Lille qui représente les civils qui ont résisté...) qu'il serait pertinent de comparer de manière systématique avec le cas belge.

[162] A Bruxelles, on trouve par exemple, un monument dédié aux Forains ou encore celui aux Forestiers morts pour la Patrie.

[163] Voir à ce sujet A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 83-126.

[164] A côté des catégories de héros et des martyrs que l'on retrouve communément sur les monuments belges, on trouve exceptionnellement des civils dont les circonstances singulières de la mort ont été gravées sur le monument. A Brugge, le quartier Saint-Joseph a érigé en 1927 un petit monument à la mémoire des victimes civiles d'une attaque aérienne qui eut lieu le 17 décembre 1917. Au-dessus de la plaque rappelant l'événement et énumérant les noms des civils ainsi que leur âge, trône une vierge Marie. A Brugge, on trouve un monument aux anciennes élèves de l'école

Le monument de Drongen (en Flandre occidentale), imaginé et réalisé par les anciens combattants en 1920-1921, apparemment sans l'intervention de la commune, rend hommage aux 22 soldats morts (ainsi qu'à 2 soldats ayant succombé à leurs blessures après la guerre) mais aussi aux 12 victimes civiles de bombardement, aux 6 déportés morts en exil et aux 2 « fusillés comme espions ». Les noms des soldats sont gravés à l'avant ; sur les deux côtés sont gravés les noms des fusillés et déportés ; à l'arrière, se trouvent les noms des victimes civiles. En faisant logiquement le tour du monument, on passe donc des héros militaires, aux héros (ou demi-héros) civils pour terminer par les victimes civiles. Le monument est ainsi décrit par le président des anciens combattants : « La plaque en bronze représente la Belgique victorieuse, tendant, à un soldat blessé, la palme de la Victoire. Le Soldat, tend vers la Belgique le Drapeau, qu'il a si vaillamment défendu. L'autre figure représente la Belgique souffrante. En bas du linceul, sous lequel on devine une forme humaine, représentant les victimes en général (sic). Des amours la couvrent de fleurs et en offrent au soldat ainsi qu'à l'autre figure. »[165] Ce monument, réalisé par le sculpteur gantois Damien Ingels[166] montre bien les deux faces de la Belgique, à la fois héroïque et martyre et le besoin de reconnaître ces deux expériences de guerre : la gloire du soldat et les souffrances des civils. Il montre qu'en acceptant la souffrance, le civil s'est « battu » à sa façon. C'est pourquoi les amours offrent le même présent au soldat vivant, au civil mort, à la Belgique en gloire et en deuil. Sur le monument figure également le cygne, symbole de la commune, alors que celle-ci n'a, semble-t-il guère participé à la réalisation du monument.

Le monument de La Louvière, réalisé par le sculpteur Alfred Courtens[167], est emblématique puisque –à l'exception des civils massacrés en août 1914– on y retrouve presque toutes les catégories de héros et de martyrs belges. De gauche à droite, on distingue un soldat, une femme éplorée, un civil, ainsi qu'un déporté. Au sommet, à droite, se trouve l'aigle allemand. Ce monument revêt une certaine dynamique en ce sens que tous les personnages semblent en mouvement.

---

moyenne mortes alors qu'elles s'occupaient de soigner des soldats blessés. Ce monument est un des rares à rendre hommage uniquement à des femmes d'une même institution mortes durant la Première guerre. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 52-53 ; 73.

[165] AGR, Anc Fds des B-A, 100B, dossier 1225 Tronchiennes, Lettre de Hilaire Grootaert, président des Anciens-combattants, au ministère des Sciences et des Arts, 28/7/1921.

[166] Damien Ingels (Gand, 1881-Bachte-Maria-Leerne, 1946). Sculpteur, graveur, peintre. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Gent entre 1903 et 1941, il réside à Tongriennes.

[167] Alfred Courtens (1889-1967) est l'auteur de la statue du Roi Léopold II à Oostende et de la statue à cheval du Roi Albert I[er] au Mont des Arts à Bruxelles. Il a également réalisé les monuments aux morts de Bouillon (1920), Saint-Gilles-Waas (1924), Diksmuide (1930), etc.

**La Louvière : *jass*, Patrie, Omer Lefevre, aigle et déporté**

La statue au centre représente Louis-Alfred, dit Omer Lefevre (1878-1916). Télégraphiste, il dirige pendant la guerre le sous-service de la branche d'Observation des chemins de fer pour l'organisation « Cameron ». Accusé d'espionnage par les Allemands, il est fusillé le 15 mai 1916. Sur le monument de La Louvière, le visage typé, la poitrine dénudée, Omer Lefevre s'avance crânement vers un bloc de pierre d'où jaillit un aigle agressif, symbole de la brutalité allemande. Tenant la main du héros louviérois, l'allégorie féminine de la Patrie, drapée à l'Antique, pieds nus, ferme les yeux, pleurant déjà celui qui va mourir pour elle. Cette Patrie représente à la fois la Belgique et la ville de La Louvière, comme en témoigne le blason louviérois aux pieds de la Patrie. Le blason est recouvert de lauriers, comme pour montrer que la commune de La Louvière est, elle aussi, glorifiée. Derrière Omer Lefevre et la Patrie, un soldat belge anonyme, en position d'attaque, déterminé, s'avance baïonnette au canon. En dessous de l'aigle, le déporté dans son costume civil, avec son baluchon sur le dos, a l'air accablé, fatigué de porter son sac. Il semble écrasé par l'aigle. L'aigle allemand a la gueule ouverte. Les ailes déployées, il est en train de crier et s'apprête à fondre sur Omer Lefevre. C'est lui qui prend la main de la Patrie, comme pour tenter de la rassurer, comme pour la consoler d'avance. Ensuite, fier et résolu, Omer enlève son bandeau et s'avance vers l'aigle pour faire le sacrifice de sa vie. Par ce geste volontaire, il protège de son corps la Patrie et détourne l'attention de l'aigle (écrasant le déporté) vers lui. Ce monument, inauguré le 7 octobre 1923, affirme que la mort héroïque de chaque civil a galvanisé l'ardeur de tous les combattants. Quant à l'inscription ornant la contremarche supérieure –« La Louvière glorifie ses héros et ses martyrs. Reconnaissance nationale à Omer Lefevre fusillé le 15

mai 1916 »– elle montre bien la volonté de glorifier les soldats ainsi que les civils morts, de leur rendre un hommage à la fois local et national. Après ce premier aperçu, nous allons passer en revue les différentes figures présentes sur les monuments belges.

## *Le jass*

Selon Sophie de Schaepdrijver, environ 350.000 Belges ont participé à la guerre des tranchées, dont les deux tiers effectivement au front[168]. Au total, on dénombrera plus de 50.000 soldats mutilés et, soldats et civils (victimes des massacres, déportés, fusillés) confondus, quelque 50.000 morts, parmi lesquels une majorité de soldats[169]. La proportion plus grande de soldats morts ainsi que le dynamisme des associations d'anciens combattants[170] expliquent qu'on les retrouve sur la majorité des monuments belges. S'il laisse une place aux civils, le *jass* reste LE héros de la Grande Guerre.

Comme en témoignent les critiques de la Commission des monuments et des sites à l'encontre du projet de monument de Genval, existe dans le chef de cette commission conservatrice, la volonté de représenter le soldat belge selon des critères bien définis : « La figure du fantassin belge est banale et fade ; elle fait penser plutôt à un soldat colonial[171]; le vrai caractère, le type consacré du soldat national font défaut. Le combattant représenté n'est ni martial ni vigoureux. La fadeur de la figure serait améliorée si l'auteur munissait le soldat de la capote coutumière, vêtement qui complète si heureusement l'uniforme du soldat d'infanterie. Le casque est flambant neuf alors qu'il devrait porter l'empreinte des vicissitudes et des fatigues essuyées au cours des combats acharnés de la longue guerre. De plus, il s'éloigne du type adopté pour nos troupes. Le drapeau manque de mouvement, de couleur ; il n'est pas la proportion (sic) ; la main du vainqueur ne l'étreint et ne le brandit pas suffisamment dans son geste de triomphe. Le pied droit n'a aucune fermeté; le soldat semble à demi assis sur la motte de terre. Bref, tout le modèle est à remanier. »[172] Se dégagent de ces observations « esthétiques », un certain conservatisme à travers le dessein de montrer une image stéréotypée du soldat belge : un soldat martial, vigoureux malgré les vicissitudes qu'il a enduré et qui, à l'heure du triomphe, brandit bien haut le drapeau national.

---

[168] S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 172.
[169] *Idem*, p. 293.
[170] Voir chapitre V.
[171] Cette remarque, assimilant le soldat colonial à une figure « banale et fade » témoigne bien des visées colonialistes de l'époque, condescendantes vis-à-vis des autochtones.
[172] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXIIIe année, 1921 (juillet-décembre), Bruxelles, 1921, p. 128.

La majorité des *jass* sont en uniforme. Ceux-ci sont rendus de manière réaliste et les détails en sont parfois très précis. Ainsi, sur le monument que la commune d'Orsmaal-Gussenhoven a également dédié aux lanciers, le soldat porte l'uniforme propre à ce régiment[173]. Il est toutefois des exceptions puisque certains sculpteurs disposant d'une certaine marge de manœuvre quant à la conception de l'œuvre, vont volontairement choisir une allégorie comme Victor Rousseau à Forest ou laisser nu leur soldat pour ne pas qu'il puisse « mal vieillir » aux yeux de la postérité. Sur la stèle de l'Athénée royal de Leuven réalisée par Josué Dupon[174], le soldat est nu. Cet éphèbe grec mort gît contre un lion belge couché. L'inscription en latin « In memoriam » est suivie des 32 noms de soldats morts en 1914-1918[175]. Sur le monument de Leuze inauguré en 1922, un soldat nu appuyé sur une épée, un lion à ses pieds, représente la défense de la Patrie. Le soldat nu de Ronse, couronné de lauriers, embrasse le drapeau national, symbolisant l'amour de la Patrie qui incita une centaine de soldats à mourir pour elle[176]. Sur le monument de Loncin symbolisant la résistance de Liège, le soldat de Georges Petit aussi est nu. Ce gisant évoque la résistance poussée jusqu'au sacrifice suprême. Son épée brisée montre qu'il s'est battu jusqu'au bout et de manière loyale, tout comme ses antiques prédécesseurs, le légionnaire romain et l'hoplite grec, qui le contemplent de là-haut... A part le millésime, rien ne permet d'identifier dans ce gisant (dont les traits ont déjà la rigidité cadavérique) un soldat de 1914-1918. Narrée de cette façon par Georges Petit, la bataille de Loncin touche à l'intemporalité. Pour symboliser la bataille du Sart-Tilman, le sculpteur Adelin de Salle a également opté pour des hommes nus, des armes antiques et des allégories[177]. Pierre de Soete adopte la même optique sur son monument aux aviateurs puisque dans ses mémoires, il exprime sa volonté de créer « une œuvre sculpturale et symbolique »[178]. Il ne s'agit pas de montrer la réalité de la guerre mais bien de la transcender. Ainsi, pour honorer les aviateurs morts pour la Patrie, il exclut d'emblée la représentation d'un avion car le monument serait alors vite périmé. Probablement le même raisonnement l'a-t-il poussé à montrer nu l'aviateur mort recueilli par la Patrie ailée[179] !

---

[173] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 149.

[174] Josué Dupon, s'il adopte une vision « antiquisante » pour le monument de l'Athénée royal de Leuven, celui de Berchem et la plaque commémorative d'Habay-la-Neuve, réalise pour sa commune natale d'Ichtegem, un soldat revêtu du casque et de la capote de la Grande Guerre. Toutefois ce soldat, couronné de lauriers, ne possède pas d'arme moderne, mais seulement une épée et un blason belge, mis devant lui, comme un bouclier.

[175] Ce monument a reçu un subside de la ville de Leuven (1.000 francs) et de la députation permanente du Brabant (500 francs). P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 277.

[176] Le monument de Ronse, surmonté d'une gigantesque couronne, réalisé par Godefroid Devreese, Oscar Sinia et l'architecte Valentin Vaerewyck (1882-1959) a été inauguré le 3 juin 1923. *Le Soir*, 5/6/1923, p. 2.

[177] La maquette du monument du Sart-Tilman est présentée dès juin 1921 dans *Le Patriote illustré*.

[178] P. DE SOETE, *En plein bloc. Mémoires*, Bruxelles, 1953, p. 131.

[179] Après bien des péripéties en ce qui concerne la confection du monument, le choix de l'emplacement, l'abattage d'arbres, etc., le monument sera inauguré le 6 juin 1926.

**Soldats nus à Ronse et sur le monument aux aviateurs à Bruxelles**

En 1930, Sander Pierron critiquant les monuments aux morts de la Grande Guerre en Belgique, soulignait les attitudes « stéréotypées » du *jass* : « C'est le soldat, le soldat ordinaire isolé, qui fait les frais de la majeure partie des monuments innombrables élevés un peu partout. Le soldat mort, étendu sur le dos, est le thème le plus commun. Plus rarement il voisine avec quelque autre figure : une renommée ou un ange dépose sur le front du combattant agonisant une couronne de lauriers ; un guerrier, accroupi, étrangle un aigle abattu ; un soldat est assis, derrière lequel est debout une porteuse de couronne ; une mère pleure, agenouillée devant le corps du fils, les genoux drapés dans les plis d'un drapeau. Parfois le monument se complique : deux soldats casqués flanquent une stèle ; deux autres flanquent une énorme croix de guerre, entourée de feuilles. »[180] Contrairement à ce qu'affirme Sander Pierron, la sentinelle debout, scrutant l'horizon est aussi fréquente que la figure du soldat qui se meurt.

Comme l'ont déjà soulevé différentes études, françaises[181], australienne[182], belges, le soldat présent sur le monument revêt différentes attitudes : « Il peut, selon les cas, afficher un comportement de recueillement, de résistance, d'attaque et de souffrance. »[183] Les monuments

[180] S. PIERRON, *Op. cit.,* p. 139-140.
[181] Pour la France, Annette Becker note : « Les représentations de poilus vont ainsi de la plus belliqueuse, le soldat à l'attaque, à la plus désolée, le soldat mort dont le fusil désormais inutile dort lamentablement à ses côtés. Les poilus sont les plus nombreux sur les monuments à sujet, ils sont au centre de la commémoration comme ils furent au centre des combats, de la guerre. » A. BECKER, *Op. cit.,* p. 21.
[182] Voir K. INGLIS, *Op. cit.,* p. 161-172.
[183] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.,* p. 108.

racontant l'histoire du soldat figurent différents moments de la guerre : le soldat montant à l'assaut, tirant ou lançant une grenade pour venger la mort d'un camarade, le soldat blessé, agonisant ou mort, le soldat qui ayant survécu vient se recueillir sur les tombes de ses camarades morts, le soldat célébrant la victoire, le soldat rentrant chez lui et retrouvant sa famille ; le soldat, enfin, qui posé en sentinelle, reste vigilant.

Bien que cette représentation ne soit guère courante dans notre pays plus défensif qu'offensif[184], les soldats belges partent à l'assaut sur le monument de Rabosée, de Verviers, sur le bas-relief de Hauthem-Ste-Marguerite[185]. Le *jass* de Goetsenhoven, au sommet de restes de canon, de grenades et de poutres tordues évoquant les tranchées, s'apprête à lancer une grenade. A Merchtem, le soldat, le fusil à la main droite, serre le poing gauche, comme pour montrer sa détermination à battre l'ennemi. Sur le monument d'Hollebeke inauguré en 1926, le *jass*, un pied derrière un canon, est prêt à lancer la grenade qu'il tient dans la main droite. Il n'est donc pas en position défensive. Son poing gauche serré et son visage grave montrent sa détermination. Le soldat de Keiem, tenant son fusil de la main droite, marche près d'un canon en serrant également le poing. A Arlon, le *jass* sculpté par Jean Gaspar, présentant son fusil baïonnette au canon, est en position d'attaque. Devant l'église de Glons, le soldat –revêtu d'un équipement complet, avec chaussures de rechange dépassant de son sac à dos– s'élance lui aussi, le fusil à baïonnette à la main[186].

Sur le monument d'Andenne inauguré en 1930, l'attitude agressive des soldats est clairement expliquée par la présence habitants massacrés en août 1914 et des déportés[187]. L'interprétation du mémorial de Ploegsteert est moins évidente. Dans cette localité où 88 victimes civiles ont été dénombrées, le *jass* brandissant un fusil, le bras droit tendu en avant, appelle ses compagnons à le suivre au combat. Peut-être pour venger les civils ? Si le monument réalisé par Aloïs de Beule, inauguré en mai 1925, est dédié aux victimes militaires et aux victimes civiles, il est d'abord dédié « A nos héros ». A Charneux, un soldat tenant une grenade semble prêt à venger son camarade mort pour la Patrie (le drapeau national est en arrière-plan), qui gît non loin de là sur le champ de bataille. Sur le monument offert par l'Amicale des Survivants du Combat de Hauthem-Ste-Marguerite à la ville de Tienen, un soldat blessé semble inciter son camarade à viser l'ennemi. Ce groupe en bronze de deux soldats de 1914 au combat intitulé « La Glorification du

[184] A propos du caractère défensif de l'armée belge présent sur les monuments wallons voir *Idem*, p. 107.
[185] Ce bas-relief a aujourd'hui disparu.
[186] Le soldat de bronze de Glons a été réalisé en 1923 par le sculpteur Floris de Cuyper et l'architecte Emiel Van Averbeke et fondu par la fonderie Verbeyst de Bruxelles. Floris de Cuyper (Anvers, 1875-Mortsel, 1965). Sculpteur, dessinateur. Formation à l'Académie d'Antwerpen, il a réalisé, avec l'architecte Emiel van Averbeke, les monuments aux morts de Glons, Mol, Turnhout. Il signe, avec l'architecte Arthur Smet, le monument de Wijnegem.
[187] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 110.

sacrifice à la Patrie » représente « la résistance héroïque et tenace des 22/e et 2/e de Ligne, pour le salut de la Patrie »[188]. A Heist, le *jass* épaule son fusil et tire tandis que son camarade meurt. Peut-être le soldat appuyé sur un mur des tranchées désire-t-il venger son camarade mort ? Ce sentiment n'est, en tout cas, pas notifié. Sur le monument, les soldats se battent et meurent « voor recht en vrijheid » et « Pro Patria 1914-1918 »[189]. Ils se battent pour des hautes idées. A l'endroit des combats, en Flandre occidentale, les circonstances pénibles de la guerre des tranchées ne sont guère évoquées : pas de trace de boue, de rats, de froid, de sang. Pas d'ennui, pas de découragement, pas non plus de blessures qui tordent les visages.

**Soldat visant tandis que son camarade meurt à Heist**

A Sart, un soldat soutient son camarade blessé, tout en tenant le drapeau par le haut de la hampe. Ces deux « braves » se sont battus non seulement pour la Patrie mais aussi, comme en témoigne le sceau local, pour « Sart du pays de Liège ». A Bastogne, un soldat blessé (mais qui ne paraît pas souffrir) est transporté par deux camarades. Un *jass* s'occupe d'un blessé sur le monument de Sint-Pieters-Leeuw réalisé par J. Baudrenghien[190]. Les blessures ne saignent jamais, elles sont pudiquement suggérées par la main du soldat posée à l'endroit où il a été blessé. La figure du héros ne reflétant aucune souffrance, il est souvent délicat de savoir si le soldat est

[188] AGR, Anc Fds des B-A, 99 B, dossier 2049 Hauthem-Sainte-Marguerite, brochure du monument national à élever à Hauthem-Sainte-Marguerite, s.d.
[189] M. JACOBS, t. 2, p. 118.
[190] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 165.

blessé, mourant ou mort[191]. A Deurne, deux soldats recueillent un soldat mourant pour l'emporter sur une civière. Le premier le soutient dans le dos, le second lui tient la main. En bas de cette scène, une femme voilée, pieds nus et une petite fille, l'air triste, apportent des fleurs en signe d'hommage de Deurne à ses morts.

**Soldats mettant leur camarade agonisant sur une civière à Deurne**

Le monument de Leffinge proclame : « Helden sterven niet » (Les héros ne meurent pas). Et pourtant, sur plusieurs monuments de Flandre, les héros vont mourir. A Steenokkerzeel, un *jass*, vient d'être touché à la poitrine. Il s'écroule avec tout son équipement. Tandis qu'il se meurt, ses dernières paroles sont pour la Patrie : « Ik sterf, maar leve oh ! Mijn Vaderland » (je meurs mais vis oh Ma Patrie)[192]. Le *jass* de Ruiselede est touché mortellement à la poitrine, il vient de lâcher son fusil quand un ange/victoire apparaît devant une croix, lui apportant une branche de laurier. Le soldat d'Izegem, blessé au côté droit, s'écroulant sur le champ de bataille (figuré par un canon) est recueilli par une victoire ailée qui lui apporte la palme des héros. Le soleil se levant derrière le drapeau et le lion belges suggère que ce soldat n'est pas mort pour rien. L'espoir ressuscitera avec lui, l'avenir brillera à nouveau. A Brasschaat, une religieuse portant croix et chapelet, soutient un soldat blessé qui serre le poing et ouvre sa veste comme pour montrer sa blessure. Il meurt pour la Belgique symbolisée par le médaillon représentant les souverains belges[193].

---

[191] Cette évacuation de la douleur et la non-représentation des blessures se retrouvaient déjà sur le monument provisoire « Aux blessés » érigé pour la Joyeuse entrée des souverains dans Bruxelles le 22 novembre 1918. Cfr. chapitre II.

[192] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit*, p. 168.

[193] Ce monument est signé « Georges Collard 1924 » et a été fondu par « E. Scholers bronsgieter Hemixem ».

**Religieuse assistant le soldat mourant de Brasschaat**

Comme le remarquait Annette Becker pour la France, « c'est le passage qui est montré, pas le mort/cadavre, mais le mourant, toujours en vie. »[194] Le premier projet de Budingen montrait un ange recueillant le corps d'un soldat étendu par terre[195]. Sur le monument finalement réalisé, la tête du soldat a été relevée, soutenue par l'ange. Comme si le soldat ne pouvait être mort tout seul, comme si l'ange était arrivé avant qu'il meure. En contemplant certains soldats comme celui d'Aarsele, de Gits qui a encore le genou levé ou celui de Tiegem qui tend le bras vers le Christ crucifié, on se demande s'ils sont blessés, mourants ou déjà mort[196]. C'est souvent la main, sur la poitrine ou encore crispée sur le fusil qui permet de cerner davantage l'état du *jass*. Le mourant de Pollinkhove relève la tête une dernière fois pour contempler le Christ en croix[197]. Même mort, le soldat reste jeune, beau, propre, comme celui de Boom réalisé par Bruno Gerrits. Sur le monument élevé par « 't Dankbare Beerse aan zijne roemrijke zonen », un soldat en pierre meurt seul en serrant le drapeau[198]. Sur la place de la Victoire d'Estampuis, un soldat en pierre, couché

---

[194] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 44.

[195] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002, p. 72.

[196] Pour le monument de Tielt, Mariette Jacobs hésite, elle aussi, entre les deux interprétations. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 391.

[197] Ce monument a été inauguré en septembre 1919. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 321.

[198] Ce monument est fort abîmé, les pieds du soldat sont cassés.

sur une espèce de tombeau, meurt la main sur la poitrine. A Antoing, le soldat expire une main sur le fusil et l'autre sur le cœur et reçoit la reconnaissance de la ville. La mort elle-même reste un moment fort puisqu'à ce moment apparaît souvent une figure réconfortante, divine ou patriotique. Cette présence symbolique renvoie certainement à la peur de nombreux soldats de mourir seuls dans un no man's land et à celle des familles que leur enfant meure sans personne pour l'assister durant son agonie et lui fermer les yeux. Le dernier instant est figuré à Châtelet, la Patrie recueillant le soldat mourant, à Vilvoorde. L'adieu est symbolisé par le « dernier baiser » de la Patrie (tenant le drapeau) au soldat sur le monument de Kessel-Loo et Zoutleeuw réalisé par Eugène Arnauts[199]. Sur le monument d'Ieper, le corps du soldat mort est recueilli par deux femmes. Cette scène rappelle la descente de croix.

**« Descente de croix » du soldat sur le monument d'Ieper**

Au milieu du champ de bataille (figuré par un canon et un obus), le soldat en bronze d'Aubel, réalisé par Fernand Heuze[200] en 1921, tenant un drapeau, souffle dans un clairon pour annoncer la fin du conflit. Derrière lui, la colonne reprend les noms des morts et de ceux qui ont

[199] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 54-55.
[200] Nous n'avons pas trouvé de renseignements à propos de Fernand Heuze, sinon sa signature sur les monuments d'Aubel, Charneux, Sart.

survécu à la guerre[201]. A Wervik, le combat est fini. Sur les ruines, les gravats et les restes d'obus, le soldat exténué lâche son fusil. Il a ramassé des fleurs des champs pour rendre hommage à ses camarades et aux victimes civiles morts. Sur un amas de ruines et devant la croix qui gît à ses pieds, le *jass* de Woesten, le drapeau dans la main droite et une couronne dans la main gauche, se recueille. A Everberg, le soldat debout, de profil, semble méditer sur le sort de ses camarades morts. Le soldat adopte une attitude semblable sur le monument de Maleizen. Le soldat d'Ichtegem réalisé par Josué Dupon semble serein. Il rend hommage à ses camarades morts qui se sont battus pour la Patrie. Dans le cimetière de Bois-d'Haine, un *jass* de pierre, casqué, les deux mains sur une épée baisse la tête et songe à ses camarades morts. Les noms de ces « héroïques enfants morts pour la Patrie » ainsi que ceux des « glorieux vainqueurs » sont gravés sur la plaque commémorative, ornée d'une tête de lion, apposée contre le mur de l'école.

**Soldat dans cimetière de Bois d'Haine**

***Jass* serrant le poing à Enghien**

A Ath, le *jass* se hisse pour apporter une couronne à la mémoire de ses camarades morts. Le soldat de Sint-Genesius-Rode, casqué et tenant son fusil, brandit haut une couronne de laurier. Le soldat de Herverlee tient fièrement son drapeau. Le *jass* de Wevelgem tient le drapeau national, il a reçu une palme. Sur le bas-relief du monument de Reningelst, le *jass*, la main gauche sur son fusil, brandit le drapeau de la victoire devant un lion accroupi. Il s'est battu pour Dieu et la

[201] Nous reviendrons sur les « monuments aux morts… et aux vivants » dans le chapitre V.

Patrie[202]. Celui de Waregem, le fusil à la main, brandit les lauriers de la victoire. Réalisé par Vandecapelle, le *jass* triomphant de Tervueren est entouré par deux lions montrant les blasons national et local[203]. Dans le parc d'Enghien, un soldat en pierre blanche, réalisé en 1920 par Charles Samuel tient le drapeau contre lui et serre le poing, peut-être en pensant à ses 10 concitoyens victimes des déportations. Sur l'obélisque de Mont-Saint-Aubert, le *jass* se hausse sur un canon et lève une palme pour fêter la victoire. Le *jass* de Lauwe (1920), un canon à ses pieds, tient un fusil à la main droite et le drapeau, flottant dans le vent, de la main gauche. Le soldat de Zwevezele tient une palme et brandit le drapeau.

Le retour du soldat survivant est rarement symbolisé. Sur le monument de Dentergem inauguré en juin 1927[204], le soldat est accueilli par une petite fille et une femme, les cheveux au vent. Sans doute s'agit-il de sa famille. La petite fille va embrasser son père enfin revenu, sous la bénédiction du Sacré-cœur qui contemple ces retrouvailles. L'enfant, tenu par le soldat et par la jeune femme, semble faire le lien entre ces deux personnages que la guerre a si longtemps séparés. Le *jass* de Poperinge inauguré en 1926 brandit le drapeau en regardant le ciel tandis que bien plus bas, un petit garçon et une fillette lui offrent une palme et un bouquet de fleurs. Sur le monument de Marke érigé en 1923, un soldat, la main sur le cœur, est accueilli par la Belgique couronnée (avec un lion à ses pieds) tenant la blason national qui lui offre le drapeau pour lequel il s'est battu. Le soleil qui se lève derrière jette ses rayons sur la scène. A Kraainem, le soldat revient auprès de sa famille. Il est blessé mais il relève sa manche, prêt à œuvrer à la reconstruction du pays. « La commune de Couillet reconnaissante à ses enfants morts pour la Patrie » accueille le soldat de retour. Ce monument inauguré en décembre 1923 est l'œuvre du sculpteur Dériré Weygers[205]. Au bas du monument, un lion couché rugit. Les cheveux relevés en chignon, vêtue d'une longue cape, la jeune femme tient de la main gauche le drapeau national et vient congratuler le soldat. Le soldat prend la main droite de la Patrie dans les siennes, il semble fier de s'être battu pour elle. Les yeux dans les yeux, ils ne se lâchent plus.

---

[202] *Idem*, p. 336.

[203] Ce monument a été inauguré en août 1923. Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 173.

[204] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 87.

[205] Désiré Weygers (Bruxelles, 1868-Etterbeek, 1929). Sculpteur et créateur de médailles, il crée des figures, des compositions, des médaillons, des portraits. Auteur des monuments aux morts de Couillet, Jumet, de la plaque commémorative apposée dans le vestibule de l'hôpital-sanatorium de Jumet en mémoire de l'infirmière Rosa Bourgeois.

**Retour du soldat à Couillet**

**Soldat faisant le guet à Ensival**

Quoique la guerre soit officiellement finie, les *jass* veillent. Cette attitude est très courante sur les monuments belges, comme pour dévoiler que la défiance (voire la haine) née pendant l'invasion allemande en août 1914 persiste après l'armistice. Sur le monument de Knokke, quatre soldats, le fusil à la main, scrutent l'horizon, près à se battre « pour le droit et la liberté »[206] Enroulé dans le drapeau, le *jass* moustachu de Rebecq-Rognon porte un fusil et barre l'accès d'une porte en ruines[207]. Ses yeux scrutent l'horizon pour repérer l'ennemi. A Marloie, un *Jass* en pierre monte la garde avec un fusil[208]. Le soldat de Langemark en tenue de combat et appuyé sur une épée, semble attendre la prochaine bataille[209], tout comme celui de Moen (1921)[210] et celui de Sint-Joris (1932)[211]. Le *jass* de Sterrebeek, posé en sentinelle, reste vigilant : « Op wacht zullen wij blijven »[212]. Le soldat de Zaventem réalisé par War Van Asten, l'arme à la main, veille tandis que les lions qui l'entourent, regardant dans d'autres directions, sont aux aguets. A Ensival, le *jass*

[206] La même inscription est reprise en néerlandais.
[207] Ce monument réalisé par J. Lefrant de Soignies, sera inauguré en novembre 1926. *Le Soir*, 19/11/1926, p. 1.
[208] Le monument reprend seulement sur la face de gauche les noms de deux soldats morts et sur la face de droite le nom d'un déporté.
[209] Réalisé par War van Asten, ce monument est inauguré le 4 octobre 1925. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 206.
[210] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 253.
[211] *Idem*, p. 367.
[212] *Idem*, p. 169.

est sur ses gardes[213]. Légèrement en avant, le fusil à la main, il met sa main en visière, comme pour tenter d'apercevoir l'ennemi au loin. Devant l'hôtel de ville de La Reid, le soldat en pierre avec fusil, gourde, fourragère et croix de guerre est posé en sentinelle tandis qu'à ses pieds, un coq écrase ce qu'il reste d'un aigle[214].

Comme l'avait remarqué Annette Becker pour la France, certains monuments belges hésitent entre la victoire et la mort. A Asse (Flandre orientale), un *jass* de bronze triomphant brandit le drapeau belge au sommet d'une construction en forme de château[215]. Au sommet de quatre tours du château, figurent deux lions rugissant tenant des blasons et deux casques vides qui semblent posés sur une tête de mort. Sous la statue du triomphe, c'est bien la mort du soldat qui est représentée. Couché devant l'église d'Asse, le mourant est soutenu par un ange qui lui montre le ciel tandis qu'une jeune femme couronnée (la Patrie et/ou la ville d'Asse) s'agenouille pour lui offrir une couronne de roses. Dans le cimetière de Jette, le monument inauguré en novembre 1927[216] représente deux femmes et deux hommes accolés, les bras levés, se donnant la main. Le soldat est bien entouré, comme si, neuf ans après l'armistice, il avait repris sa place dans la société. Une femme drapée et voilée tient une palme et un sabre tandis que l'autre, avec un civil, offre une couronne de laurier et des fleurs aux héros. Le soldat reçoit les fleurs et tient le flambeau, symbole du souvenir. La première jeune femme pleure les héros tandis que l'autre, avec le civil qui représente l'ensemble des familles jettoises, offre la reconnaissance au soldat. Celui-ci, tenant le flambeau, semble vouloir entretenir le souvenir des morts, comme l'exprime l'inscription gravée sur le socle : « A nos soldats morts pour la Patrie. Leur courage nous édifie. Leur souvenir nous émeut. »[217]

[213] La statue fondue par « Dehin Frères Liège bronze d'Art » est signée J. Bloom, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet auteur.
[214] Le nom de l'auteur « J. Marechal Comblain-au-Pont » est gravé sur le monument ; nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet. L'aigle a probablement été buriné durant la Seconde Guerre mondiale, mais notre hypothèse n'a pas pu être confirmée par la commune. Nous reviendrons sur le coq plus loin.
[215] Ce monument est signé par un architecte local, K. Vander Beken et Vandecapelle, sculpteur à Anderlecht.
[216] *Le Patriote illustré*, 13/11/1927, p. 725.
[217] Le même texte en néerlandais est gravé sur le monument.

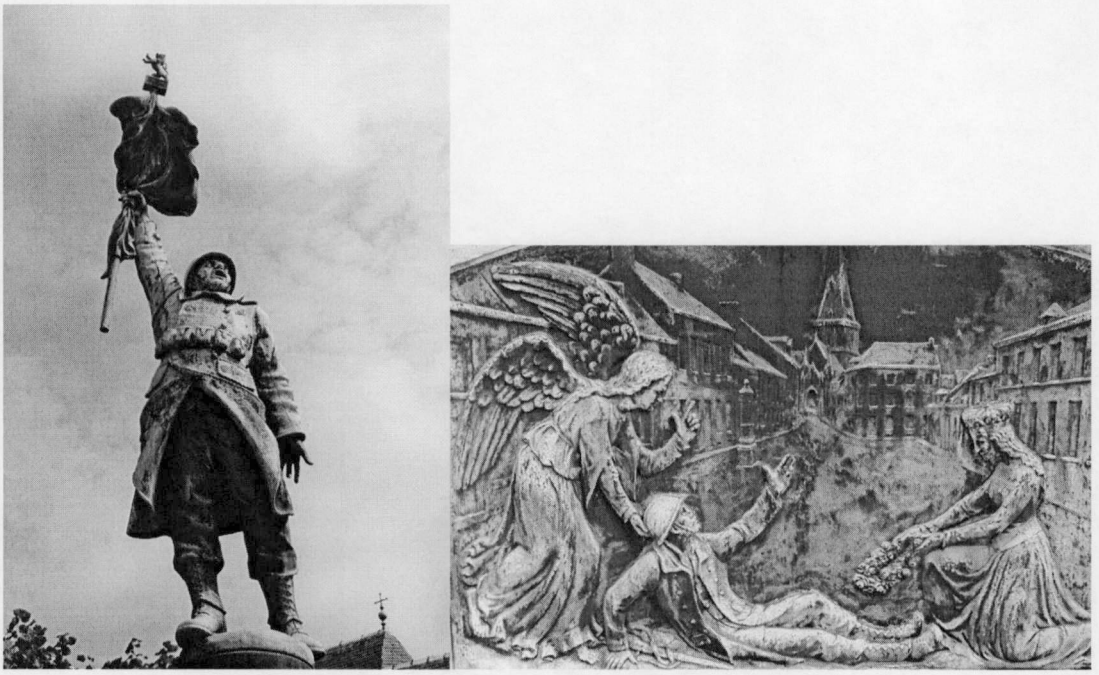

**Soldats triomphant et mourant sur le monument d'Asse**

Pour terminer, notons qu'en Flandre occidentale, ce sont surtout les militaires belges (mais aussi français, anglais) et les figures et symboles religieux qui ornent les monuments[218]. Si leurs noms sont gravés dans la pierre, les civils sont rarement représentés sur les monuments de cette province et les exemples qui suivent font figures d'exceptions. Sur le monument de Westouter, dominé par un ange, un soldat meurt sur le bas-relief de gauche, tandis qu'un civil avec chapeau et sabots meurt sur celui de droite. Peut-être s'agit-il d'un paysan, tué par les bombes ou déporté ou astreint au travail par les Allemands. L'inscription « burgers » ne permet pas de savoir comment sont morts ces civils. A Anzegem, soldats et déportés sont glorifiés. Le monument témoignant aux morts de la Grande Guerre, la reconnaissance de la commune de Ruddervoorde constitue une autre exception. Un *jass* en uniforme porte le corps sans vie d'un civil affaissé avec son baluchon. Si aucune autre indication ne vient préciser l'identité de ce civil, la présence du baluchon incite à y voir un déporté. Sur les côtés ont été gravés les noms des morts, sans que soit précisé s'il s'agit de soldats ou de civils. Ce monument, réalisé par Karel Laloo, fut inauguré en 1921[219]. Une autre exception est le monument de Sint-Kruis, représentant un agent de renseignement. Sur le monument inauguré en 1937 dans le cimetière de Espierres, le Christ en croix se dresse entre deux bas-reliefs : à gauche, un buste de soldat tenant un fusil à baïonnette ; à

[218] Les *jass* sont souvent accompagnés d'allégories religieuses : Sacré-Cœur, Christ en croix, Christ-Roi en croix (Sint-Baafs-Vijve), madones, anges. Il arrive aussi que ces allégories religieuses soient les seules ornant le monument comme l'ange sur le monument de Zillebeke.
[219] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 350.

droite, un civil tenant sa casquette à la main[220]. Le civil représente-t-il des déportés enterrés là, ou un civil rendant hommage aux combattants ? Impossible à déterminer puisque les noms de ceux qui reposent dans le caveau et dans le cimetière sont étalés sans préciser leurs qualités. La disposition du monument de Westhouter est semblable : au centre, un ange tenant une trompette se croise les bras, à sa gauche un soldat mort, à sa droite, un civil portant casquette est également couché. Les noms inscrits sont ceux des soldats et des civils. L'unique soldat, en Flandre occidentale, à se préoccuper formellement des civils, est celui de Ruddervoorde qui soutient un civil mort à genoux. Ses habits déchirés laissent entrevoir son torse. Le baluchon qui pend à son bras semble indiquer qu'il s'agit d'un réfugié ou d'un déporté[221]. Le bilan civil de la guerre n'est guère visible en Flandre occidentale. Peut-être parce que la population a majoritairement été évacuée. Et que ce sol lacéré par les batailles a plus facilement gardé la mémoire militaire que la mémoire de civils chassés de chez eux.

## *Les civils massacrés en août 1914*

Selon John Horne et Alan Kramer, 5521 civils belges ont été tués par les troupes allemandes durant l'invasion d'août 1914[222]. En reportant, sur une carte de Belgique, le tableau général établi par les deux historiens irlandais, énumérant les différents massacres de plus de 10 habitants[223], on peut constater que ces « atrocités » accompagnent la progression des troupes allemandes suivant le cours des fleuves. Cela est particulièrement visible le long de la Sambre et de la Meuse. A l'exception du Brabant flamand –où parmi les cités touchées, les noms d'Aarschot et Leuven sont demeurés tristement célèbres– pour la Flandre, c'est la Wallonie qui est la plus affectée par les massacres de civils. Dans les provinces de Liège, de Namur et du Luxembourg, on trouve logiquement une plus grande concentration de monuments dédiés aux habitants massacrés. C'est principalement sur eux que nous nous pencherons[224].

Si les monuments dédiés à la fois aux militaires et aux civils mettent généralement les soldats en avant, la situation peut basculer lorsque les civils sont plus nombreux. Cela se remarque dans les cités martyres où un grand nombre d'habitants ont été massacrés mais également dans de petites localités comme Waulsort, dans la province de Namur, où l'espèce d'obélisque, reprenant les noms des trois combattants, des trois déportés et des treize civils massacrés proclame : « A nos

[220] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 374.
[221] Les inscriptions « Aan de Gesneuvelden van den Grooten Oorlog » « De Dankbare Gemeente Ruddervoorde » et les noms gravés sur le monument ne donnent pas d'autre indication.
[222] J. HORNE et A. KRAMER, *German Atrocities 1914 : A History of Denial*, New Haven-Londres, 2001, p. 74.
[223] *Idem*, Appendix 1 German atrocities in 1914 : incidents with ten or more civilians killed. Voir carte en annexe.

martyrs du 23 août 1914 ». C'est sans doute le nombre plus élevé de fusillés qui a poussé les décideurs à opter pour cette inscription mettant les civils en avant[225]. Sur la plaque commémorative de Landenne aussi, les noms des civils massacrés viennent avant ceux des soldats et des déportés. A Seilles, les martyrs civils précèdent les soldats morts. A Battice, les noms des habitants tués en août 1914 (4 femmes et 28 hommes) devancent ceux des 12 soldats morts pour la Patrie. A Anloy, les noms des 60 civils massacrés lors de l'invasion surpassent ceux des deux combattants.

En mai 1919, le conseil communal du petit village de Soiron décide d'ériger –en plus du fronton au lion offert par la province de Liège– deux monuments : un obélisque sur la place communale pour les combattants et les civils massacrés; un second au cimetière, uniquement dédié à ces derniers. Le second monument, surmonté d'une croix indique que si la religion apporte la paix aux défunts, elle n'efface pas la haine dans le cœur des vivants : « Ici reposent dans la paix du Seigneur Léon Gillard, Joseph Hannon, Léonard Pirard. Ces braves Belges ont été tués par les hordes barbares allemandes, le 5 août 1914 à une heure du matin. Vous qui passez, priez pour eux et n'oubliez jamais. R.I.P. » Eriger un second monument à Soiron semble d'autant plus important que la mort glorieuse des combattants n'inspire pas les mêmes sentiments d'injustice que la mort des civils massacrés lors de l'invasion.

Là où, en août 1914, des civils ont été massacrés, le temps semble s'être arrêté. C'est pourquoi plusieurs monuments ne reprennent que cette date (et non 1918) comme le mémorial du XX août à Liège, la plaque du cimetière d'Andenne, la chapelle d'Ansart sur laquelle est inscrit : « Août 1914 », le monument commémorant les noms des « Batticiens assassinés par les teutons du 4 au 8 août 1914 », etc. Le monument de Gomery saisit ces deux dates : 23 août 1914 ; 24 août 1914. Sur l'obélisque de Surice se trouve l'invite : « Souviens-toi du 25 août 1914 ». Le lieu lui-même devient sacré. Comme le montre la plaque aux fusillés d'Ans : « Souvenez-vous Qu'ici en août 1914 des Belges ont été lâchement fusillés par les Allemands. N'oubliez jamais. »[226] A cet endroit désormais sanctifié par le sang des martyrs[227], la croix est souvent le premier symbole dressé. La croix noire érigée à l'endroit des massacres de Leuven est évoquée dans les deux dernières strophes du poème écrit par Valère Gille en septembre 1914 après la visite de la ville en ruines :

---

[224] Voir carte des monuments aux civils massacrés en annexe.

[225] A Hermeton, les soldats et les victimes civiles sont confondus dans cet hommage commun : « Ils sont morts pour que vive la Belgique ». La mort de civils innocents a, en quelque sorte, galvanisé les soldats belges.

[226] N. ERGEN, *La Mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments aux morts dans les communes d'Ans, Awans et Saint-Nicolas*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2001, p. 201.

[227] On retrouve ce même thème (« sanctification » du sol par le sang des martyrs) dans les récits racontant la mort des agents de renseignements fusillés par les Allemands.

« Voilà leur œuvre et maintenant, plus loin va voir
Dans le square pierreux une croix de bois noir,
Nue et qu'allonge encore le soleil qui se couche.
Des femmes et, le front fendu, des nouveaux nés,
Unis dans une étreinte horrible et bouche à bouche,
Là, sans fleurs, sans linceul, gisent assassinés. »[228]

Dès la fin de la Grande Guerre, une croix de bois de 3 mètres est plantée à l'endroit où les Taminois furent fusillés lors de l'invasion. Au pied de la croix, une pancarte proclame : « Le 22 août 1914 eut lieu sur cette place le Massacre de la population de Tamines par les troupes allemandes. 383 hommes de tout âge périrent 98 furent blessés »[229] A Rossignol, une modeste croix plantée à l'endroit où les fusillés furent enterrés a été remplacée par un caveau[230], surmonté d'un calvaire et entourée d'un chemin de croix[231]. A Floreffe, deux croix en petit granit poli ont été érigées au bord de la chaussée, là où trois civils ont été tués par les Allemands le 24 août 1914. Commandées et payées par la commune, ces croix portent l'inscription « A la mémoire de (...) lâchement fusillé/assassinés par l'ennemi (date) »[232] A Kessel-Lo, une croix est érigée dans le jardin des Soeurs du *Heilige Graf*, là où cinq civils ont été fusillés par les Allemands le 28 août 1914. L'inscription rappelle combien ce sol est sacré et que les civils sont morts pour le droit, Dieu et la Patrie : « Eerbiedig deze grond Gemengd door het bloed Vergoten voor het recht voor God en vaderland .»[233] A Ethe, au pré Flamion (où 18 civils furent fusillés), une croix commémorative, aujourd'hui disparue, est érigée[234]. A Latour, la croix primitive sera remplacée par une autre, inaugurée pour le cinquantième anniversaire des massacres d'août 1914[235]. A

[228] *Le Soir*, 12-13/11/1923, p. 2. Ce poème de Valère Gille est gravé sur une plaque commémorative offerte par La Ligue du Souvenir à la ville de Leuven en novembre 1923.
[229] A. LEMAIRE, *La tragédie de Tamines*, 5e édition, Tamines, 1957, p. 97. Simon Alexandre montre l'importance de cette croix primitive : « L'érection de cette croix constitue le point de départ de tout un mécanisme de sacralisation de la place Saint-Martin –qui deviendra plus tard place des Martyrs– passant par plusieurs étapes dont nous parlerons ultérieurement. » S. ALEXANDRE, *Mémoire d'une 'Cité martyre'. Le massacre de Tamines du 22 août 1914*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 123. Cette croix de bois sera remplacée par une croix en béton sur l'initiative du conseil communal de Tamines dès 1923.
[230] Dans ce caveau ont été enterrés les corps des habitants de Rossignol fusillés à Arlon par les Allemands en août 1914. Cfr. S. CLAISSE, *La Mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts des communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, Archives Générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°7, Bruxelles, 2002, p. 115-121.
[231] Comme le constate Annette Becker pour la France, les stations de chemins de croix sont réactualisées dans les années vingt. A. BECKER, *Op. cit.*, p. 130.
[232] Ces croix ont été enterrées pendant la Seconde Guerre mondiale et ont été replacées par la suite (cfr. ci-dessous, Germanophobie).
[233] P. VELDEMAN, « Voorbijgander gedenk... Monumenten en gedenkstenen rond de eerste wereldoorlog te Leuven », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN, *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 274.
[234] M. PIERRE, *Les monuments aux morts, les plaques et les stèles commémoratives des première et seconde guerres mondiales dans les communes de Virton et de Tintigny*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 24.
[235] *Idem*, p. 43.

Gomery, un calvaire est dédié « Aux victimes de la barbarie allemande et à leurs camarades inconnus ». Le journal catholique *L'Avenir du Luxembourg* insiste sur l'importance de la croix : « Et devant ces épitaphes s'élève haut, bien haut, portant nos regards au-delà des brouillards d'ici-bas, la croix rédemptrice qui nous dit à tous de ne pas craindre ceux qui tuent les corps, mais ne peuvent rien au-delà. »[236] A Anloy aussi, un crucifix rappelle les massacres. Même dans les petits villages comme Wegnez ou Soiron, une plaque commémorative rappelle le massacre à l'endroit où il a été perpétré : « Ici ont été fusillés par les Allemands, le 5 août 1914, à une heure du matin Léon Gillard (garde-chasse), Joseph Hannon (jardinier), Léonard Pirard (ouvrier) » A Arlon, la Jeunesse Arlonaise décide d'élever un monument aux fusillés de Rossignol sur une place qui fait face à l'endroit où a eu lieu le massacre. « Le monument sera en pierre de taille blanche. Il représente une femme montrant à un enfant le théâtre du crime allemand. »[237] En réalité, ce monument ne sera jamais réalisé et sera remplacé par un modeste monument surmonté d'une croix[238].

Les monuments élevés à l'endroit où les civils ont été massacrés par les Allemands représentent, à plusieurs reprises, un civil recouvert d'un linceul. Contrairement aux soldats mourants, ces civils sont bien morts. Sans habits, sans aucun attribut qui permette de l'identifier, le fusillé atteint l'universel. Il est nu, pur, immaculé. Son aspect dépouillé montre son innocence. Si l'environnement qui l'entoure peut varier, on retrouve ce corps sans vie sur le mur Tschoffen à Dinant, sur la place du XX août à Liège, sur le caveau de Rossignol, sur le monument de Melen, sur celui d'Ethe et Latour, en bas du monument de Couvin. Le mort n'est pas seul[239] puisque l'on montre ses proches désemparés (monument de Melen) ou des pleureuses et les armées belges et alliées lui rendant hommage (Rossignol). Sur le monument de Couvin conçu par l'architecte M. Maryns et le statuaire Van Hamme de Bruxelles le *jass* porte un drapeau belge comme pour montrer que la mort du civil recouvert d'un linceul, n'a pas été vaine et qu'il est mort, lui aussi pour la Belgique. Perché au sommet du monument, le soldat en uniforme contraste avec le civil nu qui, fusillé par les Allemands lors de l'invasion, s'est effondré au bas du monument. Verticalité et horizontalité se répondent, tout comme le drapeau légèrement enroulé autour du héros fait pendant au linceul qui recouvre partiellement le corps du martyr. A Ethe, deux femmes voilées[240] pleurent derrière deux hommes habillés « à l'antique » qui emportent le martyr au torse dévêtu tandis que

[236] *L'Avenir du Luxembourg*, 25/8/1921, p. 1.
[237] *Le Soir*, 14/3/1924, p. 1.
[238] S. CLAISSE, *Op. cit.*, annexe 53.
[239] Nous pouvons établir un parallèle avec le soldat mort qui est rarement seul. A. BECKER, *Op. cit.*, p. 44 ; A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 113.
[240] Ces pleureuses sont à la fois les épouses et les mères des civils, mais représentent également la Patrie qui pleure ceux qui sont morts pour elle.

des anges, dans le ciel, viennent lui apporter une couronne de lauriers pour consacrer le héros et une palme. En bas de cette scène, figurent les corps de deux civils morts qui doivent encore être enterrés. Leurs habits communs de civils de ce début du XX$^{e}$ siècle contrastent avec ceux des personnages portant d'élégants drapés qui emportent le mort dans un linceul. Cette scène idéalisée où les dépouilles demeurent intactes et où les morts reçoivent le réconfort des anges contraste avec la scène réelle qui se déroula à cet endroit en 1914 quand le bourgmestre et les survivants furent forcés par les Allemands d'ensevelir les cadavres plein de sang et de terre de leurs concitoyens fusillés[241].

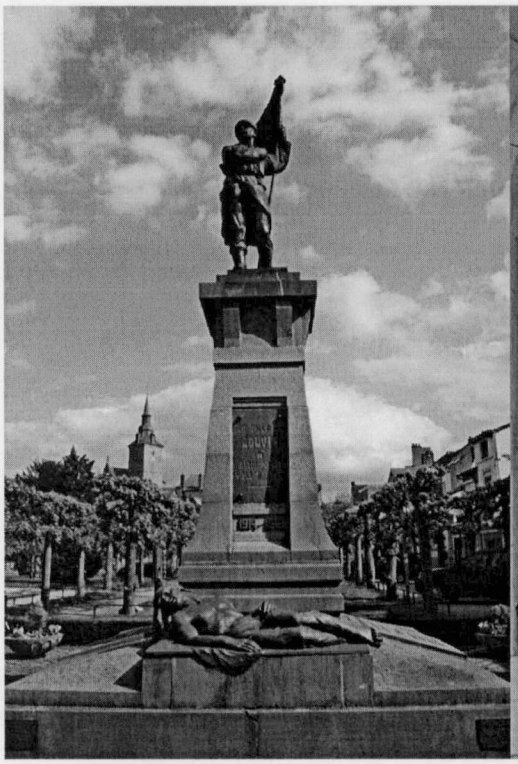

**Jass et civil mort à Couvin**

**Enterrement des civils d'Ethe en août 14**

Au sommet du monument de Melen érigé sur les lieux du massacre en août 1923[242], un ange triste, le coude sur une tête de mort, tient un parchemin « A la mémoire des 126 civils fusillés par les Allemands les 4-6-8 et 12 août 1914. » Entre deux croix, le monument est dédié « A nos morts ». Ces inscriptions plutôt sobres, apparemment dénuées de tristesse ou de révolte, contrastent avec la douleur des personnages sculptés par Victor Dethier[243]. Un petit garçon en train de pleurer soutient sa mère qui s'effondre en tenant la main de son mari enveloppé dans un

[241] L'opération qui dura une semaine traumatisa la population. M. PIERRE, *Op. cit.*, p. 24.

[242] « Le monument se dresse dans la prairie même où tombèrent les martyrs. » *Le Patriote illustré*, 12/8/1923, P. 591. Le monument se trouve au lieu dit Labouxhe, à la sortie du village de Melen, dans un petit parc où sont dressées de part et d'autre les tombes des fusillés.

[243] A part sa signature sur le monument de Melen, nous n'avons trouvé aucune autre trace de Victor Dethier originaire de Sprimont.

linceul. Cette scène montre combien la mort des civils est insupportable. Là où des civils innocents ont été fusillés, la femme (qu'elle soit mère, épouse, patrie ou tout cela en même temps) s'écroule en même temps que son univers, c'est-à-dire le village dont on aperçoit l'église, les maisons et les arbres qui s'envolent en fumée. Si les Allemands qui ont mis le village à feu et à sang ne sont pas représentés, les conséquences de leurs actes sont bien visibles[244]. Sur les 73 civils massacrés à Melen[245], 12 sont des femmes, dont les noms sont inscrits en premier ; suivent les morts d'Herve, Battice, Soumagne, Julémont, Liège. Les noms des 7 déportés de Melen complètent la liste tandis que les noms des soldats figurent sur un autre monument, dans l'ancien cimetière, près de l'église.

La minorité de femmes victimes des massacres d'août n'ont pas été représentées en tant que telles sur les monuments. Leurs noms sont pourtant mis en avant à Anloy, Battice, sur la plaque commémorative de la place du XX août à Liège, Melen, Pommeroeul, sur le monument d'Yvoir, etc. Cependant, leur mort n'est pas montrée. Peut-être parce que la majorité l'ayant emporté, on a figuré un homme. Peut-être aussi parce qu'à cette époque –la patriote fusillée Gabrielle Petit constitue en ce sens une exception– la femme représentée sur les monuments est plus souvent réduite aux rôles de pleureuse ou de consolatrice. Idéalisée, elle se mue en allégorie.

**Petit garçon soutenant sa mère à Melen**

**Patrie s'effondrant à Tamines**

[244] Sur les représentations de l'Allemand, voir plus loin, germanophobie.
[245] Les autres civils massacrés là proviennent de Herve, Battice, Soumagne, Julémont et Liège.

Sur le monument de Tamines dédié « Aux martyrs du 22 août 1914 », trois hommes, en costume d'époque (un a le torse nu) gisent au pied de la ville de Tamines qui s'effondre, victime de la barbarie allemande. Cette allégorie exprime la douleur et la souffrance de toute une population (voire de la Patrie) face à la mort injuste de tant d'innocents. Elle incarne également la « cité martyre », titre que revendiquera Tamines, mais aussi Dinant, Andenne, etc. Dans la chapelle d'Ansart élevée au lieu-dit « Les Loynes » à l'endroit où les habitants de Tintigny et d'Ansart ont été fusillés[246], une Pietà recueille sur ses genoux le corps sans vie de son fils en levant les yeux au ciel tandis qu'un ange tente de la réconforter. Cette femme, à la fois mère Patrie et mère spirituelle montre le désespoir face au crime rappelé en latin : « hIC InnoCVos oCCIDIt gerManVs »[247].

La plaque commémorative sur la place du XX août de Liège représentant deux femmes pleurant sur le corps sans vie qu'elles viennent de recueillir, proclame que « les Allemands ont, sans provocation, brûlé 20 maisons et fusillé 17 personnes ». L'expression « sans provocation » insiste évidemment sur le fait que ces civils sont innocents et qu'ils n'étaient pas des francs-tireurs. La plaque érigée à Andenne à l'endroit du massacre est davantage explicite : « N'oublions jamais. Sur cette place, le 21 août 1914, la population de la ville fut brutalement rassemblée par les hordes teutonnes. Elle y assista à la plus sinistre tragédie de l'histoire, entendit prononcer les sentences de mort par le bandit germain, vit assassiner contre ce mur trois malheureux innocents et partir, pour le poteau d'exécution, le lugubre cortège des martyrs condamnés à mort sans jugement. » Les mots utilisés : « brutalement », « sinistre tragédie », « assassiner » « malheureux innocents » trahissent bien les violences injustement subies par la population et ses protestations d'innocence contre les accusations allemandes d'être des francs-tireurs.

[246] « Au lieu-dit "Les Loynes", 40 victimes tombèrent sous les balles des assassins : 36 étaient de Tintigny même, 4 de la section d'Ansart. Comme il n'y eut aucun survivant, personne ne peut rapporter les derniers moments de ces innocentes victimes de la barbarie allemande. » L. SCHMITZ et N. NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, t. 7 : *La bataille de la Semois et de Virton*, Bruxelles, 1924, p. 96.

[247] Additionnés, ces chiffres en latin font un total de 1914 afin de rappeler une fois de plus la date fatidique.

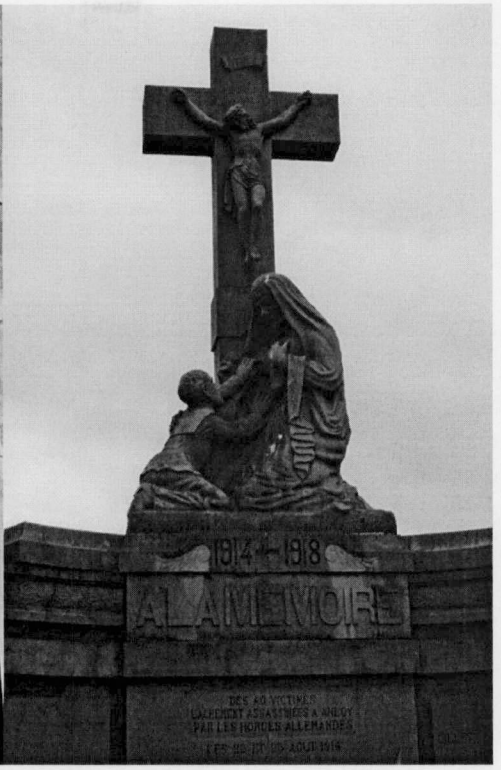


**Femmes pleurant leur mort à Liège** **Petit garçon et Vierge à Anloy**

Sous le crucifix d'Anloy, la vierge apparaît à un petit garçon (en habits d'époque) à genoux devant elle. Marie semble compatir à la douleur de cet enfant qui a perdu les siens. Ce monument inauguré le 2 octobre 1921 est dédié « A la mémoire des 60 victimes lâchement assassinées à Anloy par les hordes allemandes les 22 août et 23 août 1914 et des 2 enfants d'Anloy tombés comme combattants sur le champ d'honneur R.I.P. »[248]. Devant cet ensemble réalisé par le sculpteur Hanot et l'architecte E. Frankinet, une pierre tombale rappelle « Ici reposent les fusillés victimes de la barbarie teutonne ». A Hastière-par-delà, le Christ en croix lui-même semble interpeller le passant et honnir les soldats des régiments saxons N°104 et 133 qui après avoir incendié les maisons, massacrèrent 19 habitants. A travers ces mots, le Christ réalisé par l'architecte bruxellois Chrétien Veraart[249], se pose en accusateur vis-à-vis des soldats allemands, précisément identifiés. La souffrance du Christ rappelle également la souffrance des civils innocents. A droite du Christ crucifié, se trouvent les noms des dix-neuf habitants, classés par professions. Le curé d'Hastière-par-delà, Emile Schlögel, se trouve en tête devant le docteur Victor Halloy médecin de la Croix-Rouge, un échevin, un conseiller communal, le receveur communal et son fils Franz, Noël Honoré Ponthière, professeur à l'Université de Louvain suivis des noms des autres habitants dont les fonctions ne sont pas précisées.

[248] Une inscription évoque les « 1034 braves guerriers français tombés sur le territoire d'Anloy ».
[249] Chrétien Veraart, architecte bruxellois, auteur de la restauration de l'église d'Hastière-par-Delà, s'est occupé de la reconstruction en Flandre après la Grande Guerre.

Parmi les noms des massacrés d'août 1914, les personnalités sortant du lot sont généralement des notables : patron, curé, bourgmestre, etc. A Aarschot, parmi les civils, le nom du bourgmestre se détache en majuscules. Sous le crucifix d'Anloy, les noms de « Gillet Louis 48 ans bourgmestre » et de « DOM Bernard Gillet de l'abbaye de Maredsous 62 ans » sont soulignés. Le bourgmestre de Berneau figure en tête de la liste des victimes civiles d'août 14 et une borne supplémentaire avec sa photographie et une palme, « Hommage de la commune de Berneau à Walthère Bruyère, bourgmestre de 1872 à 1914 » a été plantée devant le monument. Sur le monument de Spontin, parmi les civils massacrés, les noms du bourgmestre et du curé sont inscrits au milieu, en plus grand. Sur la face gauche du monument de Thon-Samson inauguré en mai 1919, se trouve « l'Abbé Gaspard Gustave 34 ans Préfet de discipline au collège de Dinant victime innocente fusillé le 25 août 1914 à Surice ». Le monument de Couvin ouvre la liste de ses fusillés sur le nom de l'abbé Gilles. Sur l'obélisque de Surice dédié « A nos concitoyens lâchement fusillés par les troupes allemandes », figurent le curé, l'abbé et l'échevin, suivis, par ordre alphabétique, des noms des autres Suriciens massacrés lors de l'invasion[250].

Dans la manufacture de tissus à Dinant aussi, la hiérarchie est flagrante. Au centre, sous le portrait du président de la Manufacture fusillé ressortent ses nom et décorations et le nom du vice-président. Les noms des employés et ouvriers sont inscrits en plus petit et sur une autre plaque. Ce monument a été inauguré en août 1922 : « A la base de la grande cheminée de l'usine se trouve apposée une plaque de bronze, œuvre du sculpteur dinantais Raucq où on lit : 23 août 1914 La Société de la Manufacture de tissus à Monsieur Himmeur, administrateur-délégué, directeur, vice-consul de la République Argentine ; président de la Société de Saint-Vincent de Paul, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne. Médaille française des Combattants de 1870, Croix de prévoyance de 1re classe ; A Monsieur Ch. Naus, directeur technique, Médaille industrielle de 1re classe ; A ses employés, contremaîtres et membres du personnel ; L'empire allemand s'est déshonoré en commettant à Dinant le plus criminel des forfaits. Par ordre du commandement général, 585 victimes innocentes furent fusillées ; 147 membres de la Manufacture de tissus tombèrent parmi ces malheureux. Souvenons-nous. » Deux autres plaques flanquent ce motif central. On y voit les noms des victimes et l'énumération de leurs décorations industrielles ou militaires. »[251] On est bien loin de l'égalité soulignée par Jay Winter pour les

[250] Sur une autre face de l'obélisque de Surice sont gravés les noms de 11 habitants d'Anthée, 1 de Vitrival, 2 de Dinant, 4 d'Ermeton-S/Biert, 1 d'Evrehailles, 4 de Gerin, 1 de Gerpinnes, 1 d'Hastière, 1 du Roux, 4 d'Onhaye et 1 de Vilvorde. Les noms du curé d'Anthée, du curé d'Onhaye et d'un abbé de Dinant sont mis en exergue. La face arrière du monument est dédiée aux combattants de Surice, à un soldat belge inconnu et à 33 soldats français.
[251] *Le Soir*, 24/8/1922, p. 2.

monuments aux morts militaires britanniques. Du reste, l'ouvrier qui prononcera le discours exaltera la mémoire du patron fusillé.

Des plaques commémoratives et des monuments sont d'ailleurs érigés à la mémoire des seuls notables fusillés lors de l'invasion. Le 12 juillet 1919, est apposée –sur la décision du collège échevinal de Bruxelles– une plaque commémorative dans le préau de l'Ecole primaire n°1 dédiée « A la mémoire de Mademoiselle Joséphine Debauche institutrice à l'Ecole n'°1, victime de la barbarie allemande, assassinée à Esneux le 6 août 1914 » [252] Il s'agit moins ici d'un hommage individuel initié par des collègues que d'une décision politique visant à donner un exemple patriotique aux écoliers de l'école n°1. A Francorchamps, un monument est érigé en novembre 1920 à la mémoire de l'avocat schaerbeekois Emile Laude, « lâchement assassiné par les Boches en août 1914. » Ce mémorial « dressé parmi les myrtilliers et les bruyères, à l'ombre des épicéas et des chênes, est d'une émouvante simplicité. Il se compose uniquement d'un rocher, que les lichens et les mousses lentement envahissent, et que décore un médaillon où M. Armand Bonnetain a fait revivre la physionomie si fine du martyr. »[253] En février 1921, une plaque commémorative est apposée à l'Institut d'Electromécanique de Leuven par l'Union des Ingénieurs « à la mémoire de leur cher camarade Honoré Ponthière fondateur de l'inst. (sic) Electromécanique assassiné par les Allemands à Hastière le 23 août 1914 »[254]

A Péronnes-lez-Binche, c'est le « bourgmestre-martyr », Alphonse Gravis qui a donné son nom au monument de la localité. Erigé à l'endroit même où les civils furent fusillés, « ce mémorial perpétuera le souvenir de la barbarie allemande et du martyre de M. Gravis et de son fidèle compagnon, ainsi que six mineurs fusillés au cours de la même journée tragique. »[255] Ce monument, « construit sur l'initiative des amis et admirateurs du bourgmestre-martyr, que sa serviabilité avait rendu très populaire dans la contrée » met en scène le bourgmestre soutenu par la Patrie[256]. Le Comité du Souvenir Gravis, après avoir choisi le sculpteur Joseph Baudrenghien, se charge de recueillir les fonds nécessaires : « des dons accourent des riches fermiers de la commune et de la Société Anonyme des Charbonnages de Péronnes »[257]. Ce comité bénéficiera d'une aide élargie puisque par exemple la ville de Mechelen octroiera 100 francs pour l'érection

[252] *Le Soir*, 13/7/1919, p. 1.
[253] *Le Soir*, 16/11/1920, p. 1. Plusieurs confrères de Laude assistent à la cérémonie. Successivement, Léon Hennebicq, Thomas Braun, Fernand Payen –délégué par M le bâtonnier Mennesson de Paris– Léon Théodor et Albert Bonjean prennent la parole pour saluer la mémoire d'Emile Laude et maudire la cruauté de ses assassins.
[254] Comme l'explique Piet Veldeman, cette plaque a été emportée par les Francophones lors de leur départ de l'université de Leuven après le « Walen buiten » et installée dans le hall d'entrée du laboratoire d'électronique et d'instrumentation de Louvain-la-Neuve. P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 279.
[255] *Le Patriote illustré*, 29/8/1920, p. 416.
[256] AGR, Anc Fds des B-A, 100A, dossier 1141 Péronnes-lez-Binche.
[257] D. ANDRE, *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans l'entité binchoise : analyse historique et sémiologique*, Séminaire d'Histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 13.

du monument[258]. D'ailleurs, la presse de l'époque présente le mémorial de Péronnes-lez-Binche non pas comme le monument des fusillés mais le surnomme le « monument Gravis ». Sur le plan des représentations aussi, la figure d'Alphonse Gravis prend, de manière flagrante, le pas sur les autres fusillés (dont seuls les noms sont mentionnés) et sur les soldats, seulement évoqués par un bas-relief. Encore ces soldats anglais sont-ils mentionnés à titre anecdotique puisque, comme l'explique *Le Patriote illustré*, la résistance d'une poignée d'Anglais sur le territoire de la commune serait à l'origine de la mort d'Alphonse Gravis[259]. Ce monument à statuaire contraste avec le monument dépouillé qui sera érigé en 1934 dans le cimetière[260] afin de rappeler le souvenir de la Grande Guerre. On voit ainsi combien la même commune a évolué dans ses représentations de 14-18 durant l'entre-deux-guerres : la Patrie soutenant le bourgmestre fusillé fait place à une épée qui incite la population à se souvenir des horreurs de l'invasion, en ce vingtième anniversaire du début de la Grande Guerre.

A Cornesse, le monument est dédié « A notre bourgmestre Halet Hubert fusillé le 12 août 1914 ». Au niveau des représentations, ce sont les 7 soldats morts qui prennent le pas sur le bourgmestre fusillé puisque le bas-relief représente un soldat portant un drapeau et une dague, sur le qui-vive, comme prêt à se battre. Le 10 juillet 1927, la Reine assiste à l'inauguration d'une plaque apposée à la place des Martyrs de Mons qui rappelle les massacres par les troupes allemandes en août 1914. *L'Etoile belge* reprend le texte qui dénonce le crime qui fut commis en cet endroit : « In Memoriam. Le 23 août 1914, de paisibles citoyens de Nimy et de Mons en tête desquels Jean Lescarts, Bourgmestre de Mons, poussés devant les troupes allemandes pour leur servir de bouclier, furent lâchement assassinés par les soldats allemands sur cette place où ils tentaient de s'abriter. Plusieurs furent blessés, cinq furent tués : Zéphir Cyprès, Emile Ducamps, André Godin,Victor Gotez, Léon Massart. Erigé par la ville de Mons Le 10 juillet 1927 »[261] Alors qu'il n'est pas mort, c'est le nom du bourgmestre de Mons qui est mis en avant ; la plaque commémorative étant payée par la ville de Mons. En décembre 1938, la ville d'Andenne décide d'ériger un monument à son ancien bourgmestre Jules Camus fusillé par les Allemands lors de l'invasion. L'inscription, toute simple, proclame : « Docteur J. Camus Bourgmestre martyr 20 août 1914 ». En plein contexte de tensions internationales, cette décision s'apparente à une « remobilisation des esprits » à la veille de la Seconde Guerre mondiale[262].

---

[258] Register der Processen-Verbaal van het college van Burgemeester en Schepenen der Stad Mechelen, 4/6/1920.
[259] *Le Patriote illustré*, 29/8/1920, p. 416.
[260] *Le Patriote illustré*, 8/7/1934, p. 840.
[261] *L'Etoile belge*, 11/7/1927, p. 1.
[262] D'après Marie Widart, ce monument aurait été inauguré entre 1938 et 1939 ou juste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. M. WIDART, *Op. cit.*, p. 7.

Dans certaines villes martyres, c'est parfois le soldat qui est mis en avant. Bien que Visé puisse être considérée comme une « cité martyre », c'est le soldat qui est au centre de son monument inauguré sur la Place de l'Hôtel de ville en juin 1928. La tête haute, le fusil à la main droite, il veille sur les autres membres de la communauté que sont les civils massacrés en août 1914 et les déportés d'août 1914[263]. Peut-être monte-t-il la garde afin que d'autres atrocités ne soient pas commises. Quoi qu'il en soit, il n'adopte pas l'attitude agressive soulignée par Axel Tixhon et Laurence van Ypersele dans d'autres villes martyres[264]. Comme nous le verrons dans le chapitre sur la Reconnaissance, l'omniprésence du soldat visétois s'explique probablement par le rôle joué par les Anciens combattants à Visé.

Sur la Grand'Place d'Aarschot, le soldat est le seul figuré. Le pied sur un affût de canon, une tête de cheval et un blason gisant à ses pieds, il tient une épée brisée et protège de son corps le drapeau. Ces éléments entremêlés témoignent de la violence des combats. Ce monument, érigé par souscription publique, sculpté par Pieter Braecke et inauguré le 1er juillet 1923, s'adresse essentiellement aux soldats : « Eere aan de glorierijke soldaten gevallen ter verdediging der Stad ». En conséquence, sans l'inscription « Aan onze helden en martelaren » et les noms des civils massacrés qui s'étalent sur le monument, on ignorerait que les civils d'Aarschot ont subi les violences de l'invasion[265]. A Dendermonde, une femme coiffée d'un chignon et ses enfants accueillent le soldat. S'agit-il de sa famille ou bien d'un groupe symbolisant la reconnaissance de la ville vis-à-vis de ses héros ? Peut-être les deux.

Le monument du cimetière de Leuven, inauguré en 1924, témoigne des expériences spécifiques de cette ville en montrant le départ des civils, contraints de fuir la ville en flammes et une femme à demi nue qui n'a pas survécu aux violences allemandes[266]. La face de droite expose la vie sur le front et montre une tranchée avec deux militaires tués lors d'un bombardement allemand. Sur celle de gauche, le civil fusillé et le soldat tué par le gaz sont mis côte à côte comme des preuves mortes de la Barbarie allemande. L'allégorie ailée qui les regarde tristement et leur apporte des fleurs s'apparente plus à un ange endeuillé qu'à une patrie victorieuse... Contrairement à ce que constatait Laurence van Ypersele pour les monuments des cimetières des cités martyres wallonnes où les souffrances imposées aux civils justifiaient l'agressivité des combattants[267], l'image donnée du soldat sur le monument du cimetière de Leuven se confond

[263] Les civils déportés en août 1914 par les Allemands sont des sortes d'otages. Ils ne sont pas nombreux et ne doivent pas être confondus avec les civils qui seront déportés à partir de 1916 pour aller travailler dans des camps allemands.
[264] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 112.
[265] Un monument plus modeste a été érigé dans la Leenstraat où a eu lieu une partie des massacres : « 171 burgers werden op 19 en 20 augustus 1914 te Aarschot door den vijand neergeschoten. 75 vonden hier de marteldood. »
[266] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 261-262.
[267] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 112.

avec celle des civils massacrés ; tous deux sont présentés comme des martyrs. Sous la menace des armes ou confrontés aux gaz toxiques, les civils de 1914 et les militaires de 1915 n'ont pas pu résister. Leur point commun est d'avoir été tués « lâchement » par l'armée allemande. Le feu allemand a fusillé les habitants, le feu a détruit la ville, forcé les civils à l'exil, le feu des bombardements et les gaz toxiques ont tué les combattants. La plaque érigée à l'intérieur de l'hôtel de ville de Leuven, reprenant les noms des soldats et des civils massacrés en août 1914, a aujourd'hui pour principale inscription : « La ville de Louvain à ses glorieux enfants – Leuven aan zijn roemrijke kinderen ». Le bas-relief représente le retour des soldats, félicités par une jeune femme couronnée, vêtue d'une longue robe et d'une cape, qui incarne à la fois la Belgique et la ville de Leuven. On pourrait donc croire que le soldat est le principal héroïsé. Or, Piet Veldeman montre que la partie de droite, détruite par les Allemands lors de la Seconde guerre mondiale, était dédiée aux victimes civiles « Victimes de la barbarie allemande – Slachtoffers der Duitsche Gruweldagen »[268].

L'imposant monument érigé sur la place des Martyrs de Leuven raconte, à lui seul, toutes les souffrances des civils de la Grande Guerre[269]. Il raconte le travail et la sérénité avant ce choc qu'est la guerre, l'invasion brutale des « barbares » tuant des Belges innocents (symbolisés par un agneau), le sacrifice des soldats. Il narre aussi la fin de la guerre avec trois bas-reliefs intitulés « Fusillés », « Déportés », « Troupes victorieuses »[270]. Selon le critique d'art Georges Verdavaine qui décode le monument en 1924 : « Les Fusillés, c'est l'héroïsme grave et simple, le dédain de la mort ; les Déportés, une étape du calvaire ; les combattants, la Victoire. Ils défilent fleuris et acclamés par la jeunesse, le charme et la beauté. Opposition violente du drame à la revanche, des heures de sang et d'ombre aux heures de lumière et de soleil. »[271] Cette trilogie se retrouve également à Andenne.

Décidé dès avril 1919, le grand monument d'Andenne mettra du temps à se construire. Fixé au départ à 29.000 francs, un premier projet, présenté par Louis Mascré en 1920 représentait une

[268] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 260. En mars 1958, le monument a été inauguré une seconde fois avec un nouveau panneau à droite. L'inscription initiale a été remplacée par un sobre : « Morts pour la Patrie – Gestorven voor het Vaderland ».

[269] Sur la construction, les avatars et la restauration de ce monument, voir M. CEUNEN, « Wat een monument lijden kan... Oprichting, lotgevallen en restauratie van het oorlogsmonument op het Martelarenplein », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN, *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 305-327.

[270] Sur les différentes figures (soldats, déportés, réfugiés, etc.) voir P. VELDEMAN, « De oorlog verbeeld... Analyse van de beeldtaal van de Leuvense oorlogsmonumenten » in *Idem*, p. 329-338.

[271] G. VERDAVAINE, « Le sculpteur Marcel Wolfers », in *Le Home. Revue mensuelle d'architecture et d'art décoratif*, n°8, octobre 1924, p. 118.

pyramide au sommet de laquelle figurait, notamment, un coq[272]. Malgré le visa de la Commission royale des Monuments et des Sites, cette œuvre primitive ne sera jamais réalisée[273]. Un autre projet est élaboré par le sculpteur Angelo Hecq mais sa réalisation va prendre un retard considérable[274]. Il semble évident que ce report a modifié la conception elle-même du monument puisque l'artiste a intégré le centenaire de la Belgique, en le représentant par ses trois Rois au sommet et en inscrivant les dates « 1830 -1930 ». Ce monument est conçu comme un triptyque : au centre, les *jass* partent à l'assaut pour défendre les déportés opprimés (à gauche) et les civils massacrés (à droite). Si le temps a rendu ce monument plus monumental, il n'a pas effacé le chagrin de la population andennaise qui continue de pleurer ses fusillés.

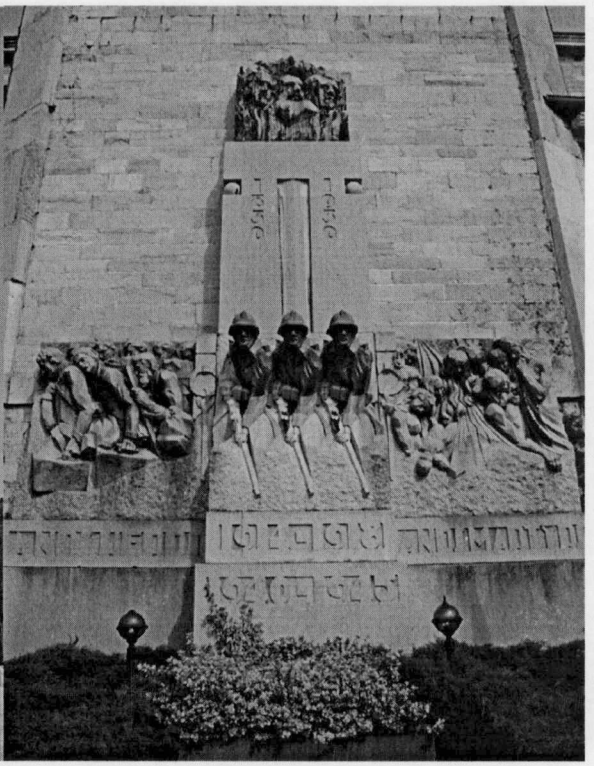

**Monument place des Martyrs de Leuven** **Monument d'Andenne inauguré en 1930**

[272] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXIIe année, 1920, Bruxelles,1921, p. 90 : « Il résulte de cet examen que le monument dont il s'agit constitue une belle œuvre. Quelques améliorations s'imposent néanmoins, savoir : 1° Diminuer le volume de la pyramide et en augmenter un peu la hauteur; 2° Supprimer le glacis inférieur et le remplacer par une partie verticale d'environ 0m80 de hauteur; 3° Agrandir le coq qui surmonte la pyramide et réduire un peu les dimensions de l'écu. La maquette modifiée et faite à plus grande échelle devra être soumise à l'appréciation de la Commission royale, conformément d'ailleurs aux intentions de l'artiste. » Ce rapport étant forcément succinct, il est difficile de savoir si une autre figure coexistait ou non auprès du coq.

[273] Marie Widart signale l'existence d'un monument représentant un soldat agonisant, entouré du drapeau belge. M. WIDART, *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 à Andenne*, Séminaire d'histoire et de politologie, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 11. S'agit-il du même projet de monument présenté à la Commission royale des Monuments et des Sites ? Dans ce cas, il comporterait, en outre, un coq au sommet d'une pyramide. En absence de sources, il est difficile de se prononcer.

[274] Quelques jours avant son inauguration le 26 octobre 1930, le comité d'Andenne s'adresse au gouvernement pour l'aider à financer le monument mais en vain. AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 3084 Andenne.

Les polémiques qui naîtront autour de l'inscription *Furore Teutonico* illustrent bien le tournant –vers une volonté d'apaisement et de stabilité sur le plan international– qui s'opère après le traité de Locarno[275]. Imaginée en 1921 par le cardinal Mercier et l'architecte américain Withney Warren[276], l'inscription *Furore Teutonico diruta, dono Americano restituta* devait orner la nouvelle bibliothèque de Leuven[277]. Toutefois, après la signature du traité de Locarno, cette inscription apparaît gênante aux yeux du recteur Ladeuze[278] qui craint que l'inscription de Warren empêche une normalisation des relations avec les universités allemandes. Cette décision sera au centre d'une polémique très mouvementée ; les partisans et détracteurs de l'inscription *Furore Teutonico* n'hésitant pas à descendre dans la rue pour défendre leurs points de vue[279]. Les prisonniers politiques de la Guerre protesteront d'ailleurs en ces termes dans leur bulletin officiel : « Louvain déroge à l'honneur d'être la ville martyre. Des associations de combattants et de nombreuses sociétés patriotiques ont protesté avec l'énergie qui convenait contre l'édulcoration grotesque et lâche du texte à apposer sur les murs de l'université de Louvain. Les dirigeants de celle-ci se confinent dans un silence hautain et rogue, ils ne daignent même pas condescendre à justifier leur acte. Il est d'ailleurs injustifiable. (...) Si, par ce silence, les hautes autorités académiques croient pouvoir "faire passer" un acte aussi froissant pour nos consciences, elles se trompent. Tant que le texte choisi par S.E. le Cardinal Mercier ne sera pas gravé à Louvain, sur la bibliothèque reconstruite, nous élèverons notre protestation (...) »[280] Malgré les vaines tentatives du sculpteur Pierre de Soete pour replacer l'inscription incriminée et le procès intenté en 1929 par le concepteur du projet, l'architecte Warren, l'inscription *Furore Teutonico* ne sera pas placée sur la bibliothèque de Leuven[281]. La polémique ne sera pas close pour autant puisqu'elle resurgira, quelques années plus tard, autour du monument de Dinant.

---

[275] En octobre 1925, le Traité de Locarno garantit les frontières entre la France, l'Allemagne et la Belgique et établit un pacte d'assistance mutuelle. Ce traité permet de rompre l'isolement de l'Allemagne sur le plan international et de l'intégrer à la SDN en 1926.

[276] Withney Warren (1864-1943), architecte américain, il dirige dès 1921 les travaux de reconstruction de la Bibliothèque de Leuven dans un style néo-renaissant.

[277] M. DEREZ, « "The Oxford of Belgium" een kwestie van beeldvorming », in M. CEUNEN en P. VELDEMAN (sous la dir. de), *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 132.

[278] Paulin Ladeuze (1870-1940) Recteur de l'université de Leuven. A ce sujet, voir L. COURTOIS, *Paulin Ladeuze (1870-1940) : jeunesse et formation (1870-1898), vie et pensée d'un exégète catholique au temps du modernisme (1898-1914)*, Thèse de doctorat en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1998.

[279] M. DEREZ, *Op. cit.*, p. 134.

[280] *Bulletin officiel de la Fédération nationale des prisonniers politiques de la Guerre*, n°86, avril-mai 1928, p. 1.

[281] A ce sujet voir M. DEREZ, *Op. cit.*, p. 135. Le récit que le sculpteur Pierre de Soete lui-même fait des événements, s'il pêche parfois par vantardises et doit être considéré avec précaution, est néanmoins révélateur des tensions de cette époque et des pressions qui pouvaient être exercées par les partisans et les détracteurs de l'inscription *Furore Teutonico*. C'est d'ailleurs ce sculpteur qui relancera la polémique en désirant absolument placer

Le « mémorial national » que la ville de Dinant souhaite ériger à la mémoire des massacrés d'août 14 ne sera pas vraiment national puisque les autorités belges refuseront de se rendre à la cérémonie dès 1933[282]. Lors du conseil des ministres du 13 septembre 1933, le Premier ministre de Broqueville expose les négociations menées avec le bourgmestre de Dinant et le comité pour obtenir le retrait de l'inscription *Furore Teutonico*. Alors que le comité s'est incliné devant les arguments du gouvernement, le bourgmestre persiste dans son intention. Le conseil estime que « les pourparlers doivent demeurer officieux »[283]. Un mois plus tard, la question de la liste de souscription en vue de l'érection à Dinant d'un « monument national aux martyrs civils de Belgique » est évoquée au conseil des ministres. « En raison de l'attitude de la Ville de Dinant qui n'a pas cru devoir suivre les conseils de M. le Premier Ministre, au sujet de l'inscription projetée sur le monument, le Conseil décide que les Membres du Gouvernement s'abstiendront de participer à la souscription dont il s'agit. En outre, le Conseil décide de s'en tenir strictement à la règle qui interdit l'organisation de quêtes ou souscriptions parmi le personnel des services de l'Etat. »[284]

Les anciens combattants dinantais eux-mêmes –fort dynamiques, luttant contre l'Allemagne et ses anciens collaborateurs belges et enclins à défendre la mémoire des civils fusillés– ne tomberont pas d'accord sur l'opportunité de ce monument[285]. Dès 1933, les libéraux et catholiques dinantais se déchirent sur la question du monument. Les uns prennent position pour le monument, les autres s'opposent à son inscription « maudite ». La querelle, par organes interposés, dure jusqu'en mai 1934 et reprendra de plus belle après le début de sa construction pour se poursuivre même après son inauguration[286]. L'association responsable de ce monument essuiera d'ailleurs plusieurs refus de subsides de la part de la Banque de la Meuse et d'établissements catholiques et administratifs[287]. Les particuliers eux-mêmes renâcleront à participer à ce monument, certains s'y opposant carrément[288]. Toutefois, l'inauguration du monument portant l'inscription *Furore Teutonico* en août 1936 attirera les foules. Publiant la photographie du monument de Dinant, le *Patriote illustré* n'entre pas dans la polémique en

---

l'inscription de Warren sur le monument qu'il réalise pour Dinant. P. DE SOETE, *En plein bloc. Mémoires*, Bruxelles, 1953.

[282] Le changement qui s'opère est d'autant plus flagrant que Charles de Broqueville, alors ministre de la Défense nationale, avait représenté le gouvernement aux cérémonies dinantaises du 23 août 1927. Cinq ans plus tard, l'inscription *Furore Teutonico* crispe le gouvernement belge.

[283] AGR. Conseil de Cabinet, Procès-verbal, séance du 13/9/1933, p. 1.

[284] AGR. Conseil de Cabinet, Procès-verbal, séance du 4/10/1933, p. 7.

[285] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 265.

[286] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 282.

[287] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 275. Cette désaffection peut s'expliquer soit par une diminution générale de l'aide accordée par les entreprises dinantaises aux projets commémoratifs, soit, dans ce cas précis, par la volonté de ne pas s'impliquer dans un monument pour le moins controversé.

produisant ce sobre commentaire qui ne dit rien sur les circonstances de la construction du monument ni sur l'absence des autorités lors de son inauguration : « Monument érigé à Dinant, sur l'initiative d'un comité, et consacré aux 23,700 victimes civiles de la guerre en Belgique, aux 2,812 civils des provinces de Namur et de Luxembourg, et plus spécialement aux 674 victimes des massacres de Dinant. Le monument, situé place d'Armes, est surmonté d'une main aux doigts levés, signe de serment des Dinantais opposant un démenti formel à la légende des francs-tireurs. L'inscription *Furore Teutonico*, bannie de la balustrade de l'Université de Louvain, se retrouve sur la balustrade du mémorial dinantais. »[289]

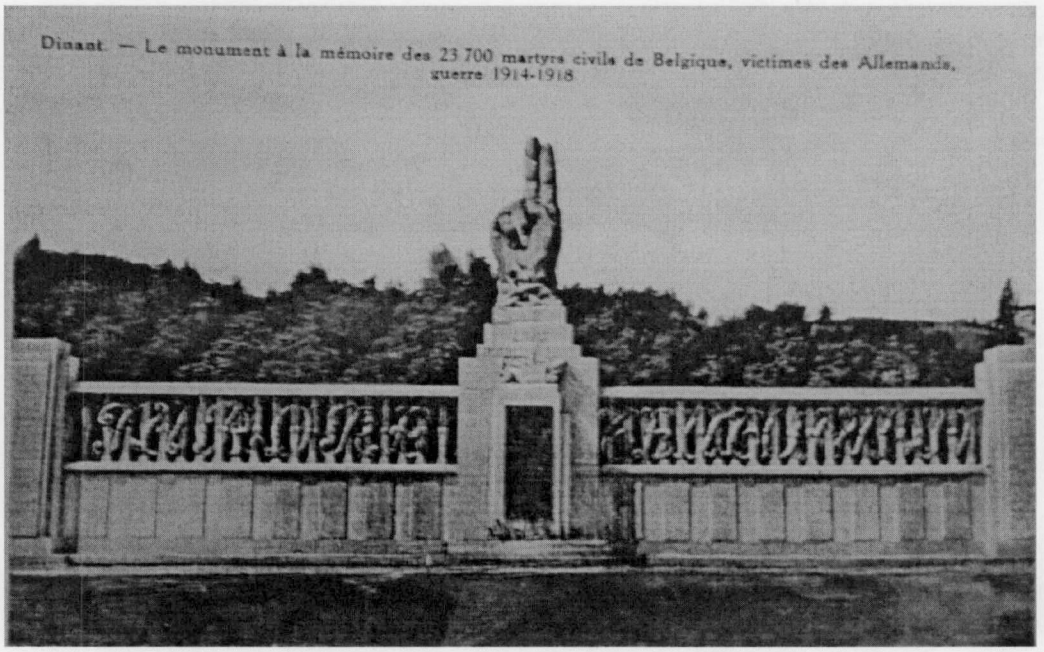


***Furore Teutonico* sur le monument de Dinant inauguré en 1936**

Pour terminer, remarquons que la nouvelle manière d'envisager l'Allemand (ex-ennemi) change aussi la manière dont les victimes des massacres sont considérées. Présentées comme des preuves de la barbarie allemande pendant et dans l'immédiat après-guerre, elles deviennent, lors de la « pacification des esprits », des victimes gênantes aux yeux des autorités nationales alors que Dinant continue de se revendiquer comme « cité martyre ».

## *Les patriotes fusillés*

Quelque 225 agents de renseignements belges ayant été fusillés par les Allemands durant toute la durée de l'occupation[290], les monuments qui leurs sont consacrés ne sont pas légion. Des

[288] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 277.
[289] *Le Patriote illustré*, 23/8/1936, p. 1065.
[290] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 81.

monuments collectifs leurs sont consacrés un peu partout en Belgique à l'endroit où ils ont été fusillés –à Brugge, Bruxelles, au camp de Casteau (situé à Masnuy-St-Pierre), à Charleroi, au fort V d'Edeghem-Anvers, à Gent, à Liège, à Hasselt[291]– tandis que des monuments individuels – parfois de simples plaques– sont érigés dans leur village natal où leur corps a été généralement rapatrié après l'armistice[292]. A plusieurs reprises, les patriotes que l'on va fusiller sont représentés debout, la tête haute, la poitrine dénudée[293].

Les premiers monuments sont essentiellement funéraires. Au cimetière de Jette, le monument dédié à Ferdinand Lenoir, réalisé par Mathieu Desmaré[294] vers 1920[295] prend la forme d'un tombeau individuel. Au sommet, une pleureuse –peut-être la Patrie– se penche sur la tombe du héros pour y déposer une couronne mortuaire. En dessous de la statue, un médaillon de bronze représente le défunt de profil à gauche. L'épitaphe plutôt sobre –apparemment dénuée de rancoeur– met plus l'accent sur l'identité professionnelle du héros que sur son rôle d'espion joué durant la Grande Guerre : "A Ferdinand Lenoir. Chef de division des Chemins de Fer de l'Etat. Fusillé par les Allemands à Gand le 14 avril 1915. Pour services rendus à la Patrie." Dans le cimetière d'Hasselt, le monument commémoratif du héros hasseltois François Massy, "lâchement assassiné par les Allemands dans la prison de Hasselt"[296] est inauguré le 21 juillet 1921. Ce monument érigé sur la tombe du héros civil, dû à l'initiative des prisonniers politiques de la section d'Hasselt, est le fruit d'une souscription publique[297]. Un petit édicule rappelle la mémoire d'Isidore Uyttebroeck dans le cimetière de Leuven. Les deux mains liées devant lui, Isidore Uyttebrouck s'écroule contre le poteau d'exécution. Il vient d'être fusillé par les Allemands. Un ange/victoire lui apporte la palme des martyrs car il s'est sacrifié pour la Patrie mais aussi pour Dieu, si on en croit l'inscription en dessous de la scène : « Après la religion envers Dieu vient en second lieu la piété envers les parents et la Patrie. »[298] Au cimetière de Lessines, a été érigée une plaque en bronze sur la tombe de Gabrielle Richet.

---

[291] La liste des patriotes fusillés, classés par endroit où ils ont été abattus, se trouvent dans le *Bulletin officiel de la Fédération nationale des prisonniers politiques de la Guerre*, n° 37, mai-juin 1922, p. 1-3 et n° 40, septembre 1922, p. 1-2.

[292] Au sujet des monuments collectifs et individuels érigés en l'honneur des agents de renseignements belges, voir S. CLAISSE, « Les monuments aux morts » in L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 134-146.

[293] On retrouve la même représentation en France, pour la statue d'Ernest Deceuninck à Armentières. A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la grande guerre*, Paris, 1988, p. 78.

[294] Mathieu Desmare (1877-1946). Sculpteur. Formé à l'Académie de Bruxelles chez Ch. Van Der Stappen et C. Meunier. Auteur du monument aux morts dans le cimetière de Schaerbeek et du monument au Poilu inconnu de Laeken.

[295] *Le Soir illustré*, 1921 p. 228. C. VANDERVELDE, *Op. cit.*, p. 109.

[296] *Bulletin officiel de la Fédération nationale des prisonniers politiques de la Guerre*, n°24, avril 1921, p. 12.

[297] *Idem*, n°28, août 1921, p. 8.

[298] Ce texte est une citation de la canonisation de Jeanne d'Arc par le pape Benoît XV le 9 mai 1920. P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 294.

Les lieux où les patriotes ont été emprisonnés et fusillés ont été investis par le souvenir. Ainsi des plaques commémoratives ou des monuments sont érigés en leur mémoire au Fort V d'Antwerpen, à Brugge[299], au Tir national et à la prison Saint-Gilles à Bruxelles, à Charleroi, à Gent, à la Chartreuse de Liège. Au Fort V d'Antwerpen, se trouve le « monument ter herdenking van 16 landgenoten die hier tijdens de periode 8.12.1915-15.3.1918 werden gefusilleerd ». Trois piquets rappellent le peloton d'exécution, 16 pierres symbolisent les patriotes fusillés dont l'immense croix, en haut de la colline, évoque le calvaire[300]. A Gent, une porte monumentale, à l'entrée du parc, rappelle en français et en néerlandais que c'est à cet endroit qu'a eu lieu l'exécution des fusillés de la Grande Guerre[301].

A Bruxelles, au Tir national, le 10 avril 1921, en présence du Roi, de la Reine, du Prince Léopold, du Cardinal Mercier, de plusieurs ministres et ambassadeurs étrangers, est inauguré le monument en souvenir des trente-quatre espions fusillés là entre 1915 et 1917. Le mémorial du sculpteur F. Van Eecke est très simple. Erigé devant l'abri du tir, il se compose de deux dalles de granit, entourées d'un jardinet. « L'une des dalles marque l'emplacement de la chaise sur laquelle la victime était liée avant d'être fusillée. L'autre dalle porte gravés en lettres d'or, les noms des martyrs, avec la date de leur exécution, ainsi que l'inscription suivante, répétée en flamand et en anglais : "Ici tombèrent sous les balles allemandes 35 héros victimes de leur attachement à la Patrie" »[302]. Un second monument sera érigé au Tir National. Consultée en 1924, la Commission royale des Monuments et des Sites informe le ministère des Sciences et des Arts que le monument du Tir national est dans l'expectative : « (...) notre Collège ne peut se prononcer au sujet de l'intervention pécuniaire de votre Département dans les frais qu'entraînera l'érection du monument des fusillés devant le tir National, à Schaerbeek, attendu que les artistes, chargés de ce travail, restent sans commande ferme, les Administrations intéressées ayant encore des hésitations au sujet de la dépense. »[303] Ce monument ne sera inauguré qu'en 1929. La stèle blanche qui supporte trois figures symboliques rappelle « les vieillards, les hommes mûrs et les femmes qui donnèrent héroïquement leur vie pour la Patrie. »[304] L'inscription est sobre : « A nos fusillés civils 1914-1918 ». En unissant les trois personnages dos contre dos, Amédée Hamoir montre l'image d'une Belgique multiple et unie face à l'occupant. Des hommes et des femmes de tout âge se serrent les coudes, relèvent la tête devant le peloton d'exécution. En ressort une impression de dignité, de

[299] M. JACOBS, t. 2, p. 60-64.
[300] Nous n'avons pas trouvé la date d'inauguration de ce monument et personne sur place n'a pu nous renseigner.
[301] *Inventaire des monuments sous la propriété de la ville de Gent dressé par le Departement Facility Management Dienst Gebouwen de Gent*, Gent, s.d., n° 103.
[302] *Le Soir illustré*, 1922, p. 226.
[303] AGR, Anc Fds des B-A, 100B, dossier 1459 Schaerbeek, Lettre de la Commission royale des Monuments et des Sites au ministère des Sciences et des Arts, 7/8/1924.

détermination et une certaine grâce des personnages. Malheureusement, ce monument sera détruit durant la Seconde Guerre mondiale[305].

**Monument du Tir national (*Le Patriote illustré*, 1929) Butte des fusillés (Masnuy-St-Pierre)**

Le 19 novembre 1922 une plaque en bronze représentant un fusillé, mains liées et yeux bandés et reprenant les noms des 56 prisonniers incarcérés est apposée sur le mur de la prison Saint-Léonard, à l'initiative du directeur de la prison et du président de la Fédération des anciens combattants[306]. Dans la pierre du mur de la prison est écrit : « Dans leurs cœurs brûlait le feu de la cité ardente. »[307] Cette inscription typiquement liégeoise apparaît singulière quand on sait que certains condamnés n'étaient pas liégeois[308] ; parmi eux, se trouvait même un Alsacien, Joseph Zilliox[309]. Elle traduit, à tout le moins, la volonté de la ville de Liège « d'adopter » ces héros.

En octobre 1924, un comité se constitue à Mons afin de commémorer « d'une façon digne de leurs mérites sept martyrs civils de la barbarie allemande : le notaire Roels, de Sotteghem, Balthazar, Pollet, Jacqmain, Vandenbosch, Ghislain et Deridder. Un mémorial sera érigé sur la

---

[304] *Le Soir*, 5/10/1929, p. 2.

[305] Cette oeuvre d'Amédée Hamoir a été remplacée, dans les années cinquante par le monument « A nos fusillés » de Georges Vandevoorde. C. LECLERCQ, *Op. cit.*, p. 202-205.

[306] Après la destruction de la prison, cette plaque sera transférée au Bastion de la Chartreuse, près du monument des fusillés.

[307] *La Meuse*, 18/11/1922, p. 1.

[308] Les frères Louis et Anthony Collard, âgés de 18 et 20 ans, derniers fusillés, à l'aube du 18 juillet 1918, étaient originaires de Tintigny. Lors du transfert des corps des fusillés, la famille Collard demandera que les dépouilles demeurent en ce lieu où ils ont trouvé la mort.

[309] Joseph Zilliox (Ollendorf, 1888-Liège, 1917). Batelier alsacien, déserteur de l'armée allemande en 1914, il remorque l'Atlas V. Arrêté, il est fusillé à la Chartreuse en juillet 1917. Cfr. L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 248.

plaine de Casteau, au lieu-dit "Les Bruyères" à l'endroit même où les malheureux tombèrent sous les balles allemandes. »[310] Quatre ans plus tard, en juillet 1928, un monument est érigé sur la « Butte des fusillés », près de Masnuy-Saint-Pierre. Sous la statue est inscrit : « Ici furent lâchement fusillés le 2 mars 1916, 7 braves héros obscurs des S.R.M. 1914-1918. »[311] Une Patrie ailée, pieds nus, met la main sur la bouche et symbolise le secret dans lequel les espions ont travaillé, mais indique peut-être aussi que les héros obscurs n'ont pas parlé, n'ont pas trahi leurs camarades. Le fusillé, les mains liées derrière le dos, meurt la tête haute. A l'arrière se trouvent les noms des héros, suivis de l'inscription en français et en néerlandais : « volontaires des services de renseignements militaires » et de 7 flammes figurant les héros.

Sur les places publiques aussi, des monuments sont consacrés à des héros particuliers : Gabrielle Petit (Bruxelles et Tournai), Philippe Baucq (Bruxelles), Charles Simonet (Mons). Bien que Gabrielle Petit ait été enterrée solennellement à Schaerbeek, son statut d'héroïne nationale incitait à lui ériger un monument au centre de la capitale. Sur la place Saint-Jean, la statue de Gabrielle Petit sculptée par Egide Rombaux, offre l'image d'une femme énergique et volontaire. La tête haute, le poing serré, toisant l'ennemi et la mort, Gabrielle s'avance vers les bourreaux allemands qui vont la fusiller en criant : « Et je leur montrerai comment une femme belge sait mourir ». Erigé par souscription publique, ce monument, inauguré le 21 juillet 1923[312] en présence de la Reine Elisabeth et de la Princesse Marie-José, est dédié non seulement à Gabrielle Petit mais aussi à toutes les femmes héroïques de la Grande Guerre. Le 20 juillet 1924, un monument est inauguré place Jamblinne de Meux à Schaerbeek à la mémoire de l'architecte Philippe Baucq, exécuté par les Allemands aux côtés d'Edith Cavell. Sous la statue d'un ange fougueux, symbole de la Liberté, qui brandit le drapeau national, gît le corps de l'agent de renseignements fusillé. Inauguré en présence de représentants des architectes anglais et belges, le monument reprend les attributs de l'architecte et ceux du géomètre. Ce monument, détruit par les Allemands au cours de la Seconde guerre mondiale, sera remplacé, dans les années septante, par une stèle moderne dans le Parc Josaphat. Sur la plaque de béton où se découpe une silhouette s'affaisant, six balles symbolisent la mort de Philippe Baucq. Cette nouvelle représentation – éthérée– est bien loin du monument héroïque et allégorique érigé au lendemain de la guerre de 14-18 où les louanges de Philippe Baucq, mort pour la Patrie, étaient chantées par le Génie de la Liberté !

---

[310] *Le Soir*, 9/10/1924, p. 1.

[311] S.R.M. signifie Services de Renseignements Militaires. Nous retrouvons la notion de « héros obscurs » déjà mise en lumière par L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*

[312] Ce n'est pas un hasard si le monument de Gabrielle Petit est inauguré le jour de la fête nationale. Pour d'aucuns, l'image de l'héroïne et de la Patrie résistant énergiquement contre l'envahisseur se confondent.

Omer Lefèvre, Jules Delaplace, Léonce Roels[313] et Desideer vanden Bossche figurent respectivement sur les monuments communaux de La Louvière, Sint-Kruis et Zottegem. Léonce Roels en tant que notaire a droit à une dédicace spéciale, en français, sur le monument de Zottegem : « Hommage des notaires belges et français à leur confrère ». Sur le monument de St-Kruis réalisé par Gustave Pickery et inauguré le 28 septembre 1919, la Patrie offre la palme au soldat mort tandis qu'un agent de renseignements les mains liées à un poteau, va être fusillé. Il s'agit de Jules Delaplace, habitant de St-Kruis, fusillé par les Allemands le 8 mai 1916. Sur ce monument, coexistent donc, près de l'allégorie de la Patrie, la figure allégorique du soldat mort (qui représente tous les soldats morts de la localité) et le portrait précis du civil qui a été fusillé. Comme pour faire le pendant à cette image bien réelle du fusillé, les photos individuelles des soldats ont été rajoutées sur le monument. Afin que la postérité garde aussi leur image… Le monument n'est pas dédié aan onze helden mais bien « aan onze gesneuvelden » (à nos morts), une expression plus généraliste qui permet d'englober civil et militaires. Quant à la face arrière du monument d'Arendonck, elle est singulière puisqu'elle rappelle la mémoire d'un prisonnier politique mort en 1921 des suites de son emprisonnement : « Alphons Emsens politieke veroordeelde overleden denn februari 1921 in den ouderdom 65 jaren tegen volge van zijne opsluiting in Duitsland. »

**Gabrielle Petit à Bruxelles**

**Jules Delaplace avant son exécution (Sint-Kruis)**

[313] Léonce Roels et Désiré vanden Bossche ont été fusillés à Masnuy St-Jean. Leurs noms sont inscrits sur le monument collectif qui a été érigé dans la forêt, à l'endroit même où les patriotes ont été fusillés par les Allemands en mars 1916.

A Spa, la société de pêche locale a érigé un monument à son président fusillé pour espionnage : « La Warfazienne à son président Amédée Hesse fusillé par les Allemands le 10 octobre 1915 ». Au milieu d'une stèle de pierre, Amédée Hesse (dentiste de profession) est représenté de profil, dans un costume civil sur un médaillon de bronze. Le monument, dressé au bord du lac, à l'endroit où se déroulaient les compétitions de pêche, a été inauguré en juillet 1920[314]. Sur le monument de Couillet, sous les noms des 70 soldats et des 12 civils fusillés en août 14, se trouve le nom de Mathilde Mommens, épouse Julien, « torturée et morte dans une prison allemande » pour espionnage[315]. Le bourgmestre Pierre-Joseph Delsaut fusillé pour espionnage par les Allemand figure sur le monument de Cuesmes. En septembre 1924, un monument lui étant uniquement dédié sera érigé sur une place publique par les socialistes de cette localité[316].

Il faut aussi signaler les multiples plaques apposées par l'association des prisonniers politiques apposées sur les maisons où vivaient les patriotes fusillés et qui ont, aujourd'hui, généralement disparu[317]. A Leuven, par exemple, cinq plaques inaugurées en octobre 1922 portent cette inscription : « Amicale des Prisonniers politiques Louvain – 1914-1918 – A la mémoire de... Fusillé par les Allemands le... » [318] Le même jour, une plaque collective destinée à être placée dans le palais de justice en construction portant cette inscription est inaugurée : « A nos glorieux fusillés agents au service des armées alliées MM. Delfosse Fr., Mertens Em. Moons F. ; Uittebroeck Is. ; Vanbergen H. ; Vergeylen Fr. Morts pour la Patrie ! Louvanistes : n'oublions pas leurs exemples. Honorons leur mémoire, restons dignes d'eux. Vive la Belgique ! »[319]

Sur le monument d'Anderlecht, réalisé par le sculpteur Victor Voets et son frère Herman Voets architecte[320], inauguré en mai 1922, un soldat et un civil fusillé, main dans la main, reçoivent les lauriers de reconnaissance de la Patrie. Ce groupe symbolise « l'union dans la résistance belge contre l'envahisseur. »[321] Anderlecht ayant payé un lourd tribut aux soldats mais aussi aux civils, il apparaît normal de leur rendre hommage[322] comme le fait l'inscription en français à l'avant du monument : « Hommage de reconnaissance de la population

[314] La localisation de ce monument, liée aux loisirs d'Amédée Hesse et non à sa profession ou au lieu où il a été fusillé est pour le moins singulière.
[315] Sur la face arrière du monument, son nom est repris sous la rubrique « Espionnage des Alliés ».
[316] *Le Soir*, 15/9/1924, p. 2.
[317] Certaines plaques ont probablement été détruites par l'occupant lors de la Seconde Guerre mondiale ; d'autres ont peut-être disparu avec le temps, mal entretenues ou disparaissant avec les maisons sur lesquelles elles avaient été apposées.
[318] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 292.
[319] *Idem*, p. 293.
[320] Nous n'avons trouvé aucune mention à son propos dans les biographies spécialisées.
[321] *Le Soir*, 29/5/1922, p. 2.

d'Anderlecht »[323]. La détermination qui se lit sur le visage altier du personnage, sa chemise entrouverte et le bandeau arraché (il enlève ce bandeau destiné à lui cacher les yeux afin de montrer qu'il choisit de regarder ses bourreaux et la mort en face) qu'il tient encore dans la main droite, permettent de reconnaître dans ce civil, la figure du prisonnier politique qui va être fusillé par un peloton d'exécution allemand. Le sculpteur Voets décrit ainsi son œuvre : « Le sujet symbolise la commune, dans une expression de gratitude et de sollicitude, couvrant ses héros de chêne et de lauriers. Le bandeau arraché, dans la main du fusillé, exprime son courage civique. Les chaînes brisées, débordant de la main du soldat, témoignent de son œuvre de délivrance. »[324] Ce monument semble offrir la même reconnaissance au soldat belge et au « soldat de l'ombre » morts alors que comme nous le verrons dans le chapitre V, pour les survivants, il y aura un poids deux mesures.

**Espion et *jass* main dans la main (Anderlecht)**

Notons que le mouvement de commémoration continuera avec des hauts et des bas. Ainsi, en 1939, est lancée une souscription pour ériger un monument à Emile Stévigny au ministère des Finances. Un ouvrage, racontant –en français et en néerlandais– « l'héroïque calvaire d'Emile Stévigny » est publié « sous les auspices du comité constitué en vue de l'érection du mémorial Stévigny, av. Coghen, 103, Uccle. ». Orné d'un drapeau belge, l'ouvrage a des accents de

[322] Sur 739 déportés, 60 prisonniers politiques (5 ont été exécutés), 3.162 combattants et mutilés anderlechtois, 335 sont morts.

[323] Sur la face arrière se trouve la même inscription en néerlandais : « Betuiging van erkentelijkheid der bevolking van Anderlecht »

remobilisation. Le Lieutenant général retraité Biebuyck écrit d'ailleurs dans la préface : « Depuis quatorze ans, je suis resté un admirateur de plus en plus convaincu de Stévigny, ayant appris à mieux connaître encore les vertus civiques particulièrement héroïques, de ce fonctionnaire modèle de l'Administration des Contributions, Douanes et Accises. Aussi suis-je d'avis que sa conduite pendant la guerre doit servir d'exemple, non seulement pour la jeunesse civile, mais aussi pour nos soldats, à qui il s'est d'ailleurs comparé, dans sa défense devant le Conseil de Guerre allemand, qui allait le condamner à mort. » Et de formuler le vœu que cette brochure serve de leçon et qu'elle soit lue « notamment par les soldats sous les armes et aussi par les jeunes gens en passe d'acquérir leur formation prérégimentaire. »[325] Ironie du sort, à l'heure où une nouvelle guerre éclate, le « soldat de l'ombre » est montré en exemple au soldat tout court. Et l'on peut voir dans ce revirement le présage du plus grand rôle joué par les civils au sein de la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Pour terminer, soulignons que les espions fusillés semblent particulièrement idéalisés car ils adoptent souvent la même pose et on les reconnaît à leur regard fier et à leur mine résolue. Souvent, ils dominent le spectateur. Comme pour remplir ce dernier d'admiration et situer le héros hors du temps.

## *Les déportés et Z.A.B.*[326]

Les déportations, initiées dès octobre 1916 par l'occupant allemand, ont touché différemment les Belges[327]. Sur les 120.655 civils belges déportés pendant la Première Guerre mondiale pour travailler sur le front allemand ou dans des camps en Allemagne, plus de la moitié (68.526) proviennent de la Flandre orientale et du Hainaut[328]. La présence de déportés sur des monuments du Namurois et du Luxembourg belge s'explique parfois par une forte concentration d'hommes réquisitionnés dans une localité et, de manière plus générale, par le fait que le nombre de déportés (8.704 dans la province luxembourgeoise et 11.586 pour la province de Namur) est

[324] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 2655 Anderlecht, Extrait du registre aux procès-verbaux des délibérations du conseil communal d'Anderlecht, 31/3/1921.
[325] *L'Héroïque Calvaire d'Emile Stévigny. De Heldhaftige Lijdensweg van Emiel Stévigny*, Bruxelles, 1939, p. 7.
[326] Z.A.B. est l'abréviation de « zivilarbeiterbataillone » : Ces bataillons de travailleurs civils formés dans l'*Etappengebiet*, 60.000 hommes au total, étaient envoyés au front allemand dans le Nord de la France ou sur l'Yser pour y creuser des tranchées et des abris souterrains. S. DE SCHAEPDRIJVER, *Op. cit.*, p. 229.
[327] Sur ce sujet, les travaux de Fernand Passelecq publiés en 1917 et 1927 restent une référence.
[328] Voir carte en Annexe. Le grand nombre de Z.A.B. provenant de Flandre occidentale, de Flandre orientale, du Hainaut et du Luxembourg s'explique par le régime d'étape (*Etappengebiet*), à géométrie variable, instauré dans ces régions à un certain moment. Le fait que la majorité des Z.A.B. proviennent de Flandre occidentale, de Flandre orientale et du Hainaut s'explique, logiquement, par la proximité avec la zone du front, où les réquisitionnés étaient envoyés pour travailler.

relativement élevé par rapport à l'ensemble de la population masculine de ces provinces[329]. A l'inverse, si les provinces de Flandre occidentale, du Brabant et d'Anvers ont vu une partie de leurs habitants déportés, ceux-ci semblent peser moins dans la balance[330]. Dans le Limbourg et à Liège, seuls 2789 et 771 civils ont été respectivement réquisitionnés ; c'est pourquoi il est plutôt insolite de les trouver sur les monuments de ces provinces. Ainsi, comme le constate Samuel Rotsaert, les déportés ne sont guère représentés sur les monuments limbourgeois : « Les noms des déportés figurent généralement sur les monuments aux morts mais hormis les plaques de la maison communale de l'église de Halen, aucune mention ne précise qu'ils s'agit de déportés. Aucun mémorial ne leur est consacré exclusivement. Ils partagent l'hommage rendu aux militaires et fusillés, qui fait des morts tantôt des héros, comme à Herk-de-Stad ("*Dankbare hulde der gemeente aan hare gesneuvelden helden 1914-1918*"), tantôt des victimes comme à Schulen ("*Hulde van eerbied en dankbaarheid aan de slachtoffers van den oorlog.*"). Ajoutons qu'exception faite du monument de Lummen, les noms des déportés figurent toujours après les fusillés. »[331] Au total, selon Sophie de Schaepdrijver, « 2614 Belges déportés moururent dans le cadre du travail obligatoire, dont 1316 en Allemagne, les autres dans les Zivilarbeiterbataillone au front. Ils furent victimes de la malnutrition, du froid, de maladies infectieuses, d'accidents survenus dans les fabriques d'armements ou des tirs au front, ou abattus par des gardiens. »[332]

C'est principalement en Flandre orientale et dans le Hainaut que des monuments de la Grande Guerre retracent partiellement la destinée des Z.A.B et des déportés[333] : l'endroit où on les a rassemblés, l'heure de la séparation, leur départ forcé vers l'Allemagne. Tandis que le travail pénible, les privations et le cruel exil loin de la Patrie sont suggérés, plusieurs monuments montrent l'état piteux dans lequel les déportés sont revenus. Unique en son genre, celui de Mechelen ira même jusqu'à assimiler les déportés à l'image du Christ en croix. Rares sont les monuments qui évoquent clairement la résistance, en montrant la volonté des déportés de ne pas travailler pour l'ennemi. En outre, lorsque les déportés sont présentés aux côtés des soldats, ils sont, à plusieurs reprises, adroitement relégués sur la deuxième ou troisième marche du podium. Victime ou héros ? L'image du déporté reste communément flottante.

---

[329] F. COLMANT, *Les déportés économiques belges durant la Première Guerre mondiale. Avec une comparaison entre les arrondissements administratifs de Marche-en-Famenne et de Tournai. Selon les archives de la Commission d'enquête sur la violation du droit des gens, des règles et des coutumes de la guerre. Première commission (1914-1919) et deuxième commission (1919-1926)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2005, p. 74.
[330] *Idem.*
[331] S. ROTSAERT, *Op. cit.*, p. 96.
[332] S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 229.
[333] Voir carte en Annexe.

Bien que l'idée de leur ériger un monument national ait surgit sous la plume d'un ancien déporté hennuyer[334], ce projet ne sera jamais réalisé. En janvier 1920, Raymond Buyse, un habitant de Nimy déporté pendant la guerre par les Allemands, demande au ministre des Travaux publics d'ériger un monument national rappelant les déportations : « Je prends la respectueuse liberté de faire appel à votre haute bienveillance en vue de l'érection d'un monument sur une des places publiques de Belgique (soit de Bruxelles, au choix), pour remémorer pour toujours les mauvais traitements dont furent l'objet les compatriotes durant le temps de déportation. En souvenir inoubliable certes ! car torturées furent certaines de ces victimes innocentes. Ce monument pourrait, pour autant qu'un autre avis ne soit émis, représenter : a) le martyr "Le Pauvre petit Belge" fourbu, harassé par le travail qui lui est imposé ; b) à ses côtés le coupable "Le Hautain Teuton" lui ordonnant de travailler en s'exprimant en ces termes qui lui étaient chers "Löse Mensch". Moi même fus déporté dans une localité avoisinante du front de la Somme et ai pu me rendre compte de visu de la situation qui fut créée au déporté, lequel ne représentait alors qu'une vulgaire personne, de quelle classe fut-elle, condamnée aux travaux forcés ; c'est à ce titre de déporté que je me permets de vous adresser la présente. Soyez persuadé, Monsieur le Ministre, que celle-ci vous est dictée dans un esprit de philanthropie et ami de la rénovation, toute idée de politique doit en être écartée. Monsieur le Ministre, que pourrait-on trouver de mieux pour : renforcer le mauvais souvenir que nous avons conservé du terrible ennemi que fut l'Allemand, et apprendre à nos descendants combien fut pénible et troublée la vie pendant les 4 1/2 années de guerre. En outre, ce projet ne vient-il pas en rapport avec la force de revanche qui s'exerce en nous d'une manière absolue et frisant l'ère de renaissance qui prend cours. J'ose espérer qu'il conviendra à Monsieur le Ministre de reconnaître que ma missive a droit à la considération et me donner son approbation ; sitôt reçue je m'aboucherai avec les représentants du Comité des déportés et en aviserai aux décisions à prendre pour une bonne fin de réussite. Je prie, Monsieur le Mininistre, d'excuser mon importunité et d'agréer l'assurance de ma parfaite considération. (s) R. Buyse Raymond »[335] Transmise par le ministère des Travaux publics à celui des Sciences et des Arts, cette missive suscite des réactions divergentes au sein de l'administration. Tandis qu'un fonctionnaire envisage de confier l'idée à quelques artistes qui proposeraient des projets, un autre imagine une stèle d'infamie dénonçant la « barbarie allemande »[336]. Ces épures n'iront pas plus

[334] Le fait que ce monument soit imaginé par un déporté lui-même (il n'est pas étonnant que celui-ci proviennent du Hainaut) témoigne d' une certaine soif de reconnaissance de la part des déportés eux-mêmes. Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre V.

[335] AGR, Anc Fds des B-A, 100A dossier 914 Erection d'un monument en l'honneur des déportés belges, Lettre de Raymond Buyse au ministère des Travaux publics, 10/1/1920.

[336] « L'idée de commémorer non pas le courage des soldats, l'héroïsme de la résistance, ou des actes de bienfaisance, de solidarité nés de la guerre, mais les actes de cruauté, de terrorisme, de félonie des envahisseurs rentre dans la

loin puisque, dans la marge de gauche de ce document, le ministre Jules Destrée conclura qu'il vaut mieux attendre un projet précis, plus concret, estimant que l'idée de Raymond Buyse est « louable, mais banale » et que trop de projets de ce genre existent déjà pour en susciter encore[337]. Aucun monument national aux déportés belges ne sera finalement érigé.

Les inscriptions sur les plaques commémoratives peuvent être révélatrices des manières différentes de considérer le soldat et le déporté. Sur les plaques commémoratives de l'église Saint-Amand de Luingne[338], les soldats tombés pour la Patrie reçoivent la reconnaissance des paroissiens souhaitant qu'ils reposent en paix tandis que les déportés, « victimes de la guerre » ne reçoivent que de la compassion de la part de paroissiens priant le « miséricordieux Jésus » de leur donner le repos éternel. De même, sur les plaques de Buvrinnes inaugurées en mai 1929, les combattants reçoivent la gloire (« Glorifie ceux qui défendirent leurs frères ») tandis que les déportés n'ont droit qu'au souvenir (« Souviens toi de ceux que l'ennemi a persécutés »). Tandis que la plaque des combattants est entourée de fleurs, celle des déportés est ornée de chaînes. La stèle de granit du cimetière de Blanchon est dédiée « à nos combattants et déportés 1914-1918 ». La plaque de l'église du Saint-Sépulcre à Nivelles, différencie les soldats morts pour la Patrie des déportés morts en exil ou morts des suites de l'exil. La commune d'Aische-en-refail distingue sur deux plaques commémoratives en marbre blanc inaugurées en 1919, les « glorieux soldats morts pour la Patrie » des « malheureux déportés morts en Allemagne ». En somme, les soldats sont ordinairement présentés comme des héros tandis que les déportés font figures de martyrs ou sont montrés comme une preuve supplémentaire de la barbarie allemande. Rarement, soldats et déportés ont droit à un laïus commun. Telle la plaque commémorative que l'église de Monstreux a dédiée « à ses glorieux morts ». Comportant deux noms de soldats morts durant la guerre et trois noms de déportés (dont deux sont morts en 1921), elle glorifie ces deux catégories de la même façon : « Soldats et Déportés, ils ont lutté sans peur ; A ces nobles martyrs nous devons la victoire, Ils ont sauvé le droit, la patrie et l'honneur ; La paroisse à jamais gardera leur mémoire. R.I.P. ». Sous la statue du jass de Maulde, la commune rend « hommage à nos stoïques déportés ». Toutefois, cette façon de qualifier le déporté reste insolite.

Les monuments ou plaques commémorant la déportation de 1916 sont –à l'instar de ceux consacrés aux civils massacrés en août 1914– généralement collectifs. Nous n'avons pas

---

conception "Stèles d'infamie" que j'ai eu l'occasion de développer un jour, au début de la guerre. Mais peut-être n'en est-on plus là ? C'est que si l'on entre dans cette voie, on peut aller loin ; la matière ne manque pas. On peut aller, on devrait aller jusqu'à la statue dérisoire, jusqu'au pilori. Je vois très bien un monument conçu dans ce sens, et si j'étais sculpteur, j'en ferais un. Mais le Ministre des Beaux-Arts m'en empêcherait. » *Idem*, Note pour M. le ministre, 27/1/1920.

[337] *Idem*, Note pour M. le ministre, 27/1/1920.

[338] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 190-191.

découvert de monument dédié à un unique déporté économique[339]. Quoique le bourgmestre catholique de Nivelles soit mis en avant et assimilé, sur la plaque de l'hôtel de ville inaugurée en 1919[340], aux ouvriers nivellois qui ont été déportés en novembre 1916 pour aller travailler en Allemagne, le bourgmestre est, en fait, un « prisonnier politique ». Déporté en Allemagne parce qu'il soutenait les ouvriers du chemin de fer refusant de travailler, il tombe malade et est expulsé en Suisse où il succombera en septembre 1918. L'administration communale décidera d'ériger un monument en 1930 à Emile De Lalieux de Bocq. Quoique l'intention proclamée soit d'honorer, en même temps que le bourgmestre, tous les Nivellois qui ont souffert en raison de leur résistance à l'ennemi[341], ce monument semble surtout l'occasion, pour le bourgmestre catholique Delcroix et son parti, de se mettre en avant. Tout le clergé de la ville, les députés et sénateurs catholiques de l'arrondissement ainsi que le comte Carton de Wiart seront présents à la cérémonie d'inauguration, en mai 1931[342].

A l'instar des plaques, scellées à l'endroit où les civils ont été massacrés en août 1914 ou à l'endroit où des patriotes ont été fusillés par l'occupant, quelques plaques rappellent le départ des déportés à Arlon, Auvelais, Ciney, Franières, Namèche, Nivelles. Inaugurée en 1919, la plaque en marbre blanc apposée sur le mur de l'usine Delcroix de Nivelles rappelle le « rapt » des déportés : « Le 8 novembre 1916, la soldatesque allemande réquisitionna cette usine et y fit défiler tous les citoyens de Nivelles et des environs. Sollicités de travailler pour l'ennemi, ils refusèrent de seconder les desseins de leurs ignobles oppresseurs et furent brutalement déportés en Allemagne et périrent de privations et de mauvais traitements. Passants souvenez-vous de l'héroïsme belge et de la barbarie teutonne ! »[343] Cette plaque commémorative insiste sur la brutalité et la barbarie de l'ennemi, tout en montrant les déportés comme des héros qui refusent de travailler pour l'Allemagne. Le 5 septembre 1920, une plaque en pierre bleue (signée R. Maroye) rappelant le départ des déportés d'Auvelais est apposée sur la façade de la maison du Peuple : « Ici eut lieu le 24 novembre 1916 l'odieuse déportation en Allemagne de 739 civils dont 196 Auvelais ; 165 Jemeppe S/S ; 119 Moustier ; 82 Velaine S/S ; 54 Mornimont ; 50 Moignelée ; 34 Balatre ; 18 Onoz ; 11 Keumiée N'oublions jamais ! »[344] Le 23 novembre 1920, la Fédération des déportés des

[339] Nous poserions l'hypothèse que cette absence de monument individuel en souvenir d'un déporté particulier s'explique par le fait que parmi les déportés économiques morts ne se trouvait pas de notable en place auquel les autorités souhaiteraient rendre hommage et mettre ainsi en avant.
[340] Cette plaque a été détruite durant les bombardements de 1940 qui ont fortement endommagé la ville de Nivelles.
[341] *La Libre Belgique*, 18/5/1931, p. 2.
[342] Ce monument a aujourd'hui disparu. Ne reste qu'un buste en bronze du bourgmestre.
[343] Cette plaque a été enlevée durant la Seconde Guerre mondiale puis replacée par après.
[344] Nous avons visité ces différents villages afin de voir s'il subsistait des signes de ces déportés, mais ils ne font pas l'objet de représentations particulières ; ces localités, apparemment guère florissantes, se sont souvent contentées d'apposer une modeste plaque commémorative.

provinces de Namur et de Luxembourg inaugure une plaque commémorative en fonte sur le mur de l'usine de Namêche où, quatre ans plus tôt, 12.000 civils ont été parqués avant d'être déportés pour travailler au service de l'Allemagne. D'une ampleur de quatre mètres et demi de long sur deux mètres de haut, la plaque reprend les noms des vingt et une communes où habitaient les exilés. Devant une foule nombreuse, venue des villages environnants, de tout le Namurois et du Luxembourg, des discours « magnifiant le mâle et patriotique courage des déportés et flétrissant le forfait de l'ennemi » sont prononcés[345]. Le 1er avril 1923, à Ciney, une pierre commémorative est élevée à la mémoire des déportés morts en exil, en même temps que l'inauguration du drapeau de la Fédération cantonale des déportés[346]. En 1923, les déportés de Franière inaugurent un premier mémorial près de la gare d'où sont partis quelque 1300 hommes originaires de douze communes du Namurois. Sous « Souvenir des déportations 27-11-16 », la stèle porte les noms des communes namuroises, le nombre de déportés qui sont partis[347] ainsi que ce message : « Passants, Souvenez-vous de nos morts victimes de la déportation 1914-1918. » A l'intersection de la rue de la Station et la rue des Martyrs à Soignies, une plaque en pierre bleue commémore le départ des déportés : « In memoriam. C'est de cet endroit que, le 8 novembre 1916, furent emmenés les 842 Sonegiens réfractaires au travail en Allemagne pour être déportés dans le sinistre camp de Soltau, d'où 35 d'entre eux ne revinrent jamais. » La plaque d'Arlon érigée en 1930 proclame : « Le 30 novembre 1916, en ces lieux, le grand quartier général allemand fit préluder aux déportations en masse de paisibles citoyens belges d'Arlon et des environs, arrachés à leurs foyers et à leurs familles, au mépris des droits de l'Humanité et des principes du Droit international. »[348] Comme on peut le constater sur ces plaques, le vocabulaire, la manière de présenter la déportation allemande varie selon la chronologie. En 1919, les événements sont proches, les déportés viennent à peine de revenir et l'ambiance est encore à la haine vis-à-vis de l'Allemagne, désignée comme ennemi brutal et barbare. En 1930, l'heure est à l'apaisement et l'on parle de droit international ou d'Humanité plutôt que de barbarie. De même, on n'accuse plus toute l'Allemagne ; seul le grand quartier général allemand semble avoir pris cette décision qui apparaît plus comme une décision administrative. Les déportés d'Arlon ne sont pas présentés comme des héros. De même que pour

[345] *Le Soir*, 24/11/1920, p. 1. « Ajoutons que cent trente-deux de ces braves sont morts en captivité et que trois cent dix-sept sont revenus invalides. »
[346] *Le Soir*, 4/4/1923, p. 1 : « Sur les 472 habitants du canton qui furent déportés, vingt-neuf de ces malheureux succombèrent aux suites de privations et de mauvais traitements. A Ciney même, sur les 96 déportés, douze d'entre eux succombèrent dans les camps allemands. »
[347] Arbre, Bois-de-Villers, Flawinne, Floreffe, Floriffoux, Franière, Lesves, Malonne, Profondville, Sart-Saint-Laurent, Soye et Wépion.
[348] Cette plaque, inaugurée en août 1930 a été enlevée durant la Seconde Guerre mondiale par l'occupant allemand. M. MORMONT, *Monuments aux morts et plaques commémoratives de la Première guerre mondiale à Arlon*, Séminaire de politologie et d'histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, annexe XXIV.

les civils fusillés, on souligne l'innocence de ces paisibles citoyens en insistant surtout sur l'injustice d'un tel procédé.

Ces départs ont été représentés sur des bas-reliefs –dans les provinces du Hainaut, de Namur et de Flandre orientale– à Franière, Herseaux, Oudenaarde, Wasmes ou encore sur le monument d'Andenne. Au cimetière de Franière, sur le caveau des soldats et des déportés, un bas-relief montre le départ des déportés. Ceux-ci, chargés de sac à dos, disent adieu à leur femme et à leurs enfants. Une femme tenant une fillette par la main, sanglote. Au milieu, deux époux s'embrassent. A droite, un homme avec un baluchon tient un outil ou une canne. Une femme lui tend son bébé. Tremblante d'émotion, une vieille femme s'évanouit. A l'arrière plan de ces séparations, sont dessinés les vitraux d'une église afin de souligner l'identité locale, paroissiale. Cette scène est idéalisée puisque « Le départ vers l'Allemagne eut lieu près d'une glacerie, et non sur le parvis de l'église du village. Afin de trier dans la sérénité les ouvriers aptes au travail des autres, les Allemands avaient constitué un cordon de sécurité défendant aux femmes et aux enfants l'accès au site. La tragique scène d'adieu gravée sur la stèle n'a dès lors rien de réaliste. ». Sur la dalle se trouve cette prière : « N'oublions jamais. Seigneur Faites miséricorde aux âmes des innocentes victimes ». Cette scène symbolise surtout le déchirement et la tristesse ressentie le 27 novembre 1916[349]. Un spectacle semblable se déroule sur la stèle d'Oudenaarde commémorant le départ des Z.A.B. Surveillés et encadrés par des soldats allemands dont les casques et les fusils dépassent de la foule, les hommes coiffés d'une casquette, chaussés de sabots et portant un baluchon, sont forcés de partir. Tandis qu'un déporté lance un dernier regard à sa ville –qu'il ne reverra peut-être jamais– un homme et une femme s'étreignent sous le regard d'un enfant. Une autre femme, un petit garçon et une fillette portant un nouveau-né sanglotent au moment où le cortège des travailleurs se met en marche vers l'exil. Alors que les déportés ploient sous le poids des bagages et peut-être du chagrin, le soldat allemand armé qui les pousse vers le train a la raideur du militaire. Il a les traits durs et ne semble aucunement ému par la douleur de cette séparation. Cette stèle a été érigée par la population et l'administration d'Oudenaarde : « Herinnering vanwege stadsbestuur en bevolking aan het gruwelijk opeische en smartvol wegvoeren van Audenaersen burgers tijdens de oorlogsjaren 1914-1918 sterven in ballingschap (4 noms) Hun geliefd aandenken leve voort onder ons ! »[350] Ce bas-relief en bronze qui montre la tristesse du départ, la

[349] On retrouve la même présence des femmes lors de la mort du soldat alors que celui-ci mourait seul sur le champ de bataille. Comme si cette présence féminine adoucissait en quelque sorte le sort. Traitée de façon allégorique, la femme représente également la Patrie consolatrice pour qui l'on se bat et de laquelle il est tellement cruel d'être exilé.
[350] Traduction : « Souvenir de la part de la commune et de la population de l'horrible réquisition et de la douloureuse déportation des civils audenardois durant les années de guerre 1914-1918 (4 noms) morts en exil. Leur mémoire chérie vit en nous ! »

douleur de la séparation et la relative brutalité de l'occupant n'est pas pour autant un appel à la haine, comme le stipule l'inscription « Voorbijganger gedenk maar wees niet haatdragend »[351]

**Départ sous surveillance allemande des Z.A.B. d'Oudenaarde**

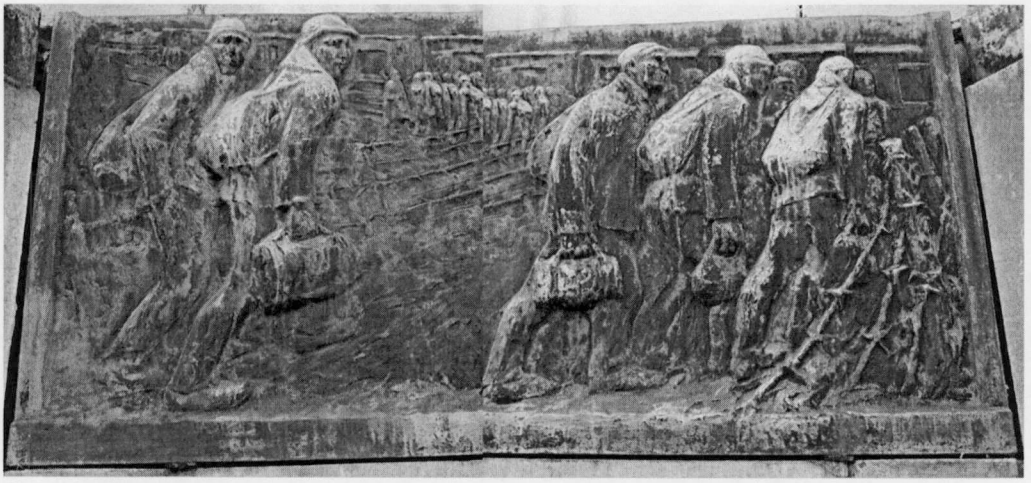

**Départ forcé, sous la surveillance allemande, des déportés de Wasmes**

L'embarquement forcé dans le train vers l'Allemagne est représenté sur un des bas-reliefs du monument de Wasmes. Séquestrés entre des fils de barbelés, une file d'ouvriers hennuyers se dirige vers le quai d'une gare (on aperçoit la locomotive en haut à gauche) sous la menace d'une

[351] Traduction : « Passant, souviens-toi mais ne te montre pas haineux » Cette inscription est singulière, nous n'avons guère rencontré d'équivalent ailleurs. Il serait intéressant de savoir quand le monument des Z.A.B. fut érigé, d'autant que cet appel à l'apaisement résonne étrangement en Flandre orientale, zone d'étape, qui a fortement souffert de l'occupation allemande. Peut-être cette stèle n'a-t-elle pas été érigée juste après la guerre, au moment où la haine vis-à-vis des Allemands était particulièrement virulente. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé la date d'inauguration de cette stèle.

arme (dont le canon est figuré à droite, derrière les barbelés). Ils transportent des sacs à dos et des petites valises contenant leurs effets personnels. Chaussés de sabots, certains sont coiffés d'un béret, d'autres semblent porter un casque de mineur. Si les premiers à s'acheminer vers le train baissent les yeux vers le sol, ceux qui les suivent jettent un dernier regard angoissé (et sans doute nostalgique) en direction de leur village. Peut-être songent-ils à la liberté perdue et au sort qui les attend, loin des leurs. En arrière-plan, au centre de ce bas-relief, on aperçoit, près d'un wagon, un soldat allemand coiffé d'un casque à pointe, portant un fusil, qui surveille l'embarquement des déportés. Cette scène montrant le déporté transporté de force (en témoignent les barbelés et le fusil porté par le soldat allemand) pour travailler au service de l'ennemi, le présente comme un souffre-douleur. A Andenne, tandis que les soldats partent à l'assaut et que les Andennais pleurent leurs fusillés, des déportés de tous âges (deux jeunes hommes sont suivis par un vieillard avec sa canne), têtes baissées, résignés, bagages en mains, partent pour l'Allemagne.

La représentation statuaire du déporté n'est pas forcément fonction du nombre de déportés morts dans une cité. Le monument de Schoten (dans la province d'Anvers où le nombre de déportés n'est globalement guère élevé), où une Patrie hiératique soutient un soldat et un déporté mourant, ne reprend les noms que de 3 « gedeporteerden » contre 39 noms de soldats. De même, Courcelles qui a eu 52 soldats et seulement 8 déportés morts a pourtant choisi de mettre les déportés en avant. Le groupe inauguré devant l'hôtel de ville en juillet 1923 représente une Patrie recueillant un déporté mourant. Cette cité a-t-elle décidé de mettre à travers les déportés, la classe ouvrière en avant ou bien l'association locale des déportés était-elle plus influente que celle des anciens combattants ?[352] La question reste posée. A l'inverse, la ville de Tournai qui « eut le triste privilège d'être l'une des cités belges où la déportation criminelle s'exerça avec le plus d'intensité »[353] n'a pas érigé un monument uniquement dédié à ses 101 déportés mais a placé celui-ci sous la Patrie, aux côtés du soldat mort.

Examinant le sort des déportés français, Annette Becker explique que, pendant le conflit, ceux-ci se sont retrouvés en dehors du territoire national, géographique et symbolique. Or, la guerre consistait à défendre le sol, d'autant plus que sur ce sol national, terre et sang, sol et cadavres se sont mêlés[354]. A la différence des massacrés d'août 1914 morts sur le sol belge (les lieux de ces massacres ont d'ailleurs été sacralisés), les déportés sont morts loin de chez eux. Loin des yeux, loin du cœur...loin de leur patrie. La multiplicité des expériences (certains ont été

[352] Dans le chapitre V, nous verrons que le dynamisme des associations d'anciens combattants ou de déportés influent sur la mémoire et dans les figures mises en avant.
[353] W. RAVEZ, *Tournai, cité royale*, Paris-Bruxelles, 1934, p. 212.
[354] A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1948. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, 1998, p. 361.

emmenés de force, d'autres ont été obligés de signer un contrat pour subvenir aux besoins de leur famille) entraîne une suspicion à l'égard de tous les déportés, soupçonnés d'avoir frayé avec l'ennemi[355]. Sur les monuments, c'est surtout le départ forcé, cet arrachement obligé à la Patrie qui est montré ou les privations infligées aux déportés qui sont évoquées à travers la maigreur de leur corps ou de leur visage. Bref, seuls les « bons » déportés sont représentés sur les monuments. Encore ceux-ci ne sont-ils pas comme certains *jass* de pierre ou de bronze officiellement décorés. Sur le monument de Kooigem dédié aux « gestorven als opgeëishten » représentant un travailleur dans un costume civil et avec une casquette et un soldat avec son équipement, seul le militaire arbore la croix de guerre.

Tandis que les soldats, même mourant, paraissent en « pleine forme » et en tenue militaire impeccable, les déportés, pieds nus, parfois torse nu, sont revêtus d'habits froissés, déchirés. Ainsi, à droite du calvaire de Ramegnies-Chin inauguré en 1924, le déporté tenant une pelle est pieds nus, la chemise ouverte tandis que le *jass* ,à gauche, vêtu d'un uniforme impeccable, monte la garde avec son fusil. Décharnés, accablés, prisonniers, forcés d'endurer des travaux pénibles, les déportés apparaissent souvent pitoyables. Comme si leur destin était difficile à porter. Accroupis, assis ou à genoux, ils semblent écrasés par l'ennemi, soumis à un sort qu'ils n'ont pas choisi. A Grand-Leez, le déporté est agenouillé devant un soldat montant la garde. Sur le monument de Bois-de-Lessines dédié « à ses libérateurs morts pour la Patrie », inauguré en septembre 1923, le soldat, en haut, dégaine son épée ; le déporté, assis en bas du monument semble soucieux. L'ouvrier a laissé tomber sa masse et son marteau pour lire une lettre (l'enveloppe gît près de ses sabots), probablement s'agit-il de la convocation qui lui intime l'ordre de se présenter pour aller travailler en Allemagne. L'appréhension qui se lit sur son visage est justifiée ; dix déportés y laisseront la vie.

[355] Sur cette suspicion, après la Première Guerre mondiale, vis-à-vis des déportés économiques, voir S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 127-147.

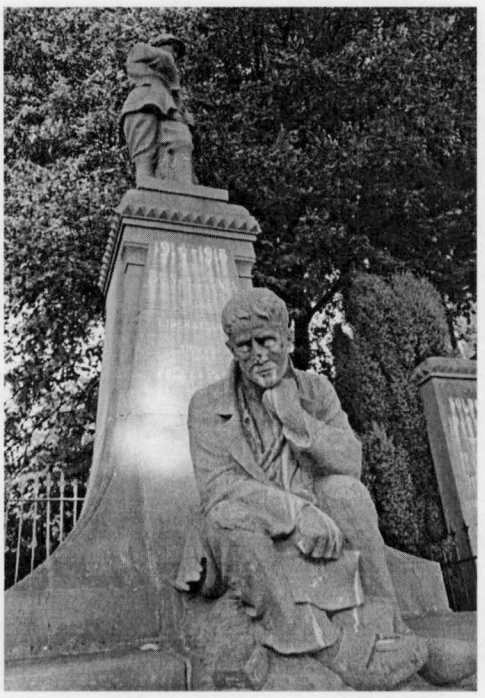

**Déporté inquiet à Bois-de-Lessines**

En Flandre orientale, les Z.A.B. apparaissent souvent épuisés, poignants. Sur le monument inauguré dans la rue Geldmunt à Gent en octobre 1923, les noms des dix-sept soldats précèdent ceux d'un civil tué et de cinq déportés. S'ils sont peu nombreux, les cinq « opgeeischten Z.A.B. » ont été représentés sous forme statuaire par les frères Cornelis[356]. Le déporté appuyé contre un mur, pieds nus, amaigri (comme le suggère des vêtements flottants) semble harassé. Son regard baissé et son extrême fatigue contrastent avec les yeux du soldat qui, au garde-à-vous, lève les yeux vers le ciel. Si ce monument rend hommage aux héros, une petite phrase au-dessus de chaque statue souligne les conditions différentes du soldat (« Hun sterven was een overwinning van den dood ») et du déporté (« Lijden der ballingschap heilligt hun aandenken »).

A l'arrière du monument, un bas-relief représente l'hôtel de ville en flamme, symbolisant ainsi le martyr de Dendermonde. De l'autre côté, sur la face principale, tandis que la femme (la main sur le cœur) et sa fille, l'air grave, accueillent le soldat et lui offrent des fleurs, seul le petit garçon tourne la tête en souriant. En uniforme et tenant encore son fusil, le soldat pose la main sur la tête d'un civil affalé. Ce dernier, vêtu d'un simple pantalon, semble épuisé. Il symbolise les déportés forcés de travailler pour l'occupant allemand[357]. Les regards tournés vers le soldat (personne ne semble se soucier du civil) et l'attitude condescendante du soldat vis-à-vis du civil

[356] *Le Patriote illustré*, 7/10/1923, p. 629.

[357] J. VEWEZ, *De Stad Dendermonde en hare Helden. La Ville de Termonde et ses Héros, Geschiedkundige aanteekening ter gelegenheid van de induldiging van het Gedenteeken aan de gesneuvelden en aan de gedoode burgers in den oorlog 1914-1918*. Notice Historique publiée à l'occasion de l'inauguration du Monument commémoratif des soldats et des civils tués à la guerre 1914-1918, Termonde, 1924.

effondré montrent qu'à Dendermonde, le soldat reste incontestablement le héros de la Grande Guerre.

**Retour du soldat et déporté affalé à Dendermonde**

A l'arrière du monument de Sint-Nikolaas-Waas surplombé par un Sacré-Coeur, réalisé par Bruno Gerrits, le déporté assis a les mains liées derrière le dos. Torse nu et pieds nus, il apparaît esseulé ; les autres personnages (soldats, patrie, Sacré-Cœur) se trouvant de l'autre côté du monument, lui tournent le dos. De même, le déporté de Hamme, sculpté par Karel Schuermans[358] en 1921 est à terre. Son pantalon est usé, des liens lui entravent les bras. La tête penchée en avant, harassé, le prisonnier semble prêt à s'effondrer. Il représente les 84 travailleurs forcés « doodgemartelde opgeeïschten » (dont les noms figurent sur le monument) brutalisés à mort par les Allemands. Il semble ne plus trouver la force de se relever. Peut-être va-t-il mourir. Son attitude pitoyable contraste avec celle des deux soldats de Hamme ; l'un part à l'assaut en hurlant tandis que l'autre se meurt en regardant le ciel. Même mourant, même désarmé, le soldat reste héroïque tandis que le déporté semble désemparé et abandonné, loin de sa Patrie. Quoiqu'il n'ait pas l'apparence d'un héros, la Victoire et la Patrie apportant des guirlandes de fleurs aux « dierbare helden », associent soldats et civils dans un hommage commun.

[358] Karel Schuermans (Anvers, 1869-1962). Sculpteur. Il réalise des bustes, des compositions, des monuments funéraires et le monument commémoratif de Hamme.

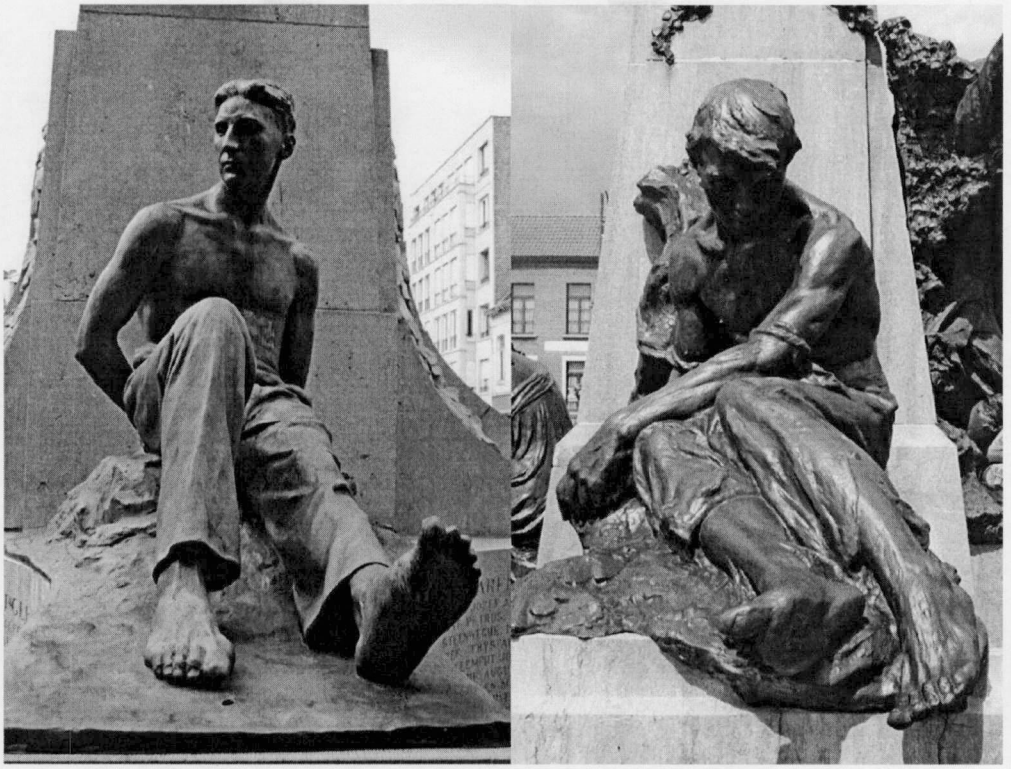

**Déporté de Sint-Nikolaas-Waas et celui de Hamme**

Dans la même optique, sur certains monuments, images du soldat et du déporté se rejoignent. En 1922, Antoine van Parijs a façonné le monument dédié par la ville de Deinze « aan hare dooden ». Ce monument égrène les noms des 32 soldats, d'un fusillé[359], de 9 déportés et cite le chiffre des 37 civils morts[360]. Au sommet du monument, un civil en bronze, torse nu, pose sa pioche sur un bloc brisé tandis que, sur le bas-relief, un soldat et un civil arborant un brassard « Z.A.B. » portent un mort enveloppé dans un suaire au cimetière. Si le soldat regarde droit devant lui, le civil baisse la tête et serre le poing, comme pour exprimer sa révolte face à la mort. Sur la face opposée, la désolation fait place à la victoire, comme l'indique la date gravée sous la scène « 11 nov. 1918 ». Une jeune femme majestueuse symbolisant l'armistice, une croix sur le front et écrasant des épines, apparaît dans les rayons du soleil. Des deux mains, elle tient un casque Adrian au-dessus duquel on peut lire, comme une auréole « Victorie ». Elle apporte un message d'espoir : « Aan die hopen bleven Binst zielesmart en rouw Aan hen die 't land getrouw Den oorlog overleven ». Enfin, sous les noms des soldats se trouve l'injonction « Vergeet nooit ! ».

[359] Une plaque à la mémoire de Ferdinand Vibor Slock, fusillé pour espionnage (« laffelijk vermoord door duitschers te Brugge 17 september 1915 ») a été rajoutée devant le monument.
[360] Leurs noms et les circonstances de leur mort ne sont pas précisés.

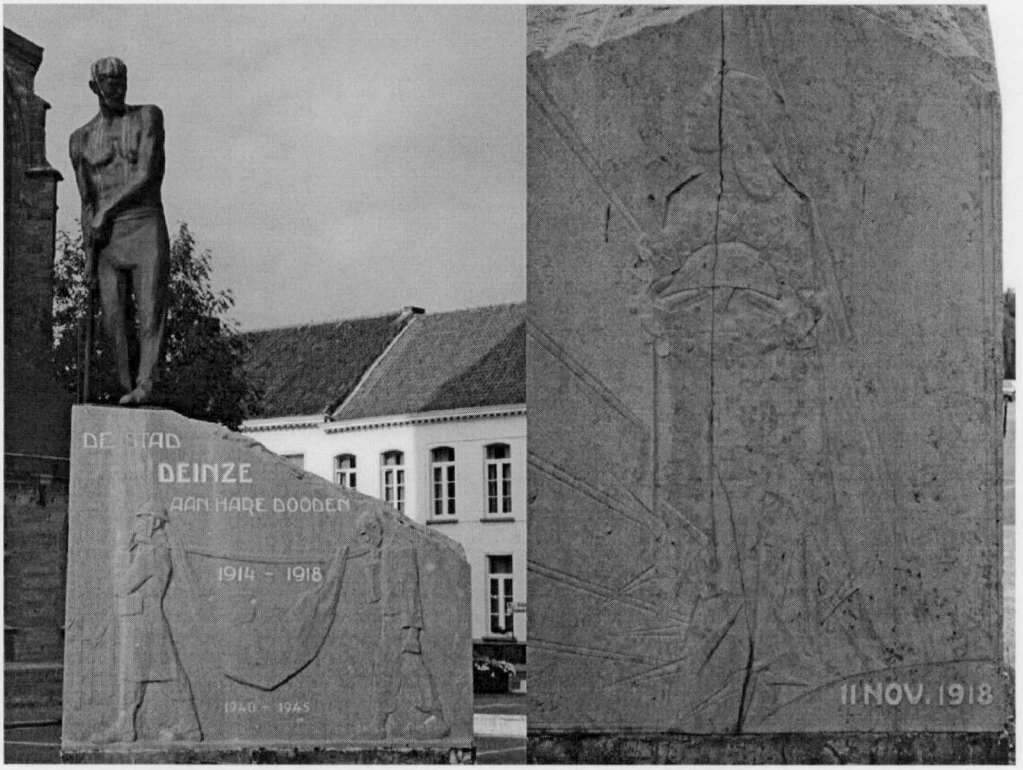


**Deinze : déporté au sommet du monument et Armistice sur la face arrière**

Sur la fontaine commémorative de Geraardsbergen réalisée par Jules Vits[361], une Patrie en bronze est assise. Vêtue d'une longue robe et d'un voile, le regard fixe, elle entoure de ses bras un soldat et un déporté. Sa main gauche dépose une palme au-dessus de la poitrine du déporté affaissé qui repose sur ses genoux. A bout de force, ce civil aux pieds nus, qui tient encore sa pelle semble avoir souffert. Son corps est décharné, ses habits déchirés. Le déporté vient de mourir. De l'autre côté, un soldat à genoux, appuyé sur la Patrie, semble contempler le déporté. Casqué, l'air décidé, le fusil à la main, il semble prêt à le venger. Dédié « Aan onze helden »[362] ce monument, affichant la mort du déporté, en fait à la fois une victime et un héros. De même que le soldat meurt généralement le fusil à la main, ce civil n'a pas lâché son outil. Tous deux ont souffert « Pro Patria » ; une Patrie à la fois locale (le blason communal figure sur le socle) et à la fois nationale, comme en témoignent les deux lions qui montent la garde autour de la fontaine.

[361] Jules Vits (Melle, 1868-1935). Sculpteur. Il termine ses études à l'Académie de Gent en 1889. Auteur de figures allégoriques, d'animaux et d'œuvres religieuses, il réalise les monuments de Geraardsbergen, de Zottegem.
[362] La face arrière du monument reprend les noms des 54 soldats morts, des 41 déportés et des 13 victimes civiles.

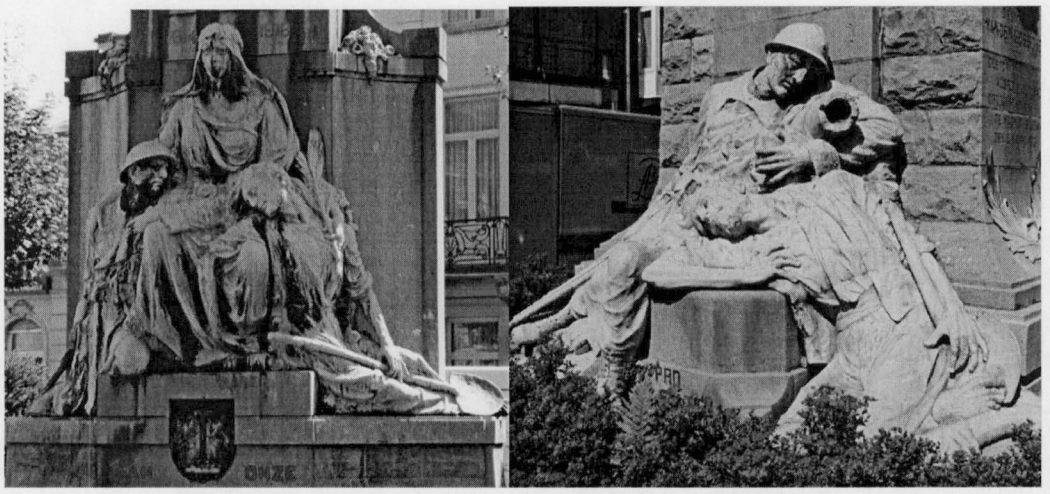

**Soldat et déporté par Jules Vits, à Geraardsbergen et à Zottegem**

Le même sculpteur a réalisé le monument de Zottegem qu'il décrit ainsi : « Een voetstuk in blauwe of witte steen. Waar, op het voorplan een strijdende soldaat, gekwetst, vallende op zijn verbrijzeld kanon, met gebroken zweerd zich nog verdedigende tot dat zijne krachten hem begeven. Neven hem een opgeëischte werkman, afgebeuld en al werkende bezweken. Op beide zijkanten, de beeltenissen van M.M. Roels en Vanden Bossche, die tijdens de vijandelijke bezetting, trots alle gevaar, voor vaderlandsche diensten gefussilleerd zijn. Boven het voetstuk komt de engel van vrede en liefde voor 't vaderland (gevoelens waarin de jongens gestorven zijn), nevem hem het nakomelingenschap, die hulde brengt aan de Helden. Langs achter, de armoiries, waarboven de namen prijken der roemrijke gevallenen. Alles wordt in uitvoering naar de natuur gestudeerd. »[363] En bas de ce monument, on retrouve le déporté –aussi maigre et dépenaillé que celui de Geraardsbergen– qui a lâché le manche cassé de sa pelle. Près de lui, se trouve le soldat tenant son fusil serrant contre lui un canon. A l'arrière du monument, figurent sous l'inscription « Zij die vielen », les noms des 34 soldats et des 6 déportés suivis de « Hunne ziel aan Gods bermhertigheid aanbevolen ». Les attributs mêlés du soldat et du déporté (paquetage, casque, clairon, pelle, sabre, fusil, gourde, baluchon, marteau, hache) couverts de fleurs rappellent qu'ils se sont battus ensemble contre l'ennemi. Ils ont droit au même hommage de la part de l'ange de la Paix et d'un petit garçon en culottes courtes qui –tenant tous deux le drapeau national– offrent aux héros une couronne de laurier et des fleurs. Le déporté est mort héroïquement, à l'image de Richard De Winter, ce travailleur de Zottegem âgé de 35 ans qui, avant d'être embarqué de force pour travailler en Allemagne, tenta de s'enfuir et fut abattu par l'occupant en août 1918[364]. Ce

[363] D. LAMARCQ, « Oorlogsmonumenten te Zottegem. Stille getuigen van twee wereldbranden », in *Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde. Handelingen*, VII, 1995, p. 135-136.

[364] Comme le souligne Danny Lamarcq, le monument de Zottegem a été érigé à l'endroit même où Richard Winter fut abattu. A l'arrière du monument, sous la rubrique « Opgeeïschten », son nom est d'ailleurs inscrit en premier, comme pour montrer que cet événement a marqué la localité.

monument est d'ailleurs un monument de gloire, comme le proclame l'inscription : « Sottegem ter verheerlijking van zijne helden ». En Flandre occidentale, où les représentations de travailleurs civils sont rarissimes, le bas-relief d'Anzegem réalisé par Aloïs De Beule montre un soldat blessé soutenu par un camarade tandis qu'un « civil arbeider » la main sur la poitrine, laisse tomber sa pelle et s'écroule, la tête soutenue par un Sacré-Cœur. Dans cette commune, soldats et civils sont mêmement glorifiés. Lors de l'inauguration du monument, les deux associations patriotiques recevront d'ailleurs chacune un drapeau[365].

En Wallonie aussi, si les déportés semblent généralement accablés, il arrive que les déportés se rapprochent insensiblement des soldats. A Givry, le déporté est à genoux, devant un soldat en complet uniforme[366]. Cependant, comme le montre l'inscription, déportés et soldats se sont battus ensemble –même si de manière différente– « Pro Patria ». Sur le monument de Soignies sculpté en 1921 par Albert Brichart[367], un *jass* debout avec son fusil et un déporté, pieds nus, genou posé sur des feuilles de laurier, regardent tous deux dans la même direction. Le visage creusé et les traits tirés du déporté témoignent des épreuves qu'il a endurées. Le poing serré, tenant contre lui le blason national, il va se relever. Les deux hommes veillent-ils ? Contemplent-ils l'avenir ? Pensent-ils à leurs camarades morts ? Quoi qu'il en soit, soldats tombés au champ d'honneur et déportés décédés en exil sont considérés par Soignies comme « ses héros ». La même inscription « A nos héros 1914-1918 » se retrouve sur l'énorme caveau érigé devant son cimetière en 1934 par la ville de Soignies pour recueillir les corps des soldats et des déportés de la Grande Guerre[368]. Dominé par une lanterne des morts, le monumental caveau réalisé par la Société anonyme Carrières du Hainaut à Soignies, est orné d'une croix et du blason belge. Sous celui-ci, figurent un casque symbolisant les soldats et un boulet évoquant le sort des déportés inhumés là.

[365] M. JACOBS, t. 2, p. 15-16.
[366] Le *jass* porte même dans son sac à dos des chaussures de rechange !
[367] Albert Brichart (Soignies, 1892-1956). Sculpteur. Formation à l'Académie et à l'Ecole des Arts Décoratifs à Bruxelles chez Charles Van Der Stappen, Paul Dubois et Victor Rousseau.
[368] *Le Patriote illustré*, 9/9/1934, p. 1136.

**Soignies : *jass* et déporté sur la place ; monumental caveau devant le cimetière**

Sur l'obélisque de la place communale de Braine-le-Château[369], les soldats sont représentés par un casque vide orné de laurier, l'affût d'un canon et un sabre. Les chaînes brisées (avec un boulet) mêlées à une branche de laurier évoquent le déporté. La roue brisée rappelle probablement l'industrie qui a souffert du départ forcé des ouvriers. Quant au mot « liberté » inscrit sur le drapeau, il symbolise pour quoi les soldats se sont battus mais aussi la liberté que les déportés ont perdue puis retrouvée en même temps que leur Patrie. Si, sur les faces de l'obélisque, les noms des soldats et des déportés sont confondus dans un même hommage, ces derniers ont droit à un tombeau collectif dans le cimetière de Braine-le-Château. La stèle en pierre ornée d'une croix et d'une palme est dédiée « A nos déportés morts en Allemagne ». Sur le monument d'Hannut dédié « A nos morts » inauguré en juin 1931, la Patrie couronne de lauriers le soldat qui, regardant droit devant lui, tient son fusil et le déporté, qui, les yeux cernés, tenant un outil et courbant la tête, semble s'appuyer sur la poitrine de la Patrie. A Mouscron, un déporté debout, torse nu, chaussé de sabots, revient chez lui. Il pose la main sur la tête du petit garçon qui lui offre des roses pendant que la Patrie dispose les lauriers sur la tête du combattant portant le drapeau national. Sur le monument de Lessines signé par Jean Bury[370], la Patrie accueille un soldat et un déporté. La Patrie engage l'ouvrier moustachu chaussé de sabots à participer à la fête. Si les deux hommes semblent

[369] L'obélisque est signé « F. Tassignon Braine-le Château ». Nous ne disposons d'aucun renseignement sur cet artisan local.

sur un pied d'égalité, c'est le déporté qui lui apporte les lauriers et prend la main du soldat dans les siennes, comme pour le remercier de l'avoir libéré du joug ennemi. Et tous les regards se tournent vers le soldat joyeux qui lève triomphalement son casque, en signe de victoire.

**Retour du soldat triomphant et du déporté sous le regard de la Patrie à Lessines**

Bien que, à l'instar de celui de Dave, le monument de Dottignies semble mettre sur le même pied soldat et déporté, Bertrand Dhuyvetter montre bien que cette image est à nuancer : « Le soldat libérateur montre à la postérité la chaîne entourant le poignet du déporté qu'il vient de délivrer. L'orientation de son visage le montre scrutant le lointain tout en veillant sur son protégé dont il vient de briser les fers. La deuxième statuaire figurant sur le groupe central est un déporté. Il porte encore les marques de sa déportation, de son 'esclavage' (chaînes, habits, pioche). Il tient dans sa main droite, une pioche brisée symbolisant son refus du travail forcé, imposé par l'occupant allemand. Le geste sur l'épaule du soldat exprime son enthousiasme reconnaissant et manifeste qu'il se tient sous sa protection. »[371] Le déporté n'est donc que le « protégé » du soldat. Les déportés de Dottignies eux-mêmes semblaient sentir cette nuance puisque deux ans après l'inauguration du monument, ils érigeront leur propre pierre commémorative dans le cimetière, inaugurée le 13 septembre 1925[372]. Comme pour la plaque aux déportés de Tintigny, il s'agit d'une auto-reconnaissance, comme en témoigne le texte de la carte postale représentant le monument : « Dottignies – Aux victimes de la déportation 1914-1918. Les membres de la

[370] Jean Bury (Ghlin, 1884 - ?) D'après Paul Piron qui ne dispose guère de renseignements sur ce sculpteur, Jean Bury aurait été militaire au front de l'Yser pendant la Première Guerre mondiale. P. PIRON, *Op. cit.*, t. 1, p. 167.
[371] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 252.
[372] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 158-159.

Fédération des déportés à leurs camarades regrettés. 13-9-1925 ». Le monument lui-même est dédié non seulement aux déportés qui sont morts en exil, mais aussi à ceux qui sont morts après la guerre, des suites de leur déportation. Si la palme symbolise sans doute davantage le martyre que la victoire, la présence de branches de chêne, symbolisant la force morale et physique, montre que les déportés ont résisté : ils sont à la fois héros et martyrs. Sous le crucifix du cimetière de Bailleul se dressent les statues en béton d'un soldat et d'un déporté. Le monument reprend les noms des 4 soldats et des 5 déportés civils morts durant la guerre. A gauche, le soldat, marchant sur un affût de canon, son arme en bandoulière, tient une palme et une couronne. A droite, le déporté chaussé de sabots a ôté sa casquette. Sa chemise est ouverte, son pantalon ligné est rapiécé, presque en haillons. Il a déposé sa hache contre une souche d'arbre et s'appuie sur une petite faux. Comme l'indique l'inscription « La commune de Bailleul reconnaissante à ses héroïques victimes de la guerre 1914-1918 », entre héros et « victimes », la représentation hésite.

**Soldat et déporté sous le crucifix de Bailleul**

**Déporté sur la croix à Mechelen**

Le singulier monument de Mechelen montre, quant à lui, clairement le martyre des déportés sous forme d'un personnage crucifié. Réalisé par Joseph Van Goolen[373], érigé en souvenir des 54 déportés morts, la statue est inaugurée le 18 septembre 1921. Ce monument est édifié trois ans

[373] Joseph Gérard Van Goolen (Mechelen, 1885-Bruxelles, 1944). Sculpteur, il est formé à l'Académie de Mechelen puis de Bruxelles chez Victor Rousseau et Paul Dubois. Il reçoit le Grand Prix de Rome pour la sculpture en 1919. Il crée notamment des nus, des torses, des figures religieuses et le monument des déportés de Mechelen en 1921.

avant le monument aux morts de la ville de Mechelen destiné aux soldats[374]. Cette promptitude peut s'expliquer non seulement par le fait que parmi les Malinois qui avaient refusé de travailler pour l'ennemi et avaient été déportés en mai 1915[375], une cinquantaine sont morts mais aussi parce que le bourgmestre en fonction durant la guerre, Karel Dessain, a été lui-même déporté par les Allemands[376]. C'est ainsi que le 9 février 1919, Karel Dessain sera désigné président de la Fédération locale des Déportés[377]. Les années suivantes, cette organisation va regrouper les plaintes et griefs et apporter son soutien et son aide aux travailleurs déportés en Allemagne et aux prisonniers politiques. L'image offerte par le monument de Mechelen est claire : un déporté, crâne rasé, au corps décharné, les yeux clos, est attaché à une croix. Sa poitrine et ses pieds sont liés à la croix. Si le déporté serre son poing gauche, nul doute qu'il soit une victime, comme le proclame l'inscription du monument : « Ter herinnering aan de slachtoffers der Duitsche Kultuur ». Ces déportés ne sont pas morts par hasard ; c'est la Duitsche Kultuur qui les a tués. C'est elle que cette image de martyr flétrit. Ici, l'association des déportés malinois a choisi de commémorer non pas l'acte de résistance des 500 travailleurs qui ont refusé de travailler pour l'Allemagne en 1915 mais la mort de ces déportés qui, à l'instar du Christ, ont dû porter la croix jusqu'à en mourir[378]. A la fin de la cérémonie, un hommage aux déportés est lu par Marcel Diddens, président des déportés malinois[379] :

«Huldegroet aan de gevallene mechelsche weggevoerden

Helt aan het dreunend zegelied.
Dat heden breed aan 't hart ontvliedt,
Nu 't dankend volk zijn helden huldigt
En de eer, den marteldood verschuldigd.
In duurzaam brons heeft uitgedrukt,
Dat nooit zal worden weggerukt.

Toen Duitschland heerschte in slijk en bloed,
Was 't ook de tijd van heldenmoed.

---

[374] Le monument de Mechelen, près de la cathédrale Sint-Rombout, a été érigé en 1924. Sur ce monument, voir P. DE GREEF, « Het officiële oorlogsmonument van de stad Mechelen, speelbal van belangen », in *Ons Heem*, année 52, n°4, 1998, p. 220-232.

[375] H. DE LANNOY, « Ridder Karel Dessain (1871-1944) Katholiek burgemeester-senator en rots in de woelige mechelse branding », in *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde Letteren en Kunst van Mechelen*, 2004, p. 213.

[376] Il rejoindra d'autres bourgmestres comme Adolphe Max et Emile Braun ou encore Henri Pirenne. H. DE LANNOY, *Ibid.*, p. 215.

[377] H. DE LANNOY, *Ibid.*, p. 216. D'après la *Gazet van Mechelen*, lors de sa fondation, cette association comptait 500 membres.

[378] Nous aurions souhaité trouver davantage d'informations sur cet intéressant monument, mais les archives de la ville de Mechelen n'ont permis de retrouver que le feuillet d'inauguration du monument des déportés.

[379] La traduction de ce discours d'inauguration trouvé dans les Archives de la ville de Mechelen se trouve en annexe.

Hoe meer de Pruis ons volk bleef honen,
Te koener werden zijne zonen,
En spijts zijn list en razernij,
Ze bleven Belgen, Belgen vrij,
Hun harte klopte als't hart der vaadren,
En vlekloos stroomde door hun aadren
Het Belgisch bloed. Ze hielden stand,
In eer en trouw voor vorst en land.

Dan kwam de hoogste dwingelandij,
Er ging een eindelooze rij
Van mannen weggevoerd als dieren,
Waarop de haat zich bot zou vieren.
Toen klonk uit vrouw en moederhart
De kreet der onbedwongen smart :
'O Heer, wij smeeken om erbarmen !
Men rukt ons mannen uit ons armen !'
Maar tevens, met een vlam in't oog :
'Ja, mannen, houdt het hoofd omhoog !'

Wreed klonk het woord uit Duitschen mond :
'Ge wilt niet werken Belgen-hond ?
Dan dwingen knoet en geeselslagen !'
Geen beul kon stalen wil verlagen.
Gesmaad, getergd in folterkamp,
Ten prooi aan koude en hongerkramp,
Tot radeloosheid als gedreven.
Zijn ze allen onversaagd gebleven.
Men stierf van jammer en verdriet,
Maar bukte voor den Duitscher niet.

En nu staat gansch het mechelsch volk
Rond d'eerezuil, en als de tolk
Van wat de burgers voelden, dachten
Rijst hij omhoog voor nageslachten,
Rijst hij omhoog als blijvend beeld.
Van heldenmoed, die helden teelt,
En van den dank, die 't hart vervulde
Van arm en rijk en van de hulde,
In onverganklijk brons gevat.
Door heel de dankbre Vaderstad

Stuimert in vrede, o martelaren !
Het Vaderland plaats U op Zijn altaren.
En gaan de jaren ook voorbij,
Wanneer men langs dit beeld zal treden,
Rijst voor den Belg het somber verleden
En zegt zijn hart bij stille bede :
'Voor 't Vaderland bezweken zij !' »

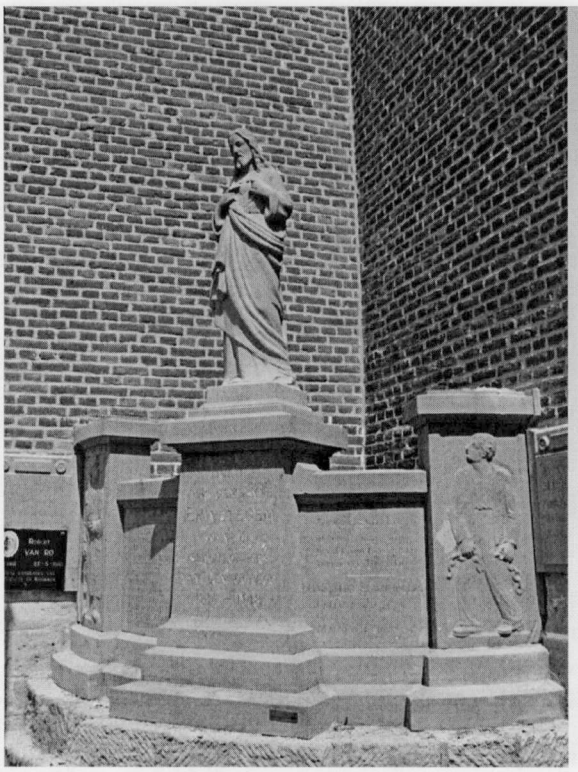

**Déporté d'Erwetegem brisant ses chaînes**

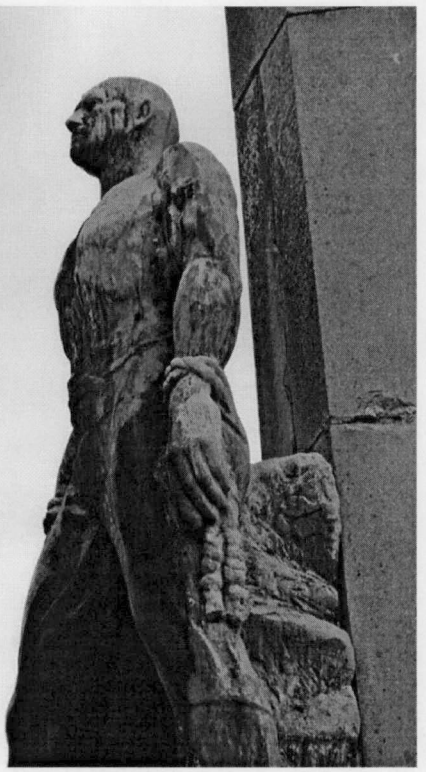

**Déporté se libérant à Wasmes**

Que ce soit en Flandre ou en Wallonie, la libération du déporté est rarement figurée. A Erwetegem, sous la protection du Sacré-Cœur, un déporté se libère des chaînes qui l'emprisonnaient tandis que le soldat veille, posé en sentinelle. Sur le monument de Wasmes, les liens du déporté sont tranchés. Debout, il est enfin libre. Le crâne rasé, la poitrine dénudée, les pieds nus, les bras le long du corps, ses gestes demeurent entravés. S'il a la tête haute et le regard aussi fier que le soldat qu'il côtoie, son visage reste grave, creusé par les souffrances endurées. Plus tout à fait victime, pas vraiment héros, la figure du déporté esquissée par C. Jacobs[380] demeure –à l'instar du statut parfois branlant des survivants– incertaine. Face à ce flou, d'aucuns ont tenté de faire du déporté un héros de pierre mais ces cas demeurent marginaux.

Si l'image franchement héroïque du déporté est plutôt rare –nous l'avons rencontrée uniquement dans la province du Hainaut– elle semble avoir inspiré Léon Detournay[381], sculpteur à Gaurain-Ramecroix ainsi que le sculpteur Charles Montois[382]. Ce dernier a réalisé pour les monuments d'Hérinnes et celui de Lamain un même bas-relief représentant un soldat et un déporté debout s'appuyant sur le blason national[383]. A Warcoing, le déporté sculpté par Charles

[380] Nous n'avons pas trouvé de renseignement sur ce sculpteur.
[381] Il aurait été intéressant de voir si ce sculpteur de Gaurain-Ramecroix avait lui-même été déporté où s'il avait été touché personnellement par les déportations en voyant par exemple un membre de sa famille réquisitionné mais nous n'avons trouvé aucune donnée biographique le concernant.
[382] Comme Bertrand Dhuyvetter, nous n'avons pas trouvé de renseignement sur ce sculpteur apparemment hennuyer.
[383] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 136-138.

Montois, la tête haute, les pieds enchaînés, refuse de travailler aux cris de « Souffrons, tenons et résistons »[384] ; sous ce bas-relief, l'inscription « Ils ont bravé l'oppresseur » présente clairement le déporté sous les traits d'un héros. Léon Detournay a gravé sur le monument de Barry le mot « Résistance » et sur les mémoriaux de Gaurain-Ramecroix et d'Havinnes, le mot « Endurance » pour symboliser l'attitude des déportés durant la Grande Guerre. Sur le monument que Gaurain-Ramecroix a inauguré en septembre 1922 « à ses morts glorieux », le soldat et le déporté sont mis sur le même pied comme le proclame l'inscription : « Pour la même cause ». Le déporté (vêtu d'une chemise sur laquelle est inscrit « Z.A.B. », d'un pantalon et d'une casquette) taille une pierre et pose sa main sur l'épaule du soldat moustachu appuyé sur son fusil. A gauche, sous le mot « endurance » sont repris les noms des 17 déportés et 4 évacués. A droite, sous le mot « Bravoure » figurent les noms des 27 soldats. Derrière est indiqué « Pour notre liberté » suivi des 15 victimes du bombardement (dont 8 femmes). Le tout se termine sur cette invite : « Ils sont morts pour le Droit, gardons-en la mémoire ! » D'après Christian Bausiers, ce monument signé par « Ch. Montois statuaire Taintegnies » et « Fortuné Legrain architecte » a également été réalisé par Léon Detournay[385]. Sous le mot « Résistance », le déporté de Barry, ciselé par Léon Detournay, brise le manche de sa hache. Ce geste lui vaut la reconnaissance de la commune : « Ils ont souffert et mérité la gloire ». A Havinnes, sous le mot « Endurance », un déporté coiffé d'une casquette, les manches relevées, portant un brassard « Z.A.B. », tient une hache de la main gauche tandis que sa main droite est maintenue par une chaîne et deux boulets. Cette scène également sculptée par Léon Detournay est explicitée par la phrase : « Ils ont souffert, ils ont résisté ». La face arrière qui comporte leurs noms rend « honneur » aux déportés « victimes de la Barbarie » et se termine par cette invite : « Ne les oublions pas ». Si l'image du déporté peut varier d'une localité à l'autre, elle évolue probablement avec le temps. Ainsi, en 1939, le monument de Grembergen représentera un soldat et un Z.A.B. dos à dos, liés face à la nouvelle guerre qui approche[386]...

[384] La photographie du monument de Warcoing est publiée dans B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 139.
[385] C. BAUSIERS, *Op. cit.*, p. 26.
[386] L'éventuelle évolution de l'image des déportés durant les années trente, reste à cerner.

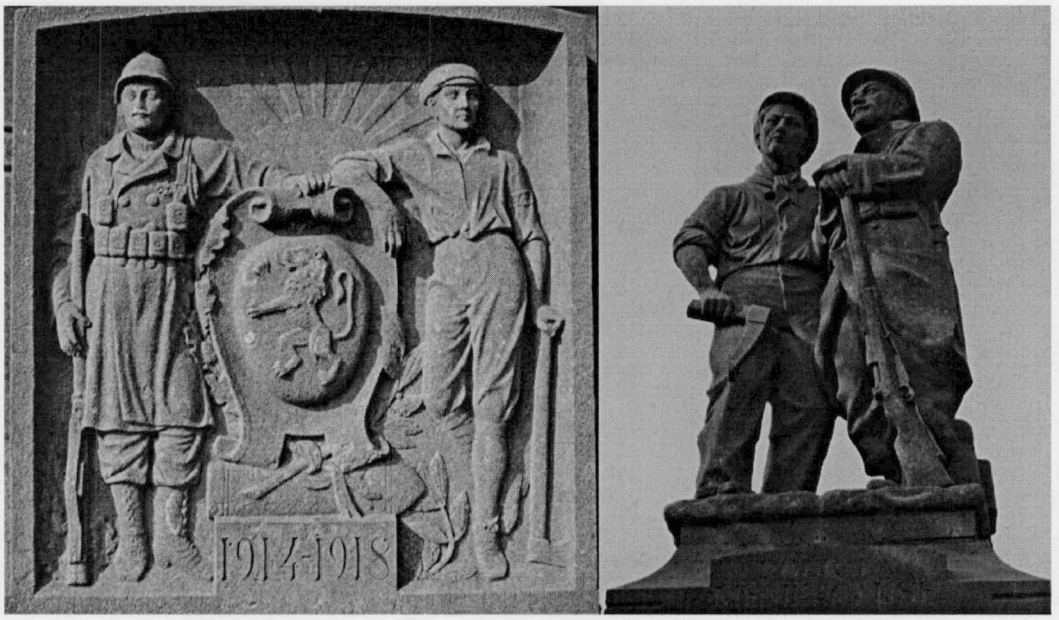


**Soldats et déportés sur le bas-relief d'Hérinnes et à Gaurain-Ramecroix**

Pour terminer, notons que certaines représentations restent ambiguës et qu'il est parfois difficile de déterminer de quel civil il s'agit. A Pepinster, un monument à statuaire a été érigé sur la Grand'Place, juste devant la façade de la maison communale où sont apposées les plaques au lion offertes par la province de Liège. Ce groupe sculptural, composé d'un soldat, les mâchoires serrées et le poing fermé, debout à côté d'une Patrie tenant une palme à la main droite et soutenant un civil mourant, est dû à l'architecte Joseph Diongre[387] et au sculpteur Fernand Gysen[388]. L'avers proclame « A nos héros », l'envers « A nos martyrs ». Erigé le 26 juin 1921, ce monument rappelle la mémoire des soldats de Pepinster qui sont morts au champ d'honneur, de deux fusillés et d'un civil mort des suites de la déportation dans les camps allemands[389]. Le civil mourant est-il un déporté ou un fusillé ? L'aspect décharné et pitoyable du civil nous incite à penser qu'il s'agit d'un déporté économique qui, revenu d'Allemagne, meurt dans les bras de la Patrie[390]. Toutefois, sur la plaque commémorative, les noms des fusillés et du déporté sont mêlés[391]. Il est dès lors possible que le sculpteur ait décidé de symboliser ces deux types de martyrs à travers la figure

[387] Joseph Diongre (Bruxelles, 1878-1963). Après la Première guerre, il réalise des habitations à bon marché, des églises et des monuments aux morts, notamment à Londerzeel, Impde, Zemst, etc.

[388] Fernand Gysen (Anvers, 1879-Uccle, 1943). Sculpteur. Prédilection pour les figures, les bustes, les portraits et les compositions.

[389] Sur 150 miliciens et volontaires, 14 ont été tués. Sur les 45 habitants qui ont été déportés, l'un d'eux, Léopold Lambrette, mourut en captivité. Deux autres pepinsterois, François Jacob et Edouard Maubeuge furent fusillés. Le premier pour « crime d'espionnage », le second pour avoir voulu rejoindre l'armée belge. *Le Soir*, 28/6/1921, p. 1.

[390] Remarquons cependant que la chemise ouverte est une caractéristique que l'on retrouve également pour les statues représentant les fusillés pour cause d'espionnage.

[391] Deux plaques au lion sont apposées sur la façade de l'hôtel de ville de Verviers. Celle de gauche reprend les noms de 10 militaires ; celle de droite, après les noms de 5 militaires, comporte : « civils MM. Jacob François fusillé ; Lambrette Léopold mort en captivité ; Maubeuge Léonard fusillé ». Il est à remarquer que ces plaques dénombrent 15 militaires morts alors que *Le Soir* n'en signalait que 14.

d'un civil exsangue recueilli par la Patrie. Sur le monument de Molenbeeck-Saint-Jean réalisé par Georges Vandevoorde, un soldat et un civil tiennent le blason sur lequel est inscrit « Pro Patria ». Ce civil est-il un déporté, un agent de renseignement fusillé, un prisonnier politique revenu vivant du bagne ? Quoi qu'il en soit, ceux qui « ont bien mérité de la Patrie » ont droit aux mêmes hommages…

**Soldat, Patrie soutenant un civil mort à Pepinster**

## *B. Analyse thématique : le Poids de l'absence, la Patrie, l'ennemi, la religion, la Paix ?*

### *Le Poids de l'absence…*

Quelle est l'attitude de ceux qui restent face à la mort d'un proche ? Comment les communautés, les familles supportent-elles le douleur du deuil et le poids de l'absence ? Les bas-reliefs sur les faces latérales du monument de Petit-Rechain dessinent, à gauche, les habitants passant devant l'église avant de quitter leur village avec un baluchon et à droite, devant les maisons du village et le perron liégeois, trois hommes poussant une charrette dans lequel repose un linceul. Ces modestes bas-reliefs évoquent la difficulté pour des civils qui ne s'y attendaient pas, de faire face à l'occupation, à l'exil, à la mort.

Pour prendre la mesure du chagrin des proches, sans doute serait-il intéressant de se pencher sur les tombes individuelles (telles celles des fusillés d'août 1914 évoquées plus haut) qui expriment plus librement les sentiments. Comme cette inscription sur une tombe d'un jeune soldat de Saint-Gilles : « La mort me l'a ravi au seuil du bonheur » ou comme la tombe de Charles Foulon, médecin auxiliaire, mort alors qu'il secourait un soldat blessé[392]. Au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean, auprès du grand monument des soldats morts pour la Patrie, les parents de Maurice Lefevre clament leur chagrin et fustigent le crime commis par l'occupant sur le monument qu'ils ont érigé à leur fils prisonnier politique : « A la mémoire de Maurice Lefevre (...) Assassiné dans la geôle allemande à Charleroi le 9 mai 1917. A notre fils bien-aimé. Tu étais notre joie. Les barbares t'ont ravi à notre affection »[393] En outre faudrait-il s'attacher, comme le suggérait Jay Winter[394], à retrouver les traces des mémoires familiales à travers les photographies, les cartes postales envoyées, les journaux intimes écrits pendant et après la guerre et les souvenirs des Grands Morts conservés religieusement comme un patrimoine affectif. En écho à cette affliction individuelle et familiale, certains monuments aux morts collectifs laissent transparaître la douleur des proches[395].

Réalisé par Paul Stoffijn en 1920, le monument de Ternath est dédié à 21 soldats morts et à 2 civils fusillés sur la place par les Allemands. Il montre à la fois la reconnaissance (une femme apporte des fleurs aux héros morts) et la douleur (un homme, nu, un genou à terre, se prend la tête dans les mains)[396]. A Linkebeek, un soldat casqué, les mains jointes et une femme coiffée d'un chapeau, portant une couronne funéraire, viennent se recueillir sur une tombe. Sur le monument de Roeselare, une femme du monde et une femme du peuple baissent la tête en mémoire des héros. Si elles symbolisent la reconnaissance de toute une ville (« Roeselare erkentelijk »), elles témoignent aussi du chagrin qui touche toutes les couches de la société.

---

[392] *Idem*, p. 328-329. Les inscriptions de cette chapelle funéraire particulière montrent le sacrifice du fils, la tristesse de la mère, le "secours" de la religion.

[393] C. VANDERVELDE, *Op. cit.*, p. 566.

[394] J. WINTER, « Guerre et mémoire au XXe siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale » in S. AUDOIN-ROUZEAU, A. BECKER, S. COEURE, V. DUCLERT et F. MONIER (sous la dir. de), *La politique et la guerre. Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, p. 138-153.

[395] Nous ne reviendrons pas ici sur les monuments des fusillés de Melen, Rossignol, Tamines, etc. que nous avons traités supra et qui expriment, en même temps que la révolte face aux crimes perpétrés par les Allemands, la douleur de l'absence.

[396] Le monument de Ternath « se distingue par une grande originalité et une belle harmonie de lignes, il forme un ensemble qui exprime intensément, avec élégance et clarté, nos sentiments d'admiration et de reconnaissance envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour notre liberté ; le style gothique a été adopté comme étant le mieux en harmonie avec le caractère ancien de la localité et avec le style de l'église dont la tour imposante, toute proche, dominera le monument. » AGR, Anc Fds des B-A, 100 B, dossier 1672B, Lettre de la commune de Ternath au ministre des Sciences et des Arts, 14/10/1919.

Le troisième monument commémoratif érigé à Mechelen, réalisé par Baudouin Tuerlinckx en 1929, a été placé au cimetière[397]. Ce monument dédié aux soldats, déportés et prisonniers politiques[398] a probablement été érigé par les associations patriotiques (les initiales N.S.B. et Z.A.B. sont notamment gravées sur la face arrière du monument) avec la population de Mechelen. Il représente la perte d'un être cher aux trois âges de la vie. La mère perd son fils, l'épouse son mari, la fillette, son père. La prise de conscience semble proportionnelle à l'âge. La petite fille, apportant des fleurs ignore encore l'étendue de la perte ; sa mère, à genoux, tenant contre elle une gerbe de fleurs, a un visage éperdu, effaré. Elle n'arrive pas à croire que son monde s'écroule de manière irréversible. Seule la vieille femme vêtue d'une cape, debout, semble avoir déjà accepté, avec résignation, la mort de son fils. C'est d'ailleurs elle qui s'occupe de sa petite-fille, tandis que la mère reste prostrée dans sa douleur, face au gisant recouvert d'un linceul. Il s'agit d'un soldat, si l'on en juge par le casque, l'épée et le sac disséminés au bas du monument. La sérénité du défunt reposant sur un tombeau où est inscrit « Dulce Pro Patria mori » tranche avec la douleur de ses proches. S'il est doux de mourir pour la Patrie, il ne semble pas aisé de faire le deuil de celui qui est mort pour elle.

**Mère, épouse et enfant apportant des fleurs au gisant de Mechelen**

[397] Les deux autres monuments sont celui des déportés que nous avons déjà présenté et celui érigé près la cathédrale Saint Rombaux sur lequel nous reviendrons plus loin. Lors de nos recherches dans les archives de la ville, nous n'avons pas trouvé de renseignement sur le monument du cimetière.

[398] L'inscription sur l'avant du monument proclame : « Het Volk van Mechelen aan zijne dierbare dooden soldaten, bannelingen en politieke gevangenen. »

Devant l'église de Mol, une fillette coiffée de tresses a mis sa plus jolie robe et ses sabots pour venir apporter une magnifique gerbe de fleurs aux héros. Elle est doucement poussée par sa mère, une femme du peuple chaussée de sabots, vêtue d'une longue pèlerine et d'une coiffe campenoise. Le bouquet est trop grand pour les petites mains de l'enfant ; les fleurs tombent, comme des larmes. La mère et l'enfant ont un air grave et triste. Sans doute songent-elles à l'absent qui leur manque terriblement[399].

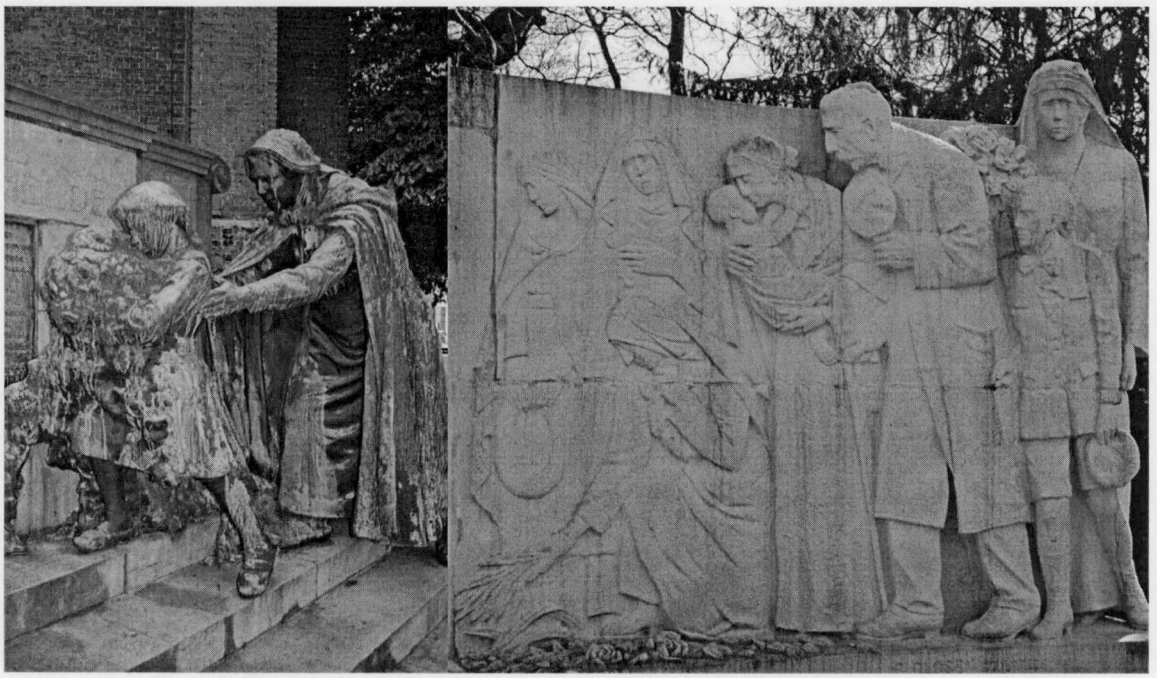

**Fillette et sa mère à MolFamille venant se recueillir sur une tombe à Rabosée**

Le monument du cimetière de Saint-Gilles réalisé par René de Winne[400], inauguré en août 1923, montre bien que toutes les générations sont touchées par le deuil : « Sur la plate-forme dressée devant une stèle en forme de triptyque ouvert et orné d'une frise de laurier, se déroule une scène poignante : une mère, à l'image de la Pietà, contemple une dernière fois son fils étendu la tête reposant sur ses genoux. Le casque du soldat est posé sur une couronne de laurier. Les proches assistent avec affliction à cette tragédie et les plus jeunes viennent déposer des bouquets de roses et de marguerites. »[401]. A Saint-André, la famille du soldat vient visiter la tombe du défunt. Son épouse et son jeune fils s'avancent tandis que la mère du soldat sanglote sur l'épaule de son mari. Sur le monument de Rabosée[402] érigé par souscription publique à l'initiative du Cercle « Le Souvenir de Wandre », un groupe de sept soldats part à l'assaut ; le premier soldat

[399] Cette œuvre de l'architecte Emiel van Averbeke et du sculpteur Floris de Cuyper, réalisée en 1922, a été fondue par la Fonderie d'Art L. Orban de Bruxelles.
[400] René Adolphe De Winne (Molenbeeck-Saint-Jean, 1891 – date de décès inconnue) Sculpteur, auteur de figures et de nus et du monument du cimetière de St-Gilles.
[401] C. VANDERVELDE, *Op. cit.*, p. 608.

meurt le fusil à la main. A droite, trois femmes voilées apportent une palme, des couronnes, des fleurs pour le héros mort. Elles sont suivies d'une famille : un vieillard moustachu ayant retiré son couvre-chef suit une vieille femme embrassant un bébé tandis qu'une jeune femme voilée, au regard soucieux et un écolier en culottes courtes ferment la marche. Toutes les générations rendent hommage à ces jeunes soldats qui se sont battus pour leurs aïeuls et leurs descendants ; pour défendre le passé, pour donner un futur. Le même défilé des générations se retrouve sur le monument de Robermont réalisé par Oscar Berchmans[403] et inauguré en octobre 1926. La Victoire, au port altier, protège de son aile la mère donnant le sein à son bébé, la grand-mère et la petite fille nue qui viennent rendre hommage derrière les deux militaires nus inclinant la tête tandis qu'un troisième apporte une couronne de laurier. Au milieu, une femme drapée à l'antique inscrit ces mots : « Gloire éternelle ». A sa droite, une femme à genoux pleure en déposant des roses devant deux militaires qui ont la même pose que ceux de gauche. Derrière eux, un homme, une femme, également poussés par une Victoire ailée, pleurent ; le petit garçon apporte une palme. Si l'inscription proclame : « Pour la Patrie Pour l'Humanité Gloire éternelle », l'ensemble du monument exprime également le chagrin des familles. La face arrière évoque la Belgique attaquée par l'aigle allemand[404].

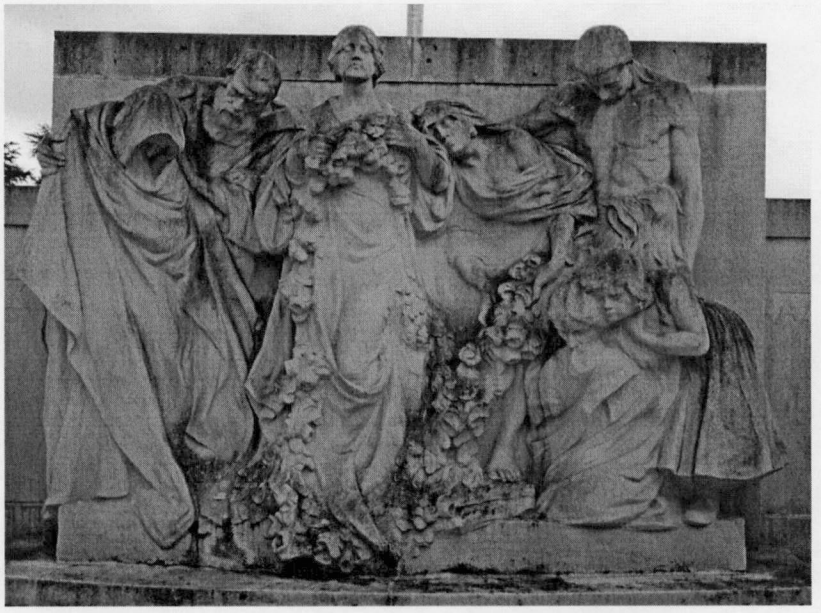

**Proches en deuil, devant le cimetière de Willebroek**

[402] Le monument de Rabosée a été réalisé par A. Fivet, F. Close et J. Moutschen.
[403] Avec l'architecte Victor Rogister, l'entrepreneur L.-R. Simonon et le sculpteur L. Pironnet.
[404] Lors de notre passage dans le cimetière de Robermont le 30 mars 2004, le sommet de la partie centrale du monument s'était écroulé. Des fragments du monument gisaient çà et là et le relief représentant la Belgique attaquée par l'aigle allemand avait été déposé par terre.

Devant le cimetière de Willebroek aussi, une famille vient se recueillir devant une tombe[405]. Une patrie hautaine apporte des fleurs et une autre, endeuillée s'appuie contre elle tandis que la famille du défunt ploie sous le chagrin. Un vieillard barbu soutient une vieille femme drapée dans des voiles de deuil, un jeune homme incline la tête, une jeune femme, à genoux, est consolée par une petite fille. Un peu partout, les fleurs choient. Cette scène montre combien, quel que soit leur âge, les proches sont touchés par la mort des militaires et des civils. A Nassogne, une femme vêtue d'un châle et d'une coiffe traditionnelle vient apporter des roses au soldat mort la main sur son fusil. Sans doute s'agit-il de son mari. A Woumen, une femme en sabots et revêtue d'une longue capeline, pleure la tête entre les mains. Sur le monument en pierre blanche dédié aux soldats et déportés de Cruyshautem, signé en 1920 par Antoine van Parijs, une jeune femme s'appuie tristement sur une croix tandis qu'un petit garçon et une petite fille apportent des fleurs. Si son visage reflète l'affliction et le découragement, le mouvement du jeune garçon pour se hisser sur la pointe des pieds montre que la vie continue et que les morts ne sont pas oubliés par les jeunes générations.

La souffrance et l'affliction des mères qui ont perdu leur enfant à la guerre semblent personnifiées sur le monument de Blankenberge inauguré en 1924[406]. La sculpture réalisée par Guillaume Charlier[407] s'intitule « Moedersmart »[408]. Deux femmes vêtues de longues capes soutiennent et tentent de consoler une mère qui s'effondre sous le poids du chagrin et de l'absence[409]. A Kappellen, une vieille femme revêtue d'une longue capeline et de sabots songe tristement à son fils. Sur le monument de Lillo inauguré en septembre 1931, la mère du combattant est assise[410]. En sabots, vêtue d'un châle et portant la coiffe traditionnelle, elle joint les mains, ferme les yeux et prie. Mise sur un piédestal, elle incarne, à elle seule, la douleur de la Grande Guerre. En définitive, tous ces civils montrent moins la reconnaissance que la souffrance.

---

[405] Le monument est signé « C. Jonckheer » ; nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet.
[406] *Le Soir*, 4/9/1924, p. 1
[407] Guillaume Charlier (Ixelles, 1854-Saint-Josse-ten-Node, 1925). Sculpteur, peintre, dessinateur. Crée des figures, des bas-reliefs, des sujets sociaux. Auteur du monument Lippens et Debruyne à Blankenberge, « les aveugles » à Tournai, etc.
[408] Traduction : « la douleur d'une mère ».
[409] Sous cette scène émouvante, se trouvent le blason de la ville de Blankenberge et l'inscription « Aan onze jongens » (à nos garçons).
[410] *Le Patriote illustré*, 27/9/1931, p. 1225.

**Douleur maternelle exprimée sur les monuments de Blankenberge et de Kappellen**

## *Patrie(s)*

Que ce soit à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie, les soldats se sont généralement battus « Voor het Vaderland », « Pour la Patrie » ou « Pro Patria ». En quelques vers, le monument du Sart-Tilman clame que les soldats sont morts pour la Patrie :

> « Ces héros ont cueilli dès la sanglante aurore
> La palme du martyre et le laurier vainqueur.
> O Patrie ! Ils t'ont fait un rempart de leur cœur
> Et sur ce mont sacré, leur âme veille encore »

Comme l'explique Mariette Jacobs, le mot « Patrie » est riche en significations et comporte clairement un aspect émotionnel. Chacun peut également l'investir de ses propres valeurs. En Belgique, le mot « Vaderland » est utilisé aussi bien par les défenseurs que par les détracteurs de l'unitarisme. Sur quelques monuments de Flandre occidentale que Mariette Jacobs qualifie de « merkwaardig » (curieux, remarquable), les soldats sont morts à la fois pour le sol national et pour la Flandre[411]. Le mot « Patrie » se lit sur les monuments dédiés aux soldats mais aussi aux civils. De nombreux blasons ou drapeaux viennent renforcer l'idée que les soldats sont bien morts pour la Belgique.

[411] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 74-76.

Si, comme l'avaient signalé Laurence van Ypersele et Axel Tixhon dans leur étude sur les monuments aux morts en Wallonie, la dédicace « Morts pour la Belgique » est plutôt rare, nous en avons trouvé –hormis dans le Hainaut– au moins une mention dans presque chaque province wallonne. Dans la province namuroise, cette inscription figure sur les plaques commémoratives des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, sur le monument d'Hastière-Lavaux, sur le monument d'Yvoir, sur le monument de Grand-Leez inauguré en 1924, sur le calvaire de Vezin inauguré en 1930. Dans le Brabant, la dédicace « Honneur et Patrie Court-Saint-Etienne à ses enfants morts pour la Belgique 1914-1918. » se trouve aux pieds de la patrie casquée. Dans la province de Liège, le monument de Boncelles surmonté d'une Belgique drapée à l'antique est dédié « A nos héros morts pour la Belgique ». Dans la province du Luxembourg, sur le monument de Tellin dominé par le buste du Roi Albert, orné d'une croix entourée de laurier et de chêne, un lion se bat contre un aigle allemand. Quelques vers rappellent que soldats et civils sont morts pour la Belgique :

« Gloire à tous nos héros, gloire à tous nos martyrs
Gloire à tous ceux qui fait la Belgique immortelle
C'est pour elle qu'ils ont su vaillamment mourir
Vivons comme ils sont morts pour rester dignes d'elle. »

Excepté dans le Limbourg, au moins une inscription évoquant clairement la Belgique a été relevée toutes les provinces flamandes. Nous avons découvert quatre mention dans la province d'Anvers : à Westerlo sous le soldat en pierre qui, tenant le canon de son fusil, regarde droit devant lui : « Parochie Westerloo aan hare zonen gestorven voor Belgïe »[412] ; sous le Sacré-Cœur d'Ekeren : « Gedenkts onze helden gevallen voor het Belgische Vaderland » ; sur le monument de Boechout : « Belgïe bevrijd »[413] ; sous la Patrie du cimetière d'Edegem : « Treurend Belgïe ». Deux exemples se situent dans le Brabant flamand (sur la plaque commémorative de Herfelingen : « Zijn voor Belgïe gestorven » ; sur la stèle d'Houwaart : « Ter roemrijke gedachtenis der helden van Hauwaert voor het Belgisch Vaderland gesneuveld », deux autres en Flandre occidentale (sur le monument de Pollinkhove : « Pollinschoofse strijders voor Belgïe gesneuveld » ; sur le monument d'Izegem : « Heer geef honderdvoudig weer wat zij aan Belgïe schenken »). En Flandre orientale, le monument d'Aalst indique : « Pro Belgica patria ». Enfin, à Bruxelles la mention « mort pour la Belgique » orne le mémorial de l'Athénée royal de Bruxelles[414]. Notons que la chronologie ne semble, à première vue, guère jouer puisque l'on retrouve cette mention

[412] Cette inscription de la part de la paroisse de Westerloo montre bien le synchronisme « Patrie-religion » qui existe également dans la province d'Antwerpen puisque ce monument quoique paroissial et situé sur la grand-place de la ville (pas à côté de l'église) est le seul dédié aux habitants de Westerloo.
[413] L'inscription « Belgïe bevrijd » semble prisée par le sculpteur Jules Weyns qui l'inscrit sur (au moins) 3 de ses monuments : Bouchout, Loenhout, Hoevenen.

aussi bien sur des monuments érigés au début des années vingt que sur le calvaire inauguré à Vezin en 1930.

Sur les tombes individuelles des soldats belges, l'inscription officielle qui a été choisie est : « mort pour la Belgique »[415]. Un contraste existe donc entre ce souvenir militaire standardisé et l'inscription « mort pour la Patrie » que les communes et communautés ont spontanément gravée. Sur les monuments, les soldats belges sont morts « Pour la Patrie » et non « Pour la Belgique ». Ce « Mort pour la Patrie », plus générique, apparaît moins « chauvin », plus flou que l'expression « Mort pour la France ». Si le mot « Patrie » trahit sans doute une dimension identitaire moins forte au niveau national, ce mot laisse aussi plus de place aux autres entités. Ainsi, sur la plupart des monuments aux morts, diverses identités coexistent. La Patrie belge est à la fois nationale, provinciale, communale. Plusieurs mémoires se rejoignent.

La Patrie nationale, présente sous de multiples formes, prend fréquemment les traits des souverains belges. Le buste du Roi Albert surplombe les monuments de Zwevegem (1921)[416] de Lobbes (1923), le monument de l'école moyenne de Spa, l'obélisque érigé devant l'église de Tellin. Son effigie se retrouve sur le monument de Battice, au centre du monument de Kortrijk (1923), sur la stèle en granit de Rosières-Saint-André (inauguré le 28 septembre 1930), sur le monument de Wanfercée-Baulet (« Albert Roi des Belges »), sous le Sacré-Cœur de Westmalle, etc[417]. On retrouve le buste du Roi Albert entouré de deux lions à Leke (Flandre occidentale), le Roi chevalier surplombant le monument d'Antwerpen (1930), le Roi écrasant l'aigle allemand sur le monument d'Ottignies (qui a été détruit par les Allemands lors de la Deuxième guerre mondiale) etc. Les profils du Roi et de la Reine se trouvent sur les monuments de Bouchout, Brasschaat, Chêne-al'Pierre, Hoevenen, Loenhout, Thon-Samson, Verviers[418], etc. Le couple royal est symbolisé par l'anagramme « AE » (Albert Elisabeth) à La Reid et par les deux mêmes lettres enlacées surmontées d'une couronne à Sclayn. Il arrive également que la royauté se retrouve à travers les bustes des trois premiers Rois belges, comme figurant sur le monument d'Andenne[419] ou de Rothem[420]. Des paroles prononcées par le Roi Albert sont citées sur les

---

[414] *Le Patriote illustré*, 29/2/1920, p. 101.

[415] Il existe cependant des exceptions. Les tombes du cimetière de Koekelberg comportent l'inscription « Pro Patria ». C. VANDERVELDE, *Op. cit.*, Bruxelles, 1997, p. 134.

[416] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 475.

[417] Après sa mort (1934), un médaillon du Roi Albert a été rajouté sur le monument de Dilbeek en juillet 1934 (*Le Patriote illustré*, 15/7/1934, p. 873), sur le monument de la Victoire de Huy en mai 1935 (*Idem*, 26/5/1935, p. 648) et sur le monument de Ganshoren en septembre 1936 (*Idem*, 13/9/1936, p. 1160).

[418] Le sculpteur Jules Weyns a réalisé trois de ces médaillons représentant les souverains belges, à chaque fois accompagnés de l'inscription « Belgïe bevrijd ».

[419] O. STANDAERT, *La Grande Guerre et sa mémoire à Andenne (1918-1940)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2004. Sur le Roi Albert, voir L. VAN YPERSELE, *Le Roi Albert. Histoire d'un mythe*, Bruxelles, 1995.

monuments de Beauraing (« Un pays qui se défend s'impose au respect de tous. Ce pays ne périt pas. »), Berneau (« Un peuple qui se défend s'impose au respect de tous. J'ai foi dans nos destinées. Notre pays ne peut périr. »), Theux. Bien que la même idée soit exprimée, les paroles du Roi n'ont pas toujours été retranscrites mot pour mot.

La devise « L'Union fait la force » ou son équivalent flamand « Eendracht maakt macht » est présente sur la plaque commémorative de l'église Saint-Salvator de Brugge, sur les monuments d'Ensival, Sint-Michiels, Wauthier-Braine, etc. Dans le cimetière de Berchem-Ste-Agathe, l'obélisque dédié aux soldats morts pour la Patrie est entouré d'un étendard qui fait aussi l'effet d'un voile de deuil. Sur celui-ci figure la devise de la Belgique en néerlandais et en français : « L'union fait la force – Eendracht maakt macht ». Ce monument rendant gloire aux héros précise pour quoi ils se sont battus : « J'ai offert à Dieu Ma Vie pour ma Patrie »[421]. La population de Sclayn proclame quant à elle : « 1914 1918 Notre devise sera toujours l'union fait la force ». Le drapeau national est fréquemment porté par un *jass*, une Patrie ou même par l'ange de la Paix à Zottegem. Les trois couleurs du drapeau belge se retrouvent, entre des têtes de lion crachant de l'eau, sur les quatre faces de la fontaine commémorative de Tongeren ; un drapeau belge en couleurs est enroulé autour de l'obélisque de Rouvreux. Une énorme couronne coiffe le monument de Ronse.

Si le lion se présente fréquemment sous forme d'un blason[422] et, dans la province de Liège, sous les traits du « fronton au lion » dessiné par Oscar Berchmans, il peut aussi faire l'objet d'une statue[423]. Comme statue proprement dite, il apparaît seul au cimetière de Zerkegem[424], à Maisières, sur le monument de Werbomont, sur l'obélisque de Rouvreux[425], tenant un drapeau troué comme sur l'obélisque de Goe, protégeant le drapeau national recouvert de laurier à Puurs, rugissant et tenant le drapeau à Forêt ou à Bourg-Léopold, etc. Parfois, le lion est associé à une autre figure : le soldat (à Reningelst[426] ou à Watou[427]), le soldat et un ange victorieux comme à

[420] Sur le monument de Rothem érigé le 3 mai 1920, le médaillon en bronze avec l'effigie des trois Rois a été rajoutée par après, à l'occasion du Centenaire de la Belgique, puisque le médaillon comporte les dates 1830 et 1930.
[421] C. VANDERVELDE, *Op. cit.*, p. 180.
[422] Le lion peut aussi figurer, sous forme de pendentif, sur la poitrine de la Patrie comme à Ecaussines-Lalaing, Schoten, Boncelles, etc.
[423] Dans le Brabant flamand, on observe le lion tenant un blason à Hakendover et à Oplinter, debout au sommet du monument d'Huldenberg, de Scherpenheuvel, assis au sommet du monument de Vollezele, un bas-relief à Heikruis, un lion rugissant à Kappelle-op-den-Bos et à Sint-Martens-Lennick, au bas du monument de Retegem, etc. Sur le monument de Rotselaar, le lion couché semble triste, pensant aux héros et aux martyrs de la commune.
[424] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 458.
[425] Ce monument a été érigé par la commune et les combattants à la mémoire des deux soldats de Rouvreux « tombés au champ d'honneur » en 1914-1918.
[426] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 336.
[427] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 418.

Izegem[428], ou encore associé au Sacré-Cœur comme à Temploux. Sur le monument de Jette réalisé par Léon Vogelaar, le lion, aux pieds de la Patrie, semble contempler un casque de soldat vide. Sur le monument de Beveren-Roeselare, la Patrie tenant une palme pose l'autre main sur la tête d'un lion couché[429]. Le lion belge est tantôt au repos, aux aguets, couché, assis... Sur l'obélisque de Barvaux, une applique en bronze représente un lion debout, de profil, offrant une palme plus grande que lui aux soldats morts au champ d'honneur. Sur le bas-relief de Neer-Haeren, le lion debout, la tête de face, tient le drapeau belge en rugissant[430]. Le lion est aussi représenté saisissant un aigle allemand[431].

Un même monument peut honorer à la fois les morts de la commune et la victoire de la Belgique, comme en témoigne cette lettre du Comité exécutif du Monument de Florenville : « La Commune de Florenville vient d'inaugurer le monument destiné à commémorer l'héroïsme de ses soldats et la victoire de nos armes en 1914-1918 »[432] Les termes marquant l'appartenance précise que, si l'ensemble des soldats belges ont remporté la victoire, le monument est surtout dédié aux enfants de Florenville morts pour la Patrie. Les différentes appartenances à une patrie multiple sont bien résumées par la plaque commémorative inaugurée à l'église Notre-Dame à Brugge en 1923. Quatre blasons y sont représentés : les armes de la Belgique, de la Flandre Occidentale, de Brugge et Notre-Dame se côtoient au-dessus des noms des soldats morts pour la Patrie. Sous le buste d'une femme casquée tenant dans sa main droite une épée, se déroulent, de gauche à droite, le blason de Veurne, au milieu le blason de la Belgique et à droite le blason de la Flandre Occidentale. L'inscription proclame : « Veurne bleef vrij 1914-1918 »[433]. Les blasons de la Belgique et de Zuienkerke encadrent une croix sur la plaque commémorative de l'église Saint-Michel. Preuve que cette Patrie peut donc être multiple.

[428] Sur le monument de la place de Marke, le lion est assis devant le soldat et la Patrie. M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 230.
[429] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 35.
[430] Ce monument est inauguré en juin 1921. *Le Patriote illustré*, 19/6/1921, p. 501.
[431] Nous reviendrons plus longuement sur ce symbole du lion écrasant l'aigle dans la partie de ce chapitre consacrée aux représentations de l'ennemi.
[432] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 2372 Florenville.
[433] C'est-à-dire : « Furnes est resté libre ».

**Blasons local, national, provincial, à Veurne**

Sur la plaque commémorative de l'Institut Saint-François-Xavier de Brugge, aux blasons de la Belgique et de la Flandre occidentale, viennent s'ajouter celui de l'école, de l'Angleterre et de la France...[434] Souvent, les symboles se répondent, s'équilibrent. Il n'est pas rare de voir se côtoyer les différents blasons. Et les allégories féminines qui se trouvent sur les monuments s'apparentent à la fois à la Commune, la Province ou la Belgique. La signification de l'allégorie peut-être précisée par l'artiste lui-même comme le monument dédié aux colombophiles et aux pigeons morts pour la Patrie : « La femme tenant le pigeon ne symbolise ni la ville de Bruxelles ni l'Etat mais la patrie reconnaissante. La représentation de la femme le buste découvert est une interprétation personnelle du sujet par l'artiste. »[435] Comme Annette Becker l'avait remarqué en Lorraine, en Savoie, en Vendrée, il arrive qu'une femme porte le costume traditionnel[436]. A Koolskamp, une femme portant un modeste chapeau et une longue cape, prie les yeux fermés en tenant son chapelet, devant un casque vide. A côté du blason de Koolslamp, le blason belge rappelle que ces soldats se sont battus non seulement pour leur village mais également pour leur pays. Cette figure pieuse sculptée par le sculpteur War Van Asten, incarne autant une paysanne koolskampoise qu'une patrie belge en deuil. Qu'en est-il, justement, des particularismes de notre pays ? La Flandre et la Wallonie sont-elles présentes sur nos monuments ?

---

[434] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 65.
[435] C. LECLERCQ, « Les monuments aux morts ou la ville héroïque », in P. DEROM (sous la dir. de), *Les sculptures de Bruxelles*, Anvers-Bruxelles, 2000, p. 193.

## Mouette et lion flamands ?

Sur la plaque commémorative de l'administration des finances de Brugge inaugurée en 1921, l'inscription rédigée en français, fait appel à l'unité : « Belges restez unis. Souvenez-vous de notre sacrifice. » Cette phrase fait sans doute référence aux querelles linguistiques qui agitent la Belgique de l'entre-deux-guerres. Sur le monument de l'église dédiée aux combattants de Blankenberge, le mot volk (peuple) peut renvoyer à la Belgique ou à la Flandre : « Zij verbreidden den roem van hun volk en de redding kwam door hun hand ». En tout cas, les soldats sont morts pour la Patrie. Pas de signe de querelle linguistique, donc, sur cette plaque commémorative. En revanche, Mariette Jacobs relève 38 monuments qui peuvent être qualifiés de flamingants car comportant des inscriptions référant au combat d'émancipation flamand. Le monument de Bissegem demande aux Belges de se souvenir des héros flamands : « Hun namen staan voor 't nageslacht op steen gebeiteld in der eeuwen. Zij streden tegen overmacht ontembaar vielen zij als leeuwen. Herdenkt ze vrijgevochten Belgen, die Vlaamsche helden zijn uw telgen. » L'obélisque d'Oostvleteren, datant de 1920, proclame : « Aan onze dooden voor Belgïe's vrijheid maar ook voor Vlaanderens recht. Het dankbare Oostvleteren »[437]. A Merckem, un soldat serre contre sa poitrine une croix et des fleurs. Il s'est battu pour Dieu (« God zegene ons kinderen) mais aussi pour la Flandre : « Alles voor Vlaanderen voor Christus »[438]. A Vlamertinge, un ange, recueillant le corps sans vie d'un *jass*, inscrit sur un livre ouvert le mot « ontsterfelijk » (immortel) [439]. Si le soldat s'est battu pour la liberté, il s'est aussi battu pour la Flandre, comme l'indique le poème de Cyriel Verschaeve[440]. Les vers de ce poète lié au Mouvement flamand sont cités à plusieurs reprises : « Hier (of Ginds) liggen hun lijken als zaden in 't zand, hoop op den oogst o Vlaanderland »[441].

---

[436] A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la grande guerre*, Paris, 1988, p. 75.
[437] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris(...)*, p. 302. Ce qui peut être traduit par : « A nos morts pour la liberté de la Belgique mais aussi pour le droit de la Flandre ».
[438] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 422.
[439] M. JACOBS, *Op cit.*, t. 2, p. 408. Les V.O.S, à l'initiative de ce monument, l'ont inauguré en novembre 1924.
[440] Cyriel Verschaeve (Ardooie, 1874-Solbad Hall 1949). A dix huit ans, il entre dans le mouvement flamand catholique. Pendant ses études de théologie à Brugge. Après avoir lu l'œuvre d'Albrecht Rodenbach, il commence à écrire des pièces dramatiques et épiques. En 1896, il est nommé professeur au Collège Saint-Joseph à Tielt. Pendant la Première guerre mondiale, il n'appartient pas formellement au Frontisme mais grâce à ses contacts et ses écrits, il exerce sur ce mouvement une certaine influence. *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, t. 3, 1998, p. 3277-3283.
[441] Ce qui peut être latéralement traduit par « Leurs corps gisent ici comme les graines dans le sable, espoir de moisson, ô Flandre ». Cette inscription se retrouve sur la tour de l'Yser, à Kaaskerke, sur les monuments de Bavikhove, Beselare, Lo, Vlamertinge, etc. Inauguré en 1926, le monument dédié aux héros de Hollebeke, aux civils morts et rendant « Honneur à nos héros français » reprend les vers de Cyriel Verschaeve . M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 121.

Si la mouette qui y est associée ne se trouve que sur quelques tombes individuelles[442] et la célèbre tour de l'Yser, l'inscription « AVV VVK »[443] est burinée sur 16 monuments de Flandre Occidentale : à Aartrijke, Bavikhove, Beselare, Deerlijk, Dikkebus, Dranouter, Kaaskerke, Oostrozebeke, Passendale, Sint-Jan ter Biezen, Veldegem, Werken, Westende, Wielsbeke, Wingene, Zedelgem[444]. Cette inscription est souvent combinée avec d'autres textes qui renvoient à une dimension religieuse comme « Voor God en Vlaanderland gaven wij alles »[445], une adresse au Sacré-Cœur (à Wingene) ou encore, sur le monument de Wielsbeke, une parole issue de la Bible : « Ik ben de Verrijzenis et het Leven » (« Je suis la Résurrection et la Vie »). Sous une croix AVV VVK, devant une ville en ruines, un ange se penche sur le soldat de Zonnebeke et lui montre le ciel. Comme l'explique Mariette Jacobs, l'inscription « AVV VVK » témoigne autant de sa dévotion envers le Christ que du combat d'émancipation de la Flandre[446]. Cette devise flamingante n'exclut pas forcément la Patrie belge, comme le monument d'Oostrozebeke. Cette constatation est d'autant moins étonnante que, comme le montre Sophie de Schaepdrijver, les frontistes restent royalistes et ne sont pas anti-belges[447]. Le monument de Bavikhove surmonté d'une croix avec la devise « AVV VVC » (sic) précise que le soldat avec son arme et portant le drapeau s'est battu pour la Patrie : « Wij vielen voor U voor 't Vaderland ». La chapelle de Stalhille consacrée aux soldats et aux déportés morts comprend « AVV VVC » (sic), le blason flamand mais aussi l'inscription : « Gesneuveld voor het Vaderland ». Enfin, la plaque commémorative dans l'église de Wingene, au dessus de l'inscription « AVV VVK », demande de prier pour ceux qui sont morts pour la Patrie[448]. Notons que, comme sa traduction française, le mot « Vaderland » a une connotation large qui permet d'englober les différentes composantes de la Patrie que sont les identités régionales et communales. A Wielsbeke, un soldat assis brandit un drapeau portant l'inscription « AVV VVK » tandis qu'apparaît le Sacré-Cœur. Sous celui-ci se trouve le blason belge et une palme[449].

---

[442] Notamment celle de Joe English. Nous avons vu dans le chapitre III que l'Administration des Beaux-Arts avait refusé d'allouer un subside pour ériger un monument à ce poète taxé « d'activisme ».

[443] Sur l'historique de cette devise, voir L. GEVERS, « Alles voor Vlaanderen, Vlaanderen voor Kristus », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, t. 1, Bruxelles, 1998, p. 267-268.

[444] Pour rappel, 863 monuments ont été recensés par Mariette Jacobs. Les monuments aux deux guerres sont repris dans cet inventaire. Mais Mariette Jacobs ne spécifie pas quel est le nombre de ces inscriptions qui ne concernent que la Seconde guerre.

[445] Traduction : « Pour Dieu et la Flandre nous avons tout donné », monument de Dikkebus.

[446] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 76.

[447] Comme le montre Sophie de Schaepdrijver, la plupart des Flamingants n'ont pas choisi l'activisme et sont demeurés « fidèles » à la Belgique. Plusieurs flamingants furent, comme l'échevin gantois De Bruyne, déportés en raison de leur opposition à la *Flamenpolitik*. Sur le front non plus, il ne faut pas exagérer « l'éveil flamand chez les soldats ». Dans cette optique, il n'y a donc pas de contradiction à se battre à la fois pour la Flandre et la Belgique. S. DE SCHAEPDRIJVER, *Op. cit.*, p. 152 et svv. ; p. 209.

[448] « Bidt voor de zielen van die vielen voor hun vaderland ».

[449] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 433.

Parmi ces monuments, ceux réalisés par Antoine van Parijs offrent des formes épurées. Sur le monument de Zedelgem inauguré en 1923, le sculpteur a représenté un soldat et un civil soutenant une croix sur laquelle est gravée la devise « AVV VVK ». Les traits du soldat sont durs ; le civil semble abattu, accablé. Rien ne précise si les noms inscrits sur le monument sont ceux de soldats ou de civils mais l'impression dominante est celle de l'affliction. Le soldat de Dranouter a les mains derrière le dos et le regard vide[450]. Sur le socle, gît un mort replié sur lui-même (peut-être s'agit-il d'un civil) devant une croix ornée de la devise « AVV VVK ». Le blason communal côtoie le lion flamand. Dédié aux morts, l'ensemble donne l'impression d'une certaine amertume qui contraste avec l'inscription derrière le monument : « Aan onze Makkers De Toneelafdeeling V.O.S. Gemeentebestuur & Bevolking 25 mei 1924 Honor et Gloria Nostris Unitis in Bello »[451]. Egalement sculpté par Antoine van Parijs, le soldat de Klerken, en uniforme, un bandage sur la tête, meurt dans une étrange position, comme écartelé. Le visage de Marie portant l'enfant Jésus (offrant des fleurs au soldat) est dur, crispé par la douleur. Dédié aux morts de Klerken, le monument est orné d'un lion flamand. Le monument de Passendale réalisé par le même sculpteur et inauguré en 1928 est surmonté d'un Christ en deuil, la tête inclinée vers l'avant, portant un vase avec le monogramme du Christ. Cette figure affligée contraste avec l'inscription « Christ-Roi » sur le socle et les deux enfants de chœur agenouillés –prostrés– tenant un cierge allumé devant la croix ornée d' « AVV VVK » tandis que le passant est invité à prier pour les défunts[452]. Ces quatre monuments sont dédiés par chaque commune « aan zijne gesneuvelden ». Sur les morts, on ne sait rien. Dépouillés, les monuments réalisés par Antoine van Parijs présentent l'image d'une certaine désolation ou d'une amertume que d'aucuns pourraient taxer d'antimilitarisme ou de pacifisme. Toutefois, l'ensemble demeure ambigu, à l'image de la devise « AVV VVK ».

[450] Voir M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 92.
[451] Traduction : « A nos camarades. La section V.O.S, l'administration communale et la population 25 mai 1924 Notre honneur et notre gloire est d'être restés unis durant la guerre ».
[452] « Zij vielen voor U, bidt voor Hen » M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 308.

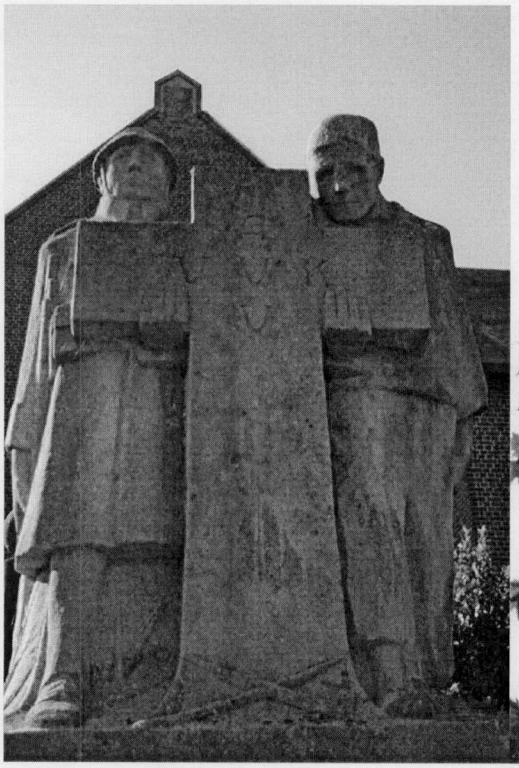

**Soldat et civil accablé à Zedelgem**

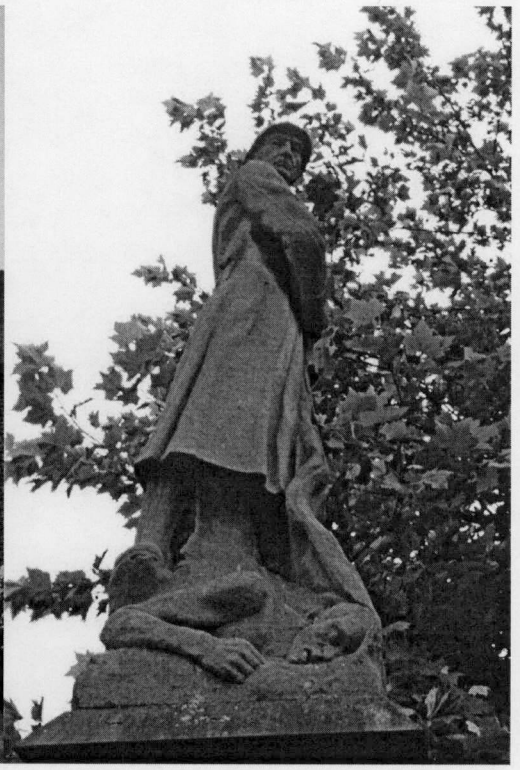

**Mater : drapeau déchiré ou linceul ?**

L'inventaire des mémoriaux du Brabant flamand relève seulement cette devise sur des tombes individuelles et non sur les monuments aux morts[453]. Selon Pieter Veldeman la plaque commémorative des paroissiens de Terbank est la seule, dans la région de Leuven, à porter l'inscription « AVV VVK ». Si, sous un casque gravé, les noms des soldats sont quasi effacés, on peut encore lire « Zij streden als leeuwen en vielen als helden. De oud-strijders Terbank »[454]. Dans la province d'Antwerpen et dans le Limbourg, nous n'avons pas rencontré de cas semblables. En Flandre orientale, nous avons rencontré un seul cas : la croix ornée d'un « AVV VVK » est présente, derrière le soldat, sur le monument de Mater.

Le visage du soldat de Mater est dur, marqué par les vicissitudes de la guerre. Il tient dans la main le drapeau national qui sert, en quelque sorte, de linceul au mort (dont les traits, émaciés et souffrants, sont singulièrement réalistes) écroulé à ses pieds. Cette sculpture a été réalisée par Léonard Devisch, prisonnier au camp de Göttingen pendant la Grande Guerre[455]. A l'instar des monuments de Flandre occidentale comportant la devise « AVV VVK », on retrouve ici une dimension religieuse puisque sur le socle, sainte Amelberga est représentée en bas-relief. Il lui est

---

[453] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 44-45.

[454] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 271. Traduction : « Ils se battèrent comme des lions en moururent en héros. Les anciens combattants Terbank » Cette inscription est ambivalente puisque les lions peuvent évidemment renvoyer tant au lion flamand qu'au lion belge.

[455] Léonard De Visch (Aartrijke, 1888-Sint-Amandsberg, 1930). Sculpteur. Il a une prédilection pour les bustes, portraits et têtes caractéristiques. Il est l'auteur des monuments aux morts d'Aartrijke, Jabbeke et de Mater. Il est probable que son vécu de prisonnier ait influé sur sa vision de la guerre. Une guerre peut-être pas si grande que ça.

demandé de prier pour les morts. Comme le suggèrent ces quelques mots sur le socle, une fois la guerre finie, le sort des vivants et des morts reste intimement lié « Recht en Vrede Stem der dooden Plicht der Levenden ». Lors de son érection, ce monument a suscité des polémiques autour de son interprétation. « Sur les pierres consacrées aux morts d'un coin de Flandre, on lit cette inscription : "Droit et Paix. La voix des morts dicte leur devoir aux vivants". On a beaucoup discuté à propos du symbolisme du soldat campé sur le monument : les uns y ont vu un drapeau déchiré ; les autres, un linceul qu'on écarte d'un mort qui sort de la tombe. Tout esprit non prévenu ne peut adopter que ce dernier sens. »[456] Ces discussions autour du drapeau déchiré ou du linceul renvoient évidemment à la question de savoir si ce monument est ou non antimilitariste.

La même question sera clairement posée pour l'obélisque du cimetière de Dikkebus – surmonté d'une croix reprenant « AVV VVK »– qui fera l'objet de querelles entre les autorités communales et les V.O.S. en 1926. Dépêché sur place, le commissaire d'arrondissement conclura finalement que le monument ne présente pas de signification anti-militariste[457]. Comme le montre Mariette Jacobs, l'inscription « AVV VVK » n'est pas courante et peut être davantage liée à l'aspect religieux qu'au séparatisme proprement dit. Au fond, comme nous le verrons dans le chapitre V, les querelles linguistiques se révèleront plus ardemment durant les inaugurations ou les manifestations que sur le monument lui-même.

## Coq wallon ?

Nous n'avons pas aperçu d'inscription en wallon. Alors que cette langue véhiculaire était encore parlée par la plupart des habitants du Sud du pays, la langue wallonne n'a été relevée sur aucun monument. Peut-être cette langue « non officielle » s'accorde-t-elle mal avec la solennité d'un monument ? Il faut également remarquer que tandis que l'idée flamingante, plus vigoureuse, persiste, le wallingantisme s'effondre complètement avec la guerre. La mentalité wallonne semble effacée, dans un premier temps, par l'Union sacrée et l'idée du triomphe de la Patrie. « La période qui suit la guerre 1914-1918 est caractérisée, en ce qui concerne le Mouvement wallon, par deux questions importantes. La première touche au recul enregistré par l'idée autonomiste, suite non seulement à l'atmosphère nationaliste belge qui imprègne la libération, mais surtout à la méfiance que suscite tout projet qui pourrait être associé, dans les esprits, à l'activisme flamand et au séparatisme instauré, sous l'égide de l'occupant, par le *Raad van Vlaanderen.* »[458]

---

[456] *Le Patriote illustré*, 3/6/1923, p. 348. Cet exemple montre, une fois de plus, combien certains monuments demeurent ambigüs, même aux yeux de leurs contemporains.
[457] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 88.
[458] P. DESTATTE, « Jules Destrée », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 1, 2000, p. 485.

Quant au coq wallon qui symbolise la Wallonie, il est encore bien jeune au lendemain de la Première guerre mondiale puisqu'il n'est apparu qu'en 1907. Le coq qui revêt, comme le remarque Alain Colignon, plusieurs aspects et différentes significations est officiellement adopté par l'assemblée wallonne le 16 mars 1913[459]. Ce n'est qu'à cette date qu'on détermine l'attitude du coq wallon : « Cependant, afin de le distinguer de son grand frère "gaulois" qui se présente la tête haute, dressé sur les ergots et le bec ouvert (en héraldique, on le dit "crêté, barbé, becqué"), on conseille de prendre un coq "hardi", la dextre levée. » [460] Même si l'emblème est ignoré par une partie de la population et critiqué par certains membres du clergé, celui-ci rencontre un certain succès. Toutefois, la Grande Guerre va mettre un frein à cet engouement naissant. « Dans les années qui succèdent à l'Armistice, l'emblème wallon se fait plus discret. Le tricolore national, qui a été celui des soldats de l'Yser et du "Roi-Chevalier" consacré par le sang et par la Victoire, recueille l'adhésion enthousiaste des Belges francophones. »[461]

Axel Tixhon et Laurence van Ypersele avaient déjà sondé la signification du coq au sommet de plusieurs monuments du Hainaut[462] en considérant qu'il ne s'agissait pas de coqs wallons. Comme le confirme l'inscription sur le socle « Le coq gaulois salue la Belgique et la France », le coq d'Houdeng-Goegnies symbolise d'abord une certaine francophilie. Il n'est pas à confondre – les archives sont claires à ce sujet– avec le coq wallon. Ainsi que l'explique Anne Fachinat, la région du Centre a accueilli des réfugiés français pendant la guerre, et cela a certainement contribué à créer des liens entre les deux pays. A cela s'ajoute le fait que 5 soldats français sont honorés par la commune d'Houdeng-Goegnies[463]. Bref, ce monument glorifie à la fois les héros d'Houdeng-Goegnies et rend hommage à la France toute proche[464]. On ne peut donc pas parler

[459] « Premier organisme wallon unifié et sorte de Parlement créé en 1912, l'Assemblée wallonne étudie toutes les questions touchant à la Wallonie et agit par le biais de revendications et de propositions au niveau des Chambres et du gouvernement. L'Assemblée wallonne a une grande influence jusque dans les années vingt mais perd peu à peu sa représentativité et de sa crédibilité dans les années trente par son aspect académique. Ses thèses, très modérées, n'évoluent pas : elle défendra alors toujours une union belge corrigée par une séparation administrative, et le maintien de la langue française en Flandre. » P. DELFORGE et S. JAMINON, « Assemblée wallonne » (1912) in *Encyclopédie du Mouvement wallon.* http://www.wallonie-en-ligne.net/ Encyclopedie/Congres/Notices/Assemblee-Wallonne.htm.

[460] Il fait figure de symbole solaire « et il passe communément en Grèce pour un attribut d'Apollon. Dans la tradition nordique, on l'assimile plutôt à la vigilance guerrière ainsi qu'à un gardien de la vie. Le christianisme lui attribue de succroît le pourvoir de faire reculer les démons... et le lion, volontiers assimilé à l'esprit du Mal. (...) Enfin –et surtout– l'image du coq est associée depuis longtemps à la Gaule. Il s'agit en fait d'une erreur (...) ». A. COLIGNON, « Drapeau wallon » in *Encyclopédie du Mouvement wallon.* http://www.wallonie-en-ligne.net/ Encyclopedie/Thematiques/Notices/DrapeauW.htm.

[461] A. COLIGNON, *Idem.*

[462] Trazegnies, Leval-Trahegnies, Houdeng-Goegnies et Strépy-Bracquegnies.

[463] A. FACHINAT, *Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans l'entité louvièroise*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 17.

[464] A Ohain, un blason comportant un coq français a été placé, au côté du blason belge et sous le blason communal, sur le monument érigé sur la place communale. La présence de ce coq s'explique par le nom du soldat français qui a été gravé sur cet obélisque inauguré en juin 1926.

d'un monument wallon. Axel Tixhon et Laurence van Ypersele avançaient d'ailleurs les explications suivantes : « Primo, dans ces communes, la population avait été déçue par le choix du coq au lieu du lion. Secundo, certains s'étaient même inquiétés d'une possible et intolérable confusion avec le coq wallon. Il ne s'agit donc pas de wallingantisme. Tertio, enfin, ces communes sont dominées par le socialisme dont les valeurs laïques et républicaines trouvent leur modèle dans le régime français. Il semble donc que la francophilie, indéniable dans ces régions, ait permis à ces communes socialistes d'imposer, malgré quelques remous, leurs valeurs idéologiques. »[465]

Une interprétation semblable peut être avancée pour le coq du monument de Dolhain et celui de Saint-Mard[466]. Elevé par la commune le 4 août 1920 sur la place Léon d'Andrimont[467], le monument de Dolhain-Limbourg est dédié aux enfants de Limbourg morts pour la Patrie[468]. Le coq posé sur un casque allemand est ainsi décrit par Paul Lambotte : « Ce coq est exposé en ce moment au cercle artistique. Il a perdu des plumes et manque de panache mais son attitude est vaillante et d'un "cran" bien observé. »[469] Ce monument n'est pas typiquement wallon puisque la grille en fer forgé qui l'entoure proclame « Flamands-Wallons L'union fait la force Belges toujours ». La signification de ce monument est peut-être davantage politique. De même, le coq de Saint-Mard reflète probablement la tendance socialiste de ce village qui a toujours voté à gauche[470]. Dédié à la fois aux soldats belges, aux « victimes de la barbarie allemande » et aux soldats français, ce monument formule également une francophilie avérée, comme en atteste ce discours prononcé en avril 1919 : « Considérant que c'est un devoir sacré que d'honorer la mémoire des vaillants soldats de la noble France, décédés dans nos ambulances ou tombés sur le territoire de la commune, le Conseil décide de leur élever un monument au nouveau cimetière. Ce monument rappellera aux générations futures la lutte gigantesque que pendant cinq ans les

[465] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 116.
[466] Sur une ancienne carte postale, nous avions également relevé la présence d'un coq sur le monument de Tilff, mais ce coq a aujourd'hui disparu. L'administration communale que nous avons contactée s'est contentée de dire que le coq avait été volé et n'a pas pu nous fournir davantage de renseignements à ce sujet.
[467] Comme celui du monument français d'Arlon, ce coq en bronze a été réalisé par Gaspar. Jean-Marie Gaspar (Arlon, 1861-Uccle, 1931). Sculpteur, il se spécialise dans les sculptures animalières, mais il réalise également des bustes et des figures. En ce qui concerne les monuments aux morts de la Grande Guerre, il a réalisé le *jass* du monument d'Arlon, le coq du monument aux soldats français d'Arlon, le coq du monument de Dolhain.
[468] C'est l'architecte viervétois Charles Vivroux, lauréat du concours pour l'exécution du monument, qui propose de s'associer au sculpteur Jean Gaspar pour réaliser le coq en bronze. AGR, Anc Fds des B-A, 99C, dossier 1205 Dolhain-Limbourg, Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Limbourg, 24/4/1920.
[469] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 1205, Dolhain-Limbourg, Note pour M. le ministre, 28/5/1920.
[470] Suite un appel d'offre, c'est François Dossogne de Domré-Sprimont qui est désigné en 1925 comme adjudicataire pour réaliser le monument surmonté d'un coq en bronze doré. M. PIERRE, *Op. cit.*, p. 67-69.

peuples épris du Droit et de la Liberté ont dû livrer à la Barbarie. »[471] Dans cette perspective et vu la pose du coq campé sur ses deux pieds, il s'agit bien d'un coq gaulois.

Sur les monuments presque jumeaux de la Reid et de Sterpigny[472], aux pieds du *jass*, un coq écrase un aigle allemand[473]. Le coq, la patte droite en l'air, semble chanter la victoire. Par son attitude, ce coq hardi s'apparente à celui dessiné par Pierre Paulus, symbole de la Wallonie. Il est contrebalancé par la présence, de part et d'autre du monument de deux lions belges. Les inscriptions « Commune de la Reid 1920 » et l'anagramme « AE » (rappelant le Roi Albert et la Reine Elisabeth) n'évoquent pas la Wallonie. Excepté la patte levée du coq, ce monument ne semble guère revêtir une identité wallonne. Cependant, probablement que, comme Mariette Jacobs l'avait constaté pour les symboles flamingants en Flandre occidentale, les différents degrés de pouvoir ne s'excluent pas mais, au contraire, forment ensemble l'idée de Patrie.

**Coq de la Reid écrasant un aigle et coq sur la Patrie de Virton**

[471] Registre du conseil communal de Saint-Mard, 3/4/1919. En 1924, le conseil communal projettera d'ériger des plaques commémoratives sur la façade de l'Hôtel de ville à la mémoire des habitants de Saint-Mard morts pour la Patrie. Ces plaques seront inaugurées le 11 novembre 1926. M. PIERRE, *Op. cit.*, p. 71.

[472] Le même soldat, avec le coq écrasant un aigle allemand se trouve au sommet des deux monuments érigés dans la province de Liège et du Luxembourg. Les monuments se distinguent par des socles différents : rectangulaire à La Reid, octogonal à Sterpigny (avec contreforts en bas et ajouts décoratifs, huit faces pour mettre les différentes plaques reprenant les noms des soldats italiens, français, anglais, etc.). Le monument de La Reid est entouré de deux lions ; le lion de Sterpigny est devant le monument. Le monument de Sterpigny, placé devant le cimetière (autour de l'église) comporte, en outre, un crucifix sur l'avant du socle.

[473] L'aigle de la Reid, difficilement identifiable, a probablement été buriné lors de la Seconde Guerre mondiale par les Allemands.

Le coq de Bouillon réalisé par Alfred Courtens[474] semble quant à lui représenter le coq wallon si l'on en croit la description donnée par le comité local des Sites et Promenades de Bouillon[475] : « Loin de vous inspirer la tristesse d'un monument funéraire... toutes ses lignes, toutes ses formes et toute sa sculpture vous dictent une victoire glorieuse et un remerciement éternel que l'on doit aux enfants morts pour la Patrie. (...) Le monument sera surmonté d'une sculpture en bronze faite, ainsi que toutes les autres sculptures, par un des meilleurs artistes statuaires du pays dont on peut déjà admirer deux monuments importants érigés en Wallonie et en Flandre. Cette sculpture représentera le coq wallon qui après une lutte acharnée lève la tête et avec tous ses enfants chante à jamais la gloire »[476] Ce coq qui ouvre le bec et déploie ses ailes, a les deux pattes campées sur une demi-sphère. Il ne correspond donc pas à l'attitude définie par l'assemblée wallonne de 1913. Peut-être la ressemblance avec le coq gaulois est-elle délibérément maintenue, afin d'exprimer, en même temps, l'attachement à la France. Cet attachement est d'ailleurs clairement exprimé dans le cimetière de Bouillon où un second monument, dédié « Aux Héros français et Belges 1914-1918 » est surmonté d'une jeune femme tendant une épée et tenant deux blasons réunis ou figurent un lion belge et un coq français.

Alfred Courtens réalise également le monument de Virton dont le coq fera l'objet de différentes interprétations. Sur l'hôtel de ville de Virton, une Patrie bien en chair vêtue à l'antique, un coq sur l'épaule, tenant un glaive devant elle, semble attendre la prochaine offensive[477]. Quoique Marylène Pierre voie dans cette statue « la Patrie portant sur son épaule un coq gaulois »[478], il semble que cette femme représente la Wallonie, comme l'explique *Le Soir* lors de l'inauguration du monument en 1924 : « L'œuvre des frères Alfred et Antoine Courtens, taillée dans le petit granit d'Ecaussines, symbolise une Wallonie adornée du coq héraldique. »[479]. Pourquoi aurait-on symbolisé la Wallonie ? La question reste posée puisque ni les registres du conseil communal de Virton ni les archives conservées ne permettent de cerner les raisons de ce

[474] Si Alfred Courtens a exécuté toutes les sculptures, c'est son frère, l'architecte Antoine Courtens, qui en réalise l'architecture.
[475] Ce comité a été chargé par la commune de Bouillon de prendre, à titre de délégué de la ville, les mesures d'exécution du monument aux morts.
[476] AGR, Anc Fds des B-A, 99A, dossier 712 Bouillon, Note explicative concernant le projet du Concours pour l'érection d'un monument à élever à Bouillon à la Victoire des Armées et à la glorieuse mémoire des enfants de Bouillon morts pour la Patrie, s.d. (le dossier est envoyé à l'administration des Beaux-Arts en juillet 1920).
[477] En juin 1921, la ville de Virton avait décidé d'ériger un monument pour tout le canton et avait demandé, à cette fin, la participation des différentes communes. Face à leurs refus (à cette époque, bon nombre d'entre elles tentaient de recueillir de l'argent pour financer leur propre monument), le projet de monument cantonal deviendra communal. M. PIERRE, *Les monuments aux morts, les plaques et les stèles commémoratives des première et seconde guerres mondiales dans les communes de Virton et de Tintigny*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 80.
[478] M. PIERRE, *Op. cit.*, p. 83.
[479] *Le Soir*, 14/10/1924, p. 2. *Le Patriote illustré*, publiant la photographie du monument, ne donne aucune description de celui-ci. *Le Patriote illustré*, 1924, p. 660.

choix. Cette présence de la Wallonie serait, de toute façon, contrebalancée par le blason de Virton et celui de la Belgique, à gauche et à droite du monument. Nous retrouvons ici différents sentiments d'appartenance (local, régional, national) qui constituent la Patrie. D'ailleurs, le journal catholique *L'Avenir du Luxembourg* décrira autrement le même monument : « Le monument en pierre jaune édifié au pied de l'hôtel de Ville dont le terre-plein a été enlevé est d'une conception peu banale. Il est composé d'un motif central –une femme tenant un glaive et portant sur l'épaule droite le coq gaulois– et de deux panneaux avec bas-reliefs retraçant des scènes de guerre et de déportation. »[480] En 1924, ce gallinacé est donc considéré tantôt comme un coq gaulois (français) tantôt comme un coq wallon ! Ces interprétations divergentes de la part d'un journal catholique et d'un journal neutre témoignent avant tout de l'ambiguïté du symbole du coq. En somme, il semble que les coqs wallons soient rarissimes en Wallonie. Même le coq de Bouillon, clairement décrit comme « wallon », n'est pas « hardi » et ressemble, par conséquent fortement à un coq gaulois. Quoiqu'il en soit, force est de constater que, même pour les acteurs de l'époque, la présence d'un coq au sommet d'un monument commémoratif belge demeure équivoque. Ces hésitations trahissent une identité wallonne en devenir plutôt qu'une identité nettement affirmée sur ces monuments qui commémorent d'abord une Grande Guerre nationale.

## Patrie provinciale et locale

La Patrie provinciale est exprimée sur la plupart des monuments à travers les inscriptions et les symboles tels « Flandre occidentale » ou les blasons des provinces. Dans la province de Liège, l'identité liégeoise est exprimée à travers le perron liégeois sur les monuments de Visé, Loncin, Theux. Ce dernier raconte aussi l'histoire des six cent Franchimontois.

Sur la place de Theux, dû au ciseau du sculpteur Pierre Henri Van Perck[481], le monument a été inauguré le 3 octobre 1926. Erigé par la commune, il est dédié (à gauche) « à ses enfants défenseurs de la Patrie 1914-1918 » et (à droite) « Aux six cents Franchimontois. 29 octobre 1468 Le Chef ban de Theux » A droite, un *jass* theutois, coiffé d'un casque, vêtu d'une longue capote, des guêtres et des souliers munis de gros clous, tient de la main droite un fusil et de l'autre, l'écusson de Theux. A ses côtés, la main également sur l'écusson, figure un Franchimontois, vêtu d'un pourpoint et d'un haut de chausse, s'appuyant sur une épée. « Il représente un des 600 héros Franchimontois, ouvriers des champs, des forges, des platineries, des fouleries, qui furent massacrés à Liège en 1468 sur les hauteurs de Sainte-Walburge par les soldats de Charles le

[480] *L'Avenir du Luxembourg*, 13-14/10/1924, p. 1.
[481] Pierre Henri Van Perck (Mechelen, 1869-Etterbeek, 1951). Sculpteur. Il a suivi une formation à l'Académie de Mechelen (où il est professeur de 1900 à 1935) et a été élève de Thomas Vinçotte à Antwerpen.

Fol. »[482] Sous l'écusson de la ville, est couchée une levrette, image de fidélité et d'attachement (à la ville de Theux). Au sommet du monument, une jeune femme porte haut une couronne de laurier destinée aux héros. A l'arrière du monument, figurent deux extraits du discours prononcé par le Roi Albert le 4 août 1914 évoquant la défense de la Patrie en danger[483] et rappelant les exploits des Six cent Franchimontois : « Et vous Wallons souvenez-vous des six cent Franchimontois ! Le Roi Albert à son arrivée le 5 août 1914 ». L'attitude du *Jass* et celle du Franchimontois dénotent une farouche détermination et l'on sent que les deux héros –quoique d'une époque différente– se battront jusqu'au bout pour défendre leur patrie à la fois nationale (symbolisée par les paroles du Roi), provinciale (le perron de Liège symbolisé sur le blason) et locale (« Theux » est indiqué sur le monument). Dans la province du Luxembourg, aux pieds de la Patrie dominant le monument d'Herbeumont, se trouve la statue du sanglier provincial.

**Soldat et Franchimontois à Theux**

**Sanglier luxembourgeois à Herbeumont**.

La patrie locale s'exprime à travers les différents blasons locaux comme sur le monument d'Hannut, celui de La Louvière, l'éléphant d'Yvoir, l'oiseau d'Aarschot, le mouton à Dison, etc. La patrie est aussi symbolisée par le dessin de son église, ses paysages, des cannelures rappelant le château comme à Modave, à Spontin, la présence du saint local ou d'un personnage historique

[482] M. MATHIEU, *Croix et monuments commémoratifs de la commune de Theux*, Syndicat d'initiative de La Reid, 2000, p. 53.
[483] « Un pays qui se défend s'impose au respect de tous. Ce pays ne périt pas. » Discours du Roi Albert à l'armée le 5 août 1914.

sur le monument, etc. A Petit-Rechain, un soldat casqué de 14-18 donne les deux mains à un Gaulois sous le regard approbateur d'un civil. En-dessous de cette scène, une tête de soldat (d'où jaillissait une fontaine) s'adresse au passant : « Honorons ceux qui sont morts pour nos libertés ». Sur son destrier, le chevalier Arnold est perché au sommet du monument de Tiegem[484]. A Saint-Mard, le nom de Jean-Phillipe Lavallé, un combattant de 1830 qui fait aujourd'hui encore figure de héros dans cette région, a été gravé sur le monument sous l'inscription « A l'un des fondateurs de notre indépendance » tandis que les soldats de 1914-1918 sont considérés comme les « défenseurs de notre indépendance »[485]. A Heist-op-den-Berg, une femme voilée représentant la commune (le blason communal sur la poitrine) s'agenouille pour recueillir un soldat mort tandis qu'une jeune fille apporte une couronne mortuaire. Derrière cette scène, on distingue clairement le moulin et l'église de la localité, comme pour montrer qu'à l'heure de sa mort, le soldat pense aux siens et au terroir pour lequel il s'est battu. Si la Grande Guerre est apparue aux yeux des Belges comme une rupture, cette volonté de la replacer dans un contexte plus large témoigne de la volonté d'inscrire l'événement dans une certaine continuité, dans l'histoire glorieuse de la Belgique.

## *Différents visages de la Patrie*

Qu'elle soit nationale, provinciale ou locale, la Patrie aux multiples visages revêt différentes attitudes...

### La Patrie au combat

L'image de la Patrie au combat n'est guère courante mais on peut en trouver plusieurs exemples en Flandre et en Wallonie. Sa présence à Liège rappelle évidemment la bataille qui se déroula dans cette région en août 1914.

La Patrie partant à l'assaut, entraînant ses troupes est représentée sur le monument d'Aalst dédié aux anciens pupilles morts pour la Patrie. Ce monument, réalisé par le sculpteur Marcel Rau et l'architecte Georges Hendrickx, a été inauguré en présence du Prince Léopold le 23 juillet 1922. « Il symbolise la Belgique outragée appelant à la défense du drapeau les jeunes pupilles,

[484] D'après Mariette Jacobs, ce monument singulier serait en fait un ancien monument qui aurait été réutilisé pour la guerre 1914-1918. M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 82.
[485] Jean-Philippe Lavallé (Saint-Mard, 1809-1913). Dernier survivant des combattants de 1830, Chevalier de l'Ordre de la Couronne, ce centenaire mourut à Saint-Mard le 19 février 1913. M. PIERRE, *Op. cit.*, p. 67. Le monument est également dédié aux soldats français tombés à Saint-Mard le 22 août 1914 et aux « victimes de la barbarie allemande ».

qu'une discipline éclairée a préparés au suprême sacrifice. »[486] La Patrie montre l'exemple aux jeunes garçons et les engage à aller au combat, à se battre. Casquée, la Patrie porte haut le drapeau en avant et l'épée à la main droite. Cette Patrie belge s'apparente quelque peu à une sorte de Marianne révolutionnaire. A Nossegem, la Patrie se dresse devant l'ennemi. Sur l'obélisque de Koksijde, sous le bateau symbolisant la ville côtière, un bas-relief représente une Patrie à moitié dénudée, marchant sur l'affût d'un canon –un gisant nu à ses pieds– qui se bat contre un aigle. Les adversaires sont tellement emmêlés qu'on ne peut présager de l'issue du combat.

**Patrie combattant l'aigle à Koksijde**

Sur les quatre faces de la fontaine de Marchienne-au-Pont inaugurée en août 1921, des allégories portant des cruches d'où jaillit l'eau représentent l'Yser, la Meuse, l'Escaut et la Sambre. Au sommet de l'édifice, une jeune femme en pierre, protégeant de son corps le drapeau belge, symbolise la défense nationale[487]. Au fort de Loncin, le monument de Georges Petit[488] symbolise la défense de Liège. Une immense colonne de granit, de plus de 16 mètres de haut, est surmontée de deux guerriers antiques en bronze : un hoplite grec et un légionnaire romain, le bouclier à la main, présentent aux soldats de 1914 une couronne de laurier. Ces deux soldats antiques symbolisent l'héroïsme et le courage des guerriers de l'Antiquité qui rendent hommage

[486] *Le Patriote illustré*, 30/7/1922, p. 481.

[487] Sur ce monument (signé L. Vangenhouten), une inscription mentionne qu'il a été reconstitué en 1951, mais aucune explication n'est donnée quant aux causes des dégradations de ce monument, identique à l'image parue dans *Le Patriote illustré* du 18/8/1921, p. 650.

[488] Georges Petit (Lille/France, 1879-Liège, 1958). Sculpteur, médailleur, auteur de bustes, de figures, de compositions, de nus, de bas-reliefs, de médaillons, de statues et de monuments de guerre.

aux héros modernes. A la base de ce monument, une femme à la poitrine à moitié dénudée, drapée à l'Antique, au visage viril, se dresse et couvre de son corps le perron de Liège, symbole des libertés liégeoises. Le regard dur, les bras ouverts, les poings serrés, elle clame sa volonté de défendre Liège à tout prix. Cette femme énergique –quelque peu masculine– symbolise à la fois la Patrie à défendre et qui se défend, au niveau national comme au niveau provincial. Tournant le dos au fort où reposent les corps des défenseurs de Loncin, elle se pose aussi en gardienne de ce lieu sacré. Aux pieds de cette femme-Patrie, le gisant nu évoque la résistance poussée jusqu'au sacrifice suprême. Sur chaque côté latéral, une femme entièrement nue, coiffée d'un voile, agenouillée désigne les ruines du fort. De l'autre main, deux doigts sur la bouche, elle invite tout un chacun au silence, en signe de respect pour les morts qui gisent dans les ruines du fort. L'immobilité et la féminité gracile des deux « pleureuses silencieuses » contrastent avec l'énergique détermination et la rudesse de la femme-Patrie défendant le perron. A Esneux, la Patrie sculptée par Oscar Berchmans, vêtue à l'antique, la poitrine dénudée, repousse, à l'aide d'un bouclier, l'aigle allemand qui l'assaille. Le bouclier montre non seulement que la Patrie se défend légitimement mais symbolise également le courage.

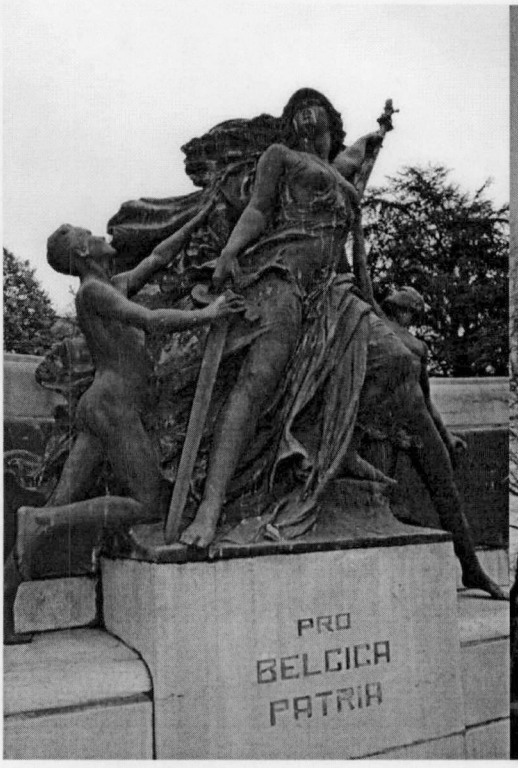


**Patrie entraînant ses troupes à Aalst**

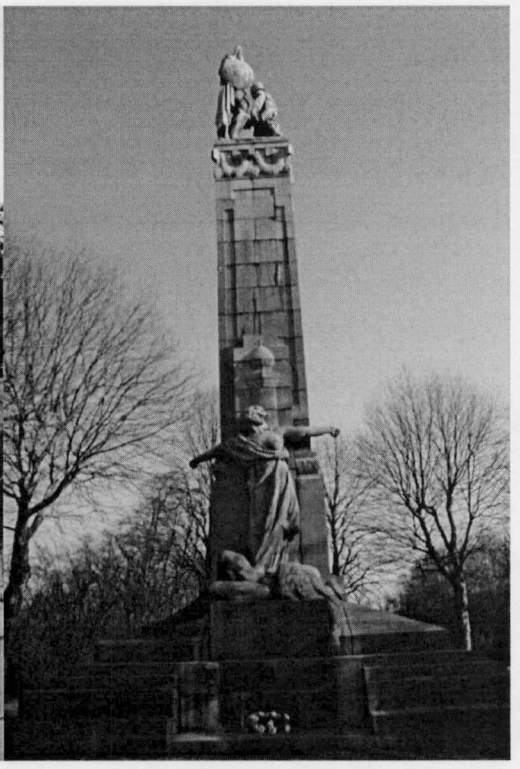

**Patrie défendant le perron de Liège à Loncin**

## La Patrie et les morts

Le soldat ne mourant pas seul, il est souvent accompagné, durant son agonie, par une figure religieuse (un Christ en croix, un Sacré-Cœur, un ange) ou par la Patrie. Partout en Belgique, la Patrie retient le soldat au moment où il s'écroule, lui prend la main, veille sur ses derniers instants et, à l'instar du Pietà, recueille sa dépouille. Il est, en revanche, mois courant que la Patrie soutienne à la fois le soldat et le déporté comme à Schoten et dans le cimetière de Verviers et, encore plus rare qu'elle recueille exclusivement le corps du déporté mort comme à Courcelles ou d'un civil comme à Pepinster.

Sur le monument de Grivegnée érigé par la Fédération nationale des combattants et l'administration communale en juin 1926, une Patrie en pierre couronnée de lauriers recueille avec tendresse un soldat mortellement blessé[489]. Celui-ci, sur le point de lâcher son arme, tombe en arrière. Les flambeaux renversés qui ornent le monument symbolisent la vie du combattant qui s'éteint[490]. La présence de la Patrie qui pose sa main sur la poitrine du soldat adoucit les derniers instants du mourant. A Marche-lez-Ecaussines et à Carnières, la Patrie debout, tenant le drapeau de la main droite, recueille un soldat mourant[491]. Sur le monument des aérostiers, la Patrie ailée recueille le corps sans vie de l'aviateur, comme à Uccle où la Patrie ailée vient soutenir le soldat expirant[492].

Sculptée par Alfred Courtens en 1919, la Patrie d'Arendonck retient le *jass* qui mortellement blessé, tenant encore le drapeau national, tombe en arrière. La dernière vision du mourant est celle du visage rassérénant de la Patrie qui lui apporte la palme des héros. A Kessel-Loo, Vilvoorde, Zoutleeuw, la Patrie donne un dernier baiser à un soldat moribond[493]. La Patrie d'Hemiksem agenouillée près d'un soldat mort tient encore sa main. Ayant recueilli le dernier souffle de l'agonisant, elle s'apprête à lui offrir la couronne des héros[494]. A Oostduinkerke (Flandre occidentale), une jeune femme portant un voile et une croix soutient sur ses genoux un soldat mort. Ce monument réalisé par Oscar Jespers[495] en 1924 montre l'image d'une Patrie au visage à la fois fier et serein, qui se recueille auprès du soldat mort, comme une variante de la

---

[489] Ce monument est signé : « F. Dossogne Sprimont ; G. Dupont architecte Bois-de-Breux ; E. Armand sculpteur »

[490] La flamme suggère la vie. Contenue dans un flambeau retourné, elle va inexorablement s'éteindre par le manque d'oxygène; ces symboles suggèrent dès lors la mort. Ils peuvent aussi représenter l'espoir dans la Résurrection, car le flambeau remis dans sa position normale, la flamme rejaillira.

[491] Les deux monuments ont été réalisés par l'entreprise Gaudier Rembaux d'Ecaussines.

[492] Ce monument élaboré par Léandre Grandmoulin et Charles van Hoey a été inauguré le 28/6/1925.

[493] Les deux monuments réalisés par Eugène Arnauts sont identiques. Le monument de Kessel-Loo, détruit, a été remplacé par une statue d'Yves Duchêne. Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 112.

[494] Alfons De Cuyper (Saint-Nicolas, 1877-Gand, 1954). Sculpteur. Elève de Thomas Vinçotte à Antwerpen, domicilié à Antwerpen entre 1910 et 1926. Il est l'auteur du monument d'Hemiksem.

traditionnelle Pietà. Cette figure se retrouve également au centre du monument aux morts au cimetière de Schaerbeek. Le monument sculpté par Mathieu Desmare[496] est conçu comme un triptyque dans l'espace. Au centre, à l'image d'une Pietà, une mère patrie assise, les bras étendus, recueille sur ses genoux le corps de son fils. De part et d'autre, au bout d'un hémicycle, deux pleureuses voilées, tiennent des couronnes mortuaires. Leur visage reflète l'immense douleur de la mère. Sur le mur de l'hémicycle est inscrit : « Aan onze voor het Vaderland gestorven medeburgers – A nos concitoyens morts pour la Patrie »

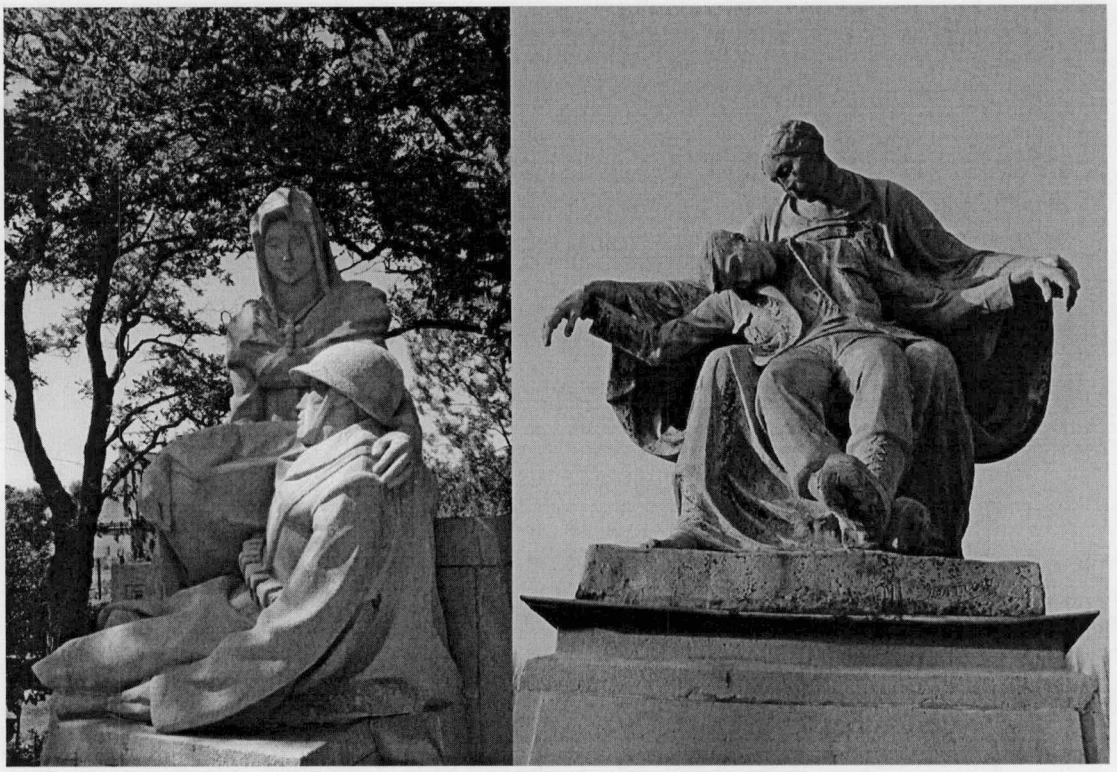

**Patrie recueillant le soldat mort à Oostduinkerke et à Schaerbeek**

A Pepinster, à côté d'un soldat belge debout qui monte la garde d'un air décidé, se trouve une femme-patrie agenouillée. Tenant une palme dans la main droite, elle soutient un civil mort, au corps décharné, aux habits déchirés. Ce monument est dédié non seulement aux héros mais aussi aux martyrs de Pepinster. Derrière l'église de Belsene, une Patrie ailée, vêtue à l'antique, coiffée d'un chignon couvert de lauriers, s'agenouille pour déposer des fleurs et des feuilles de chêne devant le soldat blessé qui a été recueilli par son camarade[497]. Ce dernier, lui caressant la

[495] Oscar Jespers (Bogerhout, 1887-Woluwé-Saint-Lambert, 1970). Sculpteur, dessinateur, graveur. Jespers est une figure majeure de l'expressionnisme flamand.

[496] Mathieu Desmare (Laeken, 1877-1946). Auteur de sculptures dans l'Hôtel de ville de Laeken, du monument Ferdinand Lenoir pour le cimetière de Jette, etc.

[497] Ce bas-relief en pierre blanche est signé B. Van develde 1924 ; nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet artiste.

tête, assiste à l'agonie du soldat qui meurt sans casque, sans arme, la chemise entrouverte sur une blessure invisible. A l'heure de la mort du soldat, la Victoire elle-même apparaît affligée.

A Berchem, au sommet d'une immense colonne, une Patrie casquée et vêtue à l'antique (peut-être s'agit-il de Minerve, déesse de la guerre) est perché sur un cheval ailé (Pégase) qui s'envole. De la main droite, elle soutient un homme nu, mort qui tient encore une épée brisée (ou un poignard). Sous le cheval, se trouve une grosse tête avec des ailes transpercée par une épée qui représente probablement Germania. Sous cet ensemble statuaire, se trouvent une croix et le mot « Pax ». Ce monument allégorique est l'œuvre du sculpteur Josué Dupon et de l'architecte Emiel Van Averbeke[498]. A Schoten, une Patrie debout, coiffée d'un chignon et de lauriers, vêtue d'un long drapé et portant le blason national en pendentif, soutient un soldat et un déporté[499]. La Patrie aux traits durs, presque masculins, regarde droit devant elle et ne semble pas accorder d'attention au soldat agonisant (apparemment touché en plein cœur, celui-ci n'a pas encore lâché son fusil) ni au déporté qui torse nu, pieds nus, se tient la hanche. Pourtant, comme l'indique l'inscription « Pro Patria », ceux-ci sont morts pour elle. A Saint-Josse-ten-Noode, la Patrie sculptée par Guillaume Charlier, portant fièrement le drapeau, la tête haute, veille le soldat mort tandis que le lion belge baisse la tête, en signe de tristesse. Il s'agit là d'un monument funéraire, comme en témoigne ce texte originellement gravé au pied de la statue :

> « Morts illustres, héros de misère et de gloire
> Tombés en défendant notre honneur menacé
> La Patrie à jamais gardera la mémoire
> Du sang que vous avez versé
> Ce sang était le sien ; elle fut même agonie
> Et ces maux furent ceux dont on vous tortura
> Martyrs dormez en paix dans la mort infinie
> Elle veille et se souviendra ! »[500]

[498] Emiel Van Averbeke (Berchem, 1876-Deurne, 1946). Architecte. Un des représentants de l'Art nouveau à Antwerpen. Après la Première Guerre mondiale, il fonde, avec d'autres architectes, la Société des urbanistes belges et devient architecte de la ville d'Antwerpen en 1920. Coauteur du monument de Berchem, de Glons, de Mol, de Turnhout.

[499] Le monument de Schoten est signé par le sculpteur J. Strymans et l'architecte De Mol. Alphonse Joseph Strymans (Turnhout, 1866-Anvers, 1959). Sculpteur. Il crée les monuments aux morts de Florenville, Halanzy, Schoten, Comines, Limal.

[500] Fonds Dexia Bruxelles, carte postale du monument de Saint-Josse-ten-Noode.

**Patrie emportant un soldat mort à Berchem  Patrie veillant à St-Josse-ten-Noode**

## La Patrie en deuil

Partout en Belgique, la Patrie en deuil pleure ses soldats mais aussi ses civils. A l'endroit où les civils ont été massacrés en août 1914, c'est généralement la douleur qui est exprimée.

A Spontin, la Patrie sous son voile de deuil, semble inconsolable après la mort des 42 civils massacrés par les Allemands le 25 août 1914. Le château de Spontin devant lequel s'élève ce monument, est symbolisé par un mur crénelé. La jeune femme aux pieds nus tient une couronne mortuaire. C'est bien la tristesse qui se dégage de ce visage.

Sur le monument du Sart-Tilman, Adelin de Salle a symbolisé la Patrie en deuil à travers un homme âgé qui pleure, la tête dans les mains. « Le monument, conçu par le maître sculpteur Adelin Salle, a reçu l'approbation d'un groupe d'artiste liégeois réputés. Il ne reproduira en rien les scènes guerrières de la tragique épopée. Le motif principal est la statue pathétique de la Douleur, c'est le deuil des grandes âmes, c'est l'image de la Patrie un instant opprimée. Le bas-relief représente la mort du héros, relevé par une femme personnifiant la population de l'agglomération liégeoise, et sur lequel vient pleurer le père, symbolisant la Nation. »[501] Ce monument constitue une exception ; habituellement, la nation est symbolisée par une femme. La vision d'un homme s'affaissant sur le corps de son fils semble d'autant plus singulière qu'il est rare de voir sur les

[501] AGR, Anc Fds des B-A, 100B, dossier 1599 Sart-Tilman, Lettre de la Ligue Patriotique Le Souvenir au ministère des Sciences et des Arts, 28/2/1921.

monuments de la Grande Guerre, un homme montrer sa peine de cette façon et littéralement s'écrouler sous le poids du chagrin. Le plus souvent, c'est la femme qui incarne la nation en deuil. Sur le même monument, c'est d'ailleurs une Victoire ailée au visage grave qui recueille le corps du soldat mort.

**Patrie en deuil à Spontin** **Père symbolisant la Nation pleurant, au Sart-Tilman**

A Sint-Kruis, la Patrie couverte du voile du deuil vient apporter une palme au soldat mort en tenant le drapeau tandis que derrière, l'agent de renseignements Jules Delaplace, attaché à un poteau, est fusillé par un peloton d'exécution allemand. A Wenduine aussi, une Patrie en deuil apporte une palme au soldat mort. Sur le bas-relief en bronze d'Havelange, une triste Patrie vêtue à l'antique tient un casque Adrian vide et une branche de laurier à la mémoire des héros. Sur le bas-relief dédié par Westmeerbeek « aan zijne glorierijke gesneuvelden », la Patrie habillée à l'antique, la tête dans les mains, pleure sur un casque vide. Sur le bas-relief de la stèle de La Hestre, une Patrie drapée à l'antique, pleure, devant un casque vide et des tombes. Le soleil qui se lève à l'arrière-plan et l'arbre fleuri apportent une note d'espoir à cette scène de désolation.

A Jette, la Patrie sculptée par Léon Vogelaar affiche un air triste tandis qu'un lion contemple un casque vide. A Woluwé-Saint-Lambert, la Patrie sculptée par Eugène Canneel et inaugurée en 1921 pleure devant un casque vide. Sur le monument de Forest inauguré en 1922, le sculpteur Victor Rousseau a représenté l'hommage aux morts et le souvenir glorieux. La première sculpture, intitulée « l'effroi de la guerre » fut réalisée en petit format par Rousseau à Londres en

1918[502]. La jeune femme ailée cache son visage comme pour ne plus voir les horreurs de la guerre tandis qu'une autre femme apporte une brassée de fleurs aux héros. L'artiste intitule sa composition : « pleurant les morts » comme pour signifier que c'est bien la tristesse qui prime. A Herfelingen, le sculpteur J. Lefrant oppose une Patrie en deuil apportant une palme aux héros morts, à une Patrie tenant un glaive et une couronne de laurier. Entre deuil et gloire, la Patrie oscille sans cesse.

**Patrie affligée à Woluwé-St-Lambert**

**Tristesse et gloire à Forest**

## La Patrie victorieuse

En Flandre comme en Wallonie et à Bruxelles, il est très courant de croiser sur les monuments ces allégories ailées symbolisant la victoire, se hissant sur leur socle pour porter haut une palme ou une couronne. Cependant, cette représentation semble moins courante en Flandre occidentale.

Devant l'église de Ninove, une Victoire ailée au sourire mystérieux serre sur son cœur l'épée brisée du combattant et lève haut la couronne de laurier en hommage au héros dont le casque vide est recouvert d'une palme[503]. A Nismes, une Victoire de bronze ailée, drapée et coiffée d'un casque antique, brandit une épée de la main droite. Dans l'autre main, elle tient une couronne destinée « à nos héros ». Surplombant le monument de Rabosée, la Victoire ailée tient

[502] C. LECLERCQ, *Op. cit.*, p. 197.

une épée, comme pour montrer les batailles qu'il a fallu endurer avant de triompher. A Court-Saint-Etienne, la Patrie sculptée en 1920 par Pieter Braecke, coiffée d'un casque couvert de laurier, la poitrine dénudée (elle porte une tête de lion entre les seins) et vêtue d'un léger drapé, se hausse sur un tronc d'arbre brisé[504]. Elle arbore un glaive de la main gauche et une palme de la main droite à la mémoire des soldats et des déportés, ses enfants « morts pour la Belgique ». Une Victoire ailée en bronze brandissant une épée domine le monument de Beauraing. A Floreffe, une Patrie coiffée de laurier, en tenue médiévale, s'appuie sur une épée autour de laquelle s'enroule une branche de laurier. Une Patrie ailée dépose une palme sur la stèle dédiée par « Le Roeulx à ses héros à ses martyrs ». A gauche de la stèle, sont repris des noms de champs de batailles : Liège, Halen, Eppeghem, Yser, Houthulst. La Victoire dominant le monument du cimetière d'Evere réalisée par le sculpteur Jules Reynaert[505], lève une couronne de laurier et souffle dans un clairon pour célébrer la fin de la guerre[506].

**Victoire souriante à Ninove**

**Victoire casquée à Nismes**

Au sommet du monument de Dohan, la Victoire ailée se hausse sur la pointe des pieds pour porter haut la couronne de laurier. Celle sculptée par Marcel Rau apporte une couronne de laurier aux héros d'Overijse. On retrouve une victoire semblable portant une palme sur le monument de

---

[503] Dédié « Aan onze helden », le monument de Ninove égrène les noms des déportés et des soldats morts.
[504] Peut-être ce tronc de bois brisé évoque-t-il la rupture brutale de la vie.
[505] Jules Reynaert (Handzame, 1884-Evere, 1959). Sculpteur. Il réalise les monuments aux morts de Zarren, Staden, Westrozebeke, Diegem.
[506] Ce monument a été inauguré en juin 1922. C. VANDERVELDE, *Les champs de repos de la région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. Inventaire*, Bruxelles, 1997, p. 197.

la Roche-en-Ardenne, à Welkenraedt, à Uccle[507], Ganshoren, etc. A Beloeil, la statue représente « le génie de la Victoire »[508]. A Rochefort, la Victoire offre les lauriers et la palme à un *jass* portant le fusil et le drapeau belge. Sur le monument dédié par Heffen « aan zijne dappere zonen gesneuveld voor Eer en Recht », la Patrie jette des fleurs et met une couronne de laurier sur la tête d'un soldat qui, revenu triomphant de la guerre, sourit[509]. Sur le monument de Spa inauguré en décembre 1921, une Victoire ailée, placide, vêtue à l'antique, tenant une épée, exhibe une couronne de laurier. A ses pieds, se trouvent un casque de soldat et une palme. Comme le proclame bien l'inscription, « La ville de Spa glorifie ses héros ». Au bas du monument réalisé par le sculpteur C. Thys[510] et l'architecte Léon Flagothier[511], des bambins ou des angelots apportent des fleurs aux héros.

A Lebbeke, une patrie ailée majestueuse, réalisée par Geo Verbanck[512] en 1921, brandit le drapeau national en souvenir des soldats, déportés en Allemagne, travailleurs forcés (les Z.A.B.) et les civils assassinés ; tous ses enfants morts pour la Patrie. A Boom, la Victoire ailée de Bruno Gerrits, la tête ceinte d'une couronne de laurier, tient un bouquet de fleurs et envoie quelques roses sur le soldat mort qui a protégé de son corps le drapeau national. A Anderlecht, la Patrie glorifie les héros militaires et civils en leur apportant une couronne de laurier. Au sommet de l'obélisque de Saint-Ghislain « érigé par souscription publique », une Victoire dorée, vient, sur la pointe des pieds, apporter une palme aux « morts glorieux » (soldats, déportés morts en exil, victimes civiles) sous le regard d'un lion. A Halle, une patrie assise, majestueuse, tient la palme des héros et le blason national. A Péruwelz, la Patrie imaginée par Frans Huygelen sourit en apportant une palme et une couronne de laurier.

En Flandre occidentale, la représentation de la victoire au sommet des monuments n'est guère fréquente. Aussi, le monument d'Oostende du 3$^{e}$ et 23$^{e}$ régiments de ligne qui montre une patrie ailée, casquée et victorieuse, fait plutôt figure d'exception. Cette victoire casquée inaugurée en septembre 1922, qui porte haut une couronne de laurier, est entourée du blason de la ville d'Oostende et du blason national. Le monument de Menen a ceci d'exceptionnel qu'il a été réalisé

[507] Les Victoires de Welkenraedt et d'Uccle ont été réalisées par le sculpteur Léandre Grandmoulin qui, comme nous l'avons vu au chapitre II, avait imaginé le monument provisoire intitulé « La Paix » et dédié aux Etats-Unis.
[508] *Le Patriote illustré*, 28/8/1921, p. 650.
[509] Ce monument, fondu par la Fonderie d'Art Orban est signé « Hambrouck 1922 ». Nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet.
[510] Comme nous l'avons dit plus haut, aucun renseignement n'a été découvert sur ce sculpteur qui a également réalisé le monument de la Victoire de Huy.
[511] Nous n'avons trouvé aucune information à son sujet dans les biographies spécialisées.
[512] Geo Verbanck (Gand, 1881-Aartselaar, 1961). Sculpteur. Après avoir travaillé dans l'atelier d'Aloïs de Beule, il a été formé à l'Académie de Gent et à celle de Bruxelles. Dans son propre atelier à Gent, il crée des statues, des nus, des monuments commémoratifs, etc. Il a réalisé les monuments aux morts de Lebbeke, Dendermonde.

par une femme. La Victoire réalisée par la sculptrice Yvonne Serruys[513] semble se tordre pour tenter de consoler une femme qui croule sous le chagrin[514]. La Victoire tient à la fois la couronne de laurier et la palme destinées aux héros et aux martyrs. L'inscription « In memoriam, in spem » montre une Victoire ondoyante, entre une mémoire de gloire, de deuil et des espoirs en un avenir incertain.

## La Patrie et le souvenir

Les monuments sont construits non seulement pour perpétuer les noms des héros et des martyrs mais aussi, dans une visée pédagogique, pour servir d'exemple aux enfants et aux générations futures. Sur quelques monuments belges, la Patrie elle-même enseigne le souvenir des grands morts à des petits garçons et des petites filles.

A Grimbergen, la Patrie tenant le drapeau est entourée d'enfants nus : le premier, enveloppé dans les plis du drapeau, s'accroche à elle ; le deuxième garçonnet a inscrit les noms des morts sur le livre d'or tandis qu'un troisième, casqué, semble faire le serment qu'il la défendra. Que les héros de Grimbergen soient rassurés ; la relève semble bel et bien assurée. Une jeune femme en habits d'époque, contemple le monument sur lequel sont inscrits les noms des héros de Landen. La Patrie se mue en gardienne de la mémoire comme sur le monument de Sprimont, Turnhout, Charleroi... A Balen, elle enseigne les noms des héros et l'histoire de la guerre aux enfants. A Bas-Oha, une jeune femme rappelle la mémoire des morts à un petit garçon en culottes courtes. A Herent une femme, à la fois mère et Patrie, incite un petit garçon à se souvenir : « Gedenk ». A Braine-le-Comte, sur le monument réalisé par G. Vandevoorde, une femme en drapé enseigne à une petite fille assise l'histoire des héros : « Leur sacrifice a sauvé notre honneur et notre liberté. Souvenez-vous ». Patrie et histoire se confondent. A Pecq la Belgique couronnée enseigne l'histoire des civils et des soldats morts pour la Patrie à deux petits enfants.

[513] Yvonne Serruys (Menen, 1873-Paris, 1953) Peintre, sculpteur. Elle suit des cours d'Egide Rombaux. En 1909, elle épouse l'écrivain et ethnologue français Pierre Mille et sa carrière de sculpteur se poursuit à Paris. Elle a réalisé le monument aux morts de Menen en 1921.

[514] Ce monument fera l'objet de commentaires élogieux en France. D. J. SHERMAN, *The construction of memory in Interwar France*, Chicago, 1999, p. 151.

**Patrie enseignant le souvenir aux enfants sur le monument de Balen**

## *L'Ennemi*

L'ennemi allemand n'est pas présent sous forme humaine dans les monuments dédiés aux soldats. Le *jass* n'est pas abattu par un soldat allemand et inversement. Paradoxalement, sur le front où les soldats allemands combattaient contre les Belges et les Alliés, l'ennemi pas représenté ; seules quelques rares inscriptions l'évoquent. Les inscriptions du monument de Wevelgem parlent, en terme vague de l'ennemi : « Dankbaar Wevelghem aan zijne gesneuvelde zonen. Uw namen hier in't doode steen gedreven staan levend ons in 't dankbaar hart geschreven gij leedt en streedt en stierfts om't land te lossen van des vreemden band ». Sur l'ensemble des monuments recensés par Mariette Jacobs, seuls deux évoquent l'Allemagne vaincue à Kuurne (aigle écrasé) et à Watou (casque à pointe)[515]. Sur les champs de batailles de Liège, de Halen non plus, l'ennemi n'est pas humainement figuré. A Sclayn, une inscription affirme : « 1914 1918 La race qui asservira les Belges n'est pas encore née ». En Belgique, les monuments évoquant l'occupant le font généralement sous une forme allégorique. L'aigle terrassé représente la défaite de l'impérialisme allemand.

En février 1919, le sculpteur Ferdinand Gysen[516] expose au ministre des Sciences et des Arts un projet de monument commémoratif intitulé « La défense du territoire » en hommage à

[515] Comme nous l'avons vu plus haut, un troisième monument de Flandre occidentale évoque les fusils allemands : ceux qui tirent sur le patriote Jules Delaplace, un civil donc.

[516] Fernand Gysen (Anvers, 1879-Uccle, 1943). Sculpteur. Il reçoit le prix de Rome en 1903. Prédilection pour les figures, les bustes, les portraits et les compositions. Il réalisera le monument de Pepinster, de Jette-Saint-Pierre.

ceux « qui par leur résistance à mort, ont brisé l'impétueux élan de l'envahisseur de notre pays et qui ont par ce fait assuré notre indépendance. » Le projet représente un soldat belge se battant contre un aigle allemand. Le sculpteur justifie ainsi le sujet choisi : « Il me semble en effet que la dette nationale s'accroît quand on songe aux conditions désespérantes d'inégalités dans lesquelles notre première armée eut à lutter contre un ennemi aveuglé de mensonge et d'ambitions. Ces hommes de la première résistance méritent sans doute un hommage particulier, car c'est à eux que revient la gloire d'avoir asséné à l'ennemi ces coups qui par la suite lui furent fatals. Je me suis efforcé et peut-être ai-je réussi d'en symboliser par un geste naturel et enthousiaste le caractère irrémédiable et somme toute victorieux. »[517] Il prie le ministre des Arts et des sciences de l'aider financièrement pour exécuter ce monument car lui-même n'est pas en mesure de le faire. Son souhait ne sera pas réalisé puisque sa conception (représentant un homme vêtu d'un simple drapé levant le coude pour assommer un aigle à l'aide d'un « casse-tête ») est jugée gauche et guindée. En outre, aux yeux du fonctionnaire des Beaux-Arts, ce projet ne correspond pas à la manière dont les batailles qui ont eu lieu entre armée belge et armée allemande en août 1914 sont traditionnellement représentées : « Ce jeune athlète paraît maladroitement posé et il semble que la lutte entre lui et l'aigle soit inégale, non comme elle le fut pour la Belgique durant la guerre mais dans l'autre sens. Il paraît clairement à prévoir que ce robuste garçon lourdement armé assommera sans peine le volatile de petite taille qui se trouve à ses pieds ! »[518] Le groupe statuaire proposé par Fernand Gysen va à l'encontre de l'image de la *Brave little Belgium*, la petite Belgique se battant contre le Goliath allemand en août 1914, représentation que l'on retrouve tout au long du conflit dans la propagande alliée[519]. En diminuant l'importance de l'aigle allemand, le sculpteur réduit, en quelque sorte, le mérite du soldat belge qui triomphera finalement en novembre 1918. Cet épisode montre combien, aux yeux de certains, les représentations du soldat belge et de l'Allemagne peuvent être figées.

L'affrontement sous la forme d'un lion belge écrasant l'aigle germanique est fréquemment représenté. On le retrouve, comme élément principal à Kuurne[520] ou comme élément secondaire, en groupe statuaire ou en bas-relief, sur les monuments de Battice[521], Houffalize[522], Lanaeken,

[517] Centre d'Art contemporain, Bruxelles, dossier n°48, Lettre de Fernand Gysen au ministre des Sciences et des Arts, 14/2/1919.
[518] *Idem*, Note pour M. le ministre, 21/11/1919.
[519] Ce combat démesuré d'une Belgique mal armée face à une armée bien équipée et plus nombreuse est également représentée par un des huit monuments provisoires érigés pour la Joyeuse rentrée du Roi dans Bruxelles, le 22 novembre 1918. Cfr. chapitre II.
[520] Détruit pendant la Seconde Guerre mondiale par les Allemands car il représentait un aigle écrasé par un lion, le premier monument de Kuurne a été remplacé par un soldat de pierre hiératique.
[521] Le lion écrasant l'aigle, que nous avions vu sur une ancienne carte postale n'existe plus. Il a probablement été enlevé durant la Seconde Guerre mondiale.

Liedekerke, Rothem, Tellin, Villers-l'Evêque, sur les plaques commémoratives au tir communal de Gent[523], etc. A l'instar d'une bande dessinée, le monument de Xhoris –rendant « Gloire à nos héros »– représente différentes phases de la Grande Guerre : « (…)le monument en question est en pierre bleue/petit granit, il est à trois faces et représente les 3 principales phases de la guerre, 1914 l'invasion, 1916 la guerre des tranchées ou l'arrêt des Armées allemandes et enfin la victoire et la libération 1918 (…) »[524] En 1914 (face de gauche), l'aigle allemand assujettit le lion belge. En 1916 (face de droite), les deux animaux se toisent et semblent se défier. En 1918 (face principale), le lion belge aplatit l'aigle. D'après la disposition des différentes scènes sur le monument, c'est bien la victoire finale qui est mise en avant.

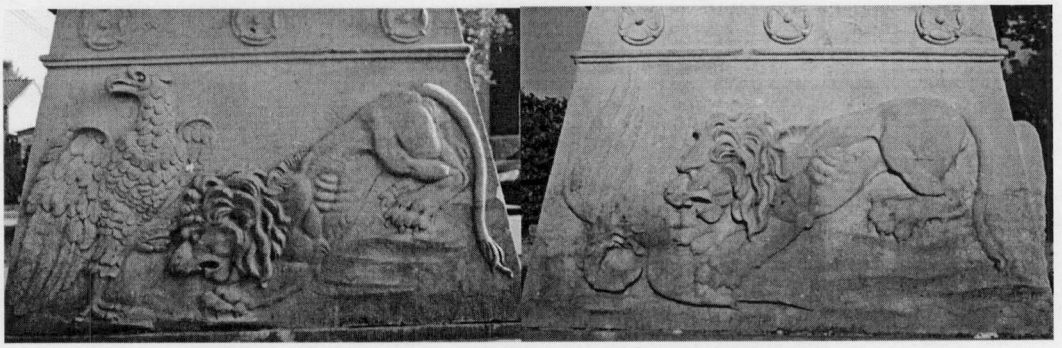

**Xhoris : aigle écrasant lion en 1914 ; lion écrasant aigle en 1918**

A Manage, le lion belge n'est pas seul puisque le coq français vient lui prêter patte forte pour l'aider à chasser l'aigle allemand. Le combat se joue, au sommet du monument, entre les deux volatiles tandis que le lion belge se contente de montrer les dents. Lors du passage de ce projet devant la Commission des Monuments et des sites, celle-ci avait recommandé au sculpteur Jacques Marin de « donner au lion une attitude plus directement agressive »[525] mais cette consigne ne semble pas avoir été respectée. A l'avers du monument du cimetière de Robermont, une jeune femme (symbolisant la Belgique) dans un élégant drapé est attaquée par un aigle. A Esneux, une Patrie vêtue à l'antique repousse, à l'aide d'un bouclier[526], l'aigle qui l'assaille.

---

[522] Au sommet du monument d'Houffalize, une statue de lion en pierre écrase un aigle allemand, sous celui-ci, au centre de quatre colonnes doriques, se trouve un vase funéraire. Situé en face de la maison communale, ce monument dédié par « Houffalize à ses enfants morts pour la Patrie » symbolise à la fois la victoire sur l'ennemi et la mort des combattants.

[523] Comme le montre une ancienne carte postale, un lion écrasant un aigle était présent sur deux plaques commémorant les noms des patriotes fusillés au tir communal de Gent. Ces plaques ont probablement été détruites durant la Seconde Guerre mondiale.

[524] AGR, Anc Fds des B-A, 100A, dossier 2767 Xhoris, Lettre des anciens combattants de Xhoris au ministre des Sciences et des Arts, 12/10/1923.

[525] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1922 (juillet-décembre), Bruxelles, 1923, p. 331. Ce monument signé Jacques Marin, reprend les noms des 24 soldats de Manage morts pour la Patrie et de 6 soldats français morts pour la France.

[526] Une figure debout portant pique ou bouclier représente le courage.

Grâce à ces allégories, le soldat belge n'a pas de sang sur les mains. On le voit en train de s'élancer (Rabosée), en train de tirer avec son fusil (Herk-de-Stad) mais pas en train de tuer un ennemi ayant des traits humains. Devant l'hôtel de ville et les écoles communales de Flénu, un soldat en bronze, immobilisant –grâce au fusil qu'il tient de la main gauche– un aigle allemand renversé, s'apprête à étrangler le volatile. La main écartelée du soldat semble renvoyer aux ailes déployées de l'oiseau[527]. A Grand-Hallet, le *jass* sculpté par Fernand Gysen, le drapeau belge à la main droite, pose son genou sur l'aile gauche de l'aigle qu'il termine d'étrangler de sa main gauche. Cet aigle presque mort semble encore résister puisque le *jass* –qui n'a pas encore déployé son drapeau– continue de serrer le cou de l'animal. Le soldat de Braives réalisé par Edouard Thiébaut[528], debout, écrase un aigle qui, les pattes en l'air, paraît déjà mort. L'expression du soldat, le poing serré et le drapeau belge déchiré, suggèrent que le combat a été laborieux. Néanmoins, la victoire est bien là, comme le montre le cri du soldat et le drapeau déployé. A Habay-la-Neuve, le *jass* brandissant d'un air triomphant le drapeau national foule nonchalamment l'aigle allemand[529]. A Cuesmes, le soldat en bronze qui a vaincu l'aigle allemand (sa tête est écrasée sous les pieds du soldat) est vénéré par une paysanne et son petit garçon vêtu d'une salopette. Se jetant à terre, la jeune femme embrasse le drapeau national (sur lequel est écrit « Yser ») tenu par le *jass* triomphant[530]. Le fait que des *jass* écrasant l'aigle allemand brandissent le drapeau belge, n'est pas anodin puisque, à travers eux, c'est la Belgique tout entière qui triomphe de l'envahisseur et met ainsi fin à l'oppression. A Ottignies, c'est d'ailleurs le Roi Albert –personnifiant la Patrie– qui écrase le volatile impérial.

[527] Cette œuvre est malheureusement restée anonyme.
[528] Edouard Thiébaut (Schaerbeek, 1878-Grembergen, 1953). Peintre et sculpteur. Il a suivi une formation à l'Académie de Bruxelles chez J. Stallaert.
[529] Ce monument a été détruit durant la Seconde Guerre mondiale. S. CLAISSE, *La mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts dans les communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, AGR, 2000.
[530] Le monument de Cuesmes est signé Jean Bury, également auteur du monument de Lessines.

***Jass* de Flénu menaçant l'aigle allemand**

**Soldat ayant vaincu l'aigle à Cuesmes**

L'ennemi peut également être évoqué par un casque à pointe vide entouré de flammes (symbolisant les violences allemandes lors de l'invasion) comme sur le monument de Petit-Rechain, sous la date 1914. Il sera remplacé par un casque belge orné de lauriers sous l918. De même, sur le monument du cimetière de Verviers où un casque à pointe, une épée et des flammes symbolisent l'année 1914 tandis qu'un casque belge et une palme représentent la victoire de 1918. Le *jass* en bronze d'Ampsin, tenant son fusil baïonnette au canon et hissant haut le drapeau en criant victoire, écrase nonchalamment un casque allemand cabossé dont la pointe est déformée. Le *jass* d'Orp-le-Grand réalisé par Edouard Thiébaut, portant un drapeau et une couronne de laurier, l'air joyeux, semble chanter en piétinant des fils de fer barbelés et un casque à pointe. Le casque allemand figure également aux pieds du soldat belge de Comines ou sous le pied du *jass* de Barry. Au sommet de l'obélisque érigé près de l'église de Lauw, un lion pose sa patte sur un casque à pointe en rugissant[531]. De même, sur le vitrail de l'église aux soldats de Cras-Avernas morts pour la Patrie, un lion belge rugissant joue, comme par inadvertance, avec un casque à pointe vide tandis que le *jass* rentre chez lui. A Watou, le lion belge, la gueule ouverte, écrase un casque à pointe tandis que le *Jass* pose fièrement, le torse en avant, la main sur le cœur et le drapeau.

[531] Le bas-relief sur la face avant de l'obélisque représente une croix, un casque Adrian vide, une épée, un drapeau et un obus, comme pour montrer que si le lion belge a triomphé de l'ennemi, c'est au prix de la mort des soldats qui ont dû affronter les obus pour la Patrie (drapeau) et pour la Religion (croix).

Le soldat allemand est dessiné sous des traits humains lorsqu'il s'attaque à des civils innocents : lors des massacres en août 1914 ou des déportations initiées en octobre 1916[532]. Le monument des déportés de Mechelen, inauguré en 1921, parle des victimes de la culture allemande. Sur le monument des Z.A.B. d'Oudenarde, le soldat allemand représenté dans son uniforme de la Grande Guerre, surveille le départ des déportés. Il reste froid, indifférent face à la douleur des familles qui vont être séparées. Sur cette scène, l'Allemand n'est pas figuré sous les traits d'un barbare ou d'une allégorie. Ce qui en ressort est plutôt l'impression que tout a été prévu, planifié. On est loin du chaos et de la fureur d'août 1914. Des scènes de massacre ont aussi été représentées sur certains monuments. Sous la statue du Sacré-Cœur de Virton, un bas-relief montrait le village en feu, deux cadavres d'homme et d'enfants et quatre soldats allemands ricanant[533]. La fusillade des femmes et des enfants de Dinant a été mise en scène par Frans Huygelen sur le mur Bourdon détruit durant la Seconde Guerre mondiale. Quant au bas-relief évoquant le massacre de civils sur le monument d'Hauthem-Sainte-Marguerite, il a également été démantelé durant la Guerre 1940-1945.

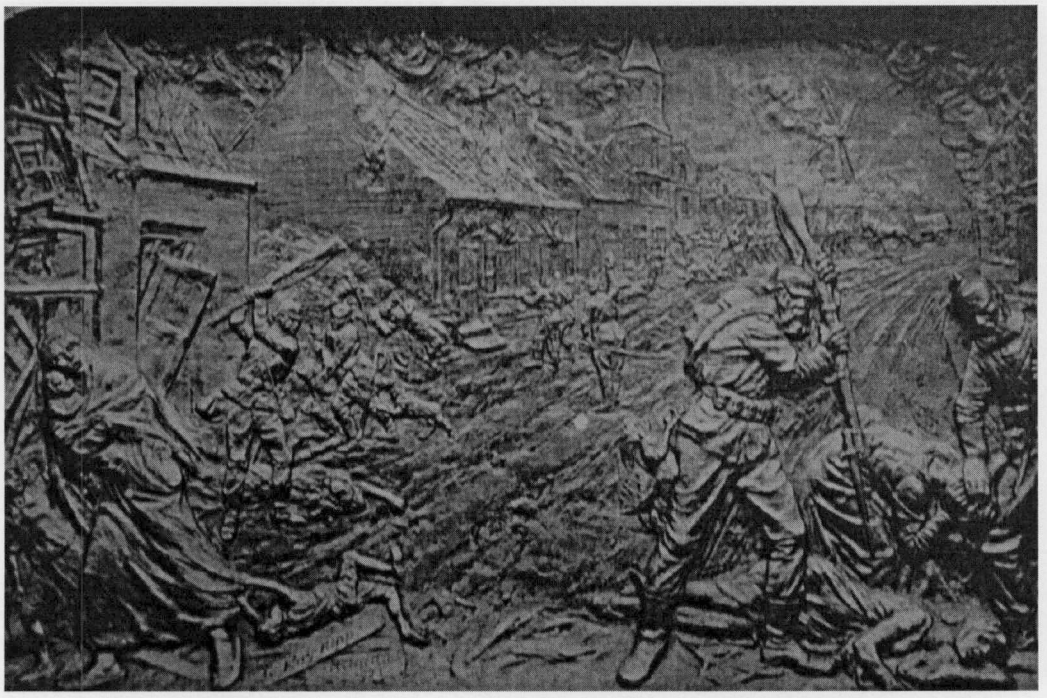

**Massacre de civils sur le bas-relief détruit d'Hauthem-Ste-Marguerite**

[532] En France aussi, le soldat allemand est essentiellement représenté sur les monuments qui montrent les douleurs infligées aux civils exilés, otages, etc. A. BECKER, *Op. cit.*, p. 78.

[533] Cette description est faite par J. DAUPHIN, *Pierres et croix des chemins du pays de Virton*, Virton, 1992, p. 13. Malheureusement, nous n'avons retrouvé aucune illustration de ce bas-relief détruit par les Allemands au cours de la Seconde guerre mondiale.

La Germanophobie est surtout perceptible dans les inscriptions. La haine se traduit dans des épitaphes qui fustigent la lâcheté, la cruauté de ceux qui ont tué des civils innocents[534]. Le monument d'Hastière constitue une exception en ce sens qu'il dénonce précisément les régiments allemands qui ont commis les atrocités. Les autres monuments se contentent de fustiger l'Allemagne ou l'ensemble de l'armée allemande. Le monument du cimetière de Soiron évoque les « Braves belges » tués par les « hordes barbares allemandes ». Le monument de Battice rappelle la mémoire des « Batticiens assassinés par les teutons du 4 au 8 août 1914 ». Raymond Pirotte avait relevé deux mentions semblables dans le Brabant wallon : « les victimes de la barbarie boche » sur le monument de Céroux-Mousty et « aux victimes de la barbarie germanique » sur le monument de Braine-l'Alleud[535]. A Ethe et Latour, c'est aussi l'injustice de ce crime qui est mise un avant : « Ethe et Latour à leurs glorieux martyrs. Passants souvenez-vous en ces lieux les 22, 23 et 24 août 1914 la barbarie allemande s'est donnée libre cours en fusillant sans jugement 252 civils d'Ethe et de Latour dont le seul crime était d'être Belges. » Derrière l'accent mis sur l'innocence des victimes, on sent poindre une certaine rancœur.

A certains endroits, les inscriptions gravées dans les cimetières sur les tombes individuelles sont parfois plus violentes à l'égard des Allemands que le monument collectif érigé à la mémoire des victimes civiles[536]. Ainsi, à Melen, au lieu dit Labouxhe, où des femmes et des hommes ont été fusillés par les troupes allemandes, les tombes individuelles fustigent ainsi les Allemands : « 1914 Passants Ici les hordes allemandes Teutons en furies assasinèrent (sic) lâchement ces malheureux innocents Marbaise Léon 50 ans, Demollin Léon 33 ans, Demollin Alphonse, 28 ans. Patriotes belges n'oublions jamais RIP » ; « A la mémoire de Monsieur Nicolas Lecloux époux de Madame Maire Jonas âgé de 58 ans et de ses fils Emile et Iwan âgés de 23 et 20 ans et de son frère Michel âgé de 56 ans lâchement assassinés ici le 8 août 1914 par les hordes teutonnes. Regrets » ; « A la mémoire de Mr Thomas Englebert époux de Marguerite Delclisard né le 17 janvier 1842 assasiné (sic) par les Boches le 8 août 1914 » ; « Les époux Cabodi-Englebert à leurs enfants Alfred né à Herve le 29 juillet 1896, Thomas né le 17 avril 1898, Joseph né le 20 août 1900 lâchement assasinés (sic) ici par les armées teutonnes le 8 août 1914. RIP Regrets éternels. » Devant une des tombes, une petite plaque proclame : « N'oublions jamais les victimes de la fureur teutonne. » Ces inscriptions accusant la lâcheté et la furie teutonnes contrastent avec le « A nos morts » du monument collectif où un ange en train de pleurer tient le parchemin sur lequel est

[534] Il est difficile, aujourd'hui, de recenser toutes ces inscriptions dans la mesure où une part de celles-ci (impossible à évaluer) a été burinée par l'occupant lors de la Seconde guerre mondiale.
[535] R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 38.
[536] Cette différence pourrait tenir au fait que les monuments fustigeant les Allemands sur les places publiques ont peut-être été davantage détruits durant la Seconde guerre mondiale.

écrit : « A la mémoire des 126 civils fusillés par les Allemands les 4-6-8 et 12 août 1914 ». De même, les inscriptions semblables dans le cimetière de Tamines[537] contrastent avec le « A nos morts » du monument érigé sur la place communale qui fut reconstruit après la Seconde guerre.

La plaque commémorative d'Andenne inaugurée en août 1921 à l'endroit où les habitants ont été fusillés et rassemblés, clame explicitement l'injustice de ce crime : « N'oublions jamais. Sur cette place, le 21 août 1914, la population de la ville fut brutalement rassemblée par les hordes teutonnes. Elle y assista à la plus sinistre tragédie de l'histoire, entendit prononcer les sentences de mort par le bandit germain, vit assassiner contre ce mur trois malheureux innocents et partir, pour le poteau d'exécution, le lugubre cortège des martyrs condamnés à mort sans jugement. ». Les allemands, traités de « hordes teutonnes » ou bandit germain –déshumanisés, diabolisés par ces expressions– sont accusés d'avoir assassiné et condamné des innocents sans qu'aucun jugement n'ait été rendu. Cette accusation, si elle s'oppose à la version des francs-tireurs défendue par l'Allemagne, résonne également davantage dans une guerre faite au nom du Droit. Quant à l'ange sur le monument du cimetière d'Andenne, il semble a priori apaisant mais cette impression est tout de suite démentie par l'inscription « A nos citoyens lâchement assassinés par les hordes teutonnes le 22 août 1914 » L'ange recueilli tenant une palme et le mot « Pax » en haut du monument donnent plutôt une impression de silence et de calme contrastant étrangement avec l'inscription lapidaire. En fait, cet ange symbolise davantage le martyre des innocents et la paix divine qui leur sera accordée qu'un quelconque apaisement. Notons que ces deux monuments d'Andenne n'ont pas été détruits durant la Seconde Guerre mondiale. En somme, l'ennemi est surtout vilipendé, diabolisé en cas de massacre de civils. Dans ce cas, l'innocence des martyrs est opposée à la cruauté des soldats allemands.

Après le traité de Locarno, la situation internationale a changé. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, l'inscription *Furore Teutonico* destinée à la bibliothèque de Leuven d'abord et reprise ensuite sur le monument de Dinant embarrasse fortement le gouvernement belge. Malgré les controverses et l'absence des autorités natioanles, Dinant érigera ce monument dédié à tous les civils massacrés lors de l'invasion. Celui-ci était d'autant plus emblématique qu'il représentait tous les fusillés de 1914 et que la gigantesque main à son sommet jurait qu'il n'y avait jamais eu aucun franc-tireur en Belgique. Ce serment constituait, aux yeux des Allemands, une véritable provocation puisque, dans la lignée des livres blancs, ce monument remettait en cause l'existence des francs-tireurs, justification, au point de vue allemand, des massacres de 1914.

[537] Une tradition orale rapporte que les habitants de Tamines eux-mêmes auraient buriné ces inscriptions par peur de représailles allemandes lors de la Seconde guerre mondiale.

Ces symboles semblent garder toute leur importance puisque lors de la Seconde guerre mondiale, en septembre 1940, l'occupant se préoccupera des monuments aux morts. Le 14 septembre 1940, le commandant Quasr, de la Keis Kommandantur de Charleroi, promulgue une ordonnance concernant notamment les monuments de guerre : « Les monuments et pierres commémoratives qui, en relation avec l'honneur de belges tombés, entretiennent la haine contre l'Allemagne et qui insulteraient l'armée allemande doivent être mis de côté par ordre du Fürher, avant le 15 octobre. »[538] Certains monuments seront cachés par les Belges comme à Floreffe où les croix en hommage aux fusillés sont enterrées puis replacées en 1954.

**Bas-relief restauré d'un lion écrasant un aigle à Lanaken**

Sur l'obélisque de Lanaken, le bas-relief du lion écrasant aigle porte des traces de restauration. Peut-être ce bas-relief a-t-il été buriné durant la Seconde Guerre mondiale puis reconstitué par la suite. Le même bas-relief sur l'obélisque de Rothem semble, par contre, n'avoir été l'objet d'aucun outrage. Près de Lanaeken et de Rothem, à Dilsen, se trouve un obélisque fort semblable (probablement du même sculpteur resté anonyme), avec un lion écrasant un aigle affublé d'une croix gammée. Il semble que ce bas-relief détruit pendant la Guerre 1940-1945 ait été refait au goût du jour en y ajoutant le symbole nazi. Les monuments présents dans les lieux plus ouverts ou plus fréquentés par les soldats allemands ont probablement été plus touchés. Ce triple exemple montre que la destinée d'un monument peut varier selon les circonstances (de la Seconde Guerre mondiale) et que les communes n'adoptent pas la même attitude face aux dégradations allemandes : certaines décident de restaurer « à l'identique » ce qui a été détruit ;

[538] Cfr. C. LECLERCQ, *Op. cit.*, p. 203.

d'autres en changent la signification, d'autres encore décident de ne pas reconstruire un monument de 14-18. Cela explique pourquoi bon nombre de ces représentations fustigeant les Allemands ont aujourd'hui disparu.

L'iconoclasme allemand a été dirigé vers les représentations d'aigles écrasés[539] mais aussi envers les représentations des massacres de civils. Les destructions ont varié aussi selon le lieu où les monuments se trouvaient. Les représentations humaines de l'Allemand massacrant les civils belges ont également été détruites durant la Seconde guerre, comme le mur à Dinant, le bas-relief du monument de Tienen[540], les plaques représentant une scène de combat et les fusillés sur le monument de Seilles[541] inauguré en 1930 et peut-être d'autres dont il ne reste rien. Ces destructions, si elles nous empêchent de pouvoir saisir moult marques de germanophobie témoignent, *a contrario*, de l'importance, aux yeux du Reich, de ces inscriptions ou de ces représentations de la guerre élaborées par les Belges. La polémique autour des francs-tireurs, très présente durant l'entre-deux-guerres explique aisément que l'Allemagne ait voulu détruire toute trace de contestation, à commencer par le *Furore Teutonico* de Dinant. L'occupant a ainsi tenté d'effacer toutes les incriminations belges dénonçant la barbarie ou la cruauté allemande lors des massacres des civils ou des déportations (comme la plaque des déportés d'Arlon qui enlevée par l'occupant allemand, ne sera pas replacée après la Seconde guerre...). Quant aux destructions d'aigles écrasés, elles s'inscrivent dans un contexte de revanche d'une Seconde guerre prolongeant la première. Aux yeux des Nazis, de telles représentations, souvenir de la « défaite »[542] de 1914-1918 constituent un véritable affront, un mauvais souvenir qu'il fallait, en quelque sorte effacer. D'autant que l'Allemagne de 1940 se veut invincible et qu'il semble donc indécent de la montrer –ne fut-ce qu'allégoriquement– vaincue. Cette préoccupation allemande

[539] En France aussi, des poilus foulant un aigle allemand ont été déboulonnés ou brisés en 1940. H. MOISAN, *Sentinelles de pierre. Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans la Nièvre*, Nevers, 1999, p. 39.

[540] Vers 1921, le monument d'Hauthem-Sainte-Marguerite est ainsi décrit par le comité s'occupant de son érection : « Des flancs du piédestal se détachent deux ailes terminées par des pilastres ornés d'épées et croix. Des tables y sont disposées pour recevoir l'inscription de 350 noms d'officiers, sous-officiers et soldats morts. Deux bas-reliefs de 2,20 x 0,80, en bronze représentant : A : La barbarie Boche, B : La résistance au choc de l'ennemi. forment entablement au dessus (sic). » AGR, Anc Fds des B-A, 99 B, dossier 2049 Hauthem-Sainte-Marguerite, brochure du monument à élever à Hauthem-Sainte-Marguerite, s.d.

[541] La carte postale d'époque ne permet pas de distinguer comment sont représentés les fusillés de Seilles. Sur place, il ne subsiste aucune trace des bas-reliefs primitifs. Le bas-relief qui figure encore en haut du monument représente une Patrie casquée portant une couronne et un soldat tenant une épée.

[542] L'Allemagne de 1918 n'ayant pas été écrasée définitivement sur le plan militaire, plusieurs Allemands considèrent que l'Armistice ne consacre pas vraiment une défaite allemande. Après la Première guerre, circule en Allemagne le mythe du « coup de poignard dans le dos » selon lequel ce sont les Juifs qui auraient amené la défaite de l'Allemagne en 1918.

montre l'importance de ces symboles et combien la Première Guerre restait, pour les Allemands comme pour les Belges[543], une blessure pouvant se réinfecter.

## *La Religion*

La foi en Dieu, en la Guerre, en la Civilisation, ont justifié la guerre elle-même. En ce sens, la Grande Guerre a constitué une véritable croisade[544]. Ce syncrétisme « Dieu – Patrie » se manifeste non seulement durant la Grande Guerre mais également après, au long des années vingt et trente, notamment dans les discours ou sur les mémoriaux commémoratifs. Tantôt avec ostentation, tantôt avec plus de discrétion, des signes religieux ornent ou donnent sens à des monuments aux morts dédiés aux soldats ou aux civils belges. Si l'on en trouve partout en Belgique, les figures du Sacré-Cœur, Christ en croix et autres saints sont, comme nous le verrons, plus nombreuses en Flandre.

Pour la Flandre occidentale, Mariette Jacobs souligne, à plusieurs reprises, l'emprise de l'Eglise et le fait que pouvoir temporel et intemporel soient très souvent liés dans cette région[545]. Là où les frontières entre l'Eglise et l'Etat restent floues, une dimension religieuse est presque toujours présente dans les cérémonies, les messes commémoratives, mais aussi sur les monuments eux-mêmes[546]. Des messages reprennent des passages de la Bible « Zij leven geeft voor de zijnen (Joan. XV) »[547] ; « Niemand heeft grootere liefde dan hij die zijn leven geeft voor zijne vrienden Joa. XV »[548] L'inscription : « Voor God en Vaderland » est fréquente (Staden). Dans le Limbourg aussi, les références religieuses sont légions comme sur le monument de Lanaeken érigé en juillet 1920 : « Zij stierven voor God en Vaderland, voor Recht et Vrijheid ». Le monument de Dilsen proclame : « Hulde der gemeente Dilsen aan hare soldaten roemrijk gevallen voor het Vaderland ». Et d'ajouter : « Zij gingen, zij streden, zij vielen voor God en Vaderland, voor Recht en Vrijheid. » Sur l'obélisque d'Herselt, les soldats sont morts pour Dieu, le Roi et la Patrie[549]. Les

[543] Cela se traduit, au début de la Seconde guerre mondiale, par l'exode massif des Belges qui fuient dans la hantise des atrocités commises lors de l'invasion allemande d'août 1914. Cela se traduira également par un engagement des anciens de 1914 et de leurs enfants dans la résistance durant la Seconde Guerre mondiale. L. VAN YPERSELE et E. DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la Guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004, p. 195-224.
[544] A. BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire*, Paris, 1994.
[545] M. JACOBS, *Op. cit.*, p. 26.
[546] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 26.
[547] Tableau commémoratif dans l'église de Brielen.
[548] Plaque commémorative du collège Saint-Léon à Brugge.
[549] « Zij vielen en gaven hun bloed ! Voor God, Vorst en Vaderland. »

soldats se battant « Voor God en Vaderland », il est juste que Dieu et la Patrie viennent leur rendre hommage à l'heure de la mort[550].

Cette religiosité se retrouve également sur les monuments wallons, comme le soulignent Axel Tixhon et Laurence van Ypersele. Ainsi, dans la province de Liège, à Braives, sous un *jass* écrasant un aigle allemand, l'inscription proclame : « Rendons grâce à Dieu qui nous a donné la victoire ». Boussu : « Frères, faites que notre mort ne soit pas inutile pour le droit et la liberté. »[551] De quelle(s) manière(s) la guerre et la foi se retrouvent-elles sur les monuments aux morts de 14-18 en Belgique ? Quelles figures religieuses sont représentées sur nos mémoriaux et pourquoi ? Telles sont les questions que nous nous poserons. Après les figures du Christ, de la Vierge et des anges, nous passerons en revue quelques figures de saints présents sur les monuments belges.

## Christ en croix et Sacré-Cœur

Dans l'église de Wauthier-Braine, le vitrail érigé par « La Paroisse reconnaissante à ses enfants morts pour la Patrie » et reprenant les noms des 14 habitants, représente Jésus apaisant la tempête. Dans l'église de Braine-l'Alleud, Jésus sort de son linceul. Cette scène de résurrection a été réalisée en 1900 (cette date est gravée sur la statue) par le sculpteur Albert Constant Desenfans[552]. Posée sur un nouveau socle où ont été gravés les noms des 12 civils « déportés en Allemagne » et des 31 soldats « tombés au champ d'honneur », la composition religieuse a été reconvertie en monument aux morts de la Grande Guerre[553]. « Le soldat mort est-il un nouveau Christ ou a-t-il gagné sa place à côté du Christ ? »[554] Sur le monument d'Oostkamp, la tête de *jass* est placée sur une croix rayonnante. Le soldat est le nouveau Christ.

[550] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 248.
[551] *Le Patriote illustré*, 1921, p. 922.
[552] Albert Constant Desenfans (Genappe, 1845-Bruxelles, 1900). Sculpteur. Formation à l'Académie de Bruxelles. Auteur de compositions allégoriques, mythologiques et religieuses.
[553] Un autre exemple de réutilisation de statue religieuse pour réaliser un monument aux morts de la Grande Guerre est celui d'une Pietà en pierre du XVIIe siècle qui est hissée au sommet du monument de l'église de Saint Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles. *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1925, (juillet-décembre), Bruxelles, p. 43.
[554] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 96.

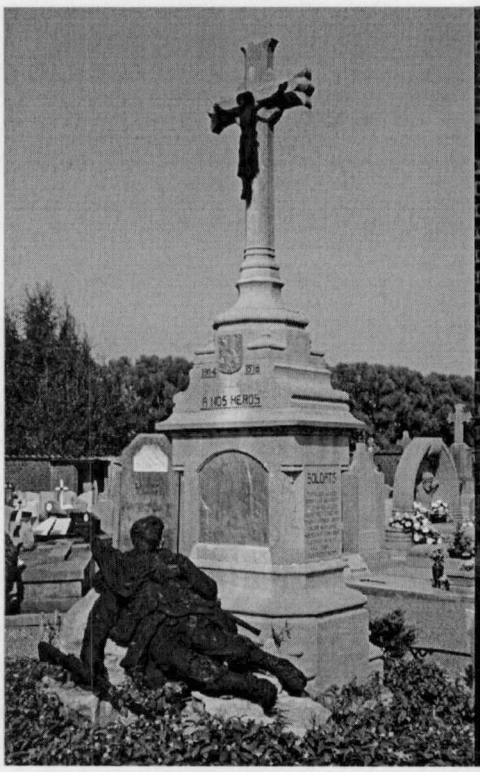


**Soldat agonisant sous le crucifix de Peers**

**Soldat fait Christ à Oostkamp**

Souvent, le Christ sur la croix[555] est seul comme au sommet de l'obélisque de Chaumont sur lequel figurent deux drapeaux croisés et l'inscription « Gloire à nos héros morts pour la Patrie »[556]. Devant l'église de Soignies, une prière est adressée au Christ en croix qui surplombe l'obélisque des combattants et des déportés : « O Crux Ave Spes Unica » ainsi qu'à Marie « Ave Maria O.P.N. » et à saint Jean « S. Joannes O.P.N »[557]. Au carrefour de Chéoux (près de Rendeux), un Christ crucifié surmontant un fusil et un glaive entrecroisés ainsi que deux palmes a été érigé en 1930 en souvenir des soldats de cette localité qui se sont battus durant la Grande Guerre. Le monument accolé à l'église de Molenbaix, inauguré le 27 août 1922, représente un *jass* (soldat belge) dans un uniforme impeccable, qui l'arme à la main, est en train de mourir au pied du Christ en croix. Sa main gauche ouverte, semble offrir quelque chose. L'inscription, juste en dessous de cette statue révèle le sens de ce don : « Mon sang à ma Patrie, mon âme à vous, Seigneur ! » Cette phrase témoigne bien de ce qu'Annette Becker a remarqué sur les monuments aux morts français : cette propension à faire côtoyer le Sauveur et les sauveurs de la Patrie[558]. A Boutersem, sous le Christ en croix, un soldat mourant (son casque gît à ses pieds et il a lâché son

[555] Dans le Brabant flamand, un crucifix figure sur les monuments d'Assent, Bierbeek, Boutersem, Essenbeek, Kessel-Loo, Ottenburg, Sint-Agatha-Rode, Sint-Stevens-Woluwe, à Wezembeek-Oppem, à Winksele-Delle.
[556] Sur ce monument sont gravés les noms des réalisateurs : Boulanger-Dossogne, Gouvy gare sans que soit précisé s'il s'agit de l'architecte ou du sculpteur.
[557] O.P.N. : *Ora pro nobis* (Priez pour nous). Sur cet obélisque est aussi gravé « Cl. HANSELIN 1er curé », probablement l'initiateur ou le mécène du monument.
[558] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 120.

fusil), sculpté par Bruno Gerrits[559], à demi assis, reçoit le réconfort d'un ange qui semble lui parler. A Tielt, le monument comporte plusieurs cases : au sommet, un calvaire avec de part et d'autre des femmes voilées portant une coupe et en dessous, un soldat debout et deux soldats blessés ou morts devant une ville en flammes. Là aussi, les soldats sont morts pour Dieu et la Patrie « Zegene God mild ons bloed gestort voor ons vaderland »[560]. Contre l'église de Sint-Pieters-Leeuw et dans le cimetière de Peers, le Christ en croix apparaît au soldat mourant. La même scène se répète à Tildonk tandis qu'un ange apparaît, en sus, derrière le mourant[561].

A Hastière-par-delà, le Christ en croix lui-même semble interpeller le passant et incriminer les soldats allemands. Ce monument, érigé par souscription publique[562] à la mémoire des fusillés le 19 septembre 1920, est ainsi décrit par le journal *Le Soir* : « Ce monument est conçu dans une forme simple et belle ; un grand calvaire est appuyé contre le mur de l'église et sous les bras déployés du Christ, est gravée l'inscription suivante : Passant Accorde l'hommage de ton souvenir aux martyrs dont les noms sont inscrits sur cette pierre. Le dimanche 23 août 1914, les soldats des régiments saxons N°104 et 133, ayant envahi le village d'Hastières-par-Delà, incendièrent la plupart des maisons et massacrèrent dix-neuf de ses habitants sans que rien ne puisse fournir apparence d'un prétexte à leur haine. Que le nom de ces bons citoyens immolés se conserve à jamais dans la mémoire des hommes avec la flétrissure du forfait dont ils furent les victimes. »[563] A travers ces mots, le Christ se pose en accusateur vis-à-vis des soldats allemands. Sous le Christ, on lit l'inscription « Requiescant in Pace » et cette prière « Jésus crucifié, ayez pitié de nous ». Jésus peut par ailleurs revêtir un aspect plus apaisant, comme lorsqu'il se présente sous la forme du Sacré Cœur.

La dévotion au Sacré-Cœur est une des plus populaires du catholicisme contemporain[564]. En France, elle est associée à la mentalité réparatrice, expiatrice puis à l'idée que les malheurs de la France –dont la Grande Guerre– sont des châtiments divins. L'édifice emblématique est le Sacré-

[559] Bruno Gerrits (Anvers, 1881-1970). Sculpteur. Créateur de médailles, il est l'auteur des monuments commémoratifs de Boutersem, Sint-Nikolas-Waas, Boom.
[560] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 391.
[561] Ces deux bas-reliefs en bronze ont probablement été réalisés par la même entreprise, J. Sporenberg, située à Laeken. Une page du catalogue J. Sporenberg montrant la même scène est publiée dans Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 179.
[562] Cela est mentionné sur le monument lui-même, tout comme le nom du sculpteur Veraart dont nous parlons plus haut.
[563] *Le Soir*, 20/9/1920, p. 2.
[564] L'iconographie du Sacré-Cœur connaît un développement singulier à partir des quatre apparitions du Christ à Marguerite-Marie Alacoque au XVII[e] siècle. Les images du Sacré-Cœur revêtent surtout deux aspects : « soit la personne même du Christ montrant son cœur d'où sort une flamme, soit le cœur lui-même présenté isolément, couronné d'épines, transpercé et sanglant, en référence à la deuxième vision. Et, en référence surtout à la promesse "Je bénirai toutes les maisons où l'image de mon cœur sera exposée et honorée", les images du Sacré-Cœur se sont multipliées avec quelques variantes dans la présentation. » *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, t. XIII, 1993, p.

Cœur de Montmartre. Dans notre pays, la basilique de Koekelberg est un des témoins de cet engouement pour le Sacré-Cœur. En ce qui concerne les monuments aux morts, Annette Becker, relève qu'en France, « le choix du Sacré-Cœur lui-même comme sculpture pour orner les monuments aux morts reste rare »[565]. En Belgique, par contre, cette représentation est loin d'être exceptionnelle.

Pour les deux provinces flamandes où l'on dispose d'un inventaire plus ou moins exhaustif, le Sacré-Cœur figure sur une dizaine de monuments du Brabant flamand[566] et sur 24 monuments en Flandre occidentale[567]. Sous le Sacré-Cœur de Meulebeke (1924), le soldat lève son fusil, baïonnette vers le haut, tandis que son compagnon mort, couché sur le drapeau, reçoit une couronne mortuaire et une palme de la part d'une femme en pleurs. Le soldat d'Emelgem est à genoux, auprès du Sacré-Cœur, une couronne à la main, la tête baissée, il semble prier et rendre hommage à ses camarades morts. La Patrie et la religion paraissent intimement mêlées dans cette localité puisque sur une autre plaque, dans l'église Sint-Petrus, une banderole tenue par des Anges proclame : « Emelgem ! Uw zonen vielen. Bid God voor hun vorme zielen 1914-1918 »[568] Un soldat mort recueilli par un ange est présenté au Sacré-Cœur. Réalisé par Bressers de Gent, le même bas-relief se retrouve dans les églises de Moorsele, à De Panne, Oostende, à Saint-André, Oeselgem, sur la stèle du mur extérieur de l'église de Ramskapelle, celle de l'église de Roesbrugge-Haringe, près de l'église de Saint-Denis, près de l'église de Westende. On peut parler ici d'un monument commémoratif religieux « de série ».

Dans la province d'Anvers, il domine le monument consacré aux soldats morts de Westmalle. Sur le monument dédié par la commune de Putte à ses héros, le Sacré-Cœur apparaît

---

304. A noter que la deuxième représentation du Sacré-Cœur, le cœur lui-même présenté isolément se retrouve, par exemple, sur de petites plaques individuelles dédiées aux soldats morts du fort de Loncin.

[565] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 134. Exceptions faites pour la Vendée et la Loire-Atlantique.

[566] Dans le Brabant flamand des statues d'un Sacré-Cœur avec les bras ouverts se trouvent à Averbode, contre le mur de l'église de Gooik et à Kester ainsi qu'à Kortenberg, à Messelbroek (Scherpenheuvel-Zichem) ou encore à Veltem-Beyssem. Dans la commune de Gooik et celle de Kester, très proches, nous poserions l'hypothèse –bien qu'aucune statue ne soit signée– qu'il s'agit du même Sacré-Cœur réalisé en plusieurs exemplaires. Dans le cimetière d'Erps-Kweps (Kortenberg), la statue du Sacré-Cœur est accompagnée d'une statue de lion et du drapeau belge. Devant l'église d'Haacht, le Sacré-Cœur apparaît alors que le soldat mort est recueilli par une patrie voilée et qu'une autre lui apporte un bouquet de roses, en signe de reconnaissance. A Neerlinter, le Sacré-Cœur vient réconforter le soldat mourant. A Wakkerzel, près de Haacht, la plaque à l'intérieur de l'église reprend l'image du Sacré-Cœur ainsi que la vierge Marie. D'après K. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX ET E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives Générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002.

[567] En Flandre occidentale, les statues d'un Sacré-Cœur ont été érigées à Esen, à Lendelede, à Marke, à Merkem, Ramskapelle, à Rollegem. Un bas-relief représentant un ange soutenant un soldat mourant et le Sacré-Cœur à De Panne, à Moorsele, à Oeselgem, à Oostende (église Onze Lieve Vrouw), à Roesbrugge-Haringe, à Sint-Denijs ; un Sacré-Cœur surplombant un soldat retrouvant sa femme et son enfant à Dentergem ; A Emelgem, le Sacré-Cœur côtoie un soldat sans casque et à genoux ; à Meulebeke, un Sacré-Cœur surplombe une femme déposant une couronne de lauriers près d'un soldat mort tandis qu'un soldat debout brandit un fusil. D'après M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris van de oorlogsgedenktekens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Bruges, 1996.

au soldat mortellement blessé assisté par une infirmière. Au-dessus des noms des 27 soldats morts, figure un extrait de l'évangile de Saint Mathieu (IX 10) : « Zij wilden sterven voor hunne broeders opdat er geene vlek op onzen roem kleve. »

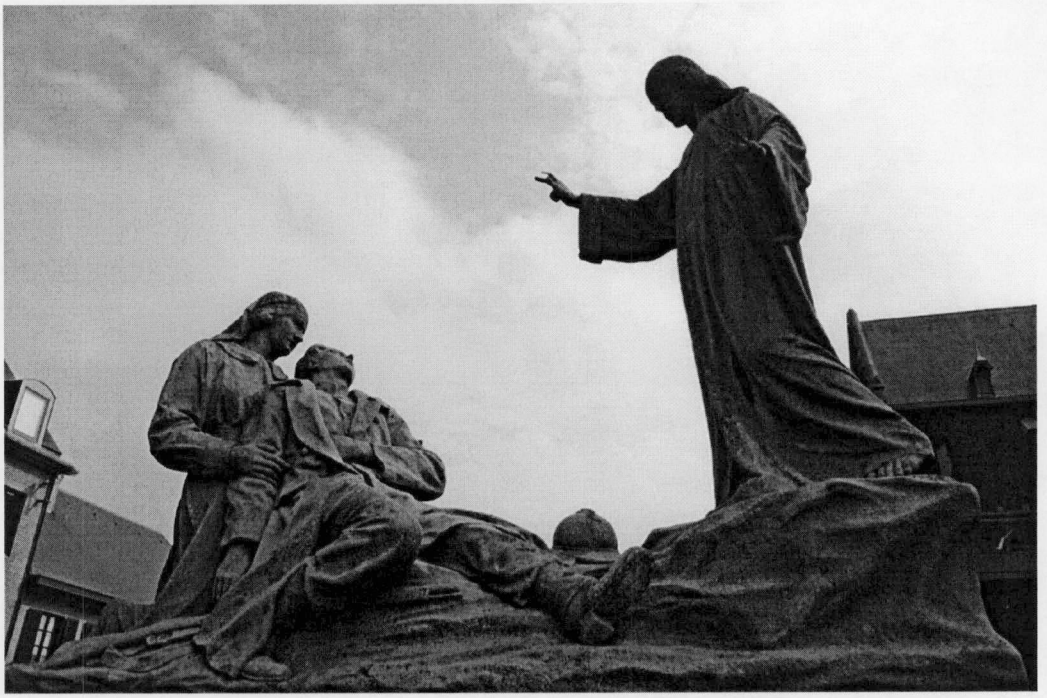

**Putte : Sacré-Coeur apparaissant au soldat soutenu par une infirmière**

A Rutten, le Sacré-Cœur est l'ultime réconfort du *jass* mort au champ d'honneur[569] enserrant le drapeau belge sur sa poitrine. A Gellik, un Sacré-Cœur noir surplombe l'obélisque d'où se détache, en bas-relief, un lion belge doré rugissant. A Erwetegem, il apparaît alors que le soldat veille et que le déporté brise ses chaînes en deux. La population lui demande d'apporter la Paix : « O Heer, schenk ons Uw Vrede ». A Sinaai, un Sacré-Cœur devant une croix bénit une femme qui, les mains jointes et les yeux fermés est en train de prier et un *jass* assis avec son fusil. Comme le montrent les têtes de lion, les couronnes, le drapeau en bas du monument, les héros se sont battus pour la Patrie[570]. Sur la place de Sint-Niklaas, la statue du Sacré-Cœur rayonne au-dessus d'un *jass* qui –à l'image d'une pietà masculine– recueille les corps d'un soldat mort et d'un déporté prisonnier assis à l'arrière du monument. Au bas de ce monument, une femme prie à genoux, une autre se prosterne pour offrir des fleurs aux héros. Ce message est adressé au Christ : « Red ons Heer of wij vergaan ».[571] A Bouchout, le Sacré-Cœur réalisé par Jules Weyns[572] bénit

---

[568] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 98.

[569] Le monument de Rutten est dédié « Aan onze jongens gevallen op het veld van Eer » (traduction : A nos garçons morts au champ d'honneur).

[570] Le monument est signé Willems S. beeldh. Lokeren et Van der Gucht bouwk. Anvers, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ces auteurs.

[571] Traduction : « Sauve nous Seigneur ou nous périrons » Et pour montrer que le combat est juste, une autre inscription précise qu'ils se sont battus pour la justice et la liberté : « Zij streden voor recht en vrijheid ».

le *jass* qui brandit triomphalement le drapeau national devant le médaillon du Roi et de la Reine tandis que deux petites filles endimanchées apportent une palme mêlée de fleurs. C'est une libération qui est ainsi célébrée, comme l'indique l'inscription « Belgïe bevrijd ». Le même sculpteur a réalisé le monument de Loenhout où un Sacré-Cœur surplombe les portraits du Roi et de la Reine et un lion couché[573]. Dans le parc de Wuustwezel, le Sacré-Cœur inauguré en 1925, ouvre les bras au dessus d'un soldat mort. Sous l'inscription « Ons toekome uw Rijk » sont gravés les noms des 11 soldats, 6 déportés et du fusillé de la localité. Le Sacré-Cœur d'Ekeren apparaît au soldat qui, probablement blessé à la taille, a laissé tomber son barda (casque et armes). La population prie le Christ de lui donner la paix : « Heer geef ons vrede ».

**Sacré-Cœur au sommet des monuments de Sinaai et Sint-Niklaas**

En Wallonie, cette figure semble moins courante qu'en Flandre. Sous le Sacré-Cœur incarnant le pouvoir intemporel au sommet du monument aux morts de Temploux, se trouvent les signes du pouvoir temporel incarnés par le blason national (lion) entouré de feuilles de chêne (le chêne symbolise la force, aussi bien morale que physique) ainsi que par la statue du lion au pied du monument. Sur le socle ont été gravés les noms des soldats, des 3 civils fusillés en 1914 et des 6 déportés morts en exil. L'arrière de l'obélisque comprend le mot « Paix » inscrit sur une croix.

---

[572] Jules Weyns (Merksem, 1849-Anvers, 1930). Sculpteur. Formation à l'Académie d'Antwerpen. Il réalise des sculptures de façades décoratives, des sculptures en marbre pour des intérieurs d'église à Antwerpen et Mechelen, et les monuments aux morts de Bouchout.

[573] Sur ce monument réalisé par Jules Weyns, se trouve la même inscription « Belgïe bevrijd » qu'à Bouchout.

Ici, le Sacré-Cœur semble prendre le rôle de pacificateur. Son image de sérénité rassure, on le remercie de veiller sur les âmes des défunts et, peut-être d'avoir ramené la paix. Le village de La Minerie a également choisi le Sacré-Cœur pour surplomber son monument aux combattants de 1914-1918, inauguré en 1930. Quant au village de Gemmenich, il cite les noms de ses 11 soldats morts et célèbre la liberté retrouvée : « Hommage éternel de reconnaissance et d'Amour au Cœur sacré de Jésus d'un peuple heureux de sa délivrance et de sa liberté reconquise Gemmenich 1914-1918 »[574]. Le mémorial d'Anvaing (réalisé par B. Van Uytvanck et fils de Leuven) comporte trois personnages : au sommet, le Sacré-Cœur, à sa droite un soldat belge debout, en tenue de campagne et le fusil à la main. A la gauche du Christ, une femme, à genoux, présente son bébé au Christ. On retrouve ici le syncrétisme entre Guerre et Foi. Le soldat se bat pour la Patrie mais aussi pour Dieu. En ce sens, il est normal que Dieu lui vienne en aide et le protège. Le Sacré-Cœur a alors une fonction d'intercesseur. Tel semble être le sens de ces mots qui sont gravés : « Cœur Sacré de Jésus Protégez la Belgique ». Dans la travée gauche de l'église de Theux, est apposé le bas-relief du Sacré-Cœur érigé par la paroisse en souvenir de 1914-1918. Les noms de 21 morts, dont l'abbé Lambert Joseph, figurent sous l'inscription « In memoriam ». En bas de la stèle, se trouvent un casque couronné de lauriers, le blason national avec le lion belge surmonté d'une couronne ainsi que le blason communal comprenant 3 lions et le perron liégeois symbolisant le pouvoir provincial. Les pouvoirs temporel et intemporel se côtoient ainsi dans le même vœu de reconnaissance : « Ex voto Sacratissimo Cordi Jesu facto 9-10-11 august 1914 Hanc Enim custodivit civitatem »[575] La paroisse remercie le Sacré-Cœur qui a protégé Theux durant l'invasion d'août 1914.

[574] Sur l'autre face du monument, on peut lire une inscription en allemand : « Dem Könige des eriedens sei unser Herz gewerst »

[575] Remarquons que ce monument commémoratif n'est pas repris dans M. MATHIEU, *Croix et monuments commémoratifs de la commune de Theux*, Syndicat d'initiative de La Reid, 2000. Dans « Petite monographie historique de Theux », F. Bonhiver parle, à propos du monument de Theux érigé sur la place de l'église le 3 octobre 1926, des 33 enfants de Theux morts pour la Patrie. Or, le monument paroissial ne reprend que 22 noms. Ceux-ci sont probablement les civils tués en août 1914. Les civils morts seraient donc confiés aux prières de la paroisse tandis que les soldats recueilleraient l'hommage public sur la place communale.

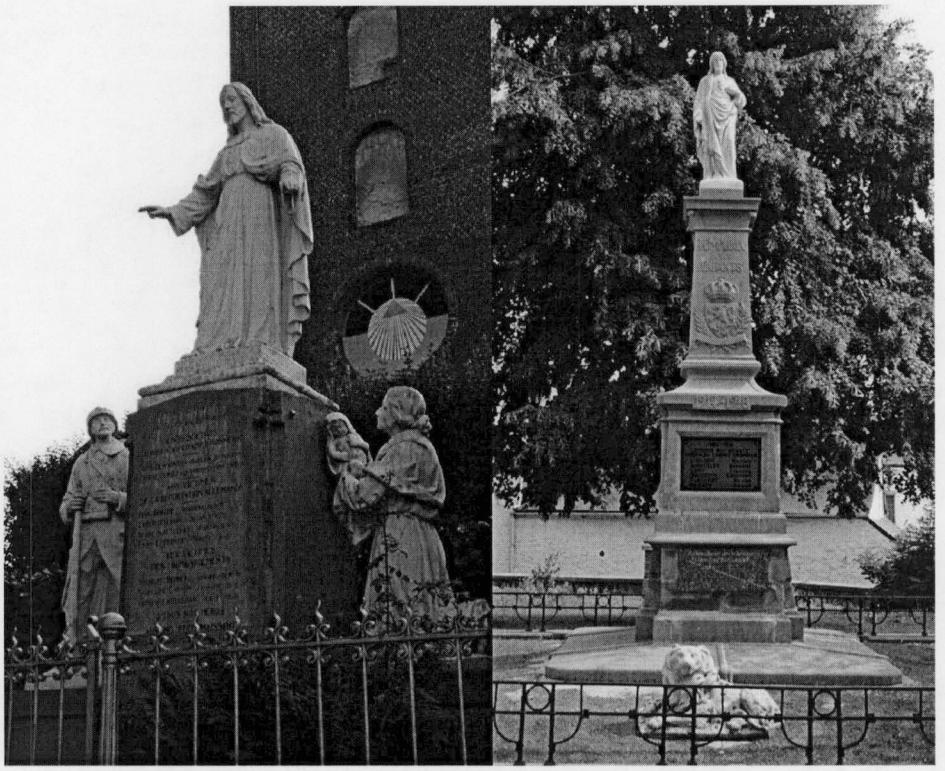

**Sacré-Cœur au sommet des monuments d'Anvaing et de Temploux**

## La Vierge

Si la figure de la Vierge est plus rare que celles du Christ en croix et du Sacré-Coeur, il faut noter qu'elle sert aussi de référence quand la Patrie –à l'image de la Vierge recueillant le corps de son fils– se fait Pietà. Nous ne reviendrons pas sur cet aspect que nous avons déjà traité plus haut et nous pencherons uniquement ici sur la figure de la Vierge au sens strict que l'on rencontre sur les monuments de Flandre et de Wallonie. La Pietà se retrouve sur plusieurs monuments aux morts : à Assebroeck, en l'église de Kortenbeek-Dijle, de Tremelo, dans celle de la Sainte-Famille au Tuquet (Mouscron)[576], à Kooigem, etc. A Westkapelle, c'est la Vierge Marie qui accueille les soldats qui se sont battus "pro patria". A Westrozebeke, le soldat, ayant ôté son casque, se prosterne devant la Vierge et l'enfant Jésus. Dans le cimetière de Maaseik, une vierge aux bras croisés, semble méditer sur la tombe (ornée d'une croix et scellée par quatre anneaux en bronze) des 31 « gevallen maeseycker soldaten » de 1914-1918.

Sur le monument érigé au centre du village d'Ochamps à la mémoire de ses soldats, des soldats français[577] et des civils massacrés en août 1914, la Vierge recueillant le corps de son fils inspire cette pensée : « Souvenons-nous dans nos prières de nos victimes civiles de la guerre

[576] B. DHUYVETTER, *Mémoire de pierre, mémoire de guerre*, Mémoires de la Société d'histoire de Mouscron et de la région, t. XII, 1990, p. 57.

1914-1918 ». A Rossignol, une Pietà a été inaugurée le 23 août 1931. Au pied d'une croix entourée de sainte Marie-Madeleine et de saint Jean apôtre, la Vierge Marie recueille le corps de son fils supplicié. Ce supplice rappelle celui des habitants de Rossignol qui, en août 1914 ont été parqués dans ce champ avant d'être emmenés à Arlon pour y être fusillés. La plaque, financée par le curé de l'époque, l'abbé Joseph Hubert, s'adresse au Christ lui-même : « En souvenir de nos martyrs parqués ici au Camp de la Misère du 24 au 25 août 1914 et fusillés le lendemain à Arlon. Mon Jésus Pardon et Miséricorde. Par les mérites de vos saintes plaies (...) » Le martyre des fusillés est ainsi mis en parallèle avec le calvaire du Christ. La Vierge a, sans doute, ici, un rôle de consolatrice et constitue une présence rassurante à l'heure de la mort.

**Vierge dans le cimetière de Maasijk** **Pietà et blason belge à Ochamps**

## Anges

Les anges sont selon une tradition théologique, des êtres purement spirituels, supérieurs à l'homme mais plus proches que lui de Dieu. Si quelques angelots sont généralement vus comme des éléments secondaires, voire décoratifs, la plupart des anges jouent un rôle sur les monuments flamands. En Flandre, les anges servent, en quelque sorte, de relais entre Dieu et le soldat expirant. Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans l'introduction, il existe, par ailleurs, à plusieurs endroits, une espèce d'ambiguïté entre la représentation monumentale de l'ange et celle

[577] Les soldats français sont évoqués en ces termes : « Souvenons-nous du dévouement des 321 soldats français

de la Victoire ailée. Peut-être ce flou ne dérange-t-il pas vraiment les sculpteurs et leurs contemporains… Après tout, la victoire n'est-elle pas également… divine ?

Ainsi, sur le monument de la maison communale d'Elverdinge réalisé par Aloïs De Beule, un ange (ou une victoire ailée ?) embrasse un soldat mourant à l'épée brisée en lui donnant une couronne de lauriers. A Boutersem, le Christ en croix surplombe un soldat agonisant assisté par un ange venant lui apporter les derniers réconforts[578]. Sur le bas-relief du monument d'Eksaarde, un ange apparaît dans le ciel. Il tend une palme au soldat blessé (un pansement lui recouvre le crâne) tenant le drapeau tandis que le canon tonne et que le village et l'église d'Eksaarde brûlent… A Seveneeken aussi, la dernière vision du soldat blessé réconforté par une religieuse/infirmière[579] est celle du clocher et de son village natal détruits tandis que, dans le ciel, un ange lui apporte la palme des héros. « Zij leden streden en stierven voor't Vaderland ». Le clocher personnifie à la fois le village tout entier et la Patrie (symbolisée par trois blasons local, provincial, national) que l'on a défendus et Dieu au nom duquel le soldat s'est battu. Le même type de figuration se retrouve à Lochristi où, sous le Christ en croix, un ange tend une couronne de lauriers au soldat agonisant en uniforme impeccable en tenant son drapeau sur son cœur et une épée brisée.

**Soldat et ange de Lochristi**

**Ange et petit garçon à Bree**

---

tombés sur le territoire d'Ochamps le 22 août 1914 ».

[578] A Essenbeek, le Christ en croix surmonte le blason et une tête de lion tenant dans sa gueule une couronne de laurier.

[579] La croix sur la poitrine de cette femme peut faire penser à une infirmière de la Croix-rouge ou à une religieuse.

Derrière l'église de Bree, l'ange/Victoire ailée en pierre blanche apporte une couronne de laurier et encourage un petit garçon –contemplant respectueusement le casque Adrian vide qu'il tient dans les mains– à se souvenir des héros : « Weest steeds indachtig hunne zielen Wij allen voor uw vrijheid vielen »[580] Sur le bas-relief devant l'église de Beerzel, un ange/Victoire apporte une couronne et des fleurs en mémoire des « oorlogsslachtoffers ». A Westvleteren, un ange apparaît derrière un soldat à genoux serrant contre lui le drapeau. L'ange du cimetière de Zillebeke apporte une palme aux morts. Un ange/Victoire vient déposer une couronne de laurier tandis que lion belge écrase l'aigle allemand à Liedekerke, à Vlezembeek, à Sint-Ulriks-Kapelle[581]. Dans la province de Liège, à l'entrée du village de Stree, le bas-relief du monument dédié « A nos morts » représentant un ange/Victoire arborant une épée apparaît insolite parmi les monuments wallons.

Quelle que soit la région, les angelots constituent à la fois un élément décoratif et un signe de présence divine. Contrairement aux autres anges qui se trouvent sur des monuments flamands évoquant l'agonie du soldat, les angelots ne jouent généralement qu'un rôle secondaire. A Welkenraedt, sous une Victoire de bronze, des petits anges apportent des fleurs aux héros, comme une reconnaissance divine. A Lebbeke, un angelot regarde le ciel tandis que l'autre baisse la tête.

Pour terminer, arrêtons-nous une dernière fois devant l'émouvant monument de Melen. Exceptionnel est l'ange qui pleure, au sommet du mémorial, en montrant le parchemin sur lequel est gravé le nombre d'habitants de Melen et des environs, massacrés là en août 1914. Probablement ces larmes angéliques témoignent-elles de la compassion divine face à ce massacre de civils innocents…

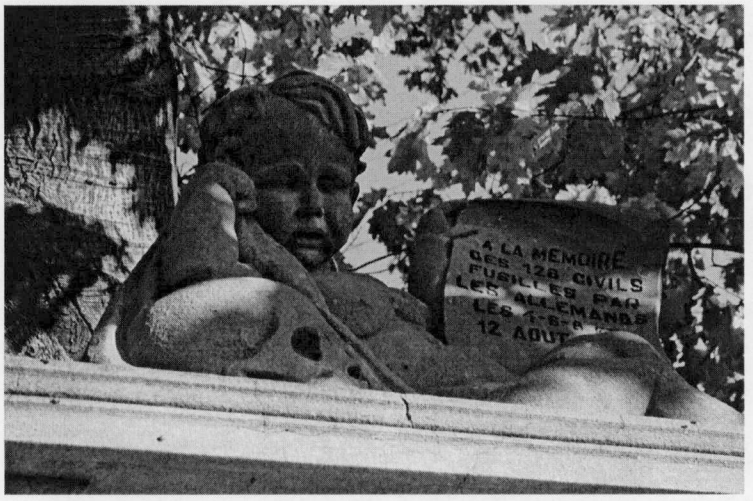


**Ange pleurant au sommet du monument de Melen**

[580] Traduction : « Souvenez-vous toujours des âmes de ceux qui sont morts pour votre liberté ».
[581] Le même bas-relief de lion écrasant un aigle se trouve sur les monuments de Strijtem et de Wambeek. Le même auteur (resté anonyme) a probablement réalisé les cinq monuments.

## Quelques saints

Des saints locaux, dont le culte est déjà attesté avant la Première Guerre mondiale, se retrouvent sur les monuments aux morts. Ces saints, s'ils peuvent témoigner d'une certaine religiosité, servent également de signe identitaire local. Ces dimensions s'entrecroisant très souvent, il ne faut donc pas les interpréter de manière trop hâtive en qualifiant uniquement ces monuments de « religieux ».

Saint Michel terrassant le dragon symbolise la lutte du bien et du mal dans un combat singulier. Cette figure combattante surplombe plusieurs monuments aux morts comme celui de Mormont, de Sint-Michiels, de Neufchâteau[582] ; un petit bas-relief représentant saint Michel terrassant le dragon figure sous la croix du monument de Bree. A Sint-Michiels, le saint Michel terrassant le dragon, juste à côté de la maison communale, témoigne plus d'une identité d'une ville qui se distingue par son « saint patron » que d'une quelconque religiosité. D'ailleurs, avec son blason national et son inscription « Eendracht maakt macht » (« L'union fait la force », devise de la Belgique), ce monument se révèle à la fois patriotique et religieux. Saint Michel muni d'un bouclier et levant son épée domine également le mémorial dédié « Aux anciens élèves morts pour la Patrie » du Collège Saint-Michel de Bruxelles.

A Neufchâteau, la présence de saint Michel résulte de quelques avatars et querelles locales. Ce monument imaginé en 1920 a seulement été inauguré six ans plus tard (le 15 août 1926). Entre-temps, il a fait l'objet de nombreuses controverses, non seulement en ce qui concerne l'emplacement mais aussi sur le plan esthétique[583]. Un premier projet dessiné par un prêtre aurait d'abord été refusé par les élus libéraux[584]. Après quelques années de *statu quo*, un projet est finalement choisi en 1925. Ce projet consistant en la réduction de la façade de l'hôtel de ville de Neufchâteau, subit le feu des critiques. « Fallait-il se chamailler pendant sept ans pour accoucher d'une telle horreur ? A aucun prix, je n'en voudrais dans mon jardin, et cependant (faut-il ajouter foi à de récentes informations ?) d'aucuns appréhendent un enlèvement. Pour parer à cette éventualité, on veut flanquer ce catafalque de deux lions et, dans l'unique but d'apaiser les mânes de nos chers disparus, sur le fronton, on se propose d'asseoir un saint Michel protecteur. »[585] Bref, le saint Michel, qui n'était pas prévu au départ, est rajouté sur le mémorial, probablement dans un

---

[582] Dans la province du Luxembourg, le culte de saint Michel est attesté à Mirwart ainsi qu'à Neufchâteau selon A. COLIGNON, *Dictionnaire des saints et des cultes populaires de Wallonie. Histoire et Folklore*, Edition Musée de la Vie Wallonne, Liège, 2003, p. 440.

[583] S. CLAISSE, « Après la Première guerre : autour du monument aux morts de Neufchâteau », *Terre de Neufchâteau*, Nouvelle série, année 2002, n°1, p. 27-36.

[584] C'est ce qu'affirment les catholiques durant leur campagne électorale dans *L'Action ardennaise*, 3/10/1926, supplément, p. 3.

[585] *L'Action Ardennaise*, 11/10/1925, p. 1.

esprit de compromis, pour faire taire les courroux catholiques. Cette stratégie ne réussira qu'à moitié puisque le saint constitue finalement, aux yeux des catholiques, le seul point positif de cet affreux monument commémoratif. Comme l'écrit *l'Action Ardennaise* en juin 1926 : « Quant à dire qu'il est bien, c'est autre chose. Le saint Michel est parfait, heureusement qu'il y a quelque chose de bien. »[586] En résumé, on voit combien l'iconographie même d'un monument et sa dimension religieuse peuvent faire l'objet de querelles au sein des édiles communaux. Dans ce cas, la statue de saint Michel témoigne moins d'une dévotion particulière (quoique ce culte soit attesté au 19e siècle) que d'un compromis politico-religieux.

Parfois, c'est le saint patron d'une confrérie ou d'une école qui se retrouve sur le monument. Sa présence lui confère dès lors une dimension identitaire particulière. Saint Joseph figure, par exemple, sur le mémorial des anciens élèves morts pour la Patrie de l'Institut Saint-Joseph à Geraardsbergen. Il s'agit d'une plaque commémorative en marbre noir au sommet de laquelle se trouve une petite croix. L'inscription, « Pro Patria 1914-1918 » est sobre. Dans le médaillon, la scène est plus complexe. Sur le champ de bataille, dans une forêt détruite, saint Joseph recueille un soldat mort et le Christ lui-même apparaît. Ce Christ symbolise la rédemption, l'espoir de résurrection puisque les soldats se sont, comme lui, sacrifiés. Quant à saint Joseph, s'il est habituellement le protecteur de nombreux métiers[587] et l'intercesseur des bon ouvriers chrétiens, on fait aussi appel à lui pour obtenir une « bonne mort », une mort « en état de grâce »[588]. C'est probablement à ce double titre –comme patron de l'école mais aussi comme intercesseur pour avoir « une bonne mort »– que saint Joseph vient réconforter le soldat, ancien élève de l'école, en train de mourir au champ d'honneur. En filigrane de cette sculpture, on retrouve par ailleurs l'espoir de la famille que son enfant n'est pas mort esseulé dans la solitude du champ de bataille. En l'absence d'une présence humaine, il est tentant de croire à une assistance divine. A Enghien, saint Joseph veillant sur l'enfant Jésus[589] orne le monument érigé en l'enclos des Capucins. On retrouve sur ce monument inauguré le 10 août 1919, non seulement les noms des « Frères mineurs capucins de la province belge glorieusement tombés pour la Patrie » mais aussi les noms des soldats morts au champ d'honneur et ceux des déportés d'Enghien morts en déportations. Les déportés reçoivent un « souvenir ému et pieux » tandis que les braves défenseurs reçoivent une « reconnaissance éternelle ». Cette même reconnaissance s'adresse également à saint Joseph, comme en témoigne cette inscription : « A St Joseph Patron de la Belgique Reconnaissance

[586] *L'Action Ardennaise*, 20/6/1926, p. 2.
[587] Menuisiers, charpentiers, ébénistes, charrons, tonneliers, pontonniers, etc.
[588] A. COLIGNON, *Op. cit.*, p. 299-300.

éternelle pour sa particulière protection étendue sur cette ville, la région d'Enghien et le couvent pendant la guerre 1914-1918. »[590] Saint Joseph protège à la fois les vivants et les morts.

A Crisnée, le curé et le conseil communal commandent à Victor Maréchal, statuaire à Bressoux, une statue de saint Maurice, soldat-martyr et patron de Crisnée, en mémoire de François Gilon tombé pour la Patrie à Morslede le 28 septembre 1918[591]. Ce symbole est autant identitaire que religieux. Saint Maurice habillé en soldat romain, avec son casque, sa toge et son glaive surplombe le monument du cimetière de Varsenare consacré aux soldats et aux victimes civiles. Sous le saint, se trouve le blason de Varsenare et l'inscription : « Hulde aan onze Helden ». A Tiegem, sint Arnoldus sur un cheval est au sommet du monument[592]. A Tessenderloo, un monument moulé à la cire perdue, réalisé par Jules Jourdain, représentant saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau, est érigé en octobre 1925[593] à la mémoire des seize soldats, des trois déportés et du civil de la localité fusillé le 17 août 1914[594]. Sous la scène se trouve l'inscription « Parvi sed magni » et au verso du monument : « Rust zacht bij die gevallen zijn voor land en valt voor Eer in strijd in't schoonste van Uw leven. Geen een van ons die ooit vergeet de daat die granden. Yser deedt. »

**Saint-Martin à Tessenderlo**

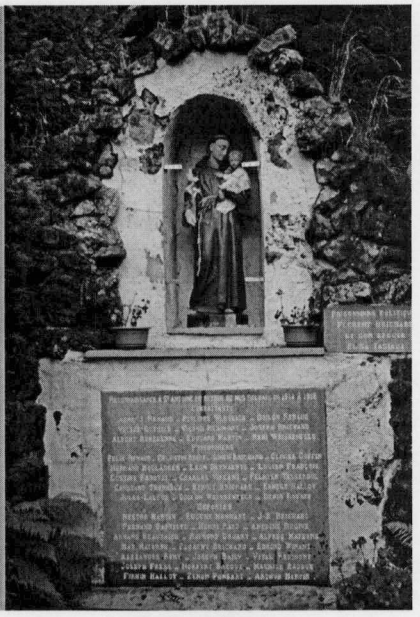

**Saint Antoine à Dave**

---

[589] On retrouve également Saint-Joseph sur le projet de mémorial des victimes de la guerre du pensionnat Saint-Joseph à Gilly. Sur ce projet, la statue de Saint-Joseph tenant l'enfant Jésus surplombe les noms des soldats morts pour la Patrie.

[590] Une autre inscription en néerlandais témoigne également de la protection de Saint-Joseph : « In oorlog en hongershood zijn wij betrouwend tot Jozef gegaan en hij heeft ons beschermd en gevoed ».

[591] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 899 Crisnée.

[592] *Idem*, p. 387.

[593] *Le Patriote illustré*, 4/10/1925, p. 629.

[594] Une statue de saint Martin partageant son manteau se trouve également dans l'église de Tessenderloo, non loin du monument.

D'autres monuments relèvent du vœu d'un particulier à condition que le saint protège ses proches. Ce genre de mémorial s'apparente, en quelque sorte, à un ex-voto. C'est le cas de la statue en plâtre coloré de saint Antoine à Dave. Au début de la guerre, Adolphine Galet, l'épouse de Victor Résimont, combattant dans les tranchées de l'Yser[595], se retrouvant seule avec ses trois petites filles, fit le vœu que si son mari et les soldats de Dave rentraient sains et saufs de la guerre, elle ferait construire dans son jardin une chapelle en l'honneur de Saint-Antoine. Après l'armistice, une grotte à Saint-Antoine est donc érigée. L'inscription « Reconnaissance à St Antoine du retour de nos soldats de 1914 à 1918 » exprime le soulagement de les revoir vivants ainsi que la gratitude envers le saint pour la grâce obtenue. On retrouve non seulement les noms des combattants mais également ceux des déportés. Pourtant, malgré cette sainte protection, tous les enfants de Dave n'ont pas été épargnés par la Grande Guerre ; les noms des morts davois se retrouvent sur un autre monument représentant un soldat et un déporté de 14-18. Des statues de saints sont aussi élevées afin de protéger les soldats ou les forts.

A côté de ces saints dont la dévotion est bien attestée en pays wallon[596], une sainte exogène peut se retrouver exceptionnellement sur un monument belge. Ainsi, la commune de Léglise a choisi Jeanne d'Arc au sommet du monument inauguré en juin 1920 pour honorer ses soldats morts pour la Patrie. Il faut dire que la sainte est alors "à la mode" puisqu'elle a été canonisée en 1920. En France, Jeanne d'Arc, déjà vénérée par les Poilus durant la guerre est devenue, après l'armistice, le symbole de la Patrie sauvée de l'occupation et bon nombre d'artistes l'associent à l'image de la Victoire. Chez nous, elle reste rare sur les monuments aux morts. Comment expliquer la présence de cette sainte sur le monument de Léglise ? La première hypothèse est la présence de sœurs françaises à Léglise. Chassées de France vers 1890-1905, ces sœurs françaises auraient permis, pendant la Première Guerre mondiale, d'inhumer des habitants de Léglise dans leur cimetière. Dans cette optique, la statue de Jeanne d'Arc constituerait une sorte d'acte de reconnaissance de la population envers les sœurs françaises. Par ailleurs, la paroisse de Léglise est celle de Saint-Martin, moine-soldat que Jeanne d'Arc vénérait beaucoup. Ces deux éléments conjugués auraient donc poussé la commune de Léglise à opter pour une statue de Jeanne d'Arc sur son monument[597].

Selon Mariette Jacobs, le Christ est le prototype du soldat souffrant et se sacrifiant ; la Vierge est la protectrice, l'intermédiaire entre Dieu et les hommes au même titre que l'ange. De

[595] A. BOUCHAT, « La chapelle Saint-Antoine, rue des Nolettes », *Pays de Dave*, n° 108, Octobre 1998, p. 4-5.
[596] Dans son *Dictionnaire des saints et des cultes populaires de Wallonie. Histoire et Folklore*, Alain Colignon ne mentionne pas de culte à Jeanne d'Arc en Wallonie. Il s'agit donc bien d'une sainte « importée ».

même, les représentations puisent avant tout dans la symbolique chrétienne : « *De duidelijkste uitdrukking hiervan is wel terug te vinden in de H. Hartbeelden die uitgekozen worden als oorlogsgedenktekens.*» [598] Les monuments aux morts à caractère religieux n'innovent guère sur le plan des représentations. Ils reprennent des symboles simples, des statues classiques de saints déjà honorés dans nos contrées en se contentant d'ajouter la figuration des héros de la guerre, des symboles tels que la palme, les feuilles de chêne, les couronnes de laurier ou encore, les emblèmes nationaux, provinciaux ou communaux.

Les saints revêtent diverses fonctions : à côté de la dimension combattante de saint Michel ou de Jeanne d'Arc, saint Antoine veille sur les soldats vivants tandis que saint Joseph se charge de l'accompagnement des soldats mourants. Quant au Sacré-Cœur, on le retrouve plus fréquemment en Flandre qu'en Wallonie. Par ailleurs, la présence de figures religieuses sur le monument ne traduit pas nécessairement une religiosité plus forte au sein d'une communauté. Il arrive en effet –comme à Neufchâteau ou Léglise– que cette figure divine soit plus le fruit des circonstances que le témoignage d'un véritable culte. Comme le remarque Annette Becker, il n'y a pas de concurrence entre les deux types de pouvoirs ; les autorités politiques et l'Eglise sont complémentaires. D'autant que « dans les petits villages, l'espace qui délimite église/mairie/école/cimetière est extrêmement réduit. »[599] En définitive, ces monuments à dimension religieuse parlent non seulement de foi, de prière mais aussi d'identité locale, de Patrie et de Guerre. Car dans l'esprit des gens de l'époque, la Patrie, c'est à la fois la Belgique, Dieu, la famille mais c'est aussi la commune, la communauté dans laquelle on vit. Toutes ces appartenances, toutes ces expériences, toutes ces croyances se retrouvent, mêlées et entremêlées sur les monuments aux morts belges de 14-18.

## *La Paix ?*

Comme le note François Robichon pour la France, « A la fin des hostilités, la victoire et la paix sont étroitement associées, mais sont difficiles à cerner (...) Le traité de Versailles et les suites de la guerre ne feront que renforcer cette incertitude. »[600] Si les monuments pacifistes sont rares, l'inscription « Pax » se rencontre en Wallonie comme à Wanfercée-Baulet et, plus souvent,

---

[597] S. CLAISSE, *La Mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts des communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, Archives Générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°7, Bruxelles, 2002, p. 92-93.
[598] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p.132.
[599] A. BECKER, *La Guerre et la foi. De la mort à la mémoire. 1914-1930*, Paris, 1994, p. 118.

en Flandre. Le mot Pax se trouve sur le monument de Sint-Gillis ; sur les monuments de Geraardsbergen ; à Zottegem, le mot Pax côtoie « Pro Patria ». En Flandre occidentale, on trouve les termes « Pax » ou « Vrede » sur 9,5 % des monuments. Mariette Jacobs s'était d'ailleurs interrogée la signification de ce mot : « Regelmatig voorkomend in de opschriften is het begrip "Pax". Moet dit begrip nu gesitueerd worden in de sfeer van de pacifistische (anti-militaritische) opschriften of is het veeleer de christelijke vredesboodschap van de "vrede zij met U" of "rust in vrede" door Jezus verkondigd, die hieruit spreekt ? Waarschijnlijk is dit laatste correct en zou er bovendien een funeraire betekenis aan toegevoegd kunnen worden. »[601] Il semblerait donc que le mot "Pax" revête davantage une dimension religieuse et funéraire que pacifiste.

Les monuments aux morts pacifistes ne sont pas légion. Pour la France, Annette Becker en décompte à peine une dizaine et souligne que leur style est, hormis l'inscription, en tous points semblable à celui des autres monuments[602]. S'interrogeant sur les raisons qui ont conduit à éviter d'ériger des monuments ouvertement pacifistes, elle affirme qu'il faut écarter l'hypothèse de la volonté des Etats et conclut : « C'est donc l'ampleur du deuil qui a conditionné les réponses monumentales, l'insondable ampleur de la perte, non la volonté de militer pour qu'une telle chose ne se reproduise jamais. »[603] En Belgique, nous n'avons pas trouvé d'inscription telle « Que maudite soit la guerre », clamant de manière aussi évidente le pacifisme. Seuls quelques monuments donnant une vision divergente de la Grande Guerre peuvent être cités.

Le monument de Quaregnon dédié « aux victimes de la guerre » réalisé par Georges Wasterlain, avait été signalé par Axel Tixhon et Laurence van Ypersele dans leur article sur les monuments aux morts. Au sommet de la fresque, des soldats, fusils sur l'épaule, l'air las, têtes baissées semblent relevés par d'autres soldats. Au centre, une femme embrasse le déporté qui s'en va, des femmes recueillent le corps d'un civil mort, deux autres pleurent la mort d'un enfant. En bas, des ouvriers s'activent[604]. « Ce mémorial dont l'originalité est proportionnelle à la taille (13 mètres de haut), bouscule les représentations traditionnelles de la Grande Guerre. Replacé dans la perspective de la souffrance quotidienne du peuple, le conflit signifie surtout l'abattement des

---

[600] F. ROBICHON, « L'allégorisation de la paix dans l'iconographie française au XX^e siècle », in R. VANDENBUSSCHE et A.-R. MICHEL (sous la dir. de), *L'idée de paix et ses représentations au XX^e siècle. Colloque organisé à Lille les 27-28-29 mai 1999*, Lille, 2001, p. 266.

[601] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 78.

[602] Daniel J. Sherman ne relève de mentions pacifistes que dans quelques discours et non sur les monuments aux morts eux-mêmes. D. J. SHERMAN, *The construction of memory in Interwar France*, Chicago, 1999, p. 300. Quant à François Robichon, il montre bien, en décrivant le processus de construction du monument de Lille, combien la composition hésite longtemps entre la Victoire et la Paix. Ce n'est qu'en mai 1926 que l'inscription se terminant par « ses enfants morts pour la France et pour la paix » est arrêtée. F. ROBICHON, *Op. cit.*, p. 267-268.

[603] A. BECKER, « Le culte des morts, entre mémoire et oubli », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1104.

combattants et la douleur de leurs familles. Les victimes, en temps de guerre comme de paix, sont toujours les ouvriers. Leurs souffrances sont inutiles. L'ennemi commun à tous les travailleurs, c'est le bourgeois. »[605]. Comme le remarque Raymond Pirotte, le monument pacifiste n'est pas fréquent. En Belgique, il désigne celui de Maleizen : « Le pacifisme belge, moins affirmé en icônes qu'en paroles fait tristement baisser les yeux au soldat de Maleizen. »[606] Le pacifisme est d'autant moins fréquent qu'au lendemain de la guerre, il n'est pas compatible avec la haine qui, juste après la guerre, perdure vis-à-vis de l'Allemagne[607].

La Paix surplombe le monument de Wanfercée-Baulet réalisé par Marnix d'Haveloose[608]. Au bas du socle, un casque avec des feuilles de chêne et de laurier rappelle que la guerre est finie. Couronnée des lauriers de la victoire et drapée à l'antique, pieds nus, cette paix au visage serein incarne à la fois la renaissance (voire la résurrection) à travers les épis de blés et la prospérité que symbolise la corne d'abondance[609]. Sur le socle, le portrait du Roi figure la Belgique. La commune rend hommage à ses enfants « morts pour le Droit et la Liberté ». La roue dentée près de son pied gauche peut symboliser l'industrie du secteur métallurgique ou, en tant que cercle, sans début ni fin, constituer une figure représentant la perfection, la roue du temps, l'éternité. Il peut aussi suggérer le ciel, le soleil et Dieu. Sur les monuments aux morts, ce symbole est rarissime.

---

[604] Pour une description détaillée et une analyse plus approfondie du monument de Quaregnon, nous renvoyons à l'article d'Axel Tixhon et de Laurence van Ypersele.

[605] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 122. Raymond Pirotte voit dans la présence de la classe ouvrière un esprit révolutionnaire et internationaliste alors que la paysannerie représenterait l'ordre et la tradition. R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 58.

[606] R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 35.

[607] Camille Huysmans ayant fait partie, durant la guerre, du Comité de Stockholm qui œuvrait pour la paix, en fera les frais puisque cette appartenance lui sera reprochée après l'armistice.

[608] Marnix d'Haveloose (Maldegem, 1885-1973). Sculpteur et peintre. Il suit une formation à l'Académie de Bruxelles où il sera professeur de 1935 à 1955. Il obtient le prix Godecharle de sculpture en 1910. Il est aussi l'auteur du monument du Palais de Justice de Bruxelles dédié aux 23 avocats morts pour la Patrie, monument aujourd'hui disparu. *Le Patriote illustré*, 2/4/1922, p. 212.

[609] « Depuis le XVIIe siècle, l'idée de paix est représentée par une figure allégorique, la déesse Pax, qui possède des attributs spécifiques la différenciant notamment de la figure de la Victoire (couronne de laurier et palme) : le rameau d'olivier dont l'origine remonte à l'histoire du Déluge dans la Genèse, et la corne d'abondance. » F. ROBICHON, *Op. cit.*, p. 265.

**Paix à Wanfercée Baulet**

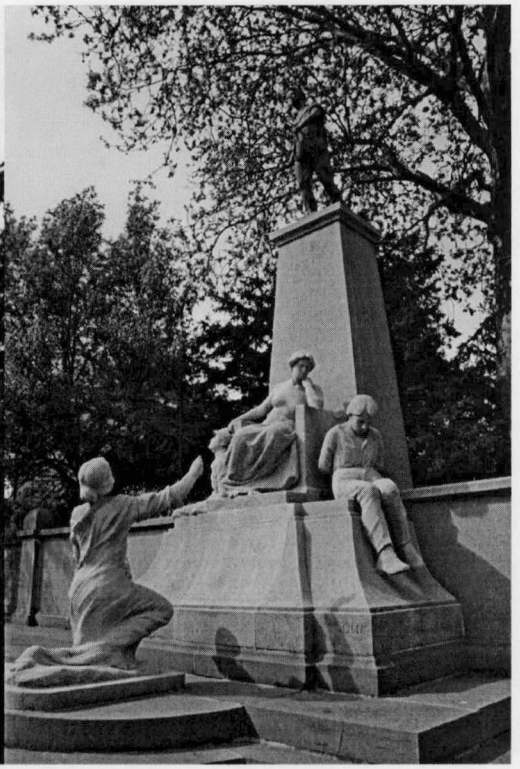

**Semeur, Patrie, déporté, femme, à Jumet**

Le monument érigé sur la place des Martyrs de Jumet le 2 août 1925 est dédié « Aux Jumetois victimes de la Grande Guerre 1914-1918 La Commune de Jumet reconnaissante » et reprend les noms des combattants, déportés et fusillés en août 1914. Réalisé par Désiré Weygers, il est surmonté d'un semeur en bronze sur le point de disperser les graines qu'il tient dans la main. Ce « semeur de la paix » a été payé par Jules Francq[610], bienfaiteur et bourgmestre socialiste de Jumet jusqu'en 1922. En bas, au centre du monument, une Patrie de pierre aux seins nus, assise sur un trône, semble méditer sur le sort des Jumetois. Elle incline la tête vers le déporté, les mains attachées derrière le dos et baissant la tête. En s'approchant de celui-ci, on distingue sur son visage un air résolu. De l'autre côté, le soldat est-il blessé, implore-t-il le ciel ? Malgré son uniforme et son casque sur la tête, le soldat semble, lui aussi, présenté comme une victime de la Grande Guerre. Devant cette scène, une jeune femme, pieds nus, pose un genou à terre et lève la main droite tandis que de la main gauche, elle retient un bambin qui semble vouloir s'échapper. Peut-être est-ce la veuve d'un habitant fusillé en août 1914 ou celle d'un combattant, d'un déporté ? Peut-être, comme l'indique le blason derrière elle, symbolise-t-elle la douleur de toute une cité ? S'agit-il d'un monument pacifiste ? Pas à proprement parler puisque ce monument ne récuse pas formellement la guerre. Néanmoins, la présence du « semeur de la paix », la manière

[610] Jules Francq (1880-1933). Homme politique socialiste et industriel. Il est le patron de la Société anonyme des Usines Jules Francq réunies, spécialisée dans les produits du verre et du bois. Sénateur, membre du conseil communal

de présenter les combattants, les déportés, les fusillés comme des « victimes » de la Grande Guerre témoignent d'une vision particulière de la guerre.

Comme le signale Annette Becker, certains gestes prêtés aux personnages restent difficile à interpréter : « Le message de la Picarde de Péronne, à genoux devant le corps de son fils, le poing dressé, est plus ambigu. Est-ce un autre monument pacifiste ? Cette femme énergique maudit-elle la guerre qui lui a pris son enfant ? Il sera vengé, elle le proclame. Est-ce à la guerre qu'elle en veut, ou aux ennemis ? »[611] Cette même question reste posée pour le monument aujourd'hui disparu de Lince et Fays (dans la province de Liège) qui montrait une femme à genoux, serrant contre elle un nouveau-né et levant le poing en signe de vengeance. Cet éloquent monument, dédié « à la mémoire des habitants de Lince et Fays lâchement assassinés par les hordes allemandes les 6 et 7 août 1914 »[612], a apparemment troublé les Allemands puisque ceux-ci l'ont détruit durant la Deuxième Guerre mondiale.

Quoi qu'il en soit, ces exemples montrent bien que décoder un monument ne va pas forcément de soi ; certains symboles pouvant être interprétés différemment selon le contexte. Au regard de ce que l'armistice a finalement apporté et, eu égard à un « retour à la normale » qui ne se fait pas, peut-être ces symboles de paix traduisent-ils davantage une aspiration à l'arrivée d'une paix idéale –un nouvel âge d'or– ou des sentiments d'injustice plutôt que le rejet catégorique de la Grande Guerre.

## *Sentiments, monuments multiples*

« L'exaltation triomphante se concilie mal avec l'évocation des morts. Un monument de la victoire n'est donc pas véritablement un monument aux morts : c'est si vrai que dans certaines communes, il existe deux monuments, l'un au cimetière pour commémorer le souvenir des disparus, l'autre sur la place pour célébrer la victoire. »[613] Certains monuments ont pu traduire simultanément différents sentiments. Ainsi la stèle en pierre blanche de Saint-Gilles inaugurée en juillet 1923[614] représente à la fois, la reconnaissance et la douleur face à la mort symbolisée par un soldat mourant recueilli par une Patrie voilée agenouillée. Si c'est surtout la tristesse qui ressort de ce monument réalisé par René de Winne, celle-ci laisse place à l'espoir puisque qu'un adolescent,

---

de Jumet entre 1908 et 1919, il devient bourgmestre de 1919 à 1922. Il est fait Officier de l'Ordre de la couronne en juillet 1922.

[611] A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la grande guerre*, Paris, 1988, p. 76.

[612] Une ancienne carte-postale signée Jos. Schiltz montre le monument de Lence et Fays qui a été détruit par les Allemands durant la Seconde guerre mondiale.

[613] A. PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », in P. NORA (sous la dir. de), *Les Lieux de mémoire. La République*, Paris, 1984, p. 42.

secondé par un vieillard représentant la Sagesse, symbolise l'Avenir. Celui-ci n'oublie pas de déposer des fleurs et de se souvenir du sacrifice du soldat. Toutefois, en Belgique comme en France, plusieurs entités, ne pouvant exprimer des sentiments enchevêtrés, telles la douleur et la victoire, ont préféré ériger deux monuments. Généralement, la gloire se trouve sur les mémoriaux des places publiques tandis que le deuil hante les monuments érigés dans les cimetières. Ce phénomène se retrouve dans toutes les provinces, notamment à Mechelen, Lauwe, Theux, Verviers, Huy, Roulers, Soignies, Spa, etc.

Dès décembre 1918, sur proposition du Comité de Secours et d'Alimentation, le conseil communal de Spa décide d'ériger un monument commémoratif en l'honneur des soldats spadois morts pour la Patrie. Trois ans plus tard, le monument est inauguré dans le square de l'Avenue de la Reine. Au sommet d'une colonne, une victoire ailée tient dans sa main droite une couronne de laurier et dans la gauche, une épée avec garde. A ses pieds, se trouvent un casque de soldat vide et deux palmes[615]. L'allégorie, à la fois Belgique victorieuse et ville de Spa (symbolisée par le blason spadois au bas du monument) glorifie ses héros tandis que des enfants nus, « soldats de l'avenir, élèvent leurs cœurs vers ceux qui ont donné le plus bel exemple d'héroïsme et leur promettent d'accomplir eux aussi le grand devoir patriotique le jour où la Belgique serait menacée à nouveau. »[616] Ce monument à la gloire des héros contraste avec le monument du cimetière. La décision prise par le conseil communal de placer les dépouilles des soldats spadois dans un caveau particulier surmonté d'un monument remonte à mars 1921. Alors que les premières inhumations ont lieu en même temps que l'inauguration du premier monument, il faudra attendre septembre 1930 pour que le caveau soit tout à fait terminé[617]. Sur le caveau, un mur légèrement incurvé porte, sous l'inscription « 1914 Aux morts pour la Patrie 1918 », les noms des soldats morts durant le conflit suivis de ceux morts après la guerre. Cette sobre inscription, de type funéraire, insiste davantage sur la mort des soldats. La sculpture réalisée par Léon Decerf est également funéraire. Elle représente une grande croix (surmontée de casque, sabre, fusil, entourée d'une couronne funéraire et de divers motifs végétaux) qui surplombe une multitude de petites croix et le blason de la ville de Spa. Derrière les croix, à l'horizon, apparaît le soleil dardant l'air de ses rayons, comme un espoir ou une promesse de résurrection. Ces deux monuments érigés par le conseil communal de Spa –très différents de par leur emplacement (lieu ouvert ou fermé) et leur

[614] *Le Soir*, 30/7/1923, p. 1.
[615] A part leurs noms inscrits sur la face latérale du monument, l'hommage aux civils est pour le moins discret. Comme le montre, aux pieds de la Patrie, la disposition des palmes sur le casque vide, il semble que celles-ci soient surtout dédiées aux soldats et non aux civils.
[616] Archives communales de Spa, Œuvres liées à la guerre, discours de l'échevin Maes lors de l'inauguration du monument patriotique.

symbolique (victoire ou deuil)– montrent bien le désir de glorifier et de pleurer les soldats morts[618].

A Lauwe, le soldat armé sur le monument (inauguré en 1920) de la place communale, portant haut le drapeau national afin de célébrer la victoire, contraste avec la femme de pierre érigée dans le cimetière communal[619]. Couverte d'un voile de deuil, enveloppée d'un long manteau, elle penche la tête vers l'avant. Pleure-t-elle ? Se recueille-t-elle ? Les deux sans doute. Le blason de la ville qu'elle tient à deux mains, est entouré d'une couronne mortuaire. Les soldats qui reposent là sont morts ensemble, comme l'indique la petite inscription du socle : « Tesamen gesneuveld op 24 juli 1915 »[620] Ces deux monuments, offrant deux images divergentes, témoignent de deux visions de la Grande Guerre coexistant au sein d'un même village. Sur le monument érigé devant l'église de Herve dédié « A nos héros », une petite fille et une institutrice viennent contempler les noms des soldats morts et vivants. Le second monument, au cimetière, en forme de tombe est surmonté d'un Christ en croix avec les dates de décès des soldats et le blason national. Le premier monument exprime davantage la reconnaissance et se veut une leçon pour les générations futures tandis que le second, recouvrant une dimension de deuil, exprime une certaine religiosité.

A Edegem, un soldat de pierre tenant son fusil montre le poing gauche en criant. Ce monument érigé par la section de la Nationale Strijdersbond (N.S.B.) et la population d'Edegem en 1922, crie-t-il victoire ou vengeance ? Victoire d'avoir vaincu l'ennemi, vengeance pour les fusillés du fort V, vengeance pour les martyrs morts pour la Patrie ?[621] Quoi qu'il en soit, ce soldat rageur sculpté par Alfons Baggen[622] tranche avec la « Treurend Belgïe »[623] du cimetière d'Edegem. La Belgique, coiffée d'un casque antique et portant une cape, serre contre elle le

---

[617] Outre les problèmes liés à la construction et au financement de ce caveau, il faut aussi du temps afin que tous les corps des soldats spadois soient rapatriés.

[618] A noter que les autres monuments érigés, à l'Athénée de Spa, le monument du 4e lanciers, le monument Amédée Hesse et le monument Foch ne sont pas initiés par la commune de Spa. L'érection du monument Foch après la mort du Maréchal s'explique surtout par le fait que Foch y avait effectué plusieurs séjours ainsi que par le caractère touristique de la ville de Spa. Ce même aspect préside sans doute à la construction du monument à l'entrée du parc des Sept Heures. Offert par le major Radcliffe, ce monument célèbre l'Armistice : « En commémoration de la victoire des Alliés et en hommage de respect et d'admiration pour les souffrances de la valeureuse Belgique, ce monument a été offert à la ville de Spa par un officier anglais. » Glorifiant les Alliés, ce monument rend en même temps hommage aux Anglais ; ce dont peuvent se rendre compte les touristes anglais qui déambulent dans le parc de Spa.

[619] La date de l'inauguration de ce monument est inconnue.

[620] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 210-212.

[621] La face de gauche du monument d'Edegem reprend les noms des soldats morts et disparus, la face de droite est consacrée aux 16 personnes : « Door de vijand neergeschoten op fort 5 Edegem en als martelaren voor het Vaderland gestorven »

[622] Alfons Lambert Baggen (Geleen/Pays-Bas, 1862-Borgerhout, 1937). Sculpteur. Formation à l'Académie d'Antwerpen, il est l'auteur du monument de la « Boerenkrijg » à Hasselt en 1898 et du monument aux morts d'Edegem.

[623] Le titre de cette statue « Treurend Belgïe » est gravée sur le socle du monument du cimetière d'Edegem ; en revanche, l'auteur de cette œuvre reste inconnu.

drapeau national qui la couvre partiellement. Ses deux mains jointes, comme pour prier, reposent sur une épée recouverte d'une branche de laurier. Le bouclier/blason national à ses pieds indique pourquoi la jeune femme triste et recueillie s'est battue.

**Jass montrant le poing sur la place ; Belgique triste dans le cimetière d'Edegem**

Le conseil communal de Trazegnies ayant résolu en février 1920 d'ériger un monument sur la place décide, dix mois plus tard, de construire un second monument dans le cimetière. Le premier monument, œuvre de Marcel Wolfers et Marcel Simon, est inauguré en septembre 1924. Il est surmonté d'une victoire en marbre blanc à l'armure dorée qui tient de la main droite les faisceaux des licteurs (signe du droit) et de l'autre un linceul qui recouvre les noms des morts. A sa droite, se trouve un coq[624] triomphant d'un aigle mort. Quoique le visage de la Victoire semble empreint de gravité, c'est bien la gloire qui est exprimée ici. La gloire d'avoir vaincu l'Allemagne et d'avoir agi dans le droit. Le second monument, réalisé par J. Charlier et Vanheer, inauguré au centre du cimetière en mai 1928 est une crypte surmontée d'une statue. Cette femme, à la fois mère et Patrie, se penche pour pleurer la mort des soldats. Cette pleureuse ployée s'oppose à la roide Victoire de l'hôtel de ville.

Ayant décidé d'ériger un monument au cimetière dès mars 1921, la ville de Binche décidera pourtant, deux ans plus tard, d'en construire un autre sur la place publique. Le premier monument

[624] Ce coq, les deux pattes sur l'aigle, symbolise les soldats français qui ont séjourné dans la commune du 20 au 22 août 1914.

érigé en novembre 1926, une sorte de pierre tombale ornée d'un casque, d'une croix et des armoiries de la ville, porte l'inscription « La ville de Binche à ses enfants morts pour la Patrie ». Le second monument –une fontaine– inauguré en juillet 1931 est surnommé « monument de l'Indépendance » car il comporte l'inscription « La ville de Binche à ses enfants qui ont lutté et souffert pour la liberté et l'indépendance de la Patrie ». Réalisé par le sculpteur A. De Beule et l'architecte Dufour, ce monument montre un révolutionnaire de la révolution brabançonne, un révolutionnaire de 1830, un *jass* et un déporté de la Grande Guerre. Chaque statue affiche la fierté et le courage exprimés à des époques différentes. Tandis que ce monument évoque la résistance, celui du cimetière exprime clairement la mort et le deuil.

La ville de Huy va ériger un monument sur la place publique célébrant la Victoire, l'autre au cimetière de la Buissière, soulignant l'hommage aux héros. Si les deux monuments clament le sacrifice volontaire des combattants hutois pour la Patrie : « Plutôt mourir de franche volonté que du pays perdre la liberté », ils offrent néanmoins des visions divergentes de la guerre, entre gloire et deuil. Au cimetière de Huy, le monument du sculpteur Paul du Bois[625] à la mémoire des héros hutois est constitué d'une Patrie agenouillée tenant le blason de Huy et déposant une couronne de laurier au-dessus d'un gisant d'inspiration antique. Autour du soldat gisant, se trouvent une épée et le drapeau belge (avec la hampe au lion). Le regard éploré et grave de la jeune femme, le visage émacié, figé, du gisant rendent la tristesse de la mort. L'autre monument, sur la place de Huy, réalisé par Edmond Falise et C. Thys[626], représente un soldat et une patrie ailée. Cette patrie est à la fois la ville de Huy, comme en témoigne le blason hutois, et la Belgique, comme le suggère le blason national. La Victoire enveloppe le soldat de ses ailes. L'inscription « Gloire à nos héros », et les lauriers sur le casque du soldat montrent que c'est le soldat –bien plus que la Victoire– qui est mis en avant. En fait, ce monument de la Victoire est dénué d'élan ou de triomphalisme. Le visage de la Victoire ailée n'exprime pas véritablement la joie. On y lirait plutôt le soulagement de voir revenir ses enfants vivants. L'apaisement d'une mère qui peut à nouveau serrer contre elle son enfant. Ce monument d'une Victoire accueillant le soldat vivant sur la place de Huy est à l'opposé de cette Patrie qui, au cimetière, se recueille devant la tombe du soldat gisant.

[625] Paul Dubois (Aywaille, 1859-Uccle, 1938). Sculpteur. Créateur de médailles et de bijoux, a aussi réalisé les monuments à Edith Cavell et Marie Depage à Bruxelles ainsi que le monument à Gabrielle Petit à Tournai.

[626] C. Thys n'est pas répertorié dans P. PIRON, *Dictionnaire des artistes plasticiens de Belgique des XIXe et XXe siècles*, Lasne, 2003. Sur le monument, il est désigné comme sculpteur alors que E. Falise est renseigné comme statuaire. Peut-être s'agit-il d'un élève d'Edmond Falise, professeur de sculpture et directeur de l'Académie de Liège de 1920 à 1925.

**Huy : gisant de le cimetière ; Patrie ailée accueillant le soldat vivant**

En sus du monument aux déportés de 1921 et celui représentant la famille du soldat mort au cimetière que nous avons évoqués plus haut, la ville de Mechelen a érigé un troisième monument à la gloire des soldats, sur la place, près de la cathédrale Saint-Rombaut. Décidé dès 1922, le monument réalisé par Ernest Wijnants[627] a été inauguré en 1924. Les regards secs et la position hiératique, figée, du soldat et de la Patrie près de la cathédrale Saint-Rombaut contrastent avec le Christ sur la croix représentant le calvaire des déportés et la souffrance, terriblement humaine qui se dégage du monument du cimetière.

Le premier monument de Verviers, réalisé par Joseph Gerard, se trouve au cimetière. Sous l'inscription « Aux victimes du devoir », une Patrie en pierre blanche soutient un soldat à sa droite et un déporté à sa gauche. Le visage de la Patrie est grave. Le soldat incline la tête vers elle tandis que le déporté, les deux mains sur le torse, lève les yeux et semble implorer le ciel. A l'image de leur situation durant la guerre, le déporté est plus éloigné de la Patrie que le soldat. En bas à droite, se trouve cette dédicace « A la Ville de Verviers Le comité de secours aux chômeurs déportés »[628]. Les noms des morts, combattants et déportés, sont gravés dans la pierre. De par son emplacement et sa symbolique, il s'agit bien d'un monument funéraire. L'autre mémorial est surnommé « monument de la Victoire ». C'est lors de la seconde séance du conseil communal de

[627] Ernest Wijnants (Malines, 1878-1964). Sculpteur, peintre.
[628] Bien que le conseil communal ait décidé d'ériger un monument dans le cimetière, il semble que ce dernier ait été (au moins partiellement) financé avec l'argent restant du Comité de secours aux chômeurs déportés.

Verviers, le 30 décembre 1918, que les conseillers proposent d'ériger un second monument qui serait situé sur une place publique. Il est l'œuvre de l'architecte Constant Wibbers[629] et du sculpteur François Jochems[630]. Inauguré le 6 mai 1923 en présence du Prince Léopold, le monument de la Victoire comporte une figuration sculpturale assez complexe. A l'avant du monument, à gauche, trois soldats partent à l'assaut tandis qu'un soldat, dans un uniforme impeccable, est en train de mourir derrière eux. A droite du monument, se trouvent quatre civils – trois hommes et une femme. La femme, assise, habillée d'une belle robe et de draperies, pieds nus, désigne quelque chose au loin tandis que ses compagnons arborent les outils de divers métiers : l'homme assis tient une feuille de papier, un autre, tenant un file-laine symbolise l'industrie drapière, un autre tient une masse et porte le tablier du maréchal-ferrant. Comme en témoigne le blason « Vert Vieux », c'est l'ensemble de la société vierviétoise qui est ici représentée. La Victoire ailée surplombe le tout ; la tête ceinte des lauriers, elle vient déposer une couronne de laurier en signe de reconnaissance aux héros. En bas, au centre du monument, un enfant assis, exhibant une guirlande de roses, symbolise la reconnaissance des jeunes générations. Auprès de lui, deux femmes debout portent, elles aussi une gerbe de roses. Si la femme de gauche est sereine et semble avoir retrouvé la paix, le visage de l'autre femme voilée, à droite, reste infiniment triste. Peut-être ces femmes symbolisent-elles la patrie reconnaissante et endeuillée, peut-être sont-elles les sœurs, les mères des défunts. Peut-être, comme le suggère l'inscription juste en dessous « La Population viervétoise à ses enfants défenseurs de la Justice et du Droit », représentent-elles l'ensemble des Viervétois. Le même groupe figure cette ambivalence des sentiments, juste après la guerre, sous la Victoire ailée, la reconnaissance et la tristesse. A l'arrière du monument, se trouve l'allégorie de la Justice avec une épée. Entourée de deux anges portant des roses, la Justice soutient un médaillon où se détachent les têtes du Roi Albert et de la Reine Elisabeth. Sous ses pieds, se trouve le blason national. Cette allégorie personnifie non seulement la Justice mais aussi la Belgique elle-même, comme en témoignent le blason et l'inscription : « Patrie-Honneur-Justice » sur le socle du monument. Ces valeurs, sans cesse mises en avant durant l'entre-deux-guerres, expliquent aussi pourquoi les soldats se battent, pourquoi les civils restent vigilants, pourquoi les deux femmes à l'avant du monument sont sereine ou triste. En somme, le monument de la Victoire, qui ne comporte aucun nom, ne représente pas seulement la

[629] Nulle trace de cet architecte dans A. VAN LOO, *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2003. Quant aux statues en bronze, elles ont été fondues par F. Albert, Fondeur à Antwerpen.

[630] Frans ou François Jochems (Antwerpen, 1880-Berchem, 1949). Sculpteur. Renommé pour ses œuvres animalières, il a également réalisé des œuvres religieuses, des portraits, des médaillons, …

victoire. Il célèbre la gratitude envers les héros, la défense héroïque de l'armée et la résistance des civils. Il évoque aussi, sous les lauriers, le prix de la victoire, c'est-à-dire : la mort et le deuil.

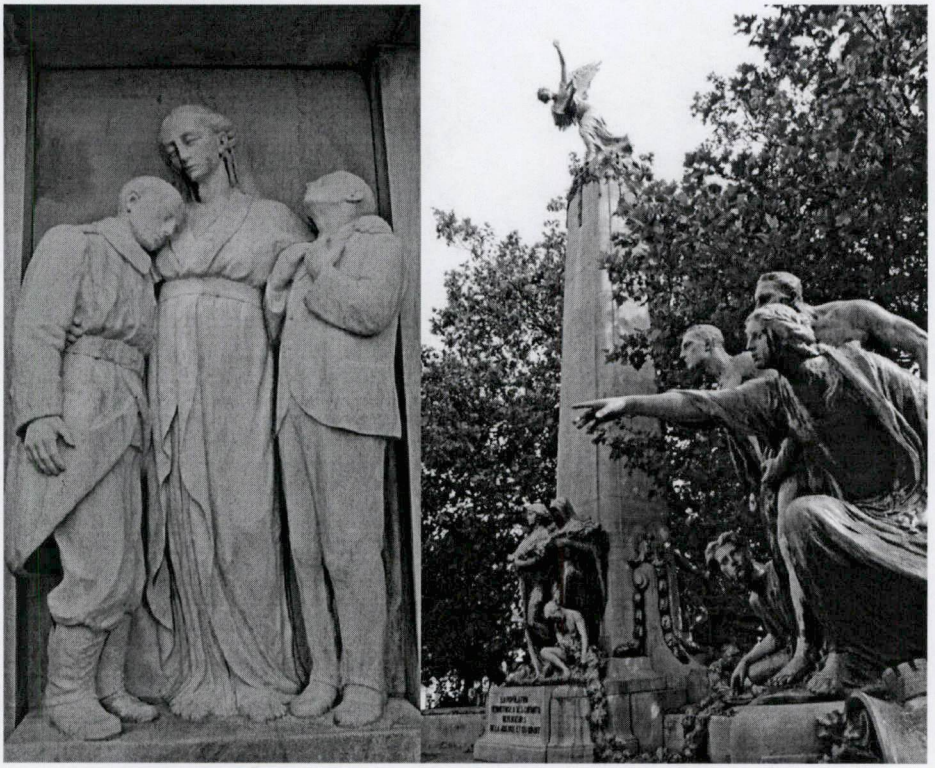

BIBLIOTHÈQUE SAINT-YVES

**Verviers : monument du cimetière et monument de la Victoire**

A Theux, trois monuments ont été érigés aux morts de la Grande Guerre. La démonstration de force et de bravoure du monument des six cent Franchimontois et des soldats de la Grande Guerre de Theux contraste avec la tristesse figée du monument érigé dans le cimetière de cette localité, beaucoup moins glorieux. Réalisé par un tailleur de pierre de Sprimont à la mémoire des combattants de 14-18, il représente une femme recueillant le corps d'un soldat mort tandis que deux pleureuses se recueillent et apportent des fleurs. Hormis les noms (parmi lesquels se trouve l'abbé Joseph Lambert) rangés par ordre alphabétique, aucune inscription n'a été gravée sur ce monument aux allures sobres qui exprime surtout la désolation d'une femme retrouvant son mari mourant et qui s'agenouille pour recueillir son dernier soupir. Bien que la présence de la croix, aux côtés de la palme et du laurier, fasse penser à un monument religieux, il ne s'agit pas du monument paroissial puisque celui-ci (un bas-relief du Sacré-Cœur) se trouve dans la travée gauche de l'église de Theux[631].

En 1920, le cercle « Les combattants de Pepinster et Environs » décide d'ériger un second monument dans le cimetière alors que la commune a convenu, un an plus tôt de construire un monument (en plus de deux plaques au lion) devant l'hôtel de ville. Tandis que le monument

[631] Sur ce troisième monument érigé à Theux voir supra, la partie consacrée à la Foi sur les monuments.

communal représente un soldat debout aux côtés d'une Patrie recueillant le corps sans vie d'un civil, le monument érigé par les combattants de Pepinster montre une femme symbolisant à la fois la veuve et la Patrie en deuil. Ce monument, érigé en plus de la crypte recueillant les héros et les martyrs, témoigne du besoin des anciens combattants d'exprimer la tristesse face à la mort de leurs compagnons[632]. Le conseil communal semble comprendre ce geste puisqu'elle participera financièrement à leur projet[633].

Le 8 juillet 1923, la ville de Charleroi inaugure le monument construit dans le cimetière. « Le monument, œuvre de l'architecte de la ville, M. Pirotte, est d'une émouvante simplicité, sobre et puissant à la fois : une grande crypte circulaire surmontée d'une stèle brute, conique, dont le tronc est brutalement cassé à proximité du sommet, en symbole des vies jeunes et ardentes brusquement anéanties par le terrible cataclysme. Sur le socle de la stèle est apposée une plaque de marbre portant cette inscription : "Erigé par la population carolorégienne, nous les auspices de l'administration communale, aux enfants de Charleroi, martyrs de la guerre" Dans la pierre de la stèle deux époques : celle du crime : 1914 ; celle de la délivrance : 1918. La face du monument vers l'entrée de la crypte porte en énormes lettres le mot en lequel se clame l'ardent désir de tous : PAIX. Enfin le monument est entouré d'un cordon de pierre rejoignant une série de stèles. L'ensemble a un aspect imposant dans sa douloureuse simplicité, et il dira éloquemment à ceux qui, dans l'avenir, visiteront le cimetière, combien toute la population a gardé vivace, dans son cœur, le souvenir de ceux qui consentirent pour la liberté du monde le suprême sacrifice. »[634] L'esquisse de l'autre monument, érigé sur la place de Waterloo en juillet 1923[635], avait été décrite dès 1921 par *La Gazette de Charleroi* : « Jules Lagae (...) vient de modeler la figure de l'Histoire appelée à être adossée à la face principale du monument. Il l'a représentée assise tenant d'une main son livre ouvert, tandis que de l'autre elle se prépare à inscrire les événements extraordinaires qu'elle rappellera à jamais aux générations futures. Modelée avec une passion intense de la forme, elle vit dans ses contours d'une grande noblesse. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ; Lagae y travaille depuis six mois, jamais satisfait, retouchant la terre glaise sans cesse afin d'arriver à mieux traduire sa pensée. Il peut aujourd'hui la confier au plâtre avant le bronze : elle est arrivée comme un nu de Ingres à la perfection. Le dos lui-même est d'une grande beauté. Portant la coiffure grecque modernisée, l'Histoire réfléchit, observe, obéit au souvenir. (...) Au sommet du monument, planera la Victoire ayant triomphé enfin de la barbarie. Aux ailes

[632] Le monument du cimetière reprend non seulement les noms des 18 militaires décédés mais également des 2 civils fusillés et du déporté mort en captivité. Ces morts reposent dans une crypte se situant non loin du monument.
[633] Registre des procès-verbaux des séances du conseil communal de Pepinster, 15/3/1923.
[634] *Le Soir*, 4/7/1923, p. 1.
[635] *Le Patriote illustré*, 22/7/1923, p. 452.

étendues, recouverte de légères draperies, qui trahissent ses formes, elle va, marche, s'élance dans un véritable envolement, tenant en main la couronne de lauriers qu'elle semble vouloir déposer sur les restes des héros. Cette figure sera en bronze comme celle de l'Histoire et planera sur la cité. »[636] Ici aussi la Victoire et l'histoire érigée sur la place publique s'oppose à la « douloureuse simplicité » du monument du cimetière.

Sur le bas-relief du caveau de Dison, le père et la mère déposent des fleurs au pied de leur soldat mort (dont la tête repose sur son paquetage) tandis qu'un jeune homme et une jeune fille (son frère et sa sœur ?) pleurent et qu'un troisième personnage (une grand-mère ? Une petite fille ?), accroupi, tourne le dos à la scène. L'inscription précise : « Nous sommes inconnus pour qui n'a pas de Patrie ». Ce monument érigé par la Fédération nationale des combattants avec le concours de la population disonaise, symbolise la tristesse de ceux qui restent et des Disonais, comme en témoigne le blason local (orné d'un mouton). Ce même blason est gravé sur le second monument que Dison a érigé sur une petite place, en face de l'école communale. Vers la place, une femme et deux enfants en habits d'époque, se recueillent devant une tombe. La femme porte une gerbe de roses, la petite fille tient un petit bouquet de marguerites tandis que son grand frère apporte une couronne de laurier. Appuyé chacun contre une face latérale du monument, se dressent un civil (vêtu d'un sarrau) serrant le poing et un soldat au repos. A l'arrière du monument, un lion rugit. Ainsi la population disonaise rend-t-elle hommage aux militaires et aux civils morts pour la Patrie.

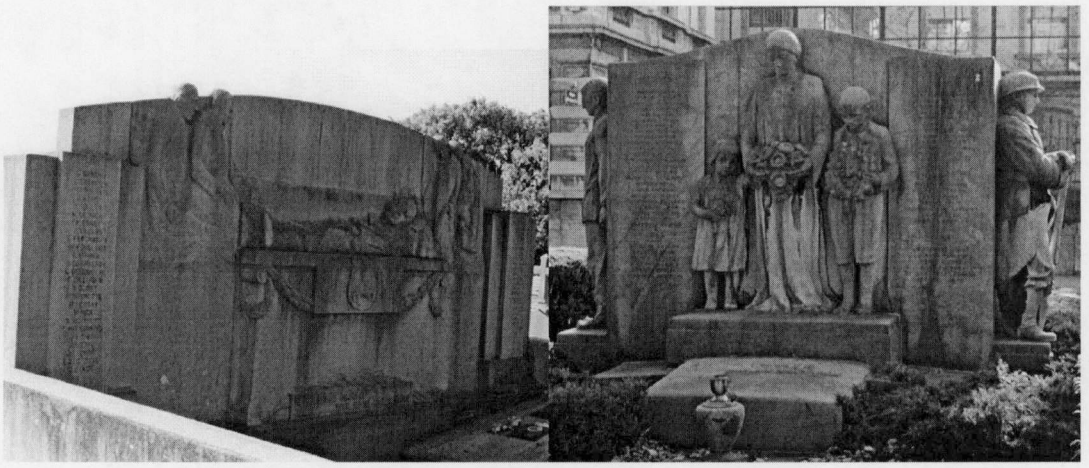

**Dison : caveau du cimetière et monument sur la place**

Les deux monuments d'Haccourt ont été inaugurés au cours de la même cérémonie, le 1er novembre 1925. Le premier est dédié aux anciens combattants ; le second aux morts de la localité. Au sommet de l'imposant monument érigé sur la place communale d'Haccourt, la Patrie casquée,

[636] *La Gazette de Charleroi*, 17/4/1921, p. 2.

tenant une lance, offre une palme « à ses héros ». Cette image de gloire contraste avec celle renvoyée par la stèle du cimetière dédiée « à nos martyrs ». Quatre plaques reprennent les noms des morts : 17 assassinés par les Allemands ; 3 morts en captivité ; 6 tombés au champ d'honneur ; 3 morts sous les drapeaux. Au centre, un moulage signé « J. Van Neste 1925 » figure une jeune femme voilée serrant contre elle un bébé. Elle est soutenue par un homme nu devant une croix qui figure la souffrance des martyrs. Le calvaire de ces civils confrontés brutalement à la guerre est ainsi mis en avant par un sculpteur local qui fut emprisonné dans un camp allemand durant la Première guerre [637].

Comme par pudeur, comme si le chagrin devant la mort pouvait difficilement être exprimé sur une place publique, inversement, il est peut-être difficile d'exprimer le triomphe et la joie dans un cimetière. Les monuments sur les places publiques s'élèvent à la verticale, en signe de gloire, tandis que ceux des cimetières adoptent généralement une direction horizontale, de mort. « L'édifice se lance vers le ciel, il s'érige autour d'un mouvement ascensionnel, ou au contraire, il affirme sa spatialité en s'étendant horizontalement. »[638]

Cette volonté d'ériger, en plus du monument sur la place, un monument dans le cimetière, est d'autant moins compréhensible en Belgique que, comme nous l'avons constaté, les corps des soldats ou des civils réclamés par les familles ont été rapatriés dans leurs communes. Dans la mesure où les corps de leurs proches leur étaient rendus, les familles belges n'auraient pas dû avoir besoin d'une « tombe virtuelle » où se recueillir puisqu'elles disposaient d'une tombe bien réelle à fleurir. A Spa, la décision d'ériger un caveau dans le cimetière a été prise après l'annonce par le gouvernement belge de rapatrier les corps des soldats. Dans le chef des autorités locales, le caveau ne constitue donc pas une tombe de substitution mais bien un hommage à tous les soldats morts pendant et après la guerre puisque les noms des anciens combattants seront rajoutés au fur et à mesure de leur mort. Alors que certaines familles spadoises préfèrent enterrer leur mort dans le caveau familial, le monument aux morts communal du cimetière joue, en quelque sorte, le rôle d'une pelouse d'honneur.

Cette double commémoration se trouve parfois dans des entités relativement étendues, où la population est nombreuse. Ces villes disposent probablement davantage d'argent et la manière de gérer l'espace est sans doute différente. Les cimetières des agglomérations étant généralement éloignés du centre, les monuments qui y sont érigés permettent aux personnes habitant plus loin

---

[637] Jean André Van Neste (Grivegnée, 1883). Sculpteur et peintre. Il a été formé à l'Académie de Liège. Paul Piron note : « Pendant la Première Guerre Mondiale, il est emprisonné dans un camp allemand. » P. PIRON, *Dictionnaire des artistes plasticiens de Belgique des XIX^e^ et XX^e^ siècles*, t. 2, Ohain-Lasne, 2003, p. 672.

[638] C. LECLERCQ, « Les monuments aux morts ou la ville héroïque », in P. DEROM (sous la dir. de), *Les sculptures de Bruxelles*, Anvers-Bruxelles, 2000, p. 187.

de se rendre plus souvent au monument. Toutefois, la grandeur de la ville n'explique pas toujours la multiplication des monuments. Le village de Blaton a également érigé deux monuments. Le premier, sur la grand-place, inauguré en août 1920, surmonté d'un soldat en bronze prêt à l'action transpire la fierté et une détermination guerrière tandis qu'au cimetière, le simple bas-relief (casque et lauriers) surmonté de l'inscription « Nos morts » inspire plutôt l'humilité. Nous avions aussi envisagé l'hypothèse, comme la ville de Marche en avait annoncé l'intention, d'une double commémoration politique ; un monument libéral répondrait ainsi à un monument catholique. Cette piste a dû être vite écartée. La raison principale de ces monuments multiples semble bien la difficulté de traduire –alors que bon nombre de mémoriaux hésitent entre ces deux sentiments– sur le même monument à la fois la tristesse et la gloire.

Le sculpteur Floris de Cuyper et l'architecte Emiel van Averbeke semblent pourtant avoir brillamment réussi cet exercice sur le monument, inauguré sur la place de la Victoire de Turnhout en juillet 1922. Celui-ci résume remarquablement les sentiments bigarrés de l'après-guerre : « Une figure symbolique portant une couronne domine le mémorial où des bas-reliefs évoquent la mort du combattant et le retour glorieux des vainqueurs. »[639]. Notons que *Le Soir* affirme que la Victoire tient non une couronne mais une épée[640]. La couronne ou l'épée a aujourd'hui disparu mais la Patrie en bronze se trouve toujours au sommet du monument. Sur la première face, le *jass* rentre chez lui, accueilli par des femmes joyeuses et soulagées de le revoir vivant. Sur la deuxième face, le soldat mort est recueilli par les mêmes femmes qui se sont muées en pleureuses. Sur la troisième face, une femme écrit avec une plume l'histoire des héros sur le livre d'or. Elle symbolise la mémoire des habitants de Turnhout. Ce monument rendant hommage à la fois aux morts et aux vivants, exprimant la joie, la tristesse, la reconnaissance, la volonté de se souvenir, constitue une admirable synthèse des sentiments d'après-guerre[641].

[639] *Le Patriote illustré*, 9/7/1922, p. 444.
[640] « Dû au ciseau du sculpteur Floris De Cuyper et de l'architecte Em. Van Averbeke (sic), le monument se compose de trois panneaux surmontés par une Victoire tenant l'épée. Sur un des panneaux, le principal, se trouvent gravés les noms des 138 Turnhoutois morts pour la Patrie. » *Le Soir*, 3/7/1922, p. 2.
[641] Nous reviendrons sur ces deux derniers aspects dans le chapitre suivant.

**Retour du soldat vivant puis du soldat mort à Turnhout**

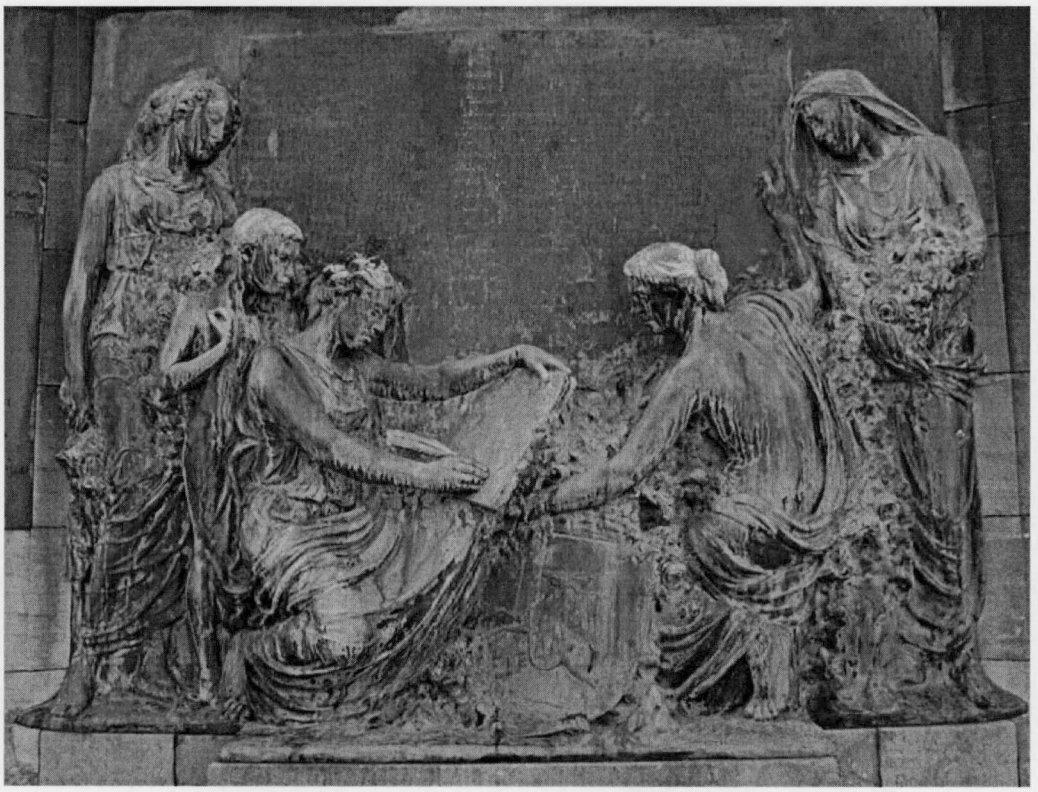

**Une femme écrit l'histoire des héros de Turnhout**

## *Conclusion*

Si la fin de la guerre a amené le suffrage universel, la société belge reste inégalitaire en ce début des années vingt. Bien que la plupart des monuments communaux reprennent les noms de soldats par ordre alphabétique, certains placent les officiers et sous-officiers avant les soldats ou mentionnent le grade. Quant aux monuments de régiments, ils continuent généralement de respecter strictement la hiérarchie militaire. Cette disposition, bien compréhensible chez les militaires se révèle de manière encore plus flagrante chez les civils. Si les monuments collectifs reprennent les noms de tous les habitants massacrés en août 1914, agents de renseignements fusillés et déportés, force est de constater que parmi les civils, les notables gardent souvent, même dans la mort, une place de choix. Leurs noms sont écrits en premier, en plus grand. Leur fonction (contrairement au reste du peuple…) est généralement précisée. Il arrive qu'on leur dédie carrément une plaque ou un monument. Le cas du monument de Péronnes-lez-Binche, appelé par la population « monument Gravis » (du nom du bourgmestre fusillé en août 1914) en est un exemple frappant. Peut-être cela dépend-t-il également du cercle d'amis du défunt. Les notables disposent de davantage d'argent pour ériger un monument à leur disparu.

Le centenaire de la Belgique se marque-t-il dans ces monuments, les figurations de l'indépendance prennent-elles le pas sur celles de la guerre ? Le deuil est-il moins apparent ?

Voit-on que le processus de deuil est plus avancé ? A première vue, il n'existe pas vraiment de différences au niveau des sujets traités... Un style plus cubiste se dessine-t-il avec les années ? Non, si l'on considère le monument d'Oostduinkerke et celui de Woluwé-Saint-Lambert qui ont été réalisés au début des années vingt et comportent déjà des marques abstraites... Des monuments inaugurés en 1930 comme celui d'Antwerpen ou celui d'Heyst-op-den-Berg, ne semblent guère différer par le style, ni par la composition ou par les symboles mis en avant. Il apparaît que le style novateur tient plus à l'artiste lui-même qu'à l'écart qui pourrait logiquement exister (en raison des innovations artistiques) entre 1920 et 1930... Ces monuments témoignent-ils des différentes périodes esquissées par Laurence van Ypersele[642] pour l'entre-deux-guerres ? Difficile de se prononcer. Cela nécessiterait des recherches locales plus profondes et fouillées qui à l'instar de ce qui a été fait pour Andenne[643], arrivent à mieux cerner les sentiments, durant les commémorations tout au long de l'entre-deux-guerres.

Quoique cette étude n'ait aucune prétention à l'exhaustivité, il nous semble que quelques tendances peuvent être esquissées sur le plan subnational. Si le soldat reste le principal héros de la Grande Guerre et se retrouve dans toutes les régions du pays, il laisse aussi une place aux civils sur les monuments. Le souvenir des patriotes fusillés pour espionnage pendant la guerre (pourtant peu nombreux) se retrouve dans toutes les provinces où ils ont été tués et, communément, dans leur ville ou village natal. La province de Flandre occidentale, dont les civils ont majoritairement été évacués, leur accorde une moindre importance. Elle multiplie, comme le Limbourg et le Brabant, les références et les représentations religieuses. La Flandre orientale, marquée par les réquisitions des « Z.A.B » laisse une place plus grande aux déportés présentés comme des victimes. C'est aussi le cas de plusieurs régions du Hainaut où le déporté peut être présenté comme victime mais aussi comme héros ou du moins, sur le même pied que le soldat. Dans la province de Liège, il n'y a guère de déportés. Ce sont surtout les combats et, à certains endroits, les civils massacrés en août 14 qui sont mis en avant, rappelant la « mythique » bataille de Liège. Les provinces de Namur et de Luxembourg mettent en avant leurs habitants fusillés en août 1914 et, dans une moindre mesure, leurs déportés. Quant à la région de Bruxelles, si elle compte bon nombre de monuments de régiments, elle laisse aussi une place aux civils fusillés pour espionnage. Ce paysage mnémonique, brossé à gros traits, doit bien entendu être nuancé par les vécus de guerre locaux.

---

[642] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004, p. 103-105.
[643] O. STANDAERT, *La Grande Guerre et sa mémoire à Andenne (1918-1940)*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2004.

La plupart des batailles militaires comme Halen ou Liège ont été commémorées à profusion. De par son rôle pendant la guerre (mythe de la bataille de Liège), Liège compte pas moins de cinq monuments érigés à des régiments particuliers auxquels s'ajoutent des monuments aux soldats serbes, français, anglais, italiens érigés au cimetière de Robermont. De même, le front de l'Yser compte de nombreux monuments militaires.

La dureté de l'occupation elle-même dans les *etappengebiet* ne se remarque pas sur les monuments. Ces monuments sont dédiés aux morts, en ce sens ils ne témoignent pas du quotidien de l'occupation, des vexations, des privations des zones d'étapes mais bien des faits marquants qui ont entraînés la mort de civils. On commémore les morts, pas les souffrances des vivants tout au long de la guerre. Dans cette région littéralement emprisonnée par l'occupation, la guerre n'apparaît pas plus difficile ou plus inacceptable. Ce qui demeure globalement pénible est le massacre des civils, surtout quand leur nombre est élevé. Les villes qui ont subi les massacres et se revendiquent en tant que « villes martyres » ont généralement multiplié les monuments à l'endroit des massacres et où ils sont enterrés. Les monuments consacrés aux civils morts insistent, semble-t-il, davantage sur la douleur de leurs familles qui demeurent seules. Les séparations des déportations sont évoquées comme un déchirement. Peut-être cette représentation est-elle d'autant privilégiée qu'on ne sait pas trop ce que les déportés belges ont fait en Allemagne (expériences différentes) et que l'on relate ce qui s'est passé sur le sol belge, donc le départ ou leur retour.

Bref, ce que l'on peut dégager pour certaines communes est que leurs expériences de guerre ressortent sur le monument lorsque ces expériences sont jugées traumatisantes. Le massacre de civil, la déportation en masse d'ouvriers ont été racontés sur les monuments. Ainsi, les villes de Battice et de Melen, dans la Province de Liège, vont mettre leurs fusillés en avant. De même, si les villes « martyres » mettent généralement leurs massacrés d'août 1914 en évidence, Visé et Aarschot accordent une plus grande importance au soldat sur leur monument. En définitive, des études locales (et même familiales) plus approfondies devraient permettre de pousser plus loin les comparaisons.

Quelle que soit la forme qu'elle revêt, l'image de la Patrie –où plutôt des différents degrés de Patries– est omniprésente car intemporelle et tout le monde s'y reconnaît. Cette femme est-elle Patrie, épouse, mère ? Probablement les trois à la fois, comme le révèle ce vitrail d'Anto Carte à l'Institut provincial du Commerce, à Mons, inauguré par la Reine le 10 juillet 1927 : « Ce vitrail

représente une femme, largement drapée, symbolisant la Patrie, la Famille, la Mère ou l'Ecole, qui soulève dans ses bras le corps d'un des héros tombés sur le champ de bataille. »[644]

Ce dont témoignent, *in fine*, ces monuments, c'est bien des ambiguïtés de cette guerre que l'on rêve en grand mais qui fait mal. La Gloire ou la Victoire ailée est présente sur de nombreux monuments belges, tant en Flandre qu'en Wallonie. Toutefois, cette gloire est rarement joyeuse. Comme le découvriront les Belges au lendemain de l'armistice, la guerre a un prix et les lendemains ne sont pas forcément glorieux. La Victoire n'est pas enjouée. En général, son expression est plutôt grave. Par égard pour les morts. La Grande Guerre a certes amené une victoire, mais celle-ci est-elle aussi grande qu'on veut (se) le faire croire ? La Victoire n'est-elle pas supplantée, subtilement, par la Douleur ? A contempler les Victoires guère souriantes, la Victoire endeuillée d'Auvelais, la Victoire tordue de Menen qui pose sa main sur l'épaule d'une femme en pleurs, la victoire a un goût quelque peu amer …

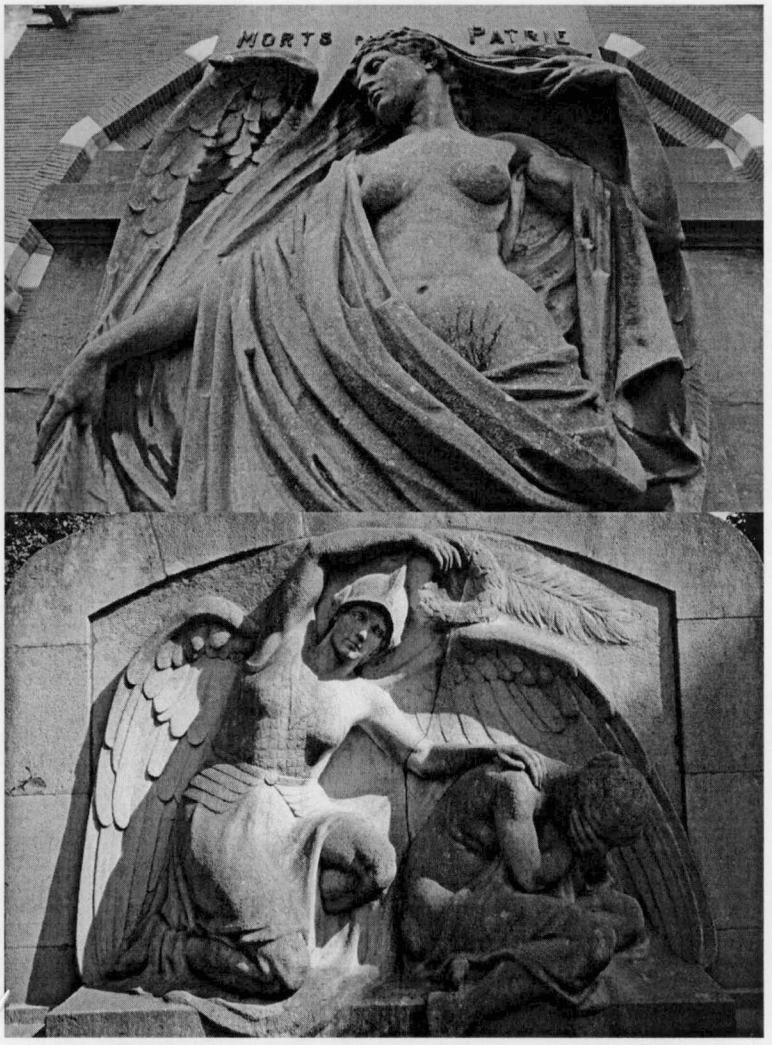


**Victoire endeuillée d'Auvelais ; Victoire tordue de Menen**

[644] *La Métropole*, 11/7/1927, p. 2.

« Partout où le marbre, le granit et le bronze demandent aux inconnus l'aumône d'un souvenir [de 1914-1918] ; partout où des noms sur la pierre ou dans le métal disent l'hécatombe de toute une jeunesse, arrête-toi, passant, et songe. Mais tu hâteras le pas, peut-être, inattentif, indifférent, préoccupé de ce qui t'intéresse, et oublieux, comme tant d'autres, comme tous. »[1]

# V. Mémoire(s) et reconnaissance

Il ne s'agit pas dans ce dernier chapitre de décortiquer l'ensemble de la « vie du souvenir », reprenant aussi bien les commémorations civiques (4 août, 1er novembre, 11 novembre, etc.) que les commémorations privées (anniversaires des morts des écoles, paroisses, dépôts de gerbes aux monuments...)[2], ni d'étudier l'évolution des manifestations commémoratives durant tout l'entre-deux-guerres, mais de se pencher sur les mécanismes de la mémoire et de la reconnaissance autour des monuments aux morts. Comme nous avons déjà pu le pressentir dans les chapitres précédents, la mémoire de la Grande Guerre n'est pas monolithique et il faut plutôt parler de mémoires plurielles au sein des familles, des communautés, des nations. « Il faut respecter les mémoires plurielles et renoncer à vouloir les réduire de force à une seule mémoire qui efface toutes les autres. Même s'il n'y a qu'une seule histoire, elle se traduit toujours par des perceptions et des mémoires différentes. »[3] Dans les pages qui suivent, nous nous pencherons surtout sur les interactions qui surgissent entre Etat et communes, entre morts et vivants, en tentant de cerner quels enjeux de mémoire(s) et de reconnaissance se profilent à travers les dates choisies pour commémorer, les cérémonies d'inauguration elles-mêmes, les noms gravés sur les monuments, les revendications des survivants.

Trois mois après l'armistice, *Le Soir* constate que ceux qui ont « bien mérité de la Patrie » ont été commémorés et reconnus de manières distinctes : « On a glorifié les martyrs, victimes de leur dévouement à la Patrie, dormant leur dernier sommeil au Tir National ; on a magnifié le courage, l'abnégation de nos braves soldats défendant victorieusement de leur corps pendant quatre ans, le dernier lambeau du sol natal, payant de leur sang notre indépendance, nos libertés ;

---

[1] *Le Soir*, 6/8/1922, p. 1.
[2] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 307.
[3] R. VON THADDEN, « Une histoire, deux mémoires » in F. BARRET-DUCROCQ (sous la dir. de), *Pourquoi se souvenir ? Forum international Mémoire et Histoire Unesco 25 mars 1998 La Sorbonne, 26 mars 1998*, Paris, 1999, p. 45.

on s'est apitoyé sur les innocentes victimes des hordes teutonnes à Dinant et Louvain ; on a louangé nos exilés, condamnés à la déportation pour crime de patriotisme, endurant avec stoïcisme les pires souffrances physiques et morales. Tous ont bien mérité de la Nation et l'on ne saura jamais assez glorifier ces héros entrés morts ou vivants dans l'immortalité... »[4].

A l'image du chapitre III, nous retrouverons les acteurs locaux (familles, associations patriotiques, autorités communales, etc.) auxquels vont s'ajouter toute une série de « hauts personnages » comme la famille royale, les ministres, les autorités ecclésiastiques ou leurs représentants, mais aussi la foule, qui viennent renforcer le caractère officiel de la cérémonie. Sans assistance, pas de reconnaissance. C'est la foule –généralement émue ou pieusement recueillie– qui donne sens aux commémorations. En effet, la commémoration recouvre un aspect identitaire certain. « La commémoration nous tourne donc vers un temps révolu. Mais elle n'est pas le fait d'un individu solitaire, séparé des autres. Sa célébration est toujours sociale, et même socialement instituée. Dans la commémoration, un groupe exprime son appartenance au passé qu'il évoque. »[5]

L'inauguration est souvent l'occasion pour ceux qui veulent être reconnus, de marquer le coup en troublant la cérémonie ou la boycottant ostensiblement après en avoir informé la presse[6]. Les tensions qui n'ont pas forcément pu être exprimées durant l'élaboration du monument vont éclater durant les inaugurations. En ce sens, les inaugurations constituent, pour l'historien, un moment clé d'observation. « Une commémoration offre matière à des stratégies politiques de positionnement et de reconnaissance. »[7] De même que les catégories de héros et de martyrs sont différemment honorées, leurs camarades survivants tenteront de voir leurs expériences reconnues en obtenant des gestes de reconnaissance séparés.

Comme le souligne Bruno Cabanes, « les mois qui suivent l'armistice font apparaître des enjeux plus complexes encore : il faut rendre aux combattants leur place dans la société, entendre le besoin de reconnaissance et parfois celui d'une compensation des souffrances endurées, inculquer des normes à des hommes habitués depuis longtemps à l'anomie de la violence de guerre. Il s'agit alors non plus seulement de démobilisation militaire, mais d'une démobilisation culturelle et psychique – si difficile à étudier en raison du caractère lacunaire de la documentation

[4] *Le Soir*, 4/2/1919, p. 1. Il faut noter que les réfugiés sont oubliés et que les seuls exilés dont on parle ici sont les déportés.
[5] J. DAVALLON, P. DUJARDIN, G. SABATIER, (sous la dir. de), *Le geste commémoratif*, Lyon, 1994, p. 47.
[6] Comme nous l'avons vu dans le chapitre II, ces deux procédés ont été envisagés par les communistes et par les anciens combattants V.O.S. lors de la cérémonie du soldat inconnu en novembre 1922.
[7] J. DAVALLON, P. DUJARDIN, G. SABATIER, (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 8.

et d'évidentes difficultés méthodologiques. »[8] En Belgique, ces enjeux sont encore compliqués par les problèmes de reconstruction et par les enjeux de reconnaissance envers les différentes catégories de civils touchés par les violences de l'occupation ennemie.

Bien que la Belgique ait rendu hommage aux soldats et aux différentes catégories de civils morts ou ayant souffert pendant la Grande Guerre et que les différentes localités aient organisé des fêtes en l'honneur des survivants, ces premiers hommages ne suffiront pas. Subsistera, parmi de nombreux survivants, l'impression que l'Etat ne les a pas suffisamment reconnus. Peut-être parce que la conjoncture économique désastreuse de la Belgique au lendemain de la guerre rend les conditions d'existence difficiles mais peut-être aussi parce que les attentes de reconnaissance qui avaient surgi durant le conflit étaient grandes, comme le montre cette anecdote rapportée par *Le Soir* :

« Un autre condamné à mort, comme il allait quitter sa cellule pour se rendre à la petite prairie du Tir, dit au prêtre qui l'assistait :

M. l'aumônier, que dois-je demander qu'on fasse de moi... dans une heure ? Faut-il demander que mon corps soit reconduit à mon village, là-bas ?... Ou bien... dites-moi... M. l'aumônier ? Croyez-vous qu'on se souviendra de nous ici, à Bruxelles, quand le Roi sera revenu ? Croyez-vous que nous aurons un monument ?

Un monument ? Je vous le garantis, lui répondit l'aumônier. J'ose vous l'affirmer ! La Patrie ne vous oubliera pas.

S'il en est ainsi, j'aimerais que mon corps reposât avec celui des autres, morts comme moi. J'aimerais avoir aussi ma part du monument et n'être pas oublié.

Non ! La sublime candeur de ces humbles héros n'aura pas été trompée. Les quarante et un fusillés de Bruxelles vivront à jamais dans les annales de l'héroïsme national. »[9]

Cette petite histoire, dont on ne peut vérifier l'authenticité, est pour le moins révélatrice de la peur de l'oubli qui s'empare des patriotes juste avant de mourir. Elle témoigne du besoin de reconnaissance, de celui d'inventer des rituels pour perpétuer la mémoire. Elle montre cette évidence mise dans la bouche du prêtre: le monument aux héros n'est pas un simple monument funéraire ou religieux mais constitue une dette, un devoir de reconnaissance de la part de la Patrie.

Afin d'étudier les différents temps de mémoire(s) et de reconnaissance au lendemain de la Grande Guerre, nous avons utilisé quelques dossiers des Archives Générales du Royaume et des Archives du Palais royal concernant les inaugurations de monuments, les procès-verbaux du conseil des ministres, les sources parlementaires et législatives, les mémoriaux administratifs, la

[8] B. CABANES, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, 2004, p. 495-496.
[9] *Le Soir*, 11/12/1918, p. 1.

presse, ainsi que des organes et ouvrages produits par plusieurs associations patriotiques dans l'entre-deux-guerres.

## *Quand et de quoi se souvenir ?*

Au sortir de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre va directement s'imposer en France et en Angleterre comme le jour du souvenir national[10]. En Belgique, en revanche, le choix d'une date de commémoration nationale ne va pas de soi. Comme nous l'avons vu, la fin de la guerre est teintée de joie, de pleurs, de rancœurs... Cette ambivalence de sentiments explique peut-être la difficulté de choisir une date de commémoration nationale. Car, quelle(s) image(s) garder de la Belgique dans la Grande Guerre ?

En décembre 1918, une proposition de loi déposée au Sénat suggère de fêter chaque année le 22 novembre[11]. Cette date rappelle l'entrée triomphale des souverains belges, Albert et Elisabeth, accompagnés de l'armée, dans Bruxelles[12]. Pour le sénateur libéral Goblet d'Alviella[13], le but essentiel de cette proposition de loi est de perpétuer le souvenir de cette « véritable apothéose de la patrie délivrée » : « Ce sera, pour ces générations, l'occasion de se rappeler, chaque année par un symbolisme approprié, l'éclatante terminaison de la lutte épique où les Belges n'ont pas seulement versé leur sang pour défendre leur territoire et remplir une obligation d'honneur, mais encore où ils se sont fait, comme les héros des Thermopyles antiques, les champions du droit, de la liberté et de la vraie civilisation, peut-être l'avant-garde des nations résolues à empêcher désormais le renouvellement de pareils attentats, en jetant, sur les ruines du militarisme prussien, les assises d'un ordre meilleur destiné à remplacer la force par le droit dans les rapports entre les Etats. Toutefois, pour nous et pour nos successeurs, ce sera avant tout une affirmation nouvelle, et cette fois décisive, de l'existence de l'âme belge, de la valeur et de l'unité de la Patrie. »[14] Nous pouvons déceler, dans cette déclaration faite moins d'un mois après la « Joyeuse rentrée » des souverains, l'euphorie de l'armistice, l'idée que le Droit a triomphé et que

---

[10] A ce sujet, voir A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 63 et svv. Notons qu'en Australie, c'est le 25 avril, « Anzac Day », qui est choisi pour se souvenir de la Première Guerre mondiale. K. S. INGLIS, *Sacred places. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne, 1998, p. 3.

[11] *Sénat. Annales parlementaires*, séance du 17/12/1918, p. 17.

[12] Comme nous l'avons vu dans le chapitre II, ce jour est présenté dans la presse comme une explosion de joie, de victoire, de gloire. C'est donc ce souvenir de libération et de liesse qui est tout d'abord mis en avant.

[13] Eugène Goblet d'Alviella (Bruxelles, 1846-1925). Homme politique libéral. Docteur en droit, en philosophie et lettres, en sciences administratives et politiques. Recteur de l'ULB en 1896-1898. Ministre sans portefeuille du 18/11/1916 au 21/11/1918. Il est sénateur pour la province du Brabant de 1900 à 1921, puis sera sénateur coopté de 1921 à 1925.

[14] *Sénat. Documents*, séance du 17/12/1918, p. 10.

la Belgique occupe désormais un rôle de premier plan dans le concert des nations. Alors que, dans les faits, cette vision de la Belgique « héroïque et martyre » ne correspond plus aux visées internationales.

Le conseil de Cabinet, présidé par le Premier ministre Delacroix, s'interroge s'il faut se rallier à la proposition déposée par le comte Goblet d'Alviella ou s'il est préférable, comme le suggère le Roi, d'adopter la date du 11 novembre commémorant la signature officielle de l'armistice. Le conseil se rallie finalement de manière unanime à la seconde solution[15]. Le 11 février 1919, une commission du Sénat propose de remplacer la date du 22 novembre par le 11 novembre[16]. Le rapport de la commission de l'Intérieur propose de mettre en avant la fin officielle de la guerre : « Après plus de quatre années de combats vaillants, mais aussi de souffrances, de privations de tout genre, après des sacrifices inappréciables et que l'histoire glorifiera à son heure, la cause du Droit et de la Civilisation sortit triomphante de cette crise morale. Le 11 novembre un armistice fut signé entre les Nations alliées et l'Allemagne, arrêtant enfin cette effusion de sang. »[17] L'accent est mis sur la fin de la guerre et la solidarité nécessaire avec les alliés. « C'était une date universellement mémorable pour nos alliés comme pour nous. Nous avions été unis dans les souffrances de la guerre, nous devions nous montrer unis dans la gloire et dans l'espérance de la consolidation de la paix. »[18] Ce dernier argument l'emporte et le Sénat opte pour le 11 novembre.

Toutefois, le choix du Sénat n'enthousiasme pas la Chambre des Représentants. Durant les débats parlementaires en juillet 1919 –soit après le traité de Versailles–, le député catholique Imperiali[19] souhaite convaincre ses collègues d'opter pour la date symbolique du 4 août : « En souhaitant que la date du 4 août soit choisie pour une de nos fêtes nationales, je voudrais voir incarner en elle l'âme de la Belgique tout entière. Messieurs, cette date ne fait-elle pas passer dans nos veines un frisson de légitime orgueil ? »[20] Il démontre ensuite que le 11 novembre ne peut être choisi. Quoi qu'il ait amené la paix, « n'est-ce pas à cette date aussi que commençaient ces longues négociations qui furent pour nous l'origine de déceptions cruelles et de tristesses non consolées ? ». Ces propos font évidemment allusion à la question des réparations allemandes. Huit mois après la fin de la guerre, l'heure n'est plus, en effet, à l'euphorie. N'obtenant pas les

[15] AGR, Conseil de Cabinet, procès verbal de la séance du 10/2/1919, p. 5.
[16] *Sénat. Annales parlementaires*, séance du 11/2/1919, p. 52.
[17] *Sénat. Documents*, séance du 11/2/1919, p. 16.
[18] *Sénat. Documents*, séance du 15/7/1919, p. 80.
[19] Pierre Imperiali (Rutten, 1874-Soheit-Tinlot, 1940). Homme politique catholique. Propriétaire, bourgmestre de Soheit-Tinlot en 1919. Député pour l'arrondissement de Huy-Waremme de 1912 à 1919, il sera sénateur pour le même arrondissement entre novembre 1919 et 1925.
[20] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 9/7/1919, p. 1229.

réparations escomptées, les Belges sont déçus par le comportement allié[21]. D'autant que subsiste encore, dans l'imaginaire belge, l'image d'une Belgique « héroïque et martyre ». C'est cette image « légendaire » que le député Imperiali souhaite mettre en avant en choisissant le 4 août, date du refus belge de l'Ultimatum allemand : « Messieurs, la date uniquement belge, qui nous appartient sans partage, n'est-ce pas celle où notre pays se dressant fièrement devant l'envahisseur, a posé cet acte héroïque et sublime de lui barrer la route en lui disant : "vous ne passerez pas !" (...) Messieurs, est-ce de l'orgueil de notre part que de rappeler quelque peu l'admiration respectueuse qui s'est élevée vers nous en ce moment, de toutes les nations du monde ? D'entendre encore les déclarations de tous les chefs d'Etat des gouvernements alliés, reconnaissant que, par notre décision du 4 août, nous avions sauvé le monde du danger de l'hégémonie allemande. »[22] L'orateur expose ensuite tout ce que la France, l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie, la Serbie, la Pologne et même les Etats-Unis et les Pays-Bas ont gagné –soit disant grâce à l'héroïque résistance de la Belgique– dans cette guerre. Au fond, les propos du marquis Imperiali laissent transparaître la nostalgie d'une image glorieuse de la Belgique et trahissent un besoin de reconnaissance de la part de ces grandes puissances et même, du monde entier : « Que la loi le décrète ou non, le 4 août sera tous les ans le jour où la Belgique sentira, à la face de l'univers, que c'est son jour de gloire, son jour d'orgueil, son jour de fierté nationale. (...) Le 4 août, c'est l'histoire d'aujourd'hui, ce sera la légende de demain. »[23] Ce long discours, se terminant sur le rappel de l' « Union sacrée » en août 1914 des trois grands partis politiques « unis dans l'amour de leur patrie menacée », sera fort applaudi. Le député libéral Hanssens[24] estime également que la date du 4 août doit être choisie puisque sans l'acte posé par la Belgique, il n'y aurait pas eu de 11 novembre ni de 22 novembre : « C'est donc sa célébration qu'il nous faut assurer de préférence à toutes autres, en nous disant d'ailleurs qu'en la célébrant, nous célébrons du même coup tout ce qui a suivi et qui n'aurait pas pu suivre si l'on n'avait pas fait ce que l'on a fait le 4 août 1914. »[25]

Le député socialiste Jules Destrée prend ensuite la parole. Il souligne que le 11 novembre, une partie de la Belgique était encore occupée et que l'écrasement de l'Allemagne est d'ordre

[21] Et le député Imperiali de poursuivre : « De ces négociations qui préparaient l'ouverture d'un traité de paix dont le Roi Albert, dans une lettre récente au Premier ministre devait dire : "L'œuvre de la restauration a été commencée dès le lendemain de l'armistice, au milieu d'espérances qui toutes ne se sont pas pleinement réalisées, et de graves incertitudes". » *Idem.* A propos des réparations, voir R. DEPORTERE, *La question des réparations allemandes dans la politique étrangère de la Belgique après la Première guerre mondiale, 1919-1925*, Bruxelles, 1997.
[22] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 9/7/1919, p. 1229.
[23] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 9/7/1919, p. 1230.
[24] Eugène Hanssens (Vilvoorde, 1865-Uccle, 1922). Homme politique libéral. Docteur en droit, professeur à l'ULB, il est député pour l'arrondissement de Bruxelles de 1914 à 1919.
[25] *Idem*, p. 1230.

international. En conséquence, il ne voit pas pourquoi la Belgique célèbrerait le 11 novembre qui n'évoque, pour elle, aucun souvenir particulier. A ses yeux, le souvenir du 4 août est plus prégnant : « Je désire que la date du 4 août retienne votre attention parce que ce jour-là, vraiment, nous nous sommes révélés, à nous-mêmes et au monde, supérieurs à nous-mêmes. (...) Ce jour-là, la Belgique a révélé des puissances de sacrifice, de dévouement, d'héroïsme qui étaient inconnues dans son histoire. C'est ce jour-là que nous avons à rappeler aux générations futures et l'histoire du 4 août est pleine d'incidents pathétiques. C'est un jour de soudaine surprise, un jour d'angoisse, un jour où l'orage, que nous ne croyions pas pouvoir passer au-dessus de nos têtes, s'est abattu brusquement sur nous. De ce jour-là mille incidents sont à raconter : la séance de la Chambre, la traversée de Bruxelles par le Roi, le discours du Roi dans cette Chambre et puis, surtout, l'émotion universelle, le sentiment unanime de tout un peuple, de tout un peuple qui était rarement unanime. »[26] Et Jules Destrée de conclure : « La célébration de l'anniversaire du 4 août sera une fête vraiment belge et rappellera ainsi éternellement aux enfants des écoles, à l'attention du public, au monde, à nos alliés et à nos ennemis, ce que nous avons fait de plus beau depuis que nous sommes Belges. »[27]

Pour terminer, le ministre des Finances, Léon Delacroix[28] révèle lui aussi sa préférence pour le 4 août : « Entre ces trois anniversaires : celui du jour de l'indépendance, le 11 novembre, celui du jour de la gloire, le 28 septembre[29], et celui du 4 août, anniversaire de la souffrance, c'est ce dernier que nous allons choisir parce que c'est aussi le jour de l'honneur. »[30] Le lendemain, le projet de loi est voté par la Chambre à l'unanimité[31]. Quelques jours plus tard, la commission de l'Intérieur résume ainsi le choix du 4 août opéré par la Chambre des représentants : « C'était le

---

[26] *Idem*, p. 1230. Le socialiste Jules Destrée souligne ici non seulement l'union des différentes classes de la société mais également l'union entre Flamands et Wallons. Deux ans avant la Première Guerre mondiale, il avait d'ailleurs publié sa *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, tiré à part de la Revue de Belgique, Bruxelles, 1912.

[27] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 9/7/1919, p. 1230.

[28] Léon Delacroix (Saint-Josse-ten-Noode, 1867-1929). Homme politique catholique. Avocat de formation, il est le premier à porter le titre de Premier ministre, de 1918 à 1920. Durant cette période, il est aussi ministre des Finances et député de Namur de 1919 à 1921. Sous son gouvernement ont lieu pour la première fois les élections au Suffrage universel des hommes.

[29] Plus haut, le ministre Delacroix explicite l'importance du 28 septembre : « Le 28 septembre 1918, nos soldats ont pris la dernière offensive et dans un élan superbe qui a fait l'admiration de nos alliés, ils ont conquis la forêt d'Houthulst et la crête des Flandres. Cette victoire nous coûtait, en deux jours, 600 officiers et de nombreux morts. Mais, la forêt d'Houthulst était enlevée et cela dans des conditions qui ont surpris tous ceux qui avaient tenté la même entreprise auparavant. Le 28 septembre est donc, par les souvenirs militaires qu'il évoque et qu'il n'est pas indifférent d'évoquer ici chaque fois que l'occasion s'en présente, le jour de la gloire. » *Idem*, p. 1230. Si « l'offensive de la délivrance » des 28 et 29 septembre 1918 est relatée dans *Le Soir* en 1919, cette date ne semble pas être, par la suite, l'objet d'une commémoration particulière. *Le Soir*, 29/9/1919, p. 3.

[30] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 9/7/1919, p. 1231.

[31] Il est procédé au vote sur le projet de loi « Article unique. L'anniversaire de la journée du 4 août 1914 sera célébré chaque année comme fête nationale. » 108 membres y prennent part ; tous répondent oui. *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 10/7/1919, p. 1247.

commencement de nos malheurs mais ce fut aussi l'œuvre de glorification de la Belgique dans l'histoire. Cette date symbolisera l'honneur, le respect du droit et l'abnégation héroïque dans la défense du sol patrial. »[32] En conséquence, la commission propose au Sénat d'adopter la date du 4 août pour la fête nationale commémorative.

Le 15 juillet, le Sénat revient sur le vote du projet amendé par la Chambre des Représentants portant que l'anniversaire de la journée du 4 août 1914 sera célébré chaque année comme fête nationale. Le comte Goblet d'Alviella –sénateur libéral qui, sept mois plus tôt, avait proposé la date 22 novembre– explique qu'il s'abstiendra de voter pour le 4 août. D'une part cette date est trop rapprochée du 21 juillet ; d'autre part, elle rappelle des souvenirs pénibles : « (...) la date du 4 août est une date funèbre, tandis que le 22 novembre est, au contraire, une date glorieuse, rappelant un jour de réjouissance. (...) La date du 4 août est celle d'une catastrophe nationale, celle de l'entrée en campagne, le début d'une longue période de désastres et de souffrances, c'est à tous les points de vue une date qu'il faudrait plutôt effacer, sinon de notre mémoire, du moins de notre destinée. »[33] Le sénateur libéral Demerbe[34] s'engage dans la même voie : « Je m'abstiendrai pour les mêmes motifs que M. le comte Goblet d'Alviella. La date du 4 août est une date néfaste, et je ne puis admettre qu'elle soit fêtée. »[35] Quant au sénateur catholique Struye[36], il décide d'adhérer à la date du 4 août pour deux raisons. Premièrement parce que la Suisse –où il s'était exilé durant la guerre– exprimait alors son admiration pour le discours du Trône du 4 août et pour l'héroïsme belge. Secondement, il pense que le caractère funèbre du 4 août n'est pas un obstacle et que les populations, mêmes fortement touchées par la guerre[37], s'y rallieront peu à peu : « On ne pourra jamais rappeler assez souvent et avec assez d'énergie les souffrances et les misères accumulées depuis cinq ans sur ces régions infortunées et qui sont aujourd'hui encore dans la plus profonde détresse. C'est le motif pour lequel mes honorables collègues comprendront que la date du 4 août ne saurait pas être célébrée dans les régions dévastées, au moins dans les premier temps, avec le même entrain et avec les mêmes élans d'allégresse que dans les autres parties de la Belgique, où les habitants n'ont pas eu à endurer les souffrances de nos sinistrés et de nos exilés ; la célébration de fêtes de réjouissances officielles leur rappellera davantage la douleur des pertes

[32] *Sénat. Documents*, séance du 15/7/1919, p. 80.
[33] *Sénat. Annales parlementaires*, 15/7/1919, p. 478.
[34] Arthur Demerbe (Gembloux, 1864-Mons, 1927). Homme politique libéral. Membre du conseil provincial du Hainaut puis sénateur pour l'arrondissement de Soignies entre 1918 et 1927.
[35] *Sénat. Annales parlementaires*, 15/7/1919, p. 478.
[36] Félix Struye (Ieper, 1871-Gent, 1942). Homme politique catholique. Conseiller communal d'Ieper de 1911 à 1921, il est sénateur pour l'arrondissement de Veurne-Diksmuide-Oostende entre 1912 et 1921. De 1921 à 1925, il deviendra sénateur pour la province de Flandre occidentale.
[37] Le sénateur Struye pense évidemment aux ruines d'Ieper, sa ville natale et aux autres villes de Flandre occidentale qui, en 1919, ne sont pas encore reconstruites.

matérielles subies et le souvenir de ces temps heureux où ils vivaient à l'abri de tous soucis dans ce paisible coin de la Flandre. Mais si nos populations ont enduré des maux cruels pour la noble cause de la justice et du droit, elles restent pourtant animées d'un ardent patriotisme ; elles comprennent qu'une cause aussi noble mérite d'être glorifiée chaque année d'une façon éclatante ; c'est uniquement à ces sentiments patriotiques qu'elles répondent et que je réponds moi-même en accordant mon vote au projet de loi. »[38] Le projet de loi est finalement adopté par 55 oui, 1 non et 9 abstentions[39]. La loi est publiée au *Moniteur* le 31 juillet 1919[40]. Toutefois, le 4 août ne sera pas la seule date commémorée par les Belges ; le 1er novembre, le 11 novembre (dans une bien moindre mesure, le 22 novembre) resteront des dates symboliques.

Le 4 août 1919, la Ligue du Souvenir demande à tous les Belges « d'élever leurs âmes dans une communion avec les âmes de nos héros tombés pour le salut de la Patrie et de nos martyrs sacrifiés pour la liberté du monde. (...) Qu'en ce jour de commémoration, notre reconnaissance et notre admiration aillent à tous ceux qui ont combattu et souffert pour la Belgique immortelle. »[41] En 1919, la célébration du 4 août ne semble guère remporter de succès. Quant au 11 novembre, il est, « malgré l'indifférence officielle » soulignée par *Le Soir*, sporadiquement fêté[42]. Ainsi, à Liège, toutes les écoles communales se rendent le 11 novembre sur les tombes des soldats et sur les tertres où reposent les fusillés de la Chartreuse. Une retraite militaire est ensuite organisée pour célébrer « le jour glorieux qui mit fin à l'odieuse tyrannie dont le pays souffrit durant cinq longues années »[43].

Pendant l'occupation allemande, c'était surtout la Toussaint qui servait à honorer les morts de la Grande Guerre[44]. Cette tradition se perpétue à l'armistice, et ce, quelle que soit la date officiellement choisie. Certains monuments ou plaques, (comme celui de Molenbeek-St-Jean en 1919) sont inaugurés le jour de la Toussaint. Des pèlerinages sont organisés[45]. Ce jour-là, la

---

[38] *Idem*, p. 479.

[39] *Idem*, p. 479. Le seul « non » émane d'Edouard Peltzer de Clermont (Verviers, 1859-1934), sénateur libéral pour l'arrondissement de Verviers. Les 7 autres sénateurs qui se sont abstenus (Fiechet, Focquet, Hiard, Hubert, Magis, De Bast, et le comte de Brouchoven de Bergeyck) déclarent l'avoir fait pour les mêmes motifs que le comte Goblet d'Alviella et Demerbe. Sur ces 9 sénateurs, se trouvent 8 hommes politiques libéraux et un catholique, le comte Louis de Brouchoven de Bergeyck (Antwerpen, 1871-1938), sénateur catholique pour l'arrondissement de Dendermonde-St-Niklaas entre 1918 et 1936.

[40] *Le Moniteur belge*, 31/7/1919, p. 3618.

[41] *Le Soir*, 4/8/1919, p. 1.

[42] *Le Soir*, 13/11/1919, p. 1. « Après le troisième acte de Louise (à la Monnaie), le baryton Servais, brandissant un drapeau tricolore, parut sur la scène, entouré de «*jass* » et lorsque l'immense acclamation qui les salua se fut éteinte, il entonna la Brabançonne, reprise avec enthousiasme non seulement par les chœurs, mais par la salle entière ».

[43] *Le Soir*, 12/11/1919, p. 1.

[44] Il en va ainsi, à Laeken, au cimetière communal, où « déjà, sous l'occupation, par les soins du Cercle Patriotique, tous les soldats tombés pour la Patrie ont eu une sépulture digne d'eux. Sur chacune des tombes a été élevé un petit monument, simple, mais de ligne artistique, précédé d'un jardinet. » *Le Soir*, 2-3/11/1919, p. 2.

[45] Ainsi, le 1er novembre 1919, à Bruxelles, « La section des combattants de Bruxelles organise un pèlerinage de commémoration aux camarades tombés pour le Droit et l'Humanité. » Chacun est prié d'être à l'entrée du cimetière

Fédération de l'enseignement organise « la fête du Souvenir en l'honneur des professeurs, élèves et anciens élèves tombés pour la Patrie ». La Fédération nationale des militaires et invalides fait célébrer le dimanche 2 novembre, un service solennel à la mémoire des soldats morts pour la Patrie, en l'église Notre-Dame du Sablon[46]. De semblables manifestations ont lieu partout en Belgique[47]. En Allemagne, des messes sont dites en mémoire des morts belges pour la patrie[48]. Chaque année, de nombreuses administrations communales se rendront sur les tombes de leurs héros et martyrs de la guerre pour y déposer des fleurs[49].

En juillet 1920, dans la tribune libre du *Soir*, Henri Carton de Wiart[50] montre la nouvelle portée du 21 juillet qui est désormais l'occasion d'honorer les soldats de 1914 comme « les nouveaux Pères de la Patrie ». Ensuite, il suggère que toutes les cloches sonnent le 4 août, jour où « fut consommé par la violation de notre sol, un des crimes les plus flagrants de l'histoire. »[51] Cette sonnerie rappellerait l'invasion de la Belgique aux générations futures ainsi qu'au monde entier : « Chaque année, interrompant régulièrement la prescription de l'oubli, ce glas solennel ranimerait dans nos âmes et celles de nos enfants, en même temps que le rappel sacré des héroïsmes, des deuils et des ruines, le sentiment de l'union et des sacrifices que la défense de la Patrie continuera à exiger à chacun de nous. Et je crois que l'écho de ces volées serait entendu jusqu'au delà de nos frontières de terre et de mer, comme une sorte de leçon universelle. »[52]

Cependant, tout le monde ne partage pas l'enthousiasme d'Henry Carton de Wiart. La journée du 4 août 1920 est commémorée dans le plus grand calme : « On n'assista à aucune manifestation de joie à laquelle donne généralement lieu un jour de fête nationale ; c'est qu'on

---

de sa commune à 14 h. *Le Soir*, 1/11/1919, p. 2. A Charleroi, l'Association des combattants français et la Société française de bienfaisance vont déposer une couronne au pied du monument français du cimetière. *Le Soir*, 2-3/11/1919, p. 2. En France aussi, durant le conflit, des cérémonies sont organisées lors de la Toussaint ; dans certains endroits, ce jour restera symbolique après la Grande Guerre. « Et d'ailleurs, dans plusieurs localités, le culte des morts de la guerre au jour de la Toussaint subsiste, alors même que le onze novembre est officiellement consacré à la fête de l'armistice. » A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 52.

[46] *Le Soir*, 4/11/1919, p. 1.

[47] A Liège, la section liégeoise de la F.N.C. organise un pèlerinage aux tombes des glorieux disparus à l'occasion des fêtes de la Toussaint. A Gent, le Souvenir Patriotique organise une cérémonie au cimetière de la porte de Brugge. A Verviers, les invalides et mutilés de guerre déposent des fleurs sur les tombes des soldats et des fusillés. *Le Soir*, 1/11/1919, p. 2. A Evere, le corps de la gendarmerie se rend, en tenue, sur la tombe de Mus, de la compagnie de Bruxelles, fusillé par les « brutes allemandes à Gand, le 11 août 1916 pour crime d'espionnage. » *Le Soir*, 5/11/1919, p. 1. En 1919, peu de monuments ayant été érigés aux Belges ou aux soldats français de 14-18, des cérémonies ont lieu devant les monuments aux soldats français de 1870 comme à Liège, Evere, Charleroi. *Le Soir*, 2-3/11/1919, p. 1 et 2.

[48] *Le Soir*, 4/11/1919, p. 2.

[49] Pour 1922, voir *Le Soir*, 1/11/1922, p. 2. et 2-3/11/1922, p. 1.

[50] Henri Carton de Wiart (Bruxelles, 1869-1951). Homme politique catholique. Docteur en droit, il est élu député à Bruxelles en 1896. Ministre de la Justice de 1911 à 1918, il est Premier ministre de 1920 à 1921. De 1932 à 1934, il sera ministre de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène.

[51] H. CARTON DE WIART, « Fêtes nationales », in *Le Soir*, 22-23/7/1920, p. 1.

n'est pas d'accord sur l'opportunité de ce jour de fête. »[53] De même, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Amicale des Officiers, son fondateur, le docteur Vander Ghinst, fait remarquer que l'Amicale des Officiers considère que « le 11 novembre constituait pour la Belgique et ses alliés le plus beau jour de la Victoire. On a fait du 4 août une fête nationale : le 4 août est un jour de deuil. On eût mieux fait de choisir le 11 novembre, jour de victoire. » A la fin de cette réunion, l'Amicale des Officiers vote un ordre du jour tendant à voir substituer le 11 novembre au 4 août comme date de Fête nationale[54]. Ce n'est pas un hasard si les militaires préfèrent le 11 novembre, synonyme de Victoire finale, au 4 août qui rappelle l'Ultimatum mais aussi l'invasion (que les militaires n'ont pas pu empêcher) la retraite et le début d'un long ennui sur l'Yser... En demandant de fêter le 11 novembre, il s'agit de fêter la libération par les militaires de la Belgique. Et non le début du calvaire des civils et des soldats. Le 11 novembre met davantage et de manière plus positive les militaires en avant. Sans doute les officiers préfèrent-ils commémorer cette heure de gloire que la demi-victoire (ou le demi-échec) d'août 1914.

Quoique n'étant pas l'objet d'une fête officielle, le 11 novembre est fêté en 1920. Le jour de l'armistice se confond avec celui de la libération du territoire de Mons. Aussi, les autorités militaires et civiles de Mons se rendent au cimetière pour fleurir les tombes des soldats des armées alliées et prononcer des discours. A 11 heures, répondant au bourdon du beffroi, sonnant à toute volée, les cloches de toutes les églises et chapelles sont mises en branle. L'après-midi, des représentations populaires gratuites ont été données au théâtre et dans les cinémas[55]. Une grande manifestation a lieu à Antwerpen pour fêter l'anniversaire de l'armistice[56]. A Bruxelles, au Théâtre de la Monnaie, la représentation se termine par une Marseillaise et une Brabançonne. A Gent, si aucune fête officielle n'est organisée, les anciens combattants et les ouvriers réquisitionnés organisent un cortège et un meeting patriotique : « Bien que les autorités locales n'aient donné aucune suite au désir formel et unanime des Gantois de voir célébrer brillamment le 11 novembre l'anniversaire de l'armistice, de nombreux Gantois ont pavoisé leurs demeures. Le drapeau national flotte aussi à de nombreux édifices, sauf le beffroi. »[57] Bref, en dépit de

[52] *Idem.* Notons qu'en 1920, persiste ce désir de conserver, malgré tout, les images de la « Poor Little Belgium » et de la « Brave Little Belgium ». Désir qui cache un profond besoin de reconnaissance de la part des alliés.
[53] *Le Soir*, 6/8/1920, p. 1.
[54] *Le Soir*, 13/11/1920, p. 2.
[55] « A l'occasion de l'anniversaire de la libération de la ville, l'administration communale a adressé des télégrammes de sympathie et de reconnaissance à LL.MM. les Rois Albert I[er] et Georges V, au général canadien Currie, chef des armées canadiennes libératrices de la Cité, et au lieutenant canadien W.H. King, premier officier canadien entré dans la ville délivrée. », *Le Soir*, 12/11/1920, p. 2.
[56] *Le Soir*, 10/11/1920, p. 1.
[57] *Idem.*

l'absence de festivités officielles, il semble qu'une partie de la population belge souhaite commémorer l'armistice.

En juillet 1921, *La Gazette de Charleroi* revient sur la polémique autour de la date du 4 août et souligne le fossé entre la Chambre des Représentants qui estime avoir choisi une date de gloire et la population belge qui considère le 4 août comme un jour de deuil : « Au lendemain de la guerre, on jugea opportun de consacrer un nouveau jour de fête nationale à la célébration de la victoire. Un jour s'imposait, le 11 novembre, anniversaire de l'armistice. Mais on constata que sous notre climat, novembre est souvent peu favorable aux fêtes de plein air et que d'ailleurs le 11 novembre est bien rapproché du 15 novembre, déjà consacré à la fête du Roi. Nous exposons ces raisons pour ce qu'elles valent, car le 4 août est aussi rapproché de la date de nos fêtes nationales, que le 11 novembre peut l'être de la fête du Roi. Ces raisons n'en amenèrent pas moins le choix du 4 août et aux objections qui se firent jour dès ce moment, il fut répondu que s'il fallait déplorer l'invasion du 4 août 1914, on pourrait du moins célébrer avec fierté l'unanimité du sursaut qui dressa ce jour-là tout le peuple belge contre ses agresseurs. Mais cette considération n'est pas restée présente à l'esprit du public et on comprend mal en général qu'il faille célébrer par des réjouissances l'anniversaire d'un jour qui ouvrit pour notre peuple une longue ère de douleurs et de deuils. »[58]

En août 1921, il est demandé de faire sonner toutes les cloches des églises mais aussi de toutes les écoles et établissement d'instruction, ainsi que les sirènes des locomotives, des bateaux des arsenaux et des ateliers de l'Etat. Les cérémonies du 4 août 1922 semblent mieux préparées que l'année précédente, du moins à Bruxelles, puisque pour fêter ce jour, une salve de 21 coups de canon sera exécutée à 9h30' au parc du Cinquantenaire. Des concerts militaires seront donnés sur différentes places ; une retraite militaire aura lieu[59]. Pour *Le Soir*, l'attitude du Sénat est la seule fausse note à déplorer : « La commémoration de cette date inoubliable, où la grandeur du peuple belge s'affirma par l'unanimité des cœurs, par le sursaut de légitime colère que provoqua l'invasion criminelle de l'Allemagne, a commencé, ce matin, à Bruxelles, par les sonneries de cloches de toutes les églises ; le grondement du canon au Cinquantenaire ; le sifflement des sirènes. Le temps redevenu plus frais –18° à l'ombre– a favorisé la célébration de cet anniversaire. A remarquer que le Sénat qui, pourtant, avait déclaré, à l'unanimité[60], le 4 août « jour férié » jugea

[58] *Gazette de Charleroi*, 26/7/1921, p. 2.
[59] *Le Soir*, 1/8/1921, p. 2.
[60] Notons que la position du Sénat n'était, sur ce point, pas unanime. Comme nous l'avons vu plus haut, les sénateurs avaient d'abord proposé la date du 11 novembre et n'étaient revenus sur leur décision qu'après le vote unanime de la Chambre pour le 4 août. Le vote du Sénat sur la date du 4 août était d'ailleurs partagé (55 oui, 1 non et 9 abstentions).

bon de siéger... Ce fut la seule *représentation* à laquelle les organisateurs des fêtes commémoratives n'avaient sans doute pas songé. »[61] En province, le 4 août est célébré çà et là[62].

Le 11 novembre 1921, *Le Soir* émet une réflexion sur les dates commémoratives. Après avoir déploré l'idée française de déplacer la fête de la victoire au dimanche qui suit le 11 novembre[63], ce journal pluraliste juge que les deux minutes de silence instaurée au Royaume-Uni est bien plus efficace et plus émouvante que les commémorations célébrées par les autres nations : « Parmi les Etats victorieux d'Europe, le Royaume-Uni –uni plus ou moins– paraît avoir le mieux traduit le véritable sens d'un anniversaire dont il importe que se dégage avant tout un hommage. Ceux qui restent ne l'envieront pas à ceux qui tombèrent. Et c'est ce que l'on paraît avoir compris de l'autre côté de la Manche. Aujourd'hui, quand la lourde cloche du Parlement –la Big Ben– aura, de son battant de bronze, frappé le premier coup de onze heures, tout, dans ce Londres qui n'est pas une ville mais un monde, se sera instantanément immobilisé. Tous bruits, étouffés, tout mouvement suspendu, les têtes se seront lentement découvertes ; pour un instant, le cœur de l'immense ville aura cessé de battre. Dans cette interruption silencieuse de la vie, on soupçonne ce que deux minutes, ce que cent vingt secondes peuvent contenir d'émotion profonde et recueillie. Et cette prière sans paroles, qu'on la veuille religieuse ou profane, est d'une piété plus haute que tous les cénotaphes de marbre ou de granit, que toutes les couronnes de feuillage, de fleurs ou de fer. Ceci, c'est l'apothéose, la gloire ; cela, c'est le souvenir, et plus encore : le regret. »[64] Déjà à cette époque, les Britanniques apparaissent plus aptes à conserver le souvenir de la Grande Guerre. Quoi qu'il en soit, cette réflexion parue le 12 novembre montre bien que la fête du 4 août en Belgique n'est pas pleinement satisfaisante.

Lors du conseil de Cabinet, le 27 mars 1922, le vicomte Berryer, ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, fait part au Conseil de « vœux qui ont été émis par une série de conseils communaux

---

[61] *Le Soir*, 5/8/1921, p. 1.

[62] Par exemple, un cortège formé par des délégations de sociétés locales de combattants et d'invalides (mais aussi de plusieurs officiers français), parti de la caserne de la cavalerie, se rend au cimetière de Belgrade. Là, le président des invalides et le consul de France rendent hommage aux morts et font appel à la vigilance de tous les patriotes. *Le Soir*, 7/8/1921, p. 2.

[63] « Un anniversaire, s'il veut sauver une date de l'oubli, se célèbre chronologiquement, jour pour jour. Sinon, ce n'est plus qu'un compromis entre le souvenir et le calendrier. Le Sénat français, qui n'avait à ménager aucune hypothétique susceptibilité, pourtant, ne semble donc pas avoir été heureusement inspiré en postposant à un mobile dimanche cet immuable 11 novembre qui mit le lumineux point final au bas des pages sanglantes et sombres de la guerre. *Le Soir*, 12/11/1921, p. 1. A propos du tollé que provoqua cette décision chez les combattants français, voir A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 63-65.

[64] *Le Soir*, 12/11/1921, p. 1. Sur la pratique britannique des deux minutes de silence et sa signification, voir J. WINTER, « Guerre et mémoire au XXe siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale » in S. AUDOIN-ROUZEAU, A. BECKER, S. COEURE, V. DUCLERT et F. MONIER (sous la dir. de), *La politique et la guerre. Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, p. 144 et svv.

tendant à voir reporter au 11 novembre la fête nationale du 4 août. »[65] Ce ministre est alors chargé de demander au Roi s'il accepterait de transférer sa fête patronale à la date du 11 novembre, qui deviendrait ainsi fête légale tandis que celle du 4 août serait supprimée. En faisant cette proposition, le conseil « veut marquer combien la personne du Souverain a été associée à la victoire remportée par nos armées. »[66] Trois mois plus tard, le même conseil se ravise et décide que « tout en maintenant ses préférences pour la suppression de la fête du 4 août ou son transfert à une autre date de l'année, il y a lieu de ne pas déposer en cette matière de projet de loi et d'attendre que certains membres du Parlement aient fait usage de leur droit d'initiative parlementaire. »[67]

En effet, trois jours plus tard, le député libéral et bourgmestre de Bruxelles, Adolphe Max, dépose sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à remplacer l'anniversaire de la journée du 4 août 1914 par celui de la journée du 11 novembre comme fête nationale. Afin d'expliquer les raisons qui l'ont amené à déposer cette proposition, il retrace l'historique de la première décision, les différents débats au Sénat puis à la Chambre qui aboutirent à la date du 4 août. Il rappelle les réserves émises par le Sénat en juillet 1919 : « Des membres de la Haute Assemblée firent remarquer que le 4 août était surtout un jour de deuil et qu'il était au surplus, trop proche de la fête nationale du 21 juillet. » Selon Adolphe Max, ces réserves étaient d'autant plus fondées que le 4 août ne rencontre guère de succès populaire : « Il est permis d'affirmer que la décision intervenue n'a point rencontré, depuis trois années, la faveur de l'opinion publique. De toutes parts, on a demandé que la nouvelle fête nationale fût reportée au 11 novembre. De nombreux conseils communaux, et notamment le Conseil communal de Bruxelles, en séance du 7 novembre 1921, ont émis des vœux dans ce sens. Août est essentiellement un mois de vacances et de voyages. Les assemblées délibérantes suspendent leurs travaux, les mandataires publics prennent généralement à cette époque leur congé annuel. Les écoles sont fermées ; les maîtres et les élèves sont partis pour la campagne ou pour la mer. Or, est-il des cérémonies qui réclament aussi impérieusement la présence et le concours de la jeunesse des écoles que celles qui ont pour objet de célébrer le culte de la Patrie ?... Telles sont les considérations qui nous ont déterminé à déposer la présente proposition de loi. »[68]

A la Chambre, lors de la séance du 13 juillet 1922 après-midi, de violents incidents vont éclater entre certains députés socialistes et les autres députés. Si personne ne remet en question la date elle-même, les députés vont se déchirer sur l'étiquette à apposer au 11 novembre. Les

[65] AGR. Conseil de Cabinet, Procès-verbal, séance du 27/3/1922, p. 8.
[66] *Idem.*
[67] AGR. Conseil de Cabinet, Procès-verbal, séance du 19/6/1922, p. 8.

députés Van Hoeylandt[69] et Vandemeulebroucke[70] proposent, par amendement, de remplacer les mots « fête nationale » par « fête officielle de la paix ». Cette appellation suscite plusieurs objections qui sont, d'emblée, contrées par le député Van Remoortel[71]. A ceux qui estiment qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer au 11 novembre le titre de « fête officielle de la paix » parce qu'en Belgique les fêtes ne portent ordinairement pas de nom, van Remoorel rétorque que toutes les fêtes légales (Pâques, Noël, etc.) portent un nom, à commencer par la fête nationale (21 juillet) qui est la fête de la nation. Ensuite, l'orateur récuse la thèse selon laquelle le 11 novembre ne pourrait être la « fête de la paix » parce qu'il n'est pas l'anniversaire de la conclusion du traité de Versailles : « Voilà me semble-t-il, un bien faible argument ; pour nous, le 11 novembre est le jour de la paix, parce que ce fut le 11 novembre 1918 que les fusils cessèrent de tirer ; ce fut le jour où les soldats ont pu se considérer comme sauvés, où les parents ont pu espérer revoir leurs enfants ; le jour où la Belgique a retrouvé son indépendance[72]. Voilà la véritable signification de cet anniversaire, et c'est sur cette interprétation que l'on doit attirer chaque année l'attention de la foule, l'attention des enfants des écoles. C'est ce jour-là que l'on doit instituer, en même temps qu'une manifestation de reconnaissance à ceux qui nous ont apporté la paix, une cérémonie qui sera l'occasion de dire tout le mal que la guerre nous a causé, et de lui opposer les bienfaits de la paix. »[73] Après quoi, il garantit que les auteurs n'ont aucune arrière-pensée (sous-entendu, aucune arrière-pensée anti-militariste) en proposant l'appellation « fête de la paix ». A ses détracteurs, il oppose le bilan de la guerre : « (...) je leur rappelle nos 40.000 morts, nos 30.000 grands mutilés, notre dette publique, qui a passé de 5 à 38 milliards, notre déficit budgétaire annuel et le marasme économique dans lequel nous nous débattons. Voilà ce qu'est la guerre. En regard de cela, il y a la paix bienfaisante que nous devons tâcher de maintenir aussi longtemps que nous serons à la tête des destinées de la nation. » Et de conclure sur cette allusion à la neutralité belge : « Les amis de la paix voteront ma proposition. Si elle est adoptée, nous aurons ainsi donné une fois de plus au monde l'assurance que notre pays n'a pas varié depuis 1914, qu'il reste toujours l'ami de la paix, le partisan de la défense nationale, mais l'ennemi de toute violence et de toute agression. »[74]

---

[68] *Le Soir,* 24/6/1922, p. 1.
[69] Karel Van Hoeylandt (Temse, 1872-1960). Homme politique socialiste. Député pour l'arrondissement de Sint-Niklaas de 1919 à 1946.
[70] Hippolyte Vandemeulebroecke (Oostende, 1884-Gent, 1936). Homme politique socialiste. Assureur, député pour l'arrondissement de Dendermonde entre 1919 et 1936, il sera bourgmestre de cette ville de 1927 à 1933.
[71] William Van Remoortel (1888-1937). Homme politique du Parti des Combattants. Docteur en droit et avocat. Membre de la F.N.C., il est le fondateur du Parti des Combattants et est élu député de Bruxelles de 1919 à 1925. Il reviendra sur la scène politique en 1937 sous l'étiquette du P.O.B.
[72] Notons que cette affirmation n'est pas exacte puisque, comme nous l'avons vu au chapitre II, l'ensemble du territoire belge n'est pas encore libéré le 11 novembre. La capitale elle-même était, en ce jour, loin d'être en paix.
[73] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 13/7/1922, p. 1740.
[74] *Idem.*

Au contraire, Henri Carton de Wiart refuse qu'une qualification spéciale soit donnée au 11 novembre car elle pourrait engendrer des malentendus. De même, le ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, Paul Berryer[75], considère que « La Belgique serait singulièrement amoindrie dans son honneur si, dès 1922, à l'occasion de l'institution d'une fête nationale, on devait se préoccuper de justifier à suffisance la raison d'être de cette fête. Le pays a, Dieu merci, payé assez cher le droit d'évoquer dans des solennités commémoratives les événements de la guerre pour que nous n'ayons pas à perdre notre temps sur des commentaires parfaitement superflus. »[76]

Pour le député socialiste Fischer[77], le terme « paix » est ambigu : « Je ne comprends pas qu'on puisse, sur ce terrain, comparer les sentiments qu'éprouvaient à ce moment les Belges avec ceux de l'ennemi, qui s'était implanté chez nous. Chez nous, c'était la joie de la libération ; pour les armées battues c'était l'ouverture de la fête. Il n'y avait donc pas de paix le 11 novembre 1918. » Alors qu'un autre socialiste, Eekelers[78], évoque le joug en Pologne, Fischer rétorque qu'il ne faut pas oublier « nos devoirs envers notre pays et ceux qui l'ont sauvé. La meilleure façon d'affirmer son désir de voir régner la paix internationale, c'est d'aimer son pays. Il ne faut pas, sous prétexte de diminuer les causes d'hostilités dans le monde, diminuer son pays et n'éprouver de patriotisme que pour la patrie des autres. »[79] Fischer ajoute qu'une démonstration internationale de la paix est déjà faite, depuis trente ans, le 1er mai tandis qu'Eekelers rétorque que le 1er mai est seulement la fête du travail. Bref, au sein du parti socialiste, s'opposent des visions patriotique et internationaliste. La conversation dégénère quand le socialiste Demblon[80] attaque les députés de droite en criant que « les bourgeois ne sont pas allés à la caserne. »[81] S'en suit un tumulte général durant lequel la lutte des classes exacerbée par Demblon vire aux affrontements et aux règlements de comptes personnels[82]. La parole revenant à Fischer, celui-ci explique qu'il n'y a pas de paix véritable en Europe et qu'il serait dérisoire d'en décréter l'existence par une loi. Le député Schevenels l'interrompt pour signaler que la paix n'existe surtout pas pour la classe

[75] Paul Berryer (Sprimont, 1868-Spa, 1936). Homme politique catholique. Docteur en Droit, il devient sénateur pour l'arrondissement de Liège en 1908. Il est ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène entre 1921 et 1924.
[76] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 13/7/1922, p. 1740.
[77] François Fischer (Schaerbeek, 1875-1949). Homme politique socialiste. Journaliste. Echevin de 1912 à 1947 et député pour l'arrondissement de Bruxelles entre 1919 et 1949.
[78] Willem Eekelers (Berg, 1883-Bruxelles, 1954). Homme politique socialiste. Directeur et rédacteur en chef de la *Volksgazet*, il est député pour l'arrondissement d'Anvers entre 1919 et 1954.
[79] *Idem*, p. 1741.
[80] Pierre Demblon (Neuville-en-Condroz, 1859-Bruxelles, 1924). Homme politique du P.O.B. Instituteur. Député pour l'arrondissement de Liège de 1894 à 1924.
[81] *Idem*, p. 1741.
[82] Demblon n'a pas le temps d'achever sa phrase (« Ce sont surtout les ouvriers qui se sont fait tuer ; les bourgeois… ») qu'il est lui-même interpellé sur sa propre expérience de guerre : « Et vous, Monsieur Demblon, où étiez-vous ? ». Les Annales parlementaires notent entre parenthèses : « MM. Pierco, Bovesse et de Burlet interpellent violemment M. Demblon. Vifs colloques entre M. Ekelers et divers membres de la gauche libérale. Le tumulte continue. » *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 13/7/1922, p. 1741.

ouvrière. Fischer poursuit en rappelant l'union sacrée à la veille de la guerre et la nomination d'Emile Vandervelde comme ministre. L'orateur évoque le devoir des soldats, toutes classes confondues et l'exemple donné par « des centaines de milliers de travailleurs qui, préférant l'exil, l'emprisonnement et les pires souffrances à la trahison de leur conscience, ont refusé de travailler pour l'ennemi. » Pour terminer, il propose de remplacer le titre de paix par celui de la délivrance. Le député Vandemeulebroucke tente d'apaiser les esprits ; il ne faut douter ni des sentiments patriotiques de la droite ni de la profonde sincérité de la gauche par rapport à la paix. Il montre ensuite que, pour tous les soldats –quelle que soit leur situation à cette date– le 11 novembre 1918 fut considéré comme la fin de la guerre, une guerre qui, l'espéraient-ils, serait la dernière[83]. Selon lui, c'est parce que le 11 novembre est le jour de la délivrance et le début de la paix qu'il ne peut être considéré comme un jour de fête nationale banal et que l'appellation « feestdag van den vrede » est nécessaire[84].

La parole revient ensuite à M. Demblon qui s'empêtre, une fois de plus, dans ses souvenirs personnels de la guerre et dans la lutte des classes, répétant que quand une guerre éclate, ce sont surtout les travailleurs manuels et les petits bourgeois qui en pâtissent[85]. Les exclamations outragées (« c'est odieux ! », « c'est un scandale ! » ; « Assez, assez ! », etc.) fusent et le président doit finalement suspendre la séance durant dix minutes. Lors de la reprise, le président souligne que le désaccord est plus apparent que réel puisqu'il ne porte que sur l'appellation « fête de la paix ». Le député Demblon revient sur les différences des classes et ajoute qu'un antimilitariste devrait pouvoir ne pas aller à l'armée. Bologne l'interrompt : « Ah ! non ! monsieur Demblon, il y a des moments où l'on doit y aller ! »[86] Les « longs et vifs applaudissements sur de nombreux bancs de la gauche socialiste et sur tous les bancs de la droite et de la gauche libérale » qui suivent montrent combien le parti socialiste est divisé. D'ailleurs, en signe de protestation face aux propos de Demblon jugés « scandaleux », la plupart des membres de la gauche socialiste se lèvent et quittent la salle, sous les applaudissements de la droite et de la gauche libérale. Les noms d'oiseaux continuent de voler entre Demblon et les autres députés. Le député Vandemeulebroucke, après avoir récusé « toute suspicion d'antipatriotisme dont nous avons été l'objet d'une façon déguisée », déclare qu'il retire son amendement[87]. Ce dont le félicite le libéral

[83] *Idem*, p. 1741.
[84] *Idem*, p. 1741-1742.
[85] *Idem*, p. 1742.
[86] *Idem*, p. 1743.
[87] Et Vandemeulebroucke de formuler ce vœu : « Mais nous faisons appel à tous ceux qui, dans cette Chambre et au-dehors, veulent avec nous qu'on ne continue plus cette course exagérée aux armements et qui désirent une paix durable ; nous formons le vœu qu'ils considéreront le 11 novembre comme un jour choisi pour inculquer à la jeunesse le désir d'agir, dans l'intérêt de la Belgique, pour la paix en éliminant dans la mesure du possible toutes les causes de la guerre. » *Idem*, p. 1745.

Adolphe Max : « Certes, nous sommes tous partisans de la paix. Tous nous l'aimons. Mais c'eût été la dénaturer et peut-être ravaler par une équivoque la signification de la fête que nous voulons créer que d'en faire –ce que ne veut assurément pas l'honorable M. Van Remoortel– une manifestation en faveur du pacifisme. »[88] Après une dernière mise au point entre les députés Bovesse et Huysmans, la discussion générale est close. La Chambre passe à l'examen des articles[89] puis procède au vote. Sur 106 députés qui y prennent part, 96 répondent oui ; 2 répondent non ; 8 s'abstiennent[90].

Au Sénat, durant la séance du 20 juillet 1922, la discussion du projet de loi substituant la date du 11 novembre à celle du 4 août comme fête nationale s'apparentera à un monologue puisque seul le socialiste Lekeu expliquera les raisons « qui militent en faveur du vote affirmatif qu'émettra le groupe socialiste. » [91] S'il affirme que le 4 août est à la fois jour de désolation et d'orgueil, il reconnaît l'utilité de lui substituer une autre date moins ambivalente. Selon lui, cette loi répond au sentiment populaire puisque le 11 novembre incarne la délivrance, le jour « d'allégresse universelle ». Après avoir assuré que le patriotisme des socialistes existait bien avant la Grande Guerre[92], Lekeu affirme : « Notre patriotisme n'a rien d'inconciliable avec notre internationalisme, et il faut avoir un horizon bien borné pour opposer ceci à cela. C'est pourquoi le 11 novembre n'est pas seulement à nos yeux, la date emblématique marquant la fin de la dernière guerre, mais le jour symbolique, signifiant par-dessus tout la fin de la guerre dernière, l'avènement de la paix, non pas de la paix incertaine, caduque, étriquée, douloureuse souvent menteuse d'aujourd'hui, mais la paix définitive, inaltérable, fondée sur le droit du peuple et la solidarité internationale, devant la loi d'un monde nouveau. »[93] Assurant que les socialistes ne sont pas responsables de la fin de l'union sacrée, Lekeu en appelle au consensus sur la date du 11 novembre : « C'est pourquoi, sans songer à restaurer la politique de l'union sacrée, voulons-nous, au moins à cette heure, attester que nous voterons le projet qui érige le 11 novembre en fête de la délivrance, dans une grande pensée d'unité et de solidarité nationale. »[94] Ces dernières paroles

[88] *Idem*, p. 1745.
[89] « Article 1er. La loi du 19 juillet 1919, portant que l'anniversaire de la journée du 4 août 1914 sera célébré chaque année comme fête nationale est abrogée. Article 2. L'anniversaire de la journée du 11 novembre 1918 sera célébré chaque année comme fête nationale. » *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, séance du 13/7/1922, p. 1746.
[90] *Idem*, p. 1746.
[91] *Sénat. Annales parlementaires*, séance du 20/7/1922, p. 1008.
[92] « Si vous m'entendez exalter la date du 11 novembre, c'est que nous avons le droit de nous revendiquer du patriotisme le plus éclairé et le plus agissant, nous qui, avant la guerre, tenions un langage identique. Notre patriotisme ne date pas du 4 août 1914 ; la vérité est qu'avant 1914 on nous a sous ce rapport méconnus et calomniés. On nous appelait des sans-patrie, mais nous protestions contre cette injure. » *Sénat. Annales parlementaires*, séance du 20/7/1922, p. 1008.
[93] *Sénat. Annales parlementaires*, séance du 20/7/1922, p. 1009.
[94] *Idem.*

semblent entendues puisque sur 103 sénateurs qui prennent part au vote, 102 répondent oui et un s'abstient. La loi sera sanctionnée le lendemain par le Roi[95]. Le 11 novembre devient donc officiellement le jour commémoratif de la Grande Guerre.

Quelques jours plus tard, *Le Soir* se réjouit que le 4 août ne soit plus considéré comme une fête nationale : « En reportant du 4 août au 11 novembre la commémoration d'un anniversaire trop cruel pour être une fête, nos faiseurs de lois, qui ne furent pas souvent aussi bien inspirés, ont obéi, plaisons-nous à le croire, à un sentiment de décence sentimentale. (...) Non, le 4 août ne pouvait, n'aurait jamais dû un instant être une fête. La date qui marque l'ère la plus tragique de notre histoire est de celles où se recueille instinctivement la pensée, où se serre involontairement le cœur. »[96]

Si le 4 août cesse d'être officiellement une fête nationale, le ministre de l'Intérieur, Paul Berryer, envoie des instructions aux gouverneurs de province afin que ce jour reste néanmoins une date symbolique : « Bien que cessant d'être un jour de fête, j'estime que le 4 août doit demeurer un jour de recueillement, car c'est à cette date, en 1914, que fut consommé, vers 9h30' du matin, par la violation de notre sol, un des crimes les plus flagrants de l'Histoire. Il conviendrait que les beffrois et les églises veillent, au matin de cet anniversaire, à interrompre périodiquement la prescription de l'oubli et à ranimer dans l'âme des générations nouvelles l'acte glorieux de la Belgique. C'est pourquoi, monsieur le gouverneur, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y aurait lieu d'appliquer, comme auparavant, la circulaire qui vous a été adressée le 12 juillet 1921, au sujet du glas d'alarme à sonner, le 4 août, à 9 h 30' du matin, par les cloches de tous les beffrois et églises de votre province, ainsi que de la mise en marche des sirènes des usines des centres industriels. »[97] Le, 4 août 1922, dans le parc du Cinquantenaire de Bruxelles, vingt et un coups de canon rappellent que « il y a huit ans, le sol de la Belgique, neutre et loyale, fut violé par les troupes allemandes. »[98] Sur le plan local, quelques associations patriotiques continuent d'ailleurs à célébrer cette date. Ainsi, le groupement des combattants de Saint-Josse-ten-Noode se rend devant le monument aux morts communal[99] et la ville d'Antwerpen organise son hommage annuel aux victimes de la guerre (aux Belges fusillés et aux soldats alliés), au cimetière de Schoonselhof, le 6 août 1922[100]. Le 5 août 1922, *Le Soir*, revenant sur l'Ultimatum, conclut : « On sait comment l'Allemagne a réparé les dommages qu'elle a sciemment commis en Belgique. Pour les Allemands, les traités sont des chiffons de papier et les serments des paroles que le vent

[95] *Le Moniteur belge*, 21/7/1922, p. 5240.
[96] *Le Soir*, 6/8/1922, p. 1.
[97] *Le Soir*, 5/8/1922, p. 1.
[98] *Le Soir*, 5/8/1922, p. 1.
[99] *La Libre Belgique*, 3/8/1922, p. 1.

emporte. Souvenons-nous du 4 août 1914. »[101] Au fond, le 4 août est un symbole de deuil pour la population, de gloire pour les députés, mais aussi de vigilance... contre une prochaine guerre... Cet anniversaire est aussi une manière de continuer à mobiliser les esprits dans un contexte de discussions sur la réorganisation de l'armée belge.

Le 11 novembre 1922 voit la cérémonie du soldat inconnu remporter, comme nous l'avons vu, un franc succès. Quant au 4 août, il reste surtout une date-clé pour la presse, une occasion de rappeler l'histoire de la Grande Guerre : « Il y aura neuf ans déjà, samedi prochain, que l'Allemagne, au mépris de la foi jurée, viola la neutralité belge. A neuf heures et demie du matin, le 4 août 1914, les premiers patrouilleurs allemands pénétraient, par Stavelot et Gemmenich, dans notre pays, où ils allaient bientôt accumuler les deuils et les ruines. Cette heure tragique sera commémorée samedi matin : les cloches de nos églises sonneront le tocsin, les sirènes des usines fonctionneront et des salves d'artillerie seront tirées. »[102] Le 3 août, *Le Soir* titre : « Remember Il y a neuf ans. –L'ultimatum outrageant– L' hypocrisie et la félonie de l'Allemagne. » et écrit : « A l'heure grave où très probablement se déroule à Londres le sort de l'Entente, il n'est pas inutile de rappeler les origines du crime commis de propos délibéré par l'Allemagne contre le monde civilisé, crime sans précédent dont tous les pays d'Europe saignent encore. On peut pardonner, mais si nous voulons vivre, si nous ne voulons pas que le sang soit de nouveau sur nous, il est nécessaire de se souvenir. Oublier les leçons du passé, c'est volontairement s'exposer aux plus tragiques recommencements. Reportons-nous aux premiers jours d'août 1914. (...) »[103] Le 4 août conservera encore quelque temps, une valeur symbolique. En 1924, la date choisie pour inaugurer le monument de la Reconnaissance belge au Havre n'est pas le 11 novembre mais bien le 5 août, dix ans après le début du conflit. En 1924 et 1926, le mémorial administratif de la Province de Flandre occidentale rappelle qu'une minute de silence doit être observée et qu'un coup de canon doit ensuite être tiré dans les grandes villes[104].

Enfin, la date du 22 novembre ne semble guère commémorée que par une association brabançonne : « Le 22 novembre 1918, date de la rentrée triomphale de nos souverains et de nos troupes victorieuses dans la capitale est une journée inoubliable pour les Bruxellois ! Les anciens de la grande guerre n'ont point oublié cette date qui fut, pour eux surtout, un jour d'allégresse. La section du Brabant de l'Amicale des officiers de la campagne 1914-1918 –association sans but lucratif– fête tous les ans cette journée mémorable par un gala au théâtre royal de la Monnaie,

---

[100] *Le Soir*, 7/8/1922, p. 2.
[101] *Le Soir*, 5/8/1922, p. 1.
[102] *Le Soir*, 31/7/1923, p. 1.
[103] *Le Soir*, 3/8/1923, p. 1.
[104] *Mémorial administratif de Flandre occidentale*, 1924, Brugge, p. 362.

honoré de la présence du Roi. »[105] Dans cette optique, le souvenir du 22 novembre s'apparente davantage à une mémoire locale que nationale.

A travers ces différentes dates et les cérémonies qui s'y rapportent, on peut discerner une évolution, entre 1919 et 1924, de la politique mémorielle belge sur le plan interne et externe. En juillet 1919, la Belgique déjà déçue par le Traité de Paix et quelque peu décriée par ses anciens alliés[106], tente de maintenir coûte que coûte l'image qu'elle s'est forgée au moment de l'invasion allemande d'une « Poor Little Belgium » et « Brave Little Belgium ». Or, comme le constate Sophie de Schaepdrijver, en 1919, cette image est surannée : « La Belgique, auréolée jusque-là par son statut d'innocence massacrée passait soudain pour une gêneuse cupide. Il faut l'avouer, l'héroïsme de 1914 était devenu totalement obsolète. »[107] Par nostalgie cette « glorieuse époque » et aussi par réaction de repli face aux déceptions sur le plan international, les députés choisissent de se démarquer de leurs anciens alliés et d'opter pour une date « purement belge ». En outre, l'ensemble du territoire belge n'ayant pas été libéré le 11 novembre 1918, cette date n'offre pas un souvenir national homogène. Tandis que l'on faisait la fête à Mons, Bruxelles ou Gent vivaient encore sous la terreur. En choisissant le 4 août, les députés optent pour le souvenir d'un jour d'unité nationale quasi unique dans l'histoire du pays. C'est probablement ce qu'ils ont voulu mettre en avant dans un contexte d'immédiat après-guerre où les clivages ne cessent de s'affirmer. Quoi qu'en pensent les députés qui la choisissent et les quelques sénateurs qui la refusent, la date du 4 août demeure incontestablement ambiguë. Il semble difficile de faire de ce sombre jour –ce début de la Grande Guerre, prémisse d'une occupation ennemie, de privations et de deuils– une journée de fête. En outre, d'un point de vue pragmatique, le 4 août s'inscrit dans une période de vacances et de moissons, où les professeurs, les enfants, les travailleurs sont difficilement mobilisables. Sans foule, les cérémonies ne riment à rien.

La population, la presse, les élus locaux constatent vite le non-sens de la « fête » du 4 août. Plusieurs conseils communaux prient donc l'Etat d'opter pour le 11 novembre. Suivant ce mouvement, la Belgique va se conformer, tant pour la cérémonie du soldat inconnu que pour la date du 11 novembre, à l'exemple des anciens alliés. Il faut dire que, sur le plan international, la situation a changé. Dans un contexte de rapprochement avec la France, il peut être pratique de célébrer en même temps l'armistice. Quant au contexte de politique intérieure, il a également évolué. En 1919, les divergences de vues sur le jour symbolisant la Grande Guerre tiennent à des

[105] *Le Soir*, 5/11/1923, p. 1.
[106] Ainsi, lors de la Conférence de paix, Lloyd George oppose le nombre de soldats britanniques et australiens morts en Flandre aux arguments du ministre belge des Affaires étrangères, Paul Hymans, sur les souffrances de la Belgique. S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 295.
[107] S. DE SCHAEPDRIJVER, *Op. cit.*, p. 294.

modalités pratiques ou à des convictions personnelles. En 1922, c'est la commémoration de la guerre elle-même qui commence à être remise en question par certains socialistes qui veulent faire de l'armistice la « Fête de la paix ». Si ces derniers restent minoritaires au sein de leur propre parti et à la Chambre, ce souhait témoigne pourtant d'un courant qui commence à s'exprimer publiquement. L'union sacrée déjà fissurée en 1919 a bel et bien éclaté[108]. La dissidence au sein du socialisme, accompagnée cette fois de celle des V.O.S. ressurgira d'ailleurs à la veille de la cérémonie du soldat inconnu le 11 novembre 1922[109].

Apparemment anecdotique, le choix d'une date de commémoration en Belgique est néanmoins révélateur. Révélateur de la vision complexe et changeante que les Belges se font des alliés. Les alliés avec qui les Belges sont d'abord solidaires puis par lesquels ils sont ensuite déçus. Révélateur aussi des différents enjeux identitaires belges. Faut-il glorifier le « martyre » de la Belgique, sa résistance durant l'occupation ou sa lutte aux côtés des alliés et sa délivrance ? Doit-on mettre l'accent sur la douleur ou la victoire ? Si les dates officielles peuvent être choisies, au niveau communal, pour inaugurer un monument ou organiser des cérémonies patriotiques, les communes gardent toute leur liberté. De même que, sur le plan personnel et familial, la date particulière de la mort du proche (soldat, fusillé, déporté...) est commémorée, certaines villes fortement touchées par la guerre, vont commémorer leur propre drame (bataille, massacre de civils, départ des déportés) à la date où elles l'ont vécu.

Dans des « cités martyres » comme Aarschot, Dinant, Leuven, Tamines ou Rossignol, ce sont les dates d'août 1914 des massacres de civils par les troupes allemandes –donc, la violence et le deuil– que l'on commémore chaque année. Ainsi, en août 1921, le conseil communal de Dinant décide de faire célébrer à la collégiale, le 23 août, un service funèbre annuel pour les fusillés héroïques de 1914. Immédiatement après, l'autorité communale ira, dans les différents cimetières, déposer des couronnes sur les tombes des martyrs[110]. De même, dans la province du Luxembourg, août reste le mois du souvenir : « Le mois d'août ramène, dans le Luxembourg, les anniversaires des batailles, des incendies de villages, des pillages, des fusillades. Les monuments destinés à commémorer les atrocités allemandes se multiplient partout. Après Ethe, Tintigny a inauguré, aujourd'hui, son monument. D'autres villages auront bientôt leur tour. »[111] Pour terminer notons qu'à Brugge un conseiller communal proposera d'instituer le 19 octobre comme

[108] Concrètement, l' « Union sacrée » se termine en 1921. Jusqu'à cette date, trois gouvernements d'union nationale se succèdent. Deux sont sous la direction de Léon Delacroix, le troisième est dirigé par Henry Carton de Wiart.
[109] Cfr. chapitre II.
[110] *Le Soir*, 9/08/1921, p. 1.
[111] *Le Soir*, 22/08/1921, p. 2. Par exemple, le 22 août est choisi pour inaugurer le monument d'Heure consacré aux civils fusillés, DUCHENE, *Op. cit.*, p. 72.

« Verlossingsdag »[112] en souvenir du souvenir de la libération de la ville en 1918[113]. Différentes mémoires de la Grande Guerre coexistent.

## *Inaugurations de monuments*

« En commémorant, nous acceptons que ce qui fut ne soit plus, et même ne soit plus du tout. En nous reportant ensemble vers le passé nous en faisons notre deuil. Car toute commémoration circonscrit, dans sa finitude irrévocable, l'événement vers lequel nous remontons. Nous confessons alors qu'à la façon d'un être qui aurait vécu, il est mort. »[114]

Le dépouillement exhaustif du *Soir* entre 1918 et 1924[115], reprenant 479 monuments, nous a permis de dresser le tableau suivant :

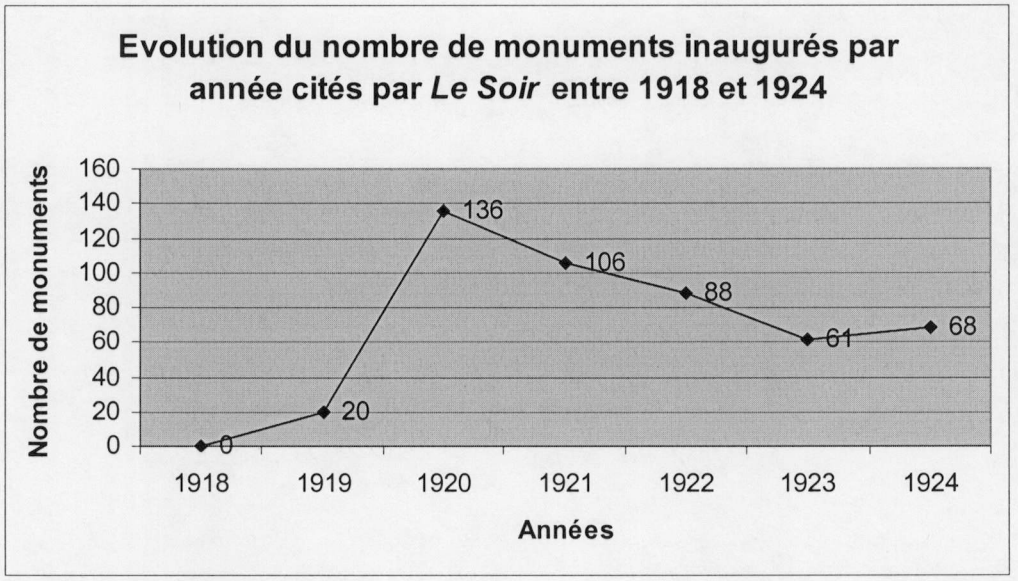


Ce tableau peut être comparé avec les résultats recueillis pour la Wallonie par Laurence van Ypersele et Axel Tixhon qui montrent que si les dates de décision posent des problèmes quasi insolubles aux chercheurs, les dates d'inauguration sont en revanche, plus faciles à repérer, notamment via la presse. Selon eux, l'essentiel de l'effort commémoratif se situe dans les premières années qui suivent l'armistice. Sur notre graphique, le pic des inaugurations se situe en 1920. Mariette Jacobs observe le même phénomène en Flandre occidentale[116]. Ayant étudié la région de Halen, Samuel Rotsaert constate, quant à lui, une évolution en 1920-1921 avec un pic,

---

[112] Ce qui peut être traduit par « Jour de délivrance ».
[113] M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden...Cultuurhistorische analyse van de oorlogsgedenktekens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Bruges, 1995, t. 1, p. 149.
[114] J. DAVALLON, P. DUJARDIN, G. SABATIER, (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 47.
[115] Sur ce dépouillement, cfr. Chapitre IV.
[116] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 41.

plus tardif, en 1922 mais aucune explication n'est donnée quant à ce léger décalage[117]. Dans l'ensemble, une chronologie à peu près semblable se dessine en Belgique comme en France puisque comme l'écrit Hervé Moisan : « Sur le plan national, la vague de construction s'est déroulée le plus souvent selon le processus suivant : décision en 1919, construction en 1920 et inauguration en 1921. »[118] Selon Antoine Prost, la plupart des villages français inaugurent avant 1922 leur mémorial (parfois de série) tandis que certaines grandes villes ne suivent qu'au début des années trente, les municipalités de droite précédant celles de gauche et les supplantant en munificence[119]. Peut-être ce retard est-il dû à l'ampleur des monuments construits dans ces chefs-lieux de provinces. Constatant un retard semblable en Australie, Kenneth Silver Inglis suggère que la construction de ces monuments apparaissait probablement moins urgente: « The makers of memorials in capital cities had to contend with all the difficulties in the way of local committees, and one more: a feeling that the memorials in cities, towns and townships were enough, and that grand national projects were not necessary or at any rate did not merit active support. »[120] En Belgique, les grandes agglomérations (mais celles-ci n'ont pas la même ampleur que les métropoles d'Australie...) semblent moins à la traîne : Schaerbeeck inaugure son monument en 1921, Hasselt en 1922[121], Mons en 1922[122], Charleroi et Kortrijk en 1923[123], Gent, Namur[124] et le troisième monument de Mechelen en 1924. La ville d'Antwerpen inaugurera son monument en 1930, dans le cadre des fêtes du centenaire[125].

Le nombre de contruction de monuments aux morts va se réduire au fil des années, comme le constatent Axel Tixhon et Laurence van Ypersele pour la Wallonie : « Jusqu'en 1924, le rythme

---

[117] S. ROTSAERT, *Op. cit.*, p. 49. Alors que la courbe dessinée par Samuel Rotsaert chute en 1923, elle remonte en 1924, lors du dixième anniversaire de la bataille de Halen et lors du vingtième anniversaire de cette bataille, en 1934. Cette courbe montre bien que la bataille de Halen demeure pour cette région, un événement important. Dans cette optique, il serait intéressant d'entreprendre de telles études au niveau local, afin de cerner s'il existe ou non, comme à Halen, des points culminants de la mémoire locale.

[118] H. MOISAN, *Sentinelles de pierre. Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans la Nièvre*, Bleu autour, 1999, p. 14. Stéphane Tison remarque que dans la Sarthe, la plupart des monuments sont érigés entre 1919 et 1924 tandis que dans la Marne, le mouvement commémoratif s'étend sur une période relativement plus longue. Stéphane Tison explique cette différence par l'effort de reconstruction qui oblige les municipalités à privilégier les dépenses plus immédiatement nécessaires. Remarquons qu'en Belgique, on retrouve ce même retard dans la région d'Ypres. S. TISON, « Traumatisme de guerre et commémorations. Comment Champenois et Sarthois sont-ils sortis de la guerre ? (1870-1940) » in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°216, octobre 2004, p. 14.

[119] A. PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? » in P. NORA (sous la dir. de), *Lieux de mémoire*, t. 1 : *La République*, Paris, 1984, p. 199.

[120] K. S. INGLIS, *Sacred places. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne, 1998, p. 281.

[121] Elevé par la province aux Limbourgeois morts pour la Patrie, le monument d'Hasselt est inauguré en présence du Roi en octobre 1922. *Le Soir*, 10/10/1922, p. 1.

[122] *Le Patriote* illustré, 4/6/1922, p. 356 annonce que Mons a inauguré son monument le 28 mai 1922, contrairement à ce qu'affirme R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 17, qui situe son inauguration en 1928 !

[123] *Le Patriote illustré*, 1923, p. 452.

[124] *Vers l'Avenir*, 16/6/1924.

[125] Monument d'Antwerpen inauguré dans le cimetière dès 1919.

des érections de mémoriaux reste élevé mais diminue lentement.»[126] Sur notre graphique, la légère remontée en 1924 pourrait s'expliquer par la volonté de certaines communes qui ont pris du retard et celles qui ont vécu les horreurs de l'invasion d'ériger leur monument pour célébrer le dixième anniversaire du début de la guerre[127]. Quant à 1930, année du centenaire de la Belgique, Axel Tixhon et Laurence van Ypersele ont montré qu'elle est aussi l'occasion d'inaugurer des monuments et de rapprocher le courage des soldats belges de 14-18 avec celui des volontaires de 1830[128].

D'après les dates relevées dans la presse, rares sont les cérémonies commémoratives qui ont lieu en janvier et en février. La saison des commémorations commence au mois de mai, avec un pic aux mois de juillet et août, septembre, puis novembre[129]. Cela ne s'explique pas seulement par les données météorologiques mais aussi par le souvenir des événements de guerre (batailles, massacres de civils) qui ont eu lieu en Belgique durant l'été 1914. Comme nous l'avons vu, novembre évoque le culte des Saints (jour de Toussaint) mais également, à partir de 1922, le souvenir officiel de l'armistice. L'inauguration se fait généralement un dimanche, sans doute parce qu'il s'agit d'un jour de congé pour la plupart des gens.

Avec la multiplication des inaugurations, dès mai 1919, il devient impossible aux ministres d'assister à toutes les commémorations. Celui de la Guerre, fréquemment sollicité, fait savoir aux gouverneurs militaires des provinces que, sauf dans des cas exceptionnels, il les chargeait ou leurs délégués de le représenter à ces cérémonies, pour autant que la demande expresse de participation du ministre ou du département de la Guerre ait été formulée[130].

Si la participation aux cérémonies est habituellement libre, il est des exceptions. La participation à la cérémonie du 11 novembre 1922 organisée par l'association des ex-agents de services de renseignements d'Antwerpen est obligatoire, sous peine d'amende ! Les membres doivent se rendre au cimetière de Schoonselhof pour fleurir les tombes des vingt-quatre héros. « Tous les membres se feront un devoir d'honneur d'assister à cette solennité et une amende de 2 francs sera appliquée à tout membre, absent sans motif plausible. L'insigne de la Fédération "Pro Patria" est obligatoire ainsi que le port des décorations. »[131]

Les inaugurations de monuments doivent parfois être reportées pour des raisons matérielles (la sculpture n'est pas terminée dans les temps ; des difficultés de paiement surgissent ;

[126] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 91.
[127] C'est particulièrement vrai pour les monuments commémorant des batailles ou les massacres de civils.
[128] A. TIXHON et L. VAN YPERSELE, *Op. cit.*, p. 91-92.
[129] Sur les saisons plus propices aux inaugurations, voir S. CLAISSE, *La Mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts des communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, Bruxelles, 2002, p. 136-137.
[130] *Le Soir*, 30/5/1919, p. 1.

l'emplacement du monument n'est toujours pas déterminé, etc.)[132]. En 1921, ce retard impatiente les postiers bruxellois : « A propos de nos braves postiers, à quand l'inauguration du mémorial, solennellement promis en 1919 par le ministre d'alors ?... »[133]. A Laeken aussi, les délégués de l'Union patriotique des Ex-prisonniers politiques et des Combattants, l'Amicale laekenoise des Anciens Combattants et la Fédération nationale des combattants (section de Laeken) se crispent. Réunis en assemblée générale extraordinaire, ils votent une énergique protestation contre la lenteur apportée à l'exécution du monument de Laeken[134].

Se penchant sur l'attitude des sociétés occidentales face aux tués de la guerre, Luc Capdevila et Danièle Voldman montrent qu'en ce temps de rupture qu'est la guerre, militaires et civils tentent de renouer avec des pratiques ancestrales en inventant de nouveaux gestes, en improvisant des formes de pratiques funèbres. Ces rites renouvelés se perpétuent dans l'après-guerre, notamment à travers les réinhumations et funérailles solennelles de militaires et de civils belges (dont les corps ont été rapatriés)[135]. Dans la même optique, les auteurs indiquent que les pratiques anciennes d'appel du nom des morts ont été réactivées. Ces rites seront « d'abord faits en famille ou au cours de cérémonies privées d'associations du souvenir, avant d'être repris après 1918 lors des cérémonies publiques dans les cimetières communaux ou au pied des monuments. »[136] En Belgique aussi, cet appel du nom des morts sera fait lors d'inaugurations de monuments.

Celles-ci suivent ordinairement un canevas bien défini. Comme le remarque Annette Becker pour la France, « Tout, de la minute de silence au dépôt des couronnes, est un décalque civique de cérémonies catholiques pour les morts. »[137] La journée d'inauguration débute généralement par une messe d'action de grâce et un *Te Deum* en l'honneur des morts. Le sermon exalte communément les sacrifices des héros ou des martyrs. L'après-midi, les autorités, les associations patriotiques et la foule assistent à l'inauguration. Le monument, parfois recouvert d'un voile, est découvert. Dans les régions catholiques, un prêtre procède à la bénédiction du monument. Comme

---

[131] Par ailleurs, deux membres ont été désignés pour représenter ce groupement d'Antwerpen aux funérailles du Soldat Inconnu à Bruxelles le 11 novembre. *La Métropole*, 911/1922, p. 2.
[132] « Il ne sera pas possible de procéder, en septembre, comme on l'avait espéré, à l'inauguration du monument que la commune d'Anderlecht a décidé d'élever à la mémoire des victimes de la guerre, place de la Plaine, au centre du nouveau quartier. L'inauguration de l'œuvre de M. Voets aura lieu probablement au printemps prochain. C'est également l'an prochain que l'on inaugurera, au cimetière de Saint-Gilles, le monument commémoratif commandé par la commune, en suite d'un concours, au jeune et talentueux sculpteur, M. René Dewinne, le fils de notre estimé confrère du Peuple. »*Le Soir*, 29/8/1921, p. 1.
[133] *Le Soir*, 6/9/1921, p. 1.
[134] *Le Soir*, 17/2/1923, p. 1.
[135] Cfr. Chapitre II.
[136] L. CAPDEVILA et D. VOLDMAN, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, 2002, p. 182.
[137] A. BECKER, *Op. cit.*, p. 103.

l'explique le curé de Bellefontaine, ce « baptême » du monument lui confère une dimension sacrée supplémentaire : « Je vais donc bénir ce monument et lui donner là toute sa valeur. Car il sera non seulement une expression de vaillance et de gloire humaine, ce qui est déjà beaucoup, mais il éveillera d'autres sentiments plus profonds qui tiennent à la racine même de l'âme humaine, sentiment de foi, d'immortelle espérance, de grande et vraie consolation. »[138] Ensuite, le comité du monument confie officiellement l'œuvre aux édiles représentant l'ensemble de la communauté. La passation est suivie de remerciements ainsi que de la promesse de prendre en charge et d'entretenir le monument. La sonnerie de clairon annonce l'appel des morts. Les morts sont nommés par une autorité, un ancien combattant ou un invalide. Les discours qui suivent sont prononcés par les autorités nationales, provinciales, locales ou leurs représentants, par les présidents des associations patriotiques, des membres du comité, des notables de la localité, etc. Après les discours, la cérémonie se termine généralement en musique, qu'elle soit instrumentale, ou chantée par une chorale d'enfants des écoles. A côté de la *Brabançonne*[139], *Vers L'Avenir*, Le

[138] *L'Avenir du Luxembourg*, 12-13/9/1921, p. 1.

[139] Au cours d'une réunion en juin 1920 de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, Sylvain Dupuis, directeur du Conservatoire de Liège, signale l'absence d'uniformité dans les exécutions de la Brabançonne, tant pour les paroles, que pour la musique même. Il émet le vœu que des mesures soient prises pour mettre fin à cette situation. La classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique décide finalement que cette commission sera formée des deux sections de la musique et des lettres. *Le Soir*, 28/6/1920, p. 1. En novembre 1920, cette Commission recherche toutes les versions existantes de la Brabançonne de Van Campenhout afin d'établir un texte exact et définitif de l'air national. Elle fait appel, via la presse, à toutes les personnes qui pourraient lui fournir des renseignements à cet égard. *Le Soir*, 8/11/1920, p. 1. En janvier 1921, de retour de son voyage en Allemagne occupée par les Belges, le ministre de la Défense nationale dit avoir été « défavorablement impressionné par la Brabançonne écourtée, jouée en certaines circonstances par les musiques militaires. » Il compte bien remédier à ce problème. *Le Soir*, 28/1/1921, p. 1. Suite aux travaux de cette commission, une version unique et définitive (musique et paroles) est publiée dans les mémoriaux administratifs. En août 1921, le Premier ministre et ministre de l'Intérieur, H. Carton de Wiart, envoie une circulaire concernant les modifications à apporter au texte du chant national belge : « Notre chant national, en ce qui concerne les paroles, a fait l'objet de plusieurs versions différentes et il ne se passe pas de mois que quelque poète bien intentionné ne compose un texte nouveau, à l'occasion de l'une ou l'autre cérémonie patriotique. Il s'ensuit qu'aucune de ces versions n'est connue de la foule et qu'au lieu du spectacle émouvant que produirait, en maintes circonstances, la participation du public à l'exécution de ce chant, on constate, ou bien que nombre d'assistants demeurent muets ou, ce qui ne vaut pas mieux, que des paroles différentes sont chantées en même temps sur le même air. Il serait extrêmement désirable que toutes les autorités publiques, ainsi que les directions des établissements d'instruction se missent d'accord pour adopter et recommander le même texte et j'estime qu'ils devraient faire choix, à cet effet, d'un couplet emprunté à la version de Charles Rogier, couplet aussi simple que vrai et qui résume parfaitement les sentiments patriotiques que l'épreuve de la guerre a développés en chacun de nous :
"O Belgique, ô mère chérie
A toi nos cœurs, à toi nos bras,
A toi notre sang, ô patrie,
Nous le jurons tous, tu vivras.
Tu vivras toujours grande et belle,
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle :
Le Roi, la Loi, la Liberté." »
« Circulaire du Premier ministre aux gouverneurs concernant les modifications apportées au texte du chant national belge », 8/8/1921, in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1921, t. 2, p 93-94. En 1922, le gouvernement belge décide d'ouvrir un concours pour la rédaction d'un couplet de la Brabançonne en flamand. Ce couplet devrait être une adaptation aussi fidèle que possible du texte officiel français, dû à Charles Rogier. En août les résultats du

*Vlaamse Leeuw*, etc., d'aucuns composent un chant de circonstance, glorifiant les morts ou le monument[140]. Des gerbes de fleurs sont déposées devant le mémorial141. Certaines journées commémoratives se terminent par un concert ou une projection cinématographique rappelant par exemple les hauts faits de l'armée belge (par exemple à Hal, ces projections cinématographiques représentent des scènes de l'Yser)142. Quant à l'inauguration, en juin 1926, du mémorial « destiné à perpétuer le souvenir des membres de l'Union royale belge des sociétés de Football association morts pour la Patrie », elle s'achèvera par une cérémonie devant la tombe du soldat inconnu et, last but not least, un match Belgique-France[143].

Les inaugurations de monuments, si elles se terminent quelquefois sur une fête ou un bal, n'en conservent pas moins une dimension grave : « Trêve de gaieté, c'est l'instant des sacrifiés ! La musique s'est tue, la voix de la foule s'éteint ; et voici celle du souvenir qui s'allume. »[144] Certains revendiquent même un caractère endeuillé. Telle la *Gazette de Marche* qui, au lendemain de l'inauguration du monument d'Aye, en octobre 1922, félicite le comité organisateur pour l'ambiance de recueillement qui régnait : « Cette manifestation n'a pas revêtu un caractère de festivité, ce fut une journée de deuil, de respect, de souvenirs et de prières ; cela convenait, et nous

---

concours sont publiés dans la presse : « Cent soixante et une réponses sont parvenues à l'Académie royale flamande chargée de juger ce concours. Un jury de trois académiciens a examiné les manuscrits. L'un des rapporteurs a proposé de primer le poème envoyé par l'abbé Walgrave comme étant celui qui se prête le mieux à être chanté sur la musique de la Brabançonne. Les deux autres membres du jury ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de cent francs et l'Académie s'est ralliée à leur avis. Il faut voir si les poètes flamands reprendront leur luth... étant donnée l'énormité du prix alloué par la générosité gouvernementale. » *Le Soir*, 14/8/1922, p. 1. En 1934, la circulaire du ministre de l'Intérieur Hubert Pierlot aux gouverneurs, le 27/01/1934 (faisant référence à celle du 8/08/1921), donne la version officielle flamande du couplet de la Brabançonne in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1934, t. 1, p. 217.

En fait, ce chant national qui se cherche après la guerre est symptomatique d'une nation aux accents différents, d'une Patrie belge aux différentes composantes. Par ailleurs, on pourrait, comme l'avait fait Philippe Raxhon pour *La Marseillaise*, étudier les différentes utilisations qui sont faites de la Brabançonne. Durant la Grande Guerre, la Brabançonne incarne la résistance, « l'âme belge », la contestation vis-à-vis de l'occupant allemand. Après l'armistice, si la Brabançonne est entonnée durant les inaugurations et différentes cérémonies patriotiques, elle peut également devenir le symbole d'une Belgique unie face à des revendications flamingantes. Ainsi, en janvier 1923, la revue *L'Eventail* fait cette réflexion : « C'est un phénomène nouveau. Au cours des manifestations politiques, jusqu'à présent, on clamait des refrains variés, des airs de circonstance, aux paroles souvent improvisées et d'un accent gouailleur ou agressif. Ces chants politiques disaient le désaccord, la division. Jamais on ne se fut avisé, au cours de ces démonstrations, de chanter la Brabançonne. Et voici que depuis quinze jours, c'est elle que l'on chante dans les cortèges qui parcourent Bruxelles, Liège, Gand, d'autres villes encore pour réclamer le maintien de l'Université de Gand. Sans qu'il y ait eu mot d'ordre, partout on entend résonner l'hymne national. Cette pauvre Brabançonne a été souvent raillée, longtemps négligée ; mais dès que l'on sent un péril, on se souvient d'elle et on la chante avec exaltation. Que ce soit par elle que l'on s'exprime en ce moment, cela est significatif. » *L'Eventail*, 7/1/1923, p. 3.

[140] Créer un chant de circonstance est une pratique que l'on trouve déjà au XIXe siècle pour les monuments aux grands hommes. Ce chant glorifie le mort et le situe dans l'enjeu que l'on souhaite conférer au présent. F. SEBERECHTS (sous la dir. de), *Duurzamer dan graniet over monumenten en Vlaamse beweging*, Tielt, 2003.

[141] Lorsqu'une gerbe est déposée par un membre de la famille royale ou au nom de celle-ci, une description des fleurs est souvent faite, comme pour montrer l'importance de l'hommage royal aux morts locaux.

[142] *Le Soir*, 26/7/1920, p. 2.

[143] Archives du Palais royal. Fonds du Grand Maréchal de la Cour du règne d'Albert I$^{er}$ (1909-1934), dossier 403 Monument des Footballeurs. Avant le match principal opposant la Belgique à la France, un match oppose l'équipe du 3$^{e}$ lanciers, vainqueur du championnat de l'armée, à celle de la Gendarmerie. Voir programme en annexe.

en remercions le comité organisateur. »[145] A Visé aussi, alors que l'inauguration du monument sur la place de l'hôtel de ville a lieu dix ans après l'armistice, les autorités communales estiment qu'aucune réjouissance ne peut être organisée car la ville est en deuil : « Aussi, considérant que cette inauguration rappelle le plus grand deuil de la ville, il est convenu dès maintenant qu'il n'y aura ni concert après la cérémonie, ni bal dans les salles publiques, le recueillement s'imposant le jour de la commémoration des victimes de la guerre. »[146] Le deuil peut, en outre, côtoyer la gloire : « (...) la ville de Marche saura entourer ce mémorial de gloire et de deuil des soins qui lui sont dûs afin que soient perpétués dignement et d'impérissable façon la victoire de l'armée et le sacrifice de nos combattants et de nos déportés. »[147] Toutefois, si la presse locale s'étend parfois plus longuement sur les cérémonies qu'elle couvre, la presse nationale n'a guère le temps de sonder profondément les sentiments.

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre III, le rôle de la presse en tant qu'acteur ou témoin des commémorations patriotiques est variable. Si *Le Soir* sert de relais, avant la cérémonie afin de recueillir les noms et les renseignements pour les mémoriaux des écoles, et afin de faire venir la foule, il joue surtout un rôle de conteur en distillant des comptes-rendus des différentes cérémonies. Le traitement des inaugurations varie selon la place disponible dans le journal et le nombre de ces cérémonies. Ainsi, fin août 1920, *Le Soir* est débordé et ne peut relater toutes les cérémonies patriotiques, comme en témoigne ces lignes : « Le grand élan de patriotisme et de piété qui, en ce moment, anime le pays tout entier a provoqué aujourd'hui des manifestations dans de nombreuses localités. On nous en signale de tous les points de la Wallonie et de la Flandre, où l'ardeur est égale, à Zuen, à Maubray, à Nandrin, à Huyssinghen, à Wuestwezel, à Barry, à Montreuil-au-Bois, à Micheroux, à Lobbes. »[148] Si *Le Soir* évoque tous les genres de monuments (inaugurés sur les places, dans les églises et dans les cimetières), il s'attarde davantage sur ceux qui sont inaugurés par des personnalités. En ce sens, certains comptes-rendus d'inauguration se muent en une énumération des notabilités de la région et des personnalités présentes ; une sorte de chapelet des autorités militaires et civiles, de tous niveaux de pouvoirs ou de leurs représentants. Le compte-rendu de la cérémonie ne s'attarde guère sur le monument. Une brève description se double rarement d'une appréciation du style ; dans ce cas, le correspondant du *Soir* vante la simplicité de l'œuvre ou sa facture mais ne dit pas ce qu'il ressent face au monument. La cérémonie elle-même est stéréotypée : messe, réception, monument, discours.

[144] *Le Courrier*, 31/7/1921, p. 2.
[145] *La Gazette de Marche*, 22/10/1922.
[146] Procès-verbal du Conseil communal de Visé, séance du 12/6/1928. Cité par S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 242.
[147] *Le Courrier*, 6/11/1921, p. 1.

Certaines expressions s'apparentent à des laïus : le discours est toujours émouvant, la foule toujours recueillie, le mémorial est toujours recouvert de fleurs, etc...

*Le Soir* se contente généralement de donner quelques brèves indications sur le sens des discours. Les citations de discours sont plutôt rares (sans doute manque-t-il de correspondants sur place, ou aucun espace n'est réservé dans les colonnes pour un article circonstancié place). Des extraits de discours ne sont guère cités que quand il s'agit d'une personnalité comme le ministre Jules Destrée (voir monument de Molenbeek en juin 1920) ou lorsqu'un point de l'actualité intéressant le journal pluraliste est justement abordé (par exemple, un discours qui incite à l'Union sacrée comme lors de l'inauguration du monument de St-Josse ou contre les fissures linguistiques...). Les discours lors d'inaugurations de monuments s'attardent généralement peu ou pas du tout sur l'iconographie ou la symbolique du monument. Souvent, l'inauguration semble prétexte pour des discours qui rappellent parfois les faits de guerre, mais plus souvent, établissent un lien avec l'actualité.

Certains thèmes comme celui du devoir (devoir travailler, devoir sauver la patrie) en temps de paix et de guerre, le relèvement de la Belgique, tant sur le plan économique que moral, l'appel à l'unité, contre l'activisme (plus rare), etc. sont fort courus. On retrouve également les différents sentiments de l'après-guerre. Tel cet aller-retour entre deuil et fierté revenant comme un leitmotiv : « *De vrijheid... hebben ze door hun bloed gekocht... Al is er nog droeve rouw in de harten van vaders, moeders en geliefden om den wreeden dood onzer jongens gevallen door de kogels van den vijand, toch herdenken wij ze met fierheid, want voor eeuwig omstraalt de roem hunne namen.* »[149] On voit ici que la reconnaissance de la souffrance des proches n'empêche pas la glorification des morts. Même si l'on souffre, il faut être fier de ceux qui ont courageusement défendu la Patrie au prix de leur vie. Le discours permet non seulement de glorifier morts et vivants, mais aussi d'interpeller la population, de glorifier la commune, etc. Nous ne nous attarderons pas ici sur les discours. Ceux-ci devraient être systématiquement extraits des archives des hommes politiques et des associations patriotiques de l'époque afin de constituer un corpus cohérent et représentatif. Les différents thèmes abordés par les orateurs seraient mis en parallèle avec les évolutions politiques, économiques, sociales qui se dessinent durant l'entre-deux-guerres en Belgique ainsi que sur la scène internationale. Il serait, par exemple, pertinent de cerner dans quelle mesure le pacte de Locarno est ou non ressenti au niveau des cérémonies patriotiques locales et de voir si ces discours s'inscrivent dans les différentes périodes de mémoire esquissées

[148] *Le Soir*, 30/8/1920, p. 2.
[149] *'t Nieuws der week*, le 2/07/1921, p. 1.

par Laurence van Ypersele[150]. Si, comme l'a montré l'étude d'Olivier Standaert sur Andenne, le caractère ambiant des manifestations évolue durant les années 1920 et 1930, il serait captivant d'étudier l'évolution des discours et des inaugurations sur le long terme afin de percevoir si la mémoire d'une ville martyre (Aarschot ou Tamines) évolue moins ou davantage qu'une mémoire de ville de bataille (Liège ou Halen) et de distinguer dans quelle mesure la mémoire varie en fonction du poids des acteurs (notamment au sein des différentes associations patriotiques) à un moment donné.

La présence des souverains donne un plus grand retentissement à la cérémonie en attirant les foules mais aussi la presse. Ces cérémonies sont l'occasion pour les membres de la famille royale d'apporter un signe de reconnaissance nationale. Dans le fonds du Grand Maréchal de la Cour sous le règne d'Albert I$^{er}$, une trentaine de dossiers gardent les traces d'une visite d'un membre de la famille royale lors de l'inauguration de plaques commémoratives ou de monuments aux morts belges. Ces dossiers, généralement peu épais, qui se résument parfois en une brève correspondance entre le comité et le Grand Maréchal de la Cour, peuvent également comporter la liste des invitations officielles, la liste des gens à présenter au Roi lors de sa visite (sculpteurs, familles des morts, présidents d'associations, etc.), des brouillons de discours[151] qui seront prononcés, le programme de l'inauguration, le poème qui sera lu, etc. Comme le montrent les dossiers du palais royal, pour des raisons de sécurité et de protocoles à respecter, ces cérémonies sont très planifiées. L'emploi du temps des membres de la famille royale et l'itinéraire sont strictement définis et parfois tenus secrets pour des raisons de sécurité. Le choix des orateurs traduit une volonté de ne léser personne et de respecter un certain équilibre entre les tendances politiques des associations mais aussi entre les régimes linguistiques (discours en français et en néerlandais). Quant aux discours, envoyés avant la cérémonie, ils sont lus soigneusement par les services du Grand Maréchal de la Cour. Il n'est pas question de laisser s'exprimer des contestations ou des dissidences.

Si la plupart des manifestations se passent dans le calme, quelques-unes (auxquelles les souverains ne participent pas) verront éclater des incidents. Comme lors de la cérémonie du soldat inconnu, des tensions vont surgir à l'occasion d'inaugurations de monuments aux morts. En septembre 1920, les combattants et déportés de Profondeville refusent de participer à l'inauguration du monument parce que leurs *desiderata* n'ont pas été admis par le comité du

[150] Ces trois périodes (1918-1924 ; 1825-1934 ; 1935-1939) sont expliquées dans l'introduction. A ce sujet, voir L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004, p. 103-105.

monument[152]. D'aucuns profitent des cérémonies patriotiques pour faire pression sur l'autorité communale ou mettre en avant leurs pensées politiques. En 1923, « Les V.O.S. et les communistes ayant exprimé la volonté de manifester aussi –c'est-à-dire de contre-manifester– le 11 novembre prochain, M. Max vient de prendre un arrêté interdisant toute contre-manifestation. »[153] Bon nombre de tensions seront principalement liées à la question linguistique ainsi qu'au courant pacifiste notamment exprimé par les socialistes et les V.O.S.[154].

En juillet 1922, les V.O.S. et les socialistes refusent de participer à l'inauguration du monument de Turnhout. « Les socialistes et les anciens combattants du V.O.S. se sont abstenus : les premiers parce qu'ils trouvaient que cette commémoration aurait dû se faire sans festivités, les seconds parce qu'ils prétendaient que la cérémonie n'avait pas un caractère flamand assez prononcé. La ville était abondamment pavoisée aux couleurs nationales et turnhoutoises. »[155] L'abstention du V.O.S. et des socialistes a lieu malgré (ou à cause de) la venue du Prince Léopold. Dans son discours, celui-ci mettra l'accent sur l'attachement à la Patrie et à la famille royale : « Je suis heureux de saluer ici votre population courageuse et travailleuse, qui s'est conduite si noblement pendant l'occupation et qui a montré si brillamment son attachement à la Patrie et à la Famille royale. Leur héroïque conduite, admirée dans tout le pays, a facilité le passage des jeunes gens par la frontière. Turnhout a payé largement son tribut parmi les victimes de la guerre, et je rends un pieux hommage aux héros turnhoutois morts pour le droit et la liberté. Commémorer les morts et travailler à la grandeur de notre pays bien-aimé, voilà mon plus grand souhait, mon vœu le plus sincère. »[156]

## Parti et anciens combattants socialistes

Le courant internationaliste ou antimilitariste au sein de ce parti ne se manifeste guère entre 1919 et 1921, quand le parti socialiste fait partie du gouvernement d'unité nationale. Au début de la Grande Guerre, des socialistes belges se sont engagés volontairement dans l'armée[157]. « Les

[151] Ces discours, envoyés avant la cérémonie au Grand Maréchal de la Cour, ne comportent pas d'annotations afin de suggérer à leurs auteurs de quelconques modifications. Il semble donc qu'il n'y ait pas de contrôle de la part du palais royal mais le petit nombre de discours (une dizaine) ne permet pas de l'affirmer. Cfr. Annexes.
[152] *Le Soir* ne donne pas davantage de détails sur ces *desiderata*. *Le Soir*, 6/9/1920, p. 2.
[153] *Le Soir*, 6/11/1923, p. 1.
[154] Bien que cette question ait déjà été traitée en ce qui concerne les V.O.S. (cfr. L. VANDEWEYER, « Pacifisme » in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, t. 2, 1998, p. 2375-2386), le pacifisme au sein des différents groupements de combattants belges devrait encore être étudié dans son ensemble et durant tout l'entre-deux-guerres. Les quelques cas qui suivent (qui ont eu lieu durant les cérémonies d'inaugurations de monuments aux morts) ne sont cités ici qu'à titre d'exemples et en guise de pistes de recherche.
[155] *Le Soir*, 3/7/1922, p. 2. Nous n'avons pas trouvé de trace de ces défections dans *De Standaart* ou dans *Het Laatste Nieuws* de juin-juillet 1922.
[156] *Le Soir*, 3/7/1922, p. 2.
[157] « On ne peut pas dire que l'attitude des socialistes, en août 1914, ait constitué une surprise. (...) Mais ce qui a pu néanmoins étonner certains, au début d'août 1914, est le caractère à la fois unanime et enflammé –qui s'exprime

antimilitaristes socialistes avaient le devoir de combattre le militarisme allemand. (...) Après la guerre, les sentiments anti-allemands étaient si forts que, lors des premiers congrès socialistes, seul un courant de gauche était disposé à s'asseoir à la même table que les sociaux-démocrates allemands pour préparer la reconstitution de la Deuxième Internationale »[158] Dans l'immédiat après-guerre, le prestige de la Patrie unie perdure. Ainsi, lors de l'inauguration de deux plaques aux anciens combattants apposées à la Maison du Peuple de Braine-l'Alleud, le président de la Chambre et député socialiste, Brunet, déclare : « Certes, le drapeau rouge reste le symbole de l'Internationale ouvrière, mais nous devons saluer le drapeau tricolore qui est le symbole de l'Unité nationale. »[159] C'est surtout après l'épisode du fusil brisé de La Louvière en octobre 1921, qui entraînera la démission des ministres socialistes et, avec elle, la chute du gouvernement catholique-libéral-socialiste, que les courants socialistes antimilitaristes vont s'exprimer[160].

En juillet 1921, le journal socialiste *La Wallonie* propose, plutôt que d'élever les nombreux monuments projetés à la mémoire des soldats et des déportés, de bâtir des monuments utilitaires. L'idée est de « consacrer les fonds pieusement recueillis à cette fin, non pas à des mausolées de granit, à des statues de marbre, ou à des médaillons de bronze, mais à des œuvres de solidarité sociale, telles maisons de retraite et de refuge. »[161] Si cette pratique, fort courante en Angleterre[162], ne fera guère d'émules chez nous, *La Wallonie* juge cette idée en phase avec « la pensée essentiellement socialiste que ce qu'il sied d'honorer le plus dans des faits d'héroïsme et des actes d'abnégation, c'est moins la bravoure individuelle ou la vertu particulière dont ils témoignent, que le haut souci du salut commun, la noble pensée de sauvegarde collective qui les ont inspirés. Dès lors, n'est-il pas légitime et rationnel que l'hommage qui leur est rendu revête le même caractère ? (...) Il ne convient pas que nous magnifions nos héros à la manière dont les bourgeois glorifient leurs illustrations. Ce qu'il faut perpétuer, c'est l'exemple des grands devoirs civiques et sociaux, vaillamment et stoïquement accomplis. Le reste n'est que fumée d'orgueil et

---

notamment dans leur organe Le Peuple- de leur adhésion patriotique. La fraction idéologiquement la plus avancée au sein du parti, le petit groupe des marxistes, participe à l'élan avec la même ardeur. » J. STENGERS et E. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. 2, *Le grand siècle de la nationalité belge de 1830 à 1918*, Bruxelles, 2002, p. 152.

[158] E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1987, p. 208. D'ailleurs, les socialistes belges ne s'étaient, en aucune façon, ralliés à la création révolutionnaire d'un *Soldatenrat* à Bruxelles le 10 novembre 1918.

[159] *Le Soir*, 3/8/1920, p. 1.

[160] En 1921, les libéraux, par la voix d'Albert Devèze et le Premier ministre catholique Henry Carton de Wiart, demandent la démission du socialiste Edouard Anseele qui, à La Louvière, avait assisté à une manifestation socialiste en faveur de la réduction du service militaire. « A cette occasion les Jeunes Gardes Socialistes reçurent un drapeau portant l'emblème du fusil brisé, qui devait rester, jusque peu avant la Deuxième Guerre mondiale, le symbole du pacifisme socialiste. » E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 199.

[161] *La Wallonie*, 19/7/1921, p. 1.

[162] Cfr. J. WINTER, *Sites of Memory, sites of Mourning. The Great War in European cultural history*,Cambridge, 2005.

poussière de vanité. »[163] Si les socialistes ne s'opposent pas aux commémorations des morts, des tensions vont surgir durant la préparation des fêtes patriotiques et les inaugurations de monuments. Une des principales causes de conflits est leur volonté de défiler avec le drapeau représentant un fusil brisé.

A Quiévrain, l'inauguration de monument est décommandée à cause des combattants socialistes : « Hier la commune de Quiévrain (frontière française) devait procéder à l'inauguration d'un monument dédié aux soldats belges et aux déportés de la commune, ainsi qu'aux soldats français et anglais tombés sur le territoire de Quiévrain. Des difficultés ayant surgi au sujet de l'intention d'un groupe d'anciens combattants de participer au cortège avec le drapeau portant le soldat au fusil brisé, la manifestation a été décommandée à la dernière minute. »[164] En août 1924, à Wannebecq-lez-Ecaussines, un conseiller socialiste lance des diatribes enflammées contre les « accapareurs » et les « capitalistes ». Le public est mécontent, le colonel du 16e de Ligne se retire avec son escorte militaire. Et le *Courrier de l'Armée* de conclure : « Bref, grâce à ce citoyen mal éduqué, la fête est gâchée »[165]. En 1924, les Socialistische Oud-Strijders (S.O.S.) boycottent l'inauguration du monument aux morts du cimetière de Leuven car il leur est interdit de défiler avec leur drapeau[166].

Toutefois, les boycotts socialistes ne sont pas uniquement liés au fusil brisé ou à l'antimilitarisme ; ils peuvent également ressortir de querelles locales entre les partis politiques. Alors que le monument d'Heverlee a été inauguré en septembre 1922, les conseillers communaux socialistes organisent une cérémonie alternative le 11 novembre de la même année pour protester contre la méthode de travail du comité du monument dont ils étaient absents[167]. En juin 1923, la Ligue ouvrière socialiste d'Ixelles interdit à ses représentants au conseil communal de faire partie, à titre de conseillers, du comité organisateur de la cérémonie patriotique, qui doit avoir lieu le 8 juillet à l'occasion de l'inauguration des motifs décoratifs à la pelouse d'honneur réservée, au cimetière d'Ixelles, aux soldats alliés, cérémonie à laquelle la Grande-Bretagne, la France et l'Italie enverront des délégations militaires. Au conseil communal même, un socialiste avait voté contre le crédit prévu pour cette cérémonie[168]. A Kessel-Lo aussi, la cérémonie sera boycottée par les socialistes, estimant qu'il s'agit d'une manifestation libérale[169].

---

[163] *La Wallonie*, 19/7/1921, p. 1.
[164] *Le Soir*, 2/10/1923, p. 1.
[165] *Le Courrier de l'Armée*, 1924, p. 181.
[166] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 262.
[167] P. VELDEMAN, *Op. cit.*, p. 263.
[168] *Le Soir*, 15/6/1923, p. 1. Nous n'avons pas davantage d'explications sur les raisons de ce vote négatif socialiste. Pour protester contre cette attitude, un conseiller communal catholique fait parvenir au bourgmestre une somme de cinq mille francs, destinée à couvrir en partie les frais de cette cérémonie.
[169] *Idem*, p. 265.

## Verbond der Vlaamse Oudstrijders (V.O.S.)

Au lendemain de l'armistice, le nationalisme belge est triomphant et le nationalisme flamand se veut discret[170]. Au départ, il n'est guère bien considéré par les autorités ecclésiastiques[171]. « De nombreux soldats flamands (ils formaient la majorité dans les tranchées), fêtés et décorés, avaient vite oublié leurs revendications et manifestations au front. (...) Cependant, de nombreux soldats démobilisés adhérèrent au Verbond der Vlaamse Oudstrijders (V.O.S) (Ligue des Anciens Combattants Flamands) »[172]. Jozef Verduyn[173] est à l'origine de cette ligue créée dans la foulée du Frontbeweging. La Ligue a un double but : soutenir les intérêts matériels des anciens combattants et défendre le combat flamand du Frontbeweging[174].

Juste après la guerre, la Ligue des Anciens Combattants Flamands se veut tolérante. Ainsi, lorsque le ministre de la Défense nationale affirme en 1920 que les V.O.S ne tolèrent pas les drapeaux belges et ne jouent pas l'hymne national lors de ses rassemblements, ceux-ci démentent l'accusation. Cette Fédération déclare en outre ne pas être une organisation politique ou séparatiste[175]. Dans la province du Limbourg, lors de l'inauguration du monument d'Herk-de-Stad, en 1920, les hymnes de la Brabançonne et du Vlaamse Leeuw se côtoient sans problème[176]. Comme le souligne le président des anciens combattants de cette commune, en mai 1919, la question flamande est essentiellement linguistique : « gelijkheid vragen de Vlamingen, geen voorrechten... ». Cette revendication flamande se traduit par le refus des inscriptions bilingues sur les monuments ou d'allocution en français lors des inaugurations.

---

[170] Il faut bien distinguer les activistes des membres du *Frontbeweging*. La grande majorité des Flamands (parmi lesquels des flamingants convaincus) avait repoussé le *Raad van Vlaanderen* et la politique activiste. Bien que quelques contacts aient été noués pendant la guerre entre activistes et mouvement frontiste, l'opinion publique semblait, après l'armistice, plus compréhensive vis-à-vis du mouvement frontiste. A l'exception de quelques déserteurs du printemps de 1918, la plupart des soldats du Vlaams Front s'étaient d'ailleurs comportés avec courage et loyauté. E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 189. Après avoir évoqué les déserteurs et le moral des troupes belges en 1918, Sophie de Schaepdrijver s'interroge d'ailleurs sur l'influence du mouvement flamand à cette époque : « On peut se demander à quel point l'élément "proprement flamand" s'ancrait dans le mécontentement grandissant. L'ampleur que prenait le frontisme avait-elle ses assises dans l'"éveil" flamand ou était-elle née d'un malaise plus large qui avait fait sienne la riche rhétorique protestataire du flamingantisme ? La question reste posée. » S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 209.

[171] « Geschiedenis van de Vlaamse beweging », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, t. 1, 1998, p. 62.

[172] E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 189. Par ailleurs, le Parti frontiste est un bon exemple de la radicalisation qui s'effectue peu à peu au sein du mouvement flamand : « Le Parti frontiste, né en 1919, aspirait originellement à l'autonomie de la Flandre et était, comme l'association des anciens combattants flamands (V.O.S.), marqué par l'antimilitarisme. Sous l'influence des activistes, le Parti frontiste devint, après 1922, radicalement anti-belge sans être pour autant anti-démocratique. » *Idem*, p. 194.

[173] Joseph Verduyn (Ruddervoorde, 1884-Bruxelles, 1936) Fin 1916-début 1917, il imagine créer une association d'anciens combattants après la guerre. Il créera le V.O.S. G. PROVOOST et P. LEMMENS, « Jozef Verduyn », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, t. 3, 1998, p. 3219-3221.

[174] P. LEMMENS, « Verbond der Vlaamse oud-strijders », in *Idem*, p. 3187.

[175] *Het Algemeen Belang der Provincie Limburg*, 7/3/1920, p. 2.

[176] S. ROTSAERT, Les monuments aux morts de 1914-1918 dans les communes de Halen, Herk-de-Stad et Lummen. La spécificité de la mémoire de la "bataille des Casques d'Argent" du 12 août 1914, Louvain-la-Neuve 2000.

Le mouvement va s'affermir avec le temps et le V.O.S. va se muer en véritable groupe de pression. « Dès 1920, ce mouvement pacifiste comptait des dizaines de milliers de membres. La même année, le V.O.S. organisa un pèlerinage à l'Yser à la mémoire des soldats flamands. Le premier pèlerinage eut lieu en réponse à la violation de pierres tombales portant l'inscription « Alles voor Vlaanderen, Vlaanderen voor Kristus » (A.V.V.-V.V.K.) (Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ). La rencontre de Dixmude devint une manifestation annuelle de masse qui visait à renforcer les sentiments nationalistes flamands. »[177] Après quelques années, le V.O.S. deviendra la plus importante ligue des anciens combattants avec 750 sections et 80.000 membres[178]. Le V.O.S. se pose en défenseur de l'amnistie générale et de la néerlandisation de l'université de Gand. « Après quelques années d'hésitation, la masse flamande fut gagnée à la revendication d'une amnistie en faveur des activistes. Elle comprit que les poursuites n'étaient pour les Bruxellois et les Wallons, pour les libéraux fransquillons et pour les catholiques flamands de droite encouragés par le Cardinal Mercier, que prétexte à ignorer de légitimes revendications flamandes, ainsi par exemple la création d'une université flamande à Gand pourtant promise depuis longtemps. »[179] Après de difficiles négociations, la loi du 31 juillet 1923 décide la flamandisation de l'université de Gand mais divisée en deux parties. Ce régime ne satisfera ni les francophones ni les néerlandophones[180]. Quant à l'antimilitarisme flamand aiguillonné par l'accord militaire secret franco-belge de 1920, c'est surtout à partir de novembre 1924, sous la présidence d'Armand Suls, qu'il se radicalisera[181].

En 1924, les anciens combattants V.O.S. remettent les monuments inaugurés à Westouter et à Wijtschate aux communes respectives. Ils réalisent seuls les monuments de Beveren-Ijzer et St-Jan en 1921, à Watou, Westrozebeke en 1925 et à Wulveringem en 1926. Si la cohabitation entre NSB (= F.N.C.) et V.O.S. se passe relativement bien à Beveren-Roeselare[182], à Brugge, en revanche, le monument de la ville fera l'objet de nombreuses batailles entre ces deux groupements. Les V.O.S. interrompent « par de vibrants "Vlaamsche Leeuw" les cérémonies de Nieuport en 1925, Poperinge en 1926, De Pinte en 1930, défilent à Lier en 1927, derrière une bannière où les trois couleurs nationales ont cédé la place au lion héraldique flamand jaune et noir. »[183]

---

[177] E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 189.
[178] P. LEMMENS, *Op. cit.*, p. 3188.
[179] E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 190.
[180] Les cours y étaient donnés pour un tiers en langue française aux néerlandophones et pour un tiers en langue néerlandaises aux francophones. « Geschiedenis van de Vlaamse beweging », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, t. 1, 1998, p. 62.
[181] P. LEMMENS, *Op. cit.*, p. 3188.
[182] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 35-36.
[183] R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 64.

L'inauguration du monument de Koolskamp, prévue le 12 septembre 1926, sera reportée en raison de différends entre le bourgmestre qui souhaitait que l'hymne national et l'hymne flamand soient tous les deux joués et les V.O.S. qui voulaient seulement entendre le « Vlaamse Leeuw ». Ces derniers ne seront finalement pas invités à l'inauguration[184]. Dans le Limbourg aussi, des rivalités peuvent éclater entre la V.O.S. et la N.S.B. d'une même commune. Ainsi, lors de l'inauguration du drapeau de la Nationalen Strijdersbond de Lummen, en octobre 1931, des rixes éclatent avec les partisans de la V.O.S. qui ont organisé une contre-manifestation. Et l'*Algemeen Belang der Provincie Limburg* de prendre parti pour la V.O.S. : « Als men in Lummen over het Dorpsplein wandelt, ziet men tegen een witte huisgevel de letters geschreven : F.N.C. Wanneer zullen de mannen van Lummen zich eens ontrekken aan dat Franskilonsch gareel, en lid worden van den machtigsten bond voor oudstrijders, den V.O.S. ? »[185] En fait, la situation varie d'une entité à l'autre. Bien que les V.O.S. participent sans problème à l'inauguration du monument Boezinge en juin 1928[186], ils exigeront que le monument de Westende, inauguré la même année, le soit par une cérémonie flamande, uniquement avec des orateurs flamingants[187]. Bref, au sein du V.O.S., la situation varie fortement d'une section à l'autre, suivant les forces politiques et sociales en place.

Au sein du parti socialiste comme dans le chef des Vlaamse Oudstrijders, une évolution est perceptible au début des années vingt. L'union sacrée et le nationalisme belge qui triomphent à la fin de la Première Guerre mondiale s'effilochent rapidement. Le pacifisme revendiqué par les anciens combattants socialistes et par les V.O.S. s'exprime davantage par des boycotts ou des incidents qui surgissent lors des cérémonies commémoratives que sur les monuments eux-mêmes. Peut-être faut-il voir dans ce décalage, le fait que la plupart des décisions d'ériger des monuments sont prises par l'ensemble des acteurs locaux en 1919-1920 alors que l'union sacrée est encore en place. Les mouvements contestataires se radicalisent surtout par la suite. Et puis, comme le constate pour la France Antoine Prost : « Les monuments aux morts constituent un premier ensemble de signes cohérents, plus révélateur des sentiments de la population que des anciens combattants. (…) Le langage muet des stèles sur les places ne proclame pas la grandeur de l'armée ou celle de la nation, mais celle des citoyens qui ont fait leur devoir. »[188]

Si une différence entre les mémoriaux belges des années vingt et trente n'est guère perceptible à première vue –cela devrait, bien entendu, faire l'objet d'une analyse plus

[184] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 189.
[185] *Het Algemeen Belang der Provincie Limburg*, 13/10/1931, p. 2.
[186] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 45.
[187] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 1, p. 26.

approfondie– sans doute en va-t-il autrement de l'ambiance des inaugurations. En examinant finement le cas d'Andenne, Olivier Standaert a bien montré l'évolution qui se profile durant l'entre-deux-guerres au niveau local. A la fin des années vingt, un caractère festif s'immisce lors de la commémoration du 11 novembre ; le deuil et la tristesse n'imprègnent donc plus la mémoire de manière exclusive. Les efforts de mémoire travaillent à la construction de l'identité d'une ville meurtrie par la guerre. Olivier Standaert souligne que la mémoire de 14-18 est loin d'être monolithique : « Les discours diffèrent selon les destinataires et le contexte ambiant. Conjointement à des voix plus officielles, qui s'insèrent peu à peu dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, se mêlent les discours émanant des localités : Andenne, notamment au niveau de la reconnaissance des victimes civiles et de l'attitude de réconciliation prônée par le pacte de Locarno, n'hésite pas à s'écarter de l'état d'esprit ambiant. »[189] D'autres études devraient être menées, tenant à la fois compte du contexte local et international. Ainsi, en novembre 1931, des anciens combattants allemands assistent à l'inauguration du monument d'Eupen. Si cette ville appartenait avant la guerre à l'Allemagne, cette participation est quand même signe du dégel entre Belgique et Allemagne qui explique, *a contrario*, entre autres pourquoi le gouvernement belge sera très embarrassé par l'inscription *Furore Teutonico* sur le monument de Dinant quelques années plus tard. En ce sens, les inaugurations de monuments de la Grande Guerre constituent bien plus qu'une simple cérémonie. D'ailleurs, ces inaugurations ne sont que le début d'un long processus de mémoire et de reconnaissance ; « toute reconnaissance étant radicalement insuffisante, elle ne saurait prendre fin. Le monument aux morts de 1914-1918 s'inscrit ainsi, dès son érection, dans une longue chaîne de célébrations dont l'inauguration n'est que la première. »[190]

Pour terminer, notons qu'il serait intéressant de se pencher plus longuement sur les incidents qui surgissent durant les inaugurations et cérémonies patriotiques (en étudiant également les éventuelles manifestations communistes[191]) en utilisant notamment les rapports de police des grandes villes afin de voir si les contestations diminuent ou se multiplient, si une évolution se dessine durant l'entre-deux-guerres et comment les survivants se servent des cérémonies autour des monuments aux morts pour poser leurs propres revendications. Ainsi, en janvier 1920, lors de l'inauguration des plaques de la maison communale d'Ans, le président de la section locale de la

[188] A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 73.
[189] O. STANDAERT, *Op. cit.*, p. 163.
[190] A. PROST, « Mémoires locales et mémoires nationales : les monuments de 1914-1918 en France », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°167, juillet 1992, p. 49.
[191] Comme le montre Jan Craeybeckx, le communisme, juste après la guerre, est encore marginal. Le parti communiste n'obtiendra des voix qu'à partir de 1925. E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Op. cit.*, p. 157-159.

F.N.C. profitera de ce temps de parole pour rappeler que ces signes commémoratifs ne suffisent pas et que les autorités doivent également se préoccuper du sort des ayants roit et des anciens combattants qui ont survécu : « Puissent ces plaques glorieuses apposées dans toute la Belgique rappeler à nos gouvernants que, si vous avez fait tout votre devoir, il leur reste un devoir à accomplir, celui de veiller à ceux que vous avez laissés. Puissent vos noms inscrits à l'entrée de cette maison communale inspirer notre bourgmestre et nos conseillers, lorsqu'il s'agira de vos veuves, de vos orphelins, vos pères, vos mères et de nous tous. »[192] En fait, comme le montrent les monuments, le sort des morts et celui des vivants restent intimement mêlés.

## *Monuments et reconnaissance*

En 1920, un Anglais résidant à Bruxelles suggère à l'administration des Beaux-Arts d'ériger devant le Palais de la Nation une statue représentant un soldat belge en tenue de campagne. Paul Lambotte estime qu'il faut répondre à cet Anglais enthousiaste que l'idée d'un monument symbolisant la gratitude de la Belgique à son armée est à l'étude. Sur quoi, le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Ernest Verlant, réplique : « On peut le dire si c'est vrai. Mais entre-t-il dans les intentions du gouvernement de lancer l'idée d'un monument de ce genre de cette signification ? La question a un côté politique, en présence des revendications de toutes natures qui se produisent de la part des combattants et de ceux qui parlent en leur nom. Cette réserve faite, je trouve que l'idée de M. Hooper ne manque pas de grandeur. Ne serait-il pas beau que le premier objet qui se présente à la vue de tous ceux qui se dirigent vers le Palais de la Nation fût un témoignage de gratitude de la Nation envers le Soldat qui l'a défendu et maintenu, envers le soldat anonyme, symbole du peuple tout entier ? A condition que le monument fût réussi ! »[193] Nous pouvons ainsi déceler derrière les réflexions de ce fonctionnaire, la volonté de ne pas mettre trop en avant les anciens combattants, peut-être par peur que leurs revendications ne cessent de grandir... Quoi qu'il en soit, ces considérations montrent combien le monument s'inscrit comme lien entre les morts et les vivants, entre hommage aux morts et revendications des survivants.

« Il va de soi –et cela vaut pour tous les pays– que divers groupes sociaux et politiques se servent des monuments pour établir leur propre tradition en revendiquant le sens de la mort

[192] Discours du président de la F.N.C. d'Ans lors de l'inauguration des plaques, le 18/1/1920, cité par N. ERGEN, *La Mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments aux morts dans les communes d'Ans, Awans et Saint-Nicolas*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2001, p. 184.

[193] AGR, Anc Fds des B-A, 99B, dossier 1240 Erection d'un monument commémoratif au Palais des Nations Bruxelles, note pour M. le ministre, 25/5/1920.

passée. »[194] La symbolique du monument ainsi que sa localisation sont une forme de reconnaissance envers les morts mais aussi pour les survivants qui assistent aux commémorations. C'est pourquoi les anciens combattants d'Houdeng-Goegnies se battent contre l'administration communale pour que le monument soit érigé sur une place publique et non dans le cimetière. Ils souhaitent une reconnaissance publique, à la vue de tous. La cérémonie inaugurale elle-même constitue un enjeu de reconnaissance. Les veuves des déportés ne s'y trompent pas qui exigent d'être tenues au courant de l'itinéraire et réclament la participation d'un représentant de l'armée ou du Roi[195]. Anne Fachinat avait déjà souligné cette soif de reconnaissance des associations louviéroises : « C'est donc la patrie qui, à travers la commune d'Houdeng-Goegnies reconnaît ses héros. Mais reconnaître c'est à la fois exprimer de la gratitude et identifier un être comme tel. Le monument d'Houdeng-Goegnies exprimerait alors de la gratitude aux héros mais servirait aussi à les identifier comme tels, c'est la patrie elle-même qui inscrit dans la pierre cette identification, cette reconnaissance. (...) Ce besoin de reconnaissance est infiniment important. Pas pour les héros, comme l'indique l'inscription, pas pour les soldats ou les déportés morts mais pour ceux qui leur survivent, pour ceux qu'ils laissent derrière eux et qui éprouvent le besoin de construire des monuments. Ce sont eux qui doivent être reconnus parce que ce sont eux qui souffrent quand on construit le monument. »[196]

De même, il serait intéressant d'étudier la reconnaissance dont le monument devient le vecteur à travers les palmes en bronze, les signes qui ont été rajoutés par après sur les monuments par les associations patriotiques. Ainsi, les Invalides de Comines rajoutent une plaque sur le monument en 1927 et en 1928 avec cette même dédicace : « Les invalides de Comines à leurs frères d'armes regrettés ». Comme pour marquer leur présence... Comme pour exprimer qu'en tant qu'invalides, ils se situent entre morts et vivants... La Ligue wallonne a également apposé un plaque commémorative : « La Ligue wallonne aux enfants de Comines morts pour la Patrie. » Toujours sur le même monument, la population de Comines a rajouté une plaque lors des cérémonies du centenaire de la Belgique, comme pour marquer cet événement sur le monument : « La Population de Comines reconnaissants aux Héros tombés pour défendre, honorer et anoblir la Patrie. 1830-1930 ». A travers tous ces ajouts, le monument de Comines devient le réceptacle de messages des survivants où plusieurs identités peuvent s'exprimer. A l'image des mémoriaux eux-mêmes, certaines cérémonies autour des monuments seront vraisemblablement témoins des changements de mentalités durant l'entre-deux-guerres, selon les temps de la mémoire dégagés

[194] R. KOSSELECK, *L'expérience de l'histoire*, Paris, 1997, p. 147.
[195] C. CANON et E. WATELET, « Mo(nu)ments de mémoire : instantanés d'après-guerre », in *1914-1918. Nos communes sous l'occupation*, Les cahiers louviérois n°5, La Louvière, 1998, p. 49.

par Laurence van Ypsersele. Comme cette plaque, rajoutée en juin 1939 sur le monument provincial de Namur, et qui témoigne d'une remobilisation des esprits précédant les combats : « Salus patriae suprema lex. Les 2500 croix de feu West-flamands invités par leurs frères d'armes de Namur ont juré ici fidélité à la mémoire des grands morts de la guerre et à la patrie belge une et indivisible. 4 juin 1939. » Cette hypothèse devrait encore être creusée.

Que ce soit en Flandre ou en Wallonie, plusieurs monuments proclament leur « dankbaarheid » ou reconnaissance aux morts : « A ses héros la commune de Houdeng-Goegnies reconnaissante » ; « Liedekerke erkentelijk »[197] ; sur celui de Blankenberge inauguré le 27 mars 1921 : « Het land dat zijne helden vereert zichzelve »[198] ; sur le monument de Hoegaarden ; « La Ville d'Antoing reconnaissante » Comme à Sclayn : « Gloire et reconnaissance aux vaillants défenseurs de la Patrie, du Droit et de l'Humanité » ; à Cruyshautem : « Uit dankbaarheid opgedragen door de gemeente » ; Sous le Sacré-Cœur d'Eksaarde : « uit dankbaarheid aan onze helden » ; « uit erkentelijkheid » sur le monument de Bouchout ; « La commune de Bonsin reconnaissante » ; « Commune de Tertre reconnaissante à ses chers enfants morts pour la Patrie 1914 1918 », « Hommage et reconnaissance » sur le monument de Mouscron, « A tous nos héros Anvaing reconnaissant », etc. Comme l'explique le comité de Ganshoren en 1920, le monument constitue un réceptacle de reconnaissance : « Glorifier le souvenir des Morts pour la Nation, c'est faire œuvre patriotique. C'est le devoir qui s'impose aux Pouvoirs et au Peuple, c'est la dette de reconnaissance que tous nous avons contractée vis-à-vis des vaillants qui ont payé de leur vie la défense du pays. La Belgique a compris cette obligation du souvenir : partout, dans les grandes villes comme dans les plus humbles communes, des comités se sont constitués en vue de rappeler à la postérité, par l'érection d'un monument, la mémoire des glorieux disparus. »[199] Entre témoignage du passé et balise pour l'avenir, le monument est aussi un signe de reconnaissance envers les morts et les vivants. En Belgique, certains monuments aux morts sont, en sus, formellement consacrés aux combattants ou aux déportés survivants.

## Monuments aux morts... et aux vivants

Alors que la grande majorité des monuments commémoratifs de la Grande Guerre sont dédiés uniquement aux morts, plusieurs communes belges y associent également les vivants.

---

[196] A. FACHINAT, *Op. cit.*, p. 16.
[197] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002, p. 132.
[198] M. JACOBS, *Op. cit.*, t. 2, p. 40.
[199] MRA, fonds MLV/DN, dossier 652, Avis du comité du monument à élever aux soldats de Ganshoren morts pour la Patrie à la population, 8/3/1920.

Quoique cette pratique ne soit pas rarissime en Belgique, les différentes sources de l'époque ne l'évoquent guère. Entre 1919 et 1924, nous avons relevé six mentions dans *Le Soir*; mais seulement une dans *Le Patriote illustré*. Sous la rubrique « avantages divers » accordés après l'armistice aux anciens combattants, le guide de l'invalide signale : « Vellereille-lez-Brayeux Une plaque commémorative de tous les combattants. Une plaque commémorative des combattants tombés au champ d'honneur. »[200] Dans les archives de l'administration des Beaux-Arts, le comité de Jodoigne adresse au ministre « le plan du monument commémoratif que nous nous disposons à élever dans notre ville, à la mémoire de nos glorieux concitoyens tombés au Champ d'honneur et pour perpétuer le souvenir des braves qui nous sont revenus. »[201] Toutefois, le comité de Jodoigne ne précise pas –comme nous le verrons plus loin– que les noms des survivants seront inscrits sur ce monument. Bien qu'il soit impossible, dans l'état actuel des recherches, d'énoncer un pourcentage de ce phénomène en Belgique, la localisation des monuments cités ci-dessous permet néanmoins de constater que des cas peuvent être cernés dans la plupart des provinces belges[202]. En ce qui concerne la Flandre occidentale, Mariette Jacobs ne signale aucun cas où les noms des vivants et des morts se côtoient. Probablement est-ce dû à la méthodologie employée puisque cette chercheuse ne s'est guère attardée sur les noms inscrits sur les monuments. Si l'ouvrage sur les monuments aux morts dans le Brabant flamand n'évoque pas ce phénomène, c'est d'abord parce que, quasi dénué d'apparat critique, il ne présente aucune analyse sérieuse des monuments[203]. Quoi qu'il en soit, certains cas demeurent ambigus[204] et le chercheur doit être attentif pour détecter ces noms de vivants sur les monuments aux morts.

Beernem dédie son monument aux morts et aux vivants : « Gedenkteeken opgericht bij beslissing van de gemeenteraad in algemene vergadering van 31 maart 1919 ter herkentenis, hulde en eeuwige gedachtenis aan de gesneuvelde helden van Beernem welke hun bloed ten besten gaven ; en aan de overlevenden welke zegevierend streden voor de verlossing van ons

[200] A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Guide de l'invalide. Encyclopédie des questions intéressant les mutilés, invalides de guerre et anciens combattants belges*, Bruxelles, s.d., t. 1, p. 423.
[201] AGR, Anc Fds des B-A, 99A, dossier 1925 Jodoigne, Lettre du comité pour le Monument de Jodoigne au ministre des Sciences et des Arts, 13/12/1921.
[202] Cfr. Annexes
[203] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002. Seule une inscription, que nous citons plus bas, est relevée. Toutefois, les auteurs ne se sont pas penchés de manière systématique ni sur les symboles, ni sur les inscriptions, ni sur les dates d'inauguration, etc. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction, cet ouvrage ne peut être considéré que comme un simple répertoire photographique.
[204] Si l'exemple de Zammel et de Taviers reste incertain, nous avons évidemment tenu compte du fait que des noms de combattants ou de civils de la Seconde Guerre ont pu être rajoutés, sans inscription qui permettent de les identifier, à la liste des soldats morts de 1914-1918. Les exemples qui suivent ne peuvent pas être des noms de 1940-1945 rajoutés sans précision car dans la plupart des cas, ils ont été gravés sur une autre face ou sur de nouvelles stèles

vaderland. » L'administration communale de Scherpenheuvel a érigé son monument pour les morts et les vivants : « Opgericht door het gemeentbestuur ter herdenking van gesneuvelde helden en uit erkentelijkheid van de Scherpenheuvelse Oudstrijders »[205]. L'obélisque de Gellik –orné d'un lion doré et surmonté d'un Sacré-Cœur noir– présente sa gratitude et sa reconnaissance vis-à-vis des morts mais aussi des vivants : « Dankbare Hulde aan onze gesneuvelden en oud-strijders » [206]. Le monument de Walhain, où sont inscrits les noms de 5 soldats et d'1 civil morts, est aussi dédié « A nos héros, à nos déportés » vivants. Quant à la commune de Dolhain Limbourg, à côté des noms des cinq habitants « lâchement assassinés par les Allemands », elle précise qu'elle « a fourni 235 combattants, dont 116 miliciens et 119 volontaires » (16 sont morts au champ d'honneur) ; « 52 hommes ont été envoyés en captivité pour avoir tenté de rejoindre l'armée belge (2 sont morts en captivité) ; « 27 ouvriers ont été déportés en Allemagne ». En citant ces chiffres, il semble que Dolhain-Limbourg souhaite surtout mettre en avant son propre patriotisme. La pierre commémorative de Tilff est dédiée « Aux héros morts et à ceux qui ont combattu ou souffert pour la Patrie ».

Sur plusieurs monuments, cette intention a été concrétisée en indiquant les noms des survivants. Raymond Pirotte avait déjà signalé –essentiellement en annexe et sans autre analyse– plusieurs monuments associant les survivants aux morts : à Rebecq-Rognon[207], à Mélin[208], à Nethen[209], Oisquercq[210], Piétrebais[211], Thines[212]. Pour celui de Grez-Doiceau, où sur 77 noms de combattants, 13 sont suivis d'une petite croix, il note : « Tous les combattants du village sont mentionnés, mêlant morts et vifs, de manière à montrer combien toute la communauté a souffert. »[213] Le monument communal de Ways dédié aux 4 glorieux soldats de la Grande Guerre morts et aux survivants (22 soldats et 1 déporté) fait l'objet de ce commentaire narquois de la part de Raymond Pirotte : « Ce mémorial reconstitue de façon exemplaire toutes les valeurs de l'Ancien Régime : une communauté ordonnée et soudée, vivants et morts, combattants et civils, le

---

ajoutées près du premier monument sous « 1940-1945 » ou alors les dates mentionnent qu'ils sont morts durant la Seconde Guerre. Bref, les exemples que nous citons ici sont bien des survivants de 14-18.

[205] Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Op. cit.*, p. 158.

[206] Il semble que les noms inscrits sur les faces latérales de l'obélisque de Gellik soient les noms des anciens combattants vivants. Cependant, vu qu'une plaque pour 1940-1945 a été rajoutée et en l'absence d'autre indication, nous ne pouvons étayer notre hypothèse.

[207] R. PIROTTE, *Op. cit.*, p. 36. Sur le socle, à côté des noms des morts, sont inscrits ceux des 170 combattants de Rebecq-Rognon qui ont participé à la guerre et en sont revenus.

[208] Le monument en pierre de Gobertange comporte 3 noms de morts et 45 noms de combattants (3 officiers, 42 sous-officiers et soldats). *Idem*, annexe 133.

[209] La stèle en granit et bronze porte les noms de 6 morts, de 51 combattants et de 36 déportés. *Idem*, annexe 143.

[210] L'obélisque reprend les noms de 17 combattants (dont 2 morts) et 9 déportés (dont 1 mort). *Idem*, annexe 155.

[211] Stèle surmontée d'un lion belge dans les plis du drapeau et d'une croix catholique, reprenant les noms de 7 soldats morts, 2 victimes civiles, 27 combattants et 19 déportés survivants. *Idem*, p. 171.

[212] Raymond Pirotte note : « La commune honore ses combattants –qui sont tous revenus– et ses déportés. Une seule victime : un civil ! » *Idem*, annexe 211.

tout sous la direction du noble local et sous la protection de l'Eglise. (...) Et pour faire bonne mesure, c'est le comte L. Cornet de Ways Ruart qui emmène la liste des survivants. Noblesse oblige. »[214] Dans la région liégeoise, Nurcan Ergen avait relevé le nom des combattants, prisonniers politiques et prisonniers civils vivants sur les monuments d'Othée et de Villers-l'Evêque[215].

La presse francophone signale également quelques cas. En janvier 1919, le conseil communal de Bohan décide d'élever un monument à ses soldats morts et blessés pour la Patrie[216]. En octobre 1920, *La Gazette de Liège* évoque le monument commémoratif que la Fanfare d'Othée veut ériger « pour perpétuer le souvenir du glorieux Maurice Duchesne, unique enfant d'Othée, mort pour la Patrie et en l'honneur de tous les braves de la commune qui ont pris part à la guerre. »[217] Le mémorial de l'école Saint-Luc de Bruxelles inauguré en novembre 1920 « porte les noms des vingt et un élèves morts pour la patrie et des cent et cinq élèves qui ont fait la campagne et qui sont revenus de la grande épopée. »[218] Le mémorial du Conseil provincial d'Anvers, inauguré dans la salle de séances en novembre 1921 comporte trente-deux noms de Belges condamnés à mort par les tribunaux allemands de 1914 à 1918. Neuf ont été exécutés, les autres ont eu leur peine commuée[219]. Ce mémorial mêle donc les noms des morts à ceux des vivants. Tous les habitants de Fayt-Lez-Manage ayant participé à la guerre se retrouvent sur le monument[220] : « L'œuvre, due au sculpteur Brognon, de Bois-d'Haine, représente le Devoir déposant une palme ; sur le socle, en pierre du pays, se trouvent les noms des dix-sept soldats de la localité tombés au champ d'honneur, ainsi que les noms de deux soldats français. Les autres faces portent les noms de tous les habitants ayant participé à la guerre. »[221] Sur le monument de Jodoigne, se trouve « au-dessous de la colonne, une plaque de bronze portant les noms des héros jodoignois tués à l'ennemi. (...) A droite et à gauche, deux autres plaques de bronze, plus hautes et plus larges, portent les noms des deux cent dix enfants de Jodoigne qui furent à la guerre et qui revinrent au pays. Et ce fut certes une idée heureuse d'associer dans un même souvenir tous ceux qui luttèrent pour la patrie, de façon qu'à travers les âges leurs descendants pourront se glorifier ainsi d'avoir eu un des leurs parmi les héros de la grande guerre. »[222] A propos du monument de

---

[213] *Idem*, annexe 93.
[214] *Idem*, annexe 247.
[215] N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 107-109.
[216] *Le Soir*, 28/1/1919, p. 1.
[217] *La Gazette de Liège*, 1/9/1920, p. 5.
[218] *Le Soir*, 9/11/1920, p. 2.
[219] *Le Patriote illustré*, 6/11/1921, p. 809.
[220] Il n'est pas précisé, sur le monument lui-même, si les noms des « vivants » sont des civils ou des militaires.
[221] *Le Soir*, 7/8/1922, p. 2.
[222] *Le Soir*, 17/10/1922, p. 2.

Gozée inauguré en août 1924, *Le Soir* remarque : « Le monument se distingue de la plupart de ceux érigés ailleurs en ce qu'il porte, gravés dans la pierre non seulement les noms des soldats morts au champ d'honneur, des déportés morts dans les camps d'Allemagne, des civils assassinés par les Boches en août 1914, mais aussi les noms des braves combattants et des déportés de la commune revenus vivants. » [223] Quoi qu'en dise ce journal pluraliste, le phénomène n'est pas exceptionnel en Belgique.

En observant attentivement les monuments aux morts, nous avons relevé une trentaine d'exemples supplémentaires. Sur la face principale de l'obélisque de Noville a été inscrit le nom de Joseph Stoffel, le seul combattant de la commune tué lors de la Grande Guerre ainsi que les noms des blessés au combat. Faute d'avoir de nombreux morts, la commune a décidé de mettre ses invalides en avant. Les deux faces latérales portent, sous les inscriptions « Honneur » et « Patrie », les noms de tous les combattants qui sont revenus du conflit. Si les invalides et les survivants sont honorés, c'est pourtant la détermination « Vaincre ou mourir » du soldat mort pour « Dieu et mon Roi » qui est mise en avant par la commune de Noville. Des symboles génériques placés sur le monument –tels que casque vide, épée, fusil, drapeau et laurier– rendent hommage à tous les combattants ; tant aux morts, qu'aux blessés et aux vivants. La gradation que l'on retrouve ici, marquée exceptionnellement dans la pierre, montre bien que LE héros, c'est d'abord le combattant mort. L'invalide est placé juste après car, ses blessures en témoignent, il a frôlé la mort de près. C'est, en quelque sorte, un « mort vivant ». Les combattants survivants viennent ensuite, sur le côté. Cet ordre très précis indique également l'ordre selon lequel la reconnaissance sera octroyée dans l'après-guerre. De même, le mémorial des anciens élèves de l'école moyenne de Namur, érigé à l'initiative du directeur et de l'ancien directeur de l'établissement, porte en lettres d'or les noms des sept morts ainsi que les noms de huit blessés et invalides, dix-neuf combattants et six déportés[224]. Toutefois, cette précision dans les statuts des survivants reste rare, la plupart des monuments les citant ne révèlent pas dans quel état ils sont revenus de la Grande Guerre.

L'obélisque de Zammel, dédié « Aan onze helden » comporte les noms et photographies des morts de la localité ; les 21 noms repris sur les faces latérales reprennent probablement les noms des 21 habitants de Zammel ayant participé à la Grande Guerre. Le monument de Taviers représentant un soldat tenant le drapeau belge offre « respect, gratitude et honneur à ses vaillants défenseurs », reprend le nom d'Anciaux Léon tombé au champ d'honneur ainsi que 22 noms dont on ne sait rien. Probablement s'agit-il des combattants revenus vivants. Sur le monument de

[223] *Le Soir*, 19/8/1924, p. 1.
[224] *Le Soir*, 23/5/1921, p. 1.

« Chêne-al'-Pierre à ses héros », J. Genon, sculpteur à Sprimont, a gravé sous l'inscription « Habran Julien mort pour la Patrie à Hoogstade le 20 juin 1917 », les noms des 12 « survivants » qui sont revenus sains et saufs au village. « Les habitants de Stoumont reconnaissants à leurs héros morts au champ d'honneur » ont inscrit les noms de leurs 12 combattants morts, un civil sur la face principale de l'obélisque de 14-18 et sur les faces de droite et de gauche se trouvent les noms des « vivants ». Tandis que les noms des soldats de Trazegnies morts durant la Grande Guerre se trouvent à l'avant du monument, les noms des deux cent Trazegniens qui ont participé à la guerre se retrouvent à l'arrière. La stèle de Westmeerbeek rend hommage à ses 8 « glorierijke gesneuvelden » (glorieux morts) et, de l'autre côté, « En aan zijne dappere strijders » (et à ses vaillants combattants).

Le monument de La Reid érigé par souscription publique rend clairement hommage aux combattants vivants. Tandis que la face avant proclame « Gloire à nos morts » (8 noms sont gravés), les faces de gauche et de droite indiquent « Honneur à nos survivants » suivis des patronymes des 46 anciens combattants. Le monument de Thon-Samson inauguré le 29 mai 1919 désigne les noms des soldats morts et survivants, des prisonniers et déportés. Devant l'église de Lauw, l'obélisque surmonté d'un lion belge écrasant un casque allemand, distingue les combattants morts des vivants. Sur la face avant du monument, sous l'inscription « Hulde aan onze gesneuvelde Lauwenaren », figurent les photographies et les noms des trois soldats morts. Les faces de gauche et de droite proclament : « 1914 1918 Hulde aan onze strijders » et comportent chacune une vingtaine de noms de combattants vivants. Sous la Patrie d'Esneux, se trouvent, sur la face principale, les noms des 15 habitants morts au champ d'honneur ; les 160 combattants revenus de la guerre sont cités sur les faces latérales. La statue du soldat d'Ocquier est dédié « à nos braves tombés pour la Patrie » (6 noms de morts suivent) ainsi qu'aux 35 combattants. Près de l'église de Mellet, l'obélisque surmonté de la croix de guerre est dédié « à ses glorieux héros ». La face avant cite les noms des quatre soldats morts en précisant l'endroit et la date à laquelle ils sont morts tandis que la face arrière reprend les victimes civiles : sous la date 1914 se trouvent six noms[225] ; sous celle de 1917, figure seulement Flo. Dumont. Les deux faces latérales égrènent les noms de 33 combattants revenus de la guerre. La plaque en pierre de l'école de Bois d'Haine est dédiée à ses héroïques enfants morts pour la Patrie ; les 6 noms des morts précèdent ceux des 101 « glorieux vainqueurs » et des 8 soldats français morts pour la France.

[225] John HORNE et Alan KRAMER, dans leur livre sur les massacres en France et en Belgique, ne citant que les villes où plus de 10 civils ont été massacrés par les troupes allemandes, il est difficile de vérifier cette assertion mais il s'agit probablement de 6 civils tués durant l'invasion allemande.

Sur la plaque commémorative d'Avernas-le-Baudouin, le nom de « mort pour la Patrie Streel Louis 30-XI-1918 » est suivi de ceux des 35 « vaillants combattants », classés par grades, qui sont revenus vivants. L'obélisque de Goe, réalisé par E Boutet[226], sculpteur viervétois, érigé en 1920, porte sous un casque un fusil, un sabre, des lauriers et une croix de guerre suspendue à un ruban, les noms de ses cinq enfants tombés au champ d'honneur et la statue d'un lion tenant un drapeau troué, tandis que les faces latérales sont dédiées aux « vaillants défenseurs », les 37 combattants revenus vivants de la Grande Guerre. Sous le lion couché rugissant d'Henri-Chapelle érigé par « la population à ses braves défenseurs », sont inscrits les noms des neuf soldats morts « Pour Dieu, le Roi et la Patrie » tandis que la face de droite célèbre la gloire des 53 combattants survivants de cette commune. Sur la colonne, derrière le soldat d'Aubel, sont cités, sous une petite croix, les noms de ses 11 « héros morts pour la Patrie » ainsi que les noms des 80 « survivants ». Sur le monument dédié par « Charneux à ses glorieux enfants 1914-1918 », un soldat en pierre tient une grenade tandis qu'à ses pieds, à côté d'obus et le reste d'un canon, gît son camarade mort. Les noms des 4 militaires et des 2 civils morts pour la Patrie ornent la face avant tandis que les faces latérales énoncent les noms des 44 « défenseurs de la Patrie »[227] et des 3 « prisonniers civils » de Charneux. La jeune femme au chignon de Sprimont regarde les noms des 18 soldats morts. Les 47 civils fusillés par les Allemands sont repris sur la face de gauche tandis que la face de droite et la face arrière reprennent les noms des 145 combattants survivants. Sous le combat de l'aigle allemand contre le coq français et le lion belge de Manage se trouvent les noms des 24 *jass* « morts pour la Patrie » et des 6 poilus « morts pour la France ». A l'arrière de ce monument est inscrit « Reconnaissance aux combattants » suivis des 166 noms de ceux qui ont participé à la Grande Guerre. Sous le *jass* triomphant d'Ampsin, la face avant porte les 15 noms des « soldats morts pour la Patrie » suivis d'un flambeau ; les faces latérales sont dédiées « Aux défenseurs de la Patrie », c'est-à-dire les 76 anciens combattants vivants ; la face arrière mentionne les 21 noms des « Jeunes gens capturés à la frontière en voulant rejoindre l'armée belge »[228].

Quelques rares monuments mettent aussi en avant les anciens déportés qui ont survécu aux « bagnes allemands ». Sur l'obélisque érigé par Mornimont « à ses héros », se trouvent 3 noms et dates de décès suivis de 3 noms d' « anciens combattants » et de 5 noms de « déportés ». Le monument inauguré en août 1920 par « Graty à ses glorieux combattants » indique, sous le nom de H. Horlait, seul soldat « mort pour la Patrie » et ses 4 « morts de la déportation », les noms des

[226] Ce sculpteur viervétois qui a signé le monument de Goe n'a laissé aucune trace dans les biographies.
[227] Remarquons que l'expression « défenseurs de la Patrie » contraste avec la grenade qui n'est pas une arme défensive mais bien offensive.

13 combattants et 8 « malheureux déportés » survivants. Sous les noms de Joseph Bachus, unique soldat mort au début de la guerre [229] et de A. Colette, déporté mort en exil, l'administration communale et le comité local de Tillier ont décidé d'inscrire les noms des huit « braves soldats » et des neuf « chers déportés » revenus vivants. Sous le *jass* en pierre de Berneau, la face avant cite les noms des 3 héros tombés au champ d'honneur et des 10 victimes civiles. Les deux faces latérales égrènent les noms des 30 anciens combattants et 12 déportés en Allemagne revenus vivants. Sous le Sacré-Cœur dédié par « La Minerie à ses héros », ont été inscrits les noms de tous les combattants et civils (un fusillé et deux déportés) ; ceux des morts (4 combattants, 1 fusillé, 1 déporté) accompagnés d'une petite croix, viennent en tête, suivis des vivants (19 combattants, 1 déporté) classés par ordre alphabétique. La Victoire du Roeulx apporte une palme aux 9 soldats tombés au champ d'honneur, aux 6 déportés morts pour la Patrie ainsi qu'aux 73 combattants et 87 déportés survivants. Sous le soldat en pierre de Petit-Roeulx, les noms des 3 soldats et 5 déportés morts précèdent ceux des 15 combattants et 13 déportés vivants.

Que ressentait un survivant de 14-18 en voyant son nom inscrit sur le monument aux morts ? De la tristesse en pensant à ses camarades morts, de la fierté face à cette reconnaissance exprimée par les autorités et la population, de l'amertume au regard de ce que la guerre semblait avoir finalement apporté ? Sans doute ces sentiments étaient-ils mêlés. Aux yeux du chercheur contemporain, écrire le nom d'un vivant sur un monument aux morts peut paraître déroutant. N'était-il pas quelque peu culpabilisant ou morbide de se dire qu'à une seconde près, on aurait pu se retrouver sur l'autre face du monument ? Celle des héros morts, à quelques centimètres de celle des héros vivants. Nous n'avons pas trouvé de protestation contre ces inscriptions. Cet hommage semble avoir été, globalement, bien perçu par les survivants belges. Ce n'est pas le cas en France où le fait que le nom d'un survivant ait été fortuitement ajouté à ceux des morts sur le monument local provoque la colère de l'intéressé[230]. En ce qui concerne les monuments aux morts et aux

---

[228] Cette reconnaissance d'Ampsin vis-à-vis des jeunes gens capturés à la frontière est d'autant plus intéressante que cette catégorie n'est pas souvent citée et que la Commission de la Reconnaissance nationale fondée en 1919 jugera que cette catégorie n'est guère intéressante et ne mérite pas de récompense.

[229] Joseph Bachus, soldat au deuxième régiment des grenadiers est mort au combat de Roeselaere (Leuven) le 12 septembre 1914. Il semble que, dès novembre 1915, la population de Tillier ait décidé de lui ériger une plaque commémorative. Celle-ci, accolée sur le mur de l'église, financée par souscription publique, a reçu un subside communal. N. VANDERLIN, *Les monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale dans la commune de Fernelmont*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. XXIX.

[230] « Il ne se passe point de dimanche sans qu'un monument, élevé à la mémoire des enfants morts pour la patrie, en soit inauguré en quelque coin de France. Tout récemment, raconte *Excelsior*, une cérémonie semblable avait lieu dans une ville de l'Ouest. Les discours venaient de prendre fin, le voile recouvrant le monument étant retiré, lorsque, soudain, parmi les assistants, jusque-là calmes et recueillis, comme il convenait, un cri de protestation se fit entendre. Quelqu'un, le bedeau de la cathédrale, venait de lire, gravés dans la pierre consacrée, ses noms et prénoms parmi ceux des soldats tombés au champ d'honneur. Ce mort vivant réclama énergiquement, demandant que l'erreur du sculpteur fût réparée et son nom effacé de la pierre du monument. Le conseil municipal se réunit d'urgence pour délibérer. Mais il fallut bien convenir que si une inscription pouvait être facilement ajoutée sur un monument de pierre, il était

vivants, il semble que la Belgique soit plutôt une exception ; en tous cas, ce phénomène n'est pas mis en exergue par les études sur les monuments aux morts français[231] ou anglo-saxons.

En l'absence de sources motivant le choix de graver les noms des survivants dans la pierre ou le bronze, nous en sommes réduit aux hypothèses. Usuellement, les noms des vivants sont inscrits sur les faces latérales ou après les noms des morts. Les survivants gardent donc une place secondaire sur les monuments. En témoigne ce discours retraçant la genèse du monument d'Othée (qui reprend les noms des morts et des vivants) en décembre 1924 : « (...) c'est pour nous un devoir sacré d'élever un instant nos pensées vers ceux de nos concitoyens qui ont donné leur sang pour la plus noble, la plus juste des causes, le droit, la justice et la défense de notre Patrie. Maurice Duchêne et Henry Crahay gloire à vous ! Vos noms resteront à jamais inoubliés et par nous et par toutes les générations futures. Notre reconnaissance doit être ensuite exprimée à tous ceux des habitants d'Othée qui ont combattu sur les champs de bataille, à ceux qui ont souffert dans les camps ennemis, à ceux aussi qui dans la Commune même, ont généreusement collaboré aux services de renseignements. Et pour que demeurent gravés sur la pierre les noms de tous ces héros, morts et vivants, pour que tous ces noms vivent dans ce village jusqu'à la fin des temps (...) un comité a été formé et a érigé (...) un superbe monument (...) »[232]

L'inscription des noms des vivants sur les monuments belges pourrait s'expliquer non seulement par la volonté d'octroyer une reconnaissance symbolique aux combattants et déportés survivants mais aussi, pour la commune, de valoriser son image, en montrant qu'en fournissant autant de combattants, elle s'est montrée patriotique, digne de l'image de la « Brave little Belgium ». Les noms des déportés morts et vivants montrent l'autre face, celle de la « Poor little Belgium » malmenée et « mise en esclavage » par les Allemands. Ce double mouvement est bien présent sur le monument de Dolhain-Limbourg qui ne donne pas les noms mais le nombre de combattants, des prisonniers et des déportés qu'elle a « fournis » à la Patrie. Par là, la commune de Dolhain-Limbourg s'octroie une « reconnaissance indirecte ». En mettant en avant ses concitoyens, elle fait ressurgir leur gloire sur son propre nom.

Plus prosaïquement, dans certains cas, l'inscription des noms des vivants pourrait avoir été motivée par le nombre peu élevé de morts dans certaines localités. L'ajout des noms des vivants a

---

difficile de l'effacer sans dommage; d'autre part, les monuments de ce genre sont chers et il ne pouvait guère être question d'en commander un autre au marbrier. On prit donc le parti de laisser provisoirement les choses en l'état, abandonnant l'infortuné bedeau à sa triste situation. » *L'Etoile belge*, 25/11/1922, p. 2. Ce petit récit relève évidemment plutôt du fait-divers ; à la différence des monuments belges cités plus haut, ce soldat français est le seul vivant sur le monument où son nom a été inscrit pas mégarde. Cet entrefilet n'en témoigne pas moins d'une attitude que l'on pourrait résumer par « rendons aux morts ce qui est aux morts » et ne mêlons pas leurs noms à ceux des survivants.

[231] Stéphane Tison signale un seul monument comportant des noms de vivants dans l'arrondissement de Châlons.

[232] Cité par N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 107.

permis aux communes de Chêne-al'-Pierre (un soldat mort) ou de Tillier (un soldat et un déporté morts) de « remplir » un monument qui, sans cela, aurait pu sembler vide... Le « poids du deuil » des soldats étant différent en Belgique qu'en France et en Angleterre, quelques monuments belges ont peut-être tenté de gonfler les chiffres. Une autre explication à ce phénomène est la volonté, en territoire occupé, d'ériger un monument à tous ceux qui ont résisté à l'envahisseur, aussi bien les morts que les vivants. « Le courage des vivants n'est pas inférieur à celui des morts ; comme eux, ils étaient prêts à se sacrifier : la mort a fauché au hasard. »[233] Cette idée se retrouve dans le discours prononcé par Edmond Duesberg lors de l'inauguration du monument de Grand-Rechain en juin 1920 : « Oh oui, que la Belgique est radieuse au sortir des ténèbres dans lesquelles elle fut si longtemps plongée, et comme il est juste de graver sur la pierre tous les noms de ceux qui secouèrent le joug de ses ennemis ! Ces noms des morts et des vivants, c'est l'histoire écrite d'une épopée tragique, c'est le souvenir permanent d'une lutte sans merci, c'est le salut de la postérité à nos merveilleux combattants. Ceux-ci sont inséparables dans la gloire comme ils le furent en face du péril. »[234] Peut-être s'agit-il aussi, dans une Belgique « coupée en deux » où la population est restée, durant quatre ans, sans nouvelles de ses *jass*[235], de reconnaître l'expérience difficile des soldats de l'Yser et de renouer les liens.

Enfin, probablement l'inscription des noms des combattants belges vivants tient-elle au système de mobilisation et à une expérience de guerre spécifique. L'invasion allemande en août 1914 est si rapide que, dans la région de Liège, des mobilisés n'ont pas eu le temps de partir et de rejoindre leur lieu de mobilisation. Certains d'entre eux vont tout faire pour rejoindre le front de l'Yser et aller se battre. Par ailleurs, la Belgique, occupée par l'ennemi, est le seul pays d'Europe occidentale où les recruteurs ne font pas du porte à porte pendant la guerre pour inciter les hommes à s'engager. Les volontaires de guerre qui rejoignent le front posent un geste déterminé, que l'on peut voir comme un acte de résistance. C'est vraisemblablement cette démarche « héroïque » que certaines communes ont désiré mettre en avant. Les dédicaces du monument d'Ampsin vont clairement dans ce sens en glorifiant les « Jeunes gens capturés à la frontière en voulant rejoindre l'armée belge ». Les autorités et les habitants ont voulu montrer les Belges qui

---

[233] A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 63.

[234] *La Voix des Morts. Discours de M. Edmond Duesberg prononcé à Grand Rechain, le 20 juin 1920, à l'inauguration du Monument commémoratif. Au profit des Mutilés de la Guerre : 50 centimes*, s.d., s.l.

[235] Si quelques lettres parvenaient jusqu'au front –nous avons déjà évoqué plus haut, le « Mot du Soldat »– la correspondance entre la Belgique occupée et le front de l'Yser était particulièrement difficile et les longs silences plus fréquents que les brefs échanges clandestins.

avaient choisi de défendre leur pays de manière « active ». Ce sacrifice de la liberté méritait, à lui seul, une reconnaissance[236].

Avec le recul, cette marque de reconnaissance nous apparaît d'autant plus singulière qu'elle confesse, implicitement, que les anciens combattants et déportés ne sont pas revenus indemnes et que quelque chose est mort en eux... Quoi qu'il en soit, ce fait témoigne d'une marque évidente de reconnaissance vis-à-vis des survivants. Il s'agissait de confondre, dans un même hommage, les Grands Morts et ceux qui les avaient côtoyés durant de noires années...

## *Reconnaître les survivants*

En ce début des années vingt, enjeux de mémoire et de reconnaissance sont liés comme le sont les vivants et les morts. La reconnaissance peut s'appliquer à un fait, à une ville, à une certaine catégorie de héros, à une association nationale, provinciale ou locale, à un individu particulier. Ici, nous nous intéresserons surtout aux marques de reconnaissance octroyées aux ex-combattants, prisonniers politiques et déportés économiques de la Grande Guerre. Les discours grandiloquents des inaugurations et autres commémorations de la Grande Guerre ne doivent pas occulter la dure réalité endurée par les survivants : combattants, déportés, familles de fusillés s'attendent à des compensations, des signes de reconnaissance. Tout le monde sort, plus ou moins, traumatisé de la Première Guerre mondiale. De ce qu'il a vu, subi, a dû ou n'a pas pu faire[237]. La reconnaissance, besoin fondamental en temps normal, va se faire d'autant plus prégnante que les repères ont éclaté durant la guerre. Les attentes vis-à-vis de l'Etat belge pour obtenir une reconnaissance symbolique mais aussi matérielle vont être fortes.

### Reconnaissance symbolique

Les cérémonies collectives comme la remise d'un drapeau aux combattants, les inaugurations de monuments aux morts et les commémorations sont importantes. Pour les vivants,

---

[236] Jay Winter cite le nombre de 365.000 mobilisés belges, mais il est impossible de savoir quelle est la proportion d'appelés et de volontaires. J. WINTER, « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, 2004, p. 1077. Pour creuser l'hypothèse de l'influence du nombre de volontaires de guerre sur la reconnaissance des survivants, encore faudrait-il disposer d'une étude sérieuse sur le sujet qui commencerait pas établir les chiffres fiables des appelés et des volontaires de guerre belges durant toute la guerre. Il s'agirait ensuite d'étudier la composition socioprofessionnelle, les orientations politiques, les motivations de ces volontaires de guerre. Cette problématique reste d'autant plus difficile à cerner que les gens qui tentent de franchir la frontière ne sont pas tous des volontaires de guerre ou des espions. Des ouvriers passent également la frontière pour fuir le chômage, aller travailler en Angleterre et participer à l'effort de guerre ; des femmes tentent également de rejoindre des soldats qui ont été internés en Hollande, etc.

[237] B. CABANES, « La "guerre après la guerre" : détestation de l'ennemi et violences anti-allemandes chez les soldats français (1919-1920) », in S. CLAISSE et T. LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France et la Grande-Bretagne*, Paris, p. 89-106 (à paraître).

il s'agit d'un signe de reconnaissance. Pour les familles des défunts, ces cérémonies sont aussi essentielles. Comme le soulignent J. Audet et J.-F. Katz : « La famille d'une victime décédée (...) a besoin d'obsèques officielles avec les autorités, la presse et parfois la télévision. Une médaille posthume marque la reconnaissance éternelle. »[238]

Les médailles et les décorations octroyées par l'Etat offrent une reconnaissance symbolique. Le gouvernement de Saint-Adresse avait bien perçu l'importance de celle-ci envers les militaires puisqu'il n'avait pas attendu la fin de la guerre pour créer une commission de reconnaissance, instituer des médailles comme les chevrons du front pour les soldats blessés et penser à aider les familles des soldats morts pendant la guerre... En 1915, on crée, pour les civils, une décoration civique spéciale 1914-1915[239] et pour les militaires, la croix de guerre[240]. En 1916, on institue une médaille de la Reine Elisabeth destinées aux infirmières ou aux dames s'occupant d'œuvres[241]. Cependant, de même qu'il était inconcevable de pouvoir ériger des monuments aux morts, il était impossible, en Belgique occupée, de récompenser les agents de renseignements qui avait été fusillés par les Allemands. Une fois la guerre officiellement terminée, les différents pouvoirs doivent se réorganiser, mettre des structures en place. Pour rendre hommage aux survivants, il faut voter des lois, trouver de l'argent et essayer de ne léser personne. Tâche ardue pour le gouvernement. Après l'armistice, l'Etat belge va créer une série de médailles afin de glorifier les soldats et les civils qui ont défendu la Patrie. En 1918, est créée une décoration maritime de guerre. En 1919, est instituée la médaille du Roi Albert puis la médaille commémorative de la guerre. En 1920, les mères des militaires morts pour la Patrie peuvent porter les décorations de leurs enfants. On voit bien là la volonté du gouvernement de reconnaître, sur le plan symbolique, à la fois les militaires et les civils, les vivants, les morts, ou leurs ayants droits.

En avril 1919, *Le Soir* propose de créer une décoration « de la Grande Guerre » pour tous ceux qui ont été blessés, ont été faits prisonniers, ont tenté de rejoindre l'armée belge ou qui, en pays occupé, ont fait de l'espionnage. Le journal pluraliste montre l'importance d'une reconnaissance symbolique : « Une décoration n'est qu'une chose conventionnelle et elle ne change rien au mérite acquis. Mais elle fait qu'on puisse distinguer plus tard, alors que l'uniforme militaire ne revêtira plus les combattants de la grande guerre, ceux qui remplirent tout leur devoir de soldat de ceux qui préférèrent leurs pantoufles aux bottes militaires, de ceux qui restèrent sous la botte allemande plutôt que de marcher avec le vaillant pioupiou ! (...) Il serait injuste qu'on

[238] J. AUDET et J.-F. KATZ, *Op. cit.*, p. 511.
[239] Cette décoration civique est créée le 18 mai 1915. *Le Moniteur belge*, 1915, p. 173-175. La dénomination de cette décoration sera modifiée en « 1914-1918 » en décembre 1918.
[240] Création de la Croix de Guerre, le 25 octobre 1915. *Le Moniteur belge*, 1915, p. 385-387.

favorisât plus tard ceux qui restèrent "pékins" alors que leur devoir était là-haut, c'est-à-dire au front, et qu'on sacrifiât les nobles "*Jass*". A présent déjà, ceux qui mirent gentiment leur tête à l'abri des obus, profitent de l'absence de ceux qui se dévouent encore à l'armée pour s'accaparer des situations vacantes. Puisque l'on s'est battu pour la justice, qu'on pense aux conséquences bienfaisantes qu'aura pour le soldat un insigne de reconnaissance. »[242] Dans le même ordre d'idée, afin de récompenser les civils « qui ont bien mérité de la Patrie », l'Etat belge va créer la Commission de Reconnaissance nationale.

Selon le rapport du ministre de l'Intérieur Charles de Broqueville au Roi en avril 1919, une Commission de la Reconnaissance nationale devrait être fondée pour récompenser les actes de courage civique ainsi que la participation à des œuvres de secours et d'assistance durant la Grande Guerre. « Des dévouements admirables, des héroïsmes se sont cachés et sont restés inconnus de presque tous ; il convient de les rechercher et de les mettre en lumière. » [243] Toutefois, un classement est nécessaire : il s'agit de distinguer le degré de mérite et la nature des services à récompenser. « Cette tâche pourrait utilement être confiée à une commission composée de personnes qui, appartenant au parlement, à la magistrature, à la haute administration, à la presse, aux principales œuvres de guerre, ont elles-mêmes donné des preuves marquantes de leur dévouement au pays durant la période douloureuse qu'il a traversée. »[244]

La Commission de la Reconnaissance nationale, instituée le 5 avril 1919, est chargée « d'examiner les titres et d'apprécier les faits invoqués à l'appui de demandes ou propositions de distinctions honorifiques faites en faveur de personnes, autres que des militaires, qui, pendant la durée de la guerre, se sont acquis des droits à la reconnaissance de la Nation, par des actes d'héroïsme, de dévouement patriotique, par une participation active, persistante et désintéressée à des œuvres d'assistance matérielle ou morale, par des services éminents rendus au pays »[245]. La commission, après s'être prononcée sur les mérites des candidats, fera un classement d'après le degré et la nature des distinctions qu'elle propose de donner. Parmi les personnes désignées pour faire partie de la Commission de la Reconnaissance nationale, *Le Soir* distingue : « (...) les députés Buyl, Golenvaux et Persoons, le sénateur Halot, M. De Valériola, qui faillit payer de sa vie aussi ses "crimes" d'espionnage. MM. Lesire, Benoidt, Mme Scheid, la princesse de Croy, Boël, le père Paquet, les avocats Braffort et Thomas Braun, l'échevin Pêtre, f., Delcroix, directeur

---

[241] La Médaille de la Reine Elisabeth est instituée le 15 septembre 1916. *Le Moniteur belge*, 1916, p. 521-522 (*erratum*, p. 706).
[242] *Le Soir*, 2/4/1919, p. 3. Peut-être les inscriptions des noms des anciens combattants relèvent-elles du même raisonnement en distinguant ceux qui ont fait leur devoir et les autres.
[243] *Le Moniteur belge*, 7-8/4/1919, p. 1394-1395.
[244] *Idem*, p. 1395.
[245] *Idem*, p. 1398.

général au ministère de l'Intérieur, Lacroix, juge d'instruction. » [246] Si les conditions de fonctionnements doivent encore être arrêtées par la Commission, celle-ci dispose, dès le départ, de relais. L'arrêté royal du 5 avril 1919 donne la composition des sections provinciales de la Commission de Reconnaissance nationale. Dans le chef-lieu de chaque province, une section est créée sous la présidence du gouverneur. Les membres sont tous des notables : édilités, avocats, docteurs, industriels, abbés, ingénieurs, etc[247]. L'objectif des sections provinciales est de rechercher les personnes susceptibles de recevoir une distinction et de vérifier les faits les concernant afin de constituer un dossier qui est ensuite soumis à la Commission de Reconnaissance nationale.

La Commission de la Reconnaissance nationale décide la constitution de trois sous commissions : « 1° Celle des actes patriotiques ayant entraîné des condamnations ; 2° Celle des actes patriotiques en général ; 3° Celle des dévouements aux œuvres de guerre. » Chaque sous-commission examinera séparément les questions qui lui seront soumises. Les propositions et les demandes de distinction doivent être adressées aux gouverneurs de province qui les transmettront à la commission. Quelques jours après sa création, la Commission de la Reconnaissance nationale décide d'élargir son champ d'action et de se préoccuper également, de façon spécifique, des prisonniers politiques et des déportés : « La commission de la reconnaissance nationale a décidé de proposer au gouvernement la création d'une croix qui sera décernée à titre d'hommage posthume, aux patriotes fusillés pour la Patrie et aux vaillants ouvriers déportés en Allemagne et morts, victimes des mauvais traitements dont ils furent l'objet. » [248]

En mai 1919, La Commission de Reconnaissance nationale a délimité différentes catégories de héros et demande de lui envoyer les renseignements sur les Belges compris dans ces catégories. Outre les glorieux morts, on trouve aussi les industriels, financiers ou les fonctionnaires qui ont refusé de travailler pour l'ennemi[249]... En conséquence, la section du Brabant de cette Commission lance un appel à travers la presse afin de lui communiquer par écrit, via les administrations communales, des renseignements à l'égard d'habitants compris dans différentes catégories de « héros ». Ces catégories, déclinées en 19 points, sont à géométrie variable puisqu'elles sont basées non seulement sur l'acte qui a été posé mais aussi sur la catégorie socioprofessionnelle de la personne. Ainsi, l'annonce différencie les ouvriers déportés en Allemagne ou dans les commandos en pays occupé qui ont constamment refusé de travailler pour

[246] *Le Soir*, 18/4/1919, p. 1. Pour la liste complète des membres de la Commission de la Reconnaissance nationale, voir *Le Moniteur belge*, 7-8/4/1919, p. 1398-1399.
[247] Sur la composition de ces commissions provinciales, voir *Le Moniteur belge*, 7-8/4/1919, p. 1395-1398.
[248] *Le Soir*, 21/4/1919, p. 1.
[249] *Le Soir*, 6/5/1919, p. 3.

l'ennemi ou sont morts, des fonctionnaires déportés en Allemagne (il n'est pas précisé s'ils doivent ou non avoir refusé de travailler...). Sont également susceptibles d'être pris en considération les industriels qui ont systématiquement refusé de travailler pour l'ennemi, les agents de la campagne antiactivistes mais aussi ceux qui ont aidé financièrement le Gouvernement ou ceux qui ont travaillé dans les vues du gouvernement en siégeant dans des commissions préparant la reconstitution nationale, etc. La collecte des données se veut étendue puisque le 19ème point concerne « toutes les personnes dont le cas n'est pas prévu dans les catégories ci-dessus et qui auraient, pendant la guerre, fait des actes de patriotisme ou de dévouement civique » [250].

En août 1919, le gouverneur de la Province de Liège transmet aux bourgmestres les règles contenues dans une circulaire du président de la Commission de la Reconnaissance nationale et pouvant servir de base pour l'instruction des demandes soumises à cette commission. « 1°) Les dossiers doivent renseigner pour tous les cas, les prénoms exacts, les lieux et date de naissance, le domicile des intéressés et des données exactes et sérieuses sur la conduite et la moralité et, le cas échéant, le relevé des condamnations encourues. 2°) Une grande circonspection devra être apportée dans l'établissement des propositions en faveur de jeunes gens en âge de milice (18 à 25 ans inclus en 1914) et qui n'ont pas rendu des services éclatants ou tout à fait spéciaux. En règle générale, les demandes de distinctions pour les cas de l'espèce sont rejetées. Il y aura lieu toutefois de vérifier soigneusement si l'intéressé ne peut alléguer un motif sérieux qui justifie sa présence ici pendant l'occupation, par exemple : si son état de santé ne l'a pas empêché de prendre un engagement ; si, s'étant présenté pour s'engager volontairement, il ne s'est pas vu éconduit ; s'il n'est pas resté au pays parce que chargé d'une mission spéciale, etc. Des propositions peuvent être faites, par exemple, pour des ouvriers se trouvant en dehors de ces limites d'âge, déportés pour refus de travail, décédés en Allemagne ou rentrés au pays malades par suite de mauvais traitements subis. 3°) Le dossier devra toujours établir d'une façon très claire, si les services ont été rémunérés et, dans l'affirmative, dans quelles proportions. 4°) L'enquête devra, en général, être faite non pas chez les intéressés, mais chez les chefs d'organisation ou des personnes honorables pouvant donner des renseignements sérieux sur les cas soumis. J'ai l'honneur de vous faire savoir que les Commissions provinciales sont déchargées de l'examen des dossiers de propositions de distinctions honorifiques en faveur des collaborateurs du Comité National et de ses sous-organismes. La médaille commémorative du Comité National à quatre classes a été instituée pour reconnaître cette collaboration. Il est arrivé cependant, qu'à côté des services rendus au Comité National, des Belges se soient distingués dans d'autres domaines ;

[250] *Le Soir*, 6/5/1919, p. 3.

dans ce cas, il appartient aux Commissions provinciales de faire procéder à une enquête et de signaler ces patriotes à la Commission de la Reconnaissance Nationale. »[251]

En janvier 1920, la Commission de la Reconnaissance nationale est critiquée dans *Le Soir* : « Extraordinaire comme beaucoup de choses faites hâtivement, et sans le moindre examen préalable, au lendemain de l'armistice, l'organisation de ce comité de la Reconnaissance nationale ! Ainsi c'est un peu au hasard des recommandations, au lieu de fonctionner sur des principes solides et des bases bien établies, que les décorations ont été distribuées. Et telles personnes ayant exactement les mêmes titres que d'autres, n'ont reçu aucune distinction et les attendront peut-être longtemps, tandis que celles-ci les possèdent déjà depuis des mois. Mais il y a mieux. Le comité de la Reconnaissance n'a le droit –qui le lui a donné, qui le lui a enlevé ?– de proposer aucune distinction pour les personnes s'étant spécialement dévouées dans la direction du Comité national. C'est-à-dire que l'octroi de distinctions dans l'espèce dépend du seul Comité national lui-même. Ces petites affaires se sont arrangées ainsi en petit comité ; elles n'ont rien d'officiel mais elles n'en sont pas moins entrées dans la pratique. On ne s'étonnera pas que le ministre de l'Intérieur ait voulu apporter quelques modifications à cet état de choses et, éventuellement, rendre à César ce qui appartient à César, malgré celui-ci ou celui-là. »[252]

Face aux critiques, le ministre de l'Intérieur défend la Commission de la Reconnaissance nationale dans la presse : « Les distinctions de la Reconnaissance nationale sont proposées au gouvernement sur dossiers établis par les commissions provinciales. Le rôle de celles-ci est très difficile, l'enquête devant porter non seulement sur les services patriotiques, mais aussi sur l'attitude des condamnés au cours du procès et de la détention ? Les dossiers sont examinés par la commission centrale, d'après leur ordre d'arrivée dans les bureaux de celle-ci. Deux points sont à noter. 1° Nombre de condamnés ne sont pas encore décorés, parce qu'ils n'ont pas été signalés, soit que les intéressés estiment ne pas pouvoir le faire eux-mêmes, soit que les chefs des organisations dont ils ont fait partie aient négligé de le faire. 2° Les propositions en faveur des personnes dont les services ont été rémunérés sont rejetées. Un grand nombre de condamnés à mort ont été déjà récompensés ; peu nombreux sont je pense, ceux qui ne l'ont pas encore été. Les bureaux de la commission de la Reconnaissance nationale sont soumis, en ce moment, à un remaniement complet ; les dossiers reçus jusqu'à ce jour seront classés par ordre de mérite et soumis, dans cet ordre, à l'appréciation de la commission. »[253]

---

[251] Circulaire du gouverneur aux administrations communales, le 8/08/1919 in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1919, t. 2, p. 91-92.
[252] *Le Soir*, 23/1/1920, p. 1.
[253] *Le Soir*, 30/1/1920, p. 1.

En novembre 1920, les commissions provinciales de la Reconnaissance nationale sont dissoutes : « Un arrêté royal décrète que les commissions provinciales créées en vue d'examiner les titres et d'apprécier les faits invoqués à l'appui de demandes ou propositions de distinctions honorifiques, faites en faveur de personnes autres que militaires, qui pendant la durée de la guerre, se sont acquis des droits à la reconnaissance de la nation, seront dissoutes le 30 courant. On avait prévu l'octroi de quelques deux cent mille distinctions. Il paraît que le chiffre de 33.000 est atteint et que l'on ne dépassera certainement pas 40.000 d'ici la fin du mois. »[254] Quant à la commission de Reconnaissance nationale, elle devrait clôturer ses travaux le 31 décembre 1920[255]. En novembre 1920, *Le Soir* revoit le chiffre qu'il avait annoncé. Ce n'est pas 33.000 décorations que la Commission de la reconnaissance nationale a accordées mais bien 30.000 dossiers qui ont été examinés. « 14.500 distinctions seulement ont été proposées, dont 3.500 en 1919 et 11.000 en 1920 »[256] Si nous ne connaissons pas le nombre exact ni les destinataires de ces décorations, il semble que la Commission de la Reconnaissance nationale n'ait pas satisfait l'ensemble de la population[257]. Bien au contraire, parmi les prisonniers politiques et les déportés économiques, cette commission n'aura fait que renforcer l'impression d'une « méconnaissance nationale ».

Force est de constater que certaines catégories de héros sont moins rapidement honorées que d'autres. Ainsi le déporté belge doit attendre la fin de l'année 1922 pour qu'une Croix de guerre lui soit dédiée[258]. Les volontaires combattants et les prisonniers politiques[259] devront attendre 1930 pour se voir octroyer une décoration de la part de l'Etat belge[260]. Lassés d'attendre, les

---

[254] *Le Soir*, 10/11/1920, p. 1.

[255] Le 31 décembre 1920, le Premier ministre Carton de Wiart assiste à la dernière réunion de la Commission de la Reconnaissance nationale présidée par Michel Levie. Après avoir félicité les membres de la Commission, le Premier ministre déclare : « Le souvenir des choses de la guerre, hélas ! s'efface déjà dans beaucoup d'esprits. Notre vie nationale a été sujette à tant de secousses qu'il semble que, moins qu'ailleurs, nous soyons attentifs au passé. La vie reprend ; tout tend à reverdir. L'existence nationale reprend son cours normal. Mais je souhaite que les générations qui viennent conservent le souvenir des choses que vous avez vécues. Il est à souhaiter pour l'avenir de notre peuple que ces choses ne soient pas oubliées. » *Le Soir*, 1/1/1921, p. 1. Le Premier ministre lui-même déplore l'oubli de la guerre, peut-être parce qu'après la crise ministérielle qu'a connue la Belgique, la guerre était un moyen de rester uni, de maintenir fort le sentiment national...

[256] *Le Soir*, 15/11/1920, p. 1. Nous n'avons pas trouvé de rapport officiel sur l'action de cette commission, ni le nombre de décorations qui ont finalement été octroyées. Il serait intéressant d'étudier plus en avant le fonctionnement et les résultats de la Commission de Reconnaissance nationale. Notamment afin de voir si, comme le dénonce la presse, les décorations sont davantage octroyées aux classes favorisées.

[257] Il serait intéressant de se pencher sur les archives de la Commission de la Reconnaissance nationale.

[258] Ce retard tient sans doute à l'espèce de suspicion qui entoure les déportés économiques car on soupçonne certains d'entre eux d'avoir volontairement travaillé pour l'ennemi. S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 127-147.

[259] Durant l'entre-deux-guerres, les prisonniers politiques belges manquent sans doute de visibilité. On les assimile fréquemment à des victimes civiles alors qu'ils revendiquent une militarisation et voudraient qu'on les considère comme des héros... Cfr. L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 90 et svv.

[260] Sur les différentes décorations et les arrêtés royaux s'y rapportant, leurs conditions d'octroi, leurs descriptions, la manière de les porter, etc., voir A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Guide de l'invalide. Encyclopédie des questions intéressant les mutilés, invalides de guerre et anciens combattants belges*, Bruxelles, s.d., t. 2, p. 543-560.

prisonniers politiques envisageront d'ailleurs d'instituer au sein de leur fédération, un insigne honorifique particulier[261].

Par ailleurs, si chacun attend une certaine reconnaissance symbolique, il ne s'agit pas de recevoir n'importe quelle récompense. Chaque association désire que sa propre expérience soit reconnue. Le 4 août 1920, la ville de Liège remet la Médaille de Liège aux combattants, mais aussi à des civils qui se sont occupés du ravitaillement pendant la guerre. Ce partage provoque le mécontentement des combattants. Des délégués de la F.N.C. haranguent les combattants afin que ces derniers refusent la médaille qui leur était offerte. L'après-midi, un délégué de la F.N.C. annonce que celle-ci a l'intention de faire frapper une médaille spéciale, que ne porteraient que les combattants, « décoration dont on demanderait au gouvernement de reconnaître le caractère officiel »[262]. Cet incident traduit bien la volonté des combattants d'être reconnus comme tels et de se démarquer des civils. Ce refus fera l'objet d'un commentaire un peu désabusé du *Soir* : « La vérité, c'est qu'il en est des décorations des braves gens comme des condamnations des canailles ; elles viennent trop tard. On décore les soldats sur les champs de bataille, c'est la tradition, et l'on décore les civils dans des apothéoses d'hôtel de ville, après des discours en lieux communs, devant des messieurs dans des fauteuils rouges. Aujourd'hui, on envoie par la poste une croix à un héros de l'Yser qui ne marche plus, et l'on remet la même croix, avec publicité, à un commerçant dont les affaires marchent bien. On condamne à un an de prison un Belge qui a fabriqué des grenades pour les boches et qui sous un régime militaire, eût été proprement fusillé. Bref, on ne parvient plus à séparer le soldat du civil, le talent du génie, l'héroïsme de l'intérêt ; on fait vite, on liquide la guerre, et s'il y a des occasions à faire, ce seront encore les malins qui gagneront. Mais bien fous sont ceux qui s'en font des migraines. Tout cela était prévu : Belges du dedans, Belges du dehors, soldats, réfugiés, ceux qui ont chômé, ceux qui ont travaillé pour les Boches, ceux que la guerre a ruinés, ceux qu'elle a enrichis, nous savions qu'il y aurait chez nous, après la bagarre, toutes ces catégories. Avec des rubans, avec des chaînes, parviendra-t-on à reformer la farandole ? Pierre et Paul »[263] Dans la même optique, en septembre 1922, la Fédération nationale des combattants, section de Gent, envoie cette protestation au ministre de la Défense nationale : « La F.N.C-N.S.B. section de Gand, proteste énergiquement contre la décision du ministre de la Guerre

[261] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 93. La Fédération nationale des Invalides ira d'ailleurs dans cette voie puisqu'elle créera, lors du XIIe Congrès fédéral tenu à Antwerpen en septembre 1930, la Médaille de Reconnaissance F.N.I. A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 33. Cependant, à la différence de ce qui avait été envisagé par les Prisonniers politiques, il ne s'agit pas d'offrir une distinction aux invalides mais bien de récompenser les services exceptionnels rendus à la F.N.I., c'est-à-dire récompenser les personnalités venant en aide aux invalides. Cette vision des choses témoigne bien de la fragilité du statut de l'invalide, qui semble, à plusieurs reprises, davantage considéré comme un assisté que comme un héros.

[262] *Le Soir*, 7/8/1920, p. 1.

[263] PIERRE ET PAUL, « Rubans et faveurs », in *Le Soir*, 10/8/1920, p. 1.

d'octroyer aux gardes-civiques de Gand les médailles commémoratives et de la victoire. La F.N.C.-N.S.B. de Gand est d'avis qu'il faut attacher à ces médailles une plus grande valeur morale et espère ne pas être déçue dans ses opinions. La F.N.C.-N.S.B. prie le ministre de la Défense nationale, s'il juge nécessaire de devoir récompenser les gardes-civiques, de leur accorder une distinction spéciale dans le genre de celle qu'ont reçue les membres des comités d'alimentation. »[264] Bref, ce sont toujours les anciens combattants qui refusent d'être assimilés à d'autres catégories. Ces incidents traduisent également la volonté des différentes figures issues de la Grande Guerre de se distinguer et d'être reconnues comme telles. Pour ce faire, les individus se regrouperont en associations.

## Associations

La reconnaissance matérielle peut prendre les formes les plus diverses. Ainsi, durant la guerre elle-même, l'Etat belge accorde un secours immédiat aux familles des militaires belges décédés ou disparus en juin 1916[265]. En 1917, l'Etat belge octroie des indemnités aux familles des soldats et des sous-officiers sous les armes[266]. Cette aide financière aux familles des soldats morts et vivants constitue une première reconnaissance de la part de l'Etat. Par ailleurs, le 15 août 1917, est créé l'Office des dommages de guerre qui tente de répertorier tous les dommages occasionnés aux institutions belges et aux habitants[267].

Au lendemain de l'armistice, dans tous les pays alliés « on prépare de grandes cérémonies publiques pour recevoir, dès la conclusion de la paix, les armées victorieuses rejoignant définitivement leurs foyers (...) destinées à témoigner solennellement à notre vaillante armée les sentiments d'admiration et de gratitude de la Nation toute entière. »[268] Comme nous l'avons vu dans le chapitre II, les fêtes du retour (organisées au niveau local, en France et en Belgique), en mettant à l'honneur les soldats et certains déportés, auraient pu les aider à se réinsérer dans la vie communautaire. En août 1919, un soldat nivellois explique d'ailleurs combien une transition entre la guerre et le retour « à la vie normale » est nécessaire. Il remercie en ces termes l'administration communale qui a organisé la cérémonie : « Elles [les paroles prononcées par le bourgmestre au nom de la ville de Nivelles] ont mis beaucoup d'apaisement dans nos âmes ombragées et farouches. Pour avoir vécu plus de quatre ans dans les grandes choses que nous avons faites et qui seront l'orgueil de notre jeunesse, nous avons un peu perdu l'habitude des petitesses de la vie.

[264] *Bulletin officiel de la fédération nationale des prisonniers politiques*, N°45, février 1923, p. 4.
[265] *Le Moniteur belge*, 1916, p. 346-347.
[266] *Le Moniteur belge*, 1917, p. 282, 727.
[267] *Le Moniteur belge*, 1917, p. 640-642.
[268] *La Meuse*, 18/5/1919, p. 1.

Quand rentrant dans nos foyers, nous nous sommes heurtés à ces petitesses, nous avons été désemparés, inquiets, mécontents. Vos paroles nous ont apaisés. (...) Et vous, pouvoirs publics, sachez que ce n'est pas impunément que nous nous sommes battus pour la Patrie. Il nous en est resté quelque chose, un sentiment doux et profond, un sentiment qui ressemble à l'amour d'un fils pour une mère. »[269] Cependant, ces signes de reconnaissance amorcés par les autorités communales ne suffisent pas. Si ces fêtes organisées un peu partout dans le pays, expriment une certaine gratitude, d'aucuns constatent le fossé entre les déclarations parfois emphatiques et la situation matérielle dans laquelle ceux qui sont revenus sont empêtrés[270].

Dès 1919, les lois concernant les indemnités à allouer pour dommages de guerre traduisent la volonté de l'Etat de mettre les civils et militaires sur le même pied[271]. Dès mai 1919 en

[269] *Pan*, 9/8/1919, p. 1.

[270] La déception face au manque de reconnaissance est exprimée beaucoup plus rapidement par les prisonniers de guerre qui, après avoir passé quatre ans dans les camps allemands, reviennent en janvier 1919 dans une indifférence quasi générale. On peut émettre l'hypothèse que ces prisonniers de guerre s'expriment avec d'autant plus de spontanéité que, contrairement aux soldats belges qui restent mobilisés, ils n'ont pas été soumis à la discipline de l'armée belge durant quatre ans et qu'en outre, ils s'attendent probablement à retrouver la Belgique qu'ils ont quittée en 1914 et dont ils ont rêvé pendant quatre ans. Le retour est d'autant moins à la hauteur de leurs attentes qu'aucune manifestation publique n'est organisée pour leur arrivée et que beaucoup d'entre eux restent sans nouvelle des leurs. En janvier 1919, *Le Soir* annonce qu'il reçoit tous les jours de nombreuses plaintes de prisonniers de retour d'Allemagne. Un de ceux-ci désire attirer l'attention sur la manière « un peu trop sans gêne » dont l'on traite certaines catégories de prisonniers de guerre revenus d'Allemagne. Un certain nombre de prisonniers, issus de la région de l'Yser et dont les familles ont évacué en France attendent de pouvoir les retrouver. Ne recevant ni argent ni vêtement, leur situation est désastreuse. « La nourriture et le couchage laissent également beaucoup à désirer. Nous avons le choix entre la paille puante de la rue du Chêne ou de la caserne des guides, ou d'un mauvais siège chez Tietz. De couverture, essuie-mains et savon, il n'est pas question. Combien la manière de nous traiter est en contraste avec la pompeuse flatterie des inscriptions qu'on peut lire aux multiples pancartes qui proclament la reconnaissance de la Patrie. » *Le Soir*, 9/1/1919, p. 1. Quatre jours plus tard, un autre ex-prisonnier de guerre (capturé par les Allemands en 1914 après la chute des forts d'Antwerpen) confie au même journal que le retour au pays est teinté d'amertume : « Pendant quatre ans nous subîmes les horreurs de la captivité teutonne ; je ne vous donnerai pas Monsieur, le détail des souffrances que nous endurâmes ; je vous dirai simplement qu'au camp de Hammel, les travaux auxquels on nous soumettait étaient tels que plusieurs de mes camarades se mutilèrent pour ne plus y être astreints. (...) Enfin l'armistice me délivra. Je suis revenu dans mon pays, heureux de retrouver ma patrie reconquise et une liberté si chèrement achetée. Mais quelle désillusion ! Après un voyage fatigant, j'arrivai à Bruxelles, à la gare du Nord, avec quelques-uns de mes compagnons de captivité. Nous ne trouvâmes personne pour nous recevoir. Sans doute, Monsieur, nous ne nous attendions pas à une réception triomphale. Nous venions trop tard. L'heure des enthousiasmes était passée. » Dans cette même lettre, l'ex-prisonnier avoue qu'il a souvent regretté de ne pas être mort sur les champs de bataille plutôt que de subir les souffrances infligées aux prisonniers. Les soldats morts ou ceux qui sont restés quatre ans sur les champs de batailles obtiennent une plus grande reconnaissance que ceux qui ont été faits prisonniers. *Le Soir*, 13/1/1919, p. 2. Il serait d'ailleurs intéressant de mener une étude sur la manière dont les prisonniers de guerre belges vivent leur retour et l'après-guerre afin de voir dans quelle mesure leur vision de la guerre et leurs sentiments d'être ou non reconnus divergent des anciens combattants de l'Yser. Cette question a été abordée pour la France par O. Abbal et Bruno Cabanes. B. CABANES, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, 2004, p. 359-424. O. Abbal constate que les prisonniers français ont peu retenu l'attention de leurs contemporains et qu'ils ont dû mener « une longue lutte pour la reconnaissance de leurs droits durant les années d'après-guerre. » O. ABBAL, « Un combat d'après-guerre : le statut des prisonniers », in *Revue du Nord*, t. LXXXX, n°325, avril-juin 1998, p. 405.

[271] C. MAYNE, *L'action de l'Etat en faveur des victimes de la Première Guerre mondiale (1918-1930)*, mémoire de licence en Histoire ULB, Bruxelles, 1999. Ce mémoire de licence se limite surtout au point de vue législatif de la question et n'entre pas dans enjeux de reconnaissance. Il s'avère néanmoins utile pour recenser les différentes lois concernant les civils touchés par la Grande Guerre.

Belgique, une certaine amertume[272] vis-à-vis des discussions du Traité de Paix est palpable[273]. Les réparations décevront beaucoup les Belges. Les attentes d'un retour à la normale sont également contrariées puisque le pays ne se reconstruit pas du jour au lendemain et que la situation économique ne connaît pas d'embellie. Certains anciens combattants, prisonniers ou déportés, qui n'ont pas pu se réintégrer comme ils le souhaitaient dans la société, sont également découragés[274]. Un ex-soldat de la Grande Guerre écrit en ces termes au journal *Le Soir* : « La place que je sollicitais est promise à un Monsieur de mon âge, qui a fait la guerre ici et qui a donc pu rendre de petits services à différentes personnalités. En compensation, on m'offre une autre situation inférieure et sans avenir. En novembre dernier, quand le Roi est rentré à Bruxelles, c'était un honneur de figurer parmi les défenseurs de la Patrie ; actuellement, c'est presque une tare... »[275] En moins de six mois, les soldats sont donc passés de l'ivresse de la victoire à une amère déception. Dans un contexte social et économique difficile, où le chômage règne, il n'est pas aisé pour les *jass* de se réinsérer. Et un autre soldat de renchérir : « Nous avons tous l'impression qu'on ne s'occupe pas assez d'assurer le sort des démobilisés, et il y a du mécontentement chez les soldats. Si nous avions fait pour nous attirer la reconnaissance publique ce que nous avons fait, nous aurions le sentiment d'être des "poires". Mais nous l'avons fait (...) parce que ça se devait. »[276].

La démobilisation d'environ 300.000 combattants belges se fait peu à peu. Fin septembre 1919, la majorité des *jass* sont démobilisés[277]. A sa sortie, chaque démobilisé touche une somme différente selon sa situation familiale, son ancienneté, ses décorations mais aussi sa classe de milice[278]. Normalement, les commandants d'unité auraient dû liquider les comptes des combattants au moment de leur démobilisation. « Mais des dépêches ministérielles augmentèrent ou ajoutèrent des allocations et indemnités après le départ des classes 1899 et 1902. Cela fit qu'un grand nombre de militaires ont été renvoyés dans leur foyer sans être au préalable entrés en possession de la totalité des allocations qui leur étaient dues. La régularisation antérieure des

---

[272] S. DE SCHAEPDRIJVER, *Op. cit.*, p. 295.

[273] En fait, comme l'indique Annie Deperchin, personne ne sort vraiment satisfait de la conférence de la paix. A. DEPERCHIN, « La conférence de la paix », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1004.

[274] Cette question est évoquée, pour la France, par B. CABANES, *Op.cit.*, p. 498-499. Par ailleurs, Bruno Cabanes souligne les difficultés méthodologiques inhérentes à cette problématique et met en garde contre le risque d'une « psychologie historique sans grande rigueur. » B. CABANES, « Démobilisation et retour des hommes », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER, *Op. cit.*, Paris, 2004, p. 1060-1061.

[275] *Le Soir*, 8/5/1919, p. 1.

[276] *Le Soir*, 8/5/1919, p. 1. On retrouve ici la réaction ambiguë (que l'on retrouve également, par exemple, parmi les anciens agents de renseignements) qui consiste à se plaindre de ne pas recevoir une récompense tout en affirmant qu'on n'a jamais escompté en recevoir puisqu'on n'a fait « que son devoir ». Cette amertume et les sentiments de « méconnaissance » qui évoluent durant l'entre-deux-guerres restent à sonder.

[277] A. DORTEUIL, *Memento du démobilisé*, Bruxelles, 1919, p. 38.

comptes provoqua des complications administratives qui retardèrent le paiement des arriérés. »[279] Cette pagaille administrative est à l'origine de nombreuses plaintes de la part des démobilisés et va les inciter à se rassembler pour revendiquer leurs droits.

Afin de relayer les aspirations et griefs de ceux qui ont souffert de la guerre, des associations vont voir le jour. « Dans tous les pays, les anciens combattants ont mené une action efficace de lobbying auprès des pouvoirs publics pour obtenir des pensions, des retraites ou des avantages matériels, comme le bonus aux Etats-Unis. »[280] Tandis qu'en France, les civils sont, dans l'ensemble, oubliés[281], en Belgique, des associations de civils tenteront également d'obtenir une part de reconnaissance. Les victimes civiles, tout comme les anciens combattants, vont se réunir pour constituer des associations. Cet aspect est d'autant plus important que, selon Jean Audet et Jean-François Katz : « Il est alors vital de pouvoir s'appuyer sur la reconnaissance par la société, les nouveaux amis et les associations de victimes avec lesquelles une validation réciproque est possible. »[282] En attendant une hypothétique reconnaissance par une institution officielle ou par un Etat, les membres de l'association s'octroient d'abord une reconnaissance réciproque.

A l'instar de la thèse magistrale écrite par Antoine Prost pour la France[283], l'histoire, la sociologie, les mentalités et les idéologies de l'ensemble du mouvement combattant belge mais aussi celles des associations de déportés, de prisonniers politiques, des associations de veuves et ayants droits, des sinistrés belges, etc. et les enjeux de reconnaissance qui les entourent, restent à écrire. Ce travail nécessiterait le recensement des différents organes diffusés par ces associations mais également le repérage préalable des archives conservées dans les dépôts nationaux, locaux, ainsi que dans les archives privées. Nous ne passerons pas en revue, ici, toutes les catégories de héros et de martyrs ainsi que leurs ayants droits susceptibles de faire l'objet d'une reconnaissance de la part de l'Etat belge. Nous nous focaliserons sur trois associations nationales : la Fédération nationale des combattants[284], la Fédération nationale des déportés[285] et la Fédération nationale des

---

[278] Voir à ce sujet A. DORTEUIL, *Op. cit.*, p. 57 et svv.

[279] F. BRIGODE, *La Fédération Nationale des Combattants (1919-1927)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 27.

[280] A. PROST, *Les Anciens combattants*, in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1092.

[281] A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1948. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, 1998.

[282] J. AUDET et J.-F. KATZ, *Précis de victimologie générale*, Paris, 1999, p. 511.

[283] A. PROST, *Les Anciens combattants et la société française 1914-1939*, 3 vol., Paris, 1977.

[284] Nous avons choisi cette association car c'est la plus importante en Belgique en ce début des années vingt. Dès les années septante, des historiens flamands se sont penchés sur les anciens combattants flamands. G. PROVOOST, *De Vossen, 60 jaar verbond van vlaamse oudstrijders, 1919-1979*, Bruxelles, 1979 ; P. LEMMENS, *70 jaar V.O.S., Een geschiedkundig overzicht*, Bruxelles, 1989. Hormis les associations d'anciens combattants flamands qui ont fait l'objet d'études approfondies, les autres associations restent à étudier. Les

prisonniers politiques[286] en nous attardant plus longuement sur les deux premières qui comptent un plus grand nombre de membres. Il s'agira essentiellement de voir, en ce début des années vingt, quelles questions se posent à ces fédérations, dans quel sens vont leurs revendications et de voir par quels moyens d'actions elles tentent d'obtenir une reconnaissance. Bien que certaines ligues soient probablement en germes durant le conflit, la plupart d'entre elles sont officiellement créées au lendemain de l'armistice.

Comme le constatait Antoine Prost en étudiant le mouvement combattant en France, les premières associations belges qui apparaissent sont les associations de blessés et invalides de guerre[287]. Créée définitivement en février 1919 sous la présidence d'Henri Le Clercq[288], la

---

mouvements combattants à Liège ont été étudiés par Alain Colignon, mais cette étude reste restreinte, tant au niveau chronologique que géographique. A. COLIGNON, *Les mouvements d'anciens combattants à Liège, 1919-1922*, Mémoire de licence en Histoire ULG, Liège, 1981. C.-P. GYSSELS, *De oudstrijders in België na Wereldoorlog I (1918-1923)*, Mémoire de licence en Histoire RUG, Gent, 1995. Quant au récent mémoire d'A. François, malgré un titre prometteur, il se révèle décevant puisqu'il se contente de rester dans les généralités et n'aborde pas les enjeux de reconnaissance d'après-guerre. A. FRANCOIS, *La mentalité de l'ancien combattant de la Grande Guerre, en Belgique francophone, 1918-1940*, Mémoire de licence en Histoire ULB, Bruxelles, 1998. Par conséquent, l'étude réalisée par Françoise Brigode sur la F.N.C. demeure la plus fouillée pour la période de l'entre-deux-guerres. F. BRIGODE, *La Fédération Nationale des Combattants (1919-1927)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1987.

[285] Les historiens qui se sont penchés sur les déportés de la Grande Guerre ont surtout tenté de comprendre l'organisation, le déroulement, l'ampleur des déportations allemandes. Sur cette question, les ouvrages de F. Passelecq publiés pendant et après la guerre restent incontestablement des références. Le récent mémoire de licence réalisé par Florence Colmant n'apporte d'ailleurs guère d'éléments neufs et ne remet pas en cause les résultats de Passelecq. F. COLMANT, *Les déportés économiques belges durant la Première Guerre mondiale. Avec une comparaison entre les arrondissements administratifs de Marche-en-Famenne et de Tournai. Selon les archives de la Commission d'enquête sur la violation du droit des gens, des règles et des coutumes de la guerre. Première commission (1914-1919) et deuxième commission (1919-1926)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2005. La thèse de doctorat présentée par Jens Thiel en 2003 à la Humboldt Universität de Berlin, se penche également sur les conditions des déportations en Allemagne. J. THIEL, « Forced Labour, Deportation and Recruitment. The German Reich and Belgian Labourers during the First World War » in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 235-245. L'article de Thierry Delplancq sur les déportés de Bruxelles, s'il jette un regard neuf sur l'histoire locale, se limite essentiellement à la période d'occupation et ne fait qu'allusion au sort des déportés durant l'entre-deux-guerres. T. DELPLANCQ, « Une chasse aux "oisifs". Les déportations de civils à Bruxelles en 1917 », in F. DAELEMANS et A. VANRIE, *Bruxelles et la vie urbaine. Archives-Art-Histoire. Recueil d'articles dédiés à la mémoire d'Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, Bruxelles, 2001, p. 513-539. Quant à notre article paru en 2000, il ébauchait des pistes sur la condition du déporté après la guerre. S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 127-147. En somme, l'histoire de la Fédération nationale des déportés dans l'entre-deux-guerres reste à écrire. Cette tâche se révèle d'autant plus ardue qu'il faut veiller à ne pas confondre déportés économiques et déportés politiques et que nous n'avons pas trouvé, comme pour les autres associations patriotiques, d'organe créé par les déportés économiques eux-mêmes. En effet, le seul bulletin évoquant le déporté *Le Forçat. Association des condamnés politiques et déportés en Allemagne* qui paraît à partir de 1919 concerne essentiellement les déportés politiques et non les déportés économiques.

[286] Sur la Fédération nationale des Prisonniers politiques de la Guerre et sur sa concurrente, la Fédération Pro Patria Union interalliée des Agents des Services de Renseignements militaires 1914-1918 (SRMI 1914-1918), nous renvoyons à S. CLAISSE, « Reconnaissance et méconnaissance des espions après guerre », in L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004, p. 87-98.

[287] Sur la genèse de ces associations d'invalides belges, la fondation des bulletins en 1917 de « L'invalide Belge » et « De Belgische Gebrekkelijke » (qui deviendra « De Belgische Verminkte ») et les projets de rééducation les

Fédération Nationale des Militaires Mutilés et Invalides de Guerre (F.N.I.), préoccupée par les pensions octroyées aux invalides, ne rencontre pas les préoccupations des démobilisés. C'est pourquoi ces derniers vont se réunir au sein de la Fédération Nationale des Combattants (F.N.C.-N.S.B.) afin de se focaliser sur les problèmes d'arriérés de rémunération des démobilisés[289]. La constitution définitive de la F.N.C. date du 23 février 1919[290]. Lors de la première assemblée générale, les membres décident que la Fédération nationale des combattants aura un caractère neutre, c'est-à-dire éloigné de toute ingérence politique. On y critique la proposition de loi sur la dotation du combattant selon laquelle la pension du combattant serait proportionnelle aux chevrons du front[291] et l'indemnité d'habillement (200 francs) est jugée insuffisante[292]. Dès le départ, cette association –qui en mars 1919 compte 87.000 membres[293]– désire donc relayer les revendications de l'ensemble des combattants[294]. Car, comme l'explique Françoise Brigode, aux yeux des anciens combattants, le monde est désormais divisé en deux : « Il y a ceux qui ont fait la guerre ou qui en ont souffert, et ceux qui ne l'ont pas faite et en ont profité. Se réunir en association, c'est aussi affirmer cela : nous, nous l'avons faite. C'est se démarquer vis-à-vis des

---

concernant en France et en Belgique pendant la Grande Guerre, voir A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 15-17 ; F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 1-17. Nous n'évoquerons pas, ici, la place particulière des invalides sur lesquels on pourrait faire une étude spécifique. Le guide de l'invalide, qui donne un historique de la F.N.I., rappelle ses revendications et offre un résumé de la législation et des mesures prises à l'égard des invalides de guerre et combattants belges, s'avère une ressource indispensable pour appréhender le combat mené par cette association. A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Guide de l'invalide. Encyclopédie des questions intéressant les mutilés, invalides de guerre et anciens combattants belges*, Bruxelles, s.d., 2 vol. L'histoire de la reconnaissance des invalides elle-même reste à écrire. A première vue, ceux-ci semblent à la fois reconnus dans leurs souffrances (en ce début des années vingt, ils sont mis en avant dans les défilés, reçoivent des médailles et des réductions pour les transports, etc.) et, dans le même temps, semblent traités un peu comme des enfants qui ne savent plus se débrouiller seuls. Si, pour la Belgique, Jay Winter cite prudemment le chiffre de 44.686 blessés tout en montrant qu'il faut rester très prudent par rapport aux statistiques avancées, il faudrait encore y ajouter le nombre d'invalides civils (déportés, prisonniers politiques) et comparer ensuite les traitements respectifs et la reconnaissance symbolique et matérielles qui leur sont réservés. J. WINTER, « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1076-1077. En juillet 1920, les Annales Parlementaires citent le nombre de 34.500 invalides belges ayant en moyenne 40% d'invalidité. *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants*, séance du 27/7/1920, p. 2121.

[288] Henri Le Clercq. Avocat à la Cour d'Appel, Président de la Fédération Nationale des Militaires et Mutilés et Invalides de la Guerre (F.N.I.), il est également vice-président de l'Œuvre Nationale des Invalides de la Guerre (ONIG).

[289] A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 15. En fait, la F.N.I. ne souhaitait pas s'occuper des démobilisés. Fin mai 1919, une alliance est conclue entre la F.N.I. et la F.N.C.. Cet accord définit leur champ d'action : la F.N.I. était seule compétente pour défendre les revendications propres aux mutilés et invalides alors que la F.N.C. s'occuperait seule des revendications intéressants tous les combattants en général. De cette manière, chaque association avait sa propre clientèle. *Le Soir*, 31/5/1919, p. 3.

[290] J. DECLERCK, *Histoire anecdotique de la Fédération Nationale des Combattants*, Ixelles, 1921, p. 9. Au départ, cette association exclut les officiers. Par la suite, la F.N.C. intégrera les officiers « non de carrière ». F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 34.

[291] *Chambre des Représentants. Document*, session 1918-1919, n° 62.

[292] *Le Soir*, 25/2/1919, p. 1.

[293] *La Nation belge*, 21/3/1919, p. 4. En février 1920, la F.N.C. revendiquera 160.000 membres. *Idem*, 22/2/1920. Sur l'évolution des effectifs de la F.N.C. entre 1922 et 1927, voir le tableau n°3 dressé dans F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 121 et svv.

autres, ceux qui sont restés, ont pris leur place, leur travail et se sont enrichis, tandis qu'eux se trouvaient dans la boue des tranchées. »[295]

Fondée officiellement en janvier 1919, la Fédération nationale des Prisonniers politiques de la Guerre, se targue, cinq mois plus tard, d'avoir recruté quelque 16.000 membres[296]. Ceux-ci ayant des expériences de guerre divergentes (à côté d'agents chargés de faire du renseignement, certains ont été chargés de recrutement, de correspondance avec le front, etc.), l'association devra se faire le relais des revendications de ces différentes catégories. En outre, de par la clandestinité des actions exercées durant la guerre (dont l'authenticité peut être difficile à vérifier), la Fédération nationale des Prisonniers Politiques de la Guerre se verra, dans un premier temps, obligée de sélectionner soigneusement les candidats désirant en devenir membres[297]. La Fédération nationale des Déportés se verra confrontée au même problème[298].

Si l'idée de créer une fédération nationale des déportés surgit en mars 1919, l'existence de groupements locaux est attestée dès mi-janvier dans le Hainaut[299]. Ainsi, le 20 janvier 1919, l'association des déportés civils de Tournai adresse une requête au Gouverneur du Hainaut pour « réclamer la destitution de deux conseillers communaux qui auraient fourni à l'ennemi la liste des chômeurs. »[300] Le mois suivant, les déportés de Braine-le-Comte, Hennuyères, Henripont, Ronquières et Petit-Roeulx-lez-Braine, réunis en une ligue comptant plus de 600 membres, adressent au gouvernement une requête pour obtenir pensions et indemnités[301]. En mars 1919, alors que les autorités communales sont chargées par le gouvernement de dresser le relevé de leurs administrés qui ont été déportés en Allemagne ou ont été contraints de travailler derrière le

---

[294] Créé en juillet 1919, *Le Journal des Combattants* affirme qu'il va défendre les revendications et les droits des anciens combattants. *Le Journal des Combattants*, 6/7/1919, p. 1.

[295] F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 31.

[296] *Bulletin officiel de la Fédération Nationale des Prisonniers Politiques de la Guerre*, 1/5/1919, p. 1.

[297] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 89.

[298] S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 140.

[299] Cette rapidité d'émergence d'associations hennuyères est à mettre en rapport avec le nombre élevé de déportés (34.465 hommes) qui ont été « arrachés à leur foyer » dans la province du Hainaut. De même, Florence Colmant montre que le pourcentage de déportés de Flandre orientale et du Luxembourg par rapport à la population masculine en 1914 est assez élevé. Cela s'explique par le fait que la Flandre orientale, une partie du Hainaut et du Luxembourg constituaient des zones d'étapes où les autorités militaires allemandes ont pratiqué les déportations de manière plus massive. Voir tableau dressé par F. COLMANT, *Op. cit.*, p. 74.

[300] *Le Soir*, 21/1/1919, p. 1. *Le Soir* ajoute : « D'autre part, la question des déportations a donné lieu à une séance mouvementée au conseil communal. Certains conseillers reprochant à leurs collègues d'avoir fourni à l'ennemi les documents qui lui servirent à déporter les sans travail en octobre 1915. Vers cette date, en effet, environ cinq cents ouvriers furent déportés à Holzminden et Jolimetz pour refus de travail. Quatre conseillers communaux, MM. Allard et Landerieux, libéraux, Valeke, socialiste et Wibaut, catholique, furent également emmenés en Allemagne, du chef de résistance. Trois d'entre eux sont revenus, M. Valeke mourut en exil. » Si cette requête s'apparente ici à un règlement de compte, il n'en demeure pas moins révélateur des tensions qui ont dû surgir dans certaines communes au lendemain du retour des déportés économiques à propos des listes d'habitants ou de chômeurs fournis à l'occupant allemand. Cette problématique, qui reste à étudier, souffre probablement d'un manque de sources, sauf quand la question éclate, comme ici, en plein jour au sein du conseil communal.

front allemand (les Z.A.B.)[302], la fédération des déportés de Mons, regroupant les différentes sociétés de déportés de cet arrondissement, se propose de créer d'autres sociétés dans toutes les communes où il y a eu des déportations, de les réunir en fédérations régionales d'abord, provinciales ensuite, pour former finalement une fédération nationale. La fédération des déportés de Mons justifie la création d'une fédération nationale en montrant la nécessité de se regrouper : « Le projet de loi qui vient d'être déposé à la Chambre n'envisage pas la réparation des dommages matériels et moraux subis par les déportés du fait même de la déportation. Il y a urgence à ce que les groupes s'organisent. » [303] Quelques jours plus tard, une Ligue provinciale des Déportés du Luxembourg se constitue à Arlon[304]. Si nous ne possédons pas le chiffre des effectifs au début de sa création, le nombre des membres de la Fédération nationale des Déportés est évalué, en 1923, à 86.000[305].

Quoique les déportés économiques et les prisonniers politiques soient, en général, bien séparés, il arrive que, dans certaines localités, ils se regroupent en une même association[306]. Tel le Cercle des déportés et prisonniers politiques de Molenbeek qui reçoit un drapeau des autorités communales en mai 1922[307]. En fait, la représentation des différentes catégories et les faveurs dont ils jouissent varient fortement d'une localité à l'autre, selon le nombre de morts et de survivants, selon le dynamisme des dirigeants de ces groupements et les relais dont ils disposent auprès des décideurs. Dès 1919, les associations patriotiques vont réclamer une reconnaissance de la part de l'Etat belge en utilisant divers moyens d'action.

## Revendications, moyens d'action et reconnaissance matérielle

Les premières revendications des combattants mais aussi des déportés économiques et des prisonniers politiques tiennent aux conditions de leur retour chez eux. Logiquement, les

---

[301] *Le Soir*, 7/2/1919, p. 1.

[302] « Il n'y a pas lieu de comprendre dans cette liste les travailleurs employés au service de l'ennemi et qui, leur journée faite, pouvaient rentrer chez eux. Le recensement devra mentionner spécialement : les personnes mortes en captivité ou à leur retour ; celles qui ont contracté des maladies ; celles qui furent contraintes de travailler pour l'ennemi sans recevoir de salaire. Toutes ces déclarations seront contrôlées ultérieurement par des commissions d'enquête. Elles serviront à établir le droit à une réparation en faveur de tous ceux qui ont subi un préjudice du fait de la déportation. Eu égard aux nombreux intérêts qui sont en cause, cette enquête doit être menée dans le plus bref délai possible. » *Le Soir*, 3/3/1919, p. 1.

[303] *Le Soir*, 24/3/1919, p. 1.

[304] *Le Soir*, 28/3/1919, p. 1.

[305] Archives du Palais royal. Fonds du Grand Maréchal de la Cour du règne d'Albert I[er] (1909-1934), dossier 839 Audience des Déportés, 8/4/1923.

[306] Notons qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les principales associations patriotiques belges se regrouperont, à la suggestion du Roi Léopold III. Cette fusion leur permettra-t-elle d'acquérir davantage de visibilité et de défendre leurs droits face à une nouvelle guerre qui pourraient remettre ceux-ci en cause ? La question devrait être étudiée. *Oeuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques de la Guerre 1914-1918. Loi du 15 mars 1938, arrêtés royaux des 9 mai et 11 juin 1938. Composition des conseils et comités*, Bruxelles, 1939.

revendications témoignent des obstacles que ces différentes catégories rencontrent pour se réintégrer dans la société belge d'après-guerre : il faut à la fois assurer sa subsistance, se vêtir, retrouver un travail[308] et parfois un toit (certains propriétaires n'hésitent pas, au retour de leur locataire, à leur réclamer quatre ans de loyer !)[309]. Tous ces besoins fondamentaux nécessitent de l'argent. Chacune de ces trois fédérations se posera en défenseur des intérêts des vivants (aussi bien les anciens combattants, prisonniers politiques et déportés économiques eux-mêmes que leurs ayants droit) et en gardien du souvenir des morts. Ces derniers seront d'ailleurs souvent évoqués. « La reconnaissance de ces "glorieux morts" sera brandie comme un étendard, afin de susciter la reconnaissance pour les vivants. »[310] La fin du discours prononcé en juin 1920 par Edmond Duesberg devant le monument de Grand-Rechain va d'ailleurs dans ce sens : « Sans doute, les absents aimés, que nous honorons, nous savent infiniment gré des louanges qui leurs sont décernées. Elles montent vers eux comme un encens. Cependant, ils ne sont qu'à demi satisfaits. Dans la Belgique entière, leurs voix nous reprochent douloureusement de nous montrer souvent injustes envers leurs anciens compagnons qui, si même ils eurent la chance d'être épargnés par le Dieu des batailles, déployèrent autant d'héroïsme. Elles nous reprochent encore, les voix des sacrifiés, de faire trop peu pour les participants à l'effroyable guerre, de laisser dans la détresse les femmes et les enfants qui perdirent leurs soutiens dans les combats, d'abandonner les déportés affaiblis par la maladie, de ne jeter, en passant, qu'une aumône aux mutiliés et aux aveugles, lesquels, pourtant, nous firent cadeau de la liberté. Croyez-moi, Messieurs, écoutons nos grands disparus ! (...) Devant ce mémorial surmonté du fier lion belge terrassant l'aigle prussien, prenons la ferme résolution de mettre tout en œuvre pour que justice soit enfin rendue à tous nos libérateurs vivants : les glorieux frères d'armes des morts glorieux ! »[311] Pour toutes les associations, la nécessité de défendre les ayants-droits –tels les parents, les veuves et les

---

[307] *Le Soir*, 4/05/1922, p. 1. « A cette occasion, le bourgmestre Mettewie retraça le rôle obscur et glorieux des civils durant la grande guerre et rendit hommage aux prisonniers politiques et aux déportés. »

[308] Pendant leur absence, leurs places ont été occupées par d'autres qu'une fois la paix revenue, il est difficile de limoger. Cette question sera d'autant plus cruciale que le chômage règne en Belgique et que l'inflation ne cesse de croître.

[309] A Saint-Gilles, la revendication des anciens combattants à propos du logement sera entendue. La société coopérative « Le Foyer St-Gillois » louant des habitations à bon marché, va accorder la préférence aux candidats locataires anciens combattants, invalides de guerre ou veuves de guerre. En 1932, « (...) 31 logements ont été attribués à des invalides ; 30 à des anciens combattants et 6 à des veuves de guerre. » A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 420. Comme le montre Sven Carnel, la crise du logement touchera de manière encore plus aiguë les régions dévastées. S. CARNEL, « Entre espoir et désillusion. Le retour des sinistrés dans les régions dévastées après la Première Guerre mondiale », in in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 495-505.

[310] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 90.

[311] *La Voix des Morts. Discours de M. Edmond Duesberg prononcé à Grand Rechain, le 20 juin 1920, à l'inauguration du Monument commémoratif. Au profit des Mutilés de la Guerre : 50 centimes*, s.d., s.l.

orphelins– apparaît incontestable et impérieuse[312]. Et il est entendu que l'argent nécessaire à leur subsistance doit être octroyé rapidement par le gouvernement[313].

En revanche, au lendemain de l'armistice, quelques débats ont lieu sur l'opportunité de réclamer de l'argent en faveur des membres de la Fédération nationale des combattants et de la Fédération nationale des prisonniers politiques. Certains anciens combattants jugent qu'ils ont combattu pour l'honneur. Pour les prisonniers politiques, cette question est d'autant plus cruciale qu'elle semble remettre en cause leur dévouement volontaire à la Patrie[314]. Quant aux déportés, qui ont été exilés contre leur gré, on met en avant la difficulté de leurs familles qui se sont retrouvées, du jour au lendemain, sans paie et sans aucun soutien financier. Pour ces différents groupements, la somme d'argent réclamée par l'Etat est moins une récompense qu'une compensation pour les dommages subis.

Les anciens combattants fustigent les politiciens, les lois et les administrations qui ne leur rendent pas la vie facile et les profiteurs de guerre. Dès septembre 1919, les anciens combattants manifestent à Bruxelles pour hâter le triomphe de leurs revendications. Sur les banderoles le besoin de reconnaissance est clairement exprimé puisque celles-ci accusent le gouvernement de donner la gloire aux accapareurs et d'oublier les combattants[315]. Au lendemain de la guerre, les revendications de la F.N.C. se résument essentiellement aux points suivants : le paiement des arriérés (c'est-à-dire le paiement rapide de toutes les indemnités accordées lors de la démobilisation[316]); l'application du « droit de préférence » selon lequel les administrations d'Etat doivent donner priorité aux anciens combattants dans l'attribution d'emplois[317] ; l'octroi de la

---

[312] Encore ces ayants droit doivent-ils, au préalable, être reconnus comme tels. Comme le constate une circulaire du ministère de l'Intérieur envoyée au gouverneur de la province d'Anvers le 21 août 1920, les familles des militaires dont le décès n'a pas été officiellement signalé rencontrent moult difficultés pour obtenir les allocations auxquelles elles ont droit. Afin de remédier à cette situation, le ministère de l'Intérieur demande aux communes de dresser un relevé des « militaires ou des personnes attachées à l'armée belge qui sont décédés ou n'ont pas reparu après l'armistice et dont on est sans nouvelles. » Circulaire du ministère de l'Intérieur au gouverneur de la province d'Anvers, in *Mémorial administratif d'Anvers*, 1920, p. 623-624. Ce problème renvoie à la question des disparus que nous avons évoquée dans le chapitre II.

[313] Dans le chef des Prisonniers politiques de la Guerre, cette revendication –non pour eux-mêmes mais pour les ayants droit de leurs camarades morts– semble d'ailleurs, dans un premier temps, plus aisée à exprimer que leurs propres revendications. L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 90.

[314] *Idem.*

[315] *Le Patriote illustré*, 14/9/1919, p. 356.

[316] Un bureau des réclamations sera d'ailleurs créé pour répondre aux membres et pour se tenir au courant de la législation concernant les combattants. A ce propos, les différents ouvrages qui paraissent tels le *Memento du démobilisé* ou le *guide de l'invalide*, témoignent de la difficulté des intéressés à comprendre le travail accompli par les législateurs et fonctionnaires à leur égard : « (...) depuis fort longtemps les invalides, les anciens combattants, les femmes et hommes d'œuvres, les magistrats et avocats, les fonctionnaires et les parlementaires eux-mêmes se plaignent, à juste titre, de la difficulté extraordinaire qu'ils éprouvent à se retrouver dans le dédale des lois et dispositions administratives de toutes sortes concernant les mutilés et invalides de guerre. » A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 7.

[317] Par ailleurs, deux lois seront votées par le Parlement pour tenter de réintégrer les anciens combattants dans leur ancien emploi. F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 42.

« Part du combattant » et enfin, la régularisation rapide de la situation des veuves et orphelins de guerre. Ces revendications ne sont guère éloignées de celles émises en février 1919 par le groupement des déportés de Braine-le-Comte, Hennuyères, Henripont, Ronquières et Petit-Roeulx-lez-Braine, tendant à obtenir : « 1° une pension pour les veuves et orphelins des déportés ; 2° une pension pour invalides, proportionnée à leur incapacité de travail ; 3° une indemnité pour tous les déportés en général. »[318] Quant aux prisonniers politiques, leur principale revendication est celle de la militarisation ; ils souhaiteraient être assimilés aux soldats ayant combattu sur le front et non pas être assimilés déportés économiques. Ils calqueront d'ailleurs le programme de leurs revendications sur celui des anciens combattants. Ainsi, en mai 1921, les prisonniers politiques réclameront une dotation semblable à celle des combattants, l'exemption de taxes, une indemnité pour réparation des dommages subis, etc[319].

La dotation du combattant sera le principal cheval de bataille de la F.N.C.. Le principe de la dotation du combattant est voté au Congrès de Liège de la F.N.C. en juillet 1919. Aux yeux des combattants, cette dotation ne représente ni une prime de guerre, ni une récompense, ni un salaire car le soldat n'a pas à se faire payer pour les services qu'il a rendus à la Patrie[320]. En fait, la part du combattant constitue la réparation des dommages subis et la restitution des biens perdus par les soldats qui, pendant 5 ans, ont dû quitter leur foyer pour se battre. « La guerre voulait dire pour eux un manque à gagner, la liquéfaction des économies, l'appauvrissement de l'avoir familial mais aussi un vieillissement improductif du soldat et sa disposition à une faiblesse précoce. Si on admettait les dommages de guerre à la propriété mobilière et immobilière, pourquoi refuserait-on d'admettre le dommage à la personne des combattants, tant dans leur corps que dans leur esprit ? Cette indemnité pour le temps passé sous les drapeaux avait été estimée par la F.N.C. à 2.000 francs par année de service.»[321] La dépense pour l'Etat ayant été évaluée à 2 milliards de francs belges (la F.N.C. estimait que cette somme pouvait être obtenue grâce à un impôt sur les bénéfices de guerre visant les « accapareurs »), un paiement en plusieurs échéances avait été prévu.

Cette demande –s'inscrivant dans un contexte de reconstruction du pays et dans une situation économique désastreuse– fera l'objet de débats houleux. « Cette revendication va faire passer les AC pour des rouspéteurs, des budgétivores qui voulaient la ruine du pays, car il était

---

[318] *Le Soir*, 7/2/1919, p. 1.
[319] Cette question est plus longuement développée dans L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 94-95.
[320] « Il était déjà payé par l'honneur de l'avoir libérée, par l'orgueil légitime du sauveur de la liberté mondiale, par le merci de sa famille. Il ne pouvait pas être payé par de l'argent car "l'argent est en dessous de son acte".» F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 37.
[321] *Idem.*

impossible pour l'Etat de trouver une telle somme d'argent. »[322] Le combat des anciens combattants est soutenu par *Le Soir* qui insistera, à plusieurs reprises, sur l'importance d'une reconnaissance symbolique mais aussi matérielle à octroyer aux anciens combattants. Suite à la manifestation des anciens combattants en juillet 1919, *Le Soir* affirme que ces revendications sont légitimes et que le gouvernement doit y répondre : « De tous les Belges, il est incontestable que ce sont nos combattants qui ont le mieux mérité de la patrie. Or, beaucoup, hélas ! sont dans la misère. Des œuvres privées s'occupent d'eux. Celles-ci, qui font appel à la charité publique, sont méritantes. Mais il y a, dans le fait de leur existence, quelque chose de peu digne pour le pays. Lorsque, pendant la guerre, nous pensions, les yeux mouillés, aux héros de l'Yser, nous eussions souri d'incrédulité devant celui qui nous aurait dévoilé la situation dans laquelle ils se trouvent maintenant. Ce sont des héros ; n'en faisons pas des révoltés. »[323] Quatre mois plus tard, Louis Piérard[324] affirme qu'il faut non seulement indemniser, mais aussi récompenser les combattants en fonction du péril couru, des fatigues endurées et de l'héroïsme déployé sur le champ de bataille. Il met l'accent sur l'amertume que pourrait entraîner une « non reconnaissance » des combattants : « (...) Mais qu'il faille indemniser et récompenser nos sauveurs, j'aime à croire que tout le monde est tombé d'accord. Il est trop facile à certaines "légumes" de proclamer que "le soldat ne s'est point battu pour de l'argent". Voilà une attitude d'idéalisme supérieur que prennent à bon compte ceux qui ne furent pas dans la bagarre. (...) Mais l'intérêt du pays, sa restauration morale, doit être compris d'une façon suffisamment réaliste. Cette restauration morale exige que le soldat démobilisé n'ait point l'âme gonflée d'amertume en constatant que la gratitude de l'Etat ne s'exprime que par des Brabançonnes et des clichés sonores. » [325]

Les mesures de « substitution »[326] prises en juin 1919 par le gouvernement pour venir en aide aux anciens combattants ne susciteront que grogne et mécontentement de leur part. La F.N.C. refusant ces « demi-mesures », ne cessera de se battre pour obtenir l'indemnisation du combattant telle qu'elle l'a conçue. Quatre propositions de loi réaffirmant le principe de la dotation ayant été

---

[322] F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 38.
[323] *Le Soir*, 14/7/1919, p. 1.
[324] Louis Pierard (Frameries, 1886-Paris, 1951) Rédacteur au *Soir* et au *Peuple*. Député socialiste. Il est notamment l'auteur de *A la gloire du Piotte* (1916) et de *La Belgique sous les armes, sous la botte, en exil* (1917).
[325] *Le Soir*, 6/11/1919, p. 2. La période est toutefois aux restrictions. « Comme le disait M. Delacroix à la Chambre récemment : *l'heure a sonné du patriotisme fiscal, et l'on verra si certains concitoyens belges seront plus avares de leurs deniers que du sang de leurs fils, morts pour la Patrie.* »
[326] La loi du 1er juin 1919 (*Pasinomie*, 1919, p. 239-232) prévoit une allocation de famille et une rente viagère calculée sur la base des chevrons du front. La création d'une Commission de reconstruction du foyer du militaire par l'arrêté du 18 novembre 1919 (*Pasinomie*, 1919, p. 252) sera très mal accueillie par la F.N.C. Sur l'application de ces mesures et les réactions négatives des combattants, voir F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 38-40.

déposées à la Chambre sans succès[327], les anciens combattants vont décider d'organiser une manifestation nationale à Bruxelles pour montrer leur mécontentement le 9 mai 1920[328]. Reçus par le ministre de la Défense Nationale, Paul-Emile Janson[329], les délégués demandent que satisfaction leur soit donnée dans les deux mois, faute de quoi ils ne pourraient plus répondre du calme des anciens combattants[330]. Au lieu de répondre à ce vœu, le gouvernement envisage de créer une « Fondation nationale des Combattants de la guerre » qui interviendrait en cas de chômage, de maladie ou de charges exceptionnelles de famille[331]. D'ailleurs, en juin 1920, *Le Soir* estime que les Anciens Combattants n'ont pas reçu la reconnaissance qu'ils méritent : « A quoi bon le dissimuler ? Une sorte de gêne règne dans le pays à la pensée, d'ailleurs savamment exploitée dans certains milieux, que rien n'a été fait jusqu'ici pour traduire d'une façon tangible la reconnaissance de la patrie envers les soldats de la grande guerre. Il ne faut pas que cette amertume persiste. Elle serait dangereuse pour la paix publique, indispensable au relèvement de pays. Il faut que le problème de la rémunération et de la dotation du combattant reçoive rapidement une solution. »[332]

En juillet 1920, le gouvernement ayant refusé, malgré l'insistance des parlementaires[333], d'adhérer au principe de la dotation, la réaction de la F.N.C. est foudroyante. La Fédération nationale des combattants convoque toutes les autres associations d'anciens combattants. L'Association Nationale des Combattants (A.N.C.), la Verbond Oustrijdersbond (V.O.S.), la Fédération Nationale des Agents démobilisés de l'Etat, le Souvenir d'Exil[334] et les Volontaires Congolais vont répondre présents. « Pour la première fois, il existait en Belgique un mouvement d'union des divers groupements d'AC. Ce qu'eux-mêmes n'étaient jamais parvenus à réaliser, le

---

[327] L'analyse des quatre propositions de loi sur la dotation du combattant déposées à la Chambre se trouve dans F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 59-61.

[328] Des manifestations semblables ont également lieu à Gent et à Brugge. A Gent, le 9 mai, les Anciens Combattants constatent avec amertume que « dix-huit mois après l'armistice leurs justes revendications n'ont pas encore été rétablies ». Les combattants déclarent qu'ils ne sont plus disposés à tolérer « ce déni de justice ». et demandent que le gouvernement se prononce rapidement sur ses intentions vis-à-vis des combattants. Ils réclament aussi l'adoption immédiate de la proposition de loi déposée par leurs mandataires, et particulièrement l'exonération totale des loyers de guerre. Enfin, ils exigent que « les trafiqueurs, barons Zeep et Cie soient livrés d'urgence à la justice. » *Le Soir*, 11/5/1920, p. 1.

[329] Paul-Emile Janson (1872-1944). Homme politique libéral. Docteur en droit, il est député de 1910 à 1912 et de 1914 à 1935. Ministre de la Défense nationale en 1920, de la Justice de 1927 à 1934, il sera Premier ministre en 1937-1938, ministre des Affaires étrangères en 1939 et de la Justice de 1939 à 1940.

[330] *Le Journal des Combattants*, 8/8/1920, p. 1.

[331] Sur le projet de cette « Fondation nationale des Combattants de la Guerre », voir F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 62.

[332] *Le Soir*, 22/06/1920, p. 1. Au-delà des polémiques sur les avantages à octroyer ou non, les hésitations à satisfaire les revendications des combattants tiennent également à leur coût. Comme l'explique *Le Soir*, toute mesure prise en faveur de tous les combattants représenterait une somme considérable. En juin 1920, la proposition d'indemnisation forfaitaire du ministre de Masson est évaluée à 1.800.000 francs.

[333] *Chambre des Représentants, Annales Parlementaires*, 27/7/1920, p. 2119-2131.

[334] Association d'ex-prisonniers de guerre.

gouvernement l'avait fait en une journée. »[335] Le 29 juillet 1920, des milliers d'anciens combattants défilent dans les rues de Bruxelles pour réclamer la dotation. En début d'après-midi, des anciens combattants vont se diriger vers la zone neutre, devant le Parlement afin de faire pression sur les parlementaires. La gendarmerie ayant été appelée sur les lieux, la tension monte au sein des manifestants. Face à cette situation, les députés, ne pouvant admettre de céder à la pression populaire, décident d'ajourner le vote[336]. Vers 16h, des vitres sont brisées, la porte du Palais de la Nation est enfoncée et des centaines d'anciens combattants envahissent la Chambre et prennent la place des députés aux cris de « Démisssion. Dissolution »[337]. La salle étant finalement dégagée, les manifestants vont se retrouver sur la Grand'Place pour un meeting improvisé. Cette manifestation impressionnera profondément le gouvernement car l'envahissement de la zone neutre et du Parlement s'apparentait à une révolution. L'incident va se muer en problème linguistique. Le 30 juillet, le président du V.O.S. est arrêté. « Le gouvernement comme la presse pensaient que les AC étaient étrangers à ces événements. Ils tenaient pour responsables les milieux activistes flamands, c'est-à-dire le Frontpartij et le V.O.S.. »[338] Le comité interfédéral des associations d'anciens combattants réfutera ces accusations, en montrant qu'il n'a jamais été question pour le V.O.S. de mêler aux revendications la question linguistique[339]. Il enverra d'ailleurs un télégramme de soutien au président du V.O.S.. Finalement, la Chambre acceptera le principe de la dotation, prônant l'égalité entre les combattants, quelle que soit sa fortune personnelle. Le projet sera adopté par la Chambre le 6 août 1920[340]. Pour la F.N.C., il s'agit d'une victoire.

En ce qui concerne l'emploi, le droit de préférence sera appliqué de manière variable par les administrations. En janvier 1919, une circulaire du Gouverneur de la Flandre orientale concernant la nomination aux emplois publics d'anciens combattants est envoyée aux administrations communales : « Parmi les citoyens affranchis du joug étranger, nul ne conteste qu'il importe d'assurer une existence digne à ceux des nôtres qui ont exposé leur vie pour la conservation de notre nationalité et le maintien de notre indépendance, pour la défense de nos biens, de nos droits et de nos libertés. Le Gouvernement, de son côté, n'a pas manqué de faire dans ce sens des

---

[335] F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 65. Cette union est d'autant plus inattendue que les contacts qui avaient été pris auparavant entre la F.N.C. et les autres groupements pour un rapprochement n'avaient jusque-là, pas abouti. Toutefois, ce cartel sera éphémère. Après l'obtention de la dotation, les querelles d'influence reprendront de plus belle.

[336] *Chambre des Représentants. Annales parlementaires*, 29/7/1920, p. 2242-2244.

[337] *Le Journal des Combattants*, 1/8/1920, p. 1.

[338] F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 69. Sur l'explication de cette thèse du "complot activiste", voir *Idem*, p. 71.

[339] *Le Journal des Combattants*, 8/8/1920, p. 2.

[340] Les modalités pratiques précises de cette loi sont décortiquées par Françoise Brigode. F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 73 et svv. Ce qu'il faut retenir c'est que le principe prôné par les associations d'anciens combattants, à savoir l'égalité entre tous les combattants, fut finalement suivi.

déclarations catégoriques. Un moyen particulièrement efficace de manifester la reconnaissance due à ceux qui se sont ainsi dévoués, consiste en l'octroi d'emplois publics. Dans cette voie, les administrations des communes et des établissements communaux peuvent utilement intervenir à côté des administrations de l'Etat et, à n'en point douter, elles considéreront comme un devoir et un honneur d'accomplir ce qu'on peut attendre d'elles sous ce rapport[341]. » Le Gouverneur exprime le vœu que « à mérite égal aux autres points de vue, la préférence soit toujours accordée à celui ou ceux, parmi les candidats, qui ont souffert pour la patrie et plus particulièrement à ceux qui se sont distingués sous les armes ou qui ont contracté à l'armée des infirmités de nature à les mettre en infériorité dans la vie civile. » [342] D'ailleurs, la loi du 3 août 1919 sur les emplois publics prône la réintégration des anciens agents de l'Etat et le droit de préférence réclamé par la F.N.C.[343]. Il semble cependant que, dans les faits, les anciens combattants auront souvent l'impression d'être lésés et de ne pas obtenir les postes qui devraient leur être dévolus. Comme en témoigne cet entrefilet du *Soir* : « Les associations d'anciens combattants se plaignent de ce que, trop souvent, la loi du 3 août 1919, facilitant aux mutilés et aux démobilisés l'admission aux emplois et fonctions publics, ne produit pas d'effet pratique parce que les intéressés ignorent quels sont les emplois vacants qu'ils pourraient postuler. Le Premier ministre, M. Delacroix, vient de proposer à ses collègues du cabinet de prendre des mesures en vue d'assurer à cette loi sa pleine efficacité. M. Masson, ministre de la Guerre, a prié aussitôt toutes les autorités militaires que la chose concernait de se mettre en rapport –en temps utile– avec les divers groupements d'anciens combattants chaque fois qu'ils auront des emplois à conférer. Ils auront soin de donner un exposé sommaire des conditions exigées pour l'obtention des emplois disponibles. »[344] D'autres « privilèges » seront accordés aux anciens combattants, parfois aux invalides en particulier, comme par exemples, un tarif préférentiel pour prendre les transports en commun en Belgique et à l'étranger[345], des réductions dans divers magasins[346], etc.

Une autre interrogation va se poser, dans le chef du mouvement combattant, sur l'opportunité de se présenter aux élections. Si le mouvement combattant flamand donne naissance

---

[341] Circulaire du Gouverneur de la Flandre orientale, le Baron de Kerchove, concernant la nomination aux emplois publics d'anciens combattants adressée aux administrations des communes et des établissements communaux, le 24/01/1919, in *Mémorial administratif de la Flandre-Orientale*, 1919, 1er semestre, Gand, 1920, p. 17.
[342] *Idem*, p. 21.
[343] Sur les modalités de cette loi et son application, voir A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 315 et svv.
[344] *Le Soir*, 22/1/1920, p. 1.
[345] A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 379-407.
[346] *Idem*, t. 1, p. 460-531.

au Frontpartij qui se présentera aux élections de 1919[347], la Fédération nationale des Anciens combattants va hésiter entre cette voie et celle du lobbying. La F.N.C. doit-elle se présenter aux élections ou agir comme un groupe de pression en tentant d'influencer les partis traditionnels ? Cette question suscitera d'autant plus de polémiques au sein de l'association que celle-ci a inscrit dans ses statuts, lors de sa fondation, son caractère apolitique. Des dissensions vont surgir entre les sections, la section bruxelloise désirant participer aux élections[348], celle de Liège refusant catégoriquement cette voie. Le Congrès des Combattants, réuni à Gent, décidera, par 537 voix contre 280 et 27 abstentions, qu'il n'y a pas lieu de discuter la question d'une liste de candidats aux prochaines élections, cette mesure étant nettement contraire aux statuts de la Fédération.[349] Cependant la section bruxelloise se présentera aux élections ; deux députés seront élus[350]. Les autres sections des anciens combattants, plutôt que de se présenter elles-mêmes, préféreront se muer en groupe de pression. Avant les élections législatives du 16 novembre 1919, la Fédération nationale des Combattants adressera à tous les candidats, une lettre-circulaire disant qu'elle soutiendra de toutes ses forces les candidats de n'importe quelle opinion qui s'engageront par écrit à défendre devant les Chambres les légitimes revendications des soldats de la Grande Guerre.[351] Cette question électorale provoquera tant de nombreux remous au sein de la F.N.C. qu'elle déclenchera la rupture avec l'Association nationale des médecins, pharmaciens et vétérinaires démobilisés[352]. Pourquoi la F.N.C. souhaite-t-elle conserver sa neutralité ? Sans doute pour pouvoir recueillir le maximum de membres. Comme le faisait remarquer pour la France Antoine Prost, « Sans doute le succès numérique de ces associations volontaires s'explique-t-il par leur neutralité politique. Elles refusent, en effet, de se lier à un parti politique déterminé : ce sont des associations non partisanes. »[353] Quant aux deux députés bruxellois, leur rôle sera plutôt mitigé. Si

---

[347] Ainsi, en décembre 1919, le *Frontpartij* (qui vient d'être élu à la Chambre pour l'arrondissement d'Anvers) dépose une proposition tendant à distribuer une indemnité de cent francs par mois de service pendant la guerre à tous les militaires ayant fait partie de l'armée.
*Le Soir*, 24/12/1919, p. 1.

[348] En octobre 1919, la Fédération bruxelloise des combattants, par 2.972 voix contre 870 et 67 bulletins blancs, décide de prendre part aux élections *Le Soir*, 5/10/1919, p. 2.

[349] *Le Soir*, 7/10/1919, p. 1.

[350] Le Parti des combattants recueillera 19 076 voix ; deux députés seront élus : William van Remoortel et Joseph Siccard. La F.N.C. décidera que les députés de la section de Bruxelles n'ont pas le droit de parler au nom de la F.N.C. Après un conflit entre la F.N.C. et sa section bruxelloise, cette dernière finira par plier en demandant la démission de ceux qui s'étaient présentés aux élections de novembre 1919. F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 53-56.

[351] *Le Soir*, 6/11/1919, p. 2.

[352] Au lendemain des élections d'octobre 1919, l'Association nationale des médecins, pharmaciens et vétérinaires démobilisés décidera, pour cette raison, de rompre toute relation avec la Fédération bruxelloise des combattants. *Le Soir*, 15/10/1919, p. 1.

[353] A. PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. 3, *Mentalités et idéologies*, 1977, p. 225.

leurs projets ne sont pas adoptés, les deux députés –bien qu'ayant été exclus de la F.N.C[354]– reprendront à leur compte la plupart de ses revendications. Françoise Brigode montre que si l'influence du parti des combattants fut mineure, elle a permis de mettre en avant certains débats concernant les combattants. D'autant que certains députés ayant fait la guerre (une vingtaine de députés : 9 catholiques, 6 socialistes, 5 libéraux, un du Frontpartij et un du Parti de la Reconnaissance nationale)[355] se joignaient au Parti des combattants lors de vote en faveur des anciens combattants. La question électorale resurgira avant les élections communales de 1921 mais, cette fois, la F.N.C. votera l'autonomie entière aux sections en vue de la participation aux élections. Elle autorisera même la présentation des listes sous le titre « F.N.C.–N.S.B. », octroyant ainsi une reconnaissance officielle aux listes des candidats[356]. Ce choix entraînera la scission de quelques sections, dont Liège[357]. Dès cet instant, tous les moyens légaux seront donc utilisés par la F.N.C. pour réaliser ses buts. Quant aux deux autres fédérations nationales de prisonniers politiques et de déportés économiques, elles se contenteront d'agir en tant que groupes de pression.

Dès 1919, ce sont surtout les déportés hennuyers qui vont descendre dans la rue pour défendre leurs droits et manifester leur mécontentement. Il faut souligner que la première circulaire ministérielle les concernant jette d'emblée le soupçon sur les déportés économiques. En février 1919, le gouverneur de la Province de Liège, Henry Delvaux de Fenffe –à la demande du ministre de l'Industrie du Travail et du Ravitaillement– envoie une lettre aux bourgmestres afin de procéder à un recensement rapide des personnes de chaque commune qui « furent soit déportées en Allemagne, soit contraintes par la menace à travailler derrière le front allemand. Il s'agit bien entendu, exclusivement de ceux qui furent placés dans cette situation pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui ont subi des dommages de ce fait. Il conviendrait que ce recensement, qui devrait me parvenir dans le plus bref délai, signale : 1°) Les personnes qui sont mortes en captivité ; 2°) Celles qui sont mortes à leur retour ; 3°) Celles qui furent blessées par suite de leur déportation, en indiquant la nature de la blessure ; 4°) Celles qui ont contracté des maladies ou des infirmités, en déterminant aussi exactement que possible, par une constatation médicale, le genre de l'affection et son origine, si possible ; 5°) Celles qui furent obligées de travailler pour l'ennemi sans recevoir de salaire, en spécifiant le nombre de jours. Pour toutes, il

[354] Le 11 janvier 1920, le congrès national de la F.N.C. décide d'autoriser W. van Remoortel et J. Siccard à parler au nom de la Fédération nationale des combattants mais devant la réaction épidermique de la section de Liège qui quitte la salle et pour calmer le jeu, ces deux députés renonceront à la reconnaissance officielle de la F.N.C. F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 59.
[355] Les noms de ces députés sont cités par F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 58.
[356] Cfr. F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 75-76.

serait désirable d'indiquer la durée de la déportation. J'ajouterai que toutes ces déclarations seront contrôlées ultérieurement par des commissions d'enquête. Elles serviront à rendre justice à ceux qui ont subi un préjudice du fait de la déportation. » [358] En juin 1919, trois modèles de demandes correspondant à chacune des catégories de victimes civiles prévues par la loi sont envoyées aux communes : « Modèle I : Déportation, emprisonnement, travail forcé n'ayant entraîné ni maladie, ni blessure, ni infirmité. Modèle II, Dommages physiques ayant occasionné une blessure, une infirmité ou une maladie, causés soit par un fait de guerre, soit par emprisonnement ou déportation ordonnés par l'ennemi ou violences exercées par lui. Modèle III : Dommages matériels causés par suite de décès occasionné soit par un fait de guerre, soit par emprisonnement ou déportation ordonnés par l'ennemi ou violences exercées par lui[359]. » Ces demandes –4 types de formulaires à remplir– doivent être renvoyées dans les trois mois de la publication de la loi. Dans les extraits de loi publiés dans le mémorial, il est souligné à plusieurs reprises que « Sont exclus de la réparation, les dommages subis par les personnes ayant accepté, sans y être contraintes, de travailler pour l'ennemi. » [360]. Face à ces insinuations, dès 1919, les déportés défilent dans la rue en invoquant le souvenir de leurs morts.

Le 6 avril 1919, Charleroi voit se dérouler un impressionnant cortège formé par des délégués des anciens ouvriers déportés en Allemagne d'une trentaine de communes environnantes. « Ces victimes des Boches étaient porteurs de suggestifs cartels ; les uns énuméraient le nombre de déportés ; les autres celui des morts, des orphelins, et sur tout le parcours du cortège, l'émotion était grande. »[361] Les déportés du Borinage manifestent le 19 mai 1919, « (...) le drapeau national en tête et des pancartes illustrées rappelant les cruautés allemandes. Le cortège s'est rendu, par Quaregnon et Hornu, à la Grand'Place de Boussu, où un meeting en plein air a eu lieu. Les orateurs ont réclamé pour les malheureuses victimes des déportations les réparations auxquelles elles ont droit. » [362] Le 25 mai 1919, la Fédération des déportés des arrondissements de Soignies et de Thuin organise à La Louvière une grande manifestation commémorative de tous les déportés du Hainaut[363]. Le même jour, la Fédération des

---

[357] Les dissidents se rassembleront d'abord en congrès (en mars 1921) avant de réintégrer un à un et progressivement la Fédération nationale des combattants.

[358] Circulaire du gouverneur de la province de Liège, Henry Delvaux de Fenffe, aux bourgmestres, in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1919, 1er sem., p. 107-108.

[359] Circulaire du gouverneur de la province de Liège, de Fenffe aux administrations communales, le 11 juin 1919, N°311 Dommages de guerre, in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1919, t. 1, p. 692.

[360] *Ibid.*, p. 695, 699, 702. Ces dossiers doivent être transmis par les administrations communales au Tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement. Circulaire du gouverneur aux administrations communales sur le délai de réclamation, le 25/06/1919 in *Mémorial administratif de la province de Liège*, 1919, t. 1, p. 720.

[361] *Le Soir*, 7/4/1919, p. 2.

[362] *Le Soir*, 20/5/1919, p. 1.

[363] *Le Soir*, 8/5/1919, p. 7.

Associations de Déportés des bassins d'Andenne, d'Auvelais, de Gembloux et de Dinant organise à Namur, une grande manifestation des déportés de la province. « Un long cortège, dans lequel avaient pris place les veuves, les orphelins ainsi que les parents de déportés morts, a parcouru les rues de la ville, superbement pavoisée. De nombreux cartels se détachaient des groupes, rappelant les souffrances endurées en Allemagne, d'autres indiquaient le nombre de déportés par commune et combien étaient morts sur la terre d'exil. Plusieurs groupes transportaient les photographies des déportés morts, enchâssés dans des cadres enrubannés aux couleurs nationales. »[364]

Le 5 octobre 1919, se tient à Mons le congrès des déportés organisé par la Fédération des déportés de l'arrondissement de Mons pour discuter des points suivants : « 1° Allocation de 150 francs aux déportés ; 2° Question des malades et des blessés ; 3° Les décès ; 4° Les dépenses occasionnées aux déportés dans leur captivité ; 5° Réparations d'ordre moral ; 6° Moyens de faire aboutir les revendications ; 7° Salaires que les Allemands, en déportant les Belges, les ont empêché de gagner. (...) Un cortège, comprenant environ 1500 déportés a parcouru l'après-midi les principales rues de la ville. En tête, venait la musique du 5e chasseurs à pied, dont les groupes portaient le drapeau belge. Il y avait une quarantaine de calicots rappelant les revendications des déportés. Presque tous les habitants de Mons avaient pavoisé aux couleurs nationales. »[365] Ce défilé est suivi d'une conférence de M. Piolunowski, président de la Fédération des déportés. Après avoir rappelé les protestations des sénateurs et députés pendant la guerre contre les déportations, il souligne que dans l'arrondissement de Mons, chaque commune a eu un dixième de sa population envoyée en Allemagne ou en France. Après lui, le ministre de la Guerre, M. Masson estimera que s'il ne peut être assimilé au combattant des tranchées, le déporté est « aussi intéressant au moins que bien des soldats des services arrières »[366]. Ce discours sera longuement applaudi[367].

Trois jours plus tard, *Le Soir* revenant sur la manifestation des déportés, estime que leurs revendications sont justifiées au regard de ce qu'ils ont endurés : « Comme le disait un calicot dans le cortège de dimanche, les déportés sont des patriotes. (...) On peut dire que les déportés ont collaboré à la défense nationale, à la lutte sacrée contre la barbarie allemande. En refusant le

[364] *Le Soir*, 27/5/1919, p. 1.
[365] *Le Soir*, 6/10/1919, p. 3.
[366] Notons que cette distinction entre combattants des tranchées et combattants des services arrière témoigne d'une gradation que le gouvernement souhaite établir entre combattants. Comme le remarque Nurcan Ergen, des différences de traitement surgiront entre les « indemnes » (du moins physiquement) et les blessés ; entre les combattants des premiers jours et les autres. Différents chevrons seront ainsi distribués selon le temps passé sur le front. Ce qui lèsera évidemment les prisonniers militaires de guerre. Ayant longtemps attendu une reconnaissance plus grande de l'Etat, les prisonniers militaires de guerre se révolteront en 1929. Ces différences dans la reconnaissance matérielle, qui n'apparaissent pas sur les monuments aux morts, devraient sans doute être creusées. N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 149-155.
[367] *Idem.*

travail, jusqu'à l'extrême limite des forces humaines, puis bien décidés à saboter quand, à bout de tout, leurs forces les trahissaient, ils durent promettre de travailler, il est certain que les déportés ont empêché Ludendorf de prélever sur la main-d'œuvre allemande des renforts pour ses armées squelettiques, qui avaient fondu aux creusets de la Somme et de Verdun. Leur martyre révélé à l'étranger, en Amérique surtout, a contribué puissamment à mobiliser en faveur des Alliés, les concours moraux, les sympathies dont nous avions besoin pour triompher, pour que se consolidât l'alliance du monde civilisé contre la barbarie de Postdam. Le souvenir des atrocités de Dinant, de Louvain et d'Andenne s'était peut-être quelque peu atténué. Les déportations en Belgique sont venues à point rappeler que la bête mauvaise, que le chien fou de l'Europe centrale était capable de tout. »[368] Plus loin, *Le Soir* estime que, comme pour les combattants, l'Etat belge ne doit pas laisser les revendications des déportés se muer en une amertume dangereuse pour l'avenir et la cohésion du pays. D'ailleurs, « c'est un devoir pour la nation de donner tous les moyens, à tous les déportés comme aux combattants démobilisés des réparations morales et matérielles auxquelles ils ont un droit incontestable. » Et de suggérer que si l'Etat n'a pas les moyens et que les réparations allemandes ne suffisent pas, il faudrait faire appel au « patriotisme fiscal » : « Qu'on fasse la mobilisation des fortunes, après celle du sang. Et que ceux qui peuvent payer se demandent seulement ce qu'eût été leur sort dans le cas d'une victoire allemande. »[369]

Hélas pour les déportés, tout le monde ne partage pas cette vision « idyllique ». Certains d'entre eux sont toujours soupçonnés d'avoir travaillé volontairement pour l'ennemi. Une commission sera d'ailleurs créée par le gouvernement pour aider les déportés et des prisonniers... après avoir étudié chaque dossier, cas par cas. Ce, afin de ne pas confondre les bons et mauvais déportés. En janvier 1920, le ministre des Affaires économiques procède à l'installation de la Commission centrale des Déportés, Réquisitionnés et Prisonniers civils, qui, aux termes de l'arrêté royal du 15 décembre 1919, doit procéder à une enquête sur la situation de ceux-ci. La Commission est présidée par M. Levy-Morel, président honoraire à la Cour d'Appel de Bruxelles, qui, comme on le sait, a été lui-même déporté en Allemagne lors de la résistance opposée par la magistrature belges aux mesures prises par les Allemands. Vingt-quatre membres ont été choisis dans les diverses parties du pays pour siéger au sein de la Commission, et la presque totalité d'entre eux sont des déportés, des réquisitionnés ou d'anciens prisonniers. Le ministre expose

[368] *Le Soir*, 8/10/1919, p. 1. Ces quelques lignes en faveur du déporté, outre la vision machiavélique et « bestiale » de l'Allemand qu'elles véhiculent, veulent démontrer que le déporté n'est pas une pure victime puisqu'en refusant de travailler, il a posé un acte patriotique. Le reste de l'argumentaire –selon lequel c'est le déporté qui aurait continué, après les massacres d'août 1914 à révéler la barbarie de l'ennemi– témoigne également de cette volonté de présenter les civils malmenés par l'occupant comme des martyrs, dont le sacrifice a, *in fine*, hâté le triomphe de la Patrie et de la civilisation ; du « bien contre le mal ».

[369] *Le Soir*, 8/10/1919, p. 1.

quelle est la mission de la Commission : « proposer les membres des neuf commissions provinciales qui, avec l'aide des administrations publiques, procéderont à l'enquête sur la situation des intéressés en examinant spécialement les ressources dont ils disposent, la composition de leur famille, les obligations qui pèsent sur eux du chef de leur détention, réquisition ou déportation, telles que loyers, contributions et autres charges qui n'ont pu être acquittées par le fait de leur absence du foyer. (...) Le rapport à présenter par la Commission sur son enquête devra être accompagné de conclusions qui indiqueront les mesures diverses destinées à venir en aide à nos malheureux compatriotes. »[370]

Le soupçon qui pèse sur certains déportés n'empêche pas les administrations communales de glorifier ceux-ci et à l'instar des soldats, d'offrir des drapeaux aux associations locales. En juin 1920, la Fédération des déportés des provinces de Namur et de Luxembourg, reçoit son drapeau[371]. Le dimanche 18 juillet 1920, la ville de Gent offre un drapeau à ses déportés. « Gand eut 6.073 civils déportés dans les camps de travail allemands ; 227 ouvriers de Gand furent assassinés par leurs bourreaux et 133 moururent peu de temps après leur retour au foyer des suites des mauvais traitements. Plusieurs victimes sont encore dans un état grave et même désespéré. Les déportés furent 20.000 dans la Flandre orientale ! Les héros de la manifestation ont été reçus à l'Hôtel de Ville par M l'échevin Heynderyckx, qui leur offrit un drapeau. La hampe de celui-ci est surmontée d'une figurine représentant un réquisitionné en sabots. Détail typique : la figurine est en aluminium provenant de la carcasse du zeppelin abattu par l'aviateur anglais Warneford et qui tomba enflammé sur le territoire de Mont-Saint-Amand. Le général de Jonghe d'Ardoye représentait le Roi à cette manifestation. »[372] En novembre 1920, l'anniversaire de la déportation est célébré à La Louvière : « (...) tous les groupes parcoururent les rues de la commune, après avoir refait, à travers le parc Boch, le calvaire d'il y a quatre ans. Rue de l'Industrie, devenue depuis hier la rue de la Déportation, il y eut un arrêt, et, sur une estrade improvisée, M. V. Ghislain, ff. de bourgmestre, prononça un discours. Le cortège se reforma ensuite pour ne se disloquer que dans la rue Hamoir, après avoir assisté à l'exécution de la Marseillaise et de la Brabançonne. »[373] Toutefois, comme les manifestations envers les anciens combattants, celles à l'égard des déportés ne semblent pas combler leur besoin de reconnaissance.

Le 12 décembre 1920, la Fédération nationale des déportés de Belgique organise un congrès national en vue de consulter tous les déportés du pays sur les mesures à prendre en matière de

[370] *Le Soir*, 19/1/1920, p. 2.
[371] *Le Soir*, 21/6/1920, p. 2.
[372] *Le Soir*, 20/7/1920, p. 1.

revendications. Parmi les revendications, la Fédération nationale des Déportés demande « que le rapatriement des déportés soit exécuté à bref délai »[374] En février 1921, une délégation de la Fédération nationale des déportés est reçue par le Premier ministre et le ministre des Affaires économiques afin d'exposer les revendications des déportés et remettre un projet de loi concordant avec les décisions prises[375]. Ces démarches actives des déportés auprès des politiques pour voir voter une nouvelle loi a lieu avant les élections législatives puis communales d'avril 1921. En mars 1921, la délégation de la Confédération nationale des déportés est reçue par le ministre des Affaires économiques. « De cette visite, il ressort que le gouvernement a l'intention d'assimiler les déportés aux ex-combattants, et qu'au point de vue moral, tout sera mis en œuvre pour donner satisfaction aux intéressés. »[376] En fait, alors que la F.N.C. a été longtemps divisée sur la stratégie à adopter (créer un parti des combattants pour les élections ou tenter de rallier les hommes politiques des partis traditionnels à leur cause), la Fédération des Déportés a choisi de faire pression sur les dirigeants et les hommes politiques déjà en place. A la veille des élections, les déportés obtiennent de jolies promesses...

Une attention semble être accordée à ce moment aux déportés puisque le 16 avril 1921, une circulaire du ministère des Affaires économiques est adressée aux gouverneurs, relative à la récupération par les administrations communales des avances faites aux déportés tombant sous l'application de la loi du 10 juin 1919. Il s'agit en fait de faciliter la procédure d'octroi de l'indemnité versée aux déportés[377]. Au lendemain des élections, en juin, la Fédération nationale

---

[373] *Le Soir*, 21/11/1920, p. 2. Les déportés sont donc reconnus par l'autorité communale. Ce qui explique sans doute aussi la présence du déporté sur le monument de La Louvière (alors que Comité Omer Lefèvre collecte l'argent pour le monument).

[374] *Le Soir*, 14/12/1920, p. 2. Au terme du congrès, la Fédération des déportés envoie un télégramme au Roi : « Les déportés de Belgique, réunis en congrès national, confirment à leur souverain leurs sentiments de sincères patriotes et ont confiance en Sa Majesté pour faire hâter la réparation intégrale du crime de la déportation. Fédération nationale des déportés de Belgique. » *Le Soir*, 16/12/1920, p. 1.

[375] *Le Soir*, 21/2/1921, p. 1.

[376] *Le Soir*, 6/3/1921, p. 1.

[377] « A différentes reprises, j'ai eu l'honneur de vous prier de vouloir bien faire savoir aux Administrations Communales de votre province qu'elles étaient autorisées à consentir, sous leur responsabilité, des avances aux déportés tombant sous l'application de la loi du 10 juin 1919. En vue de mettre ces Administrations à même de récupérer les avances effectuées, les ordonnances de paiement créées au profit des sinistrés ont été, jusqu'à ce jour, transmises par leur intermédiaire. Dans cet esprit et dans le but de permettre la liquidation plus rapide des indemnités allouées par les tribunaux aux victimes civiles de la guerre, j'ai décidé que désormais toutes les allocations autres que les rentes annuelles seront liquidées par chèque postal. A cet effet, un bordereau récapitulatif mentionnant les noms, prénoms et adresse des sinistrés, la date du jugement intervenu et le montant des sommes à payer, sera adressé par mon Département aux communes qui recevront par l'intermédiaire du service des chèques-postaux, un chèque d'un import égal à celui dudit bordereau. Les Administrations communales pourraient ainsi, répartir les sommes après avoir retenu celles dont elles seraient en droit d'exiger le remboursement. Le bordereau me sera renvoyé d'urgence, revêtu de la signature des intéressés pour acquit. Au cas où l'un ou l'autre des bénéficiaires aurait quitté la commune, ou serait décédé, la somme correspondante à l'indemnité attribuée, sera reversée au compte chèque-postaux du Département avec indication des motifs qui auront nécessité cette opération. J'aime à croire que les Administrations communales se feront un devoir de faciliter ma tâche en mettant rapidement à la disposition des malheureuses victimes de la guerre, les sommes qui leur reviennent. Le Ministre Van de Vyvere. » Circulaire du ministre des

des déportés de Belgique se réunit afin de prendre des décisions en ce qui concerne la révision de la loi du 10 juin 1919 et envoie un télégramme au conseil des ministres afin de hâter la discussion de la révision de cette loi[378]. Cette dernière, jugée insuffisante, devrait être remplacée par une autre tenant davantage compte de la détresse des déportés[379].

En septembre 1921, Henri Carton de Wiart, Premier ministre et ministre de l'Intérieur décide d'accorder des distinctions honorifiques à certaines catégories de déportés : « Il appartiendra aux administrations communales de s'enquérir par tous les moyens utiles de l'attitude du déporté *avant, pendant et après* sa déportation. Les compagnons de captivité, et éventuellement les groupes compétents, seront priés de fournir les renseignements nécessaires à ces administrations. Le cas échéant, des certificats médicaux et autres pièces probantes devront être annexés au questionnaire qui leur sera envoyé. »[380] En novembre 1922, le ministre de l'Intérieur soumet à la signature du Roi un arrêté créant la croix des déportés[381]. Le rapport au Roi rappelle le souvenir poignant de ces déportations en masse de la population ouvrière, « qui furent comme le couronnement douloureux de toutes les misères de l'invasion et suscitèrent l'admiration, la pitié et la réprobation du monde entier. L'insigne ornera la poitrine de tous ceux qui, n'ayant pas voulu être félons, ont été arrachés à leur famille, à leur foyer, à leur patrie, pour être réduits à l'esclavage et soumis aux plus affreux tourments. »[382] La croix des déportés est destinée à récompenser les personnes de nationalité belge qui, au cours de la Grande Guerre, ont été déportées en masse en territoire ennemi pour refus de travail ou qui ont été réquisitionnées pour effectuer des travaux en dehors de leurs foyers, sous la contrainte de l'occupant. Les hommes qui, au moment de leur déportation, avaient en raison de leur âge l'obligation morale de servir la Patrie, ne peuvent prétendre à la Croix des déportés. « Exception peut être faite en faveur des déportés de cette catégorie qui se sont signalés au cours de leur déportation par des actes spéciaux de patriotisme. Pourront être exclues du bénéfice de ces dispositions, les personnes qui auraient manqué de patriotisme dans leur conduite avant, pendant ou après leur déportation[383]. Même quand un insigne leur est attribué, la suspicion à leur égard demeure.

En janvier 1923, la croix des Déportés est d'ailleurs refusée par la Fédération Nationale des Déportés. « Ceux-ci ont refusé la distinction qu'on leur offrait, car le ministère en excluait les

---

Affaires économiques aux gouverneurs, in *Mémorial administratif de la Flandre Orientale*, 1921, Gand, 1922, p. 559-561.

[378] *Le Soir*, 23/6/1921, p. 1.

[379] Cfr. C. MAYNE, *L'action de l'Etat en faveur des victimes de la Première Guerre mondiale (1918-1930)*, mémoire de licence en Histoire ULB, Bruxelles, 1999.

[380] *Le Soir*, 11/9/1921, p. 1.

[381] Description de la croix des Déportés dans *Le Soir*, 30/11/1922, p. 1.

[382] *Le Soir*, 29/11/1922, p. 1.

[383] *Le Soir*, 30/11/1922, p. 1.

jeunes gens de 18 à 25 ans, et les accusait même de s'être soustraits à leur devoir civique. »[384] Les déportés justifient leur geste en évoquant les propos du ministre de l'Intérieur, Berryer, annonçant quelques jours plus tôt son intention d'éliminer 60% des méritants, en accusant les jeunes déportés d'avoir failli à leur obligation morale de servir le pays. « C'est donc par solidarité avec ces adolescents exclus que les déportés ont refusé la croix. » La Fédération nationale des Déportés discute ensuite de la création d'insignes spéciaux pour les déportés. A la fin de son assemblée générale, la Fédération décide d'organiser, le 8 avril 1923, une manifestation, « tant en vue d'aller rendre hommage à la mémoire du soldat inconnu, que pour protester contre la lenteur apportée à l'exécution des décisions prises au profit des déportés. »[385]

La manifestation des déportés semble obtenir un succès considérable. Tous les trains amènent à Bruxelles des déportés venant de tous les coins du pays[386]. Après une cérémonie devant le soldat inconnu, le cortège des déportés défile dans les rues de la capitale. Il est précédé d'un immense calicot portant l'inscription suivante : « L'Allemagne, en nous déportant, a ruiné notre santé et notre foyer. Nous réclamons réparation complète et châtiment pour les coupables. » [387] Une délégation de déportés sera ensuite reçue par le Roi. Peu avant cette entrevue, une note du ministère des Affaires économiques avait d'ailleurs été transmise au Roi. La note sur la situation des victimes civiles de la guerre retrouvée dans les archives du Palais royal permet de se faire une idée de la situation des victimes civiles (dont les déportés) à cette époque : « Au 31 décembre 1922, 255.968 demandes avaient été introduites devant les tribunaux des dommages de guerre par les victimes civiles, 188.024 ont reçu une solution définitive. »[388] Concernant les griefs des déportés, le rapport du ministère des Affaires économiques constate que les réclamations introduites visent plutôt des cas particuliers. « Aucune réclamation d'ordre général n'est parvenue au Département »[389]. Pour terminer, le rapporteur annonce que, dans la mesure où cet avantage serait accordé aux prisonniers politiques, les déportés civils réclameraient à leur tour une indemnité mensuelle de 75 francs. Et le ministère des Affaires économiques de conclure : « Les dirigeants des Associations devraient pourtant comprendre que la situation actuelle du Trésor ne

[384] *Le Soir*, 15/1/1923, p. 2.
[385] *Le Soir*, 15/1/1923, p. 2.
[386] « Chaque groupement –et ils sont nombreux– possède un drapeau, et cette multitude de bannières jette dans le cortège l'animation chatoyante de ses ors et de ses couleurs variées. La plupart des communes du pays sont représentées, même les plus lointaines. C'est ainsi qu'on remarque la présence d'un groupe de déportés venant de Torgny, à la limite extrême de notre territoire, à cinq minutes de la frontière française. » *Le Soir*, 9/4/1923, p. 2.
[387] *Le Soir*, 9/4/1923, p. 2.
[388] Archives du Palais royal. Fonds du Grand Maréchal de la Cour du règne d'Albert I[er] (1909-1934), dossier 839 Audience des Déportés, 8/4/1923. Parmi les 188.024 demandes traitées, 58.883 ont été reconnues pour incapacité de travail ; 77. 416 pour déportation ; 16.462 pour des veuves et orphelins et 35.263 ont été déboutées. Au 31 décembre 1922, restent donc 67.944 affaires à traiter (parmi lesquelles certaines concernant des déportés).

permet pas de nouvelles dépenses. Ils devraient ne pas oublier non plus qu'à côté des déportés intéressants il en est qui le sont beaucoup moins ; nombre de jeunes gens en âge de milice auraient échappé à la déportation si, à l'exemple de beaucoup d'autres qui avaient compris le devoir patriotique, ils avaient passé la frontière pour aller rejoindre notre Armée à l'Yser. »[390] On retrouve, dans ces propos, l'éternelle défiance à l'encontre des déportés.

Les propos du ministère des Affaires économiques (dirigé par Aloïs van de Vyvere) sont nuancés par la note du ministre de l'Intérieur, Paul Berryer, adressée au Roi : « Un arrêté Royal a déterminé que les déportés âgés de moins de 27 ans seraient exclus du droit à la décoration destinée aux déportés. La Fédération des déportés a protesté contre cette mesure par un télégramme adressé au Roi et un autre adressé au Ministre, disant que dans ces conditions aucun d'entre eux ne pourrait accepter cette distinction. (...) Ils font remarquer en effet que l'on ne peut guère faire un grief aux jeunes gens, d'une façon générale de n'avoir pas rempli leur devoir militaire, attendu que dès le mois d'août 1914 quarante mille volontaires ont été renvoyés qui s'étaient présentés volontairement, sous le prétexte que l'on manquait d'équipements et d'uniformes. D'autre part, de très nombreux volontaires se sont présentés à notre consul à Maastricht en Août, Septembre et Octobre. Celui-ci les a renvoyés en Belgique dont ils étaient sortis. Enfin, ils estiment que toute la population belge, surtout de langue wallonne habitant à l'Est d'une ligne Liège, Bruxelles Charleroi et Mons, s'est trouvée dans l'impossibilité de passer en Hollande. Les Wallons circulant en Brabant et dans la Province d'Anvers ou le Limbourg étant immédiatement arrêtés par les patrouilles allemandes à cause de leur langue. Il y aurait encore tous les jeunes gens de santé trop délicate pour servir et qui ont été néanmoins déportés sans pitié. Ces différentes assertions ne sont certes pas sans une très réelle valeur.»[391] Sur les réclamations au sujet des indemnités et des secours et des pensions à accorder aux déportés, le ministre de l'Intérieur constate : « Il y en a un grand nombre et il ne paraît pas qu'une grande hâte ait été apportée à soulager leur misère souvent très réelle. Le Ministre a été irrité de leur protestation sans doute trop véhémente, mais il faut songer que le plus grand nombre sont des ouvriers, généralement violents dans leurs expressions. »[392] Comme le montre ces différents propos concernant la situation des déportés, la façon de les considérer, reste, au sein même du gouvernement Theunis, plutôt partagée.

En 1924, le procès intenté par les déportés contre l'Allemagne concernant les déportations n'aboutira pas. En mai, le secrétaire de la Fédération des déportés déclarera : « Le monde des

[389] *Idem*, note sur la situation des victimes civiles de la guerre, p. 6. Cfr. Annexe.
[390] *Idem*, note sur la situation des victimes civiles de la guerre, p. 7. Cfr. Annexe.
[391] *Idem*, note du ministre de l'Intérieur pour le Roi.

déportés a appris, avec amertume, l'arrêté rendu par le Tribunal arbitral mixte germano-belge et qui proclame l'incompétence de cette juridiction pour réparer le crime monstrueux commis par les Allemands envers la population civile, pendant l'occupation. Serait-il possible que les boches échappent à l'expiation de leurs odieux forfaits ? La parodie de Leipzig a innocenté les incendiaires de Tamines, de Louvain, les assassins de centaines de civils belges d'Aarschot, Dinant et Rossignol ! Aujourd'hui, nous assistons à l'impunité de l'Allemagne pour l'acte contraire au Droit des gens qu'elle a commis en déportant des civils inoffensifs et en les réduisant à l'esclavage. Loin de subir le sort réservé de tous les temps aux vaincus, les Allemands semblent être fort à l'aise non seulement en n'exécutant pas les prescriptions du Traité de paix dans la question des réparations, mais en trouvant auprès de la Justice des arguments juridiques pour dégager leur responsabilité vis-à-vis du Droit privé. »[393] Cet échec –à l'image du procès de Leipzig qui, en 1921, avait beaucoup déçu les Belges– ne fera que renforcer l'amertume des déportés économiques[394].

Pour terminer, notons que les honneurs sont rendus par les communes lors des funérailles d'anciens combattants et de déportés. Ainsi, certaines communes mettent le drapeau en berne, accordent une indemnité de funérailles ou couvrent l'ensemble des frais d'enterrement, offrent un cercueil ou le corbillard de première classe, une concession gratuite au cimetière, etc. Certaines envoient des délégations du conseil communal, de la police, des écoles et déposent une couronne payée par la commune. Certaines communes se chargent de l'entretien des tombes et octroient ensuite une allocation aux familles nécessiteuses[395]. En fait, il semble plus facile de contenter les morts que les survivants.

Si l'on compare la situation de la F.N.C. et celle de la F.N.D., les revendications des anciens combattants semblent vite entendues par les pouvoirs publics (dès mars 1919, la F.N.C. est reçue par les autorités). D'ailleurs, selon Françoise Brigode, en ce qui concerne la F.N.C., la période 1922-1927 s'apparente davantage à un maintien des droits acquis qu'à une période de nouvelles revendications. Au vu des avantages qu'ils ont obtenus, on pourrait croire les anciens combattants plus ou moins satisfaits. Au contraire, Françoise Brigode juge que ceux qui furent parfois considérés par les autorités comme des « rouspéteurs » perpétuellement insatisfaits ne le sont assurément pas : « Nous pensons effectivement que l'AC ne fut jamais complètement satisfait de son sort. (...) Nous voulons dire qu'il pensait que son sacrifice méritait une reconnaissance non

---

[392] *Idem.*
[393] *Le Soir*, 4/6/1924, p. 1.
[394] A ce sujet, voir J. PIRENNE, « Le procès des déportés belges contre le Reich allemand », in *Revue de droit international et de législation comparée 1924*, Bruxelles, 1924.
[395] A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Op. cit.*, t. 1, p. 426-458.

pas infinie mais constante. Il lui était insupportable de penser que les années passant, la Belgique oublierait ses sauveurs... »[396]

Les moyens d'actions choisis par les anciens combattants et les déportés diffèrent. Tandis que la F.N.C. opte, après moult réflexions, pour le combat politique, les déportés restent dans le lobbying. La manifestation musclée et la volonté « jusqu'au boutiste » du mouvement combattant en juillet 1921 contraste avec celle des déportés de 1923 qui commence par une cérémonie de recueillement devant la tombe du soldat inconnu. Toutefois, si d'aucuns considéraient l'ancien combattant comme un révolutionnaire potentiel, ce dernier se posait surtout en défenseur des institutions belges. Comme le constate Françoise Brigode, l'esprit combattant est assez ambigu : « L'AC, c'était à la fois une volonté infléchissable vers le but qu'il s'était donné, mais aussi un désir de vivre comme avant, de retrouver la vie d'avant-guerre, la vie ordinaire, sans problème et paisible. L'AC avait conscience de cette ambivalence qu'il y avait en lui. »[397]

La F.N.C. qui semble dès le départ bien structurée, acquiert une visibilité quatre mois après l'armistice alors que les prisonniers politiques apparaissent moins, à cette époque, sur la scène publique[398]. Quant aux déportés économiques, issus pour la plupart de classes sociales moins favorisées, ils doivent, avant toute revendication matérielle, d'abord se battre pour une reconnaissance symbolique, afin que leur patriotisme soit reconnu. La suspicion qui pèse de toute part sur eux ralentit quelque peu leur combat. Par rapport aux combattants, les déportés survivants n'ont guère obtenu, sur le plan national, de compensation matérielle. Malgré les promesses obtenues avant les élections de 1921, force est de constater que les déportés se battent toujours en 1923 pour obtenir décorations et indemnités.

En ce qui concerne les rapports que ces survivants entretiennent avec leurs camarades morts, il semble que la mémoire des morts est fréquemment instrumentalisée par les vivants. Ainsi, les associations les mettent en avant pour appuyer des revendications. Au-delà des discours officiels et des lois, la reconnaissance sera également fonction du nombre de morts de chaque catégorie, de la mémoire que chaque localité ou chaque groupement souhaite mettre en avant. Ainsi, au sein de certaines localités, des associations vont influer sur les mémoires locales par le biais des cérémonies et des inaugurations de monuments aux morts.

[396] F. BRIGODE, *Op. cit.*, p. 133.
[397] *Idem*, p. 134.
[398] L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *Op. cit.*, p. 94-95.

## *Reconnaissances et mémoires plurielles ?*

Quelle(s) mémoire(s) les survivants vont-ils mettre en avant sur les monuments et à travers les cérémonies communales ? Dans quelle mesure vont-ils tenter de mettre certains morts en avant afin de partager la gloire qui leurs est octroyée et, plus loin, afin d'acquérir pour leur propre groupement une certaine visibilité ? Ce sont ces interactions entre morts et vivants d'une même localité, que nous allons tenter d'esquisser. Dans certains endroits, la mémoire d'une catégorie va se heurter aux tentatives des autres catégories (anciens combattants, déportés ou prisonniers politiques) pour se tailler une place au soleil. En fait, comme le souligne Jay Winter, ces groupes locaux fonctionnent comme des « parentèles fictives » : « Ils ont en commun l'empreinte que l'histoire a laissée sur leurs vies et agissent comme des parents agiraient dans d'autres contextes. Ils souffrent ensemble, se soutiennent mutuellement, ils travaillent de concert, se disputent les uns avec les autres et agissent conjointement. Parfois, leurs liens sont si forts qu'on les nomme les "parentèles fictives". C'est la trace de ces groupes que nous trouvons dans le travail de mémoire et dans de nombreux monuments aux morts. »[399] Nous allons voir quelles stratégies sont mises en place, au niveau local, par les différents groupements.

A Franière, une première plaque érigée sur le mur en face de l'église en octobre 1919 rendait hommage sous le « A nos glorieux morts pour la Patrie » aux soldats belges, soldats français et déportés de la localité. Cet hommage collectif ne semble pas satisfaire les déportés de cette localité qui imaginent, dès 1923, ériger un autre monument. En face de la gare de Franière, cette stèle se pose en « souvenir de la déportation » et en rappelle la date. Elle se termine par cette phrase à l'impératif : « Passants, Souvenez-vous de nos morts victimes de la déportation 1914-1918. » L'emploi de l'adjectif possessif « nos morts » indique la volonté d'établir une valeur identitaire tandis que l'adresse au passant semble vouloir l'impliquer dans le processus de « remembrance ». Financée en majorité par les déportés[400], cette simple stèle en pierre est un hommage des déportés survivants à... eux-mêmes. Le fait qui est rappelé n'est pas tant leur calvaire en Allemagne que leur départ forcé de la gare de Franière. En associant à Franière les noms des autres communes qui ont subi le même sort, les déportés élargissent, en quelque sorte, le cercle de la reconnaissance. Un fait local prend une dimension régionale[401]. Cette « auto-

[399] J. WINTER, « Guerre et mémoire au XXe siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale » in S. AUDOIN-ROUZEAU, A. BECKER, S. COEURE, V. DUCLERT et F. MONIER (sous la dir. de), *La politique et la guerre. Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, p. 139.

[400] La commune de Franière leur octroie un subside de 500 francs le 15/6/1923.

[401] Il serait intéressant de voir de quelle manière se déroule la cérémonie d'inauguration, en présence ou non des autres sections de déportés, quelles personnalités sont présentes, etc. Malheureusement, la date de cette inauguration n'a pas été trouvée.

reconnaissance » ne semble pas rasséréner suffisamment les déportés puisque la même année, en août, ils effectuent des démarches auprès de l'administration communale afin d'ériger un monument sur le caveau du cimetière[402]. Celle-ci allouera un subside de 4.250 francs afin d'ériger le monument. L'initiative prise par la section des déportés explique pourquoi les noms des déportés morts figurent en premier sur la stèle de gauche en tant que « victimes de la déportation » tandis que les soldats tombés au champ d'honneur figurent sur la partie droite de ce triptyque et pourquoi le bas-relief central sculpté par « Dubois fils de Namur »[403] représente le départ des déportés. L'inscription finale du monument « N'oublions jamais. Seigneur faites miséricorde aux âmes de ces innocentes victimes » s'adresse également davantage aux déportés qu'aux soldats. En somme, les déportés de Franière, s'ils ont intégré les noms des combattants morts, ont réussi, en quelques années, à faire passer les noms des déportés en premier. D'ailleurs, les déportés de la Grande Guerre de Franière bénéficieront, dès 1923, des mêmes avantages que les anciens combattants tels que concessions gratuites aux défunts, prise en charge des frais d'inhumation et présence des enfants des écoles aux funérailles. Quant au groupement des anciens combattants de Franière, il semble surtout se réveiller dans les années trente en demandant divers subsides à la commune. En 1938, il émettra l'idée d'ériger un monument uniquement dédié aux combattants de 1914-1918[404]. Bien qu'une tombola ait été organisée et que la construction du monument ait été programmée pour 1939, ce monument –une Seconde Guerre mondiale émergeant– ne sera jamais réalisé. Toutefois, le fait d'envisager la création d'un monument pour les seuls militaires témoigne néanmoins d'une volonté de reconnaissance spécifique des anciens combattants de Franière au moment où une autre guerre se profile.

Sur le monument de Les Boscailles-Dhuy, seuls les déportés sont mis en avant. « Les habitants de Les Boscailles-Dhuy reconnaissants A leurs courageux et malheureux déportés morts pour Dieu et la Patrie. » Suivent les noms de trois déportés morts en Allemagne et d'un civil fusillé à Vedrin le 23 août 1914. Le fait que ce dernier soit assimilé aux déportés n'est pas anodin. L'hommage appuyé aux déportés s'explique d'autant mieux qu'ils sont majoritaires parmi les morts de la Grande Guerre dans ce village, aucun soldat de Les Boscailles n'ayant été tué. En fait, il semble que la reconnaissance varie selon les vécus d'une région et le nombre de morts. Là où de nombreux habitants ont été massacrés en août 1914, les autres catégories s'imposent peut-être plus difficilement dans la mémoire collective.

---

[402] Dans ce caveau ont été enterrés les corps rapatriés des 3 déportés de Franière morts, 2 soldats belges et 1 soldat français.

[403] Faute d'autres indications et vu le nombre important d'artistes portant ce nom, il est impossible de situer plus précisément ce sculpteur.

Dans le chapitre IV, nous avons vu que la plupart des « cités martyres » wallonnes mettent les civils fusillés en avant sur les monuments. Ainsi, alors que les noms des civils fusillés d'Hastière-par-delà sont gravés, dès septembre 1920, sur l'imposant monument du mur de l'église, les deux soldats devront attendre 1932 pour qu'un obélisque leur soit consacré au carrefour de la rue des Gaux et de la rue des Prés. Sous l'urne et l'inscription « A nos héros » se trouve l'injonction : « Ne les oublions pas ». Injonction d'autant plus directe qu'il aura fallu tout ce temps au lieutenant Ferdinand Fays et au soldat Adelin Tricnaux pour être enfin reconnus[405]. Lors de la cérémonie de réinhumation du lieutenant Fays, une banderole proclamait pourtant : « Au vengeur de nos pères ». Comme si le lieutenant avait, à lui seul, vengé la morts des vingt habitants d'Hastière massacrés par les Allemands. Cette banderole montre bien que, même lors de ses funérailles, le soldat est considéré comme « instrument » de vengeance par rapport au meurtre des civils. Même s'il est honoré, il l'est de façon secondaire car c'est surtout le massacre qui a traumatisé le village d'Hastière.

A Dinant, les trois composantes –soldats, civils fusillés, déportés– qui devaient initialement être honorées séparément, vont finalement se retrouver sur le même monument. Toutefois, les autorités communales vont décider de ne pas mettre tous les héros et martyrs sur le même pied : « Une gradation s'impose dans les événements dont nous voulons fixer le souvenir, à savoir : 1° le massacre des 700 civils et la glorification de ses martyrs. 2° l'héroïsme des soldats français tombés à Dinant et des soldats dinantais tombés pendant la campagne 3° la déportation de nos concitoyens... »[406] Sur le monument de l'hôtel de ville de Dinant, les noms des fusillés, des soldats et des déportés se succèdent effectivement dans cet ordre. Ce monument ne suffira ni aux combattants dinantais qui érigeront leur propre monument en 1929, ni aux déportés qui inaugureront le leur en 1935[407]. Si les anciens combattants dinantais éprouvent le besoin d'ériger leur propre monument, cela ne les empêche pas de soutenir le culte rendu aux civils fusillés. Ils prennent la parole à la plupart des inaugurations de monuments et à ces occasions rendent l'hommage de l'armée aux civils[408]. Ils participent également chaque année au pèlerinage du 22 août à la mémoire des martyrs civils. En outre, l'association des anciens combattants dinantais va protester énergiquement à plusieurs reprises notamment contre les « calomnies allemandes »

---

[404] M. DOLHET, *Les monuments aux morts de 14-18 à Floreffe : Etude des mentalités d'une commune belge dans l'entre-deux-guerres*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 15.

[405] Il serait intéressant de savoir qui a été l'initiateur de ce projet tardif. S'agit-il des familles des deux victimes, des anciens combattants ou de l'administration communale ? Malheureusement, les archives communales d'Hastière ne disent rien à ce sujet.

[406] Archives de la ville de Dinant, 642.5, Lettre de Couillard au président du Souvenir Dinantais, 29/7/1925.

[407] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 262.

[408] A ce propos, remarquons que les déportés dinantais semblent avoir joué un moindre rôle dans l'érection des monuments ou les commémorations locales que les anciens combattants.

autour de la légende des francs-tireurs[409]. En adoptant cette attitude offensive, les anciens combattants se posent ainsi en défenseurs de la mémoire des civils qui ont été fusillés en août 1914 et animent, en quelque sorte, la mémoire de la cité.

Si Andenne tente, depuis 1919, de réunir les trois mémoires que sont la mémoire du soldat, du déporté et du fusillé, Olivier Standaert s'interroge sur la réalité de cette trilogie : « Et pourtant, il ne semble pas incongru de se demander si cette unité revendiquée n'est pas, dans une certaine mesure, une construction. Qu'en est-il de sa validité, de sa profondeur réelle, celle qui se cache derrière les discours ? S'ils s'appliquent avec tant d'insistance à mettre sur le même pied les trois expériences, n'est-ce pas aussi dans la crainte d'une éventuelle dérive, pour s'assurer qu'aucune ne porte ombrage aux deux autres ? »[410] Plus loin, l'auteur constate que ces trois mémoires ne sont pas, dans la réalité, sur le même pied. A Andenne, c'est d'abord la mémoire des massacres de civils en 1914 qui prend le pas sur les deux autres. La Fédération nationale des Combattants s'adapte à cette situation. Le dimanche 21 Août 1921, elle organise, avec d'autres sociétés de la ville d'Andenne, une manifestation commémorative pour rendre hommage aux Andennais lâchement assassinés par les Allemands[411]. Les décisions prises en février 1920 par l'administration communale d'ériger un monument au cimetière et une plaque commémorative à l'endroit où ils furent rassemblés visent uniquement les civils massacrés. Ce n'est que l'année suivante que le conseil communal décidera d'ériger une crypte pour recueillir les corps des combattants et des déportés. Ce monument, dédié par la commune à ses morts pour la patrie, se verra réapproprier par la Fédération nationale des Anciens Prisonniers de Guerre qui ajoutera sa plaque « FNAPG à ses morts »[412]. Il semble qu'au fil des ans, les déportés et les soldats, d'abord écartés de la mémoire communales, aient peu à peu pris leurs marques et aient réussi à se positionner sur le même pied que les fusillés. Ainsi, sur le monument inauguré en 1930, ce ne sont pas les fusillés qui sont mis en avant. Sous les portraits des trois rois belges, ils se trouvent à la gauche des soldats ; les déportés figurant à leur droite. Le millésime 1830-1930 met en évidence le centenaire de la Belgique. Sans doute cette fête nationale s'accorde-t-elle mieux avec la gloire qu'avec le rappel des massacres de civils et peut-être le besoin de remobiliser les esprits (en mettant des soldats armés au centre du monument) est-il pressenti. En outre, il semble que, sur le long terme, les associations d'anciens combattants et de déportés soient certainement mieux structurées et que leurs membres soient plus encadrés que les familles des victimes des massacres

[409] A. TIXHON, *Op. cit.*, p. 262-263.
[410] O. STANDAERT, *La Grande Guerre et sa mémoire à Andenne (1918-1940)*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 119.
[411] *Le Soir*, 21/8/1921, p. 1.
[412] Nous ne savons pas quand cette plaque a été apposée sur le caveau.

d'août 1914. Si Andenne et Dinant semble, en apparence, avoir réussi à concilier les trois mémoires et à atteindre un certain équilibre, il n'en est peut-être pas de même pour d'autres cités martyres comme Tamines et Tintigny où les déportés se sentent quelques peu délaissés.

A Tamines, existe une volonté de la commune d'honorer ses fusillés mais aussi d'honorer elle-même ses combattants et de ne pas laisser ce soin à des particuliers[413]. Dès juillet 1920, le conseil communal insiste sur le rôle qu'il doit jouer : « Les soldats de Tamines faisaient partie intégrante de la communauté ; c'est au conseil communal, son représentant attitré qu'il appartient de les glorifier en élevant un monument destiné à commémorer leur souvenir. C'est là pour la communauté une tâche sacrée, un devoir impérieux auquel elle ne peut ni ne veut se soustraire, à moins de déchéance morale (...) C'est pour nous tous que nos soldats ont donné leur vie ; c'est à nous tous qu'il importe de prouver et de manifester notre vive reconnaissance en érigeant un monument à leur mémoire. »[414] Le monument aux combattants, situé entre l'hôtel de ville et la gare, sera inauguré en août 1921. En revanche, il semble que Tamines ait négligé de rendre hommage à ses déportés puisqu'aucune proposition n'est faite dans ce sens au conseil communal. En avril 1922, ce sont les déportés eux-mêmes qui demandent à la commune qu'un monument soit érigé à leurs camarades morts : « Messieurs les Bourgmestres et échevins de Tamines. Les déportés de Tamines estiment que par leur conduite en Allemagne ils ont droit à une reconnaissance due par la commune ; que par leur abnégation et leurs souffrances endurées ils ont sauvé leurs concitoyens des bagnes allemands. Pour ces motifs, nous vous demandons un monument élevé à notre intention pour perpétuer notre patriotisme aux générations futures. »[415] Cette lettre témoigne du besoin de reconnaissance qu'éprouvent les déportés taminois mais aussi de leur difficulté à trouver leur place parmi les héros et les martyrs de Tamines. En effet, le rôle de martyr est endossé par les Taminois qui ont été tués ou blessés lors de l'invasion. Quant aux soldats, ils sont les héros qui ont, en quelque sorte, vengé les victimes d'août 1914. Contrairement aux soldats –et *a fortirori* aux volontaires de guerre– les déportés n'ont pas « choisi » de se battre puisqu'ils ont été emmenés de force pour travailler au service de l'Allemagne[416]. Quoiqu'ils

[413] Le directeur des Charbonnages de Tamines, M. Liesens, père de deux soldats taminois morts au combat souhaitait ériger le monument des soldats taminois. Finalement, la commune trouvera un accord avec ce particulier, en choisissant avec lui le projet et en lui permettant de financer la construction du monument. S. ALEXANDRE, *Mémoire d'une 'Cité martyre'. Le massacre de Tamines du 22 août 1914*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 124.

[414] Registre aux délibérations du conseil communal de Tamines, 27/7/1920.

[415] Archives de la commune de Tamines, boite 1.853.1 Monument P. Lefeuvre et autres monuments, Lettre du président du comité des déportés de Tamines au bourgmestre, 10/4/1922.

[416] On peut évidemment se demander dans quelle mesure les civils belges ayant tiré le mauvais numéro avait le choix ou non de se battre au sein de l'armée... Cependant, dans les représentations collectives durant la guerre et jusqu'en 1924, le soldat est un héros qui a choisi de défendre sa Patrie. Il n'est donc pas une victime. On ne trouve pas, à cette

revendiquent leurs souffrances, ils tentent pourtant de se poser davantage en héros (ils ont sauvé leurs concitoyens) qu'en victimes en mettant l'accent sur leur « sacrifice ». Puisqu'ils ont contribué à sauver d'autres civils de l'exil, une reconnaissance de la part de la commune de Tamines leur semble légitime. Cependant, en avril 1923, le conseil communal rejette la demande de la société des déportés tendant à obtenir un terrain communal pour y ériger son monument et se prononce pour le placement d'une plaque en bronze sur la façade de l'Hôtel de ville[417]. Une fois le projet soumis, la commune décidera de l'éventuel subside à octroyer.

Le rapprochement des déportés avec les soldats de Tamines semble bien amorcé puisqu'ils se retrouvent ensemble sur le monument érigé au cimetière de Tamines avant novembre 1924[418], portant l'inscription « Tamines à ses glorieux enfants. A nos héros. A nos déportés martyrs » ainsi qu'une croix de guerre et la croix des déportés. Ce rapprochement demeure ambigu puisque les déportés sont à la fois présentés comme des glorieux enfants et comme des martyrs. En outre, cette marque de reconnaissance ne semble pas contenter les déportés qui attendent toujours, en 1926, que leur plaque soit inaugurée. Aussi, la proposition du nouveau bourgmestre de modifier l'emplacement et d'opter pour l'intérieur de l'hôtel de ville provoque-t-elle une levée de boucliers chez les déportés taminois. Ceux-ci s'insurgent contre cette mesure qui leur apparaît comme une méconnaissance flagrante de leurs mérites : « Ne serions-nous pas aussi dignes d'intérêts que les fusillés ou autres victimes de la guerre, le geste de patriotisme des Déportés doit-il être oublié, pour que cette plaque soit reléguée à l'intérieur de l'hôtel de ville, ne doit-elle pas être placée à vue pour montrer aux générations futures le geste magnifique de ces nobles martyrs. Nous osons espérer que notre protestation sera prise en considération et que cette plaque sera placée à vue conformément à la décision de l'ancien conseil communal. »[419] Ainsi, le besoin de reconnaissance, exprimé par les déportés de Tamines dès 1922, n'a toujours pas été satisfait. Ils se sentent au contraire méconnus, puisque l'on veut reléguer leur plaque dans un espace fermé et les priver ainsi de l'hommage des générations futures. En 1927, leur discours, teinté d'amertume, a changé. Les déportés se comparent désormais aux fusillés d'août 1914. Comme eux, les déportés sont désormais des « martyrs ». On est donc passé d'un discours « héroïsant » à un discours « martyrisant ». Cette réclamation sera finalement entendue puisque la plaque des déportés sera inaugurée sur la façade de l'hôtel de Ville. Cependant, cette cérémonie n'aura pas l'ampleur

époque, comme dans certaines régions de France, un soldat « victimisé » au nom du pacifisme ou d'un 'non' à la guerre…

[417] S. ALEXANDRE, *Op. cit.*, p. 140.

[418] Nous n'avons pas trouvé la date d'inauguration du monument du cimetière de Tamines. Simon Alexandre situe sa construction avant 1924 car une lettre du bourgmestre datée du mois de novembre 1924 en fait mention. S. ALEXANDRE, *Op. cit.*, p. 143.

prévue ; l'itinéraire ayant été raccourci et plusieurs sociétés étrangères ayant fait défaut[420]. Dans son allocution, le bourgmestre annoncera que « la commune de Tamines estime s'acquitter envers vous d'une dette de reconnaissance. »[421] Si ces paroles ont pu réconforter les déportés, reste que le monument qu'ils avaient originellement imaginé s'est mué en une simple plaque commémorative. Celle-ci est ornée d'une couronne de lierre et d'un écusson représentant une pelle et une pioche – symbolisant le travail forcé des déportés économiques– et de l'inscription « Tamines à ses déportés morts en captivité » suivie des sept noms des déportés morts. Peut-être ce nombre a-t-il semblé dérisoire aux yeux de la commune, face aux 24 soldats décédés et surtout, face aux 383 taminois tués par les Allemands lors de l'invasion. Quoi qu'il en soit, les déportés de Tamines devront se contenter de ce modeste hommage.

Les déportés de Tintigny sont encore plus mal lotis puisque, ne trouvant aucun écho favorable à leurs revendications auprès de l'administration communale, ils devront se résoudre à ériger eux-mêmes une plaque commémorative à la mémoire de leurs camarades décédés[422]. Cet hommage est d'autant moins « officiel » que cette plaque n'est pas apposée sur l'église ou sur l'hôtel de ville mais sur la façade d'une maison privée. Il s'agit donc d'une cérémonie entre pairs. Et l'on peut dès lors poser l'hypothèse que cette reconnaissance « de substitution » ne fut pas tout à fait satisfaisante pour les déportés. Ce n'est sans doute pas ce dont ils avaient rêvé.

Quant aux déportés de Leuven, si ils sont représentés sur le grand monument place des Martyrs et si un panneau mentionne le nom de la Federatie van Weggevoerden van Leuven (Münster en Soltau), ils resteront absents du monument du cimetière car les autorités communales refuseront que les déportés décédés soient enterrés dans le crypte où les autres victimes civiles étaient déjà inhumées[423]. Ce refus témoigne –sinon d'une défiance vis-à-vis des déportés– d'une volonté de la part de la « cité martyre » de ne pas mettre les déportés sur le même pied que les civils massacrés en août 1914.

A Visé, ce ne sont pas les déportés économiques[424] qui tentent de se distinguer des fusillés mais bien les anciens combattants. Ces derniers vont réussir à capter la mémoire visétoise[425]. Les

---

[419] Archives de la commune de Tamines, boite 1.853.1 Monument P. Lefeuvre et autres monuments, Lettre du président du comité des déportés de Tamines au bourgmestre, 15/1/1927.
[420] *Le Rappel*, 22/11/1927, p. 2.
[421] *Idem.*
[422] S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 143-144.
[423] P. VELDEMAN, « De oorlog verbeeld… Analyse van de beeldtaal van de leuvense oorlogsmonumenten », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN (sous la dir. de), *Aan onze helden en martelaren… Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 332.
[424] Les déportés économiques ne doivent pas être confondus avec les habitants de Visé qui, accusés d'être des « francs-tireurs » ont été déportés en août 1914 en Allemagne. Ces déportés particuliers seront logiquement assimilés aux fusillés d'août 1914. S. VAN EETVELDE, *Mémoire d'une ville martyre. L'évolution mémorielle de l'expérience*

plaques commémoratives initialement placées par le Conseil communal n'évoquant pas les soldats visétois[426], ceux-ci vont tenter, au fil des années, de remédier à cet « oubli ». Alors qu'au départ, les quelques soldats visétois morts pèsent peu face aux 40 civils fusillés, la balance va peu à peu être renversée. En mai 1925, c'est la section visétoise de la F.N.C. qui rappelle à la commune son devoir de veiller à l'entretien de la tombe des civils fusillés en août 1914[427]. Deux ans plus tard, les anciens combattants, de plus en plus influents, obtiennent un terrain à côté de la tombe des victimes civiles, pour y enterrer les anciens combattants. Enfin, l'année suivante, le même comité estime « qu'il serait désirable que l'aménagement du monument de Lorette soit fait pour le 19 août, date de l'inauguration du Monument aux Victime de la Guerre »[428]. Ainsi, la F.N.C., sous couvert de vigilance quant à l'hommage rendu aux civils fusillés, se rend de plus en plus indispensable, s'érigeant peu à peu en espèce de « gardien du souvenir ». D'ailleurs, en 1927, les anciens combattants décident de visiter non seulement leur tombe commune mais également le monument aux victimes de la guerre de Visé[429]. En 1928, lors de l'inauguration du monument de l'hôtel de ville dédié aux victimes de la guerre, ce sont les combattants qui défilent en tête du cortège ; les déportés d'août et les veuves de guerre étant seulement invités[430]... En 1929 et 1930, l'association des anciens combattants de Visé continue à veiller la tombe commune et à se préoccuper de l'aménagement extérieur du monument de l'hôtel de ville. Cette même association demande à la commune de Visé de réglementer le dépôt de fleurs et souvenirs au pied du monument aux morts du cimetière de Lorette[431]. Plus tard, en 1936, l'association des anciens combattants de Visé fera les démarches pour ériger un mémorial aux deux premiers fantassins belges tués[432]. Comme le remarque Sybille van Eetvelde, les intentions de la F.N.C. locale ne sont probablement pas dénuées d'intérêt : « Il pourrait en réalité s'agir d'un désir de faire parler d'eux en inaugurant un monument supplémentaire plutôt que de glorifier des héros en particulier. »[433] Visé, célèbre pour ses civils massacrés, devient ainsi un haut lieu d'héroïsme militaire. Sous l'impulsion de la F.N.C. de Visé, cette localité voit donc peu à peu modifier son paysage

---

*de la Première Guerre mondiale à Visé (1914-1939)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 236.

[425] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 229.

[426] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 258.

[427] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 237.

[428] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 239.

[429] *Idem.*

[430] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 242. Lors de cette inauguration en présence de la famille royale, Visé revendique son statut de « ville martyre ».

[431] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 240.

[432] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 246-247.

[433] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 247.

mnémonique. En 1938, la F.N.C. finance et inaugure un monument au Roi Albert[434]. En 1939, c'est désormais la section visétoise de la F.N.C. qui organise la cérémonie commémorative du 16 août en l'honneur des civils de Visé. Nous poserions dès lors l'hypothèse que cette volonté de se rapprocher tant spatialement que chronologiquement des victimes civiles, trahit sans doute le désir des anciens combattants de Visé d'être reconnus de la même façon, d'avoir la même importance dans la mémoire collective. Cette grande influence expliquerait pourquoi les fusillés ne sont guère représentés sur le nouveau monument de Visé et passent après le *Jass*. Nous aurions ici affaire – pour reprendre l'expression de J.-M. Chaumont– à une concurrence des héros et des victimes. Les familles des victimes ne se manifestant guère[435] et le conseil communal se contentant finalement de suivre les avis de la Fédération nationale des combattants, on pourrait même parler de « vampirisation » de la mémoire visétoise par les anciens combattants. Une vampirisation réussie puisqu'en se préoccupant apparemment d'honorer les fusillés civils, ils s'immiscent subtilement dans le processus mémoriel et bénéficient d'une reconnaissance indirecte supplémentaire. Contrairement aux déportés qui veulent être reconnus séparément, en tant que tels, les anciens combattants de Visé n'ont eu de cesse de se rapprocher de la mémoire des fusillés visétois. On retrouve ici les deux formes de reconnaissance définies par Tzvetan Todorov : les anciens combattants recherchent une reconnaissance de conformité tandis que les anciens déportés souhaitent voir s'octroyer une reconnaissance de distinction[436].

A l'inverse, dans les communes d'Ans, Awans et Saint-Nicolas, les anciens combattants monopolisent davantage le souvenir, d'autant que le faible nombre des victimes civiles ne peut faire « contrepoids ». Sur les monuments d'Ans, si les civils ne sont pas oubliés, ils se fondent néanmoins dans la liste de noms, perdant là leur statut, leur identité de guerre[437]. En 1922, la F.N.C. d'Ans décide –contre l'avis du conseil communal– d'ériger une plaque dédiée uniquement aux civils d'Ans. Ici encore, les anciens combattants se posent en défenseurs des civils alors que, dans ce cas précis, la mémoire des civils n'est –de par le nombre et l'ampleur moindre des massacres– pas aussi forte qu'à Dinant ou Tamines. Nurcan Ergen remarque d'ailleurs à ce propos : « On peut s'interroger, par ailleurs, sur les motivations de la F.N.C. à se poser en défenseur de la mémoire des civils. Les familles de ces derniers ont-elle demandé de l'aide auprès de ce groupe patriotique d'anciens combattants ? »[438] Malgré le refus de la commune, cette plaque sera effectivement placée sur le mur extérieur de l'école d'Ans. Peut-être la motivation réside-t-

[434] S. VAN EETVELDE, *Op. cit.*, p. 251.
[435] Il faut souligner que la reconstruction de Visé dure longtemps et qu'au terme de cette reconstruction, les sentiments ont certainement évolué.
[436] T. TODOROV, *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, 1995, p. 98-99.
[437] N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 168.

elle dans des liens interpersonnels avec les victimes ? A moins que les anciens combattants en posant ce geste malgré le refus communal, ne désirent s'ériger en producteurs et gardiens exclusifs de la mémoire locale ? Ou prolonger, en quelque sorte « l'union sacrée » ? Autant de questions qui restent posées...

En somme, si le rôle de telles associations est également défini par les personnalités qui la composent[439], il ne reste pas moins que dans plusieurs villes martyres où le souvenir des fusillés est particulièrement prégnant, les anciens combattants ou les déportés économiques tentent d'obtenir leur propre monument ainsi qu'une reconnaissance directe de leurs mérites. Concurrences de reconnaissance, concurrences de mémoires ? Cette question reste à approfondir. Il serait intéressant de voir si de tels conflits d'intérêts surgissent où les déportés et les Z.A.B. ou encore les prisonniers politiques sont mieux représentés. Ces interactions entre survivants montrent, comme l'explique Valérie Rosoux pour les relations internationales[440], que la mémoire peut être utilisée selon le contexte et les buts poursuivis par les différents acteurs pour se rapprocher, stigmatiser l'autre, etc. Ainsi, les anciens combattants de Dinant et de Visé entament un processus de rapprochement, pour intégrer leur propre mémoire à côté de celle des civils dans la mémoire communale. En ce début des années vingt, s'esquissent divers mouvements de reconnaissance et de mémoire(s) envers les morts et les vivants, à travers la glorification des habitants massacrés en août 1914 et des patriotes fusillés par les Allemands, le retour des soldats morts, celui des déportés, etc. Le tout variant à profusion selon les contextes propres à chaque localité.

## Conclusion

La première partie de ce chapitre montre différentes mémoires de la guerre qui coexistent et combien imposer une date de deuil comme fête nationale se révèle hasardeuse. Après seulement trois ans, le gouvernement, à la suite de la presse et des mandataires locaux, devra bien constater l'échec du 4 août comme date de souvenir. Il optera dès lors pour la date « standard » et internationale du 11 novembre. Si sur le plan politique, « les premières années d'après-guerre apparaissent comme une époque de compromis[441], des dissensions n'en apparaissent pas moins, au niveau local, lors d'inaugurations de monuments. Ces incidents devraient faire l'objet d'études plus approfondies.

---

[438] N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 169.
[439] Axel Tixhon insiste, à plusieurs reprises, sur le tempérament dynamique du président des anciens combattants dinantais.
[440] V. ROSOUX, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, 2001.
[441] S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 298.

A regarder les fêtes de la victoire qui mettent en avant les combattants –et parfois les civils– on pourrait croire que les héros de la fête se sentent reconnus. Les autorités communales leurs remettent des breloques, des médailles, parfois des sommes d'argent. Dans certaines communes belges, les noms des survivants seront même gravés sur les monuments aux morts. Malgré ces signes concrets de reconnaissance locale, les anciens combattants et d'autres associations expriment un certain malaise dès 1919. Pourquoi ? Cela est peut-être dû au fait que – inconsciemment– ils ne se sentent pas entendus dans ce qu'ils ne peuvent exprimer comme la mort donnée ou les changements intervenus dans leur personnalité. Ils voudraient peut-être que l'on reconnaisse les difficultés réelles de leur expérience alors qu'ils ne peuvent pas la partager, faute de mots. Comme cette culpabilité d'être en vie qui ne s'exprime pas clairement non plus... C'est donc peut-être pour des raisons moins conscientes qu'ils ne se sentent pas reconnus mais aussi en raison du contexte difficile de la Belgique d'après guerre.

Si les civils ne sont pas oubliés, le gouvernement va se heurter aux difficultés de reconnaître chacun dans son vécu. La Commission de Reconnaissance nationale créée par le gouvernement est un exemple frappant du fossé qui sépare, à propos des récompenses officielles à octroyer, la vision élitiste de la vision populaire. Aux yeux des déportés et des prisonniers politiques, il semble difficile de mettre, sur le même pied, des années passées dans une prison allemande et une aide bénévole apportée aux comités de secours et d'alimentation. Aux yeux de la population, la Commission de la Reconnaissance nationale apparaîtra comme une commission de notables s'octroyant des reconnaissances entre pairs. Cette tentative du gouvernement pour octroyer aux civils la reconnaissance qu'ils méritent se révélera, *in fine*, un échec.

Que ce soit en matière de reconnaissance symbolique (avec l'institution de la Commission de la Reconnaissance nationale) ou en matière de reconnaissance matérielle (tel le projet d'instituer une commission spécialisée plutôt qu'une dotation réclamée par l'ensemble du mouvement combattant), l'Etat belge ne rencontre pas directement les attentes de reconnaissance des combattants et des civils. Les médailles et les avantages matériels ne semblent pas assez grands pour ceux qui ont tout donné pour la Patrie. Sans doute le besoin de reconnaissance est-il d'autant plus prégnant que la situation économique est difficile et que le retour à la normale que l'on avait attendu toute la guerre durant ne se fait pas. Les anciens combattants qui se battaient pour libérer la Belgique mais aussi au nom de la civilisation ont vu leurs espoirs de vie meilleure retomber et ont peut-être le sentiment d'avoir été grugés. L'amertume semble donc peu à peu couvrir ces années vingt...

Comme le remarque Antoine Prost pour les associations de mutilés français créées durant la Grande Guerre, les associations belges, si elles expriment un désir de reconnaissance officielle –

tant matérielle que symbolique– n'ont pas la tâche facile. « Dès leurs premiers mois, les associations de mutilés manifestent ainsi une ambiguïté qu'elles ne perdront jamais. Elles veulent être d'abord des groupements civiques, incarnant l'unité morale de la nation dans le souvenir du sacrifice des morts : à ce titre, elles font œuvre de concorde et de discipline sociale. Mais elles ont, d'autre part, à défendre une catégorie particulière de citoyens contre l'égoïsme ou l'indifférence de la société. Elles sont donc partagées entre la rhétorique élevée des autorités morales et le langage plus agressif de la revendication. Entre le style des citations militaires ou des oraisons funèbres et l'expression amère et incisive du mécontentement de leurs membres, elles sont condamnées à ne jamais choisir. »[442]

L'histoire des associations d'anciens combattants, de déportés et de prisonniers politiques évolue au gré des scissions, des rapprochements, des phases de revendications ou de défense des acquis. Leur évolution durant l'entre-deux-guerres et surtout les interactions qui se nouent au sein de ces associations, entre ces associations et les édiles, entre ces associations et le reste de la population, restent à cerner. S'il existe des rapprochements au niveau local, il semblerait qu'au fil du temps, chacun veuille se distinguer de plus en plus de l'expérience globale de guerre et être reconnu dans sa spécificité. Peut-être parce que, « le temps de silence » étant passé, les gens veulent peu à peu que l'on reconnaisse ce qu'ils ont vécu. Le fonctionnement de la reconnaissance elle-même devrait être mieux cerné. Au fil du temps, la lassitude fait-elle se radicaliser les positions ? La mort en 1934 du Roi Albert qui « fédéralisait » les anciens combattants change-t-elle quelque chose au comportement du mouvement combattant et à ses revendications ? En 1937, le Roi Léopold appellera à la cohésion les différentes associations patriotiques[443]. Cette royale suggestion sera entendue puisqu'elles se rassembleront sous un seul fanion[444].

Le nerf de l'après-guerre, c'est l'argent. Il est plus simple de donner une reconnaissance symbolique aux morts en leur érigeant des monuments et en faisant des discours emphatiques que de s'adapter constamment aux revendications et au mécontentement des survivants qui réclament, outre une reconnaissance symbolique, une compensation matérielle pour ce qu'ils ont subi. La presse ainsi que certains parlementaires rappellent, à maintes reprises, que les beaux discours ne suffisent pas et que les survivants ont besoin d'une reconnaissance « sonnante et trébuchante ». Ainsi, en février 1920, le député du Parti des Combattants, William Van Remoortel constate : « Soldats, déportés et prisonniers politiques ont bien mérité de la Patrie. Jusqu'à ce jour

[442] A. PROST, *Les anciens combattants et la Société Française 1914-1939*, t. 1, *Histoire*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1977, p. 32.
[443] N. ERGEN, *Op. cit.*, p. 146.
[444] *Œuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques de la Guerre 1914-1918. Loi du 15 mars 1938, arrêtés royaux des 9 mai et 11 juin 1938. Composition des conseils et comités*, Bruxelles, 1939.

cependant, à part quelques modestes indemnités, la reconnaissance nationale s'est manifestée d'une manière trop platonique. »[445] Cependant, l'Etat belge confronté à une situation économique et budgétaire désastreuse, fera souvent la sourde oreille.

En se posant comme gardiens de la mémoire des « Grands morts » ou en défenseurs de leurs ayants droit, les survivants attirent (in)consciemment les regards, la reconnaissance sur eux-mêmes. Durant les cérémonies commémoratives autour des monuments aux morts, ils obtiennent une part de reconnaissance indirecte. Dans ce sens, les morts belges –tant civils que militaires– font l'objet d'une instrumentalisation de la part des survivants[446]. En définitive, de nombreux aspects de l'entre-deux-guerres en Belgique restent à explorer. Nul doute que les questions de mémoire(s) et de reconnaissance –qui n'en sont qu'à leurs balbutiements– recèlent moult pistes de recherche passionnantes...

[445] *Chambre des Représentants. Documents*, n°81, 4/2/1920, p. 285.

[446] Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker l'avaient déjà constaté pour la France : « En effet, l'impression domine que ni les morts, ni leurs familles, ni les prisonniers, ni les blessés, ne constituent un véritable enjeu. Sans doute les invoque-t-on, mais jamais il ne s'agit d'eux en tant que tels : seule compte leur instrumentalisation. » S. AUDOIN-ROUZEAU et A. BECKER, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, 2000, p. 265.

« Dans quelques générations on dira, se découvrant devant les monuments (...) : C'est là que dorment les martyrs, et l'on passera, car le marbre, comme le bronze, est muet. De pareils souvenirs sont bien insuffisants ! Il faut que les souvenirs soient vivants ! »[1]

# Réflexions conclusives

Le début des années vingt en Belgique est une frange où se rencontrent euphorie, haine, espoirs et deuils mais aussi une époque riche en bouleversements. Bien que l'introduction du Suffrage Universel bouleverse profondément et durablement la scène politique (ce changement ne va tout de même pas jusqu'à l'instauration du vote féminin à tous les niveaux de pouvoirs...), dans les faits, restent encore de nombreuses inégalités, et ce jusque dans la mort. Tiraillée entre désirs de changements et conservatisme, entre patriotisme national et sentiments flamingants renaissants –et dans une moindre mesure wallons–, entre souvenirs de la Grande Guerre et désirs de paix, cette période fascinante, pleine de mutations en devenir, requerrait d'être saisie dans sa globalité.

Le temps de la guerre ayant correspondu, pour la population occupée (*a fortiori* dans les zones d'Etapes), à un repli sur soi et sur sa commune, l'après-guerre consacre le triomphe de la liberté communale. Si la « Joyeuse entrée » du Roi dans Bruxelles le 22 novembre 1918 est présentée par la presse bruxelloise comme une manifestation nationale en l'honneur de tous les soldats belges, nul doute que les *jass* et les déportés soient personnellement touchés et émus par ces fêtes presque familiales organisées pour célébrer leur retour dans leur ville ou village natal. C'est l'occasion pour les autorités communales de reconnaître ce qu'ont vécu leurs administrés. Face à cette expérience à la fois personnelle et collective qu'a été la guerre, où les repères ont été bouleversés, ces fêtes jouent un rôle de transition, comme un espoir de réintégrer ces hommes parmi les proches, dans leur communauté, une espèce de rituel improvisé pour les aider à retrouver une vie normale. Il est captivant de constater que ce rituel qui a lieu sous l'impulsion des autorités locales se retrouve également, comme l'ont montré Antoine Prost et Bruno Cabanes pour la France, dans d'autres pays.

Toutefois, le « retour à la normale » que l'on avait tant escompté durant l'occupation allemande, ne se fait pas d'un coup de baguette magique après l'armistice. Les espoirs de

[1] *L'Etoile belge*, 23/10/1922, p. 1.

renouveau, de vie meilleure, vont s'estomper peu à peu, faisant place à une certaine amertume exprimée à propos des réparations allemandes ainsi qu'à l'encontre des difficultés économiques, financières et de reconstruction de l'après-guerre. Une reconstruction matérielle mais aussi une reconstruction des survivants eux-mêmes. En ce début des années vingt, le poids de l'absence pèse lourdement sur les êtres et les communautés.

Les inhumations des soldats par Jeanne Orianne comme s'il s'agissait de ses propres enfants, le premier hommage rendu par ses proches à Philippe Baucq en diffusant le faire-part de sa mort comme un acte de résistance à la barbe de l'occupant, les funérailles des corps des soldats et des civils rapatriés dans les années vingt, entre funérailles familiales et hommage officiel, attestent de l'interpénétration en temps de guerre et d'après-guerre des formes publiques et privées de l'adieu[2]. Aussi serait-il pertinent de se pencher simultanément sur les hommages individuels et les hommages collectifs.

Les monuments provisoires de 1918 et les cénotaphes de 1919 l'attestent : ériger des mémoriaux est un véritable besoin. Ces derniers constituent une matérialisation d'une mort abstraite, une reconnaissance envers les morts qui peut être touchée du doigt... On tente ainsi de rendre les morts présents autrement que par les éphémères mots des discours : « En leur élevant un monument, nous les ferons revivre parmi nous, eux, dont la pensée se reportait toujours vers leur village et vers ceux qu'ils aimaient. Dans ce souvenir durable, auquel les braves ont droit, leurs familles attristées trouveront une consolation, la jeunesse, une leçon magnifique ; l'étranger qui passe, la marque du culte et du respect dont le peuple belge entoure la mémoire des Morts pour la Patrie. Les monuments sont les témoins de l'histoire des peuples ; qu'il en soit ainsi pour les courageux enfants de Ganshoren. »[3] Cet appel à la population de Ganshoren pour participer au financement du monument local montre bien les différentes fonctions, entre témoin du passé, signe de consolation et balise pour l'avenir, que l'on prête à celui-ci. Les paroles s'envolent, les monuments restent. Toutefois, tous les monuments projetés n'ont pas pu être concrétisés. Quel que soit le niveau de pouvoir, plusieurs comités qui avaient imaginé leur monument –parfois en « trop grand », comme cette guerre– ont dû déchanter, confrontés à la dure réalité des chiffres et de la déflation d'après-guerre. Beaucoup de projets des lendemains d'Armistice ne seront jamais réalisés. Nul doute que plusieurs de ces projets avortés demeureront, faute de traces, inconnus de l'historien.

[2] A ce propos voir L. CAPDEVILA et D. VOLDMAN, *Op. cit.*, p. 183.
[3] MRA, fonds MLV/DN, dossier 652, Avis du comité du monument à élever aux soldats de Ganshoren morts pour la Patrie à la population, 8/3/1920.

De la liberté communale, les monuments aux morts locaux constituent une belle illustration. Malgré ses grandes déclarations et la loi du 14 juillet 1919 qui désirait centraliser l'hommage rendu à tous les soldats et civils belges morts durant la Grande Guerre, l'Etat belge ne prend en réalité qu'une part limitée dans l'élaboration de monuments. Quant aux provinces, elles adoptent chacune une attitude différente, seule celle de Liège mène véritablement une politique active en « imposant » une plaque commémorative standardisée. Cette plaque commémorative, offerte par la province de Liège, n'empêchera pas nombre de communes liégeoises ou les comités locaux d'ériger, en sus, leur propre monument. Les monuments sont l'œuvre d'associations locale, souvent portés par le pouvoir communal. Ce schéma reproduit bien ce qui s'est passé tout au long de la guerre elle-même alors que les Belges étaient claquemurés dans leur commune et vivaient des expériences différentes selon les régions. Durant la guerre, les communes –vu la disparition des autres niveaux de pouvoirs– ont eu un rôle accru, gérant l'ensemble de la vie publique[4].

L'implication des autres acteurs est variable. Les journaux nationaux ou locaux, généralement conteurs, jouent parfois les rôles d'initiateur, d'incitant, de critique d'art voire de « sponsor ». Si sur le plan national, l'Eglise belge ne pousse pas à ériger de monuments, les comités paroissiaux apparaissent actifs. Alors que l'Etat central, et certaines provinces à sa suite, désirent freiner le mouvement commémoratif local, alors que la province de Liège propose une plaque standardisée, la grande majorité des communes érigent un monument car tel est leur souhait, leur besoin. De même, alors que la Commission des Monuments et des sites, catholique et conservatrice, tente d'imposer ses visions « esthétiques » des monuments, force est de constater que la population n'a cure de ces remarques élitistes et que la majorité des monuments sont érigés sans le contrôle de cette commission ou de l'Etat.

Au fond, dès le lendemain de la guerre, le gouvernement n'a pas la même vision que les familles ni en ce qui concerne la réinhumation des corps, ni pour les monuments aux morts locaux, ni pour le soldat inconnu. Le gouvernement avait imaginé des cimetières sur les champs de bataille regroupant les corps de tous les soldats belges et voilà que les familles veulent récupérer les corps pour les réinhumer dans le cimetière de la localité où elles résident. Le gouvernement avait décrété l'élaboration d'un monument national et voici que les familles veulent leur monument dans le village natal. Le gouvernement ne souhaite pas recopier les cérémonies imaginées par la France et l'Angleterre pour inhumer leur poilu ou leur tommy inconnus alors que la population et les anciens combattants réclament un endroit « national » où se recueillir. Une fois encore, contre son gré, le gouvernement se verra obligé d'imiter tardivement ses alliés et

[4] S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, p. 116-118.

d'adopter un soldat inconnu belge. En somme, ces trois exemples étalent l'ampleur du deuil, la volonté des familles de se réapproprier leurs morts, et en même temps, d'avoir un symbole national, comme les Alliés. Il n'existe pas une mémoire mais des mémoires. En terme de politique mémorielle, l'Etat central n'a guère pu imposer ses vues. Le projet du monument national avorté, le choix de la date de commémoration nationale ou encore la création d'une cérémonie au soldat inconnu le révèlent : les vœux de la population doivent être exaucés.

Ces constatations rejoignent d'ailleurs les réflexions de Jay Winter : « Une approche du sujet de la mémoire culturelle, basée sur l'agencement social suggère qu'il est temps de considérer les monuments non seulement comme les réflexions d'une autorité politique ou d'un consensus général –bien que certains le soient– mais plutôt comme l'expression profonde et pourtant transitoire de la force de la société civile, c'est-à-dire l'espace qui se situe dans l'ombre des familles et en dialogue avec elles d'un côté et l'Etat de l'autre. »[5] Dans la même optique, nous avons relevé le rôle des associations et du poids du local dans la création de monuments. Ce poids et les expériences spécifiques durant la guerre expliquent aussi pourquoi les cités martyres ou celles qui ont vu leur population déportée, ont décidé de représenter ces événements sur leur monument.

Dès l'époque où il est construit, le monument est au cœur de différentes visions. Pour la veuve, la famille, les orphelins, le monument peut constituer une tombe de substitution, en attendant que les corps des défunts soient rapatriés. En gravant leur nom de leur proche dans le marbre ou le bronze, on donne aussi une reconnaissance aux « Grands Morts ». On tente de donner des réponses à toutes sortes de questions existentielles... Pourquoi est-il mort ? Pour la Patrie. Que vais-je faire sans lui ? Le pleurer, le glorifier. « L'effondrement symbolique menaçait tous ceux qui essayèrent de comprendre ce que veut dire perdre sa vie pendant la Grande Guerre. L'art et les cérémonies aidèrent à consolider ces symboles au moyen desquels le chagrin était exprimé et l'affliction éprouvée. »[6] A l'absence d'un corps roide, se substitue une pierre froide.

Selon Jay Winter, la plupart de ceux qui s'attèlent à ériger un monument ont des raisons diverses, dont beaucoup sont très intimes. « Ils agirent afin de lutter contre le chagrin, remplir le silence, offrir quelque chose de symbolique aux morts, ou pour des raisons politiques. La plupart du temps, cela échoua. Les morts furent oubliés, la paix ne dura pas, les monuments

[5] J. WINTER, « Guerre et mémoire au XXe siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale » in S. AUDOIN-ROUZEAU, A. BECKER, S. COEURE, V. DUCLERT et F. MONIER (sous la dir. de), *La politique et la guerre. Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, p. 143.
[6] *Idem*, p. 152.

s'estompèrent dans le paysage. On ne peut pas savoir si la guérison a eu lieu. Peut-être. »[7] Pour les proches, pour les communautés, il s'agit d'un besoin. Pour les autorités, le monument est le support d'une politique. Pour les fonderies, les sculpteurs, les architectes, la dimension symbolique ou esthétique du mémorial se double d'un enjeu économique.

En 1920, le conseil communal de Hotton définissait ainsi la plaque à apposer sur la façade de l'Hôtel de ville : « Insigne officiel portant les noms de ces héros ou martyrs pour rappeler aux générations successives leur glorieux souvenir comme aussi rappeler en tout temps et en toute circonstance que ces noms sont inscrits en sanglants caractères au front de la personnalité morale de l'Allemagne pour sa confusion et sa honte. »[8] Pérennité, vengeance, gloire... D'aucuns attribuaient également aux monuments une fonction de remobilisation dans l'éventualité de nouveau conflit. Ainsi, en novembre 1921, le président de la commission du monument estime que le monument commémoratif serait le lieu de ralliement des combattants en cas de nouvelle guerre[9]. Bref, la conception du monument varie évidemment selon le point de vue et, selon Jay Winter, est destinée à s'altérer avec le temps. Selon lui, « Cet effacement est inévitable : tous les monuments commémoratifs ont une vie limitée pendant laquelle leur signification est liée aux préoccupations d'un groupe précis de gens qui les ont créés, les utilisent ou se les approprient. Cet ensemble de significations n'est jamais permanent ; mais il est aussi rarement déterminé par un décret supérieur. »[10]

Alors que les regards que l'on porte sur les monuments de la Grande Guerre évoluent, les représentations que les populations d'après-guerre y ont gravées demeurent. Ces représentations et les symboles, choisis par les acteurs, également déterminés par l'emplacement et le financement, témoignent de différentes expériences de guerre. En ce sens, il nous faut démentir Bertrand Dhuyvetter qui, il y a 15 ans, écrivait à propos des monuments de la région de Mouscron : « En général, ce type de monument n'a pas d'identité propre, de spécificité belge ou locale. A l'exception de Dottignies où figure la main qui symbolise le village, nous constatons l'absence de tout emblème et attribut précis. Ces monuments auraient pu se voir transposer partout ailleurs en Belgique et en France, ce que confirme d'ailleurs d'autres études sur le même sujet. »[11] Cette conclusion est d'autant plus erronée que sur les monuments mouscronnais se trouvent des déportés, un lion belge, des blasons nationaux et locaux qui ne se retrouveraient évidemment, en aucun cas, sur les monuments français ! En ce sens, les monuments belges qui honorent les héros

[7] J. WINTER, *Op. cit.*, p. 143.
[8] PV du conseil communal d'Hotton, 9/9/1920.
[9] F.-E. DUCHENE, *Op. cit.*, p. 77.
[10] J. WINTER, *Op. cit.*, p. 142-143.
[11] B. DHUYVETTER, *Op. cit.*, p. 162.

mais aussi les martyrs offrent peut-être une image moins « standardisée » que les monuments aux morts français.

A observer les différents symboles présents sur les monuments, se dégage, dans la Belgique du début des années vingt, un certain consensus certainement plus important qu'en France où la laïcité est davantage présente. Après l'armistice, notre pays baigne encore dans un catholicisme ambiant. La plupart des libéraux et même des socialistes ne voient, par exemple, aucun inconvénient à ce qu'une croix orne le monument. Ce consensus est également visible sur les monuments où blasons national, provincial, local se complètent et où les signes flamingants peuvent côtoyer des emblèmes belges. Il n'y a pas forcément de rivalité entre les autorités civiles et religieuses. Dans la Flandre occidentale très catholique, les bourgmestres président sans problèmes aux inaugurations des monuments paroissiaux. Ce consensus est vraisemblablement moins important lors des discours dans les années qui suivent mais ce point devrait encore être creusé.

Si le *jass* et les figures allégoriques ornent la majorité des monuments à statuaire, les représentations de déportés et de prisonniers politiques témoignent également, çà et là, des violences infligées aux civils durant l'occupation. Les attitudes des différentes figures de pierre ou de bronze montre l'image que l'on veut garder des massacrés, des patriotes fusillés, des déportés. Cette dernière figure apparaît la plus ambiguë. Présentés souvent comme des martyrs, ils peuvent, dans le Hainaut, être exceptionnellement présentés comme des héros qui ont refusé de travailler pour l'ennemi et ont, aux côtés des soldats, concouru à la délivrance de la Belgique.

Rapprocher la statue du soldat de celle du déporté, c'est aussi nier le fait que ces deux franges de la population aient été, durant quatre ans, séparées. C'est montrer que la population occupée –que ce soit à travers les déportés économiques ou les patriotes fusillés– a œuvré à sa façon, aux côtés des soldats, pour la libération du pays. Cette vision des choses procède également du mécanisme, que l'on retrouve pour tous les civils massacrés ou déportés, de faire de ceux-ci des martyrs et non des victimes mortes pour rien. On distord l'argumentation en montrant qu'ils sont morts aussi pour la Patrie. Ces affirmations trahissent l'exigence de trouver un sens à la mort, à la guerre.

En ce qui concerne les représentations, il serait pertinent d'approfondir les comparaisons entre pays occupé et pays non occupé, de comparer deux régions occupées comme la Belgique et le Nord de la France afin de voir si les représentations se répondent, ou si elles s'éloignent, de quelle manière. Il serait surtout captivant de comparer la vision de l'ennemi dans les régions qui ont subi les massacres d'août 1914, d'analyser si les déportations des populations françaises sont représentées de la même façon que les déportations d'ouvriers belges, etc. L'ennemi est-il

représenté de la même manière dans les pays vainqueurs ? Les aigles écrasés, symbolisant la défaite de l'impérialisme allemand, figurent-ils davantage dans les régions particulièrement opprimées ? Les termes « Liberté » ou « Droit » sont-ils plus présents dans les régions qui ont subi l'occupation ? Autant de questions qui restent posées.

L'immédiat après-guerre est, en quelque sorte, une période d'idéal qui se révèlera illusoire. Et ce n'est pas un hasard si les allégories de la Patrie, de la Victoire ainsi que les figures religieuses (spécialement en Flandre) ont un tel succès. Idéaliser la guerre pour conserver l'image idéale de ceux qui sont morts, est un premier besoin. Les proches ont besoin de cette gloire pour supporter la mort de leur défunt et dans un second temps cette gloire trop grande leur pèsera. Les désillusions seront d'autant plus amères que la Guerre pour le Droit, la Liberté et l'Honneur n'apportera, *in fine*, que peu de justice, peu de libertés et guère de poids international pour la Belgique.

De même que blasons national, provincial, local se côtoient, les représentants du Roi, de l'armée, de la province qui assistent à de nombreuses inaugurations locales ne viennent que cautionner, que rajouter une dimension nationale supplémentaire, en sus de la dimension identitaire qu'incarne déjà leur monument pour la population. Durant les cérémonies, rituels tristes et festifs se côtoient... Des sentiments contrastés s'expriment... L'état d'esprit des commémorations évolue-t-il ? Assiste-t-on, à certains moments, à une baisse ou un regain d'intérêt pour les manifestations patriotiques ? Se dirige-t-on vers une « folklorisation » des cérémonies ? Bref, c'est tout un questionnement sur la ritualisation à long terme qui devrait être ainsi amorcé. Que l'on rende hommage aux vivants ou aux morts, ceux-ci ne sont que les objets de la fête ou de l'affliction. Comme les monuments sont un prétexte pour les discours. Et l'historien, à la place des discours qui peuvent sembler engoncés souhaiterait donner la parole à ceux-là qui ne l'ont pas prise, faute de vouloir ou de pouvoir s'exprimer. Il faudrait pouvoir redonner la parole aux combattants mais aussi aux civils de l'entre-deux-guerres. Cependant, les écrits, les journaux intimes –sauf exception– concernent essentiellement la guerre elle-même. A moins de nouvelles découvertes d'ego-archives exceptionnelles, nous sommes dans l'histoire-fiction. Peut-être serait-il également intéressant, comme le propose Jay Winter, de se pencher sur les histoires familiales, ces micro-histoires, micro-mémoires qui permettraient semble-t-il de sonder les sentiments. On pourrait dès lors comparer l'histoire officielle aux histoires plus individuelles et plonger au cœur des différentes mémoires.

Il semble qu'au lendemain de la Grande Guerre, la mémoire officielle se nourrit de la mémoire vive puisque le gouvernement belge reprend à son compte les cérémonies *a priori* locales comme les fusillés de Rossignol et les réinhumations dans leur commune natale de

patriotes fusillés. En 1936, il est clair que la mémoire officielle veut prendre le pas et faire taire les mémoires vives locales comme à Dinant. Toutefois, la période entre 1925 et 1939 devrait encore être approfondie pour pouvoir saisir les nuances des changements mémoriels qui s'opèrent. De même, la peur de l'oubli pourrait faire l'objet d'une étude. Elle est ainsi exprimée en 1925 : « Dieu ! Quelle triste impression que nous avons ressentie de voir que l'oubli était déjà si grand. »[12]

Dans la même optique, il reste à découvrir pourquoi certaines figures émergent, subsistent et d'autres demeurent dans l'oubli. Bien que certains déportés économiques aient été des héros, tels Herman Planque[13], ceux-ci ne sont guère restés dans les mémoires. De même, parmi les massacrés d'août 1914, aucun n'a été élevé au niveau national comme l'a été Gabrielle Petit. Cela tient-il au fait que les massacres et les déportations économiques, comme phénomènes globaux, ont servi à démontrer la barbarie de l'occupant ? Au fait que ces civils n'ont pas choisi leur sort et qu'il était donc difficile d'en faire des héros ? Ces martyrs ne devaient-ils pas rester unis, anonymes, leur nombre étant finalement plus important, pour la propagande alliée, que leurs noms ? Cet anonymat des martyrs s'explique-t-il également par le fait que les déportés et les familles des massacrés ne se sont pas vraiment découvert de leader ? Au plan local, nous avons vu que, sur les monuments aux morts consacrés aux civils massacrés en août 14, ce sont surtout les édiles fusillés en août 1914 qui sont mis en avant. Par ailleurs, au sein des patriotes fusillés, pourquoi certains noms ressortent-ils ? Pourquoi la mémoire des héros flamands apparaît-elle plus étranglée que celle des autres héros belges ? Existe-t-il une volonté bruxelloise de mettre certains fusillés en avant ? Gabrielle Petit, Philippe Baucq, Alexandre Franck et Jozef Baeckelmans ont été fusillés au Tir national. En outre, le réseau des proches (familles, amis, collègues, etc.) et l'administration communale jouent également un rôle dans l'entretien du souvenir. Gabrielle Petit est l'exemple par excellence de ces volontés mais aussi des dissensions qui surgissent. Sa famille mais aussi son ancienne école et ses anciens collègues de travail s'impliquent dans les hommages qui lui sont rendus. C'est pourquoi l'appréhension de cette problématique devrait, dans un cadre plus global, intégrer différents cercles de mémoires, aux niveaux national, provincial, local mais aussi familial.

Les monuments aux morts vont dans le même sens que les fêtes du retour pour les vivants. Il s'agit de rétablir les morts parmi les vivants, d'aider ceux qui restent à vivre avec ces « Grands morts » et à conserver leur souvenir comme une chose sacrée. Il s'agit également, comme en témoignent les noms des combattants et des déportés vivants inscrits dans le marbre ou la pierre,

[12] *Vers L'Avenir*, 13/11/1925, p. 3.
[13] Déporté, Herman Planque refuse de travailler pour la cause allemande. Les mauvais traitements qui lui sont infligés ne viennent pas à bout de son entêtement. Il meurt d'épuisement en mai 1918.

de reconnaître les survivants. Ensuite, le monument, réceptacle des cérémonies et des discours, met en avant les ayants droit et les différentes catégories de militaires et civils touchés par la Première Guerre mondiale. Du premier hommage tout simple rendu dans les cimetières durant la guerre et après l'armistice, aux discours lors des inaugurations de monuments et des commémorations durant l'entre-deux-guerres, surgit la volonté de faire du culte des héros et des martyrs une preuve de reconnaissance tout en ayant des visées pédagogiques. Annette Becker avait déjà souligné ce double but en France : « En glorifiant le patriotisme des héros, on atteint deux buts et deux publics. La patrie reconnaissante remercie les sacrifiés et donne à voir à leurs familles en échange de leur vie. Pour les enfants, les leurs, ou ceux qui vont naître, les monuments ont une allure pédagogique. Ils sont comme autant de manuels d'instruction civique. »[14]

Les cérémonies autour des monuments aux morts sont, pour les survivants, l'occasion de se regrouper, de partager ses doutes et ses peines, de se faire entendre, voire de poser ses revendications. Celles-ci seront mises en avant à travers divers moyens d'actions comme les manifestations, les pressions exercées sur les parlementaires et le gouvernement. Toutefois, comme le révèlent les parcours d'associations patriotiques telles la Fédération nationale des combattants, la Fédération nationale des déportés ou encore la Fédération nationale des prisonniers politiques, la reconnaissance qui leur a été offerte par l'Etat ne les satisfait pas.

Comme en matière de commémoration, l'Etat va tenter d'imposer ses vues... en vain. Après bien des débats et plusieurs rebondissements, la dotation du combattant, réclamée par la FNC depuis 1919, sera finalement accordée en 1920. Ceux-ci ne seront pas pour autant totalement satisfaits et seront généralement considérés par les autorités comme des perpétuels rouspéteurs. Les déportés devront, avant de pouvoir revendiquer des compensations matérielles, prouver leur patriotisme. C'est pourquoi la reconnaissance symbolique de la part des autorités leur tient particulièrement à cœur. Quant aux prisonniers politiques, ils devront attendre 1930 pour avoir leur propre médaille. Derrière les revendications que l'on arrive à mettre en commun, derrière le désir de reconnaissance d'un groupe, se trouvent des frustrations, des rêves, des désirs de reconnaissance individuels... souvent inconscients. Eternelle question entre groupe et individu qui nous renvoie à l'éternelle question de l'identité.

La plupart du temps l'Etat belge, faute d'argent, a tenté de freiner les revendications des survivants et des ayants droit plutôt que de les anticiper. Sa tentative de créer une Commission de Reconnaissance nationale (qui apparaît aux yeux de la presse et des associations comme « notable et conservatrice ») en faveur des civils, s'est révélée un échec. En retardant l'octroi d'une

[14] A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la grande guerre*, Paris, 1988, p. 102.

reconnaissance symbolique et matérielle aux survivants, l'Etat belge a peut-être donné l'impression aux différentes catégories de ne leur accorder ces « maigres avantages » que goutte-à-goutte et au rabais. Les frustrations ont possiblement engendré une radicalisation des positions et des revendications, entretenant ainsi le sentiment d'une « méconnaissance nationale ».

La question des reconnaissances symboliques et matérielles, octroyées aux combattants et aux civils ayant souffert de la guerre, devrait faire l'objet d'une analyse technique et juridique qui pourrait être mise en parallèle avec les représentations sociales (celles-ci changent-elles en fonction du contexte national et international des années vingt et trente ?) dont font l'objet les « héros » et « martyrs » belges durant l'entre-deux-guerres. Les historiens devraient se pencher sur le cas plus spécifique des invalides (qui, après la guerre, semblent mis en avant, mais le seront-ils également lorsque l'image de la guerre elle-même aura changé ?). Il faudrait également établir des comparaisons entre internés aux Pays-Bas et en Suisse et prisonniers de guerre en Allemagne. Comment se passent leurs retours respectifs et surtout, comment sont-ils accueillis ? Se sentent-ils reconnus par la population et par les autorités ? Il faudrait aussi se pencher sur le sort des « mauvais déportés » belges qui sont allés « volontairement » travailler en Allemagne contre rémunération. Combien sont-ils ? Dans quelles conditions sont-ils logés, travaillent-ils en Allemagne ? Que deviennent-ils après la guerre ? Certains restent-ils en Allemagne ? Certains sont-ils jugés pour « trahison » en Belgique ? Toutes ces questions de reconnaissance et de non-reconnaissance devraient être creusées.

Au fond, dans cette époque où la reconnaissance a tant d'importance, les Belges ne se sentent pas assez reconnus. Les protestations, dans le concert des nations, contre l'invasion ou les déportations, la Joyeuse entrée du 22 novembre avec le Roi à la tête de troupes belges et alliées ont fait miroiter l'image d'une Belgique exaltée, reconnue par tous et voici que cette image se heurte à la réalité des négociations dans la question des réparations. Au niveau international, l'image de la Belgique a changé durant la guerre elle-même (notamment en 1916, lors des grandes offensives meurtrières où le Roi Albert refuse d'engager ses troupes) puis à l'heure des bilans. Le nombre peu élevé de soldats belges morts est souligné à plusieurs reprises par le Premier ministre britannique Lloyd George. Sur le plan international, la Belgique n'est qu'un détail pour régler la guerre. Alors que dans l'esprit des Belges, la guerre ne commence qu'avec l'invasion de la Belgique... Existe donc un écart entre l'imaginaire belge de la Belgique dans la guerre et la vision pragmatique des anciens alliés. A plusieurs reprises, dans le chef des dirigeants belges (que ce soit dans la volonté d'ériger un monument national, dans le choix d'une date de commémoration nationale, dans la déception face aux réparations obtenues...) transparaît la nostalgie du mythe (bancal dès 1916 sur le plan international, miteux dans l'après-guerre) de la *Brave* et *Poor Little*

*Belgium*. Ce qui crée un réel décalage entre le regard idéalisant qu'une partie de la Belgique continue de poser sur elle-même et celui –démystifié voire agacé– que les grandes nations posent désormais sur elle.

La Belgique, si elle a dû finalement se résoudre à recopier le cérémonial du soldat inconnu initié par la France et l'Angleterre, n'a pourtant pas toujours été à la traîne. Par rapport à la France, elle anticipe certaines mesures telle la loi du 14 juillet 1919 sur la glorification des morts (une loi fort semblable est votée ensuite en France) ou encore la décision de transfert des corps des soldats (en 1920). Sur ce sujet, Capdevila, n'évoquant pas le cas belge, conclut « Ainsi les Etats-Unis et la France firent-ils de la restitution des corps aux familles un des grands principes du traitement de leurs morts de la guerre. Ils furent une exception sur ce point. »[15] Puisque la Belgique, après de longs débats, décide également de restituer les dépouilles des *jass* à leur famille, peut-être ne peut-on pas vraiment parler d'exception. Quoi qu'il en soit, ce rapatriement des corps est important car il change probablement aussi le regard que l'on porte sur les monuments aux morts.

Les questions de l'identification, du transfert et de la réinhumation des corps pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie en utilisant les quelques archives subsistantes du Service des Sépultures militaires du secteur 3 (reprenant la Flandre occidentale et la Flandre orientale) qui ont été retrouvées par hasard à Brugge et transférées sous la rubrique « cimetières divers » (ces fonds ne sont malheureusement pas encore inventoriés) au Musée royal de l'Armée[16]. Par ailleurs, on pourrait étudier en profondeur les discours officiels, les éloges funèbres, les honneurs qui sont rendus aux morts lors de ces funérailles et comparer les hommages faits aux civils et aux militaires... « Il conviendrait aussi de s'interroger sur le phénomène d'accoutumance (ou non), de décrire les arrivées discrètes hors des convois groupés à partir de 1924, et de définir les formes de l'intimité familiale de ce deuil hors normes marqué par le chagrin mais également par la satisfaction d'avoir arraché à l'anonymat le corps du père, du fils, du frère ou du mari. »[17]

La Belgique présente des différences par rapport à la France où tout est plus centralisé (bien que des différences régionales existent) et à la Grande-Bretagne qui, dispersée, trouve dans le

[15] L. CAPDEVILA et D. VOLDMAN, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, 2002, p. 93.
[16] Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre II, nul ne sait où est passé le reste des archives de l'entre-deux-guerres du Service des Sépultures militaires.
[17] J.-C. JAUFFRET, « La question du transfert des corps : 1915-1934 » in S. CAUCANAS et R. CAZALS (ed.), *Traces de 14-18. Actes du colloque de Carcassonne*, les Audois, 1997, p. 144.

coquelicot ou les deux minutes de silence un signe de ralliement[18]. Sur le plan mémoriel, la Belgique semble plus proche de la France que la Grande-Bretagne. Cela tient aux mentalités mais peut-être aussi parce que les corps des disparus ayant été rapatriés dans leur village, la mémoire est plus communale, plus locale que nationale. Erigés dans plusieurs cimetières communaux, auprès des tombes ou au-dessus, certains cénotaphes belges deviennent des tombeaux. Ceux-ci perdent alors la dimension de « tombe de substitution » que pourraient revêtir les monuments érigés en Grande-Bretagne. Pour voir les corps, les Anglais doivent se déplacer sur les champs de bataille. Le pèlerinage collectif rassemble autour de monuments « standardisés » soigneusement entretenus des gens tout à fait différents, qui ne viennent pas forcément de la même communauté. Peut-être ces excursions du souvenir engendrent-elles des déplacements de mémoire...

Moult monuments ont été partiellement ou complètement détruits durant la Seconde Guerre mondiale. Si quelques dégâts furent fortuits, d'autres furent ourdis, sur ordre des nazis. Certains monuments ont été fondus pour récupérer le métal, d'autres ont été partiellement ou entièrement détruits en raison de ce qu'ils représentaient, souvent lorsque l'aigle allemand figurait sur le monument. Rarement, l'aigle a été enlevé ; le plus souvent il a été détruit ou martelé sur le monument même. Parfois, toute l'œuvre a disparu. Enfin, des modifications ont pu être opérées. La plupart des canons qui entouraient les monuments ont été enlevés.

Ces destructions volontaires et quasi systématiques de monuments durant la Seconde Guerre mondiale révèlent, *a contrario*, la portée du symbolisme des monuments commémoratifs, l'importance de ces représentations que les « envahisseurs » ont reçues en plein et qu'ils considèrent comme une attaque contre leurs propres représentations. La destruction du monument de Dinant témoigne qu'en 1940, la question des francs-tireurs n'est pas close et que les Allemands ne supportent pas ce monument qui remet en question leurs assertions, leurs croyances, leurs visions de la Grande Guerre. Si ce phénomène reste, faute de sources, difficile à quantifier et à cerner dans sa globalité, il n'en reste pas moins une piste passionnante pour appréhender la persistance du souvenir de la Première Guerre mondiale lors de la seconde occupation allemande...

Le magnifique monument de Steenstraat sculpté par Real del Sartre figurant les premières attaques de gaz, inauguré en avril 1929 et détruit par les Allemands en mai 1941, a été remplacé vingt ans plus tard par une simple croix qui ne raconte plus rien de cet épisode de la Grande Guerre. Le contraste entre les deux oeuvres est frappant. C'est vraisemblablement qu'après

[18] J. WINTER, « Remembrance of the Great War in British Cultural History since the 1960's », in S. CLAISSE et T. LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France, la Grande-Bretagne*, Actes du colloque UCL tenu 8/11/2004 (à paraître), p. 59-75.

l'holocauste et les bombes atomiques de la Seconde Guerre mondiale, figurer les premières attaques de gaz apparaissait suranné voire dérisoire. Leuven, Tamines, Visé, Dinant, ont vu leur monument « martyrisé » durant la seconde occupation allemande. Si Tamines a reconstruit son monument à l'identique, Dinant n'a pas réitéré le serment du « Furore Teutonico ». Ce symbole, déjà quelque peu « décalé » aux yeux de certains en 1936, l'eût été sans doute davantage après la tourmente de la Seconde Guerre mondiale. Quant à Leuven, en 1958, elle a remplacé la dédicace « victimes de la barbarie allemande » par un texte plus passe-partout : « Morts pour la Patrie ».

Aujourd'hui, les monuments aux morts vivent-ils, comme l'écrivait Pierre Nora en 1984 « de cette vie ambiguë, pétrie du sentiment mêlé d'appartenance et de détachement. »[19] ? Dans notre mémoire de licence réalisé en 1999, nous nous interrogions sur la destinée des monuments aux morts. Si la symbolique qu'on leur attribue évolue au fil des années, l'existence de plusieurs d'entre eux est tout simplement menacée. Ainsi, le monument de Gastuche a été démoli en 2003, sans qu'aucune consultation auprès de la population ait été entreprise, afin de construire sur cet emplacement un garage automobile. L'imposante stèle de 14-18 a été remplacée par un monument minimaliste, sur la place du village : un bloc de granit ne reprenant aucun nom. Cette destruction a choqué certains descendants d'anciens combattants gastuchois. Pour l'historien, elle constitue une perte d'informations puisque sur ce monument figuraient également les noms des combattants revenus vivants de la Grande Guerre.

Sans aller jusqu'à cette extrémité, d'autres monuments sont en piteux état. Le *jass* mourant en pierre de Beerse a mal résisté aux outrages du temps ; ayant perdu un pied, il semble en pleine décomposition. Lors de notre passage à Spa, le monument réalisé par Jules Lagae, déjà altéré, servait de porte-menu pour le restaurant adjacent. Quelques tags souillent la stèle de l'église Saint-Remacle de Liège, la plaque commémorative de Keumiée, le socle du beau monument aux Forains de Bruxelles, etc. A ces dégradations, qui doivent être condamnées, répondent quelques initiatives pour mettre en valeur les mémoriaux. A Welkenraedt, une pancarte a été dressée devant la fontaine commémorative : « Par respect pour ceux qui sont morts pour nous, ne pas franchir ce panneau, svp ». A Mol et à Ronse, des panneaux informatifs reprenant les noms des auteurs et la date d'inauguration ont été placés à côté des monuments de 14-18. En outre, il nous semble qu'une prise de conscience se construit peu à peu. A l'exemple de Leuven qui a restauré et pensé

[19] P. NORA, *Les lieux de mémoire*, t. I la République, Paris, 1984, p. XXV

le réaménagement de la place de la gare autour de son monument, des communes plus modestes sablent, repeignent[20] ou restaurent leur monument.

Par ailleurs d'aucuns commencent à considérer ces monuments comme un « petit patrimoine » vecteur de mémoire. Les expositions sur la guerre les utilisent désormais comme ressources et témoins. Cependant, l'exposition organisée aux AGR en 2002 ou celle mise sur pied en septembre 2005 aux ateliers de la FUCAM par la Maison de la mémoire se contentent de présenter des photographies sans vraiment donner des clés de lecture, sans permettre au public de décoder les représentations et d'en saisir le sens. Un appel aux pouvoirs publics pourrait être lancé. Tout d'abord aux communes pour recenser de manière précise où se situent tous les monuments et pouvoir centraliser toutes ces données récoltées en un même endroit. Ensuite, afin de protéger ce patrimoine, de l'entretenir (certaines statues, très abîmées devraient sans doute être restaurées...) et de le mettre en avant, au service du public, des enseignants, des écoles, pour mieux s'approprier son passé mais aussi pour comprendre combien, de tout temps, il est difficile de sortir d'une guerre. Personne n'en sort indemne.

En définitive, notre recherche ne prétend nullement clore la question des monuments aux morts en Belgique. Il s'agit, au contraire, de relancer les questionnements, d'ouvrir les perspectives, de renouveler les problématiques. Cette étude voudrait se poser en complément des études de terrain, si riches et fondamentales, qui devront encore être entreprises pour affiner les résultats, nuancer certaines affirmations, pouvoir comparer des résultats à plus grande échelle. A ce propos, signalons que notre pays demeure trop souvent absent (sinon à titre indicatif mais il ne bénéficie généralement pas d'analyse en profondeur) des livres de synthèse et comparatifs sur la Grande Guerre en Europe alors que, paradoxalement, comme le souligne John Horne, la Belgique possède une des expériences les plus riches de la Première Guerre mondiale pour l'Europe de l'Ouest. A ce titre, la Belgique devrait être considérée non seulement comme un cas à part, mais également comme une sorte de laboratoire où peuvent être observés divers enjeux de reconnaissance et de mémoire(s). Creuser les spécificités belges permettrait sans doute des comparaisons ultérieures plus riches avec les autres pays.

[20] Cela ne donne pas toujours des résultats heureux si l'on considère le monument du calvaire de Rossignol. En pierre blanche lorsque nous l'avons analysé en 1999, il est devenu polychrome. Les couleurs vives appliquées aux statues ont maladroitement modifié l'impression de tristesse qui s'en dégageait.

# Bibliographie

## *Sources d'archives*


AGR Anciens Fonds des Beaux-Arts

AGR, Conseil des Ministres, procès-verbaux ,1918-1939

AGR Office des Régions dévastées

AGR, Fonds Orianne

Archives du Palais Royal, GM Albert

Archives du Palais Royal, GM Léopold III

Archives de l'Académie Royale de Belgique

Archives des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

MRA, Personnalia I .II 14-18 20/14, 50

Archives provinciales d'Anvers

Archives de la ville de Bruxelles, cabinet du bourgmestre (A. Max)

Archives de la ville de Mechelen


### Fonds iconographiques


MRA, collection des cartes postales de monuments aux morts

DEXIA, collection de cartes postales

IRPA, collection de photos de monuments aux morts

Fonds d'anciennes cartes postales de Mechelen


### Archives privées


Collection personnelle de cartes anciennes de monuments aux morts 14-18

Collection P-A Tallier

Collection J-M. Aubry

Collection Ph. De Formanoir, photographies actuelles de monuments aux morts


## *Sources imprimées*


*Almanach royal*

*Almanach illustré du Soir*, 1919-1926

*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1919-1924

*Bulletin communal de la ville de Bruxelles. Documents officiels*, 1919-1939

*Bulletin communal de la Ville de Bruxelles. Compte-rendu des séances du conseil communal*es, 1919-1939

*Chambre des représentants. Annales parlementaires*, 1919-1924

*Chambre des représentants. Documents*, 1919-1924

*Mémorial administratif d'Anvers*, 1919-1924

*Mémorial administratif de la province du Brabant,* 1919-1924

*Mémorial administratif de la province de Flandre occidentale,* 1919-1924

*Mémorial administratif de province de la Flandre oriental,* 1919-1924

*Mémorial administratif de la province du Hainaut,* 1919-1924

*Mémorial administratif de la province de Liège,* 1919-1930

*Mémorial administratif de la province du Limbourg,* 1919-1924

*Mémorial administratif de la province du Luxembourg,* 1919-1924

*Mémorial administratif de la province de Namur,* 1919-1924

*Le Moniteur belge*, 1914-1924

*La Pasinomie*, 1914-1924

*Procès-verbaux officiels des séances du conseil provincial de Liège,* 1919-1939

*Sénat. Annales parlementaires*, 1919-1924

*Sénat. Documents*, 1919-1924

## *Presse*

### Presse, revues, organes d'associations

*Le Soir*, 1918-1924

*Le Patriote illustré*, 1919-1939

*Le Soir illustré*, 1930

*Bulletin du Touring club de Belgique* (bilingue), 1918-1939

*Bulletin officiel de la Fédération nationale des prisonniers politiques de la Guerre* (bilingue), 1919-1927

*Bulletin officiel de la Ligue Nationale du Souvenir (puis Le Souvenir. Bulletin Officiel de la Ligue Nationale du Souvenir)* (bilingue), 1919-1922

*Bulletin officiel du Souvenir liégeois. Cercle « les XXI »,* 1930 -1935

La Belgique ardente, 1919-1924

*Le Journal des Combattants,* 1919-1924

## Revues et journaux utilisés de manière ponctuelle :

*L'Action Ardennaise*

*L'Avenir du Luxembourg*

*La Belgique (1915)*

*La Belgique militaire*

*Le Belge. Organe des vrais patriotes (1915)*

*Le Courrier*

*Le Courrier de l'Armée*

*Le Courrier de l'Escaut*

*Le Drapeau rouge*

*L'Echo de la bourse*

*L'Etoile belge*

*L'Eventail*

*La Gazette de Charleroi*

*La Gazette de Liège*

*La Gazette de Marche*

*L'Horizon politique, économique, littéraire et colonial*

*Le Home. Revue mensuelle d'architecture et d'art décoratif*

*Het Laatste Nieuws*

*La Liberté*

*La Libre Belgique (1915)*

*La Libre Belgique*

*Le Matin*

*La Métropole*

*La Meuse*

*La Nation belge*

*National Bruxellois*

*'t Nieuws der week*

*Les Nouvelles*

*Pan*

*Le Peuple*

*Pourquoi Pas ?*

*La Presse*

*La Presse de Bruxelles*

*La Province, journal libéral du Hainaut*

*Le Rappel*

*Spa-saison*

*De Standaard*

*L'Union libérale*

*Uccle journal*

*Vers L'Avenir*

*De Vrije Stem (1915)*

*Le XXe siècle*

*La Wallonie*

## Travaux-sources

*1914-1918. L'invasion allemande. Discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la cour d'appel de Gand le 1er octobre 1914 et le 20 novembre 1918, Gand*, 1918.

M. BAERTSOEN, *Notes d'un Gantois sur la guerre de 1914-1918*, Gent, 1929

G. BAUDOUIN, *Ils m'ont fusillé, j'avais 16 ans !*, Bruxelles, 1932.

A. CASTIAUX et F. TEMMERMAN, *Guide de l'invalide. Encyclopédie des questions intéressant les mutilés, invalides de guerre et anciens combattants belges*, Bruxelles, s.d., 2 vol.

A. CHASTELLE, *L'effort belge en France pendant la guerre (1914-1918)*, Paris, 1934.

*La Commission royale d'Histoire 1834-1934. Livre jubilaire composé à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation par les membres de la Commission*, Bruxelles, 1934.

J. CONRARDY, *Frans Huygelen*, Bruxelles, 1930.

J. DECLERCK, *Histoire anecdotique de la Fédération Nationale des Combattants*, Ixelles, 1921.

H. DESGUIN, *La Ville de Mons pendant l'occupation des Barbares. Guillaume II rétablit l'esclavage. La prise des déportés à Mons et dans la région*, Mons, s.d.

J. DE THIER, et O. GILBART, *Liège pendant la Grande Guerre*, Liège, 1919.

U. DODEMONT, *La quinzaine tragique d'août 1914 à Visé*, Visé, 1933.

A. DORTEUIL, *Memento du démobilisé*, Bruxelles, 1919.

L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois d'occupation allemande*, 4 vol., Bxl, Albert Dewit, 1919.

A. GOFFIN, *Le sculpteur Jules Lagae*, Paris-Courtrai-Bruxelles, s.d.

E. HINZELIN, *1914 : Histoire illustrée de la guerre du droit*, 3 vol., Paris, 1916.

T. LASNE, *Belgica (5 poèmes en prose)*, Bruxelles, 1920.

*L'Héroïque Calvaire d'Emile Stévigny. De Heldhaftige Lijdensweg van Emiel Stévigny*, Bruxelles, 1939

*Honneurs funèbres rendus par l'Université de Liège aux professeurs décédés pendant les années 1914 à 1918 : Séance solennelle du 28 Juillet 1919*, Liège, 1919.

H. PIRENNE, *La Belgique et la Guerre mondiale*, Bruxelles, 1928.

*La Province de Namur*, Namur, 1930.

*Liste des soldats belges morts au champ d'honneur identifiés & inhumés par les soins de Mademoiselle Orianne à Londerzeel*, Anvers, 1915.

*Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : Rapport général sur l'activité des Services du Ravitaillement du 11 novembre 1918 au 1er Septembre 1921*, Bruxelles, 1921.

*Oeuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques de la Guerre 1914-1918. Loi du 15 mars 1938, arrêtés royaux des 9 mai et 11 juin 1938. Composition des conseils et comités*, Bruxelles, 1939.

F. PASSELECQ, *Les déportations belges à la lumière des documents allemands*, Paris-Nancy, 1917.

F. PASSELECQ, *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée*, Paris-New-Haven, 1927.

S. PIERRON, *La sculpture en Belgique 1830-1930*, Paris-Bruxelles-Courtrai, 1932.

J. PIRENNE, « Le procès des déportés belges contre le Reich allemand », in *Revue de droit international et de législation comparée 1924*, Bruxelles, 1924.

W. RAVEZ, *Tournai, cité royale*, Paris-Bruxelles, 1934.

G. REMY, *Les roses de feu. Poèmes de guerre*, Ostende, 1930.

J. SCHMITZ et N. NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, Bruxelles-Paris, 1924.

H. VAN MEERBEECK, « Un beffroi. Monument commémoratif de la grande guerre », in *Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique*, 1/11/1922, p. 500-503.

J. VEWEZ, *De Stad Dendermonde en hare Helden. La Ville de Termonde et ses Héros, Geschiedkundige aanteekening ter gelegenheid van de induldiging van het Gedenteeken aan de*

*gesneuvelden en aan de gedoode burgers in den oorlog 1914-1918. Notice Historique publiée à l'occasion de l'inauguration du Monument commémoratif des soldats et des civils tués à la guerre 1914-1918*, Termonde, 1924.

G. VIRRES, *A côté de la guerre*, Bruxelles, 1921.

*La Voix des Morts. Discours de M. Edmond Duesberg prononcé à Grand Rechain, le 20 juin 1920, à l'inauguration du Monument commémoratif. Au profit des Mutilés de la Guerre : 50 centimes*, s.d., s.l.

## *Instruments de travail*

L. BERTELSON, *Dictionnaire des journalistes-écrivains de Belgique*, Bruxelles, 1960.

M. CAZENAVE (sous la dir. de), *Encyclopédie des symboles*, Turin, 1996.

P. CLERIN, *La Sculpture, toutes les techniques*, Paris, 1988.

A. COLIGNON, *Dictionnaire des saints et des cultes populaires de Wallonie. Histoire et Folklore*, Liège, 2003.

P. DELFORGE, P. DESTATTE et M. LIBON (sous la dir. de), *Encyclopédie du mouvement wallon*, 3 vol., 2000-2001.

E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, Bruxelles, 2 vol., 1935.

R. DE SMET, R. EVALENKO et W. FRAEYS, *Atlas des élections belges 1919-1954*, Bruxelles, 1958.

C. DUPONT, *Modèles italiens et traditions nationales : les artistes belges en Italie 1830-1914*, Bruxelles-Rome, 2005, 2. vol.

E. GUBIN, J.-P. NANDRIN, E. GERARD et E. WITTE (sous la dir. de), *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique, 1830-2002*, Bruxelles, 2003.

G. KURGAN et E. BUYST, *100 grands patrons du XXe siècle en Belgique*, Bruxelles, 1999.

*Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Bruxelles, 3 vol., 1998.

P. LEFEFRE et J. LORETTE (sous la dir. de), La Belgique et la Première Guerre mondiale, Bibliographie, Bruxelles, 1987.

F. MAERTEN, *L'entre-deux-guerres en Belgique, 1918-1940. Bibliographie. La presse*, Bruxelles, 1989.

P. PIRON, *Dictionnaire des artistes plasticiens de Belgique des XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Ohain-Lasne, 2 vol., 2003.

G. PULLINGS, *Le Parlement belge : le Sénat 1921-1925*, Bruxelles, 1925.

E. SOURIAU, *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, 2004.

P.-A. TALLIER et S. SOUPART, *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Bibliographie*, t. 2 : *ouvrages édités de 1985 à 2000*, Bruxelles, 2001.

P.-A. TALLIER et R. BOIJEN (sous la dir. de), *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Etat des sources – Etat de la recherche*, Bruxelles, 2002.

J. VAN LENNEP (sous la dir. de), *La sculpture belge au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1990.

J. VAN LENNEP (sous la dir. de), *La sculpture belge au XIX^e siècle. Catalogue des artistes*, Bruxelles, 1990.

A. VAN LOO (sous la dir. de), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, 2003.

P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969.

## Travaux

O. ABBAL, « Un combat d'après-guerre : le statut des prisonniers », in *Revue du Nord*, t. LXXXX, n°325, avril-juin 1998, p. 405-416.

J. AUDET et J.-F. KATZ, *Précis de victimologie générale*, Paris, 1999

M. AGHULON, « La statuomanie et l'Histoire », dans *Ethnologie française*, n°3-4, 1978, p. 145-172.

S. ALEXANDRE, *Mémoire d'une 'Cité martyre'. Le massacre de Tamines du 22 août 1914*, Mémoire de licence en histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée. Oscar von der Lancken-Wakenitz. Rapports d'activité 1915-1918. Edition critique*, Bruxelles, 2004.

D. ANDRE, *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans l'entité binchoise : analyse historique et sémiologique*, Séminaire d'Histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

S. AUDOIN-ROUZEAU et A. BECKER, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, 2000.

S. AUDOIN-ROUZEAU, *Cinq deuils de guerre*, 1914-1918, Paris, 2001.

S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004.

K. BAERT et J.-M. BAILLEUL, *Ieper, de herrezen stad*, Koksijde, 1999.

S. BARCELLINI, « Les nécropoles de la Grande Guerre », in *Historiens et Géographes*, n°321, décembre 1988, p. 521-538.

F. BAUDHUIN, Histoire économique de la Belgique 1914-1939, Bruxelles, 2 vol., 1944.

C. BAUSIERS, « A la découverte des monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Grand Tournai », in *Société Royale d'Histoire et d'archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires*, 1998.

A. BECKER, « Les soldats inconnus », in *Historiens et Géographes*, n°364, p. 135-139.

A. BECKER, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la grande guerre*, Paris, 1988.

A. BECKER, « Mémoire et commémoration : les atrocités allemandes de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France », in *Revue du Nord*, n°295, avril-juin 1992, p. 339-354.

A. BECKER, « Monuments aux morts après la guerre de sécession et la guerre de 1870-1871 : Un legs de la guerre nationale ? » in *Guerres mondiales et Conflits contemporains*, n°167, juillet 1992, p. 23-40.

A. BECKER, *La Guerre et la foi. De la mort à la mémoire. 1914-1930*, Paris, 1994.

A. BECKER, « Le culte des morts, entre mémoire et oubli » in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1099-1112.

A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, 2003 (2e édition).

J.-J. BECKER, « Unions sacrées et sentiment des responsabilités » in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 205-217.

F. BEDARIDA, « La mémoire contre l'histoire » in *Esprit*, n°7, juillet 1993, p. 15-17.

E. BIEVEZ, *La mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments aux morts dans les communes de Huy, Tihange et Ben-Ahin*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2003.

X. BONIFACE, « Les villes françaises décorées de la Légion d'honneur pour faits de guerre 1914-1945 » in Ph. CHASSAIGNE et J.-M. LARGEAUD, *Villes en guerre*, Paris, 2004, p. 325-339.

A. BOUCHAT, « La chapelle Saint-Antoine, rue des Nolettes », *Pays de Dave*, n° 108, Octobre 1998, p. 4-5.

F. BRIGODE, *La Fédération Nationale des Combattants (1919-1927)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1987.

B. CABANES, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1919-1920)*, Paris, 2004.

B. CABANES, « Démobilisation et retour des hommes », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER, *Op. cit.*, Paris, 2004, p. 1047-1062.

B. CABANES, « La "guerre après la guerre" : détestation de l'ennemi et violences anti-allemandes chez les soldats français (1919-1920) », in S. CLAISSE et T. LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France et la Grande-Bretagne*, Paris, p. 89-106 (à paraître).

C. CANON et E. WATELET, « Mo(nu)ments de mémoire : instantanés d'après-guerre », in *1914-1918. Nos communes sous l'occupation*, Les cahiers louviérois n°5, La Louvière, 1998, p. 45-54.

L. CAPDEVILA et D. VOLDMAN, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, 2002.

S. CARNEL, *La Reconstruction des régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Eglise*, Archives générales du Royaume, Bruxelles, 2002, Etudes sur la Première Guerre mondiale, n°4.

S. CARNEL, « Entre espoir et désillusion. Le retour des sinistrés dans les régions dévastées après la Première Guerre mondiale », in in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 495-505.

J.-M. CHAUMONT, *La concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

S. CLAISSE, « Le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 127-147.

S. CLAISSE, *La Mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts des communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, Archives Générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°7, Bruxelles, 2002.

S. CLAISSE, « Après la Première guerre : autour du monument aux morts de Neufchâteau », in *Terre de Neufchâteau*, Nouvelle série, 2002, n°1, p. 27-36.

S. CLAISSE, « Garder le contact avec les morts : Ypres et la Première Guerre mondiale », in *Septentrion*, XXXIII, n°4, 2004, p. 76-77 .

S. CLAISSE, « Au Poilu et au *Jass* inconnus... Mémoires de 14-18 dans l'entre-deux-guerres » in *Cahiers électroniques de l'Imaginaire*, n°2, 2005.

S. CLAISSE, « L'art commémoratif de la Grande Guerre soutenu par la Province de Liège : du monument de Loncin à la statue du Roi Albert », in Actes du Colloque international *Liège, août 1914* organisé par le Ceges et la Province de Liège, 6-7/5/2004 (à paraître).

S. CLAISSE ET T. LEMOINE, « Introduction » in *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France, la Grande-Bretagne*, Actes du colloque UCL tenu 8/11/2004 (à paraître).

S. CLAISSE, « Reconnaissance sociale, problèmes historiques », in L. VAN YPERSELE (sous la dir. de), *Questions d'histoire contemporaine : conflits, mémoires et identités*, Paris (à paraître).

A. COLIGNON, *Les mouvements d'anciens combattants à Liège, 1919-1922*, Mémoire de licence en Histoire ULG, Liège, 1981.

A. COLIGNON, « Le "Beffroy de la Victoire" : un lieu de mémoire belgo-wallon avorté », in L. COURTOIS et J. PIROTTE (sous la dir. de), *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 217-244.

F. COLMANT, *Les déportés économiques belges durant la Première Guerre mondiale. Avec une comparaison entre les arrondissements administratifs de Marche-en-Famenne et de Tournai. Selon les archives de la Commission d'enquête sur la violation du droit des gens, des règles et des coutumes de la guerre. Première commission (1914-1919) et deuxième commission (1919-1926)*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2005.

*La Compagnie des Bronze (1854-1979). Fabrique d'art*, Bruxelles, 2003.

L. COURTOIS, Paulin *Ladeuze* (1870-1940) : jeunesse et formation (1870-1898), vie et pensée d'un exégète catholique au temps du modernisme (1898-1914), Thèse de doctorat en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1998.

A. CREUSEN, « La sculpture urbaine à Liège de 1830 à 1940 », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. CX, 1999, Liège, 2001, p. 232-264.

M. CEUNEN, « Wat een monument lijden kan... Oprichting, lotgevallen en restauratie van het oorlogsmonument op het Martelarenplein », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN, *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 305-327.

V. DAUBY, *Etude des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale de la commune de Châtelet*, Séminaire d'Histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

J. DAUPHIN, *Pierres et croix des chemins du pays de Virton*, Virton, 1992.

J. DAVALLON, P. DUJARDIN, G. SABATIER, (sous la dir. de), *Le geste commémoratif*, Lyon, 1994.

E. DE BENS, *De Pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladpers. Gisteren, vandaag en morgen*, Tielt, 2001.

L. DE BONDT et F. HALLEMANS, *De Grote Oorlog in de regio Londerzeel*, Geschiedenis en Heemkundige Kring van Londerzeel, 1999.

J.-M. DE BUSSCHER, *Les folies de l'industrie*, Bruxelles, 1981.

P. DE GREEF, « Het officiële oorlogsmonument van de stad Mechelen, speelbal van belangen », in *Ons Heem*, année 52, n°4, 1998, p. 220-232.

E. DE KEYSER, *La sculpture contemporaine en Belgique*, Bruxelles, 1972.

Ch. DE LANNOY, *L'alimentation de la Belgique par le Comité National : novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

H. DE LANNOY, « Ridder Karel Dessain (1871-1944) Katholiek burgemeester-senator en rots in de woelige mechelse branding », in *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde Letteren en Kunst van Mechelen*, 2004, p. 213-219.

S. DELAPORTE, *Les gueules cassées. Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Paris, 1996.

T. DELPLANCQ, « Une chasse aux "oisifs". Les déportations de civils à Bruxelles en 1917 », in F. DAELEMANS et A. VANRIE, *Bruxelles et la vie urbaine. Archives-Art-Histoire. Recueil d'articles dédiés à la mémoire d'Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, Bruxelles, 2001, p. 513-539.

Kr. DE MAESSCHALCK, C. ENGELEN, M. MARX et E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Archives générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, Bruxelles, 2002.

A. DEPERCHIN, *La conférence de la paix*, in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 993-1005.

R. DEPORTERE, *La question des réparations allemandes dans la politique étrangère de la Belgique après la Première guerre mondiale, 1919-1925*, Bruxelles, 1997.

P. DERAMAIX, *Notice sur la délivrance de la ville de Chièvres*, Chièvres, s.d.

M. DEREZ, « "The Oxford of Belgium" een kwestie van beeldvorming », in M. CEUNEN en P. VELDEMAN (sous la dir. de), *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Leuven, 2004, p. 111-138.

P. DEROM, *Les sculptures de Bruxelles. Inventaire des sculptures publiques en ronde-bosse en plein air dans la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des monuments funéraires, religieux et monuments liés à l'architecture*, Bruxelles, 2002.

A. S. DE ROSA et C. MORMINO, « Au confluent de la mémoire sociale : étude sur l'identité nationale et européenne. », in S. LAURENS et N. ROUSSIAU (sous la dir. de), *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales*, Rennes, 2002, p. 119-135.

S. DE SCHAEPDRIJVER, « Deux Patries. La Belgique entre exaltation et rejet, 1914-1918 », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 17-49.

S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004.

S. DE SCHAEPDRIJVER, « Les morts de la Grande Guerre » in *Les cahiers électroniques de l'Imaginaire* n° 2, 2005.

P. DE SOETE, *En plein bloc. Mémoires*, Bruxelles, 1953.

P. DESTATTE, « Jules Destrée », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 1, Charleroi, 2000, p. 483-490.

V. DEVILLEZ, *Le retour à l'ordre. Art et politique en Belgique, 1918-1945*, Bruxelles, 2002.

A. DEZWAENE, *Les monuments aux morts de la Première guerre mondiale de l'entité de Hannut*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

B. DHUYVETTER *Mémoire de pierre, mémoire de guerre. Monuments, plaques, stèles et noms de rues à Mouscron 1914-1918. 1940-1945,* Mouscron, 1990.

M. DOLHET, *Les monuments aux morts de 14-18 à Floreffe : Etude des mentalités d'une commune belge dans l'entre-deux-guerres*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

F.-E. DUCHENE, *Le souvenir des deux guerres mondiales dans les communes de Durbuy, Erezée, Hotton et Marche-en-Famenne*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2001.

L. DUMONT-WILDEN, *L'occupation allemande à Bruxelles racontée par les documents allemands. Avis et proclamations affichés à Bruxelles du 20 août 1914 au 25 janvier 1915.*

N. ERGEN, *La mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments d'Ans, Awans et Saint-Nicolas*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2001.

A. FACHINAT, *Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans l'entité louvièroise*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

A. FICKERS, « De la "Sibérie de la Prusse" aux "Cantons rédimés" : l'ombre diffuse de la Grande Guerre dans la mémoire collective des Belges germanophones », in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique. Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale n°11, p. 615-633.

A. FRANCOIS, *La mentalité de l'ancien combattant de la Grande Guerre, en Belgique francophone, 1918-1940*, Mémoire de licence en Histoire ULB, Bruxelles, 1998.

A. FRANCOIS et F. VESENTINI, « Essai sur l'origine des massacres du mois d'août 1914 à Tamines et à Dinant », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 51-82.

*Georges Petit. Catalogue d'exposition du 9/01 au 2/02/1920*, Leers-Verviers, 1980.

J. GIROUD, R. et M. MICHEL, *Les monuments aux morts de la Guerre 1914-1918 dans le Vaucluse*, 1991.

A. GUILLITE, *Les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans les communes du grand Namur (1919-1932)*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1987.

C.-P. GYSSELS, *De oudstrijders in België na Wereldoorlog I (1918-1923)*, Mémoire de licence en Histoire RUG, Gent, 1995.

H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville, Ministre d'Etat, et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1990.

M. HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1925.

M. HALBWACHS, *La Mémoire collective*, Paris, 1968.

F. HALLEMANS, L. DE BOECK et L. DE BONDT, *La bataille de Londerzeel, 29 septembre 1914*, 2004.

F. HALLEMANS, L. DE BOECK et L. DE BONDT, *Correspondentie in verband met mejuffer Caroline Orianne en haar oorlogsmonumenten, periode 1914-1934*, (à paraître).

T. HARDIER et J.-F. JAGIELSKI, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)*, Paris, 2001.

J. HERENG, *Le Soir dans l'Histoire*, Bruxelles, 2003.

P. HERVE, *Le deuil, la patrie, construire la mémoire communale de la Grande Guerre, l'exemple du département de la Vienne*. Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1998.

C. H. HOJER, *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, Bruxelles, 1959.

A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, 2002.

J. HORNE et A. KRAMER, *German Atrocities 1914 : A History of Denial*, New Haven-Londres, 2001.

J. HORNE, « Contentieux » in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 445-451.

K. S. INGLIS, *Sacred places. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne, 1998.

*Inventaire des monuments sous la propriété de la ville de Gent dressé par le Departement Facility Management Dienst Gebouwen de Gent*, Gent, s.d.

M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Cultuurhistorische analyse van de oorlogsgedenktekens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Brugge, 1995.

M. JACOBS, *Zij, die vielen als helden... Inventaris van de oorlogsgedenktekens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Brugge, 1996.

O. JANZ, « Entre deuil et triomphe : le culte politique des morts en Italie après la Première guerre mondiale » in A. DUMENIL, N. BEAUPRE et C. INGRAO, *1914-1945. L'ère de la Guerre. Violence, mobilisations, deuil,* t. 1, Paris, 2004, p.269-289.

J.-C. JAUFFRET, « La question du transfert des corps : 1915-1934 » in S. CAUCANAS et R. CAZALS (ed.), *Traces de 14-18. Actes du colloque de Carcassonne*, les Audois, 1997, p. 133-141.

D. JODELET (sous la dir. de), *Les représentations sociales*, Paris, 2003.

A. JOURET, « L'affaire des gouverneurs de provinces. Le cas de Maurice Damoiseaux, gouverneur du Hainaut », in *Revue Belge de Philosophie et d'Histoire*, LX, 1982, n°4.

R. KOSSELECK, *L'expérience de l'histoire*, Paris, 1997.

D. LAMARCQ, « Oorlogsmonumenten te Zottegem. Stille getuigen van twee wereldbranden. », in *Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde. Handelingen*, VII, 1995, p. 13-136.

S. LAURENS et N. ROUSSIAU, *La mémoire sociale. Identités et Représentations Sociales*, Rennes, 2002.

C. LECLERCQ, « Les monuments aux morts ou la ville héroïque », in P. DEROM (sous la dir. de), *Les sculptures de Bruxelles*, Anvers-Bruxelles, 2000, p. 185-206.

J.-R. LECONTE, *Aumôniers militaires belges de la guerre 1914-1918*, Musée royal de l'Armée, Bruxelles, 1969.

A. LEMAIRE, *La tragédie de Tamines*, 5e édition, Tamines, 1957.

P. LEMMENS, *70 jaar V.O.S., Een geschiedkundig overzicht*, Bruxelles, 1989.

J.-Y. LE NAOUR, *Le soldat inconnu vivant*, Paris, 2002.

F. LE PAUMIER et M. ZAVALLONI, « Mémoire collective et système identitaire : de Maurice Halbwachs à l'égo-écologie » in, S. LAURENS et N. ROUSSIAU, *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales*, Rennes, 2002, p. 63-72.

*Le pays de Bastogne au gré de sa mémoire*, Bastogne, 1982.

B. MAJERUS, « Bruxelles, 1918 : révolution et sortie de guerre », in Ph. CHASSAIGNE ET J.-M. LARGEAUD (sous la dir. de), *Villes en guerre*, Paris, 2004, p. 196-207.

G. MALEVEZ et F. ALBERT, « Les monuments commémoratifs », in P. PAQUET et C. DHEM (sous la dir. de), *Le patrimoine civil public de Wallonie*, Liège, 1995, p. 182-197.

J.-P. MARBY, « Les Ardennes » in P. RIVE, A. BECKER, O. PELLETIER (sous la dir. de), *Monuments de mémoire. Les monuments aux morts de la Première guerre mondiale*, Paris, 1991, p. 68-73.

M. MATHIEU, *Croix et monuments commémoratifs de la commune de Theux*, Syndicat d'initiative de La Reid, 2000.

C. MAYNE, *L'action de l'Etat en faveur des victimes de la Première Guerre mondiale (1918-1930)*, mémoire de licence en Histoire ULB, Bruxelles, 1999.

J. MEIRE, *De stilte van de Salient. De herinnering aan de Eerste wereldoorlog rond Ieper*, Lannoo, Tielt, 2003.

N. MIGNON, *La Belgique francophone et l'occupation de la Ruhr (1923-1925). Faits et représentations*, Mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2005.

R. MOERYNCK, *Passant, souviens-toi ! Le monument aux morts de Bastogne*, Musée de la Parole au Pays de Bastogne, Bastogne, 1992.

H. MOISAN, *Sentinelles de pierre. Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans la Nièvre*, Nevers, 1999.

A. MOLITOR, *L'administration de la Belgique*, Bruxelles, 1974.

C. MORIARTY, « L'iconographie chrétienne des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans le Royaume-Uni » in *Guerres mondiales et Conflits contemporains*, n°167, juillet 1992, p. 71-86.

M. MORMONT, *Monuments aux morts et plaques commémoratives de la Première Guerre mondiale d'Arlon*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

G. MOSSE, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, 2003.

J. MUNAUT, *Au sortir de la Grande Guerre : une expérience ambiguë : au lendemain de l'armistice, la Belgique et ses hommes : étude à travers la presse belge de novembre 1918 à décembre 1920*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2001.

M. NIHOUL, « Un défi à la Belgique et à l'art : den Kameraden », in *Annuaire du Vieux Châtelet* n°16, 1976.

P. NORA (sous la dir. de), *Les lieux de mémoire*, Paris, 7 vol., 1984-1992.

S. ORLOFF, « L'enseignement de la sculpture », in J. VAN LENNEP (sous la dir. de), *La sculpture belge au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1990, p. 260-283.

F. PEETEMANS, « Structures et attributions des administrations centrales des ministères en Belgique, 1830-1980. Recherches sur un aspect du système politico-administratif belge », in Miscellanea archivistica, XXXIII, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1982.

M. PERILLEUX, *La remise de la Croix de la légion d'Honneur à la ville de Liège par Poincaré, président de la République française, le 24 juillet 1919*, Mémoire de licence Ulg, Liège, 1983.

E. PERSOONS, *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°6, AGR, Bruxelles, 2002.

P. PIEN, *Mobilisation des esprits et sens de la guerre à travers la presse clandestine belge des première et deuxième guerres mondiales. De Vrije Stem (1915-1918),* Séminaire d'histoire et de politologie, UCL, 2004.

M. PIERRE, *Les monuments aux morts, les plaques et les stèles commémoratives des première et deuxième guerres mondiales dans les communes de Virton et Tintigny*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1992.

R. PIROTTE, *Les monuments aux combattants de la guerre de 1914-1918. Valeurs d'une époque*, Mémoire de Licence en Histoire de l'Art et Archéologie ULB, Bruxelles, 1995.

J. POLASKY, *Emile Vandervelde, le Patron*, Bruxelles, 1995.

A. PROST, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, 3 vol., Paris, 1977

A. PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? » in P. NORA (sous la dir. de), *Les Lieux de mémoire*, t. 1 : la République, Paris, 1984, p. 195-225.

A. PROST, « Mémoires locales et mémoires nationales : les monuments de 1914-1918 en France », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°167, juillet 1992, p. 41-50.

A. PROST, *Les Anciens combattants*, in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1087-1098..

G. PROVOOST, *De Vossen, 60 jaar verbond van vlaamse oudstrijders, 1919-1979*, Bruxelles, 1979.

Y. RANDAXHE, « Sculpter, construire : monument et sculpture publique au XXe siècle » in J. STIENNON et al. (sous la dir. de), *L'architecture, la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 254-264.

P. RAXHON et L. VAN YPERSELE, « 1789 : contre les républicains français, une identité belge a posteriori ? », Colloque *L'émergence de l'identité Belge avant 1830 ?*, AGR, Bruxelles, 29 septembre 2005.

P. RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000.

F. ROBICHON, « L'allégorisation de la paix dans l'iconographie française au XX$^{e}$ siècle », in R. VANDENBUSSCHE et A.-R. MICHEL (sous la dir. de), *L'idée de paix et ses représentations au XX$^{e}$ siècle. Colloque organisé à Lille les 27-28-29 mai 1999*, Lille, 2001, p. 265-278.

A. ROEKENS, « Les identités collectives, apport des sciences sociales », in L. VAN YPERSELE (sous la dir. de), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris (à paraître).

V. ROSOUX, « Poids et usages du passé dans les relations franco-algériennes », in *Annuaire français des relations internationales*, 2001, p. 451-465.

V. ROSOUX, « Pièges et ressources de la mémoire dans les Balkans », in *IEE-Document*, n°28, Louvain-la-Neuve, novembre 2002, p. 1-36.

V. ROSOUX, « De l'ambivalence de la mémoire au lendemain d'un conflit », in L. VAN YPERSELE (sous la dir. de), *Questions d'histoire contemporaine : conflits, mémoires et identités*, Paris (à paraître).

S. ROTSAERT, *Les monuments aux morts de 1914-1918 dans les communes de Halen, Herk-de-Stad et Lummen. La spécificité de la mémoire de la « bataille des casques d'argent » du 12 août 1914. Contribution à l'étude de la » culture de guerre » et à l'évolution des commémorations jusqu'à nos jours*, Mémoire de licence en Histoire UCL, inachevé.

X. ROUSSEAUX, et L. VAN YPERSELE, « Pratiques et représentations de la répression de l'"incivisme" en Belgique après la Première Guerre mondiale », in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°11, Bruxelles, 2005, p. 453-480.

N. ROUSSIAU et C. BONARDI, « Quelle place occupe la mémoire sociale dans le champ des représentations sociales », in S. LAURENS et N. ROUSSIAU, *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales*, Rennes, 2002, p. 33-49.

H. ROUSSO, *La hantise du passé*, Paris, 1998.

T. SCAILLET, « Le Triptyque 14-18 de l'Institut Saint-Boniface », in *La Revue Saint-Boniface-Parnasse*, mars 2004, p. 46-48.

P. SCHULTEN et M. KRAAIJESTEIN, « Nederlandse gedenktekens van de Eerste Wereldoorlog », in H. BINNEVELD et al., *Leven naast de catastrofe. Nederland tijdens de Eerste Wereldoorlog*, Hilversum, 2001, p. 163-178.

F. SEBERECHTS (sous la dir. de), Duurzamer dan graniet over monumenten en Vlaamse beweging, Tielt, 2003.

D. J. SHERMAN, *The construction of memory in Interwar France*, Chicago, 1999.

K. E. SILVER, *Vers le retour à l'ordre. L'avant-garde parisienne et la première guerre mondiale*, Paris, 1991.

M. SMETS (sous la dir. de), *Resurgam : La reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, 1985.

D. SPERBER, « L'individuel sous influence du collectif » in *La Recherche*, juillet-août 2001, p. 33-35.

O. STANDAERT, *La Grande Guerre et sa mémoire à Andenne (1918-1940)*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2004.

J. STENGERS et E. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918, t. 2, Le grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, 2002.

P.-A. TALLIER, « "Bruxelles brûle-t-il ?" Les explosions des trains de munitions dans les gares bruxelloises en novembre 1918 » in *Les Cahiers de la Fonderie*, n°32, juillet 2005, p. 28-32.

L. TASNIER, « La Défense nationale », in *La Patrie belge (1830-1930)*, Bruxelles, 1930, p. 111-124.

C. THIBAULT, *La mobilisation des esprits et sens de la guerre dans la presse clandestine belge,* Séminaire d'histoire et politologie UCL, 2004.

J. THIEL, « Forced Labour, Deportation and Recruitment. The German Reich and Belgian Labourers During the First World War », in S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS (sous la dir. de), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique. Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale n°11, p. 235-245.

S. TISON, « Traumatisme de guerre et commémorations. Comment Champenois et Sarthois sont-ils sortis de la guerre ? (1870-1940) » in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°216, octobre 2004, p. 5-29.

A. TIXHON, *Le souvenir des massacres du 23 août 1914 à Dinant. Etude des commémorations organisées durant l'entre-deux-guerres*, Mémoire de Licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1995.

A. TIXHON, et L. VAN YPERSELE, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, Bruxelles, 2000, p. 83-126.

T. TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, 1995

T. TODOROV, *La vie commune. Essai d'anthropologue générale*, Paris, 1995.

J. TORDEUR, e. a., *Jules Destrée, le multiple*, Bruxelles, 1995

J. TOUSSAINT, « La sculpture », in P. JACQUET et F. JACQUET-LADRIER (sous la dir. de), *La vie à Namur au temps du Roi Albert*, Namur, 1984, p. 123-127.

C. TREVISAN, *Les fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture*, Paris, 2001.

P. VAN DEN DUNGEN, « Les milieux de presse bruxellois pendant la Grande Guerre » in *Les Cahiers de la Fonderie*, n°32, juillet 2005, p. 15-20.

N. VANDERLIN, *Les monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale dans la commune de Fernelmont*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

S. VAN EETVELDE, *Mémoire d'une ville martyre. L'évolution mémorielle de l'expérience de la Première Guerre mondiale à Visé (1914-1939)*, Mémoire en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 2003.

M. VANDERHAEGEN, *Halen een duik in 't verleden. 1900-1960 Bewogen jaren met wat vóór- en nageschiedenis*, Halen, 1998.

P. VANDERMEERSCH, *Les monuments aux morts de la Première guerre mondiale dans la commune actuelle de Fosses-la-Ville*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

C. VANDERVELDE, *Les champs de repos de la région bruxelloise. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes. Inventaire*, Bruxelles, 1997.

F. VAN KALKEN, *Entre deux guerres. Esquisse de la vie politique en Belgique de 1918 à 1940*, Bruxelles, 1944.

L. VAN YPERSELE, *Le Roi Albert. Histoire d'un mythe*, Bruxelles, 1995.

L. VAN YPERSELE et A. TIXHON, « Célébrations de novembre 1918 au royaume de Belgique » in *Le Vingtième siècle*, juillet-septembre 2000, n°67, p. 61-78.

L. VAN YPERSELE, « Sortir de la guerre, sortir de l'occupation : les violences populaires en Belgique au lendemain de la Première Guerre mondiale », in *Le Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, Paris, n°83, juillet-septembre 2004, p. 65-74.

L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE et S. CLAISSE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004.

L. VAN YPERSELE, « Les mémoires collectives », in L. VAN YPERSELE (sous la dir. de), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris (à paraître)

P. VELDEMAN, « Voorbijgander gedenk... Monumenten en gedenkstenen rond de eerste wereldoorlog te Leuven », in M. CEUNEN et P. VELDEMAN, *Aan onze helden en martelaren... Beelden van de brand van Leuven (augustus 1914)*, Peeters, Leuven, 2004, p. 257-303

P. VELDEMAN, « De oorlog verbeeld... Analyse van de beeldtaal van de Leuvense oorlogsmonumenten » in *Idem*, p. 329-338.

J. VIAUD, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », in S. LAURENS et N. ROUSSIAU, *La mémoire sociale. Identités et représentations sociales*, Rennes, 2002, p. 21-32.

*Vluchten voor de oorlog. Belgische vluchtelingen 1914-1918*, Leuven, 2004.

R. VON THADDEN, « Une histoire, deux mémoires » in F. BARRET-DUCROCQ (sous la dir. de), *Pourquoi se souvenir ? Forum international Mémoire et Histoire Unesco 25 mars 1998 La Sorbonne, 26 mars 1998*, Paris, 1999, p. 42-45.

A. VRINTS, *Bezette stad. Vlaams-nationalistische collaboratie in Antwerpen tijdens de Eerste Wereldoorlog*, AGR, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°5, Bruxelles, 2002.

M. WIDART, *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 dans la commune d'Andenne*, Séminaire d'histoire et de politologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1999.

M. WILMOTTE, « Liège. Le mémorial interallié et l'église régionale du Sacré-Cœur-et-Notre-Dame-de Lourdes », in G. WARZEE, (sous la dir. de), *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie de 1792 à 1958*, Namur, DGATLP, 1999, p. 251-257.

J. WINTER, *Sites of Memory, sites of Mourning. The Great War in European cultural history*, Cambridge/New-York, 1998.

J. WINTER, « Remembrance of the Great War in British Cultural History since the 1960's », in S. CLAISSE et T. LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France, la Grande-Bretagne*, Actes du colloque UCL tenu 8/11/2004 (à paraître), p. 59-75.

J. WINTER, « Guerre et mémoire au XX$^{e}$ siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale » in S. AUDOIN-ROUZEAU, A. BECKER, S. COEURE, V. DUCLERT et F. MONIER (sous la dir. de), *La politique et la guerre. Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, 2002, p. 138-153.

J. WINTER, « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », in S. AUDOIN-ROUZEAU et J.-J. BECKER (sous la dir. de), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, 2004, p. 1075-1085.

E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1987.

L. ZUCKERMAN, *The Rape of Belgium. The Untold Story of World War I*, New York, 2004.

S. ZWEIG, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, Paris, 1999.

# Table des matières

## Tome 1


**INTRODUCTION** ..... 1

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE ..... 17
PLAN ..... 28

**I. FIGURES HÉROÏQUES, INHUMATIONS DES CORPS ET COMMÉMORATIONS PENDANT LA GRANDE GUERRE** ..... 30

FIGURES MILITAIRES ET CIVILES BELGES ..... 31
*Les soldats* ..... 34
*Les civils massacrés* ..... 34
*Les déportés économiques* ..... 35
*Les agents de renseignements fusillés* ..... 35
IDENTIFICATION ET RÉINHUMATION DES CORPS PENDANT LA GUERRE ..... 37
*Les civils* ..... 38
*Les soldats* ..... 41
*L'Œuvre de Mademoiselle Orianne* ..... 41
LES CÉRÉMONIES ET COMMÉMORATIONS PRIMITIVES ..... 50
*La Toussaint* ..... 50
*Services célébrés pour les soldats belges* ..... 51
*Services célébrés pour les civils massacrés, en novembre 1914* ..... 55
*Services célébrés pour les agents de renseignements fusillés, en octobre 1915* ..... 56
CONCLUSION ..... 57

**II. DE L'ARMISTICE AU *JASS* INCONNU. (D')HOMMAGES ET (DÉS)ESPOIRS** ..... 59

LIBÉRATION(S) ET MONUMENTS ÉPHÉMÈRES ..... 60
*Ivresse, tristesse, haine et espoir* ..... 61
*Les monuments provisoires de la « Joyeuse entrée »* ..... 69
GLORIFIER LES MORTS, FÊTER LES VIVANTS ..... 79
*Cénotaphes* ..... 81
*Cérémonies funèbres* ..... 85
*Fêter la Victoire et les vivants* ..... 87
LE RETOUR DES MORTS : IDENTIFICATION, TRANSFERT ET RÉINHUMATION DES CORPS ..... 96
*Réinhumation des civils fusillés* ..... 103
*Transfert des corps des militaires* ..... 109
*Funérailles officielles et familiales* ..... 123
UN MORT ILLUSTRE : LE JASS INCONNU ..... 132
*Imiter les alliés ?* ..... 133
*Déterminer l'emplacement* ..... 136
*Organiser la cérémonie* ..... 139
*Participer ou pas ?* ..... 143
*Attentes...* ..... 153
*Dans l'air de novembre, du bronze, du deuil, de la gloire* ..... 159
*Dans les provinces et les villes* ..... 162
*Perpétuer l'hommage au jass inconnu* ..... 165
CONCLUSION ..... 167

**III. IMAGINER, RÉALISER, FINANCER DES MONUMENTS. GENÈSE ET ACTEURS ..... 171**

L'ETAT BELGE ET LES MONUMENTS AUX MORTS ..... 172
*La loi de glorification du 14 juillet 1919* ..... 174
*Un monument national... virtuel* ..... 177
*L'Etat belge doit-il subsidier les monuments communaux ?* ..... 190
*L'administration des Beaux-Arts* ..... 203
*Demandes et demandeurs* ..... 206
*Quels monuments subsidier ?* ..... 216
LES PROVINCES ET LES MONUMENTS AUX MORTS ..... 233
*Eriger des monuments provinciaux ?* ..... 234
*Subsidier les monuments communaux ?* ..... 247
COMMUNES, COMMUNAUTÉS, COMITÉS ET MONUMENTS AUX MORTS ..... 258
*Communes et acteurs locaux* ..... 259
*L'œuvre de Melle Orianne : de l'initiative privée à l'asbl* ..... 270
*Acteurs régionaux et nationaux* ..... 278
AUTRES POUVOIRS : PRESSE ET EGLISE ..... 287
SCULPTEURS ET ARCHITECTES DE MONUMENTS ..... 291
*Concours* ..... 297
*Artistes et Académie des Beaux-Arts* ..... 306
PRIX ET FINANCEMENT ..... 315
*Inflation et variation des prix* ..... 316
*Souscriptions* ..... 319
EMPLACEMENT ..... 328
CONCLUSION ..... 338

# Tome 2

**IV. MONUMENTALES REPRÉSENTATIONS ..... 343**

INSCRIPTIONS ET SYMBOLES ..... 349
FORMES, FIGURES ET CHRONOLOGIE ..... 360
TYPOLOGIES ..... 372
*A. ANALYSE « PROTAGONISTIQUE » : SOLDATS ET CIVILS BELGES SUR LES MONUMENTS* ..... 375
LE JASS ..... 379
LES CIVILS MASSACRÉS EN AOÛT 1914 ..... 392
LES PATRIOTES FUSILLÉS ..... 408
LES DÉPORTÉS ET Z.A.B. ..... 416
*B. ANALYSE THÉMATIQUE : LE POIDS DE L'ABSENCE, LA PATRIE, L'ENNEMI, LA RELIGION, LA PAIX ?* ..... 440
LE POIDS DE L'ABSENCE... ..... 440
PATRIE(S) ..... 446
*Mouette et lion flamands ?* ..... 452
*Coq wallon ?* ..... 456
*Patrie provinciale et locale* ..... 461
DIFFÉRENTS VISAGES DE LA PATRIE ..... 463
*La Patrie au combat* ..... 463
*La Patrie et les morts* ..... 466
*La Patrie en deuil* ..... 469
*La Patrie victorieuse* ..... 471
*La Patrie et le souvenir* ..... 474
L'ENNEMI ..... 475
LA RELIGION ..... 485
*Christ en croix et Sacré-Cœur* ..... 486
*La Vierge* ..... 493
*Anges* ..... 494
*Quelques saints* ..... 497

La Paix ? ..... 501
Sentiments, monuments multiples ..... 505
Conclusion ..... 518

**V. MÉMOIRE(S) ET RECONNAISSANCE ..... 522**

Quand et de quoi se souvenir ? ..... 525
Inaugurations de monuments ..... 544
*Parti et anciens combattants socialistes* ..... 553
*Verbond der Vlaamse Oudstrijders (V.O.S.)* ..... 556
Monuments et reconnaissance ..... 560
*Monuments aux morts... et aux vivants* ..... 563
Reconnaître les survivants ..... 572
*Reconnaissance symbolique* ..... 573
*Associations* ..... 580
*Revendications, moyens d'action et reconnaissance matérielle* ..... 588
Reconnaissances et mémoires plurielles ? ..... 607
Conclusion ..... 617

**RÉFLEXIONS CONCLUSIVES ..... 620**

**BIBLIOGRAPHIE ..... 634**

Sources d'archives ..... 634
*Fonds iconographiques* ..... 634
*Archives privées* ..... 634
Sources imprimées ..... 635
Presse ..... 635
*Presse, revues, organes d'associations* ..... 635
*Revues et journaux utilisés de manière ponctuelle :* ..... 636
Travaux-sources ..... 637
Instruments de travail ..... 639
Travaux ..... 640

**TABLE DES MATIÈRES ..... 655**

# Tome 3

**ANNEXES**